

STRATÉGIES DE LA RUE

Les manifestations en France

Olivier Fillieule

PRESSES DE SCIENCES PO



Qui manifeste en France, pourquoi et sous quelles bannières ? Quelle est la place du recours à la rue parmi les formes classiques de la participation politique ? Quel sens donner à la violence qui, parfois, accompagne la protestation ? Par quels moyens le pouvoir politique et les forces de police essaient-ils de concilier le droit de manifester avec le maintien de l'ordre public ? Autant de questions auxquelles ce livre cherche à répondre.

Ce livre propose une interprétation dynamique des conflits de rue qui replace les événements dans leur environnement politique et recherche l'explication de leur succès ou de leur échec dans le jeu à trois qui, sur le terrain, fait se rencontrer les autorités politiques, les forces de l'ordre et les manifestants.

L'approche choisie ici permet de rompre avec les études classiques sur les mobilisations en montrant comment l'ordre public et l'action collective sont les deux faces d'un même phénomène par lesquelles s'expriment les demandes et les incertitudes d'une société.

L'ouvrage repose sur des documents inédits : les archives de la préfecture de police de Paris, du service central des CRS et de deux commissariats centraux de province. La richesse de ces sources révèle un véritable continent immergé des pratiques de participation directe (sans doute plus de dix mille manifestations par an) et invite à ne plus seulement retenir du phénomène ses traductions les plus visibles, celles qui induisent ou accompagnent des crises politiques.

L'occupation de la rue s'inscrit dans les pratiques les plus quotidiennes des Français. Leur étude, à laquelle se livre l'auteur, fait surgir toute une souffrance sociale, à travers les litanies de la plainte, de la haine et du désir.

OLIVIER FILLIEULE, docteur en science politique, a été Jean Monnet Fellow à l'Université européenne de Florence et enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a publié notamment Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine (L'Harmattan, 1993) et, avec Cécile Péchu, Lutter ensemble. Les théories de l'action collective (L'Harmattan, 1993).

Prix de lancement : 198 F (jusqu'au 30 novembre 1997)



mai 1997
Prix : 265 F
ISBN : 2-72-46-0707-i
9 45 652-9

STRATÉGIES DE LA RUE

Les manifestations en France

Olivier Fillieule

PRESSES DE SCIENCES PO

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

Fillieule, Olivier

Stratégies de la rue : les manifestations en France. — Paris : Presses de Sciences Po, 1997

ISBN 2-7246-0707-4

RAMEAU : manifestations : France : histoire : 1970-....

ordre public : France : histoire 1970-....

DEWEY : 322 : Relations entre l'État et les groupes sociaux organisés

303.5 : Processus sociaux. Conflits sociaux (raciaux, de classes, religieux, industriels)

Public concerné : Public intéressé

*Pour Frédéric
et à Denis,
in memoriam.*

Le photocopillage tue le livre

Le logo qui figure sur la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du « photocopillage ».

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée). Or, cette pratique s'est généralisée, provoquant une brutale baisse des ventes, au point que la possibilité même d'éditer correctement ce type d'ouvrages est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Couverture : Emmanuel Le Ngoc

© 1997. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage constitue la version allégée et remaniée d'une thèse pour le doctorat en science politique, menée sous la direction de Pierre Favre et soutenue à l'Institut d'études politiques de Paris.

Je tiens tout particulièrement à remercier Pierre et Monique Favre pour leur chaleureuse amitié, leur constant soutien. Par tout ce qu'il leur doit, ce livre est aussi un peu le leur. Mes remerciements vont également à tous ceux qui, à différentes étapes de la recherche, ont bien voulu me faire part de leurs commentaires, même si je n'ai pas toujours pu ou voulu en tenir compte : Philippe Braud, François Chazel, Donatella Della Porta, Michel Dobry, Fabien Jobard, Jean Leca, Nonna Mayer, Michel Offerlé, Cécile Péchu, Catherine Polac, Christopher Rootes, Sidney Tarrow et Charles Tilly.

Ce travail n'aurait pas été possible sans l'appui du CEVIPOF où j'ai été allocataire de recherche, de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure pour l'ouverture des sources policières et des Presses de Sciences Po dont le professionnalisme doit tant à Mireille Perche et à Dominique de Fleurian. À tous, merci, sans oublier Guy Michelat qui m'a si gentiment ouvert ses archives photo.

Enfin, un hommage tout particulier à Yves Meny et à l'équipe du centre Schuman pour leur accueil à l'Université européenne de Florence, accueil qui m'aura permis d'écrire ce livre dans des conditions exceptionnellement favorables.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
<i>Chapitre 1</i>	
LA DYNAMIQUE DE L'ACTION MANIFESTANTE	27
Action collective, protestataire et manifestante	29
Contextes et action manifestante	45
Structure des opportunités politiques et action manifestante	45
Une conception relationnelle des opportunités politiques.	54
Séries longitudinales, contextes d'action et situations d'interaction	58
<i>Chapitre 2</i>	
MORPHOLOGIE DE LA MANIFESTATION	69
Le temps social de la manifestation	71
Évolution temporelle	71
Le temps de la manifestation	75
Une interpellation directe du politique	86
La recherche d'un contact direct avec le pouvoir	86

Manifestations dépendantes et micro-mobilisations	91
La violence dans les manifestations	95
Définir la violence	95
Éléments de mesure	101
 <i>Chapitre 3</i>	
RETOUR SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE	127
La participation politique revisitée	128
Le continuum de la participation politique	136
Violence et participation politique	146
 <i>Chapitre 4</i>	
CHANGEMENT D'ÈRE OU ILLUSION D'OPTIQUE ?	163
Qui descend dans la rue ?	164
Le mythe du spontané et de l'inorganisé	180
Les litanies du malheur. Réclamer, s'opposer, pour soi et pour les autres	191
 <i>Chapitre 5</i>	
ACTION PROTESTATAIRE ET VIE POLITIQUE	205
Les stratégies des groupes contestataires	205
Les répertoires d'action	206
Les formes de l'action manifestante	211
Inter-dépendance des mouvements et du politique	228
Élections à enjeux, enjeu des élections	228
Mobilisation, démobilité et vie politique nationale ..	237
 <i>Chapitre 6</i>	
TENIR LA RUE	245
Les forces de maintien de l'ordre	251
Les forces spécialisées	251

Les polices urbaines en province et à Paris	264
Fondements de la doctrine du maintien de l'ordre	270
Prévision et mise en place des services d'ordre	271
Négociation et compromis	273
L'aspiration panoptique	281
 <i>Chapitre 7</i>	
PERCEPTIONS ET GESTION DE L'ORDRE PUBLIC	305
La perception des manifestants par les forces de police et l'autorité politique	311
Un maintien de l'ordre sous haute surveillance	328
Refus de négocier de l'autorité politique	329
Provocation politique et/ou policière	340
Gestion patrimonialiste des conflits	352
CONCLUSION	365
 <i>Annexe 1. ARCHIVES POLICIÈRES ET SÉRIES D'ÉVÉNEMENTS.</i>	373
Le choix des sources	373
Codage et traitements des événements	380
Validité et sélectivité des sources	385
<i>Annexe 2. LES ARCHIVES DU SERVICE CENTRAL DES CRS ..</i>	389
<i>Annexe 3. LES DONNÉES DE SONDAGE DANS LES MANIFESTATIONS</i>	395
Méthode d'administration des questionnaires	395
Fiches techniques des enquêtes	398
Ventilation sociodémographique des interviewés	399
BIBLIOGRAPHIE	401
PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS	421
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	425
INDEX THÉMATIQUE	431



Photo Guy Michelat.

6 mai 1968. La première manifestation
du mouvement de Mai.
Angle du boulevard Saint-Michel et de la rue des Écoles.

INTRODUCTION

« Il ne faut qu'un jour pour remettre en place des milliers de pavés... [...] et alors... va, enthousiaste poète-artiste... et tâche de deviner qu'une révolution a passé par là. »

Alexandre Dumas.

« Quoi qu'il en sorte, demain ne sera plus comme avant. Il faudra du respect. »

Un agent gréviste de la RATP,
propos rapporté par
Le Monde (12 décembre 1995).

Le 9 janvier, à 10 heures, à l'appel de l'association *Résistance fiscale*, onze personnes se sont présentées devant la Direction départementale pour déposer trois dossiers de défense des contribuables auprès du directeur de ce service et en discuter. Les grilles sont restées fermées. Le responsable de l'association, après avoir pris la parole avec un porte-voix, a déposé les trois dossiers dans la boîte aux lettres et les manifestants ont quitté les lieux sans incidents.

Le 7 avril, à 8 heures, environ trois cents ouvriers ont parcouru en cortège les artères du centre-ville et se sont rendus devant le siège de l'union patronale. Les manifestants ayant réussi à forcer en la poussant la grille de l'union patronale, la police urbaine a immédiatement pris position devant le bâtiment afin d'en empêcher l'accès. Les manifestants ont alors repris leur marche en direction de la préfecture où une délégation a été reçue par le chef de cabinet. À sa sortie, la délégation a rendu compte et les manifestants ont regagné leur lieu de travail.

Après avoir reconduit leur mouvement de grève, vendredi à 6 heures du matin, quelque 4 000 mineurs ont décidé de se réunir comme la veille devant la direction générale de l'entreprise. Un peu après 7 heures, près d'un millier d'entre eux, masqués et armés de manches de pioche, de boulons et de flexibles, de câbles en acier de 2 mètres de long, se sont heurtés à deux compagnies de CRS (200 hommes) et cinq escadrons de gendarmes mobiles (500 hommes). Les premiers jetant toutes sortes de projectiles, les seconds répliquaient par des tirs intensifs de grenades lacrymogènes et de grenades offensives. Les premières charges des CRS ont fait quelques blessés parmi les mineurs obligés de se replier. Mais une fois regroupés, ils chargeaient à leur tour en jetant des cocktails molotov et des pétards explosifs sur le bâtiment de la direction. Plusieurs foyers d'incendie se sont déclarés aux différents étages. Les véhicules des sapeurs pompiers, bloqués par les manifestants, ne pouvaient intervenir. En fin d'après-midi, l'intersyndicale qui négociait à la préfecture depuis le matin a demandé aux grévistes de rentrer chez eux « en raison du grand nombre de blessés », tout en les appelant à poursuivre le mouvement dès lundi. Au total, la journée se solde par une cinquantaine de blessés dont deux graves, un gendarme touché au thorax et un mineur qui a perdu un œil. La veille, les heurts avaient déjà fait vingt-huit blessés.

Trois brefs récits de manifestations qui, au-delà de tout ce qui les différencie, ont pour trait commun de n'avoir laissé d'autres traces que le souvenir qu'en ont les protagonistes et, parfois, quelques lignes dans la presse locale ou nationale. Pourtant, chaque année, plus de dix mille manifestations se déroulent ainsi en France, regroupant parfois une dizaine de participants, d'autres fois plusieurs milliers, qu'ils soient pacifiques ou violents. Aussi bien, des milliers de fonctionnaires de police (sécurité publique et CRS) et de gendarmes mobiles ont pour mission, journalièrement, d'encadrer ces actes de protestation dans le respect de l'ordre public. C'est à l'analyse de ces milliers d'événements que nous convions ici le lecteur, à partir de sources pour la première fois explorées : les archives du service central des CRS, de la préfecture de police de Paris et des commissariats centraux de deux grandes villes de province, Marseille et Nantes.

Longtemps, la science politique n'a pas jugé bon d'intégrer l'analyse de l'action protestataire dans les analyses de la participation des citoyens à la politique. Cette réticence trouve son origine dans la théorie prescriptive de la démocratie représen-

tative, laquelle est au fondement de nos sociétés occidentales développées¹. Selon les conventions de la démocratie représentative, en effet, les demandes sociales ne sauraient s'exprimer directement et doivent passer par un ensemble de filtres dont le vote constitue l'élément clé. Celui-ci doit non seulement permettre à tout électeur d'exprimer souverainement ses volontés et ses aspirations, mais aussi de les faire porter par les élus. De leur côté, les électeurs et les candidats battus doivent faire preuve de *patience civique*² et attendre que le sort électoral se renverse pour faire triompher leur conception du gouvernement des hommes. Autre convention majeure, les aspirations et les intérêts de chacun peuvent, et doivent, se rassembler au sein de quelques grandes configurations de partis stables à travers le temps. Ces agents de médiation institutionnels (auxquels s'adjoignent les syndicats et les groupes d'intérêts) ont pour fonction de former, d'encadrer et de structurer les opinions. Ils ont donc un rôle de traduction des demandes en termes politiques et d'euphémisation des affrontements sociaux-économiques³. Enfin, l'on tient pour acquis que les minorités trouveront toujours à s'exprimer dans une société politiquement concurrentielle, les groupes institués ayant toujours intérêt, à un moment ou à un autre, à prendre en charge les demandes minoritaires pour augmenter leur crédit. Cette dernière convention est à la

1. Ce qu'exprime clairement un des *pères fondateurs* du système représentatif en France, le doctrinaire libéral Royer-Collard : « Le privilège, le pouvoir absolu, la souveraineté du peuple, c'est sous des formes diverses et plus ou moins malheureuses, l'empire de la force sur la terre. » (« Discours à propos du second projet de loi électorale de 1820 », dans Barante, *La vie et l'œuvre de M. Royer-Collard*, tome II, p. 32-33). On trouvera la même condamnation dans la théorie de la raison souveraine de Guizot (article « Élections » de l'*Encyclopédie progressive* de 1826 et *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*). Sur l'histoire et les fondements des théories de la démocratie représentative, voir B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

2. Selon la belle expression de Georges Lavau dans le chapitre « La démocratie », dans M. Grawitz, J. Leca, *Traité de science politique*, tome II, Paris, PUF, 1985, p. 64.

3. On trouvera une claire illustration de cette conception des partis comme « opérateurs sociaux dynamiques » (P. Rosanvallon) devant prendre en charge et formuler les demandes politiques et sociales dans *La réforme gouvernementale* de Léon Blum (1934) et dans sa lettre au général de Gaulle, datée du 15 mars 1943, sur l'organisation de la France libérée.

base des théories pluralistes pour lesquelles, sur la plupart des questions mises sur agenda, des coalitions successives l'emportent tour à tour en fonction de l'intensité de leurs intérêts pour les questions en cause et de leur capacité à négocier avec d'autres groupes. La politique se ramène alors à un processus d'échange et d'équilibre entre les groupes (le *log-rolling*)¹. Dans le cadre de cette architecture théorique, le fait de *descendre dans la rue* ne peut qu'apparaître comme un moyen illégitime d'expression, comme un court-circuit des canaux traditionnels de la représentation des intérêts. Tout autre moyen d'expression que le vote étant l'effet de groupes restreints, il ne saurait s'imposer aux autres étant donné qu'il n'exprime pas un consensus général. Giovanni Sartori défend ce point de vue sans ambiguïté :

« En dehors des élections, les voix qui se font entendre sont celles des minorités ou des élites ; ce sont les voix d'une portion, généralement infime, du peuple. Et même des millions de manifestants ne sont pas le peuple (tant que beaucoup d'autres millions restent silencieux). La marche sur Rome de Mussolini en 1922 a certainement mobilisé beaucoup de gens ; elle était moins imposante que beaucoup d'autres manifestations de ces dernières décennies ; de plus elle fut pacifique puisqu'elle réussit sans susciter d'opposition. Faut-il pour autant y voir l'expression d'une " démocratie de protestation " ? »

Pourtant, le fonctionnement de nos démocraties, on l'éprouve tous les jours à la lecture de la presse, ne se réduit pas aux élections et à l'engagement politique dans des groupes institutionnalisés. La participation politique s'est manifestée et se manifeste encore à travers de multiples actions revendicatives débouchant souvent sur des actions illégales et/ou violentes, ébranlant même quelquefois la société tout entière. C'est le cas aux États-Unis dans les années cinquante et soixante avec le mouvement pour les droits civiques, puis dans la décennie suivante, lorsque la contestation se nourrit de l'opposition à la guerre du Viêt-nam et des mouvements de libération sexuelle.

1. Pour un exemple, voir notamment R. Dahl, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971.

2. G. Sartori, *The Theory of Democracy Revisited*, vol. I, chap. 5-2, Chatham, Chatham House Publishers, 1987. La citation fait explicitement référence au titre de l'ouvrage d'Amitai Erzioni, *Demonstration Democracy*, New York, Gordon and Breach, 1970.

Pendant près de dix ans, les États-Unis vivent à l'heure des manifestations de rue, tout comme l'Italie, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la France de Mai 68. Trente ans après, la contestation continue d'être un des éléments essentiels de la vie démocratique de nos pays. L'on verra par exemple que la France contemporaine compte sans doute plus de dix mille manifestations par an dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, soit près d'une trentaine par jour ! Enfin, dans les années récentes, les manifestations permirent des changements de régime, après que l'État se fut dissous dans la plupart des pays de l'Est, ce qui démontre encore, s'il en était besoin, à quel point l'irruption de réponses collectives aux situations de crises et de tension doit être placée au centre de toute gestion politique et de toute analyse des processus de contrôle social et de changement¹. Ces dernières remarques nous amènent à préciser ce qui fait, selon nous, l'originalité de ce livre.

D'abord, les sources mobilisées pour ce travail offrent pour la première fois la possibilité de ne pas seulement s'en tenir aux manifestations les plus visibles, celles qui induisent des crises politiques et sociales d'envergure. La matière de ce livre, c'est aussi les occurrences les plus routinières de la vie manifestante contemporaine. Ce faisant, on espère pouvoir donner une idée plus juste qu'on ne le fait parfois de la « crise actuelle de la participation politique ». De la même façon, la promesse du sous-titre, qui annonce une étude des manifestations *en France*, sera tenue. Partant du constat des multiples différences qui opposent manifestations parisiennes et manifestations provin-

1. Ce qu'exprimait il y a quelques années un Premier ministre français : « Nos gouvernements doivent, dans le monde d'aujourd'hui, rechercher avant tout l'appui de l'opinion [...]. Les partis ne peuvent pas tout et ils ne sont ni légitimes ni fondés à vouloir autre chose que ce que veulent les Français. [...] Le peuple français sait parfaitement nous faire saisir la différence entre ce qu'il veut, ce qu'il refuse, ou éventuellement ce qui lui est indifférent [...]. C'est l'exemple classique du rapprochement de la peine de mort et de la question de l'enseignement libre (*sic*). Dans les deux cas, les sondages nous montraient des Français également critiques. Mais à défaut d'accepter l'abolition de la peine de mort, ils l'ont tolérée ; tandis qu'ils se sont assez massivement mobilisés pour exprimer leur refus du projet Savary, et le faire triompher. » (Michel Rocard, discours de Joué-les-Tours, 20 septembre 1990). Sur les liens entre expression des opinions dans les sondages et les manifestations, voir les deux approches différentes proposées par P. Champagne, *Faire l'opinion*, Paris, Minuit, 1990, et B. Manin, *op. cit.*

ciales, nous nous sommes constamment attaché à ne pas confondre manifestations et manifestations parisiennes. L'analyse approfondie, et dont on retrouvera les éléments tout au long du livre, des manifestations marseillaises et nantaises en est le garant. L'actualité récente est venue, en quelque sorte, confirmer l'importance de cette attention portée aux situations provinciales : lors du mouvement de décembre 1995, du fait des grèves très suivies dans les transports publics, les manifestations de province ont paru prendre une importance sans précédent. Par exemple, *La Croix* du 16 décembre 1995 propose un dossier sur « les deux France de la contestation » dont le propos est de rendre compte d'une « décentralisation des manifestations » tenue pour un phénomène nouveau (p. 1-3). Même discours, quelques jours plus tard, dans *Le Monde* du 27 décembre 1996, avec cependant moins de précautions : « En province, les manifestants ont exprimé une révolte contre la capitale. » Un spécialiste (« démographe et géographe ») commente et y voit le signe d'un « refus du schéma d'un Paris qui donne des ordres » (p. 5). Pourtant, nous le verrons tout au long de ce livre, les manifestations d'envergure en province ne sont ni rares ni n'expriment particulièrement de ressentiment vis-à-vis de la capitale. Si l'on veut bien admettre l'idée qu'il existe une vie politique, et donc une participation des citoyens, ailleurs qu'à Paris, on voit alors apparaître tout un continent de pratiques politiques dont l'*explicandum* n'est pas nécessairement dans les rapports à la capitale et donc au pouvoir central.

Enfin, le titre de l'ouvrage proposé ici indique clairement que ce travail ne respecte pas les divisions canoniques selon lesquelles la sociologie politique traite habituellement des mobilisations. *Stratégies de la rue*, au pluriel, suggère que l'on étudie ensemble les groupes protestataires organisateurs de manifestations et les réactions des autorités qui ont en charge la gestion de l'ordre public : représentants élus et nommés, forces de police et militaires, autrement dit l'État. En ce sens, le livre qu'on va lire offre tout autant une analyse de l'action protestataire et des formes de l'action manifestante qu'une étude du maintien de l'ordre proprement dit. De même qu'il faut être deux pour danser le rock, ou pour jouer au gendarme et au voleur, la manifestation n'existe le plus souvent que par la confrontation – au demeurant pacifique dans la plupart des cas

– des manifestants et des représentants de l'ordre. Se livrer à l'étude de l'un sans se préoccuper de l'autre, c'est s'interdire de comprendre à la fois ce qui se joue dans les manifestations et ce que font manifestants et policiers.

L'étude proposée ici s'inscrit dans la tradition désormais bien établie de la sociologie des mobilisations qui, depuis qu'elle existe, s'emploie à répondre à la question des logiques par lesquelles des individus en viennent à se réunir pour la défense de projets revendicatifs¹. Les réponses successivement apportées dans la littérature sont nombreuses et bien souvent contradictoires, à tel point qu'un parcours rapide de la littérature laisserait au lecteur l'étrange impression d'un champ de recherche finalement fort peu cumulatif, chaque école ou courant cherchant à imposer aux autres un type de questionnement, s'acharnant à ramener l'analyse des mouvements sociaux à telle ou telle chaîne de déterminations causales². C'est pourquoi plusieurs

1. Signe de l'autonomisation de cette sociologie des mobilisations, la création récente aux États-Unis d'une revue, *Mobilization*, entièrement dédiée à l'analyse des mouvements sociaux. On ne se livrera pas dans ce livre à une présentation, même succincte, des courants successifs qui se sont affrontés dans ce champ. Depuis quelques années, plusieurs synthèses critiques sont disponibles et l'on se contentera d'y renvoyer le lecteur : A. Morris, C. Herring, « Theory and Research in Social Movements : A Critical Review », dans S. Long (ed.), *Annual Review of Political Science*, 2, 1987, p. 138-198 ; B. Klendermans, S. Tarrow, « Mobilization into Social Movements : Synthesizing European and American Approaches », *International Social Movement Research*, vol. 1, 1988, p. 1-38 ; D. McAdam et al., « Social Movements », dans N. Smelser (ed.), *Handbook of Sociology*, Newbury Park, Sage, 1988, p. 695-737 ; R. Dalton, M. Kuechler (eds), *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Oxford University Press, Polity Press, 1990 ; P. Mann, *L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991 ; O. Fillieule, C. Péchu, *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993, pour les travaux les plus récents.

2. Sans qu'il soit nécessaire de trop y insister, cette situation peut s'expliquer de deux manières, non exclusives l'une de l'autre : d'une part, la lutte entre les tenants des différents paradigmes pour la domination du champ intellectuel s'est traduite par un rejet sans nuance des acquis concurrents (c'est très nettement le cas des relations entre l'école dite de la mobilisation des ressources et l'école dite du comportement collectif dans les années soixante-dix) ; d'autre part, dans le contexte américain d'où est issue l'immense majorité des travaux, la rigueur de l'explication causale est la plupart du temps préférée à la richesse de la description phénoménale, rendant de ce

pistes de recherche possibles n'ont pas, pendant longtemps, suscité de véritable intérêt de la part des chercheurs.

Ainsi, ni les théories du comportement collectif, qui s'en tiennent aux prédéterminations de l'action, ni l'école de la mobilisation des ressources, empêchée par la métaphore de la rationalité de l'acteur, n'ont réussi à mener à bien l'étude de *l'activisme individuel* et de ses évolutions dans le cours de l'action. De ce point de vue, l'acteur protestataire est singulièrement absent des études de mobilisation¹. Ensuite, si les conditions d'émergence d'une mobilisation ont fait l'objet de travaux considérables, peu de choses ont encore été écrites sur la dynamique de l'action manifestante. Or celle-ci est d'abord *une forme d'action* et non pas un ensemble de *dispositions* mesurables à travers des « potentiels de mobilisation ». Il devait en découler logiquement un recentrage de l'analyse sur les pratiques. Dans une perspective plus large, il paraît tout aussi indispensable de s'interroger sur *le poids des contextes sociaux et politiques* dans lesquels se développe l'action, sachant que le spectre entier des stratégies disponibles dans un environnement politique dynamique dépend à la fois de l'environnement externe et de la structuration interne des groupes. Le premier définit le potentiel stratégique pour chaque groupe en fonction de variables comme le statut du groupe dans son environnement, le niveau de coercition admissible, les contraintes politiques pesant sur les protestataires comme sur les responsables de l'ordre. L'étude de la structure interne permet d'expliquer pourquoi, dans le champ des possibles stratégiques, tel mouvement choisit tel mode d'action plutôt que tel autre. Il faut alors insister sur les modalités d'organisation des mouvements, sur la nature du leadership, sur la perception de leur environnement par les

fait peu attrayantes les tentatives de synthèse. Pour une remarque similaire dans le domaine des relations internationales, voir P. Vennesson, « Idées, institutions et relations internationales », *Revue française de science politique*, 45 (5), octobre 1995, p. 857-866.

1. Les travaux les plus récents ont cependant permis une avancée dans ce domaine, grâce à la prise en compte des idéologies et des perceptions dans les déterminations individuelles. Par la place qu'elles donnent au jeu des acteurs et à l'analyse des liens sociaux les unissant les uns aux autres, ces orientations doivent permettre notamment d'enrichir la connaissance des effets individuels (par exemple de conversion et de socialisation) de la participation à l'action protestataire.

membres du groupe mobilisé, sur le poids des traditions et de l'expérience antérieure, lesquels déterminent les choix opérés au sein des répertoires d'action disponibles.

Les modèles théoriques dominants (comportement collectif, mobilisation des ressources et théorie des nouveaux mouvements sociaux) n'ont jamais répondu à ces questions que partiellement. C'est une des raisons pour lesquelles les recherches menées depuis le milieu des années quatre-vingt se sont caractérisées par un certain éclectisme théorique, certains auteurs restant fidèles au modèle du comportement collectif, d'autres à la mobilisation des ressources, d'autres encore souhaitant concilier le paradigme des nouveaux mouvements sociaux avec la mobilisation des ressources en établissant des ponts plus ou moins solides. L'heure est à une « réconciliation théorique » qui voudrait que l'analyse porte à la fois sur les niveaux microsociologique et macrosociologique¹, sur l'émergence des mouvements et sur les conditions de leur développement². Ces travaux récents ont sans aucun doute engagé la recherche vers une meilleure connaissance des mouvements sociaux, à la fois par l'accent mis sur les perceptions et sur le travail de manipulation symbolique, effectué par les organisations pour la création des engagements et par la prise en compte de l'environnement politique des mouvements. L'éclectisme théorique a cependant un prix et les tentatives récentes n'ont, semble-t-il, pas encore débouché sur un nouveau paradigme. Il en découle une certaine confusion, la recherche d'une synthèse ayant pour effet d'affaiblir la cohérence interne de chaque système. C'est pourquoi, tout en restant dans la lignée de ces tentatives de reformulation, il nous semble malgré tout nécessaire de retravailler certaines des hypothèses avancées.

Ceci conduit notamment à une réappréciation de la place centrale de l'acteur telle qu'elle est définie par la mobilisation des ressources. Dans notre optique, en effet, l'individu en vient à agir collectivement en fonction de perceptions différenciées de la réalité sociale et sous la contrainte de positions structurelles qui conduisent à des expériences spécifiques. Il n'est dès

1. On entend par macrosociologique et microsociologique deux niveaux d'analyse sociologique des relations sociales, et non, d'un côté, le monde des individus et, de l'autre, celui des organisations, des « structures ».

2. D. McAdam et al., *op. cit.*

lors pas possible de réduire l'analyse aux facteurs structureaux générateurs de mobilisation (de la frustration aux changements postmatérialistes), ni aux facteurs générateurs de ressources. Pour reconstruire les déterminants de l'action protestataire autour d'un tel cadre, il est nécessaire de repenser à la fois la nature de l'activisme individuel et l'hypothèse de la rationalité de l'acteur.

En premier lieu, l'action protestataire est toujours le résultat de processus sociaux fluctuants. Ce caractère fluctuant se lit à deux niveaux : celui des organisations de mouvements, que l'on peut définir provisoirement comme des *configurations changeantes de systèmes d'alliance* ; au niveau de l'action ensuite, ce qui nous ramène à l'idée émise plus haut selon laquelle les mobilisations sont d'abord des *formes d'action* et non pas un ensemble de *dispositions*. En effet, l'activisme individuel est un phénomène transitoire à la fois en intensité et du point de vue de la durée, qui évolue en fonction de variables contextuelles et situationnelles, qu'elles soient d'ordre social ou individuel. Il faut donc replacer l'activisme individuel au centre de l'analyse si l'on veut expliquer les fluctuations des mouvements – en nombre d'adhérents et de participants, en nombre d'actions, etc.

En second lieu, l'hypothèse de la rationalité de l'acteur doit être révisée. Comme le souligne Kitschelt, « l'acteur rationnel individuel ne peut plus être le point de départ d'une théorie sociale. Il est lui-même le produit et un élément de nombreux processus macro et micro ». Dans cette perspective, Kitschelt propose une théorie évolutive de l'action : « Dans un processus expérimental de jugements et d'erreurs, l'acteur social "trouve" des stratégies collectives viables. Les contraintes institutionnelles et les interprétations cognitives et normatives des situations par l'acteur sont les conditions qui limitent le répertoire de l'action protestatrice. C'est *ex post* que l'on attribue de la rationalité au processus évolutif de sélection des stratégies d'action [...] »¹.

Cette réappréciation de la place de la rationalité dans le comportement de l'acteur permet de dépasser de vieux anta-

1. H. Kitschelt, « Resource Mobilization Theory: A Critique », dans D. Rucht (ed.), *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*, Campus Verlag, Frankfurt am Main, Boulder, Westview Press, 1991, p. 333-334.

gonismes stériles entre rationalité et irrationalité, contraintes structurelles et significations subjectives, dépassement auquel le concept de répertoire d'action invitait déjà. En effet, celui-ci rend bien compte de ce que les stratégies d'action choisies à la fois par les individus et les organisations s'inscrivent dans un processus d'adaptation et de tâtonnement qui a, au fond, fort peu à voir avec le paradigme rationaliste ou économiste, lequel confine au réductionnisme microsociologique¹.

Ces choix théoriques impliquent enfin un changement d'orientation méthodologique.

D'abord, il est nécessaire de réintroduire *la dimension temporelle* dans l'analyse. L'étude de l'activisme doit se faire selon des analyses longitudinales et non plus seulement transversales et/ou monographiques. De ce point de vue, la mesure des propen-

1. Si l'on songe par exemple aux mouvements sociaux récents qui ont accompagné la transition démocratique à l'Est, on voit bien comment, au sein de chaque État et d'État à État, les stratégies mises en œuvre s'expliquent plus facilement en termes d'adaptation tactique, à travers des processus d'apprentissage plus ou moins heureux, qu'en termes de calcul coût-avantage. On ajoutera que les répertoires ont encore l'avantage de concilier la dimension du calcul stratégique avec celle des sens variables investis dans l'action par les acteurs. Charles Tilly ne dit pas autre chose lorsqu'il critique les modèles à acteur unique : « Puisque, dans la réalité, l'action collective consiste le plus souvent en des actions réciproques et stratégiques entre groupes et à l'intérieur des groupes, les modèles qui analysent le comportement d'un acteur unique manquent leur cible, surtout lorsqu'ils attribuent à l'acteur une prédisposition à l'unité et une stratégie unique. » (« Action collective et mobilisation individuelle », dans P. Birnbaum, J. Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Science Po, 1986, p. 214.) Ou encore à propos, cette fois-ci, de l'objet qui nous occupe directement : « En ce qui concerne les manifestations, on a l'habitude de les présenter comme expression de la volonté d'un groupe assez bien défini : manifestations d'anciens combattants, de lycéens, d'habitants, etc. Mais cette présentation fausse la réalité de deux manières fondamentales : d'abord, parce que (tout animateur de manifestation le sait) l'action des manifestants résulte d'un effort de construction souvent pénible qui comprend lui-même d'ordinaire un long marchandage : ensuite, parce que chaque manifestation comprend au moins quatre dimensions : les gens dans la rue, l'objet (d'ordinaire un symbole, un organisme ou une personnalité), les spectateurs immédiats et la base sociale dont les manifestants prétendent énoncer les sentiments. » (*Ibid.*, p. 227.) Voir également, pour une remarque similaire, M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Science Po, 1986, p. 31-33, et les réflexions stimulantes de Bernard Lacroix à propos des interprétations de Mai 68 dans « À contre-courant. Le partis pris du réalisme », *Pouvoirs*, 39, 1986, p. 117-127.

sions à participer n'a plus vraiment de sens et l'analyse ponctuelle des mobilisations ne rend pas compte de leur caractère fluide¹. Deux des implications de ces orientations sont que l'on considère, d'une part, que les mouvements sociaux ne se résument pas aux organisations qui les portent et que, d'autre part, la compréhension d'un mouvement est inséparable de celle de tous les autres mouvements qui lui sont contemporains, au moins dans une unité nationale donnée et quelquefois même à un niveau transnational. Une analyse en termes de processus se substitue alors logiquement à une réflexion en termes de déterminants structurels ; l'étude des *vagues de protestation*, dans la perspective ouverte par Sidney Tarrow, l'emporte sur la monographie².

Deux stratégies de méthode s'ouvrent alors à la recherche : on peut d'abord, au niveau microsociologique de l'activisme individuel, faire porter l'analyse sur les différents stades de l'engagement individuel. Plusieurs auteurs ont emprunté cette voie par des enquêtes longitudinales auprès d'activistes, à différents stades d'une mobilisation³. Malgré la richesse d'une

1. L'insistance mise ici sur le caractère fluide de la mobilisation doit beaucoup aux travaux antérieurs à la mobilisation des ressources et notamment aux analyses de Blumer et du courant de l'interactionnisme symbolique. Turner et Killian ont également élaboré une théorie processuelle des mouvements sociaux : « Like other forms of collective behavior, social movements are continuously in process. Goals, ideologies, strategies, tactics, relations with authorities and other movements, movements structure, systems of adherent control, adherent gratifications and even constituencies are all subject to change throughout the life of a movement. » (R. Turner, L. Killian, *Collective Behavior*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1972 [1^{re} éd., 1957], p. 237.) Les meilleurs travaux de l'école du comportement collectif ont également bien montré que l'épaisseur historique des mouvements constitue des *filtres* à travers lesquels sont perçus les opportunités et élaborés les choix stratégiques, ce qui permet utilement de rappeler que, contrairement à ce qu'affirme la mobilisation des ressources, au moins jusqu'à Charles Tilly, le *rationale* de l'action ne renvoie pas seulement à un système de prises de décisions rationnelles mais est étroitement lié à l'expérience historique accumulée.

2. S. Tarrow, *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1989 ; *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

3. D. McAdam, « Recruitment to High Risk Activism : The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, 92, 1986, p. 64-90 ; D.G. Taylor, *Public Opinion and Collective Action. The Boston School Desegregation*

telle perspective, il nous semble pourtant que le niveau d'analyse purement microsociologique rend difficile cette articulation au niveau macrosociologique sur laquelle nous souhaitons travailler. On peut ensuite étudier le développement dans le temps des entreprises de mobilisation et de leurs actions. Les discontinuités dans les séries temporelles ainsi établies permettent de lire l'impact de tel ou tel facteur sur l'activisme individuel (satisfaction des revendications, changement de configuration de pouvoir, etc.) et d'échapper à une certaine forme d'illusion rétrospective dont l'effet serait de se contenter d'analyser les mobilisations les plus visibles, ou pis encore celles seules qui ont « réussi », rejetant ainsi « les causes perdues, jusqu'aux perdants eux-mêmes¹ ».

Ensuite, si l'on place au centre de l'analyse les processus plutôt que les déterminations, cela implique de travailler, toujours le long d'un axe longitudinal, sur l'événement que constitue l'action protestataire. Et puisque nous faisons dépendre le cours de ce type d'événement de *facteurs structurels, contextuels et situationnels*, c'est à l'étude de ces facteurs qu'il faut s'attacher². Pour répondre à ce programme de recherche, il est nécessaire de rendre opératoires empiriquement de nouvelles séries d'indicateurs qui permettent l'articulation entre l'activisme individuel, l'action protestataire et leur environnement. Ce point est central dans la mesure où il est toujours possible, pour un mouvement

Conflict, Chicago, The University of Chicago Press, 1986 ; B. Klandermans, « Transient Identities ? Membership Patterns in the Dutch Peace Movement », dans E. Larana, H. Johnston, J. Gusfield (eds), *New Social Movements : From Ideology to Identity*, Philadelphia, Temple University Press, 1995, p. 168-184.

1. Pour reprendre les propos de E.P. Thompson qui dénonce ce type de vision évolutionniste de l'histoire dans *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, 1988, p. 16.

2. La distinction de ces trois ordres de détermination veut attirer l'attention sur deux erreurs communes de la sociologie des mobilisations. Un biais déterministe, d'une part, qui consiste à faire dépendre l'action de contraintes structurales et de préférences universelles des agents sans tenir compte de l'épaisseur phénoménale d'événements qui, quoique pris dans des contraintes structurales, n'en sont pas moins déterminés par les contextes et les situations, c'est-à-dire par ce qui se joue dans l'échange de coups. De là découle, d'autre part, un biais substantialiste qui fait des stocks de ressources et des opportunités des éléments préalables et permanents n'étant pas susceptibles d'être retravaillés et/ou initiés au cours de l'action.

et une structure donnés, de déterminer des facteurs favorisant ou défavorisant l'apparition, le développement et l'issue d'une action protestataire.

C'est à la mise en forme et à l'approfondissement de ces orientations de recherche qu'est consacré le premier chapitre de ce livre, en commençant par préciser ce que l'on entend ici par action collective, protestataire et manifestante (chap. 1). On dressera alors, dans une perspective diachronique, un tableau de l'activité manifestante dans la France des années quatre-vingt. Ceci nous conduira à révéler un véritable continent immergé des pratiques politiques de participation (chap. 2) et à valider l'hypothèse selon laquelle la manifestation doit s'inscrire sur un continuum de la participation politique (chap. 3). On s'attachera ensuite à défaire quelques mythes, dorénavant bien ancrés, sur une soi-disant transformation de l'engagement politique (chap. 4). Nous verrons que l'évolution de l'action manifestante — dans sa stabilité comme dans ses variations — trouve ses déterminants sociaux et politiques dans les modifications des configurations de pouvoir et dans les positions différenciées des acteurs en leur sein (chap. 5). Les étapes suivantes seront consacrées à l'étude des relations entre les entreprises de mobilisation et différents secteurs de l'État à travers l'observation des interactions en jeu dans l'événement manifestant. La manifestation se caractérise par une dimension conflictuelle, dimension qui n'est jamais autant visible que dans les interactions violentes. Aussi, dans cette analyse des interactions, mettrons-nous l'accent sur l'apparition des violences pour approfondir l'interdépendance entre mouvements et puissance étatique (chap. 6). Chemin faisant, on apportera un éclairage nouveau sur cette zone centrale de l'environnement qu'est l'État, tel qu'il se manifeste à travers l'exercice de la violence légitime ou illégitime. Nous aborderons la violence d'État dans sa mise en œuvre alors qu'elle est généralement étudiée abstraitement selon des théories juridiques et normatives (chap. 7).

Le livre se termine par trois annexes dont l'objet est d'explicitier la manière dont nous avons dépouillé, analysé, puis utilisé les différentes sources sur lesquelles repose ce travail. Si pour des raisons pratiques ces annexes se trouvent rejetées en fin de volume, la logique voudrait pourtant que le lecteur s'y arrête d'abord, afin de bien mesurer le sens, mais aussi les limites, des résultats établis ici.

CHAPITRE 1

LA DYNAMIQUE DE L'ACTION MANIFESTANTE

« Il est difficile de comprendre ce que dit une émeute, et même de la décrire. On peut s'enfoncer dans la tourmente, se laisser obnubiler par le détail excessif et redondant de chaque scène. Des foules de la Révolution, Taine nous a laissé des évocations admirables et haineuses, à partir desquelles Le Bon s'est efforcé de construire à bon compte une science des foules. [...] L'un et l'autre partagent la conviction qu'une masse d'hommes n'est efficace que parce que ceux qui la composent renoncent à toute conscience, à tout contrôle au cours d'un processus général de fusion. Les émeutiers n'ont pas d'autres buts que d'être ensemble ; ils laissent monter en eux le vertige irrationnel qui les soumet à l'avance au charisme d'un meneur. La foule existe mais sans projet et seulement pour se donner. D'autres historiens en donnent une lecture diamétralement opposée. Dans l'aventure collective d'une révolte, ils cherchent à reconnaître la volonté lucide des acteurs. À vrai dire, ils s'intéressent souvent moins à ce que disent les comportements qu'à l'identité sociale des émeutiers. C'est la composition particulière de chaque foule qui en fait connaître la fonction et la vérité. On voudrait [...] se tenir à distance égale de ces deux positions : de celle qui ne reconnaît l'évidence de l'action collective que pour lui dénier toute signification, comme de celle qui construit au contraire toute son interprétation sur une assignation sociale en se désintéressant de ce qui se passe dans l'événement. Comprendre les pratiques de la révolte comme la recherche obstinée, tâtonnante, d'un sens qui n'est pas donné au départ, mais qui peu à peu se découvre. »
Arlette Farge et Jacques Revel, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants. Paris 1750*, Paris, Hachette, 1988.

La diversité des objets étudiés et des angles d'attaque adoptés par les chercheurs qui se sont intéressés à l'action collective depuis la fin du XIX^e siècle ne peut se comprendre si l'on ne rappelle à quel point leurs travaux ont cherché à répondre aux menaces sociales et aux interrogations politiques du moment. C'est en partie sous la pression de l'histoire politique que la sociologie des mobilisations s'est constituée, les faits sociaux évoluant en dehors des théories qui en rendent compte et les théories finissant par être modifiées ou dépassées par les événements, d'où quelquefois de brusques changements de paradigmes¹. C'est après la grande peur de la Commune que paraissent, à la fin du XIX^e siècle, les premiers ouvrages sur les mouvements de masse, la théorie des foules destructrices développée alors devant beaucoup aux phantasmes de penseurs effrayés par les progrès de la démocratie libérale ; et c'est encore au nom de présupposés idéologiques, en faveur des théories pluralistes cette fois-ci, et du respect des règles institutionnelles que les mouvements sociaux continueront jusqu'au milieu des années soixante à s'analyser en termes de phénomènes irrationnels suscités par la frustration. Par la suite, l'abandon des théories du comportement collectif pour une vision rationnelle des mobilisations s'opère notamment en réponse à l'ampleur prise alors par l'action collective et à la diffusion de son recours dans de larges couches de la société. Enfin, les formes de contestation changent à nouveau dans les années soixante-dix, à la fois pour ce qui est des modes d'action (développement de pratiques plus directement participationnistes) et des thèmes mobilisateurs (mouvements écologistes, de libération sexuelle, etc.), ce qui se traduit par la réorientation des cadres d'analyse vers une approche en termes de « nouveaux mouvements sociaux ». C'est donc bien, tout au moins pour une part, sous la poussée de cette « histoire réelle » que le champ de la sociologie des mobilisations s'est progressivement constitué, avec ses instruments d'analyse et ses enjeux théoriques propres. Pour toutes ces raisons, il faut s'attendre à trouver, derrière les définitions et le

1. On se heurte ici au problème des *effets en retour*, question difficile de l'histoire des sciences, et plus particulièrement des sciences du politique, comme l'indique Pierre Favre dans *Naissances de la science politique en France*, Paris, Fayard, 1989, p. 207-208.

découpage des objets proposés par chacun, le reflet d'intérêts idéologiques.

ACTION COLLECTIVE, PROTESTATAIRE ET MANIFESTANTE

Plutôt que de dresser un tableau complet des définitions mises en œuvre par les sociologues de la mobilisation depuis près d'un siècle, nous nous en tiendrons à en discuter certaines avant de proposer notre propre découpage de l'objet¹. Précisons d'emblée que cet effort de définition ne se veut pas autre chose qu'opératoire, c'est-à-dire dénué de toute ambition ontologique. Notre intention se limitera à offrir un découpage sémantique heuristique de phénomènes sociaux complexes parce qu'imbriqués. Et ce n'est pas le moindre des effets de cette imbrication que de nous amener à préciser tout à la fois le sens que nous donnerons aux notions d'action collective, de mouvement social, d'action protestataire et d'action manifestante, la définition de celle-ci ne trouvant son sens que dans sa relation à ces autres phénomènes.

D'une manière générale, les travaux se rattachant à l'école du *comportement collectif* ont pour caractéristique commune de s'intéresser à une très grande diversité de phénomènes collectifs subsumés sous l'appellation commode de « phénomènes de foule ». L'action collective se définit alors presque exclusivement par des caractéristiques physiques et temporelles : la réunion de plusieurs personnes en un lieu donné, en dehors de toute considération sur les buts du rassemblement. On distinguera cependant les travaux de Blumer² qui propose à la fois une définition des mouvements sociaux et s'essaie à classer les différentes formes d'action collective : la foule y est étudiée

1. On peut cependant se reporter au beau travail de définition auquel se livre François Chazel dans « Les mouvements sociaux », dans R. Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, chap. 7, p. 263-312.

2. H. Blumer, « Collective Behavior », dans A. MacLung Lee (ed.), *Principles of Sociology*, Barnes and Noble, 1951 (1^{re} éd., 1939), p. 166-222, et « Collective Behavior », dans J. B. Gittler (ed.), *Review of Sociology. Analysis of a Decade*, New York, John Wiley and Sons, 1957, p. 127-158.

comme un des aspects du comportement collectif, lequel recouvre également d'autres phénomènes comme le public et les mouvements sociaux selon, curieusement, une vieille classification de Gabriel Tarde.

Blumer s'inspire des réflexions de Park pour définir les mouvements sociaux. Il reprend notamment l'idée du comportement collectif en tant que mécanisme d'innovation. Ce dernier est le résultat d'un malaise social (*social unrest*), état « inorganisé, non réglé, fluide et actif ¹ » d'où émergeront de nouvelles formes de comportement collectif organisé. Par ailleurs, il distingue, selon un classement hiérarchique, des formes plus ou moins élémentaires de comportement collectif : la foule, le public ou la masse font partie de ces groupements élémentaires, alors que les mouvements sociaux méritent un traitement spécifique. Le principal trait distinctif de ces derniers tient à leur aspect volontariste : ils constituent des « entreprises collectives pour établir un nouvel ordre de vie ». Blumer identifie leur origine dans les changements culturels (*cultural drifts*) qui provoquent l'insatisfaction à travers la nouvelle conception d'eux-mêmes que développent les individus. Naissent alors les « mouvements généraux » (mouvement ouvrier, pacifiste, etc.), inorganisés et tâtonnants mais qui constituent la base des « mouvements sociaux spécifiques », lesquels possèdent toutes les caractéristiques de « sociétés en miniature ² » à savoir des objectifs précis, une organisation, une culture, une conscience d'appartenance et un leader. À cette classification, Blumer ajoute les « mouvements expressifs » – mouvements religieux et mouvements de mode –, transposition de sa distinction entre « foule agissante » et « foule expressive ».

La tentative de définition des mouvements sociaux par Blumer a le double mérite d'insister sur l'idée que ceux-ci se reconnaissent à leur orientation vers le changement et ne se limitent pas à des caractéristiques morphologiques ³. Pourtant, l'indis-

1. H. Blumer, art. cité, p. 173.

2. *Ibid.*, p. 199 et 214.

3. Même si l'auteur n'en tire pas toutes les conséquences puisqu'il reste en définitive fidèle aux prémisses de la psychologie des foules avec le concept de la *réaction circulaire*, qu'il identifie comme un mécanisme élémentaire présent dans toutes les formes de comportement collectif et qui rappelle étrangement la suggestion hypnotique. De ce point de vue, Smelser sera sans

tinction entretenue entre mouvements sociaux, mouvements culturels et mouvements religieux rend difficilement opératoire sa définition. Même si, par moments et selon les configurations de pouvoir, les phénomènes de mode ¹ et les mouvements religieux ² peuvent être empiriquement associés aux mouvements sociaux, ils n'en demeurent pas moins analytiquement dissociés.

La perspective change avec les auteurs de *la mobilisation des ressources* qui, d'abord, identifient les mouvements sociaux aux organisations qui les portent, ce qui revient, par une illusion intellectualiste typique de la première version de ce courant, à réifier le mouvement social en le concevant à l'image d'un groupe doté d'une volonté unique. Aussi se débarrassent-ils de la question par une définition tellement large qu'elle en devient inutile : « Un mouvement social se compose d'un ensemble d'opinions et de croyances distribué dans une population donnée et dont le but est de promouvoir le changement de certains

doute le premier à tirer toutes les conséquences du rejet des définitions morphologiques : « Pour qu'une action devienne collective, bien sûr, il faut que soient disponibles certains moyens de communiquer et de pousser les gens à agir ensemble. Pourtant aucune forme de communication ne saurait constituer une caractéristique de la définition du comportement collectif. [...] Ces classes de facteurs affectent le déroulement, la forme et l'étendue des comportements collectifs. *Ils n'en sont pas, pourtant, des caractéristiques essentielles.* » Voir N. Smelser, *Theory of Collective Behavior*, Londres, Routledge, 1962, p. 10.

1. Que l'on songe par exemple à la mode hippie aux États-Unis qui, par bien des côtés, est étroitement liée à la contestation de la société des années soixante : esthétique psychédélique contre esthétique classique, cheveux longs et indifférenciation des sexes dans les usages vestimentaires, etc. Si ces courants culturels « accompagnent » la contestation, ils n'en relèvent pas véritablement.

2. À propos des mouvements religieux, François Chazel (« Les mouvements sociaux », art. cité) fait justement remarquer à quel point les frontières peuvent être floues. Il rappelle que les millénarismes et les messianismes naissent souvent dans des contextes de malaise social (N. Cohn, *Les fanatiques de l'Apocalypse*, Paris, Payot, 1983 ; édition originale en anglais en 1957) et ont parfois été analysés comme des formes archaïques de mouvements sociaux (E. J. Hobsbawm, *Social Bandits and Primitive Rebels*, New York, The Free Press, 1959. Traduction française en 1966). Par ailleurs, ils ont quelquefois précédé et nourri des mouvements politiques à visée nationaliste (P. Worsley, *The Trumpet Shall Sound: A Study of « Cargo Cult » in Melanesia*, Londres, MacGibbon and Kee, 1957) ou sont apparus dans des périodes d'effondrement des espérances sociopolitiques (E. P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière...*, *op. cit.*, p. 346, qui emploie l'expression de « millénarisme des vaincus et des désespérés »).

éléments dans la structure sociale, dans la distribution des biens, ou dans les deux. [...] Il est clair que nous définissons le mouvement social comme rien d'autre que des *structures de préférence* dirigées vers le changement social¹. » On retiendra cependant de ces deux auteurs l'idée selon laquelle les mouvements sociaux se composent, au moins pour une part, d'une ou de plusieurs organisations. En effet, si la coopération des individus est au principe de tout mouvement social, cette communauté d'action doit forcément s'inscrire dans des cadres organisationnels, comme l'a montré Oberschall².

Pourtant, ces critères ne suffisent encore pas à définir les mouvements sociaux dans la mesure où toutes les formes d'action organisées ne relèvent pas de la même logique. Coordination et coopération peuvent exister dans une infinité d'organisations, et d'abord dans les entreprises³. Même si, reprenant le critère de Blumer, on exclut ce type d'organisations parce qu'elles ne se donnent pas pour but l'établissement d'un nouvel ordre de vie, il reste encore une multiplicité de modes d'organisation comme les syndicats, les organisations professionnelles et, bien sûr, le spectre entier des associations parmi lesquelles on trouve surtout des prestataires de service⁴.

Pour réduire cette indétermination, Charles Tilly introduit un nouveau critère : selon lui, les mouvements sociaux sont d'abord des entreprises porteuses d'une *confrontation* avec les autorités publiques ; c'est par celle-ci qu'ils cherchent à obtenir de nouveaux droits. Le mouvement social se définit dès lors comme « une série continue d'interactions entre les détenteurs du pouvoir et ceux qui les *défient* (ceux pouvant prétendre s'exprimer au nom d'un groupe dépourvu de représentation formelle)⁵ ». Cette définition cumule trois avantages : d'abord,

1. J. McCarthy, M. Zald, « Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82 (7), 1977, p. 1212-1241.

2. A. Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1973.

3. M. Crozier, E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977 ; J. G. March, H. A. Simon, *Les organisations*, Paris, Dunod, 1974.

4. F. Héran, « Un monde sélectif, les associations », *Économie et statistique*, 208, 1988 ; M. Barthélémy, *Les associations dans la société française : un état des lieux*, Cahiers du CEVIPOF, 1995.

5. C. Tilly, « Social Movements and National Politics », dans C. Bright,

elle introduit le critère de l'expressivité. Autrement dit, ce n'est que lorsque les activités d'un groupe se traduisent par des actions collectives dans l'espace public que l'on est fondé à parler de mouvement social. Ensuite, elle échappe à la réification du mouvement social en pensant le phénomène en termes dynamiques ; enfin, elle implique que les mouvements ne suivent pas un cycle de vie prédéterminé qui les mènerait de la naissance à la mort, en passant par leur institutionnalisation. La fortune des mouvements dépend en effet de l'issue favorable ou non de leur affrontement à l'État (facilitation/répression).

Cette définition bute cependant sur deux obstacles. D'une part, le type d'action propre au mouvement social n'est pas clairement désigné, alors même que les interactions sont le critère central. Tilly se contente de dire que la confrontation peut prendre des formes diverses selon qu'elle est plus ou moins radicale. D'autre part, et surtout, il oppose de manière irréaliste les bénéficiaires d'un système (les élites, le pouvoir, les groupes institutionnalisés) et ceux qui les combattent (les mouvements sociaux), comme si le jeu dans lequel sont pris les mouvements se ramenait à une relation exclusive à l'État et comme si tous les mouvements sociaux se donnaient pour but la défense de groupes dominés socialement et politiquement¹. En d'autres termes, Tilly assigne un sens aux changements dont les mouvements sociaux seraient porteurs et l'on retombe alors sur la remarque énoncée plus haut : les définitions en usage reflètent des intérêts idéologiques.

C'est à la lumière de ces deux critiques de la définition donnée par Tilly que nous proposerons maintenant une série de définitions liées dont l'ambition se limite à borner le champ de nos recherches, tant du point de vue des orientations théoriques que des terrains de recherche pertinents.

D'abord, nous parlerons ici d'*entreprises de mouvement social* plutôt que de mouvement social, cette dernière expression, dans la littérature sociologique française, renvoyant d'abord à ce qu'il

S. Harding (eds), *Statemaking and Social Movements*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1984, p. 297-317.

1. Sur ce point, les analyses antérieures de McCarthy et Zald sur l'étude des interactions entre mouvements et environnement sont beaucoup plus riches. On se reportera aussi à la littérature encore rare sur les contre-mouvements.

est convenu d'appeler le mouvement ouvrier. Par entreprise de mouvement social, nous n'entendons pas non plus user d'une métaphore économique comme le font Salisbury, McCarthy et Zald ou Moe¹. Il nous semble seulement que l'expression, dans son sens premier, exprime le mieux ce dont nous souhaitons rendre compte. Le terme entreprise permet de qualifier deux ordres de réalité : *un type d'organisation*, d'une part (organisation se destinant à la production de biens et de services). C'est cette acception que les auteurs cités plus haut ont importée des sciences économiques et de gestion. D'autre part, dans une acception dynamique, *la mise en œuvre d'un dessein*, d'un plan, d'un projet en même temps qu'une action par laquelle on défie quelqu'un ou quelque chose, on tente de porter atteinte à des droits, à des acquis. Entreprise prend alors le sens de menées, manœuvres, attaques, assauts, mais aussi de tentative de séduction. Le mot convient donc parfaitement pour rendre compte du travail politique réalisé par des configurations changeantes d'acteurs dont le point commun est de lutter pour la défense d'objectifs dont on précisera plus loin qu'ils ne sont pas forcément homogènes.

Le changement de dénomination ne suffit pourtant pas à affermir la définition. Un des premiers critères utilisé dans la littérature, nous l'avons vu avec Tilly, est celui de *l'opposition à l'État*. Autrement dit, ce n'est que lorsque les activités d'un groupe se traduisent par une interpellation de l'État que l'on pourrait parler d'entreprise de mouvement social. Cependant, nous ne pensons pas que les mouvements s'affrontent seulement à l'État, le champ d'alliance et de conflit dans lequel ils évoluent étant autrement plus complexe. À vrai dire, cette conception repose sur une distinction commode mais fautive entre société civile et État qui ne tient pas compte de la multiplicité des agences qui composent l'État ni de la multipositionnalité des agents dans les différents secteurs sociaux. Et puis, chacun sait qu'au-delà des formes juridiques et des appellations sociales qui se donnent ou que l'on attribue aux groupes (syn-

1. R. Salisbury, « Interests Groups », dans N. Polsby, F. Greenstein (eds), *Handbook of Political Science*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1975 ; J. McCarthy, M. Zald, « Ressource Mobilization and Social Movements... », art. cité ; T. Moe, *The Organization of Interests*, Chicago, The University of Chicago Press, 1980.

dicats, partis, groupes d'intérêts, associations, etc.), les frontières se révèlent extrêmement mouvantes en fonction des circonstances et des intérêts de chacun. Jacques Ion¹ a, par exemple, montré combien la notion d'association, omniprésente dans le discours commun, est tout à la fois très floue sémantiquement et idéologiquement connotée. D'ailleurs, les multiples tentatives de typologies associatives s'avèrent rapidement inopérantes dès lors qu'elles prétendent à une approche purement fonctionnelle².

Dans les processus de construction de l'espace public, partis, syndicats et associations procèdent du même cadre global. Ces trois formes d'associations volontaires se développent à la même époque en France, sous le Second Empire, et leur différenciation par l'inscription dans des cadres juridiques fixés ne se fait que tardivement. C'est vrai par exemple de la distinction entre syndicats et associations dans la période 1884-1901, qui se traduit par l'objectivation de l'un et de l'autre type et durant laquelle de nombreuses associations de fait prendront la forme juridique syndicale³.

Enfin, pour revenir à la situation contemporaine, les partis politiques et les syndicats — nous verrons dans quelle mesure — sont parties prenantes dans l'organisation de nombreuses actions protestataires, certaines entreprises de mouvement social s'institutionnalisent au point de déboucher sur la création de partis politiques (que l'on songe aux écologistes), certains partis sont tenus en marge du jeu politique et ont un accès moindre aux circuits institutionnels que des associations toutes-puissantes. Enfin, certains mouvements sociaux ne se donnent pas pour cibles l'État et les élites mais d'autres groupes, d'autres mouvements (certaines mobilisations antiracistes en fournissent une claire illustration). Il vaut donc mieux laisser de côté la séparation entre groupes institutionnels et non institutionnels, élites et *challengers, insiders* et *outsiders*.

1. J. Ion (dir.), « Le militantisme en questions. Enquête sur l'évolution des formes de groupements intervenant dans l'espace public », dactyl., Saint-Étienne, CRESAL, 1992.

2. A. Meister, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Éditions ouvrières, 1972 ; J. Caroux, « Les associations : essai de typologie », *Esprit*, 6, 1978.

3. M. G. Sèzes, « La mise en œuvre de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. Mouvements de création et utilisation du nouveau statut en région parisienne, 1884-1984 », dactyl., 1985.

Ni le mode de relation au pouvoir, ni le mode d'organisation ne constituant de bons critères de définition, nous retiendrons celui des formes d'action utilisées dans le répertoire disponible, ce qui revient à définir les entreprises de mouvement social par le recours à l'action protestataire. Cela comporte l'avantage de conserver l'idée avancée par Tilly d'une « série d'interactions¹ », en même temps que l'on ne s'en tient pas à une définition restrictive de l'adversaire, ni des membres de l'entreprise (on ne raisonne plus en termes de groupements définis une fois pour toutes mais de configurations d'alliances changeantes toujours susceptibles d'évolution au cours de l'action et ne trouvant leur forme que dans l'actualisation des conflits)². Cela ne signifie pas pour autant — et la nuance est capitale — que le répertoire d'action des entreprises de mouvement social doit se limiter idéalement au recours à l'action protestataire. Il est clair que pour toute entreprise de défense d'un intérêt, et selon son pouvoir social, l'éventail des recours tactiques peut être plus ou moins étendu. Pourtant, l'action protestataire, et plus précisément manifestante (au sens où nous la définirons plus loin), demeure le mode d'action privilégié des entreprises de mouvement social, notamment parce que les identités des activistes, leur sentiment d'appartenance se construisent d'abord dans l'action manifestante, alors que, pour toute une série d'autres associations de personnes, c'est par les affiliations for-

1. Nous retranchons de l'expression de Charles Tilly le vocable de « continues » dans la mesure où il existe à l'évidence des entreprises de mobilisation des plus éphémères et des mobilisations à un coup ou tout au moins intermittentes.

2. Ce qui veut dire aussi que les entreprises de mouvement social ne sont pas toujours conduites par des organisations centrales dont les porte-parole réclament le soutien de certains secteurs de l'opinion. Si certaines entreprises fonctionnent selon ce schéma, il n'en est pas toujours ainsi, comme le fait remarquer Patrice Mann : « L'action collective, ce sont aussi des conflits naissants dans des sites dispersés, l'entrée inattendue de groupes dans des mouvements aux trajectoires hésitantes, de brusques flambées de violence sans leaders formels apparents, des actions faiblement coordonnées, des embryons de mobilisation animés par une « base » qui double les leaders organisationnels, des appels mobilisateurs qui restent sans échos, des conflits qui s'effondrent soudainement ou qui basculent tout aussi soudainement dans une dynamique de l'escalade non contrôlée, des mouvements qui s'essoufflent, sans avoir atteint leur but. » (*L'action collective...*, op. cit., p. 9.)

melles, la participation à des congrès, à des meetings, à des réunions de section, etc., que, d'abord, s'objectivent ces identités de groupe.

Nous entendons donc par *entreprise de mouvement social toute organisation, ou groupe d'organisations, mettant en œuvre des stratégies d'action composées de séries d'interactions avec des cibles et qui comporte, de manière privilégiée, le recours à l'action protestataire.*

Une implication forte de cette définition est de considérer qu'il y a *identité de nature* entre les opérateurs sociaux de l'action protestataire et ceux qui sont au centre de la participation politique conventionnelle. En d'autres termes, on postule ici — et on montrera plus loin — qu'il existe un continuum des différentes formes de participation politique au niveau des organisations qui y concourent. Cette position marque un changement par rapport à Tilly ou à Oberschall pour qui les entreprises de mouvement se composent d'organisations exclues du système de participation politique. Toutefois, s'il existe bien un continuum de la participation au niveau de l'identité des organisations, il faut encore se demander s'il en va de même au niveau des moyens d'action. Autrement dit, le répertoire de l'action protestataire s'inscrit-il aussi sur un continuum de la participation politique, auquel cas le découpage usuel des objets entre une sociologie de la mobilisation et une sociologie de la participation politique — découpage que la mobilisation des ressources n'a que rarement remis en cause empiriquement — perdrait largement son sens ?

Pour répondre à cette question et rendre notre définition des entreprises de mouvement opératoire, il est nécessaire de déterminer précisément ce que nous entendons ici par action protestataire. Nous avons déjà souligné l'indétermination forte qui planait sur la définition des objets d'analyse en sociologie de la mobilisation. Aussi proposons-nous de distinguer ici, par commodité, trois niveaux d'action organisée, allant du plus général au plus particulier : l'action collective, l'action protestataire et l'action manifestante. Une fois ces objets définis, nous pourrions dire si l'on est fondé à établir un continuum de la participation politique qui intègre l'action protestataire et, plus encore, l'action manifestante.

Au niveau le plus général, *l'action collective* peut se définir

comme toute action concertée de un ou plusieurs groupes¹. Celle-ci recouvre donc toutes les formes d'action dans lesquelles se manifeste une coopération plus ou moins formalisée entre les individus, quels qu'en soient le cadre organisationnel et le degré d'homogénéité des buts affirmés ou dissimulés de chacun. Le concept d'action collective s'applique donc aussi bien aux modes de coopération mis en œuvre dans les entreprises, les équipes de sport, les rassemblements à caractère religieux (processions, pèlerinages), les entreprises de mouvement social et, dans certains cas, les émeutes. En revanche, il ne s'applique pas aux rassemblements de foule dans lesquels les sujets rassemblés ne coopèrent pas, n'agissent pas en fonction d'une action concertée² : les passants dans une rue populeuse, les voyageurs entassés dans le métro. Sur ce point, on fera remarquer que plusieurs auteurs récuse cette distinction pour subsumer sous la même catégorie, dans la tradition tardienne, les rassemblements de foule sans principes unificateurs (*gatherings*), les rassemblements politiques et les émeutes, arguant de ce que toute réunion d'individus génère un ensemble d'interactions, à différents niveaux de communication, qui légitiment qu'on les analyse sur un continuum³.

Parmi les formes d'action collective, on distinguera

1. Pour une définition quasiment similaire, voir C. Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison Wesley, 1978, p. 7 et suiv., et F. Chazel, « Individualisme, mobilisation et action collective », dans P. Birnbaum, J. Leca, *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 244-268.

2. Ce qui ne veut pas dire, encore une fois, que derrière l'orientation commune de l'action ne coexistent pas des buts différents, voire divergents. L'hétérogénéité des significations investies dans l'action et des calculs stratégiques de chacun est au contraire, nous l'avons dit, la règle commune à toute action collective. De ce point de vue, l'aspect concerté de l'action ne présume pas des intérêts que chacun recherche dans cette concertation.

3. Voir notamment C. McPhail, N. Miller, « The Assembling Process : A Theoretical and Empirical Examination », *American Sociological Review*, 38, 1973, p. 721-735 ; C. McPhail, R. Wohlstein, « Using Film to Analyse Pedestrian Behavior », *Sociological Methods and Research*, 10, 1982, p. 347-375, et « Individual and Collective Behaviors Within Gatherings, Demonstrations and Riots », *Annual Review of Sociology*, 9, 1983, p. 579-600 ; C. McPhail, « Toward a Theory of Collective Behavior », dans H. Faberman (ed.), *Symbolic Interaction : An Introduction to Social Psychology*, New York, Harper and Row, 1984, et *The Myth of the Madding Crowd*, New York, Aldine De Gruyter, 1991.

maintenant *l'action protestataire*, dont nous avons dit qu'elle constituait la forme d'action privilégiée par les entreprises de mouvement social. Celle-ci peut désigner selon nous une action concertée dirigée d'abord vers tel ou tel secteur de l'État. L'action protestataire se distingue donc des autres formes d'action collective parce qu'elle s'inscrit dans une logique de conflit et de concurrence au centre de laquelle se trouve l'État, soit pour menacer, soit pour répondre à une menace (défense de droits anciens, réclamation de droits nouveaux), soit enfin pour arbitrer un conflit avec d'autres groupes. En ce sens, l'action protestataire est toujours politique. Il reste que ses formes peuvent varier considérablement en fonction des ressources dont disposent les individus, les groupes qui y ont recours. De l'action la plus visible à la plus secrète, de la plus conventionnelle à la plus inattendue, de la plus violente à la moins violente, la liste serait trop longue à établir, comme le suggère Michel Offerlé. Celui-ci pourtant propose une classification de l'action protestataire selon trois grandes modalités : « le nombre, la science et la vertu¹ ». Le recours au nombre fait essentiellement référence à la manifestation, entendue ici au sens de défilé de rue ; la « science » désigne le recours à l'expertise par la mobilisation d'intellectuels, d'experts, l'usage du colloque, etc. ; la « vertu » renvoie à toutes les technologies de scandalisation dont l'auteur estime qu'elles sont plutôt l'apanage des groupes qui n'ont pas « les ressources nécessaires pour en appeler au secret, au nombre ou à l'expertise² ». Dans cette catégorie, on trouverait des formes d'action comme la grève de la faim, les actions commandos, les attentats, les destructions de récoltes, etc.³.

1. M. Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Monchrestien, coll. « Clefs », 1994, p. 112-127.

2. M. Offerlé, *op. cit.*, p. 125.

3. Cette classification, dont l'auteur reconnaît bien volontiers qu'elle est « poreuse », pose problème dans la mesure où les groupes disposant des ressources du secret, du nombre et de l'expertise ont également recours à la scandalisation. Par exemple, on y reviendra, les fédérations syndicales agricoles sont parmi celles qui utilisent le plus souvent l'action commando, et bien entendu la destruction de récoltes (comme l'arrachage de vignes), alors même qu'elles ont la capacité de mobiliser de nombreuses troupes et disposent de moyens d'expertise et de canaux institutionnalisés d'expression pour leurs demandes. Plutôt qu'une troisième forme d'action protestataire, la scandalisation apparaît comme un registre parmi d'autres de mise en forme/mise en scène des reven-

Plutôt que de nous essayer à notre tour à une typologie des modes d'action protestataire, on s'en tiendra ici à justifier le regroupement d'un ensemble de modes d'action protestataire que nous proposons de placer sous le terme générique *d'action manifestante* et dont nous entreprendrons l'étude. Parce que l'usage courant du mot manifestation renvoie le plus souvent au défilé de rue, nous en passerons par un bref détour par l'histoire du mot avant de préciser le sens que nous lui donnerons ici.

Le terme de manifestation – et, par extension, de manifestant – ne revêt que depuis peu l'acception qu'on lui connaît aujourd'hui¹. Ce n'est qu'à partir de 1845-1848 que manifester prend le sens moderne de participation à une démonstration de rue collective et publique, apparaissant surtout dans la presse mais bien plus rarement dans la langue littéraire. Les dictionnaires constituent un bon indicateur de l'admission progressive et chaotique de la nouvelle acception. Le *Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (paru entre 1866 et 1876, le volume qui nous intéresse paraissant en 1873) donne la définition suivante de manifestation : « 1) Production au-dehors, acte par lequel une chose se manifeste, devient visible, sensible, apparente [...] 2) Démonstration publique, collective, expression publique d'une opinion, d'un vœu : *faire une manifestation en faveur de la Pologne. Des manifestations bruyantes ont accueilli la perception du nouvel impôt. Le général Cavaignac n'est pas tombé du pouvoir : il en est descendu noblement devant la manifestation de la majorité (L. Plée). Le 14 Juillet fut une manifestation où le peuple*

dications. Un des mérites de cette classification, cependant, est de mettre sur le même plan des modes d'action qui sont souvent aux frontières de l'individuel et du collectif (suicides, grèves de la faim, etc.) comme le suggèrent Maryvonne David-Jougneau dans *Le dissident et l'institution ou Alice au pays des normes*, Paris, L'Harmattan, 1989, et Luc Boltanski dans *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, 1990, Paris, Anne-Marie Métailié, à propos des technologies individuelles de dénonciation et de scandalisation. Voir également les travaux de Johanna Siméant.

1. Le mot s'est formé au XIII^e siècle à partir de la racine du verbe *defendere*, défendre et de *manus*, la main, d'après Dauzat, *Dictionnaire étymologique*, Larousse, 1938. Ainsi, dès l'origine, s'exprime à la fois l'idée de défense, de revendication, et celle d'une présence physique. Dans son acception originelle, manifester signifie, d'une part, faire connaître, exprimer, promulguer et désigne, d'autre part, dans le vocabulaire théologique la révélation, c'est-à-dire la connaissance que Dieu donne de lui-même (épiphanie).

traîna le gouvernement à la barre, comme une victime au sacrifice (Proudhon). » Quant au manifestant, il désigne « celui qui prend part à une manifestation : la foule des manifestants ». L'acception moderne pourrait sembler fixée ; pourtant, le *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa septième édition (1884), s'il reconnaît qu'une manifestation se dit « de certains rassemblements ou mouvements ayant pour objet de manifester les sentiments d'un parti », recommande cependant de s'en tenir à l'acception religieuse. En 1890 encore, le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld qualifie l'acception moderne de néologisme et ce n'est qu'au début du XX^e siècle que se voit consacrée la prééminence de la définition actuellement prévalente, l'acception religieuse disparaissant bientôt complètement (voir, par exemple, l'édition de 1906 du *Larousse universel* par Auger).

De nos jours, la définition commune s'en tient à l'idée d'expression physique collective d'une opinion et/ou d'une présence dans un lieu public¹. Pourtant, le sens commun tout autant que le discours savant réserve le plus souvent le mot « manifestation » au défilé de rue, à l'exclusion de nombreuses autres formes d'action². À cette définition s'ajoute celle des services administratifs du ministère de l'Intérieur pour lesquels manifestation est en revanche synonyme de concentration de foule dans l'espace public ou privé, constituant un terme générique propre à désigner des événements aussi divers que les matchs de football, les concerts ou les défilés du 1^{er} Mai. Il est donc indispensable de réfléchir à une série de critères propres à isoler dans la masse des faits sociaux qui peuvent se rapporter à l'idée de manifestation un ensemble sociologiquement pertinent et homogène.

– *Le nombre de participants*. La manifestation est un phénomène collectif. Un nombre minimal de participants est donc requis. Étant donné qu'il n'existe aucun moyen de déterminer sociologiquement à partir de quel nombre un regroupement d'in-

1. Encore faut-il se livrer à un travail d'interprétation pour en arriver à cette définition du sens commun. Le *Robert analogique*, par exemple, s'en tient à définir la manifestation par « le résultat de l'action de manifester » et le verbe manifester par « le fait de participer à une manifestation publique » !

2. Pour deux exemples récents de définition de la manifestation en tant que défilés de rue, voir P. Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, et P. Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990.

dividus est susceptible d'agir collectivement, nous avons renoncé à fixer un seuil minimal arbitraire¹. Cela se justifie d'autant plus que nous pouvons ainsi prendre en compte une manifestation déclarée à laquelle se préparent les services de police et où ne viennent que quatre ou cinq manifestants. L'échec d'une manifestation éclaire autant sur les processus de mobilisation qu'une mobilisation « ordinaire ».

— *L'expressivité*. Toute manifestation a pour dimension première l'expressivité, pour ses participants comme pour les publics, par l'affirmation visible d'un groupe préexistant ou non, par la mise au jour de demandes sociales diffuses ou précises. Ce second critère renvoie à l'élimination déjà justifiée des rassemblements de foule hétérogènes, sans principe unificateur.

— *L'occupation physique de lieux ouverts*, publics ou privés. Ce qui exclut de nombreuses formes de réunion et d'assemblées. Ce troisième critère est étroitement lié au second dans la mesure où le lieu ouvert conditionne l'expression en direction de l'extérieur. Ne seront donc pas considérées comme manifestations les réunions et les assemblées politiques lorsqu'elles se tiennent en salle ou dans un espace fermé, les défilés d'ateliers en ateliers à l'intérieur d'une entreprise en grève, etc.

— *La nature politique de la démonstration*. Ce dernier critère est à la fois le plus délicat à isoler et central dans notre définition. Où classer par exemple l'enterrement de Pierre Overney, les cérémonies de la fête de Jeanne d'Arc à Orléans, avec ses cortèges « folkloriques », et le défilé des partisans de Jean-Marie Le Pen à la même occasion, à Paris ? Existe-t-il un critère sociologiquement pertinent ou bien faut-il plutôt retenir le sens que les participants eux-mêmes donnent à leur action ? Cela se complique d'autant plus si l'on rappelle que bon nombre d'événements à première vue non politiques peuvent être le signe d'une crise sociopolitique ou l'occasion de son expres-

1. La fixation d'un seuil à dix est la plus courante dans la littérature consacrée aux mobilisations. Voir cependant le Lemberg Center for the Study of Violence qui, dans les années soixante-dix, travaillait sur un seuil de quatre personnes ; à l'inverse, S. Spilermann met la limite à treize dans « Structural Characteristics of Cities and the Severity of Racial Disorders », *American Sociological Review*, 41 (5), 1976, p. 771-793, et S. Tarrow, dans *Democracy and Disorder*, *op. cit.*, la met à vingt, sauf si l'événement donne lieu à des violences ; selon l'auteur, en effet, l'événement protestataire se définit aussi par l'effet qu'il a sur les autorités.

sion¹. Aussi, et faute de mieux, sera retenue ici toute manifestation se traduisant par ou débouchant sur l'expression de revendications de nature politique ou sociale. De ce point de vue, la nature politique de la démonstration peut aussi bien être intentionnelle que dérivée, c'est-à-dire non directement perceptible par les protagonistes.

Il faut encore résoudre la question de savoir si l'on doit introduire un cinquième critère de définition en fonction de *la forme prise* par la démonstration. Dans la littérature, tous les choix ont de ce point de vue été faits. On se concentre soit sur un seul type d'action (la grève, l'action violente), soit sur toutes les formes d'action publique non institutionnalisées (c'est la notion fourre-tout de *contentious gatherings* utilisée par C. Tilly).

Il a d'abord semblé pertinent de ne pas prendre en compte de critère morphologique. Nous retenons ici, lorsqu'ils remplissent nos critères, les défilés sur la voie publique, les rassemblements statiques, les défilés précédés ou suivis de rassemblement, les occupations de locaux, les obstructions de la voie publique (c'est-à-dire la barricade, le barrage routier filtrant et bloquant, etc.), les sit-in et les opérations commandos. Éliminer certains de ces modes d'expression reviendrait à prendre le problème à l'envers puisque ce qui nous intéresse est aussi le rapport des groupes sociaux à ces différentes formes d'action et non l'histoire particulière d'un moyen de mobilisation que serait le défilé. Plus précisément, il se trouve que bien souvent les modes d'action s'interpénètrent, se succédant dans un même mouvement. Il est souvent difficile de distinguer le défilé du rassemblement. Les défilés se terminent souvent par des rassemblements (voulus ou non) et ce peut être à l'issue d'un défilé, alors que la manifestation se transforme en rassemblement, que tout bascule et qu'ont lieu les incidents. Ensuite, lors d'une mobilisation donnée, la grève des fonctionnaires corses en 1989, le mouvement contre la guerre du Golfe, il n'est pas rare que l'on passe au cours des journées d'action d'un mode à l'autre de revendication : défilé, occupation, rassemblement, opérations commandos... Dans ce cas, sauf à considérer comme secondaire l'enchaînement des actions dans une même séquence tempo-

1. Les travaux sur le hooliganisme sportif en sont une bonne illustration. Voir par exemple « Football ombres au spectacle », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 26, 1996.

relle, il est impossible de s'en tenir à une définition restrictive. Par ailleurs, si l'on ne tient compte que d'une seule forme d'action il est alors impossible de raisonner en termes de répertoires d'action et donc d'essayer d'en déceler les transformations. Or, un de nos intérêts consiste à mesurer les propensions différenciées des groupes à user de tel ou tel mode d'action en fonction de leurs ressources et des opportunités qui s'offrent à eux. Aussi bien, peut-on déceler une modification dans le temps du recours à tel ou tel mode d'action en fonction des modifications de ces opportunités ? Ici se pose notamment la question de l'innovation et de la transmission des modes d'action (par exemple, le recours plus large à la violence par les agriculteurs après les manifestations contre la guerre d'Algérie ou encore l'adoption par AC (Agir ensemble contre le chômage) de certaines formes d'action importées par Act Up-Paris des États-Unis ¹.

Notre définition peut dès lors s'exprimer de la façon suivante : sera considérée comme *action manifestante toute occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert public ou privé et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques.*

Étant donné la logique protestataire dont sont porteuses la plupart des entreprises de mouvement social, elles sont conduites presque inévitablement à une confrontation avec leurs adversaires, quels qu'ils soient. Cette confrontation prend le plus souvent la forme de la manifestation, au sens où nous l'entendons désormais. Cette définition a pour effet de rompre transversalement le découpage usuel des objets d'étude de la sociologie de la mobilisation dans la mesure où l'on décide d'étudier ensemble des actions légales et illégales, violentes et non violentes, des défilés de rue aussi bien que des opérations commandos. C'est dans ce redécoupage que nos définitions trouvent d'abord leur valeur heuristique, découpage qui doit permettre de rendre plus intelligibles des phénomènes empiriques

1. Pour finir, précisons que les actions de grève seront systématiquement écartées ici, étant donné qu'elles ne remplissent pas toujours les critères d'expressivité tournée en partie vers l'extérieur et d'occupation de lieux ouverts. Nous avons fait le même choix pour les actes terroristes (attentats à la bombe, enlèvements, etc.) dans la mesure où la nature du conflit dans lequel s'engagent les groupes relève alors plus d'une logique de la terreur que d'une logique de la revendication, même violente.

riques dont nous faisons l'hypothèse qu'ils « gagnent » à être observés ensemble.

CONTEXTES ET ACTION MANIFESTANTE

Insistant plutôt sur le rôle crucial des ressources politiques et institutionnelles que sur les ressources entrepreneuriales et organisationnelles, les reformulations théoriques récentes ont placé la question des contextes politiques au centre de l'analyse. En effet, la théorie des nouveaux mouvements sociaux et, dans sa version classique, la mobilisation des ressources ont toutes deux obscurci les connexions et les interdépendances existant entre la politique nationale et les mouvements. Il semble pourtant que la structure et l'action de l'État déterminent un cadre explicatif des stratégies, du cours et des impacts potentiels des mouvements, si bien que redonner un rôle central à l'État est le moyen le plus sûr d'éviter, d'un côté, les *macro généralisations* des nouveaux mouvements sociaux et, de l'autre, le *micro empirisme* parfois aveugle de la mobilisation des ressources.

C'est pourquoi l'on trouve au cœur des travaux récents la notion de *structure des opportunités politiques*, qui entend rendre compte des relations existant entre l'action et les déterminations structurelles dans lesquelles sont pris les acteurs. Nous précisons maintenant la conception développée dans ce livre des relations entre contextes et action manifestante par le biais d'une réappréciation critique de la notion problématique de structure des opportunités politiques.

Structure des opportunités politiques et action manifestante

C'est dans les années soixante-dix que les chercheurs ont commencé à observer l'action collective sous l'angle du politique avec, parmi de nombreux autres, les travaux de Piven et

Cloward¹ et de Gamson². Dans l'ouvrage de McAdam sur le mouvement noir aux États-Unis, la prise en compte du politique devient un enjeu central de l'explication, l'auteur donnant une importance capitale dans son modèle à l'idée que « le potentiel d'insurrection des groupes exclus découle du "pouvoir structurel" que leur offre leur position dans différentes structures politico-économiques³ ». Par ailleurs, cette distribution des cartes n'est pas donnée, les mouvements « se développant en réponse à un *processus itératif* d'interaction entre les groupes et l'environnement sociopolitique qu'ils cherchent à modifier⁴ ».

Au centre de cette réappréciation croissante des facteurs politiques et de l'environnement, on trouve le concept de *structure des opportunités politiques*, lequel se réfère généralement à la réceptivité ou à la vulnérabilité du système politique à l'action d'un groupe contestataire donné. La structure des opportunités politiques se définit donc simplement comme la manière dont s'organisent les opportunités disponibles pour chaque mouvement et qui dépendent à la fois de configurations relativement stables de pouvoir et des relations que les différents secteurs constitués d'une société sont susceptibles d'entretenir à la fois entre eux et avec les mouvements. Le premier sans doute, Sidney Tarrow⁵ en a donné une définition synthétique. En s'appuyant sur les travaux d'autres auteurs, il la caractérise selon cinq facteurs : le degré d'ouverture ou de fermeture du système

1. F. Piven, R. Cloward, *Poor People Movements. Why they Succeed, How they Fail*, New York, Vintage, Pantheon Books, 1977.

2. W. Gamson, *The Strategy of Social Protest*, Homewood, The Dorsey Press, 1975. Voir également, pour s'en tenir aux plus connus, les travaux de : T. Gurr, *Why Men Rebel ?*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1970 ; P. K. Eisinger, « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67, 1973, p. 11-28, sur les mouvements urbains ; M. Lipsky, *Protest in City Politics. Rent Strikes, Housing, and the Power of the Poor*, Chicago, Rand MacNally, 1970, sur les grèves de loyer.

3. D. McAdam, *op. cit.*, p. 37.

4. D. McAdam, *op. cit.*, p. 40. Voir aussi la recherche de J. C. Jenkins sur les travailleurs agricoles de Californie (*The Politics of Insurgency: The Farm Worker Movement in the 1960's*, New York, Columbia University Press, 1985) et les différentes publications de C. Tilly ayant trait à la constitution et à l'évolution des répertoires d'action.

5. S. Tarrow, *Democracy and Disorder...*, *op. cit.*

politique¹ ; la stabilité ou l'instabilité des alignements politiques² ; la présence ou l'absence d'alliés et de groupes de soutien³ ; la division des élites et leur tolérance pour la protestation⁴ ; enfin, la capacité du gouvernement à initier des politiques publiques⁵. Plus récemment, Hanspeter Kriesi et son équipe ont tenté une élaboration plus resserrée de ce concept. Nous l'exposerons brièvement avant d'en tirer quelques éléments critiques qui, s'ils ne remettent pas en cause l'intérêt de l'attention portée aux contextes politiques, invitent cependant à une utilisation précautionneuse du concept de structure des opportunités politiques.

La reformulation théorique du concept de structure des opportunités politiques par Hanspeter Kriesi cherche à dépasser l'opposition généralement à l'œuvre dans les travaux existants entre niveaux micro et macrosociologiques de l'analyse ou, mieux, entre déterminants structurels et action. Les formulations usuelles de la structure des opportunités politiques ont en effet laissé de côté la question de savoir par quelles *médiations* les acteurs éprouvent puis se plient aux contraintes structurelles, négligeant de ce fait la manière complexe, parfois contradictoire, par laquelle les structures influencent les mobilisations. Ce point est devenu d'autant plus crucial dans la recherche contemporaine que, depuis quelques années, les tenants de la mobilisation des ressources portent une attention nouvelle aux facteurs d'ordre psychologique, relativisant par là même la valeur théorique d'une logique de « compréhension objective⁶ », par nature inattentive aux motivations des acteurs⁷.

1. P. K. Eisinger, « The Conditions of Protest Behavior... », art. cité.

2. F. Piven, R. Cloward, *Poor People...*, *op. cit.*

3. W. Gamson, *The Strategy of Social Protest*, *op. cit.* ; J. C. Jenkins, C. Perrow, « Insurgency of the Powerless : Farm Worker Movement (1946-1972) », *American Sociological Review*, 42, 1977, p. 249-268.

4. J. C. Jenkins, C. Perrow, art. cité.

5. H. Kitschelt, « Political Opportunity Structures and Political Protest : Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p. 57-85.

6. Selon l'expression de K. Popper, « The Logic of the Social Sciences », dans T. W. Adorno et al., *The Positivist Dispute in German Sociology*, Londres, Heinemann, 1976, p. 102-103, cité dans M. Dobry, *op. cit.*, p. 174.

7. Cette attention aux motivations des acteurs passe notamment dans la littérature récente par une réflexion sur les identités collectives et par l'importation des perspectives de l'interactionnisme symbolique, qui se focalisent

L'établissement de liens entre action et structure conduit Kriesi à une double réflexion¹. D'une part, une séparation entre différents niveaux de rigidité structurale des déterminants de l'action qui distingue opportunités structurelles et opportunités concrètes. Une théorie motivationnelle, d'autre part, qui vise à rendre compte de la perception et de l'instrumentalisation différenciée d'une structure des opportunités donnée par les groupes en fonction de leurs caractéristiques propres.

Sur le premier point, il faut rappeler combien la notion de structure des opportunités politiques en est venue, ces dernières années, à rassembler des éléments disparates dont le caractère structurel n'est pas toujours bien assuré — par exemple, le support des élites, la construction de coalitions, les changements de régimes ou de configurations de pouvoir, pour s'en tenir à quelques exemples.

Si ces efforts d'élargissement ont très certainement accru la capacité explicative du concept, ils ont aussi réduit sa spécificité selon un processus similaire à celui qui a conduit à l'extension démesurée de la notion de ressource. Le résultat en est un modèle complexe mais non opératoire, d'une grande extension mais d'une faible intensité². Il est donc nécessaire

sur la construction des significations subjectives et sur les processus par lesquels les buts d'un mouvement sont constamment négociés. Sur ces orientations que l'on propose de rassembler sous l'expression commode de *construction sociale de la protestation*, on se permettra ici de renvoyer à la présentation que nous en avons faite dans l'introduction à *Sociologie de la protestation. Les formes et les déterminants de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, p. 37-46.

1. On s'appuie ici sur les textes suivants : H. Kriesi et al., *The Politics of New Social Movements in Western Europe*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995 ; H. Kriesi, « The Political Opportunity Structure of New Social Movements : Its impact on Their Mobilization », dans J. C. Jenkins, B. Klandermans (eds), *The Politics of Social Protest. Comparative Perspectives on States and Social Movements*, vol. 3, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, p. 167-198 ; J. W. Duyvendak, *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; R. Koopmans, « Bridging the Gap : The Missing Link Between Political Opportunity Structure and Movement Action », contribution présentée au congrès de l'Association internationale de sociologie, Madrid, 1990.

2. F. Neidhart, D. Rucht, « The Analysis of Social Movements : The State of the Art and Some Perspectives for Further Research », dans D. Rucht (ed.), *Research on Social Movements...*, op. cit., p. 456, et D. Della Porta, *Social Move-*

de spécifier quelles dimensions doivent être prises en compte et de résoudre la question de savoir s'il faut inclure aussi bien les facteurs constants et conjonctureaux propres aux systèmes politiques, les dynamiques interactives à l'œuvre dans le déroulement de l'action, les jeux stratégiques et tactiques. Par exemple, Sidney Tarrow tient compte « à la fois des facteurs d'opportunités politiques systémiques et de proximité¹ ». Du coup, il semble que toute opportunité peut entrer dans le cadre d'analyse, qu'il s'agisse de données structurellement définies ou de simples possibilités tactiques. De la même façon, l'auteur inclut les cycles de protestation dans la structure des opportunités politiques. Or, le long d'un cycle, celle-ci a tendance à rester stable et, surtout, cette formulation a pour effet de confondre les phénomènes à expliquer (les variations cycliques) avec leurs déterminants (les éléments de la structure des opportunités)².

Aussi Kriesi se propose-t-il de réserver la notion de structure des opportunités politiques « aux aspects du système politique qui déterminent le développement des mouvements indépendamment de la volonté des acteurs engagés, ce qui ne signifie pas que la structure des opportunités est constante (mais que les acteurs) ne peuvent anticiper ses possibles modifications lorsqu'ils s'engagent dans l'action collective, ce qui veut dire qu'ils doivent prendre la structure des opportunités politiques comme un donné dans leurs calculs stratégiques à court terme³ ». Au sein même de la structure des opportunités, Kriesi propose de distinguer trois grands types de propriété d'un système politique : sa structure institutionnelle formelle⁴, les procédures informelles et les stratégies dominantes qui règlent sa conduite

ments, Political Violence and the State. A Comparative Analysis of Italy and Germany, New York, Cambridge University Press, 1995.

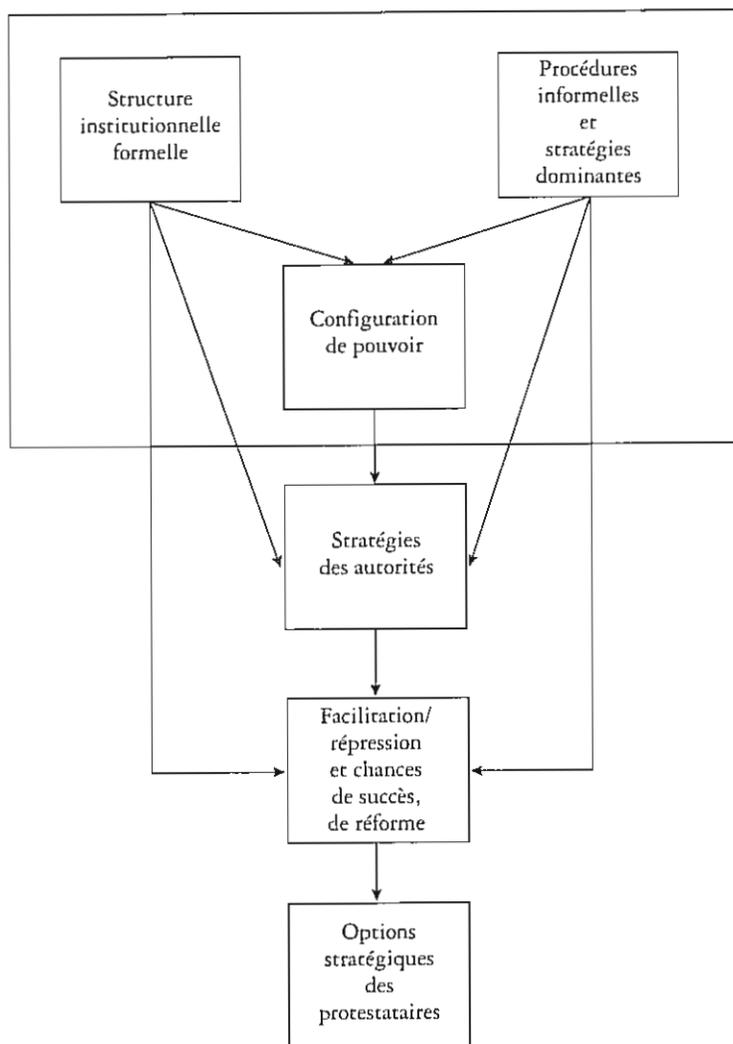
1. S. Tarrow, *Democracy and Disorder...*, op. cit., p. 34.

2. R. Koopmans, « Bridging the Gap... », art. cité, p. 2-3.

3. H. Kriesi, « The Political Opportunity Structure of New Social Movements... », art. cité, p. 168.

4. Kriesi reprend ici la distinction établie par Kitschelt entre État fort/État faible, d'une part, et degré d'ouverture et de fermeture de l'État, ces différentes dimensions étant déterminées par les facteurs suivants : degré de décentralisation territoriale, degré de concentration (fonctionnelle) des pouvoirs de l'État, cohérence de l'administration publique et degré d'institutionnalisation des procédures de démocratie directe.

Graphique 1. *Structure des opportunités politiques*



Source : H. Kriesi, «The Political Opportunity Structure of New Social Movements... », art. cité.

vis-à-vis des groupes protestataires¹ et la configuration de pouvoir du moment, ce dernier élément dépendant des deux premiers². Ensemble, ces trois propriétés du système politique définissent la stratégie effectivement mise en œuvre par les autorités et c'est en fonction de celle-ci que l'action protestataire sera « facilitée » ou « réprimée », qu'elle aura ou non des résultats positifs (« chances de succès/chances de réformes »). Finalement, cette succession de niveaux plus ou moins rigides structurellement « détermine le champ des options stratégiques disponibles pour la mobilisation des "challengers" ». Elle fournit le lien essentiel entre la structure des opportunités politiques et la décision des challengers de mobiliser, ou non, leur choix de la forme de cette éventuelle mobilisation, la séquence des événements à mettre en place et les cibles de leur campagne³ ».

Quant au second point, l'élaboration d'une théorie motivationnelle de la structure des opportunités politiques, pour reprendre l'expression de Koopmans qui en est l'inspirateur⁴, il s'agit simplement de ne pas appliquer indistinctement à tous les groupes protestataires une même structure des opportunités, ce qui reviendrait à admettre que ceux-ci bénéficient des mêmes positions dans la structure sociale. Ainsi, les facilités offertes à un mouvement par l'État dépendent encore, quel que soit son type d'organisation, des caractéristiques propres à ce mouvement : « Les mouvements sociaux ne réagissent pas à des catégories aussi abstraites que l'instabilité électorale, la pacification des conflits de classe, ou le degré d'ouverture du système politique, mais plutôt à une série limitée de variables dérivées de

1. Lesquelles peuvent être soit « exclusives (répressives, confrontatives, polarisantes), soit inclusives (facilitatives, coopératives, assimilatives) », dans « The Political Opportunity Structure of New Social Movements... », art. cité, p. 174.

2. Celle-ci se définissant essentiellement par le système de partis (et donc les règles électorales qui le régissent), l'état de la concurrence entre forces politiques (partis au pouvoir, clivages gauche/droite, etc.) et le système en vigueur de représentation conventionnelle des intérêts (organisations syndicales).

3. « The Political Opportunity Structure of New Social Movements... », art. cité, p. 168-169.

4. R. Koopmans, « Bridging the Gap... », art. cité. Voir aussi J. W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, op. cit.

ces niveaux abstraits et qui ont des conséquences directes sur les motivations des acteurs¹. »

À partir de là, Koopmans essaie de tenir compte des particularités propres à chaque mouvement dans l'analyse des effets de la structure des opportunités politiques. Dans cette perspective, il distingue trois types de mouvements : les *mouvements instrumentaux* qui cherchent uniquement la satisfaction des revendications et sont très dépendants d'un calcul coûts-avantages ; les *mouvements expressifs*, pour lesquels l'action collective est une fin en soi ; ces mouvements sont donc beaucoup moins dépendants des opportunités politiques. Parmi ceux-ci, Koopmans distingue les *mouvements subculturels* dans lesquels les identités sont produites essentiellement par les interactions entre les participants au mouvement (par exemple le mouvement homosexuel) et les *mouvements contre-culturels* pour lesquels les identités se forment dans et par l'opposition (par exemple des mouvements autonomes). Selon la nature des groupes concernés, l'évaluation des chances de succès – et donc l'effet sur l'action de la structure des opportunités politiques – variera considérablement : les mouvements contre-culturels ont toutes les chances de se renforcer en période de répression, alors que les mouvements instrumentaux ont toutes les chances de diminuer d'intensité au fur et à mesure que les coûts de l'action augmentent.

Les auteurs opèrent également une distinction entre mouvements *conjoncturels* et mouvements *linéaires* qui sont moins affectés par la structure des opportunités que les premiers². Par cette prise en compte des caractéristiques idéologiques des groupes, l'équipe de Kriesi entend relier la notion de structure des opportunités politiques à la notion d'identité, celle-ci étant comprise comme un *filtre* à travers lequel sont perçues les opportunités. Par là, est réintroduite dans le modèle la perspective des acteurs qui avait disparu au profit de l'établissement de simples régularités, corrélations, entre une opportunité et une évolution donnée.

Par une double « reformulation » du concept d'opportunités politiques, Kriesi cherche à clarifier une notion dont l'indéter-

1. R. Koopmans, « Bridging the Gap... », art. cité.

2. Sur cette distinction, voir J. W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, *op. cit.*

mination devenait gênante et s'engage sur la piste d'une véritable opérationnalisation du concept. La distinction de niveaux de détermination inégalement structurels et la prise en compte des facteurs culturels et sociaux censés médier la structure des opportunités vont de ce point de vue dans le bon sens. Ce n'est pourtant pas suffisant et les liens entre niveaux de la structure et de l'action sont peu interrogés. Kriesi reconnaît d'ailleurs cette insuffisance, même s'il n'en tire pas toutes les conséquences. S'il admet que, d'une certaine manière, les stratégies des autorités et des protestataires sont interdépendantes, il se débarrasse du problème par une exclusion injustifiée du champ des interactions de son analyse¹. Or, rien ne prouve que les contextes d'interactions « suivent leur propre logique », pour reprendre les propos de l'auteur, sans interférer en retour sur la détermination des éléments de la structure des opportunités politiques. Rien ne justifie non plus que, conscient du prix à payer pour l'abandon des situations d'interaction, l'auteur finisse par limiter le champ opératoire des outils qu'il s'est donné tant de mal à définir aux seuls moments d'émergence des mouvements². Il nous paraît donc utile de poursuivre le travail de reformulation engagé par Kriesi à partir de la définition *dynamique* que nous avons donnée de l'action manifestante en questionnant la dichotomie entre structure et action sur laquelle repose le concept, discussion qui doit nous permettre de définir les opportunités politiques comme *une série continue de relations actualisées dans les rapports des groupes aux contextes d'action*. Ce faisant, on évitera le piège d'une vision réifiée, et par là même objectiviste, des opportunités³.

1. « The Political Opportunity Structure of New Social Movements... », art. cité, p. 169 et 194.

2. « To conclude this section », écrit-il, « I should draw the reader's attention to the fact that I have not offered any hypotheses about the course of the events once the mobilization of new social movements has reacted with regard to a change in the political opportunity structure as a result of a change in government. The basic idea is that the initial change in the level of mobilization caused by a crucial change in the political opportunity structure will establish a specific interaction context that will follow its own dynamic course. » (« The Political Opportunity Structure of New Social Movements... », art. cité, p. 194 [c'est nous qui soulignons, O.F.]).

3. Sur l'analyse de cette forme d'objectivisme, voir B. Lacroix, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique »,

*Une conception relationnelle
des opportunités politiques*

Par vision réifiée des opportunités politiques, nous entendons désigner le fait de leur conférer une homogénéité qu'elles n'ont évidemment pas, réduisant ainsi la complexité et l'enchevêtrement des arènes dans lesquelles se jouent les mobilisations protestataires. Étant donné que les rapports des mouvements à l'État constituent l'élément central des opportunités politiques, on s'en tiendra à cet exemple. La plupart des modèles reposant sur la notion de structure des opportunités politiques font de l'État une boîte noire dont l'action se ramène à des notions aussi indigestes que les dichotomies État fort/État faible, État ouvert/État fermé. On aura reconnu ici les catégories élaborées par Kitschelt en 1986¹ et que Kriesi, nous l'avons vu, reprend à son compte. Pour éviter de tomber dans cette illusion classique de l'analyse des systèmes politiques, il faut contextualiser et temporaliser les voies par lesquelles les structures étatiques interagissent avec les mouvements protestataires. D'où la nécessité d'analyser simultanément les façons dont les acteurs étatiques définissent l'environnement dans lequel les individus se meuvent en même temps que les manières dont les groupes protestataires contribuent à modifier les conditions dans lesquelles les individus agissent². Par ailleurs, de même que les groupes protestataires ne peuvent être analysés à travers un modèle à acteur unique de même l'État ne constitue pas une

dans M. Grawitz, J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, t. 1, p. 469-565.

1. H. Kitschelt, « Political Opportunity Structures and Political Protest... », art. cité.

2. Pour ne donner qu'un bref exemple, historiquement, la constitution des savoirs et des pratiques policiers tout autant que les instruments légaux de la gestion des foules furent pour la plupart mis en place en réaction aux changements de répertoire d'action des groupes protestataires (par exemple dans les périodes 1893-1898, 1934, 1968, 1990-1993). Sur ce point, voir O. Fillieule, *Le maintien de l'ordre en France. Éléments d'un modèle de gestion des conflits manifestants par l'État*, Rapport de recherche, Institut universitaire européen de Florence, dactyl., 1996, et P. Bruneteaux, *La violence d'État dans un régime démocratique : les forces de maintien de l'ordre en France. 1880-1980*, thèse de l'Université Paris I, 1993. Ce travail a fait l'objet d'une publication : *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996. Pour des raisons pratiques, cependant, et sauf exception, les textes utilisés ici sont tirés de la thèse.

unité indivise. D'ailleurs, comme le faisaient déjà remarquer Jenkins et Perrow¹, les possibilités pour un mouvement social d'influencer le système politico-administratif et donc d'obtenir des concessions dépendent du degré de différenciation propre à chaque secteur étatique. Neidhart et Rucht² soulignent que cette différenciation se situe à deux niveaux : au niveau de l'autonomie des différents secteurs les uns vis-à-vis des autres, d'une part ; au niveau de la structure interne des secteurs, d'autre part. Par exemple, la division du champ politico-administratif pendant la cohabitation a sans doute joué dans le succès du mouvement étudiant de 1986, le président de la République ayant pris ouvertement fait et cause pour les protestataires.

Le risque d'objectivisme de la notion de structure des opportunités politiques vient encore de l'idée que, d'une part, des opportunités douées d'une existence objective seraient à tous moments disponibles pour les organisations et que, d'autre part, les agents auraient une perception indifférenciée de ces opportunités objectives.

Sur le premier point, on dira que, loin de constituer des stocks préexistants à l'action et structurellement insensibles, les opportunités s'actualisent de manière continue dans les rapports des mouvements aux contextes dans lesquels ils sont pris. Cette interdépendance relationnelle n'est jamais autant visible que dans les liens étroits qui existent entre modification des répertoires d'action et succession des vagues de mobilisation, liens qui soulignent à quel point, pour toute une série de mouvements, la détermination de l'émergence d'une contestation est à rechercher avant tout dans le développement temporel d'une vague de contestation portée par un ou deux mouvements *créateurs* d'opportunités. Sidney Tarrow a ainsi montré que la contestation de la fin des années soixante en Italie a fourni aux « nouveaux mouvements sociaux » un ensemble de ressources qui expliquent largement leur succès, par l'instauration d'un climat d'agitation permanente « légitimée », par la modification des répertoires usuels, par la transmission de *réservoirs* de mobilisation³. À l'appui d'une remarque similaire qui l'amène

1. J. C. Jenkins, C. Perrow, « Insurgency of the Powerless... », art. cité.

2. F. Neidhart et D. Rucht, art. cité.

3. L'expression de *réservoir* employée ici ne veut pas dire que l'on revienne sur le rejet annoncé des raisonnements en termes de potentiels de mobilisa-

à distinguer entre mouvements « initiateurs » et mouvements « suiveurs » (*spin-off movements*), McAdam développe l'exemple de la naissance du mouvement homosexuel aux États-Unis. La constitution de celui-ci après l'émeute de Stonewall, en 1969, ne peut s'expliquer par une ouverture de la structure des opportunités politiques, dans le contexte de l'élection de Nixon l'année précédente, laquelle met un terme à une longue période de présidence libérale¹. La seule explication plausible, aussi bien que pour d'autres mouvements nés à la même période, est l'ouverture des opportunités grâce aux succès du mouvement des droits civiques. Ces remarques, on l'aura compris, nous ramènent à la critique formulée à l'égard de Sidney Tarrow par Koopmans à propos de l'inclusion problématique des vagues de mobilisation dans la structure des opportunités. Ce que révèle ce débat, c'est bien évidemment l'indétermination fatale entre ce qui appartient aux contextes d'action et ce qui relève de facteurs structurels.

Sur la seconde raison qui fait de la structure des opportunités un concept objectiviste, la théorie motivationnelle de Koopmans n'accomplit que la moitié du chemin en soulignant que tous les groupes n'ont pas forcément les mêmes préoccupations ni les mêmes perceptions. Cette distinction une fois opérée, il n'en demeure pas moins, dans ce modèle, que tous les membres d'un groupe donné sont censés partager une vision homogène des possibilités tactiques que leur offrent les contextes. Plutôt que de résoudre la question, le modèle se contente de la déplacer et c'est toujours au nom d'une position intellectualiste surplombante que tel ou tel groupe sub-culturel, contre-culturel ou instrumental se voit attribuer un ensemble unifié de perceptions. Autrement dit, une vision en termes d'intérêts rationnels et d'opportunités objectives est incomplète, sinon fautive. Les opportunités sont construites, perçues et interprétées dans l'interaction avec le pouvoir auquel on s'oppose et il n'est pas sûr que la manière dont le chercheur objective celles-ci rende

tion mais renvoie tout simplement aux effets de conversion et de socialisation des mobilisations protestataires.

1. D. McAdam, « "Initiator" and "Spin-off" Movements: Diffusion Processes in Protest Cycles », dans M. Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et Londres, Duke University Press, 1995, p. 217-239.

bien compte des perceptions engagées dans l'action, ne serait-ce que parce qu'il se livre toujours à ce travail d'objectivation *a posteriori*, armé de la connaissance des résultats de l'action.

Les critiques énoncées ici n'impliquent pas pour autant le rejet de la notion d'opportunités politiques si, dans la perspective qui est la nôtre, on conçoit l'environnement des mouvements comme une structure structurante de l'activité des contestataires, en même temps qu'il est modifié en retour par l'activité de ces groupes. L'action collective affecte directement l'organisation et les opportunités des acteurs et, dans une perspective de temps moyen, contribue à une modification structurelle des conditions de mobilisation ultérieures. On s'attachera donc moins à identifier d'un point de vue extérieur ces opportunités qu'à rechercher comment ces éléments s'actualisent dans les pratiques. Tout l'intérêt de cette notion réside alors dans l'analyse de ces relations entre modifications structurelles et stratégies collectives des acteurs. Les réalités sociales qui constituent le contexte de l'action sont appréhendées ici comme des constructions historiques toujours renégociées des acteurs individuels et collectifs. De ce point de vue, si les formes sociales passées se reproduisent et s'imposent aux acteurs collectifs de manière contraignante, elles font également l'objet de transformations, d'appropriations, voire d'invention. Ce faisant, on redonne tout son sens à la notion d'*opportunité*, conçue non plus comme stock mais comme champ des possibles¹.

1. La perspective définie ici n'est finalement pas très éloignée d'un ensemble de travaux qui montrent que l'action a toujours un effet en retour sur la structure. On pense notamment à la remarque de Marx Weber selon laquelle les structures n'existent pas tant qu'elles ne sont pas produites et reproduites à travers l'action sociale ou d'Anthony Giddens selon qui les systèmes sociaux, en tant que pratiques sociales reproduites, n'ont pas de « structures » mais exhibent plutôt des « propriétés structurelles ». De même, pour Pierre Bourdieu, dans *Esquisse d'une théorie de la pratique*, les structures sociales, si elles se donnent comme constituées aux acteurs, ne leur sont pas cependant aussi extérieures qu'on pourrait le croire étant donné qu'elles sont en partie formées par les « univers objectivés » construits dans les relations entre individus et entre groupes. Les groupes et les individus sont à la fois produits et producteurs de rapports sociaux multiples.

SÉRIES LONGITUDINALES, CONTEXTES D'ACTION ET SITUATIONS D'INTERACTION

Puisque, contrairement aux auteurs classiques de la mobilisation des ressources, on fera porter ici l'analyse sur l'action manifestante plutôt que sur les entreprises de mouvement social, puisqu'on estime qu'il faut tenir compte du caractère essentiellement dynamique de cette forme d'action, il apparaît nécessaire de renoncer à la perspective monographique dominante pour embrasser dans son ensemble et dans sa durée l'action manifestante. Pour y parvenir, la méthode à ce jour la plus appropriée reste celle de l'analyse événementielle (*protest event analysis*), autrement dit la constitution de séries homogènes d'événements manifestants sur une période donnée et en un lieu donné, avec le double objectif de replacer le déroulement d'une mobilisation dans le cours de l'ensemble des mobilisations du moment et de mettre en relation les changements observables dans le caractère de l'action avec les changements sociétaux. De ce point de vue, l'analyse événementielle est étroitement liée aux concepts de *répertoire d'action* et de *vague de mobilisation*, respectivement élaborés par Charles Tilly et Sidney Tarrow.

Depuis maintenant plus de trente ans, les analyses quantitatives ont pris une importance grandissante dans l'analyse des conflits sociaux, tout particulièrement dans le domaine de l'action collective et des manifestations. La plupart des travaux disponibles dans ce domaine reposent sur l'agrégation spatiale et/ou temporelle de données événementielles, dans un souci d'isoler des séries de données longitudinales en se fiant essentiellement à des sources de presse. S'il n'est pas dans notre intention de nous livrer à une revue critique de cette abondante littérature, on s'arrêtera cependant à deux grandes approches pour souligner dans quelle mesure la démarche adoptée ici s'en distingue¹.

La première approche regroupe les études portant sur une longue période, menées à partir des sources classiques de la recherche historique : documents d'archives et presse. William

Gamson¹ et Charles Tilly² en sont les principaux représentants. Le premier s'interroge sur le degré de perméabilité de l'arène politique américaine et sur les conditions de succès des mouvements de protestation sur une centaine d'années, à partir de sources documentaires portant sur 53 groupes, sélectionnés de manière aléatoire parmi une liste de 4 500 mouvements ; le second s'intéresse moins aux résultats qu'aux formes prises par l'action et à ses transformations sur une période de plusieurs siècles. Il s'appuie sur des sources très disparates, d'où un problème d'homogénéité. Enfin, on citera la recherche de Danielle Tartakowsky sur les manifestations françaises de 1918 à 1968³. L'auteur a recensé plus de 15 000 événements, selon une définition large qui comprend toute activité politique se déroulant dans l'espace public, à l'exclusion des événements commémoratifs et rituels (par exemple les défilés du 14 Juillet). Les sources utilisées sont nombreuses (documents de police conservés aux archives nationales, presse des organisations qui appellent à manifester, études monographiques) et varient selon les époques ce qui, à l'image des travaux de Tilly, pose la question de l'homogénéité et de la continuité des séries ainsi constituées.

La seconde catégorie de travaux, dont nous partageons les préoccupations, regroupe les études qui se sont fixé pour objectifs de réunir des séries continues de données les plus fiables possibles sur une période plus courte afin de déterminer les évolutions temporelles de l'action protestataire en un lieu donné, de mettre au jour des vagues de mobilisation, ou de retracer l'évolution différenciée de tel ou tel mouvement contestataire. Amitai Etzioni⁴ fut un précurseur en la matière en étudiant les évolutions de l'action contestataire à partir du dépouillement systématique d'un mois de manifestations mentionnées dans le *Washington Post* et le *New York Times*, entre le 16 septembre et le 15 octobre 1968. Son échantillon de 216 événements est cependant des plus limités, à la fois dans

1. W. Gamson, *The Strategy of Social Protest*, op. cit.

2. C. Tilly, L. Tilly, R. Tilly, *The Rebellious Century. 1830-1930*, Cambridge, Harvard University Press, 1975 ; C. Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

3. D. Tartakowsky, *Les manifestations de rue en France. 1918-1968*, thèse de doctorat d'État, Université Paris I, 1994.

4. A. Etzioni, *Demonstration Democracy*, New York, Gordon and Breach, 1970.

1. Pour une revue critique des travaux dans ce domaine, voir S. Olzak, « Analysis of Events in the Study of Collective Action », *Annual Review of Sociology*, 15, 1989, p. 119-141 ; D. Rucht, F. Neidhart (eds.), *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Minneapolis, Minnesota University Press (à paraître).

son ampleur et au regard de la période couverte. Les travaux de Kriesi et de Sidney Tarrow ont en revanche une tout autre dimension¹. Dans sa première étude sur la Confédération helvétique, Kriesi recense tous les « événements de mobilisation », c'est-à-dire les « événements de la base », « menés par les gens ordinaires » et qui ont un caractère public et des objectifs articulés. Les événements routiniers sont exclus, ainsi que ceux qui sont reliés aux élections ou sont purement expressifs. L'auteur recense sur la période 1945-1978 environ 6 000 événements à partir du dépouillement de la presse et de toute une série de sources secondaires utilisées de manière non systématique. Le même a dirigé un projet du même type dans une perspective comparative qui englobe quatre pays sur la période 1975-1988 (Allemagne, France, Pays-Bas et Suisse)². Là encore, les sources utilisées sont de nature journalistique, les auteurs ayant choisi de s'en tenir au dépouillement de l'édition du lundi d'un grand quotidien par pays. La comparaison internationale les autorise à tester un certain nombre d'hypothèses concernant les effets de l'environnement politique et social sur les formes et l'ampleur de la contestation (même si cet élargissement induit en contrepartie des moyens de codage simplifiés qui limitent l'étendue possible des analyses). Il reste que le choix de l'édition du lundi fait planer un doute sur la représentativité des échantillons constitués, de même que la restriction à un seul journal. Dans le cas de la France, le journal *Le Monde* rend compte de manière extrêmement sélective des événements, faisant la part belle aux mouvements étudiants, à la contestation paysanne et laissant dans l'ombre la plupart des mobilisations syndicales et tout particulièrement ouvrières³. Enfin, la définition des événements

1. H. Kriesi et al., *Politische Aktivierung in der Schweiz...* op. cit. ; H. Kriesi et al., *The Politics of New Social Movements...*, op. cit. ; S. Tarrow, « Struggle, Politics and Reform : Collective Action, Social Movements, and Cycles of Protest », *Western Societies Papers*, Cornell Studies in International Affairs, 1989 ; S. Tarrow, *Democracy and Disorder...*, op. cit.

2. H. Kriesi et al., *The Politics of New Social Movements...*, op. cit.

3. C'est ce que nous suggère notre propre expérience ainsi que les conversations avec Danielle Tartakowsky qui fait ce constat à partir du dépouillement de la période 1945-1968 (*Le Monde* ne couvrirait qu'environ 10 % des manifestations ouvrières et communistes de l'échantillon constitué par l'auteur, alors qu'il rendrait compte de manière beaucoup plus exhaustive des activités paysannes).

(il en est recensé 7 000) regroupe un ensemble hétéroclite de modes d'action politique allant de la pétition au terrorisme. Sidney Tarrow a pour sa part travaillé sur l'Italie des années 1965-1974, à partir du dépouillement du *Corriere della Sera*. L'auteur a constitué un fichier de 5 000 événements qui lui permettent de se poser la question des vagues de mobilisation et, surtout, de replacer les évolutions de l'action collective dans le contexte politique italien de l'époque. Cette recherche, fruit de sept années de travail en équipe, aura marqué un progrès considérable dans l'analyse de l'action collective et, comme l'écrit Tarrow lui-même : « Il s'agit là d'une contribution méthodologique majeure. Par l'utilisation de séries systématiques d'événements fondées sur des données publiques, j'ai fait renaître une période de dix ans que les Italiens ont connue soit par la lecture soit dans leur vécu quotidien, une société prise dans une période de mobilisation et de désordre. En se penchant plus en détail sur certaines données, j'ai analysé les formes de l'action collective, les acteurs qui y ont eu recours et leurs revendications¹. »

Pour terminer, un dernier projet initié par Dieter Rucht (projet PRODAT, Centre de recherche en sciences sociales de Berlin) sur les manifestations en République fédérale d'Allemagne entre 1949 et 1989 est en voie d'achèvement. La présentation du projet de recherche² indique que les dépouillements portent sur deux journaux nationaux, assortis d'une série d'analyses de sources secondaires à des fins de vérification des biais induits par les sources de presse. Toutefois, et cela marque un progrès certain par rapport aux travaux antérieurs, les données recueillies à partir des sources secondaires ne sont pas ajoutées au fichier principal, afin de respecter une exigence d'homogénéité. D'autre part, les auteurs ont également choisi de s'en tenir à l'édition du lundi de chaque semaine pour les trois premières semaines de chaque mois, le reste étant dépouillé systématiquement. Enfin, la définition des événements pris en compte exclut les actions qui n'expriment pas de revendications politiques, ne se déroulent pas dans l'espace public et comprennent moins de trois personnes.

1. S. Tarrow, *Democracy and Disorder...*, op. cit., p. 364.

2. D. Rucht, T. Ohlemacher, « Protest Event Data : Collection, Uses and Perspectives », dans M. Diani, R. Eyerman (eds), *Studying Collective Action*, Londres, Sage, 1992, p. 76-105.

Ce bref tour d'horizon illustre les progrès réalisés dans les méthodes de l'analyse événementielle et leur place grandissante dans l'analyse des mobilisations. Ce regain d'intérêt se justifie d'autant plus que, pour ce qui concerne la mobilisation des ressources, c'est bien ce type d'analyse qui a permis les avancées les plus significatives. En effet, les concepts de répertoire d'action et de vagues de mobilisation ont été élaborés à partir d'analyses longitudinales. Celles-ci ont également permis de remettre en cause plusieurs systèmes d'explication : c'est par les travaux empiriques de Charles Tilly et de quelques autres que les théories fondées sur la privation relative et la désorganisation sociale furent invalidées¹ ; appliquées aux émeutes urbaines, d'autres études, au premier rang desquelles celles de Clark McPhail, contredirent l'idée selon laquelle les communautés les plus défavorisées étaient aussi les plus susceptibles de connaître des troubles² ; enfin, l'analyse événementielle est sans doute le meilleur remède aux raisonnements, toujours en vogue dans la discipline, en termes de *nouveaux* mouvements sociaux. Nous le montrerons au chapitre 4³.

Il reste cependant qu'en fonction des stratégies de recherche l'analyse événementielle peut laisser insatisfait. Les deux obstacles rencontrés sont ici celui des définitions retenues de l'événement et celui, plus difficile à résoudre, de l'adéquation des

1. D. Snyder, C. Tilly, « Hardship and Collective Violence in France, 1830-1960 », *American Sociological Review*, 37, 1972, p. 312-320 ; J. Rule, C. Tilly, « 1830 and the Un-natural History of Revolution », *Journal of Sociological Issues*, 28, 1972, p. 49-76 ; C. Tilly et al., *The Rebellious Century...*, *op. cit.* ; C. Tilly, *As Sociology Meets History*, New York, Academic Press, 1981.

2. S. Lieberman, A. R. Silverman, « The Precipitants and Underlying Conditions of Race Riots », *American Sociological Review*, 30, 1965, p. 887-898 ; J. J. Wanderer, « An Index of Riot Severity and some Correlates », *American Journal of Sociology*, 74, 1969, p. 500-505 ; S. Spilerman, « Structural Characteristics of Cities... », art. cité ; P. Eisinger, « The Conditions of Protest Behavior... », art. cité ; C. McPhail, R. Wohlstein, « Individual and Collective Behaviors... », art. cité.

3. Ce succès de l'analyse événementielle lui vient encore des possibilités de validation statistiques des hypothèses émises, mode de validation que n'autorise pas l'étude de cas. Quelles qu'en soient la richesse descriptive et la qualité, la monographie se cantonne par définition dans la production d'un récit dans lequel les hypothèses ne sont bien souvent là que pour servir à une mise en ordre – mise en scène dans les pires des cas – d'un récit, le jeu des corrélations l'emportant souvent sur l'établissement de relations causales. Voir à ce propos S. Olzak, « Analysis of Events... », art. cité.

sources disponibles aux questions auxquelles l'on souhaite répondre.

Nous nous sommes déjà longuement expliqué sur notre définition de l'action manifestante, qui, croyons-nous, assure d'une manière opérationnelle la question de l'homogénéité de l'objet. On précisera seulement en quoi celle-ci implique une conception particulière de la place de l'événement par rapport aux phénomènes structurels. D'une part, le choix fait ici de ne pas focaliser l'attention sur les événements mémorables mais sur l'ensemble des actions manifestantes se déroulant en un lieu donné et sur une période donnée signifie que l'essentiel de notre corpus se compose d'actions routinières. On se démarque donc de la définition, parfois rencontrée, de l'événement comme rupture des chaînes habituelles de causalité, autrement dit de la structure¹. On n'opérera aucune discrimination dans les types d'événements retenus, chaque action manifestante étant prise ici comme un concentré de structure ou, mieux, un *révélateur* de la structure². D'autre part, puisqu'on entend raisonner en termes de processus, c'est à la constitution de *séries continues* qu'il faut s'attacher, les concepts de répertoire d'action et de vague de mobilisation suggérant que c'est peut-être dans l'accumulation d'événements routiniers que doivent se lire de possibles modifications structurelles³. Les Tilly ont démontré que la res-

1. Pour Sewell, par exemple, les événements « constituent des ruptures imprévisibles de la causalité normale, des moments de fluidité dans lesquels des causes sur le moment sans importance peuvent avoir des conséquences gigantesques et durables » (W. H. Sewel, « A Theory of Structure : Duality, Agency, and Transformation », *American Journal of Sociology*, 98, 1994, p. 4). Cité dans S. Tarrow, « Contentious Event Analysis : Event-ful History, Events Histories and Events-in-history », contribution présentée à la conférence *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Berlin, WZB, dactyl., juin 1995, qui développe une riche critique de cette conception de l'événement sur laquelle nous nous appuyons.

2. Dire que l'on remonte de l'événement à la structure ne revient pas à considérer les phénomènes comme pouvant toujours s'expliquer par des schémas de type causal puisque l'événement, du jour où il a lieu, peut modifier la situation première et instituer une nouvelle modalité de l'action historique.

3. Ce que suggère encore Sidney Tarrow lorsqu'il écrit : « One of the great danger of Sewell's proposal is that it may produce a trolling through history for the crucial event that – through a contingent chain of its putative effects – produces a structural change. If followed mechanically, his strategy is likely to add up to choosing those events – usually great ones – that can be visibly

triction de l'objet de recherche aux événements définis après coup comme majeurs par l'historiographie peut avoir pour effet d'interpréter faussement les processus par lesquels l'activité protestataire se développe¹. Ils montrent que l'agitation de rue en France a connu quatre poussées de 1830 à 1930 : les années 1830 et 1848, les grèves de 1906 et l'agitation du milieu des années trente. Or, à ces quatre périodes correspond un volume à peu près égal d'événements violents, ce que les résultats des révolutions de 1830 et de 1848 tendent évidemment à masquer. Autrement dit, le type d'analyse événementielle adopté ici permet de se garder d'une forme commune d'illusion rétrospective dont nous avons déjà parlé. On dira enfin pour conclure sur ce point que ne pas retenir *a priori* de définition des « événements clés » ne signifie pas que l'on accordera toujours le même poids aux événements composant nos séries. Certes, tous les événements ne se valent pas, mais c'est l'observation d'une classe entière d'événements sur une période donnée qui seule permet de dire quelles actions manifestantes marquent effectivement une modification du cours routinier des choses. C'est là tout le sens d'un raisonnement en termes de vagues de mobilisation et d'adaptation des répertoires.

Venons-en maintenant à la constitution des séries de données et aux choix des sources. Dans la plupart des travaux existants, la presse constitue la source centrale. Notre travail repose au contraire sur des sources administratives. Plus précisément, c'est sur les mains courantes de voie publique des commissariats centraux de province – de la préfecture de police à Paris – qu'ont porté les dépouillements pour la constitution d'une base de donnée d'environ 4 500 actions manifestantes couvrant les années quatre-vingt².

linked to later changes as the taking of the Bastille, could be linked to the later policies of the National Assembly. The danger of that practice is that it may relegate to the musty attic of "metanarrative" event-poor yet structurally-rich process which have a profound effect on history. » (« Contentious Event Analysis... », art. cité, p. 12.)

1. C. Tilly et al., *The Rebellions Century*, *op. cit.*

2. Les mains courantes sont des documents standardisés qui recensent journellement tous les événements qui se sont déroulés dans l'espace public. Parmi ceux-ci, on trouve les actions manifestantes. On renverra le lecteur aux annexes méthodologiques en fin de volume pour la présentation des sources et l'exposition de la méthode mise en œuvre pour la collecte des données et

De nombreux travaux ont depuis longtemps mis en lumière les biais induits par les sources de presse et l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les journaux ne recensent ni ne décrivent correctement les événements¹. C'est pourquoi, lorsque les sources policières nous furent ouvertes, les avons-nous retenues². Celles-ci offrent en effet la possibilité de constituer des séries à forte *validité*, c'est-à-dire répondant aux critères d'*homogénéité* et de *continuité* des données. Restent cependant deux problèmes : l'ampleur des documents à dépouiller nous interdisait de prétendre couvrir l'ensemble du territoire national et les archives ne remontent pas, à l'exception notable de Paris, au-delà de 1979³.

leur traitement. On trouvera une présentation exhaustive de la méthode employée dans O. Fillieule, *Contribution à une théorie compréhensive de la manifestation. Les formes et les déterminants de l'action manifestante dans la France des années quatre-vingt*, thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques, dactyl., 1994, et dans O. Fillieule, « Contestation sociale et ordre public à Paris – 1^{er} juillet 1968-31 janvier 1996. Documentation sur la constitution de la banque de donnée " Parismanifs " », *Manuel de codage*, rapport de recherche pour l'IHESI, mai 1996.

1. On trouvera une analyse des biais induits par les sources de presse dans l'analyse des mouvements sociaux dans O. Fillieule, « Longitudinal Studies in the Analysis of Social Movements. Issues in the Methodology of Data-Collection from Newspapers. The Case for France », dans D. Rucht, F. Neidhart (eds), *Protest Event Analysis...*, *op. cit.*

2. L'ouverture, pour la première fois, de certaines archives du ministère de l'Intérieur à la recherche s'est faite par l'intermédiaire d'appels d'offre de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) dans le cadre de notre travail de thèse. Que l'Institut en soit ici vivement remercié. On soulignera cependant que l'analyse des archives policières prend depuis peu une certaine ampleur. Pour l'heure, on mentionnera les recherches de McCarthy et McPhail sur les archives de la police de Washington DC (J. D. McCarthy, C. McPhail, J. Smith, « Images of Protest : Dimensions of Selection Bias in Media Coverage of Washington Demonstrations, 1982-1991 », contribution présentée à la conférence *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Berlin, WZB, dactyl., juin 1995), celles de Della Porta sur l'Italie (« Police Knowledge and Public Order : Some Reflections on the Italian Case », dans D. Della Porta, H. Reiter (eds), *The Policing of Mass Demonstrations in Contemporary Democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, à paraître), de P. Hocke sur l'Allemagne (« Determining the Selection Bias in Local and National Newspaper Reports on Protest Events », contribution présentée au colloque *Protest Event Analysis*, *op. cit.*) et de D. Wisler sur quatre grandes villes suisses (*Violence politique et mouvements sociaux. Étude sur les radicalisations sociales en Suisse durant la période 1969-1990*, Genève, Georg, 1994).

3. Ce à quoi on ajoutera bien entendu les biais liés à la nature policière

Sur le premier point, d'abord, on nous concédera aisément que l'ambition de l'exhaustivité en matière de recensement des phénomènes sociaux – tout particulièrement lorsqu'ils se comptent par milliers chaque année – relève d'une illusion fétichiste. Toutes les recherches récemment engagées reposent d'ailleurs sur des techniques d'échantillonnage. Aussi la question qui se pose ici n'est-elle évidemment pas celle de l'exhaustivité mais plutôt celle de la représentativité de nos échantillons. Généralement, le choix fait pour les études reposant sur des sources de presse consiste à sélectionner un ou plusieurs jours de la semaine. Pour notre part, nous avons préféré couvrir l'ensemble des événements survenus dans certaines unités géographiques considérées comme significatives : Marseille, Nantes et, en contrepoint, Paris¹. Cette stratégie d'échantillonnage n'a de sens, en France, qu'en raison de la forme très centralisée de l'État, ce qui se traduit à la fois par une pratique fortement similaire de la manifestation dans les différentes régions, tant du côté des manifestants que des forces de l'ordre, et par une relative identité des groupes et des types de revendication qui, dans la grande majorité des cas, s'adressent à l'État central².

Quant à la limitation temporelle, il s'agit là d'une donnée sur laquelle il n'est malheureusement pas possible d'agir. Les sources de police que nous utilisons ne remontent pas au-delà de 1979, pour des raisons propres à la gestion des archives policières, qui nous interdisent de pouvoir constituer des séries aussi longues que celles que l'on peut envisager à partir des études de presse. Cela est d'autant plus regrettable que les travaux de Tartakowsky, à partir d'un croisement des sources de presse et de sources policières parcellaires, nous donnent une connaissance assez complète – même si elle n'est pas continue – des événements protestataires de 1918 à 1968³. Reste donc l'ensemble des années soixante-dix pour lesquelles sont seulement disponibles les archives concernant Paris et celles des CRS

de ces sources. Sur ce point, on se reportera aux annexes méthodologiques en fin de volume.

1. Sur les raisons de ce choix, on se reportera aux annexes méthodologiques.

2. À l'exception notable, cependant de la Corse, pour laquelle il faudrait sans doute mener une étude spécifique.

3. D. Tartakowsky, *Les manifestations en France...*, *op. cit.*

qui ne recensent généralement que les événements ayant suscité des incidents violents ou de très grande ampleur. Ce point ne nous a cependant pas fait renoncer. Si nous ne sommes pas en mesure de dresser des séries de plus d'une quinzaine d'années, d'autres, dans les années à venir, pourront le faire.

La base de données ainsi constituée nous permet, dans une perspective diachronique, d'étudier l'activité manifestante dans la France des années quatre-vingt et de fonder empiriquement l'idée selon laquelle l'évolution de l'action manifestante trouve ses déterminants sociaux et politiques dans les modifications de configuration de pouvoir et dans les positions des minorités actives dans ces configurations.

Il reste cependant que la constitution de séries ne permet pas de répondre au souhait d'approfondir la notion d'opportunités politiques définie plus haut comme *série continue de relations actualisées dans les rapports des groupes aux contextes d'action*. L'intention volontariste qui est la nôtre ici suppose que l'on trouve des moyens propres à étudier les situations d'interaction dans le temps même de l'événement.

Pour y parvenir, on a choisi de faire aussi porter l'analyse sur une série limitée de variables et qui toutes renvoient à la gestion de l'action manifestante par l'État, au nom de ses représentants – autorité civile élue ou nommée – et par ses éléments opératifs – forces de maintien de l'ordre, en mettant l'accent de manière privilégiée sur les interactions violentes. Il nous semble en effet que la gestion de l'activité manifestante est un objet central pour qui veut comprendre les relations entre mouvements sociaux et l'élément principal de la structure des opportunités politiques, l'État. Or, nous l'avons déjà suggéré, les analyses en termes de structures des opportunités politiques n'accordent aucune place à la gestion pratique des conflits, alors même que, dans la plupart de ces modèles, les trajectoires des entreprises de mouvement social sont fortement dépendantes du type d'État qu'elles affrontent. L'extrême diversité des acteurs et des agences qui composent l'État, et dont les intérêts, les pouvoirs et les sous-cultures varient considérablement, se trouvent ainsi subsumés sous des qualifications très générales, comme si leur action ne devait se penser que dans une logique de pure instrumentalité par rapport à une volonté politique unique. Dans cette perspective, on ne s'étonnera donc pas de l'absence de toute prise en compte du rôle joué par les forces de maintien de l'ordre dans

les processus de mobilisation. Les agents de la répression y sont instrumentalisés et leur action hypostasiée dans la catégorie unique et intemporelle de « répression policière ».

C'est dans cette optique que l'on a dépouillé les rapports de fin de service rédigés par les commandants de CRS à l'issue de chaque manifestation importante où ils furent engagés dans les années quatre-vingt¹. Sur l'ensemble des archives dépouillées, 443 dossiers ont été retenus sur la période allant de janvier 1982 à décembre 1990, pour une analyse à la fois quantitative et qualitative². Nous y avons ajouté quelques études de cas pour lesquelles la production de rapports fut particulièrement intense du fait de la gravité des événements : Creys-Malville et Montredon en 1977, le 1^{er} mai 1979, la manifestation des sidérurgistes du 23 mars 1979, la manifestation contre la centrale nucléaire de Chooz en 1982 et les émeutes du Chaudron à la Réunion en 1991. Enfin, de nombreuses semaines passées dans les commissariats centraux de province et de multiples interviews menées avec des fonctionnaires de police, des fonctionnaires des CRS et des polices urbaines, ont permis le recueil d'informations complémentaires et de saisir plus finement les logiques d'un monde insolite – la police de l'ordre public – dont les manières d'être et de faire, le langage aussi bien, nous étaient tout à fait étrangers³.

1. Voir les annexes méthodologiques pour une présentation et une analyse critique de ces sources.

2. L'analyse qualitative est rendue possible ici par la richesse des dossiers dans lesquels figurent, très souvent, le relevé des communications radios, des jeux de photos, les coupures de presses nationales et locales et une analyse du service.

3. Contrairement aux usages en vigueur, le lecteur ne trouvera pas en annexe la liste des interviews. Dans le corps du texte, sauf exception, les propos cités sont anonymés. Étant donné que plusieurs des personnes interviewées occupent des postes élevés dans la hiérarchie policière et qu'il eût été facile de les identifier, nous n'avons pas non plus fait figurer, sauf exception, la fonction exacte des fonctionnaires cités, ni même rapporté chaque extrait à une interview donnée. Le respect de cette règle, imposée par l'IHESI et dont nous avons admis le principe avec nos interlocuteurs, a cependant pour contrepartie de nous autoriser à citer sans les « reformuler » les propos recueillis. Une partie des interviews utilisées ici a été réalisée avec la collaboration de Fabien Jobard en 1995-1996 dans le cadre d'une recherche commune sur le maintien de l'ordre. Qu'il soit ici très vivement remercié de cette précieuse collaboration.

CHAPITRE 2

MORPHOLOGIE DE LA MANIFESTATION

En tout premier lieu, il faut dire ici à quel point il est difficile d'établir un recensement même relatif du nombre de manifestations qui se déroulent chaque année en France. Seule certitude, Paris connaît en moyenne un millier de manifestations par an, Marseille, 208 et Nantes, 123. On peut cependant chercher, par une extrapolation, à évaluer un nombre moyen de manifestations par an en France. Dans un travail précédent¹, la comparaison et la juxtaposition des données de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) et de la Direction centrale des polices urbaines (DCPU), assorties de contrôles menés à partir de la main courante de Nantes et du dépouillement de *Ouest-France*, ont permis d'aboutir à un chiffre de 7 500 à 8 000 manifestations par an. Par ailleurs, si l'on fait l'hypothèse que le nombre de manifestations qu'ont connues Nantes et Marseille depuis dix ans est plus ou moins corrélé à la taille de la population dans chacune des agglomérations, on peut essayer de dresser une évaluation du nombre de manifestations dans la plupart des grandes villes de province, sachant que le rapport nombre de manifestations/population de l'agglomération a toutes les chances de s'accroître au fur et à mesure que

1. P. Favre, O. Fillieule, « Manifestations pacifiques et manifestations violentes dans la France contemporaine (1982-1990) », rapport de recherche pour l'IHESI, 1992, p. 15-27.

la taille de la ville diminue, du moins jusqu'à un certain point ¹. On aboutit alors à un résultat légèrement supérieur, de l'ordre de 10 500 *manifestations par an*, seulement dans les villes de plus de 200 000 habitants (en moyenne des deux recensements de 1982 et de 1992). Même si les manifestations ont tendance, en nombre, à se dérouler dans les grandes villes ², il faudrait encore multiplier ce chiffre pour aboutir à une approximation globale. Nous ne pousserons pas plus avant la tentative pour établir un chiffre qui, en soi, présente peu d'intérêt. Il suffit que l'on garde à l'esprit un ordre de grandeur qui, par lui-même, mérite que l'on s'y arrête. La prise en compte de ce chiffre amène en effet à reconsidérer la place que les sciences sociales accordent respectivement aux différentes modalités d'expression des opinions.

Dans ce chapitre consacré à la morphologie de la manifestation dans la France des années quatre-vingt, nous déterminerons d'abord la rythmologie ³ du temps social manifestant pour passer ensuite à l'analyse d'un ensemble de caractéristiques morphologiques qui permettent d'analyser l'action de rue comme un mode d'interpellation direct du politique : le phénomène des délégations, des manifestations dépendantes et le poids des micro-mobilisations. On s'arrêtera enfin plus longuement à la place des manifestations violentes et aux formes qu'elles revêtent.

1. C'est en tout cas ce que suggère la comparaison entre Paris, Marseille et Nantes. De nombreux événements déclencheurs de manifestations ne dépendent pas directement de la taille de la population : questions internationales, de politique générale, etc. En revanche, les mobilisations liées aux fermetures d'entreprises, aux problèmes scolaires et universitaires, à la présence de consulats et/ou d'ambassades dépendent de la taille de la ville concernée. Il est donc probable que le nombre de manifestations diminue moins que proportionnellement en fonction de la taille.

2. Voir à ce propos le graphe 34 en annexe 1.

3. Nous nous autorisons là l'emploi d'un néologisme par lequel on entend l'analyse de l'évolution temporelle d'une pratique, en même temps que les rythmes et les périodisations produits par le phénomène lui-même.

LE TEMPS SOCIAL DE LA MANIFESTATION

Le « temps de la manifestation » est le premier des déterminants morphologiques analysés ici. Respiration de la protestation, le temps manifestant peut s'appréhender selon deux modalités : le développement de la manifestation dans le temps, d'abord, c'est-à-dire l'évolution temporelle d'une pratique sociale (le « temps-objet » de R. Hue ¹) ; le temps propre de la manifestation ensuite, c'est-à-dire la périodisation produite par le phénomène lui-même. Il existe en effet un « temps social » de la manifestation, au même titre qu'il existe un temps du travail, de la famille, du loisir..., temps marqué par l'existence de saisons manifestantes propre à chaque groupe social et par des variations hebdomadaires significatives et stables.

Évolution temporelle

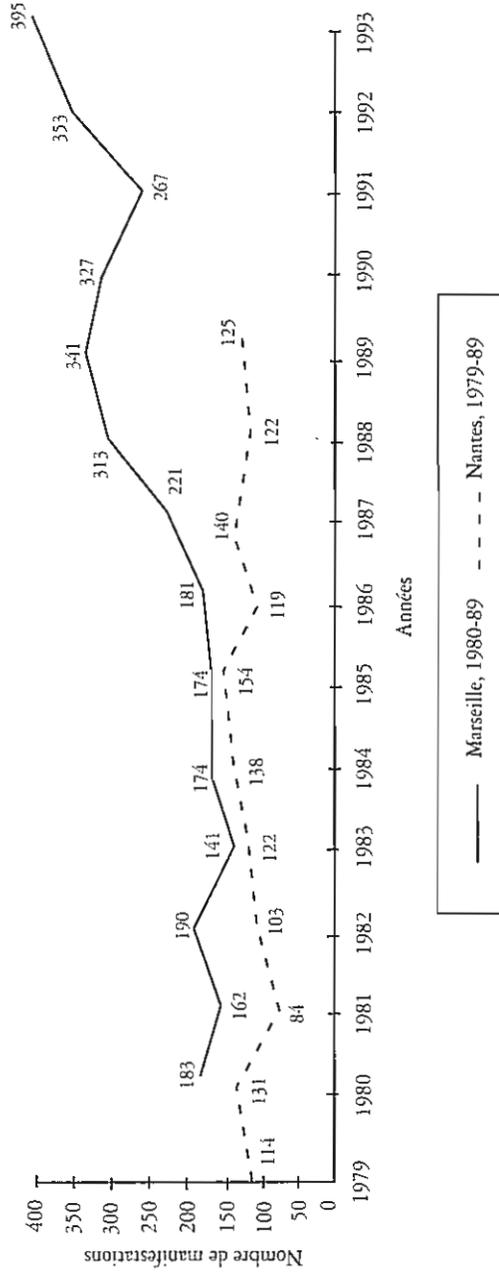
Puisque nos séries couvrent une décennie, il nous est possible de déterminer l'évolution du recours à l'action protestataire depuis le début des années quatre-vingt à Nantes et à Marseille ; nous comparerons nos données à celles recueillies par Duyvendak ² à partir du dépouillement de l'édition du mardi du journal *Le Monde* entre 1975 et 1989 (graphiques 2 et 3).

La première chose qui frappe à la lecture de ces graphiques est le creux de 1981, surtout lisible à Nantes. Dans les années suivantes, le nombre de manifestations va croissant : à Nantes, l'augmentation est continue de 1982 à 1985, se stabilisant ensuite à un niveau élevé. À Marseille, la croissance est plus ou moins forte mais régulière de 1983 à 1989, connaît une légère décline en 1991 puis reprend son rythme ascendant jusqu'en 1993. Nos sources indiquent donc une augmentation du nombre de manifestations dans les années quatre-vingt. En revanche, les chiffres rassemblés par Duyvendak indiquent, après 1981, une décline régulière du nombre de manifestations malgré la légère remontée de 1982, et cela jusqu'en 1985 où le nombre d'événements se stabilise à une petite centaine par an.

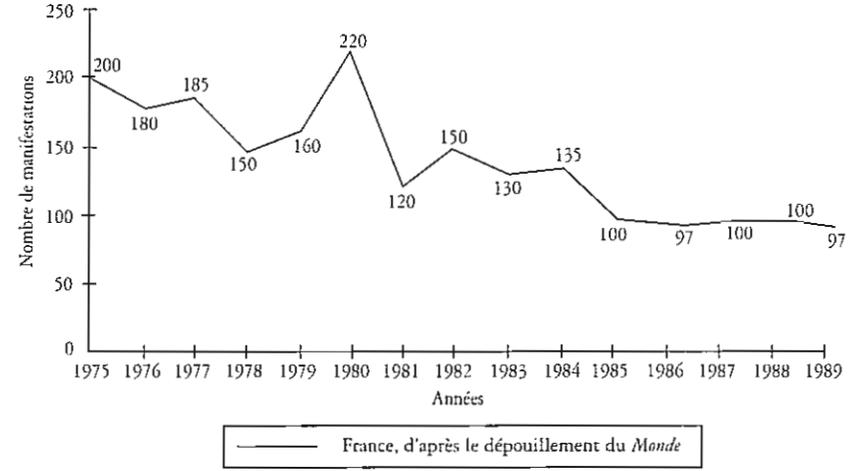
1. R. Hue, *Temps et ordre social*, Paris, PUF, coll. « Le sociologue », 1994.

2. J. W. Duyvendak, *Le poids du politique... op. cit.*

Graphique 2. Nombre de manifestations par an à Marseille et à Nantes



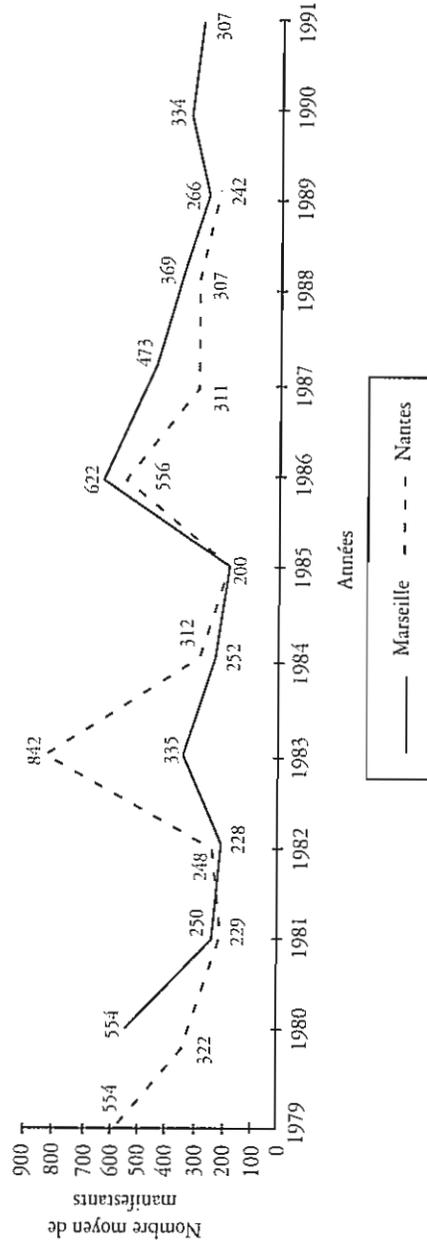
Graphique 3. Nombre de manifestations par an en France dans la recension de Duyvendak



Duyvendak conclut d'ailleurs à partir de cette courbe à une forte démobilisation après la victoire des socialistes en 1981, au vu notamment du niveau de mobilisation des années 1975-1980, jamais égalé depuis (nous reviendrons plus en détail sur cette hypothèse à propos du rapport de l'action manifestante aux élections). Cette nette différence de résultat peut avoir deux significations : soit les cas de Marseille et de Nantes sont atypiques par rapport à l'évolution globale des manifestations françaises, soit la méthode de recensement des données par le chercheur hollandais introduit des biais qui conduisent à sous-estimer certains types de manifestations : nous pensons d'abord aux « micro-mobilisations », réunissant de très faibles quantités de manifestants et dont à l'évidence *Le Monde* ne parle jamais, surtout lorsqu'elles ont lieu en province ; ensuite, on peut se demander si les manifestations de fin de semaine – *Le Monde* du mardi couvre la période allant du vendredi au dimanche matin – ne sont pas d'une nature particulière par rapport au reste de la semaine.

Si l'on pondère l'évolution du nombre de manifestations à

Graphique 4. Nombre moyen de manifestants par manifestation et par an à Marseille et à Nantes



Marseille et à Nantes par le nombre cumulé de personnes descendues dans la rue, on s'aperçoit (graphique 4) que le nombre moyen de manifestations a fortement baissé après 1981, pour ne plus remonter que ponctuellement, à Nantes d'abord lors de la mobilisation des étudiants en médecine contre le projet de réforme d'Alain Savary, puis, dans nos deux villes, lors du mouvement étudiant de 1986, suivi dans la foulée de la mobilisation des agents de la SNCF. La taille des actions protestataires aurait donc tendance à diminuer, ce qui viendrait fournir un premier élément d'explication aux divergences de résultats : si le nombre de manifestations a bien augmenté dans les années quatre-vingt, celles-ci auraient en revanche perdu l'ampleur qu'elles ont connue dans les années soixante-dix.

Le temps de la manifestation

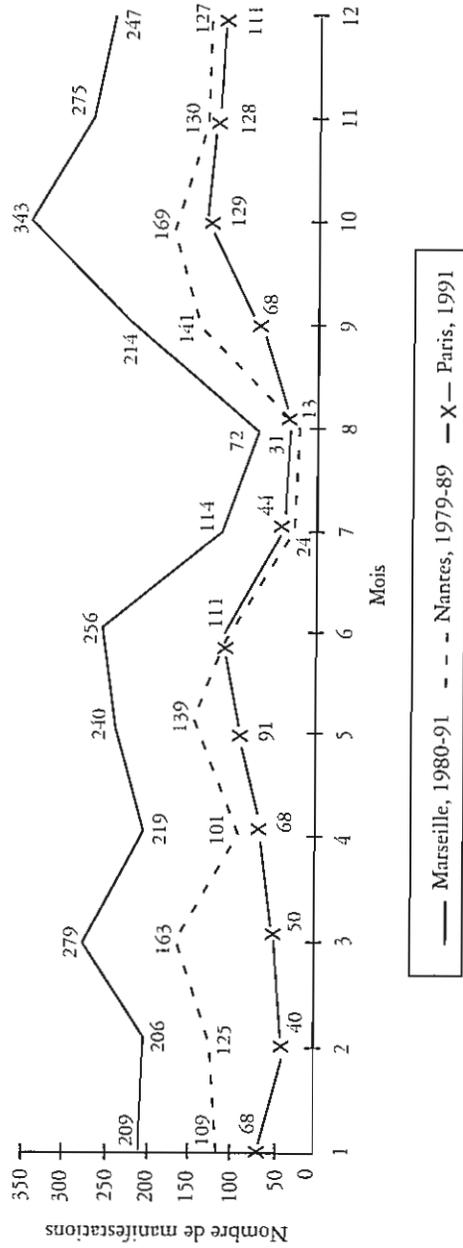
Si le temps de la protestation peut être appréhendé à travers son développement le long d'un axe chronologique, il faut encore s'interroger sur le temps propre de la manifestation, c'est-à-dire sur les rythmes et les périodisations produits par le phénomène lui-même. Le graphique 5 atteste l'existence de saisons manifestantes.

On distingue assez nettement trois saisons. De janvier à mars, d'abord, le nombre d'événements est élevé et va croissant. Puis, après un creux en avril, le nombre de protestations s'élève à nouveau au printemps avant de baisser très fortement de juin à août pour disparaître quasiment. Enfin, de septembre à décembre, l'occupation de la rue s'établit à un niveau très élevé, culminant en septembre-novembre pour diminuer lentement jusqu'en janvier. Dans la capitale, la situation change peu, si l'on en croit les données de l'année 1991, à la différence près que le creux provincial d'avril se déplace au mois de février. On remarquera qu'à ces variations saisonnières correspondent celles des grèves.

Si l'on en croit les quelques travaux disponibles sur les insurrections urbaines ou les grèves, ces rythmes saisonniers n'ont pas toujours été les mêmes. Michèle Perrot¹ souligne que, dans

1. M. Perrot, *Les ouvriers en grève, France, 1871-1890*, Paris, La Haye, Mouton, 1973 (réédition partielle en 1984 sous le titre *Juvenesse de la grève*, Paris, Le Seuil).

Graphique 5. Nombre de manifestations par mois à Marseille, Nantes et Paris



les années 1871-1890, les grèves culminent au printemps pour se raréfier de novembre à février. L'hiver s'accompagne en effet d'une augmentation des dépenses (dues au froid) et les usines produisent moins. D'où un affaiblissement des capacités revendicatives. On peut tout aussi bien y voir une persistance des rythmes sociaux de la campagne, étant donné l'origine paysanne de la plupart des ouvriers à l'époque. En milieu rural, l'hiver est traditionnellement une période de repli sur soi, alors que le printemps voit fleurir les explosions revendicatives. Mais surtout, mai est un mois de répit dans le calendrier des travaux des champs, après les labours et les semailles et avant la fenaison du début de l'été.

Quant aux insurrections urbaines du XIX^e siècle, elles connaissent un pic au printemps et au début de l'été (hormis février 1848). Globalement, ce sont les mois d'avril à juillet qui l'emportent nettement depuis 1789, comme le suggère P. Besnard à partir d'une recension effectuée par Mark Traugott¹. Celui-ci a établi un décompte mensuel inédit des événements ayant provoqué l'édification de barricades au XIX^e siècle en France sur la période 1788-1871. « Dans cet empilement assez modeste », commente P. Besnard, « le pic printanier se détache, flanqué des brèches de janvier et août et d'un petit monticule automnal. Ce pic serait plus marqué si l'on prenait comme unité de compte le nombre de barricades construites² ».

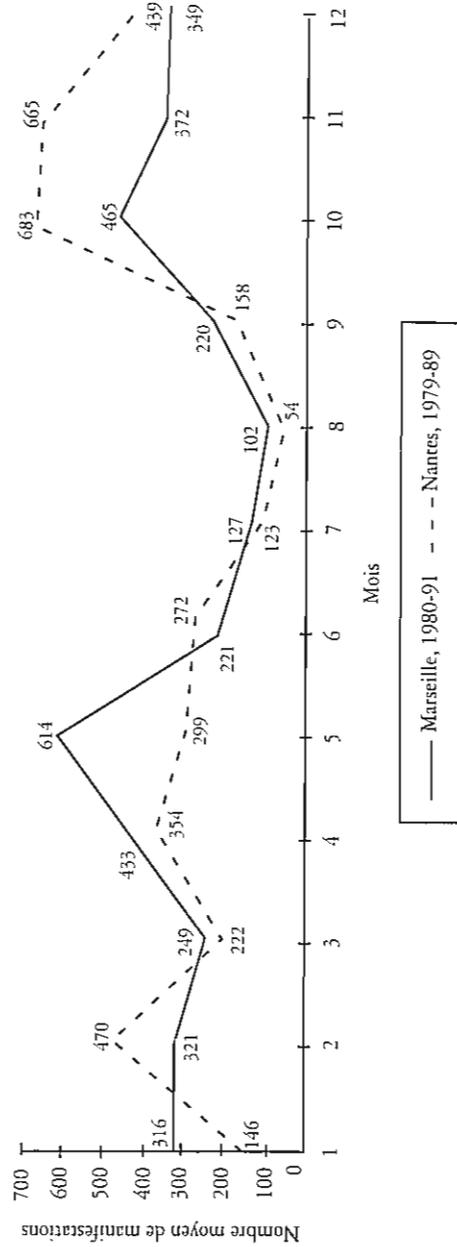
Au début du XX^e siècle, ce mouvement saisonnier de la contestation se transforme. Le pic du printemps devient de plus en plus précoce. De 1919 à 1935, toujours d'après Besnard, le nombre de conflits est au plus haut en mars et en avril, tandis que février et mars sont en tête pour le nombre de grévistes. Mais c'est surtout avec l'instauration des congés payés que les mouvements saisonniers sont bouleversés. Août devient le mois le moins revendicatif après un « printemps chaud », comme le suggèrent nos propres comptages sur les manifestations. La pause estivale est suivie d'une « rentrée sociale » à l'automne. Ce modèle à trois temps est celui qui détermine actuellement la succession des grèves aussi bien que celle des manifestations.

Par ailleurs, si l'on rapporte le nombre de manifestations au

1. P. Besnard, *Mœurs et humeurs des Français en fonction des saisons*, Paris, Balland, 1989.

2. P. Besnard, *op. cit.*, p. 110.

Graphique 6. Nombre moyen de manifestants par manifestation et par mois à Marseille et à Nantes



nombre de manifestants afin de mesurer les variations saisonnières en fonction de l'ampleur des mobilisations, les trois saisons manifestantes se découpent de la même façon. En moyenne, les manifestations importantes commencent à apparaître à partir de septembre pour culminer en octobre-novembre, décliner régulièrement en décembre-janvier, reprendre de mars à mai et enfin chuter jusqu'en août (graphique 6).

Les rythmes déterminés ici s'imposent généralement à toutes les catégories sociales. Pourtant, on peut dire de certains groupes manifestants qu'ils ont un temps propre. Les décalages entre les graphiques 5 et 6 s'expliquent d'ailleurs de cette manière. Par exemple, si dans le graphique 5 le nombre de manifestations augmente considérablement à partir de septembre alors que, dans le graphique 6, les fortes mobilisations n'apparaissent vraiment qu'à partir d'octobre, c'est essentiellement parce que le calendrier de la rentrée sociale n'est pas le même pour tous les groupes. Les manifestations organisées par la « communauté éducative » (enseignants, parents d'élèves, lycéens et étudiants) sont exactement calquées sur les rythmes de l'année scolaire avec la période d'étiage des mois d'été et la forte mobilisation de septembre, au moment de la rentrée pour les établissements primaires et secondaires et des dernières inscriptions pour l'université. Or les actions protestataires de ces catégories sont généralement routinières et regroupent fort peu de monde, sauf en situation de crise (mouvement de contestation de 1983, 1986 et 1990).

En revanche, les manifestations des ouvriers et des employés du secondaire suivent une évolution similaire à celle de l'ensemble des manifestations : un premier cycle de janvier à mars, au début de l'année civile, un second cycle au printemps et un troisième, le plus marqué, au début de l'automne. Les différences avec la courbe globale des manifestations sont donc quasiment nulles, qu'il s'agisse de Marseille ou de Nantes¹. Si l'on tient compte de la forte prégnance des revendications tournant autour de l'emploi et particulièrement des licenciements (voir *infra*, chap. 4), on peut se demander s'il n'y a pas concordance avec les variations saisonnières de la mise au chômage. En effet,

1. La similitude des rythmes protestataires des ouvriers et employés nantais et marseillais s'explique notamment par l'importance numérique dans les deux cas des salariés des chantiers navals.

le nombre total de chômeurs est au plus haut d'octobre à janvier et au plus bas au mois de juin. Les variations fluctuent bien entendu en fonction de l'âge des populations au chômage, les plus jeunes étant soumis aux flux de sortie du système scolaire (avec un boom à l'automne), les « 25-49 ans » ayant le plus de chance de se trouver au chômage en janvier, et le moins de chance en plein été. Enfin, les licenciements économiques augmentent régulièrement de novembre à janvier, culminant en décembre. Or c'est en ce même mois de décembre que les offres d'emploi se raréfient le plus, le tout expliquant au total la forte remontée du chômage en janvier¹. Les variations saisonnières de la manifestation ouvrière s'expliquent donc assez bien, étant donné la nature des revendications, par les fluctuations du marché de l'emploi.

Dans le monde agricole, on distingue deux saisons manifestantes, avec une forte mobilisation au début de l'année civile qui décroît ensuite régulièrement jusqu'aux mois d'été, période d'étiage. La mobilisation reprend ensuite, mais faiblement, en novembre-décembre. Ces variations ont toutes les chances de dépendre de la nature des activités agricoles dominantes dans les régions considérées. Patrice Mann a montré que la distribution saisonnière dans le Midi viticole permettait de distinguer le pic de février-mars et de juin-juillet, la saison « morte » correspondant aux mois de septembre et d'octobre². Cependant, les variations de la colère paysanne n'ont pas toujours été aussi fortement calquées sur les rythmes du travail. Yves-Marie Bercé³ a relevé les révoltes paysannes au XVII^e siècle pour le quart Sud-Ouest de la France. Les plus grands mouvements de protestation se produisaient toujours au printemps, pour s'éteindre à l'été, au moment des moissons. Bercé explique la concentration des émeutes sur les mois de mai-juin par les difficultés nées de la soudure entre deux récoltes (période où le prix du grain renchérit le plus), mais aussi par le passage des

1. P. Besnard, *op. cit.*, p. 22 et suiv.

2. P. Mann, « L'activité tactique des manifestants et des forces mobiles lors des crises viticoles du midi (1950-1990). Contribution à l'étude de la dynamique des répertoires d'action collective », rapport pour l'IHESI, 1991.

3. Y.-M. Bercé, *Histoire des croquants, Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, 2 volumes, Genève, Droz, 1974, et *Fête et révolte*, Paris, Hachette, 1976.

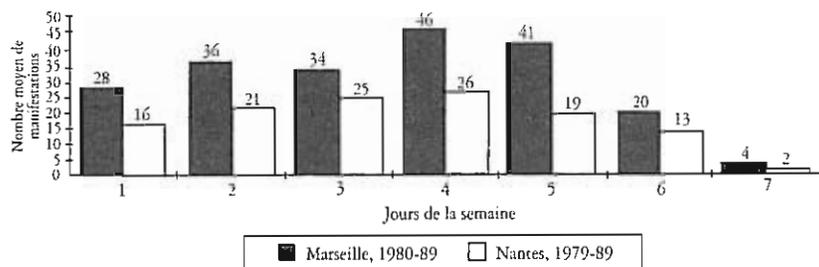
armées qui repartent de leurs cantonnements hivernaux pour retourner sur les marches. De nos jours, la variation saisonnière semble tout simplement correspondre aux mois de plus faible activité professionnelle.

Si l'on insiste autant ici sur les cycles saisonniers, c'est que leur prise en compte est indispensable si l'on cherche à apprécier les variations de l'activisme à partir des discontinuités dans les séries longitudinales établies. C'est par exemple ce qu'ont montré Briët, Klandermans et Kroon¹ dans leur étude des variations de l'engagement militant au sein du mouvement féministe hollandais avec une « saison militante » qui débute en septembre et se termine aux alentours de juin. Ils étudient ainsi différents aspects de la participation militante : la « mobilisation du consensus » à partir de septembre, puis les résultats des campagnes de recrutement de l'hiver sur le potentiel mobilisable. Enfin, à la fin de la saison militante, on cherche à mesurer l'impact des activités de l'année sur les militants et le potentiel mobilisable, afin de déterminer dans quelle mesure les soutiens se sont renforcés ou non. Pour cela, les auteurs conduisent deux séries d'interviews avec les militantes, au début et à la fin de la saison. Les rythmes établis ici pour les manifestations des années quatre-vingt en France, et que l'on pourrait détailler au niveau de chaque mouvement, permettent donc d'établir une base solide sur laquelle ce type d'analyses longitudinales de l'activisme pourraient être menées dans le cadre de monographies de mouvements.

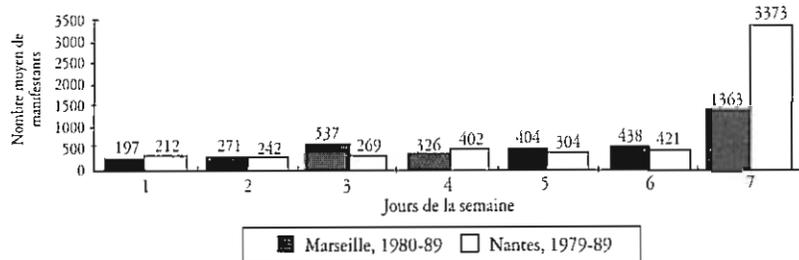
Aux variations saisonnières s'ajoutent enfin de très nettes variations hebdomadaires. Contrairement aux saisons, la semaine est un découpage du temps purement conventionnel et culturel, mais son rythme s'est généralement imposé. Danielle Tartakowsky note qu'entre 1919 et 1934, 17 % des manifestations syndicales et revendicatives de son corpus (soit 464 événements) se sont déroulées un dimanche. Ceux qui utilisent le plus ce jour chômé pour descendre dans la rue sont les fonctionnaires (ceux-ci organisent 113 de leurs 206 cortèges ce jour), étant donné qu'ils n'ont pas le droit de grève. Mais plus

1. M. Briët, B. Klandermans, F. Kroon, « How Women Become Involved in the Women's Movement », dans M. Katzenstein, C. Mueller (eds), *The Women's Movement in the US and Western Europe : Consciousness, Political Opportunity and Public Policy*, Philadelphie (PA), Temple University Press, 1987.

Graphique 7. Nombre moyen de manifestations par jour à Marseille et à Nantes



Graphique 8. Nombre moyen de manifestants par jour à Marseille et à Nantes



des deux tiers des démonstrations de rue se tiennent en semaine, avec une égale répartition du lundi au samedi, contrairement à une hypothèse de l'auteur : « Les angoisses exprimées devant le retour du lundi dans les grèves de longue durée et les menaces qu'il charrie nous incitaient à penser que ce jour cristallisait les démonstrations plus que d'autres. Il n'en est rien. Le solde se répartit de manière homogène ou presque sur les jours restants ¹. » En revanche, les manifestations à revendications poli-

1. Et l'auteur d'ajouter en note un extrait de *La Vie ouvrière* daté du 5 septembre 1922, Monmousseau : « Le lundi est un jour d'angoisse, c'est la grande journée de bataille entre le syndicat patronal et le syndicat ouvrier [...] les masses ouvrières n'ont que leur instinct pour se défendre sur un

tiques sont 50 % à se tenir le dimanche sur la même période (soit 853), 72 événements ayant lieu un samedi et 13, un jour férié. « En privilégiant le temps du hors travail dont on sait qu'il est, en France, celui du politique, [...] les organisations politiques (et assimilées) sont toutes susceptibles de défilier un autre jour, mais la proportion de manifestations convoquées en semaine est d'autant plus élevée que s'exprime une explicite volonté de faire de la politique autrement ou que s'affirme une urgence ¹. »

La prépondérance des manifestations de semaine sur celles du week-end est toujours d'actualité dans les années quatre-vingt où l'on observe encore de fortes régularités hebdomadaires. Les graphiques 7 et 8 montrent que les manifestations augmentent en nombre à partir du lundi pour culminer le jeudi, puis diminuent considérablement et régulièrement du vendredi au dimanche. Cependant, le nombre de manifestants présents dans la rue le dimanche est considérablement plus élevé que tous les autres jours de la semaine. Les manifestations dominicales sont en fait très spécifiques et concernent en priorité, à l'image des périodes précédentes, des événements porteurs de revendications politiques plutôt que catégorielles. Le choix de tel ou tel jour de la semaine pour organiser une manifestation n'est donc pas indépendant du type de groupe social qui y a recours ou du type de revendication.

Ce constat nous invite à préciser ici les biais inhérents à l'analyse conduite par Duyvendak ² à partir d'un dépouillement de l'édition du mardi du journal *Le Monde*. Ce détour est nécessaire si l'on veut comprendre pourquoi les données collationnées dans ce travail conduisent l'auteur à des conclusions sensiblement différentes des nôtres quant à la nature et à l'évolution de la pratique manifestante dans les années quatre-vingt. Pour cela, nous avons comparé un échantillon limité de manifestations parisiennes dans les six premiers mois de 1989 avec un

terrain favorable à toutes les manœuvres, promesses, menaces, démarches à domicile sur le pas des portes, au marché, au coin de la rue, répondant à l'interrogation muette du gréviste anxieux ou de sa femme, lasse de privation, le commis voyageur du défaitisme glisse le venin du doute, la fausse nouvelle et la méfiance contre les militants. » D. Tartakowsky, *Les manifestations de rue...*, op. cit., note 18, p. 633.

1. D. Tartakowsky, *Les manifestations de rue...*, op. cit., p. 643.

2. J. W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, op. cit.

dépouillement du *Monde* afin de, précisément, mesurer l'efficacité et les biais introduits par un échantillonnage fondé sur les manifestations du week-end.

Cette comparaison indique d'abord que *Le Monde* ne couvre pas également tous les jours de la semaine. Il s'intéresse peu aux événements survenant le mardi, le mercredi et le samedi, alors que ceux des lundi, jeudi et vendredi sont mieux couverts, le dimanche bénéficiant d'une couverture plus que proportionnelle. Une étude qui porterait de manière privilégiée sur les événements du week-end serait donc plus complète que la moyenne sur le dimanche et moins complète que la moyenne sur le samedi.

Sur Paris, toujours, les manifestations du week-end représentent 15 % des données policières, alors que les manifestations du week-end recensées par *Le Monde* totalisent 16 % de l'ensemble, avec un nombre moyen de 26 500 manifestants (contre 13 492 en moyenne sur l'ensemble de sa semaine). Confrontées aux arguments avancés par Duyvendak pour justifier le choix des manifestations du week-end, ces données nous apprennent deux choses : premièrement, il n'est pas vrai en France que les manifestations du week-end sont plus nombreuses que celles des autres jours puisque c'est le jeudi qui, régulièrement, regroupe le plus de manifestations ; en revanche, il est vrai que le nombre moyen de manifestants qui descendent dans la rue le week-end est nettement supérieur à celui des autres jours de la semaine.

Reste maintenant à préciser ce que nous avons suggéré plus haut à propos des spécificités des manifestations du week-end. D'après le tableau 1, il apparaît clairement que la majeure partie des événements de la semaine (68 %) est organisée par des syndicats, sur des thèmes généralement corporatistes (salaires, licenciements), alors que le week-end, ce sont les manifestations portant sur des thèmes généralistes de nature politique (et en priorité liés aux questions internationales) qui dominent (43 % pour les groupes internationaux et 18 % pour les partis politiques).

Lorsqu'on décide de retenir un échantillonnage, cela implique donc le choix de biais dont il faut ensuite respecter les règles : si l'on décide de s'en tenir à une édition de presse qui couvre le week-end, alors on a raisonnablement toutes les chances de recenser les plus importantes manifestations à caracté-

Tableau 1. Répartition des organisateurs de manifestations en fonction des jours de la semaine. Paris, janvier-juin 1989

Week-end		
Groupes internationaux	33	43 %
Partis politiques	14	18 %
Syndicats	11	14 %
Groupes religieux	5	7 %
Groupes antiracistes	4	5 %
Autres	9	12 %
Total	76	100 %
Reste de la semaine		
Syndicats	287	68 %
Groupes internationaux	66	16 %
Partis politiques	24	6 %
Groupes antiracistes	10	2 %
Groupes religieux	8	2 %
Autres	28	6 %
Total	423	100 %

Source : Main courante de la préfecture de Police de Paris.

rière généraliste et politique. Cela autorise à un travail sur un certain type de mouvements et d'événements mais interdit de pouvoir comparer le niveau de mobilisation généraliste avec le niveau de mobilisation catégorielle (autrement dit, les soi-disant « nouveaux mouvements » et les « anciens mouvements »). D'autre part, si le découpage de la semaine répond à des déterminants culturels, il faut encore, dans une perspective comparative, se poser la question des significations de ces découpages dans les différentes unités spatiales que l'on étudie. Il n'est pas sûr que le dimanche soit, ailleurs en Europe, un temps hors politique au même titre qu'en France.

UNE INTERPELLATION DIRECTE DU POLITIQUE

Que la manifestation soit l'un des modes les plus directs d'interpellation des dirigeants politiques, de nombreux traits en témoignent. Ainsi, la plupart des manifestations s'accompagnent de la réception de délégations, de la remise de motions et/ou de pétitions à l'autorité visée. De même, les points d'aboutissement des cortèges ou de réunion des rassemblements sont d'ordinaire le lieu où se trouvent les responsables dont on attend qu'ils modifient une décision (ministère, préfecture, rectorat, tribunal, etc.). Dans cette section, nous examinerons successivement le phénomène des délégations, celui des manifestations « dépendantes » et le poids des micro-mobilisations.

La recherche d'un contact direct avec le pouvoir

« Afin de protester contre l'aggravation des conditions de travail et d'exploitation, l'intersyndicale des chauffeurs de taxi de Marseille a organisé ce jour une manifestation. [...] Dès 8 heures, un cortège de 650 voitures se mettait en route, précédé par 22 responsables de l'intersyndicale, à pied. Le cortège s'arrêtait à hauteur de l'Hôtel de ville où une délégation de 24 personnes était reçue par l'adjoint au maire délégué à la gestion des emplacements publics et voitures publiques. La délégation sortait une demi-heure plus tard et faisait compte rendu de l'entretien aux manifestants qui montraient un vif mécontentement et tardaient à reprendre leur place dans le cortège. Les taxis continuaient alors leur progression vers la préfecture. La délégation intersyndicale était reçue par l'attaché de préfecture mais, devant le mécontentement des manifestants à l'issue de cette entrevue, l'intersyndicale était à nouveau reçue par le président du conseil général. Pendant ce temps, la circulation dans le centre ville était bloquée. À 13 heures, sortie de la délégation du conseil général et annonce aux manifestants qu'une délégation serait reçue à Paris par le ministre de l'Intérieur ainsi que par des représentants de deux autres ministères (Finances et Transport). Le compte rendu ne donnait toujours pas satisfaction aux manifestants qui décidaient de maintenir le blocus du centre ville tant que la délégation intersyndicale ne serait pas reçue par l'autorité préfectorale. Cette dernière faisait savoir qu'elle acceptait de les recevoir dans deux jours, à 15 heures. Cette nouvelle ne devait pas être accueillie très favorablement par les manifestants qui déci-

daient de poursuivre le blocus et l'étendaient même aux sorties d'autoroute. À 16 heures, l'autorité préfectorale faisait savoir qu'elle ne maintiendrait pas le rendez-vous dans deux jours si le blocus ne cessait pas. À la demande des leaders de l'intersyndicale, débordés par leurs troupes, l'adjoint au maire délégué à la gestion des emplacements se rendait à la préfecture pour s'entretenir avec le préfet puis, avec l'aide des leaders de l'intersyndicale, tentaient de faire réintégrer les taxis par leurs chauffeurs et de faire procéder à la dispersion. Celle-ci était effective une heure plus tard. »

Cet extrait de la main courante de Marseille illustre parfaitement la place qu'occupent les délégations dans le déroulement d'une manifestation en même temps que les différents usages qu'en ont les protagonistes. Du côté de l'autorité civile, la réception d'une délégation semble être le meilleur moyen de « calmer le jeu », même si l'entretien ne débouche pas – et c'est la plupart du temps le cas – sur la satisfaction des revendications. La réception d'une délégation manifeste en effet de la part des autorités une reconnaissance explicite de la légitimité des représentants et, surtout, offre aux organisateurs la possibilité de clore la démonstration par une action positive, dont on peut rendre compte dans une prise de parole finale, avant d'appeler à la dispersion. Pour les manifestants, la délégation est à la fois un moyen (de faire connaître ses revendications, d'exprimer son mécontentement en espérant que l'information remontera jusqu'à Paris) et une fin, par l'obligation qu'elle fait au pouvoir : obligation, d'une part, d'accepter une relation non médiatisée ; obligation, d'autre part, de reconnaître l'existence d'un problème, d'une revendication ; obligation, enfin, de céder à la pression de la rue pour éviter les débordements, calmer la colère, rétablir la circulation... La réception d'une délégation est un des signes – certes symbolique – de la réussite d'une manifestation.

Ceci explique pourquoi environ la moitié des manifestations marseillaises (56 %), nantaises (52 %) et parisiennes (44 %) de notre échantillon a fait l'objet d'une ou de plusieurs demandes de délégations, lesquelles sont le plus souvent reçues par les autorités sollicitées : seulement 7 % d'entre elles ont été refusées à Nantes et à Marseille et 11 % à Paris. Les tableaux 2 et 3 donnent un classement des autorités les plus souvent interpellées. Pour les manifestants provinciaux, il s'agit d'abord des représentants de l'État au niveau national, en la personne

Tableau 2. Classement des demandes de délégations
selon l'autorité sollicitée — Marseille (80-89) et Nantes (79-89)

	Nbre de délégations		% sur total délégations		% sur total manifs	
	M	N	M	N	M	N
M = Marseille, N = Nantes						
Préfecture	400	241	34	34	19	18
Administrations	204	212	18	30	10	16
dont :						
inspection académique et rectorat (Nantes) ..	88	98	8	14	4	7
DDASS/DRASS	32	29	3	4	2	2
CPAM	17	14	1	2	1	1
affaires maritimes	14	6	1	1	1	0
direction départementale et Inspection du travail	21	30	2	4	1	2
direction des Impôts et du Trésor	10	9	1	1	0	1
autorités de police et judiciaires	14	8	1	1	1	1
Directions régionales et publiques (PTT/SNCF/EDF...)	192	64	16	9	9	5
Mairie	115	46	10	7	6	3
Directions d'entreprises privées	46	28	4	4	2	2
Station locale FR3 ou presse écrite	43	12	4	2	2	1
Conseil régional	40	29	3	4	2	2
Consulats	35	5	3	1	2	0
Sièges de partis politiques	33	12	3	2	2	1
Personnalités politiques (ministres, etc.) ...	26	14	2	2	1	1
Conseil général	18	17	2	2	1	1
Chambre patronale, chambre de commerce, bourse	12	22	1	3	1	2
Nombre total de délégations	1 164	702	100	100	56	52
Nombre total de manifestations	2 080	1 352			100	100

d'abord de l'autorité préfectorale (34 % des délégations et un peu moins de 20 % de l'ensemble des manifestations) ; viennent ensuite les diverses administrations, avec, en tête, l'inspection académique ou le rectorat.

Cette forte propension à s'adresser directement au représentant local de l'État est à mettre en relation avec la concentration des manifestations dans les préfectures illustrée par le graphique 34 en annexe I. Le phénomène apparaît aux débuts de la Quatrième République sous le double effet de la nationalisation de la vie politique et du développement des fonctions

Tableau 3. Classement des demandes de délégations
selon l'autorité sollicitée (Paris, 1991)

	Nbre de délégations	% sur total délégations	% sur total manifs
Hôtel Matignon	2	0	0
Médias	7	2	1
Rectorat	14	3	2
Préfecture	15	4	2
Palais de l'Élysée	15	4	2
Privé	20	5	2
Mairie	25	6	3
Assemblée nationale, groupes parlementaires	25	6	3
Ambassades	37	9	4
Administrations	45	11	5
Ministères	208	50	22
Nombre total de délégations	413	100	44
Nombre total de manifestations	933		100

nouvelles de l'État, après les nationalisations de 1946 dont la conséquence immédiate est l'augmentation considérable du nombre de fonctionnaires. Danièle Tartakowsky écrit à propos de cette période que « les manifestations liées à chacun des conflits se déroulent d'abord dans la ville abritant l'entreprise en cause mais s'y cantonnent rarement. Beaucoup débordent ses frontières pour s'adresser au pouvoir central tenu pour responsable en titre des difficultés et souligner la dimension régionale des enjeux. " Nous voulons qu'on parle de nous, que notre problème ne soit pas enterré ", déclare un licencié de Saint-Nazaire à un journaliste qui l'interroge sur ses attentes à l'égard d'une marche prévue sur Nantes. " Aussi notre action se renforce-t-elle progressivement. D'abord une simple réunion en plein air où nous avons parlé du haut d'un wagon à quelques milliers de camarades. Ensuite la manifestation du 22 janvier : 20 000 à 30 000 personnes. Aujourd'hui, nous débordons notre ville. Tout le monde se sent concerné " (*Le Monde*, 7 février 1964) ¹. » C'est dans cette optique de régionalisation et de nationalisation des problèmes que se développent dans les années soixante les

1. D. Tartakowsky, *Les manifestations de rue...*, op. cit., p. 1202.

« marches » sur les préfetures, la plupart des manifestations prenant alors la forme de manifestations « pétitionnaires ¹ ».

Si dans les tableaux 2 et 3 on ajoute aux représentants de l'autorité centrale les sièges des autorités locales (mairie, conseil général et conseil régional), on constate qu'environ les deux tiers des demandes de délégation s'adressent à l'autorité publique. Paris constitue bien évidemment un cas à part étant donné la présence dans la capitale des différents sièges du pouvoir (Élysée, Matignon, assemblées et ministères) et l'on sait que dans les années quatre-vingt tout comme dans les années soixante bon nombre de manifestations nationales « montent » à Paris pour interpeller directement les autorités ministérielles. Il n'est donc pas étonnant que la moitié des demandes de délégations parisiennes en 1991 ont été déposées auprès des ministères et que 85 % d'entre elles s'adressent de manière générale à l'autorité publique.

Ces données viennent confirmer l'idée selon laquelle, dans les États centralisés, la mobilisation s'adresse essentiellement au niveau national, ce que suggère Duyvendak lorsqu'il compare,

1. Entre mars 1963 et mars 1967, Tartakowsky recense 19 marches dans la presse nationale (*Les manifestations de rue...*, note 130, p. 1202-1203). Selon elle, ces « marches ont pris naissance dans les pays anglo-saxons durant les années trente. Ceux-là mêmes la réactivent, alors, à grande échelle dans le champ du politique. Les Britanniques hostiles à l'arme atomique organisent à Pâques 1957 une marche dite d'Alder Maston réitérée les années suivantes à cette même date. Ils parviennent à réunir jusqu'à 100 000 participants. Les anti-ségrégationnistes américains recourent à cette même forme d'action dans le combat engagé au début des années soixante. Cette expression de la protestation collective gagne la RFA, les pays de l'Europe du Nord, la Suisse et l'Italie où s'organisent également des marches contre la bombe atomique à Pâques. Le terme connaît, alors même, en France, une fortune qui lui vaut d'être utilisé sur le terrain syndical quand « manifestation ferait aussi bien l'affaire la plupart du temps pour désigner des mobilisations conduisant les manifestants dans une autre cité que la leur ; mobilisations sans référence explicite ou même implicite aux précédents des années trente ou aux luttes d'outre-Manche et d'outre-Atlantique. Elles se distinguent de celles de l'avant-guerre en ce qu'elles sont, en dépit de leur intitulé, presque toujours motorisées. Des manifestations régionales destinées à globaliser les inquiétudes remplissent pareilles fonction » (*Les manifestations de rue...*, *op. cit.*, p. 1203). De ce point de vue, on remarquera que la marche organisée par le collectif *Agir ensemble contre le chômage et les exclusions* en mai 1994 a renoué effectivement avec la tradition des marches de chômeurs de la CGTU en 1932.

dans quatre pays, les destinataires auxquels s'adressent les mobilisations : d'après son échantillon, plus de 70 % des démonstrations françaises s'adressent directement au niveau national, contre environ 52 % aux Pays-Bas, 40 % en Allemagne et 23 % en Suisse, deux États fédéraux ¹.

Manifestations dépendantes et micro-mobilisations

Le besoin croissant d'une interpellation directe du politique se lit aussi clairement dans la fréquence des manifestations que nous proposons de qualifier de « dépendantes ». Nous désignons par là les manifestations organisées parce qu'une personnalité est présente : l'existence même de la manifestation dépend donc d'un événement extérieur : la venue d'une personnalité ². Or on peut constater qu'en province (Paris ne pouvant évidemment pas être considéré sur le même plan quant à la présence de leaders politiques) la visite de personnalités politiques suscite le plus souvent des manifestations. De 1987 à 1991, par exemple, pratiquement tous les voyages officiels d'hommes politiques à Nantes ont donné lieu à des manifestations (39 en 1987, 32 en 1988, 45 en 1989, 36 en 1990 et 22 en 1991). Les rapports établis après chaque emploi de CRS permettent d'affiner l'analyse ³. Le tableau 4 indique la répartition des déplacements des principaux membres du gouvernement pour la période 1982-1990 et le nombre des manifestations qui ont accompagné ces déplacements.

1. J. W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, *op. cit.*, p. 110.

2. Il arrive souvent qu'une personnalité se déplace à l'occasion d'un événement donné. Dans ce cas, notre classement s'opère en fonction des cibles et des revendications que se fixent les manifestants : par exemple, lorsque le président de la République et le Premier ministre turc, Tugurt Ozal, inaugurent à Paris une exposition sur Soliman, la protestation est dirigée contre la présence de l'homme politique turc et non contre l'exposition. À l'inverse, lorsque des manifestations ont lieu à l'occasion de la XVI^e conférence des chefs d'État de France et d'Afrique à La Baule, c'est contre la tenue du sommet que l'on proteste et non pour interpellier tel ou tel chef d'État.

3. Les CRS sont en effet, nous l'avons vérifié, la plupart du temps présents lorsqu'une personnalité importante se déplace. Cela est évidemment systématique pour le président de la République, puisque la CRS n° 1 est affectée à cette seule tâche. Pour une présentation des sources CRS, voir l'annexe II.

Tableau 4. Répartition des rapports CRS rédigés à l'occasion des déplacements officiels en fonction des manifestations suscitées, 1982-1990

	Nbre de déplacements	Sans manifestation	Avec manifestation
Président	99	55	44
Premier ministre	51	27	24
Ministre	37	17	20
Autres	98	80	18
Total	285	179	106

Source : Archives du service central des CRS.

Un peu plus du tiers des rapports rédigés après un déplacement présidentiel ou ministériel fait ainsi état de manifestations, mais la proportion réelle des manifestations dépendantes est nettement supérieure, car le tableau comporte les déplacements privés du chef de l'État qui ne se prêtent pas habituellement aux démonstrations revendicatives. De surcroît, dans la moitié des cas, l'événement qui a fait l'objet d'un maintien de l'ordre et donc d'un rapport a suscité plus d'une manifestation. Par exemple, lors du congrès socialiste de Rennes, six manifestations se sont déroulées : le 15 mars 1990, rassemblement de la Fédération nationale des transporteurs routiers, de l'intersyndicale des impôts, des étudiants ; le 17 mars, manifestation d'un groupe en faveur des personnes seules, du Comité de défense des victimes de malfaçons, du Mouvement pour l'unité administrative de la Bretagne.

On remarquera avec cet exemple que les manifestations dépendantes sont bien souvent le fait de groupes de petite taille, aux revendications sectorielles, dont les moyens ne permettent pas en temps normal d'émettre une protestation directe auprès du gouvernement ou de l'opinion¹. Sur l'ensemble des manifestations dépendantes dans lesquelles des CRS étaient présents entre 1982 et 1990, on ne trouve que cinq manifestations dépendantes réunissant 1 000 personnes ou plus². Dans tous les

1. Or la présence de personnalités politiques suscite systématiquement une couverture par la presse régionale et parfois nationale. De cette façon, les manifestants profitent d'une présence qu'ils auraient eu de la peine à obtenir pour leur propre compte.

2. La manifestation des viticulteurs du Languedoc-Roussillon à l'occasion

autres cas, le nombre des personnes présentes est plutôt de l'ordre de quelques dizaines.

Cette interpellation directe du politique s'inscrit au cœur d'un processus complexe où se manifeste une segmentation des intérêts génératrice d'une contradiction : plus l'intérêt est particulier et moins la mobilisation est importante, plus l'intérêt est proche de l'individu et moins l'individu peut s'appuyer sur l'action collective pour en obtenir la satisfaction. Melucci donne une explication intéressante de ce besoin d'interpellation du politique, apparemment contradictoire avec le rejet de la politique (c'est-à-dire de ses médiations institutionnelles) :

« Dans les sociétés complexes, les mouvements ne vivent pas sans une certaine forme de représentation politique. Seule la présence de canaux de représentation et d'acteurs institutionnels en mesure de traduire comme " politiques " les demandes collectives garantit que ces demandes ne s'épuiseront pas dans l'atomisation du " particulier " ou dans le désespoir du geste exemplaire. L'efficacité politique des demandes portées par les mouvements dépend de l'ouverture, de la réceptivité, de l'efficacité, des structures de représentation. [...] Nous nous trouvons donc face à un paradoxe. L'action collective n'est plus séparable des demandes et des besoins individuels, elle est donc continuellement menacée d'atomisation et de privatisation¹. »

C'est à ce point qu'on peut déceler une caractéristique majeure des modes de participation politique contemporains. Nonna Mayer et Pascal Perrineau s'interrogeaient naguère sur une prétendue crise de la participation qui se traduirait par un considérable retrait des citoyens : mais ne s'agirait-il pas, se

d'une visite présidentielle à Nîmes (de 5 000 à 8 000 personnes) ; la manifestation organisée par la communauté israélite de Strasbourg avec le congrès juif d'Europe et France-Israël pour protester contre la visite en France de Yasser Arafat. La manifestation intersyndicale (CGT/FO/CFDT/CGC) à l'occasion de la visite du Premier ministre (sont présents des pompiers, des fonctionnaires des Impôts et des Finances, des gardiens de prison et des ouvriers des chantiers navals de Saint-Nazaire) qui a réuni environ 6 500 personnes ; la manifestation de la Fédération nationale des transporteurs routiers CGT à l'occasion du congrès de Rennes (2 000 personnes) ; une manifestation d'agriculteurs lors de la clôture du séminaire d'été de la direction du PS à Joué-lès-Tours, manifestation interrégionale d'un millier de personnes.

1. A. Melucci, « Mouvements sociaux, mouvements postpolitiques », *Revue internationale d'action communautaire*, 10, 1983, p. 16.

demandent-ils, d'une « crise de mutation où de vieilles modalités de participation meurent », alors que « de nouvelles cherchent à naître¹ » ? Nos données permettent justement de prendre la mesure de la place actuelle des micro-mobilisations réunissant moins de 100 personnes autour de revendications ponctuelles. En effet, environ 60 % des événements, aussi bien à Marseille et à Nantes dans les années quatre-vingt qu'à Paris en 1991, regroupèrent entre 50 et 100 personnes. Plus encore, 30 % des actions réunirent moins de 50 personnes.

Il est bien évidemment impossible de savoir si ce nombre impressionnant de manifestations de « proximité » correspond à un trait caractéristique de notre époque ou non — faute de sources antérieures aux années quatre-vingt. On peut cependant mesurer les possibles évolutions temporelles du recours aux micro-mobilisations dans notre corpus provincial. Nous l'avons vu, les graphiques 1 et 2 indiquent que le nombre de manifestations à Nantes comme à Marseille a augmenté continûment dans les années qui ont suivi l'alternance politique de 1981. Or, sur la période, les micro-mobilisations sont étonnamment stables. Il n'est donc pas possible de conclure à une multiplication ces quinze dernières années des micro-mobilisations. En revanche, la variation des mobilisations moyennes, et tout particulièrement de la tranche 201-500, est tout à fait similaire à celle de la variation globale. Enfin, les manifestations importantes (plus de 500 personnes), à l'image des micro-mobilisations, ne connaissent pas de variations numériques sensibles.

On peut en déduire que les évolutions temporelles décelables globalement sont essentiellement imputables aux manifestations de 201 à 500 personnes, soit environ 15 % du nombre total de manifestations, à Nantes comme à Marseille, ce qui suggère que ce type de mobilisation est sans doute le plus sensible aux évolutions conjoncturelles. Pour compléter l'analyse des micro-mobilisations, il convient encore de comparer leur composition sociologique à celle des manifestations plus importantes. Nous y reviendrons dans le chapitre 4.

1. N. Mayer, P. Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992. Voir aussi P. Perrineau, *L'engagement politique*, *op. cit.*

LA VIOLENCE DANS LES MANIFESTATIONS

Étant donné que la violence s'identifie par rapport aux normes qu'elle enfreint, on peut s'attendre à ce que sa définition se heurte à des enjeux socialement construits. De ce point de vue, toute définition de l'action violente dépend des normes en vigueur qui donnent leur contenu à la notion. Il en résulte logiquement une forte subjectivité et relativité des définitions en fonction des groupes en charge de la qualification. La détermination de l'ampleur et de la morphologie des manifestations violentes ne peut donc faire l'économie d'un effort préalable de définition.

Définir la violence

Dans la distinction classique entre la violence et la force, présente aussi bien chez Hobbes, Locke ou Hegel, la force définit la violence institutionnelle, celle d'un souverain ou d'un gouvernement en charge d'une mission de police, d'une autorité légale, alors que la violence s'oppose à un ordre établi et produit des effets imprévisibles. Dans ces définitions, la force est éthiquement neutre et la violence irrationnelle et excessive. Pour Hook, par exemple, celle-ci consiste en « l'emploi illégal de méthodes de coercition physique à des fins personnelles ou groupales », et De Grazia écrit que « la force est l'usage légitime de la coercition physique, la violence étant l'usage illégitime de la coercition civile¹ ». On retrouve ici l'opposition webérienne entre violence légale/légitime et violence illégale/illégitime, l'État détenant le monopole de la première ; opposition qui est au principe des définitions justifiant la pratique policière et qu'il n'est pas question de reprendre ici. Comme le suggère Philippe Braud, « les distinctions violence/coercition, ou encore violence/force, qui mobilisent deux lexiques, l'un dramatisant, l'autre euphémisant, permettent de creuser un fossé de légitimité entre l'usage institutionnalisé de la contrainte matérielle au service de l'ordre politique et les usages protes-

1. Cités dans E. Zimmerman, *Political Violence, Crises and Revolutions, Theories and Research*, Cambridge, Schenkman, 1983, p. 12.

tataires ou contestataires. Cela encourage clairement des biais idéologiques au détriment des exigences de neutralité axiologique qui doivent soutenir la recherche¹ ».

C'est en réaction aux définitions normatives que Ted Gurr propose une définition positive qui ne s'en tiendrait qu'à des faits, qu'à des comportements assignables. Selon lui, « la violence se définit au sens restreint comme un comportement *visant à infliger des blessures aux personnes ou des dommages aux biens*. Collectivement ou individuellement, on peut considérer ces actes de violence comme bons, mauvais ou ni l'un ni l'autre, selon qui commence et contre qui² ». Par une telle définition, l'auteur entend éviter l'unilatéralité de jugement qui excluait du champ d'investigation les violences policières et, plus généralement, étatiques.

Pourtant, cette définition positive reste insatisfaisante et le caractère socialement déterminé de toute définition de la violence rend difficile la possibilité d'une recherche quantitative sur le long terme du fait de la fluctuation des définitions et des opérations de classement dans le temps. Comme le suggère Yves Michaud, « le défaut radical de toute définition positive tient justement à ce qu'elle cherche à faire : exclure les significations évaluatives et normatives en fonction des-

1. P. Braud, introduction à « La violence politique dans les démocraties occidentales », *Cultures et conflits*, 7-8, 1993, p. 17. On remarquera par ailleurs que les systèmes de légitimation de la violence reposent sur une rhétorique identique à celle qui justifie la violence de l'État dans la mesure où, la plupart du temps, les contestataires invoquent un *droit de riposte* à une violence préalable. Pour les Brigades rouges, par exemple, la violence terroriste avait pour but explicite de forcer l'État « techno-fasciste » à se révéler pour ce qu'il était : un régime répressif. Enfin, lorsque les partisans de la violence politique ont du mal à faire admettre qu'ils sont les victimes d'une violence préalable, ils peuvent chercher une légitimation fondée sur une filiation historique. Le groupe violent, par tout un ensemble de moyens symboliques, se place dans la lignée de groupes passés pour lesquels il est difficile de ne pas admettre la légitimité du recours à la violence. Sur ce point, voir D. Tartakowsky, « Le mythe originel de la Commune dans les manifestations ouvrières violentes de 1920 à 1988 », *Ethnologie française*, 21 (3), p. 310 et suiv. ; I. Sommier, « La résistance comme référence légitimatrice de la violence. Le cas de l'extrême gauche italienne », *Politix*, 19, 1992, p. 69-74.

2. T. Gurr, « A Comparative Study of Civil Strife », p. 443-491, dans D. H. Graham, T. Gurr (eds), *Violence in America : Historical and Comparative Perspectives*. Washington DC, US Government Printing Office, 1969, p. XXXII. (C'est nous qui soulignons, O.F.).

quelles la violence est appréhendée, pour ne s'intéresser qu'à des données assignables¹ ».

Dans cette perspective, si la limitation de notre étude aux violences apparaissant dans un seul type d'événement – les manifestations – et sur une période très limitée, nous affranchit d'un certain nombre de contraintes opératoires, il faudra tout de même s'interroger sur la signification des qualifications mises en œuvre par les différents acteurs en présence, ce qui implique de rejeter l'illusion centraliste selon laquelle il serait possible de donner un sens unitaire à une mobilisation, pour au contraire considérer les significations évaluatives défendues par chaque acteur comme un élément parmi d'autres de l'échange de coups.

La définition positive de Gurr ne résout pas non plus la question de la qualification de la violence comme politique. De ce point de vue, comme le suggère Zimmerman, la définition de Nieburg est sans doute plus pertinente. Selon ce dernier, la violence politique regroupe « les actes se traduisant par des destructions, des atteintes physiques, dont le but, le choix des cibles ou des victimes, la mise en œuvre et/ou l'effet ont une *signification politique*, c'est-à-dire tendent à modifier la conduite des protagonistes *dans une situation de négociation* qui a des conséquences pour le système social² ».

1. Y. Michaud, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 21. À titre d'anecdote, nous avons constaté, à l'occasion des sondages que nous avons réalisés dans les manifestations, que la perception par les manifestants du répertoire d'action policier en matière de coercition se démarquait largement de celle des fonctionnaires de police. Interrogés sur ce qui leur paraît le moins inacceptable de subir de la part des forces de l'ordre, les manifestants interrogés « préfèrent » être chargés (22 %) qu'être soumis à des tirs de lacrymogènes (8 %) ou à des lanceurs d'eau (4 %). Or, pour les policiers, l'usage de ces trois moyens répressifs suit une gradation exactement inverse (les résultats sont ceux du sondage de la manifestation CGT pour l'emploi du 12 mars 1994).

2. H. L. Nieburg, *Political Violence*, New York, The Behavioral Press, St-Martin's Press, 1969, p. 13 ; cité dans E. Zimmerman, *op. cit.*, p. 8. (C'est nous qui soulignons, O.F.). Le défaut d'une telle définition, relevé par Zimmerman, est de ne pas tenir compte de phénomènes comme la terreur dans lesquels la violence politique n'a pas pour but d'être un instrument de négociation mais bien plutôt un moyen d'éliminer à tout jamais l'adversaire. Pourtant, cette critique n'a pas de portée pratique pour l'étude des manifestations qui, dans notre corpus, s'inscrivent toutes dans un registre limité d'actions violentes. « Souscrire au modèle de la négociation pour étudier la violence politique, écrit Zimmerman, sera d'autant plus utile que l'on s'en

Nous resterons très proches de cette définition et considérons comme violence politique *toute action protestataire et/ou policière dans laquelle la réunion de plusieurs personnes à des fins politiques (ou, si l'on préfère, revendicatives) a pour effet de provoquer des blessures corporelles et/ou des dégâts matériels dans le domaine public ou privé et tend à modifier la situation des protagonistes dans une situation d'échange de coups.*

Cette définition « par l'effet » permet d'insister sur le rôle *stratégique* de l'usage de la violence comme moyen de négociation ; elle décrit la violence comme un *processus interactif* qui se joue entre plusieurs groupes d'acteurs ; elle prend en compte aussi bien la violence des groupes protestataires que celle de l'État ; elle inclut à la fois les violences préméditées et celles non voulues à l'avance, produites par le jeu imprévisible des interactions.

On peut préciser encore cette définition par une distinction analytique entre les violences manifestantes et les violences policières dont les modalités, pour des raisons techniques évidentes, diffèrent considérablement. *Du côté manifestant, nous considérons comme violence collective toute action dans laquelle la réunion de plusieurs personnes à des fins revendicatives provoque des blessures corporelles et/ou des dégâts matériels dans le domaine public ou privé.* Sont donc éliminées les violences verbales, les entraves à la liberté de circulation, etc. De ce point de vue, notre définition ne recoupe pas celle retenue par les textes légaux, lesquels justifient dans certaines circonstances l'emploi de la force publique en cas d'entrave à la circulation — occupations pacifiques, barrages, barricades — ou d'outrages à représentant de la force publique. En fait, la définition administrative considère que toute action illégale est une violence, justifiant une riposte de la force publique. En revanche, lorsqu'une entrave à la circulation ou un outrage à agent de la force publique *provoque* une riposte violente, cette riposte est évidemment prise en compte. *Du côté policier, nous considérons comme violence collective tout emploi de la force envers les manifestants, les contre-manifestations et/ou le public, que l'action se situe dans un cadre légal (après sommations réglementaires en vue de disperser un attroupement par exemple) ou illégal.* Les opé-

tiendra à analyser les formes les moins intenses de violence politique. Ces formes limitées peuvent être considérées comme des formes de manifestations (*démonstrations*) au sens d'Etzioni. » (*Op. cit.*, p. 9.)

rations de refoulement impliquant un contact brutal avec les manifestants, les grenadages, les charges et les interpellations musclées entrent dans ce cadre. Notre définition ne prend donc pas en compte la légitimité ou l'illégitimité du recours à la violence par tel ou tel protagoniste et se contente d'enregistrer toutes les actions se traduisant par une violence, laissant de côté le cadre légal ou illégal dans lequel cette violence s'exerce.

L'effort de classement met en relief, d'abord, que toute mesure de la violence doit prendre en compte simultanément trois dimensions : la fréquence du phénomène (nombre d'occurrences), son ampleur (nombre de personnes impliquées de part et d'autre), son intensité enfin (types et importance des dommages subis) ; ensuite, les phénomènes de violence dans les manifestations doivent se comprendre comme des processus et non comme un indicateur social qui permettrait par exemple de mesurer le degré de malaise d'une société ou d'un groupe. Or, c'est généralement le but que se donnent les approches statistiques. Plus précisément, penser la violence en termes de *résultat* implique deux travers dont il faut, nous semble-t-il, se garder : d'une part, les indications quantitatives ne disent rien sur les significations de la violence, à la fois pour ceux qui y ont recours, ceux qui la subissent, et pour ceux qui ont en charge de la réduire : les responsables politiques et les forces de maintien de l'ordre. Cela a d'autant plus d'importance que les séries de données recueillies se situent à une échelle de temps long ; d'autre part, les indicateurs statistiques ont pour effet de gommer les processus par lesquels se construisent la violence et la complexité des situations d'interaction dans lesquelles celle-ci apparaît. D'abord, les séries de données ne permettent pas de raisonner en termes de tempo et de « timing », si bien que se trouvent mis sur le même plan tous les types d'action violente, que l'on ait affaire à des événements concentrés ou dispersés, spontanés ou calculés à l'avance, etc. Ensuite, ce type de données ne permet pas de faire justice à la responsabilité de l'autorité politique et des forces de l'ordre dans la survenance de la violence. On retombe alors sur le problème déjà évoqué des définitions normatives qui assignent la violence politique aux seules actions contestataires.

Malgré ces limites, il nous semble cependant nécessaire de poser la question. En effet, à lire les rapports parlementaires ou

du ministère de l'Intérieur sur les manifestations¹, mais aussi la presse, à entendre les déclarations alarmistes d'hommes politiques au lendemain des manifestations violentes, on a périodiquement le sentiment que celles-ci connaîtraient un accroissement considérable et continu. À vrai dire, à chaque surgissement d'actions manifestantes d'envergure répond un discours annonciateur d'une radicalisation sans retour des formes de la contestation politique. Par exemple, après les violentes manifestations de marins-pêcheurs à Rennes – et l'incendie du Parlement de Bretagne, les commentateurs ont à nouveau relancé cette vieille idée selon laquelle on entrerait dans l'ère de la « manifestation insurrectionnelle ». Pour en douter, il suffit de relire les commentaires journalistiques et politiques produits aux lendemains de Creys-Malville en 1977, de la manifestation des sidérurgistes à Paris le 23 mars 1979 puis du 1^{er} mai de cette même année, de Chooz en 1982, de la manifestation lycéenne du 12 novembre 1990 qui tourne à l'affrontement ouvert avec les forces de l'ordre sur le pont de l'Alma à Paris, etc. Il est d'autant plus indispensable de démontrer à quel point cette rhétorique sécuritaire est fallacieuse qu'elle s'est plusieurs fois traduite concrètement par des mesures légales qui ont conduit à une restriction de la liberté de manifestation et à l'aggravation des peines encourues par les manifestants interpellés. Ce fut le cas avec la loi « anticasseurs », puis à nouveau avec la refonte du livre 4 du Code pénal² et la réforme de la police initiée par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur³.

1. Voir, par exemple, L. Lanier, *Rapport de la commission sénatoriale de contrôle chargée d'examiner les services placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur*, 347, 1991, à propos des manifestations lycéennes de novembre 1990.

2. Projet de loi définitivement adopté à l'Assemblée nationale le 2 juillet 1992 et au Sénat le 7 juillet. Sur cette réforme et sur l'extension des possibilités de répression qui en résulte, on consultera P. Favre, « La manifestation entre droit et politique », *Cahiers du CURAP*, 1993, p. 283-292.

3. Un des volets majeurs de cette réforme concerne les opérations de maintien de l'ordre. Le ministre de l'Intérieur propose « qu'avant et pendant une manifestation, l'autorité de police puisse procéder à la fouille des véhicules "en vue de saisie" de matériels pouvant être utilisés comme projectiles ou constituer une arme ». Cette disposition reprend un projet de loi déposé en décembre 1976 par Michel Poniatsowski, ministre de l'Intérieur, et que le Conseil constitutionnel avait censuré par une décision du 12 janvier 1977 pour non-conformité « aux principes essentiels sur lesquels repose la protection de la liberté individuelle ». Le projet de loi prévoit également que « les personnes

Éléments de mesure

Sur le moyen terme, la violence dans les manifestations a sans conteste décréu. Cela tient sans doute à une certaine pacification des conflits sociaux et à la maîtrise de plus en plus grande par les protestataires du recours à la rue, telle qu'elle se donne à voir notamment à travers des innovations techniques comme l'invention des services d'ordre¹. Mais, surtout, le

s'étant rendues coupables de violences lors de manifestations se verront interdire de participer à une manifestation ultérieure en devant répondre à une convocation, au risque de se voir infliger une peine allant jusqu'à deux ans de prison et une amende pouvant atteindre 200 000 F ». Le ministre de l'Intérieur réclame également « une interdiction du territoire français, pour une durée maximale de trois ans, à l'encontre des étrangers coupables de violences contre des policiers pendant le déroulement d'une manifestation ».

1. Le premier service d'ordre apparaît en France en 1909, à l'occasion de la seconde manifestation Ferrer : dans la soirée du 1^{er} octobre 1909, à l'annonce de l'exécution à Barcelone du militant révolutionnaire catalan Francisco Ferrer, un rassemblement de soutien se tient devant l'ambassade d'Espagne à Paris, la manifestation tourne à l'émeute, un policier est tué et le préfet Lépine, blessé par balles. Le 16 octobre, la fédération de la Seine du Parti socialiste et la CGT appellent à manifester de nouveau. S'il agit encore d'apporter son soutien à Ferrer, le but est également de « prouver que la Fédération de la Seine est capable d'organiser et de discipliner une manifestation ». Les organisateurs rencontrent le président du Conseil et le préfet Lépine avec qui ils négocient l'itinéraire. De nombreuses mises en garde paraissent dans *l'Humanité* en vue d'assurer le bon déroulement et le caractère pacifique de la démonstration. Une carte est publiée qui précise le parcours et les barrages ménagés tout au long. Les mesures prises par la commission d'organisation deviennent des règles disciplinaires, auxquelles les manifestants doivent se conformer : « n'apporter ni drapeaux ni emblèmes, ni pancartes. Le cortège ne doit pas s'arrêter. Ne pas descendre du métro aux stations de Clichy. Nous insistons pour qu'au passage, à l'entrée de l'avenue de Villiers, aucune tentative ne soit faite pour quitter le cortège » (*l'Humanité*). Enfin, le premier service d'ordre est constitué avec les « hommes de confiance » ; ces personnalités du monde ouvrier (leurs noms sont publiés dans *l'Humanité*, près des deux tiers sont répertoriés dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*) sont garantes du bon déroulement du cortège, « placés sur l'itinéraire, veillant à ce que l'ordre ne soit pas troublé ». Avec la « réussite » de la manifestation Ferrer, près de 100 000 participants, on entre dans une période nouvelle où « par une discipline librement consentie et par la force de leur organisation, les travailleurs, au milieu des forces policières, imposent leur manifestation grandiose et inoubliable » tel que le citra l'*Humanité* du lendemain 18 octobre. Sur la naissance des services d'ordre, voir D. Cardon et J.-P. Heurtin, « "Tenir

DE LA DOCTRINE...

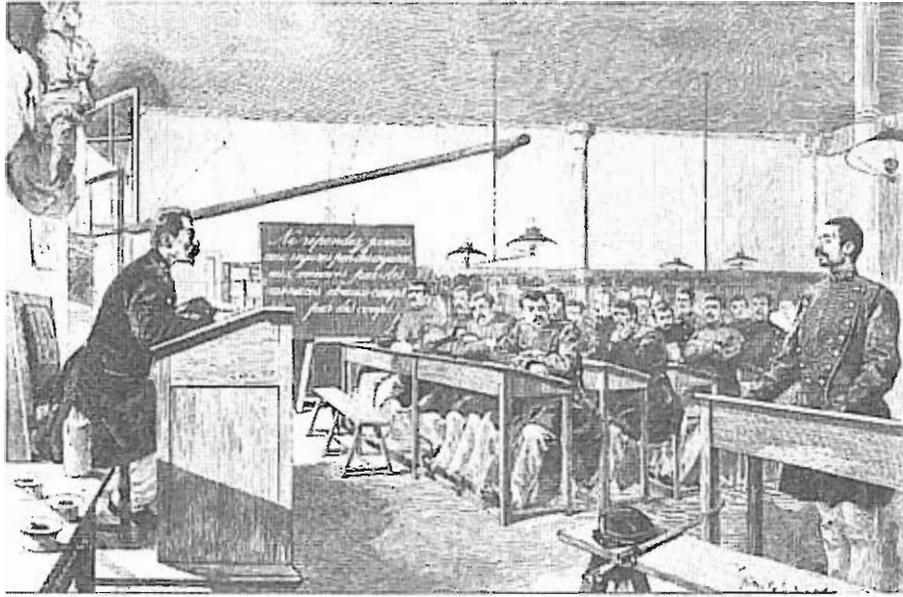


Photo L'Illustration/Sygma.

À Paris, on dénonce fréquemment à la fin du XIX^e siècle la rudesse du corps des gardiens de la paix affectés au maintien de l'ordre.

En témoigne cette planche humoristique de *L'Illustration* qui accompagne, le 15 juillet 1893, une enquête sur la police à Paris.

... À SA MISE EN DEMEURE



Photo L'Illustration/Sygma.

« Les agents étaient impopulaires, on leur reprochait des procédés grossiers ou interdits, en quoi le bon public n'avait pas toujours tort, des brutalités même, et les communistes en parlaient en connaissance de cause. Quand on est faible, on devient violent, c'est fatal. Mal commandés, mal utilisés, ces hommes n'avaient pas confiance en eux-mêmes. Ils ne se seraient pas les coudes. Au lieu d'en imposer à la foule par une attitude martiale, ils s'en allaient batailler avec elle, par petits paquets, et quand ils avaient le dessous, naturellement les coups pleuvaient. On les leur rendait avec usure. » Lépine, *Mes souvenirs*. Paris, Payot, 1929, p. 129.

recul de la violence dans les interactions entre forces de l'ordre et contestataires est à mettre en relation avec l'évolution considérable et continue des techniques de répression des rassemblements de foule. Dans ses recherches sur la mobilisation en France, Charles Tilly¹ a montré que bien souvent, dans le passé, la violence pouvait être imputée à la police et à la troupe, faute d'une reconnaissance du droit à manifester et faute de forces spécialisées de maintien de l'ordre. Plus précisément, comme l'ont montré plusieurs auteurs², au centre de la pacification progressive du maintien de l'ordre, on trouve un processus de professionnalisation qui se lit à deux niveaux : l'amélioration du recrutement et l'invention de technologies de mise à distance du manifestant permettant une réponse graduée et proportionnelle aux actions protestataires violentes.

On peut donc avancer que les manifestations actuelles connaissent sans doute moins de violences qu'il y a cent cinquante ans. Pour autant, au-delà du constat d'une euphémisation tendancielle de la violence dans les démocraties contemporaines, il ne faut pas exclure les brusques retours. Par exemple, si l'on s'en tient à un indicateur extrême de la violence — le décès de manifestants —, on s'aperçoit que, depuis la fin du siècle dernier, leur nombre ne connaît pas véritablement une baisse continue qui permettrait d'avérer une évolution linéaire. Au contraire, la période 1872-1914 apparaît relativement moins meurtrière, et Patrick Bruneteaux, dans sa thèse, recense 51 morts en quarante-deux ans (encore faut-il tenir compte de ce qu'il retient toutes les formes de maintien de l'ordre), alors que, d'après nos propres comptages, de 1919 à 1989 (en soixante-dix ans) on en

les rangs ». Les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1906-1936) », dans P. Favre, *La manifestation, op. cit.*, p. 123-155 ; *L'illustration* du 17 octobre 1909, et le tableau de Jules Adler : *La manifestation Ferrer*, 1911, Musée du petit palais, Genève. Sur les services d'ordre contemporains et leurs transformations, voir les travaux d'Isabelle Sommier en bibliographie.

1. C. Tilly et al., *The Rebellions Century, op. cit.*, p. 49 et 288 ; D. Snyder, C. Tilly, « Hardship and Collective Violence in France », *American Sociological Review*, 1972, 37, p. 526-527.

2. J.-M. Berlière, *L'institution policière en France sous la Troisième République*, thèse de doctorat de l'Université de Bourgogne, 1990, et P. Bruneteaux, *La violence d'État, op. cit.*

recense 318 (118 si l'on excepte la manifestation du 17 octobre 1961).

D'autre part, les morts de la première période sont essentiellement concentrés sur l'épisode de Fourmies (12 morts) et les manifestations du Midi viticole en 1906-1907, alors qu'après la première guerre mondiale les années avec décès sont proportionnellement plus nombreuses (avec cependant les deux pointes de février 1934 et octobre 1961), ce qui indique une violence à la fois plus forte et quasi continue. Cela suggère que l'on a tout intérêt à distinguer entre les violences accompagnant les manifestations « de crise » des violences apparaissant dans un contexte routinier. Cette distinction tenant compte des contextes d'apparition de la violence laisse ouverte la possibilité, dans le cadre d'une pacification tendancielle avérée, du retour brusque aux actions meurtrières. Dans cette perspective, les 74 morts et les 66 disparus de la journée du 17 octobre 1961¹, les 12 morts de mai-juin 1968² se rangent à part des violences apparaissant dans un cadre routinier, qu'il s'agisse de la fusillade de Fourmies le 1^{er} mai 1891, de la mort de Malik Oussekiné en 1986 à Paris ou de celle de Lucien Barbier, militant CGT, à Amiens en 1987. Les situations de crise une fois écartées (au nom d'une intensité différente mais non d'une spécificité de nature), il reste encore à trouver des indicateurs pertinents de mesure avant de dire quoi que ce soit sur les évolutions de la violence dans le cadre routinier des manifestations de rue. Au problème d'ordre épistémologique s'ajoute encore un problème pratique : une fois tel indicateur retenu, quelle source sera susceptible de fournir des données suffisamment fiables ?

On mentionnera ici l'analyse longitudinale menée par l'équipe de Hanspeter Kriesi sur la France des années 1975-1989 dont les résultats sont présentés dans le livre de Duyvendak³. Si l'on en croit les données présentées dans ce travail, la contestation politique violente serait un des traits distinctifs de la France par rapport aux autres pays étudiés (tableau 5).

1. Nous citons ces chiffres de l'enquête menée par J.-J. Einaudi, *La bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 313-318.

2. Selon l'estimation haute de A. Delale, G. Ragache, *La France de 68*, Paris, Seuil, 1978, p. 230.

3. J. W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, *op. cit.*

Tableau 5. *Distribution des événements par type d'action*

(Hors événements conventionnels)	(en %)			
	France	RFA	Pays-Bas	Suisse
Démocratie directe démonstrative				38
(Manifestations, pétitions) confrontative	45	66	54	44
(Occupation de la voie publique, occupation de locaux) violence légère	24	19	35	10
(Manifestations causant des dégâts matériels) .	6	6	5	5
(Incendies criminels, violences physiques, attentats à la bombe) violence extrême	25	9	6	3
Total	100	100	100	100
N =	1 914	2 349	1 340	2 093

D'après Duyvendak, *op. cit.*, p. 114 (janvier 1975-décembre 1989, dépouillements de presse, éditions du mardi).

D'après le tableau 5, la France se distingue particulièrement par le recours à l'action violente « extrême » (25 %), alors que le niveau de violence « légère » est à peine supérieur ou égal à celui des autres pays considérés. Par ailleurs, Duyvendak fait remarquer qu'en France les événements violents se concentrent dans 20 % des cas sur de courtes séquences temporelles (par exemple mars 1975, mai 1977, novembre 1978, mars 1984, avril 1985, décembre 1986, mai 1988 et mai 1989), ce qui ramène à des niveaux nettement inférieurs l'intensité de la mobilisation aux autres moments de l'année.

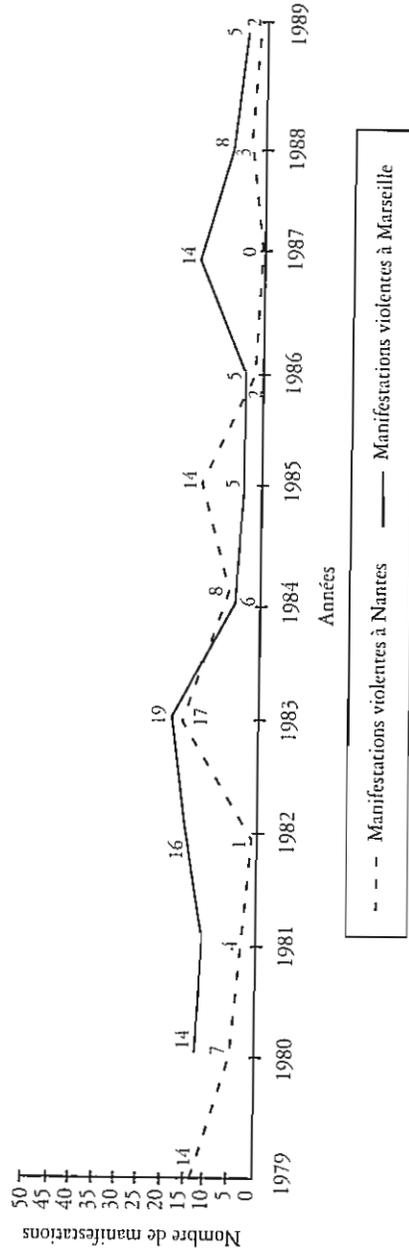
Si ces résultats ont sans doute une valeur indicative, notamment dans la perspective d'une comparaison internationale, force est de constater qu'ils reposent sur une définition de la violence et des typologies qui rendent l'exploitation des résultats problématiques. Dans l'annexe au livre collectif dirigé par Hanspeter Kriesi, Ruud Koopmans explique les choix faits pour codifier les actes violents¹. D'abord, les codeurs ont reçu pour instruction, lorsqu'un même événement voyait se succéder plusieurs modalités d'action – par exemple un défilé de rue, puis une action commando – de ne coder que l'action la plus radicale, ce qui bien entendu a pour effet d'augmenter artificiellement le nombre d'actions violentes relativement à l'ensemble

1. R. Koopmans, « Appendix. The Newspaper Data », p. 253-273, dans H. Kriesi et al., *New Social Movements in Western Europe*, *op. cit.*

des modes d'action (si cependant l'action violente au sein d'une séquence pacifique est clairement imputable à un groupe se situant « à côté » de la démonstration, les codeurs avaient alors pour instruction de coder la séquence en deux événements). Par ailleurs, cette manière de procéder interdit de prendre en considération, pour chaque unité événementielle, la succession des modalités d'action, c'est-à-dire du caractère processuel et dynamique de la manifestation. Ensuite, les événements ne peuvent être classés comme violents que si la violence a été initiée par les manifestants. S'il s'agit de violence policière, légitime ou illégitime, l'événement est codé comme pacifique... Si le doute subsiste à la lecture des informations de presse, l'événement est également considéré comme pacifique. Or cela a été dit déjà, la violence dans les manifestations ne peut s'analyser autrement que comme le résultat d'interactions entre protestataires, forces de l'ordre et autorité politique responsable du maintien de l'ordre. Enfin, la définition des événements contestataires violents retenue par l'équipe de Kriesi regroupe des phénomènes dont l'agrégation n'a pas beaucoup de sens. On trouve subsumés sous la catégorie « violence contestataire » les dépradations de biens matériels, les menaces physiques, les vols et cambriolages, les manifestations violentes (si elles sont provoquées par les mouvements), les attentats ou attaques à main armée, le sabotage et les violences physiques contre les personnes. Or il nous semble qu'il y a loin entre la menace et la violence effective, entre la violence dans les manifestations et l'action terroriste (attentats et attaques à main armée).

Contrairement aux résultats établis par l'équipe de Kriesi, le dépouillement des mains courantes de Marseille et de Nantes, de même que les archives des CRS, nous permettent d'avancer que les manifestations contemporaines connaissent globalement fort peu de violences en France. En premier lieu, seulement 5 % des manifestations marseillaises (soit 105) ont donné lieu à des violences entre 1980 et 1989 ; même chose pour les manifestations nantaises qui, entre 1979 et 1989, ne sont que 5 % à occasionner des violences (72 événements). Toujours dans ces deux agglomérations, on remarquera que, dans les années quatre-vingt, le niveau des manifestations violentes est resté régulier, à l'exception cependant de l'année 1983, du fait de la forte mobilisation des étudiants en médecine.

Graphique 9. Manifestations violentes à Marseille et à Nantes



En second lieu, Pierre Favre a montré qu'à Paris, entre janvier et juin 1989, le pourcentage d'actions violentes s'établit à moins de 5 %¹. De la même façon, nos dépouillements nous apprennent que l'année 1990 n'a donné lieu qu'à 5 % d'incidents violents (soit 44 événements). Si l'on se tourne maintenant vers les archives des CRS, on constate que sur l'ensemble des interventions de 1989 et de 1990, la proportion d'événements violents ne dépasse pas 3 %. Enfin, les professionnels du maintien de l'ordre que nous avons eu l'occasion d'interroger au cours de notre recherche sont unanimes à admettre – à Paris comme en Province – un faible niveau de violence dans les démonstrations de voie publique². Mais au-delà de ces données seulement indicatives, il n'est pas possible de décrire précisément les évolutions nationales sur la période récente, étant donné la logique présidant à la constitution des rapports techniques et l'indisponibilité des télégrammes d'emploi antérieurs à 1989. C'est pourquoi les rapports techniques analysés ici ne doivent en aucune façon être considérés comme un échantillon représentatif du nombre et de la nature réels des manifestations, et donc des violences. Ils ne fournissent qu'une série de cas exemplaires. Néanmoins, leur nombre et leur diversité autorisent à en faire l'analyse, si l'on met entre parenthèses la question des évolutions temporelles.

Le dépouillement des archives CRS pour les années 1982-1990 a permis d'isoler 152 événements violents sur les 443 rapports consultés³. Ces manifestations violentes se sont tenues pour leur grande majorité dans les centres administratifs les plus importants des départements concernés. 83 se sont déroulées dans des chefs-lieux de départements, soit 55 %, et 29 (19 %) dans des sous-préfectures. Cela tient d'abord à ce que les CRS interviennent en zone étatisée, mais signifie aussi que les manifestations les plus violentes ont rarement lieu dans des agglomérations de petite taille et dépourvues de « centres de pouvoir ». D'ailleurs, sur les vingt-quatre manifestations restantes (hormis Paris qui en compte seize), quatorze ont eu lieu sur le site même où se posaient les revendications (huit à Chooz,

1. P. Favre, « Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1, 1990.

2. O. Fillieule, *Le maintien de l'ordre en France...*, *op. cit.*

3. Sur les sources CRS, on se reportera à l'annexe 2 en fin de volume.

contre la centrale nucléaire ; quatre à la Ciotat sur le site des chantiers navals et deux sur les voies ferrées de Pierrelatte contre le passage du TGV sud-est) et quatre sont des opérations coup de poing menées par des agriculteurs contre des transports de produits étrangers, sur les autoroutes. Restent six manifestations dont la localisation ne dépend ni d'une situation particulièrement significative ni de la présence de centres de pouvoir. On pourrait donc faire l'hypothèse qu'il existe des régularités géographiques dans la survenance des violences manifestantes. Toutefois, ces régularités n'indiquent pas une particularité des manifestations violentes par rapport à l'ensemble des manifestations. En effet, la répartition de l'ensemble des événements traités par les CRS en 1990 et consignés dans les télégrammes d'emploi indique que la répartition entre préfectures, sous-préfectures et autres agglomérations est du même ordre.

Par ailleurs, les cartes ci-après permettent de déterminer si la distribution régionale et départementale de notre corpus de manifestations violentes suit la répartition globale des manifestations sur le territoire ou si, au contraire, elle s'en distingue.

La carte n° 1 indique la répartition des manifestations violentes à l'échelle régionale. Elle montre que, sur les dix années dépouillées, les violences se sont concentrées fortement sur les régions de l'Ouest (Bretagne, Pays-de-Loire et Basse-Normandie), du Sud (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côtes-d'Azur et Corse), du Nord et de Champagne-Ardenne¹. La carte n° 2 permet de corriger les effets de taille des régions et indique avec plus de précision les zones les plus violentes. On voit que les violences se concentrent dans dix départements seulement (avec 89 manifestations, soit 66 % du nombre total de manifestations survenues en province).

Il semble donc, mais à l'exception de Paris, que la violence se développe essentiellement à la *périphérie du pays*, ce qui pose un certain nombre de questions difficiles à résoudre dans l'état actuel de nos connaissances (éloignement du pouvoir central, spécificité culturelle des régions², caractères socio-économiques

1. Nous excluons bien évidemment Paris dont la particularité empêche ici toute comparaison.

2. On pense évidemment ici à la Corse mais, au-delà de ces perceptions immédiates, l'investigation nécessiterait une analyse fouillée sur une période de temps long. Dans sa thèse, Danielle Tartakowsky montre que, de manière

des régions – notamment en termes d'activités économiques prédominantes¹, de taux de chômage, de nombre de licenciements et/ou de faillites, etc. À vrai dire, pour déterminer des régions « violentes », il faudrait répondre aux deux questions suivantes : la répartition des manifestations violentes ne recoupe-t-elle pas tout simplement la répartition globale des manifestations sur le territoire ? Dans ce cas, il ne s'agirait que d'un effet de taille. Malheureusement, la nature des rapports CRS ne permet pas une comparaison entre manifestations violentes et non violentes ; la répartition géographique des manifestations violentes recensées peut être déterminée en première instance soit par la logique d'emploi des compagnies (des différences d'hommes expliquant tout simplement les fréquences d'emploi, puisque les compagnies sont demandées par le préfet), soit par l'habitude de mobiliser les CRS plus systématiquement pour certains groupes sociaux considérés comme à risque (d'où par exemple la fréquence des interventions dans les régions rurales).

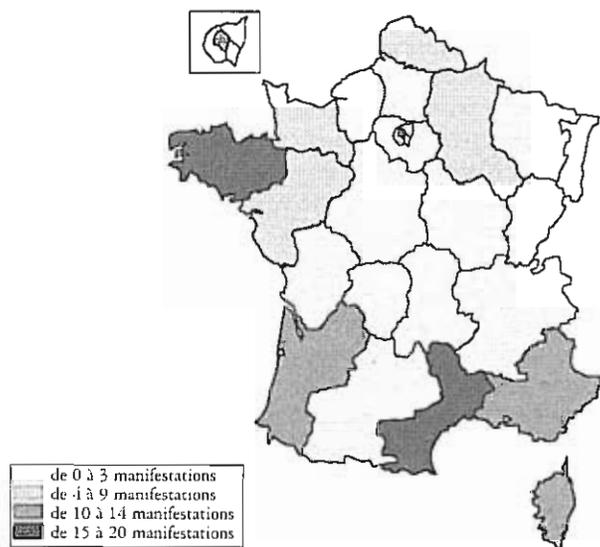
Comme il n'existe pas de série statistique complète sur les manifestations des dix dernières années, nous nous sommes contenté ici d'une approximation en établissant la comparaison avec les manifestations recensées dans les télégrammes d'emploi en 1990². La carte 3 indique que les manifestations les plus

générale, il n'existe pas véritablement de particularités régionales ou locales dans le recours à la manifestation et à l'action violente, la conjoncture restant là déterminante. Elle relève cependant une spécificité du département du Nord qui, jusqu'en 1934 au moins, est le département le plus manifestant de France en raison de traits culturels qui touchent toutes les composantes politiques du moment. D'ailleurs, l'auteur note que la Loire-Inférieure (actuelle Loire-Atlantique) est marquée, dès après la première guerre mondiale, par une tradition d'anarcho-syndicalisme qui induit des niveaux de violence souvent supérieurs à la moyenne nationale. Cette spécificité ne se démentirait pas jusqu'à la fin des années soixante, avec les affrontements autour des chantiers navals, la poussée des manifestations paysannes violentes dans les années soixante, le développement des luttes régionalistes/autonomistes et, enfin, dans la foulée, les mouvements étudiants.

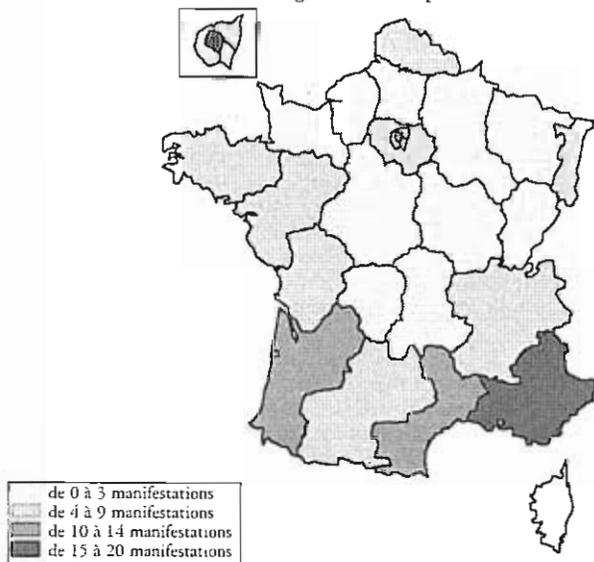
1. On voit, par exemple, que les deux zones les plus fortement manifestantes regroupent des régions où la population agricole est plus dense qu'ailleurs en France. Pour se livrer à une analyse fine de ce type de déterminants, il faudrait mettre en regard les données statistiques de chaque région avec le nombre de manifestations violentes sur une période donnée. Nous disposons des premières mais les secondes font encore défaut...

2. Sur ces documents, on se portera à l'annexe 2 en fin de volume.

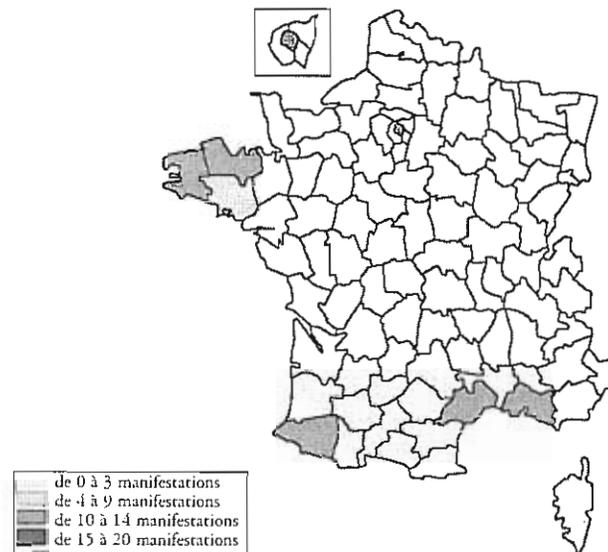
Carte 1. Répartition régionale des manifestations violentes recensées dans les RTS de 1982 à 1990.



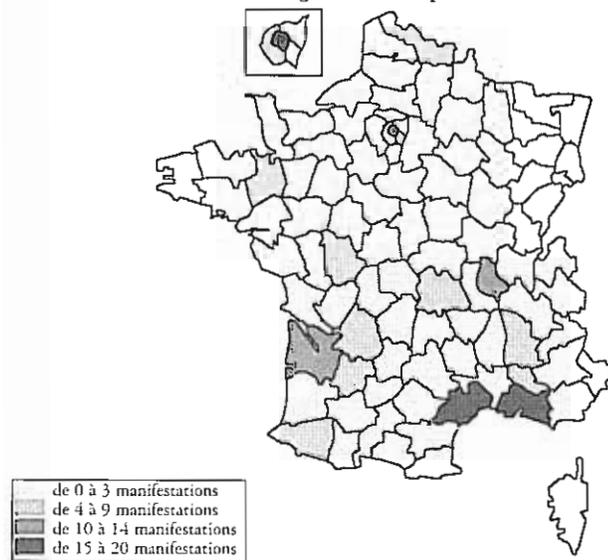
Carte 2. Répartition régionale des manifestations recensées dans les télégrammes en 9 points en 1990.



Carte 3. Répartition départementale des manifestations violentes recensées dans les RTS de 1982 à 1990.



Carte 4. Répartition départementale des manifestations recensées dans les télégrammes en 9 points en 1990.



nombreuses se déroulent en gros dans les mêmes régions périphériques que celles identifiées plus haut à propos des violences, à l'exception des régions Alsace, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes qui connaissent beaucoup de manifestations mais peu de violences. À l'inverse, les régions Franche-Comté, Corse, Bretagne et Haute-Normandie connaissent beaucoup de violences par rapport à la fréquence des protestations qui s'y déroulent. La carte 4 établit la comparaison en se situant au niveau départemental. Si l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Atlantiques et le Nord sont à la fois les départements les plus manifestants et les plus violents, on note des disparités qui viennent confirmer que, parfois, la fréquence des violences ne s'explique pas seulement par un effet de taille : la Bretagne et la Corse sont à l'évidence des régions plus violentes que la moyenne, alors que les départements du Rhône et de la Gironde surtout, mais aussi une dizaine d'autres, sont en moyenne plus pacifiques malgré un fort taux de manifestations.

Ces résultats sont bien sûr à prendre avec circonspection. Il est difficile de tirer des conclusions d'une comparaison entre dix années de manifestations violentes dans les rapports techniques et une année de manifestation dans les télégrammes. Par ailleurs, étant donné que nous comparons ici deux séries de données rendant compte de l'utilisation des CRS, il n'est pas possible de répondre à la question des effets propres à la logique d'emploi des CRS.

À ces limites, il faut encore ajouter trois biais. D'abord, nous avons compté pour une unité chaque manifestation violente, sans tenir compte de l'ampleur et de la nature de la violence : les déprédations de biens publics sont ici mises sur le même plan que les dommages corporels. Ensuite, le regroupement au niveau régional et départemental fait émerger des zones à vocation manifestante, effaçant ainsi le poids des grandes villes, dont nous avons vu qu'elles concentrent l'essentiel des manifestations violentes et pacifiques. Enfin, la logique qui préside au développement de cycles de mobilisation dans telle ou telle région n'apparaît pas ici puisqu'on ne tient pas compte de la dispersion ou de la concentration thématique et temporelle des manifestations. Par exemple, le poids des Bouches-du-Rhône s'explique en grande partie par les manifestations violentes des ouvriers des chantiers navals de la Ciotat et de la Seyne.

Au-delà de la question de la répartition géographique, on

peut encore se demander quelles sont les formes les plus souvent prises par la violence. Conformément à notre définition, nous distinguons ici l'action manifestante de l'action des forces de l'ordre. Les tableaux 6 à 8 permettent de s'en faire une idée.

La violence imputable aux forces de l'ordre peut se composer de grenadages¹, de charges dans des affrontements directs avec les manifestants, qu'il s'agisse de la riposte à une agression ou d'une intervention préventive² et enfin d'« emplois de la force », catégorie générique qui désigne dans les dossiers des polices urbaines tous les types d'intervention non assimilables aux deux premiers (poursuite d'un manifestant particulièrement visé, bousculade ou mouvement d'enfoncement sans idée de manœuvre qui permette de parler de charge, matraquages individuels). Il ne s'agit là bien sûr que d'une description des modalités violentes *admisses et reconnues* en maintien de l'ordre. On ne trouvera donc pas ici une recension des « violences illégitimes » du côté policier. L'appréhension de ce type de violence ne s'accommode pas d'une approche statistique comme nous le verrons plus loin.

Les tableaux suggèrent que les modalités d'intervention des polices urbaines et des CRS diffèrent largement. Les CRS ont majoritairement recours aux grenadages et aux charges, alors que les corps urbains de Marseille et de Nantes n'y ont recours que dans environ 10 % des cas. Cela s'explique bien entendu par les différences d'emploi des CRS et des polices urbaines, et par le type de manifestations que les uns et les autres ont à connaître.

On notera ensuite que le grenadage semble avoir, plus que la charge, la faveur des policiers. C'est que le grenadage remplit

1. Les rapports techniques indiquent le nombre de grenades utilisées, ce qui pourrait constituer un indicateur de l'intensité des affrontements. Toutefois, étant donné que les CRS ne sont pas les seuls à utiliser ce moyen d'action, une recension du nombre de grenades tirées par manifestation n'aurait pas grand sens. Par ailleurs, les mains courantes de Nantes et de Marseille ne mentionnent pas toujours le nombre de grenades tirées par le corps urbain.

2. Les dossiers CRS comme les mains courantes mentionnent la plupart du temps la nature de leur propre intervention mais aussi celle des autres forces de police ou de gendarmerie. Dans la grande majorité des cas, les chiffres avancés ici tiennent donc compte de l'action de l'ensemble des forces de l'ordre.

Tableau 6. Répartition des manifestations violentes selon leur nature. Marseille, 1980-1989

Nombre total *	Événements avec violences manifestantes				Événements avec emploi policier de la violence		
	Contre les forces de l'ordre	Contre des personnes privées	Contre des biens publics	Contre des biens privés	Charges	Grenadages	« Emploi de la force » sans autre précision
105	20	13	38	23	7	12	18
en %	19	12	36	22	7	11	17

* Totaux supérieurs à 100, étant donné la possibilité d'occurrences multiples.
Source : Main courante du commissariat central de Marseille.

Tableau 7. Répartition des manifestations violentes selon leur nature. Nantes, 1979-1989

Nombre total *	Événements avec violences manifestantes				Événements avec emploi policier de la violence		
	Contre les forces de l'ordre	Contre des personnes privées	Contre des biens publics	Contre des biens privés	Charges	Grenadages	« Emploi de la force » sans autre précision
72	22	7	36	16	5	6	17
en %	31	10	50	22	7	8	24

* Totaux supérieurs à 100, étant donné la possibilité d'occurrences multiples.
Source : Main courante du commissariat central de Nantes.

Tableau 8. Répartition des manifestations violentes selon leur nature

Rapports techniques de service, 1982-1990						
Nombre total *	Événements avec violences manifestantes				Emploi policier de la violence	
	Contre les forces de l'ordre	Contre des personnes privées	Contre des biens publics	Contre des biens privés	Charges	Grenadages
152	111	5	62	25	85	99
en %	73	3	41	16	56	65

* Totaux supérieurs à 100, étant donné la possibilité d'occurrences multiples.
Source : Archives du Service central des CRS.

le mieux l'exigence de mise à distance fondée sur « l'agression des sens » qui est au fondement de la doctrine d'emploi des forces de maintien de l'ordre. Par exemple, un rapport rendant compte d'une manifestation de producteurs de fruits et légumes à Bastia le 12 décembre 1990 se plaint explicitement d'avoir reçu l'ordre exprès de l'autorité politique de ne pas utiliser les moyens lacrymogènes, d'où un corps à corps entre fonctionnaires et manifestants se soldant par plusieurs blessés CRS. Le danger de voir l'affrontement tourner à la bagarre pure et simple s'accroît d'autant plus que le rapport de force entre police et manifestants est inégal. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la France, comme le montrent les nombreux travaux sur les modalités d'intervention policière en Grande-Bretagne. Par exemple, Peter Waddington explique pourquoi la charge est un mode d'action auquel la police répugne :

« Le recours à cette tactique peut entraîner des blessures sérieuses pour les manifestants présents et se traduit par une attaque qui s'applique indifféremment aux "innocents" et aux "coupables" ¹. Cela tient à plusieurs raisons : 1. L'usage de la force dans une charge est inévitable et non discriminante par nature ; 2. Cette force se manifeste de manière particulièrement brutale ; [...] 3. L'application exemplaire de la force signifie que si le niveau global de répression peut être proportionnel à l'échelle du désordre, les blessures subies par un individu arbitrairement choisi ont toutes les chances d'être disproportionnées par rapport à sa propre conduite ². »

D'autre part, l'encadrement policier sait bien que les troupes sont infiniment plus difficiles à tenir, à contrôler, lorsqu'une charge est lancée, et ce d'autant plus dans le cadre des polices urbaines qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes hiérarchiques et d'obéissance que les CRS. Toujours d'après Peter Waddington, la perte éventuelle de contrôle par les fonctionnaires est désignée familièrement par la police métropolitaine anglaise comme le « brouillard rouge » (*red mist*) ³.

1. C'est nous qui mettons ces vocables dérangeants entre guillemets.
2. P. Waddington, *The Law. Armed and Public Order Policing*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 171-172.
3. « Cette expression se réfère à un cocktail potentiel de conditions psychologiques qui diminuent le « self control » de tout un chacun, et dont la police n'est pas exempte. La charge requiert de la part des policiers qu'ils agissent de

Si l'on se tourne maintenant vers les cibles de la violence manifestante, on remarque d'emblée que l'agression des forces de l'ordre est au centre des interactions entre manifestants et CRS (dans les deux tiers des cas (73 %), les forces de l'ordre en sont l'objet. Il s'agit d'affrontements directs, avec la plupart du temps, lancers de projectiles divers¹), alors que les polices urbaines constituent nettement moins souvent une cible (19 % des cas à Marseille et 31 % à Nantes). Cela tient d'abord, et encore une fois, à ce que les CRS interviennent prioritairement sur les manifestations dont on prévoit qu'elles seront les plus dures. Ensuite, les missions qui leur sont généralement assignées dans un maintien de l'ordre (former barrage, tenir un lieu stratégique, protéger un bâtiment) les rendent extrêmement vulnérables aux confrontations directes et aux lancers de projectiles. Le corps urbain, en revanche, est beaucoup plus mobile et n'agit que rarement en unités constituées. Enfin, les CRS bénéficient sans doute d'une image nettement plus négative que celle des corps urbains, parce qu'ils apparaissent bien souvent comme des « janissaires » et qu'ils ne sont pas associés, dans l'esprit de la grande majorité des manifestants, à d'autres tâches que répressives.

manière agressive dans des conditions d'anonymat relatif... Ils peuvent, par exemple, porter des vêtements de protection avec des visières qui leur cachent le visage ; et ils agiront presque certainement non en tant qu'individus, mais en tant que groupe. La cible de leurs actions ne sera pas d'autres individus mais un autre collectif tout aussi anonyme – « la foule », « eux » – qui les aura insultés et physiquement agressés – « nous », « la police ». La colère des agents s'accroîtra alors, et une charge autorise la vengeance dans des conditions qui minimisent la responsabilité individuelle. La violence réactive employée par la police est considérée – en tout cas par la police elle-même – comme justifiée – rétablir l'ordre –, un sentiment qui inhibe les hésitations. La charge est également physiquement exaltante, étant donné l'extériorisation qu'elle permet. En frappant la foule, les agents peuvent éprouver du plaisir, non pas qu'ils soient sadiques, mais parce que cela provoque une réduction physique du stress, ressentie comme un plaisir et qui les encouragera à recommencer. Ajoutons à cette mixture volatile qu'il est physiquement difficile de frapper sans risquer de provoquer des blessures. Si les agents sont formés à frapper seulement les bras, les jambes et le torse et ne doivent pas porter de coups à la tête, c'est là une conduite non naturelle que les agents oublieront facilement dans le feu de l'action. L'inclination naturelle n'est-elle pas de frapper de haut en bas ? » P. Waddington, *The Law*, *op. cit.*, p. 177-178.

1. Qu'on se souvienne à titre anecdotique de la manifestation des producteurs ovins à Paris, le 29 mai 1990, au cours de laquelle les manifestants n'hésitèrent pas à se servir de leurs moutons comme projectiles !

Les violences exercées contre les personnes privées demeurent rares. Il s'agit pour l'essentiel, lorsqu'il y en a, de violences exercées dans le cadre d'opérations commandos comme par exemple l'agression d'un huissier par des artisans et petits commerçants. Il n'est donc pas étonnant que ce type d'action soit extrêmement marginal dans le cadre des interventions CRS, au vu de leur caractère généralement imprévu. Dernière remarque, les déprédations commises dans les manifestations portent essentiellement sur les biens publics, c'est-à-dire pour l'essentiel les infrastructures urbaines (signalisations, etc.) et les bâtiments publics (préfectures, perceptions, etc.). En revanche, la dégradation de biens privés (sièges d'entreprise, commerces, études d'huissier, etc.) est nettement moins fréquente.

Le fait que la violence collective se traduise d'abord par un affrontement direct entre manifestants et forces de l'ordre, même si quelquefois aucune intervention policière ne vient répondre à l'action manifestante¹, vient confirmer encore une fois qu'il n'est pas possible d'étudier la violence collective sans l'envisager dans un rapport d'interaction entre agents engagés.

Les rapports techniques permettent encore de s'interroger sur les résultats de l'action violente. Dans cette perspective, les tableaux 9 à 11 indiquent les effets immédiats de la violence en termes de blessés et d'interpellations. Là encore, les résultats sont à prendre avec circonspection car ils ne tiennent pas compte des causes et des circonstances des blessures. Or, on conviendra qu'il y a une différence de degré selon l'instrument responsable de la blessure (charge, type de grenade, matraquage individuel, pour les forces de l'ordre ; jets de pierres ou de boulons, de cocktails molotov, d'acide, etc., pour les manifestants) et selon que celle-ci est occasionnée intentionnellement ou non par l'un des protagonistes. Le cas extrême étant ici celui d'un fonctionnaire ou d'un manifestant qui glisse, tombe et se blesse. La blessure est là difficilement imputable à autre chose qu'au hasard ou à la maladresse².

1. La non-intervention peut être due, nous y reviendrons, à une « gestion douce » demandée par l'autorité civile mais aussi à la mobilité tactique des manifestants qui se soustraient à toute intervention, dans le cas des opérations coups de poing par exemple.

2. Le même problème se pose lorsqu'on comptabilise les morts dans les manifestations. Si le décès de Vital Michalon causé par le souffle d'une gre-

Tableau 9. Répartition des manifestations violentes selon leurs résultats

Marseille, 1980-1989									
	Manifestants blessés par les forces de l'ordre		Autres blessés manifestants		Membres des forces de l'ordre blessés		Arrestations		
	Nombre d'événements	Nombre de blessés	Nombre d'événements	Nombre de blessés	Nombre d'événements	Nombre de blessés	Nombre d'événements	Nombre d'arrestations	
Nombre total d'événements	10	12	18	19	13	25	17	175	
105 en %	10		17		12		16		

Source : Main courante du commissariat central de Marseille.

Tableau 10. Répartition des manifestations violentes selon leurs résultats

Nantes, 1979-1989									
	Manifestants blessés par les forces de l'ordre		Autres blessés manifestants		Membres des forces de l'ordre blessés		Arrestations		
	Nombre d'événements	Nombre de blessés	Nombre d'événements	Nombre de blessés	Nombre d'événements	Nombre de blessés	Nombre d'événements	Nombre d'arrestations	
Nombre total d'événements	4	9	2	2	7	20	10	62	
72 en %	6		3		10		14		

Source : Main courante du commissariat central de Nantes.

Tableau 11. Répartition des manifestations violentes selon leurs résultats. Rapports techniques de service, 1982-1990

	Nombre d'événements avec blessés manifestants			Nombre d'événements avec blessés des forces de l'ordre			Nombre d'arrestations
	Légers	Graves	Total	Légers	Graves	Total	
Nombre total							
155	44	4	48	94	13	107	23
en %	29	2	32	62	8	70	15

Source : Archives du Service central des CRS.

Mais, surtout, les modes de déclaration des blessés diffèrent de part et d'autre. Comme le suggère Pierre Favre : « Le cas le moins douteux est celui où il y a des blessés parmi les forces de l'ordre : encore convient-il de ne pas surestimer cet indicateur de violence, car les blessures enregistrées sont presque toujours légères, sans admission à l'hôpital ni même interruption de service. Les rapports de police sont là en quelque sorte codés : si l'on fait état de blessés, en déclarant des symptômes peu vérifiables (douleur à une épaule, mal au dos), c'est qu'un usage de la force a été nécessaire et qu'on a pu provoquer des blessures parmi les manifestants. Les forces de l'ordre pourront alors opposer le bilan des blessés dans leurs rangs à celui, éventuel, des manifestants¹. »

nade offensive à Creys Malville en 1977 est clairement à ranger dans les violences manifestantes, que dire du décès de cette personne âgée dont la ferme fut prise dans les affrontements et qui, choquée, meurt le lendemain de la manifestation d'un arrêt cardiaque ?

1. P. Favre, « Nature et statut de la violence... », art. cité, p. 153. Berlière rappelle à quel point cette rhétorique justificatoire est sans doute aussi vieille que la répression elle-même : « Quand on reproche à Lépine la brutalité de ses gardiens de la paix, il répond régulièrement, en arguant du nombre de blessés dans les rangs des policiers, que les violences viennent des manifestants, mais, contre toute vraisemblance, nie qu'il y ait le moindre blessé chez les manifestants alors qu'on compte par dizaines ceux des gardiens de la paix. C'est-à-dire qu'il utilise des statistiques – dont nous savons qu'elles ne signifient rien [...] – pour prouver la modération de ses gardiens et la réalité d'un maintien de l'ordre propre – dont les quelques rares violences sont le fait des manifestants – et donner ainsi l'image surréaliste de gardiens de la paix

En plus de cet aspect stratégique, d'autres facteurs entrent en jeu. Les forces de l'ordre déclarent systématiquement tous les fonctionnaires blessés, quelle que soit la nature de leur blessure, étant donné qu'il s'agit d'accidents de travail. D'où les déclarations en quelque sorte préventives permettant de bénéficier d'une couverture légale au cas où des complications ultérieures survenaient. Par exemple, à l'issue de la manifestation lycéenne le 12 novembre 1990 à Paris, 222 fonctionnaires sont portés blessés (sur 2 903 engagés). Or, sur ces 222, la plupart souffrent d'ecchymoses, de contusions plus ou moins légères. D'ailleurs, moins de 10 % des personnels bénéficient d'une interruption temporaire de travail de plus de huit jours. De plus, les forces de l'ordre n'ont que rarement à leur disposition des renseignements exacts sur le nombre de blessés du côté manifestant. Mis à part les blessés du fait de l'intervention des CRS eux-mêmes, le rapport fait quelquefois mention des blessés indiqués dans la presse (recension qui n'est évidemment pas systématique) et de ceux dont les autres corps de fonctionnaires engagés font part au rédacteur du rapport. Par exemple, à l'issue de la manifestation des ouvriers des chantiers navals de la Normed à La Ciotat le 30 septembre 1986, le rapport technique déclare seize blessés CRS dont un hospitalisé (à la suite d'une chute accidentelle), alors que la presse régionale parle de cinq blessés légers, quatre manifestants et un CRS¹. Du côté manifestant, enfin, il n'existe pas de recension systématique, surtout lorsqu'il s'agit de blessés légers. En revanche, les évacuations sanitaires, les blessés graves sont quelquefois déclarés, dans une perspective dénonciatrice et/ou stratégique. Plus généralement, la dénonciation des « violences policières » est une ressource utile aux mouvements, que ce soit en termes de discours mobilisateur vis-à-vis des membres du groupe ou en termes de stratégie de communication externe (vers les médias, voire le pouvoir).

Nos données indiquent cependant que la violence collective

capables de recevoir des coups sans jamais en donner. » Voir Berlière, *op. cit.*, p. 204.

1. Notons que les blessés manifestants déclarés comme légers par la presse sont en fait atteints de traumatismes crâniens, fractures et entorses, types de blessures comptabilisées comme « graves » lorsqu'elles concernent des fonctionnaires de police. On voit bien à travers cet exemple la difficulté qu'il y a à se fier aux chiffres avancés par les uns ou par les autres.

n'est pas seulement d'ordre symbolique mais comporte aussi des risques physiques réels. De ce point de vue, 8 % de l'échantillon de rapports techniques (tableau 11) ont causé de graves blessures à 50 fonctionnaires parmi les forces de l'ordre (c'est-à-dire, selon les critères retenus ici, nécessitant une hospitalisation de plus d'une journée et/ou se traduisant par une interruption temporaire de travail de plus de cinq jours). Du côté manifestant, nous n'avons recensé que onze blessés graves (hospitalisés plus d'une journée) ; mais, nous l'avons vu, ce chiffre est largement sous-estimé... Il reste que, d'après les tableaux 9 et 10, les violences à Marseille et à Nantes n'ont occasionné en dix ans qu'un petit nombre de blessés parmi les forces de l'ordre (en moyenne deux par an). Enfin, du côté manifestant, nous avons distingué les blessures dont la responsabilité incombe à l'intervention policière et celles produites par des interactions violentes entre les manifestants eux-mêmes, entre manifestants et contre-manifestants et entre les manifestants et le public de la manifestation, c'est-à-dire, essentiellement, les automobilistes bloqués par le passage d'un cortège et qui, « impatientes », tentent de traverser le défilé. Il en résulte le plus souvent des blessures provoquées par l'avancée de la voiture ou par la « correction » de l'automobiliste intempestif.

Les interpellations réalisées lors des manifestations constituent un autre indicateur de l'intensité des affrontements car elles traduisent à la fois l'opiniâtreté éventuelle des manifestants et la détermination des forces de l'ordre et de l'autorité civile. En effet, la décision de procéder à des interpellations avec mise à disposition à l'officier de police judiciaire présent, hormis quelques cas exceptionnels de flagrants délits graves, repose sur les instructions données par l'autorité politique. Force est de reconnaître que leur nombre est des plus réduit, puisque, dans nos trois tableaux, il concerne environ 15 % des événements. D'autre part, le nombre de personnes arrêtées varie beaucoup en fonction des situations. À Nantes et à Marseille, il est possible de distinguer deux cas de figure : soit il n'est procédé qu'à une ou deux interpellations – généralement par la section d'intervention du corps urbain – de personnes considérées comme « meneurs », « particulièrement excitées » ou bien exhibant une arme par destination, soit les arrestations touchent une vingtaine de participants – et quelquefois la totalité – lorsqu'il est possible d'intervenir à temps sur une opération

commando ou que des locaux sont évacués contre la volonté des occupants.

Le faible nombre de interpellations peut s'analyser de diverses manières, mais se ramène essentiellement à deux explications. En premier lieu, les responsables du maintien de l'ordre préfèrent « régler les problèmes sur place », parce que les mises à disposition débouchent la plupart du temps sur une relaxe sans conséquence. Cette position recueille l'unanimité dans tous les entretiens menés avec les responsables du maintien de l'ordre, qu'ils soient CRS ou responsables des polices urbaines¹.

Ensuite, les interpellations, surtout dans les cas où elles sont suivies d'effets en termes judiciaires, provoquent souvent une escalade dans la violence des groupes concernés. Certaines manifestations violentes sont ainsi provoquées par le procès d'un responsable syndical ou d'un simple militant. Ce type de scénario est fréquent chez les agriculteurs et les militants du CDCA².

L'approche statistique menée ici permet de montrer que la violence dans les manifestations de rue s'établit à un très faible niveau, contrairement à ce que l'on affirme trop souvent. Cela ne veut pas dire pour autant que la violence n'est pas à l'horizon de toute manifestation de rue. D'abord, il se trouve que sur l'ensemble des catégories sociales qui descendent dans la rue, le rapport à la violence n'est pas le même, certains groupes y ayant plus volontiers recours. Nous y reviendrons dans le chapitre 4. Ensuite, l'analyse de données statistiques ne permet pas de rendre compte de la nature de la violence collective : celle-ci se définit en effet par son caractère largement imprévisible étant donné qu'elle se donne comme le produit d'interactions complexes dont l'issue n'est souvent prévue et/ou attendue par aucune des parties en présence.

1. O. Fillieule, *Le maintien de l'ordre en France... op. cit.*

2. Le récit suivant résume bien toute une série de manifestations de ce type : le 29 février 1984, une manifestation d'agriculteurs se déroule devant le tribunal correctionnel de Carcassonne à l'occasion de la comparution de quatre viticulteurs accusés d'avoir vidé une citerne de vin sur la route. Pour échapper à la pression de la rue, le juge déclare qu'il rendra son verdict sous huitaine ; mais, devant les réactions de la foule, il rend finalement son verdict, sans complaisance. S'en suivent immédiatement une série de déprédations avec lancers d'engins agricoles explosifs, tentatives d'arrachage des grilles, etc. Après plusieurs grenadages et charges, le calme finit par revenir. Cet exemple illustre les effets de relance sur la dynamique manifestante des arrestations.

CHAPITRE 3

RETOUR SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE

Le dépouillement de sources systématiques a pour effet premier de mettre au jour un véritable continent des modes de participation directe, inexploré jusqu'à présent. Ce faisant, l'importance relative usuellement accordée à ces pratiques par rapport à d'autres formes, comme le vote ou l'appartenance à des organisations partisans, syndicales et associatives, s'en voit profondément modifiée. Le nombre élevé et sans doute croissant des manifestations, la place parmi celles-ci des micro-mobilisations et du recours à l'interpellation directe du politique, le faible nombre de violences, tout invite à reconsidérer la place de l'action non conventionnelle au sein des analyses classiques de la participation. Enfin, l'existence de régularité saisonnière dans le recours des groupes à la manifestation semble indiquer un processus d'institutionnalisation et de routinisation qui appelle analyse.

Dans ce chapitre, nous montrerons pourquoi et comment il est nécessaire d'intégrer l'action non conventionnelle à un continuum de la participation politique. On fondera empiriquement l'hypothèse selon laquelle les distinctions usuellement retenues entre actions légales et illégales, violentes et non violentes, sont problématiques, l'analyse de la manifestation dans son importance phénoménologique nous amenant à la caractériser comme un composé mixte et toujours mouvant de ces différentes formes.

LA PARTICIPATION POLITIQUE REVISITÉE

L'engagement politique revêt des formes très variées. Depuis les enquêtes classiques de l'après-guerre, on s'est employé à construire diverses échelles classant la participation électorale, le fait d'assister à un meeting politique, l'adhésion à un parti, etc. Pourtant, l'attention à la diversité des pratiques d'engagement n'a pas été menée à son terme. Il n'apparaît pas, en particulier, que ce qui est souvent désigné sous le terme de « participation non conventionnelle » fasse l'objet, de la part des politistes, d'un traitement identique à celui qui s'attache à la participation dite « conventionnelle ». Des deux côtés de l'Atlantique, la sociologie de la participation est longtemps restée dissociée de celle de l'action manifestante.

Pourtant, l'actualité vient périodiquement rappeler l'importance de celle-ci comme forme d'expression politique et comme moyen de sanction, en dehors des consultations électorales¹. Mais, surtout, de toutes les formes de participation, la manifestation est sans doute l'une de celles qui marquent l'engagement le plus fort. En effet, elle est d'abord affirmation publique d'un engagement, puisqu'il est de sa nature même que les manifestants se donnent à voir. Ils entrent là dans un mode d'expression qui peut être difficile à gérer. On peut par exemple souhaiter être vu de ceux dont on est proche (et donc manifester avec eux), mais simultanément ne pas vouloir se montrer à ceux qui vous sont hostiles (et donc ne pas défilier aux yeux de tous). Les manifestations de faible ampleur qui se déroulent dans la propre ville, le propre quartier des manifestants exigent en ce sens une détermination plus grande que les immenses démonstrations où l'on disparaît dans la foule. Ensuite, toute manifestation comporte des risques, à la différence d'autres formes de

1. En France, pour s'en tenir aux années quatre-vingt, on mentionnera notamment les manifestations en faveur de l'école privée en 1984 et contre la réforme de l'enseignement en 1986 (ces deux mouvements provoquant la démission des ministres concernés), pour la revalorisation des lycées en novembre 1990 et contre le Contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1992. Ajoutons encore la fronde des infirmières, des routiers, des pêcheurs et le vaste mouvement de novembre-décembre 1995 qui est intervenu peu de temps après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République.

participation politique. « Descendre dans la rue », c'est s'exposer, c'est peut-être se trouver là quand la manifestation dégénère, quand les forces de l'ordre chargent, quand un commando de contre-manifestants tente une violente intimidation. L'analyse des manifestations apparaît donc centrale à toute interrogation portant sur l'évolution des formes de l'engagement politique.

Si les analyses de la participation ont généralement laissé de côté les formes d'action politique dites non conventionnelles, les raisons sont à rechercher autant dans l'ordre épistémologique (la perception usuelle des modes non conventionnels de participation) que du côté des méthodes habituellement retenues pour l'étude des comportements politiques. Autant de questions qu'il est nécessaire de résoudre. En effet, la simple observation de l'action manifestante rend intenables les découpages usuels et oblige à inventer de nouvelles méthodes propres à autoriser une lecture continue des différentes formes de participation politique.

Le peu d'intérêt dans lequel les modes de participation non conventionnels ont longtemps été tenus par les politistes de la tradition anglo-saxonne trouve son origine dans l'adhésion de ces derniers à la théorie classique de la démocratie représentative et, au-delà, au système de normes qui la sous-tend¹. L'action revendicative fut donc largement exclue des analyses de la participation puisque perçue comme de nature radicalement différente. En France, pays où l'histoire a été longtemps rythmée par des journées révolutionnaires et par des vagues de manifestations, les politistes se sont peu intéressés aux actions non conventionnelles, ce qui s'explique à la fois par des raisons idéologiques et par les spécificités historiques d'une science politique issue du droit et, de ce fait, plus centrée sur l'analyse institutionnelle et électorale.

Marquées par la proximité du fascisme et du nazisme, les années cinquante et soixante furent d'abord dominées par les théories élitistes² et pluralistes de la démocratie³. En 1965,

1. Pour une présentation argumentée de ce point, voir l'introduction à O. Fillieule et C. Péchu, *op. cit.*

2. W. Kornhauser, *The Politics of Mass Society*, Glenoe, The Free Press, 1959.

3. R. Dahl, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971.

lorsque Lester Milbrath publie une revue complète des travaux empiriques portant sur la participation, il ne prend en compte que le vote et les actions qui y concourent ; selon lui, les pratiques cherchant à « troubler le fonctionnement normal de la démocratie ou à renverser un régime par des moyens violents ¹ » ne ressortent pas de la participation mais de la sédition. Cette qualification et ce jugement l'amènent à exclure les manifestations de l'investigation car, « bien qu'(elles) soient considérées comme l'expression légitime des options politiques en démocratie et qu'elles soient très fréquentes, seuls certains segments de la société y ont recours. Bien d'autres les considèrent comme illégitimes et se refusent à en user. Ce type de comportement n'a donc pas sa place dans une liste des formes prises par l'engagement politique aux États-Unis ² ». On relève un anathème du même ordre dans les premières études comparatives d'envergure menées par Verba et Nie, même si celui-ci est prononcé avec une certaine prudence, étant donné l'effervescence contestataire de l'époque ³.

C'est seulement en 1971, avec le lancement du programme de recherche *Political Action*, que les comportements protestataires ont été intégrés à l'analyse de la participation : dans leur livre de 1979 ⁴, Samuel Barnes et Max Kaase essaient de rendre compte de l'émergence de nouvelles pratiques politiques fondées sur l'action directe dans huit pays développés ⁵. Deux

1. L. Milbrath, *Political Participation*, New York, Rand MacNally, 1965, p. 2 (2^e édition avec M. L. Goel en 1977).

2. L. Milbrath, *op. cit.*, p. 18.

3. S. Verba, N. H. Nie, *Participation in America : Political Democracy and Social Equality*, New York, Harper and Row, 1972, et *Participation and Political Equality : A Seven-Nation Comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978. L'introduction du premier de ces ouvrages est à cet égard révélatrice. Ne retenant que les activités « intra-systémiques » (c'est-à-dire les moyens d'actions légaux et légitimes), les auteurs s'en excusent aussitôt au nom de contraintes pratiques : « Le choix qui a été fait laisse de côté de nombreuses tactiques de protestation. La place de ces pratiques s'est accrue depuis ces dernières années, en tout cas chez certains groupes et pour la défense de certains intérêts. Le fait que nous nous concentrons sur la participation politique "ordinaire" ne signifie pas que ces autres moyens ne soient d'aucune importance ou inadéquats... Mais leur étude devrait faire l'objet d'un autre livre que celui que nous avons écrit » (p. 3.)

4. S. Barnes, M. Kaase, *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Beverly Hills (Cal.), Sage Publication, 1979.

5. À partir des indicateurs suivants : la pétition, la manifestation légale,

conclusions essentielles se dégagent de cette étude : il y était d'abord établi que les années soixante et soixante-dix furent marquées par un désir de participation non institutionnelle fondée sur l'action directe, mais que ce désir excluait les modes d'action illégaux et surtout violents ; l'enquête décelait ensuite une continuité entre participations conventionnelle et non conventionnelle ¹. S'introduisait alors l'idée nouvelle que le répertoire d'action des citoyens des démocraties développées connaissait une naturelle *extension* par l'ajout de nouveaux modes d'action. Comme l'explique Kaase dans la dernière publication du groupe *Political Action*, « la dimension de la participation non conventionnelle s'est ajoutée à la dimension conventionnelle orientée vers le vote, lequel ne s'était lui-même pleinement établi dans ces pays qu'autour des années vingt et trente ² ».

Cependant, malgré l'intégration de la dimension protestataire dans leurs modèles, les chercheurs du groupe *Political Action* ne se sont pas entièrement défaits d'une conception normative. La participation politique ne se réduit pas aux actes pacifiques : la violence et la transgression des lois sont bien souvent parties prenantes à l'action protestataire, voire sont à leur principe. Il ne suffit pas d'élargir le catalogue des engagements politiques possibles en y adjoignant *in fine* les comportements les plus éloignés de la norme, encore faut-il reconsidérer les rapports des actions légales et illégales, non violentes et violentes, au sein même de l'action politique.

Ces considérations nous amènent à adopter une définition intégrative de la participation politique identique à celle pro-

le boycott, la grève sauvage, l'occupation de locaux, le blocage de la circulation, l'inscription de slogans sur les murs, l'atteinte à la propriété, la violence physique.

1. Ce que les auteurs expliquent par l'inadaptation des structures politiques aux aspirations postmatérialistes. Les citoyens les plus cultivés appartenant aux catégories les plus aisées auraient des exigences accrues de participation et des demandes que les organisations traditionnelles ne pourraient plus prendre en compte, parce que ne jouant plus leur rôle d'*opérateurs sociaux dynamiques*. Sur les éléments problématiques du paradigme des nouveaux mouvements sociaux, voir Fillieule G. et Péchu C., *op. cit.*, dans le chapitre 4.

2. M. K. Jennings, J. Van Deth (eds), *Continuities in Political Action : A Longitudinal Study of Political Orientations in Three Western Democracies*, Berlin, De Gruyter, 1990.

posée par Myron Weiner¹, qui considère comme telle « toute action volontaire ayant du succès ou aboutissant à un échec, organisée ou non organisée, épisodique ou continue, s'exprimant par le recours à des moyens légitimes ou non légitimes dans le but d'influencer le choix des politiques, la gestion des affaires publiques ou le choix des dirigeants politiques à tous les niveaux de gouvernement, local ou national ». Cette définition soulève cependant deux difficultés, puisqu'elle suppose, d'une part, qu'il y a une identité de nature entre toutes les pratiques d'engagement (on le subsume en effet sous une seule et même notion). D'autre part, la définition doit, pour être opératoire, pouvoir se traduire en indicateurs fiables pour toutes les dimensions qu'elle englobe².

Sur le premier point, les résultats les plus récents du groupe *Political Action* obtenus à partir des données de l'Eurobaromètre décèlent bien l'identité de nature impliquée par la définition de Myron Weiner. Même si de nombreux politistes le contestent encore³, il apparaît que les actions légales, illégales et violentes doivent maintenant être comprises comme un ensemble relativement homogène de pratiques sociales. Si, à partir d'une analyse factorielle menée pour chaque pays sur dix items de modalités légales, illégales et violentes, Kaase conclut à l'existence de deux dimensions bien séparées (légale et violente), il montre que ces deux dimensions sont étroitement liées par les items de l'action illégale, ce qui lui permet d'établir un continuum entre les trois dimensions⁴. « En conséquence, écrit-

1. M. Weiner, « Political Participation : Crisis of the Political Process », dans Binder et al., *Crisis and Sequences in Political Development*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1971.

2. Il resterait à réfléchir au problème de la distinction usuelle entre la participation des professionnels de la politique et celle des profanes comme s'y emploie par exemple D. Gaxie dans *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1978.

3. Voir, par exemple, Giovanni Sartori, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham, Chatham House, 1987, vol. I, chap. V. 2.

4. Une analyse des corrélations entre les dix items de participation menée par Kaase et Neidhardt sur la RFA renforce ce résultat en montrant que : parmi les trois sous-dimensions, il existe une forte corrélation moyenne de .55 entre les items de chaque dimension ; qu'il existe des corrélations intermédiaires entre les items illégaux-légaux (40) et illégaux-violents (28) ; qu'enfin il n'y a pratiquement aucune relation entre les dimensions légales et violentes (r=09) qui se trouvent donc liées entre elles par l'intermédiaire de la dimension illégale. Voir M. Kaase, F. Neidhart, « Politische Gewalt

il, on peut dire que s'il est théoriquement et empiriquement censé de garder séparées ces trois dimensions dans l'analyse, il ne faut pourtant pas oublier que, surtout en termes dynamiques, elles sont systématiquement reliées entre elles¹. »

Sur la question de la mise au point d'indicateurs fiables, les auteurs du groupe *Political Action* adoptent une position de retrait, puisqu'en raison de la nature des données disponibles, ils renoncent à poursuivre l'investigation sur toutes les dimensions dont ils établissent pourtant la connexité. Kaase, par exemple, qui devrait logiquement intégrer la dimension violente à l'analyse, y renonce parce que celle-ci échappe largement aux données de sondage sur lesquelles il travaille².

Les instruments classiques de mesure de la participation se révèlent donc inadéquats pour l'appréhension de certains modes d'action. L'enquête par sondage — instrument privilégié des travaux sur la participation — ne permet pas d'avancer beaucoup dans la connaissance des comportements protestataires *effectifs*, car le recours à l'action illégale, surtout violente, ne peut guère par nature être saisi par les études d'opinion³. L'enquête classique par questionnaire ne peut être utilisée ici, sauf à mesurer le degré de légitimité de tel ou tel mode d'action au sein d'une population, ce qui est bien autre chose que la mesure des comportements politiques réels. C'est le problème que rencontrent Barnes et Kaase dans leurs travaux, même s'ils affinent considérablement l'analyse en croisant une échelle des motivations à participer et une échelle mesurant l'étendue des comportements passés. Mais les biais que la mesure des motivations et

und Repression — Ergebnisse von Bevölkerungsumfragen », vol. IV, dans H.D. Schwind, J. Bauman (dir.), *Ursachen, Prävention und Kontrolle von Gewalt. Analysen und Vorschläge der Unabhängigen Regierungskommission zur Verhinderung und Bekämpfung von Gewalt* (Gewaltkommission), Berlin, Dunker et Humblot, 1990, p. 11-14).

1. M. Kaase, « Direct Political Participation in the EC Countries in the Late Eighties », dans P. Gundelach, K. Siune (eds), *From Voters to Participants. Essays in Honour of Ole Borre*, Politica, University of Aarhus, 1992, p. 78.

2. En moyenne pour l'ensemble des pays européens, 91 % des personnes interrogées refuseraient, quoi qu'il arrive, de participer à des actes de violences contre des personnes et 92 % contre la propriété. Seulement 1 % admet avoir pratiqué l'une ou l'autre forme de violence dans le passé.

3. M. K. Jennings, J. Van Deth, *op. cit.*, p. 47-48, 53 ; Max Kaase, « Direct Political Participation in the EC Countries in the Late Eighties », art. cité, p. 77.

que la perception des comportements passés introduisent dans l'analyse sont nombreux et insolubles ¹.

S'agissant du cas français, la pauvreté des résultats disponibles s'accroît encore dans la mesure où la France ne fait pas partie des pays étudiés par les enquêtes *Political Action*. Il faut alors se contenter des indications ponctuelles que l'on peut trouver lorsque les opinions, positives ou négatives, des Français à l'égard de l'action protestataire sont recueillies. Ainsi, dans une enquête de la SOFRES du 30 janvier 1987, 66 % des personnes interrogées déclarent qu'elles seraient mécontentes ou s'opposeraient à une suppression du droit de manifester, contre 30 % qui n'en seraient pas gênées. En octobre 1990, à la suite de violentes manifestations paysannes, 80 % des Français estiment que le recours à la violence est injustifiable, quelle que soit la situation des agriculteurs (contre 20 % qui pensent le contraire), alors même que les revendications de cette catégorie sociale paraissent légitimes à 74 % d'entre eux (contre 16 %), etc. Toutefois, ces résultats ne peuvent constituer un indicateur valable étant donné leur ponctualité, pour s'en tenir au trait le plus visible ². De plus, les questions de sondage portent essentiellement — on l'aura remarqué aux exemples cités plus haut — sur l'approbation ou le rejet de telle ou telle mobilisation et non pas sur le recours à l'action protestataire en général, ni sur sa propre disposition à l'utiliser. Les variations dans les réponses dépendent donc d'abord de la perception de la légitimité des revendications portées par tel ou tel groupe social. De ce point de vue, on se souviendra de la faveur/ferveur suscitée dans l'opinion par la coordination infirmière en 1989, alors qu'au même moment les manifestations des agents des Impôts étaient fort mal perçues ³.

1. La perception des comportements passés est soumise à des ajustements dans un but de consonance cognitive, alors que la mesure du potentiel protestataire futur se heurte à la question des contextes situationnels et institutionnels qui conditionnent le passage des « dispositions » aux comportements effectifs.

2. Il n'existe à notre connaissance aucune question « barométrisée » qui chercherait à mesurer le potentiel protestataire en France. Par exemple, le baromètre mensuel SOFRES-*Figaro Magazine*, mis en place depuis 1981, se contente de mesurer l'opinion des Français sur les modes de résolution des conflits dans le futur (violence ou négociation et compromis).

3. C. Polac, « Protestation et crédibilité des agents des Finances : analyse

Les enquêtes du CEVIPOF de 1978 et de 1988 ont intégré une question visant à mesurer le potentiel protestataire des Français ¹. Les résultats vont dans le même sens que ceux obtenus par Barnes et Kaase tout en montrant que la France est sans doute un des pays où le recours à la participation non conventionnelle est le plus légitimement ressenti : si 25 % des Français sont en retrait de toute forme de participation politique et 26 % attachés à des modes d'action conventionnel, 49 % d'entre eux sont favorables à la participation non conventionnelle ². Mais cette enquête, tout comme celles du groupe *Political Action*, mesure les motivations et non la réalité du passage à l'acte. Elle ne dit rien, donc, sur l'étendue des comportements protestataires en France ³. De ce point de vue, l'analogie avec la sociologie électorale est assez parlante. Celle-ci permet de tracer le profil de l'électeur potentiel de telle ou telle composante politique mais ces potentialités ne s'actualisent que dans le cadre d'une élection donnée, en fonction de l'intérêt qu'elle suscite, de l'état de l'offre partisane, de la campagne et des problèmes de l'heure.

de la grève de mai à novembre 1989 », dans O. Fillieule (dir.), *Sociologie de la protestation...*, *op. cit.*, p. 67-92.

1. Cette question est la suivante : « Voici un certain nombre de moyens que les gens utilisent parfois pour faire connaître leurs opinions ou leurs revendications. Pouvez-vous me dire, pour chacun d'entre eux, si vous l'approuveriez ou pas, au moins dans certaines circonstances ? Refuser de payer les impôts / participer à des manifestations dans la rue / peindre des slogans sur les murs / occuper un bâtiment administratif / provoquer des dégâts matériels / faire grève. »

2. N. Mayer, P. Perrineau, *op. cit.*, Pour une analyse des résultats de 1978, on se reportera à N. Mayer, *La boutique contre la gauche*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.

3. Les mêmes problèmes se posent avec l'enquête menée à Grenoble à la suite des manifestations étudiantes de novembre-décembre 1986 par Sébastien Roché. Voir S. Roché, *La manifestation et son public. À partir d'une enquête sur un échantillon représentatif de la population grenobloise*, Documents du CIDSP, série Analyses et commentaires n° 5, dactyl., octobre 1988.

LE CONTINUUM DE LA PARTICIPATION POLITIQUE

Pour peu que l'on prenne la peine de se livrer à l'observation de l'action manifestante, il apparaît très vite qu'isoler les actions légales ou « conventionnelles » au sein des pratiques d'engagement soulève de considérables difficultés. Au-delà des différences de nature effectives entre, par exemple, le vote et la peinture de slogans sur les murs, il se trouve que les actes de participation sont la plupart du temps un composé mixte et instable d'activités légales et illégales, pacifiques et violentes, souvent imbriquées. Ainsi, la liberté de manifestation est-elle désormais reconnue, mais reste soumise à déclaration auprès de l'autorité administrative qui peut alors décider de l'interdire¹. Il en ressort, comme l'écrit Bernard Denni, que « la légalité ou l'illégalité d'une action collective dépend moins du comportement des intervenants que de la réponse du pouvoir politique à cette action, voire à son projet². »

1. Sur le droit français de la manifestation, qui définit une tolérance plus qu'il ne garantit des droits, voir H. Hubrecht, « Le droit français de la manifestation », dans P. Favre (dir.), *op. cit.*, p. 181-206. Sur la récente réforme du Code pénal en tant qu'elle modifie le droit de la manifestation, voir P. Favre, « La manifestation entre droit et politique », art. cité. Si le nouveau texte accroît l'arsenal de mesures répressives disponibles, il reconnaît aussi, pour la première fois, la liberté de manifestation. Un amendement a en effet été introduit selon lequel « le fait d'entraver d'une manière concertée et à l'aide de menaces l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende ». Les peines sont aggravées si l'entrave à ces libertés est recherchée au moyen de « coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations ». Pour ce qui est, enfin, de la reconnaissance récente comme liberté publique du droit de manifester, cf. la décision n° 94-352 DC du 18 janvier 1995 prise par le Conseil constitutionnel à propos de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité. La décision déclare, à propos de l'article 16 de cette loi : « [...] considérant que les mesures ainsi édictées par la loi touchent aux conditions dans lesquelles s'exerce la liberté individuelle, la liberté d'aller et venir et le droit d'expression collective des idées et des opinions ; qu'il appartient au législateur d'assurer la conciliation entre, d'une part, l'exercice de ces libertés constitutionnelles garanties et, d'autre part, la prévention des atteintes à l'ordre public, et notamment des atteintes à la sécurité des personnes et des biens qui répond à des objectifs de valeur constitutionnelle [...] ». (C'est nous qui soulignons, O.F.)

2. B. Denni, *Participation politique et démocratie, définition et facteurs de la*

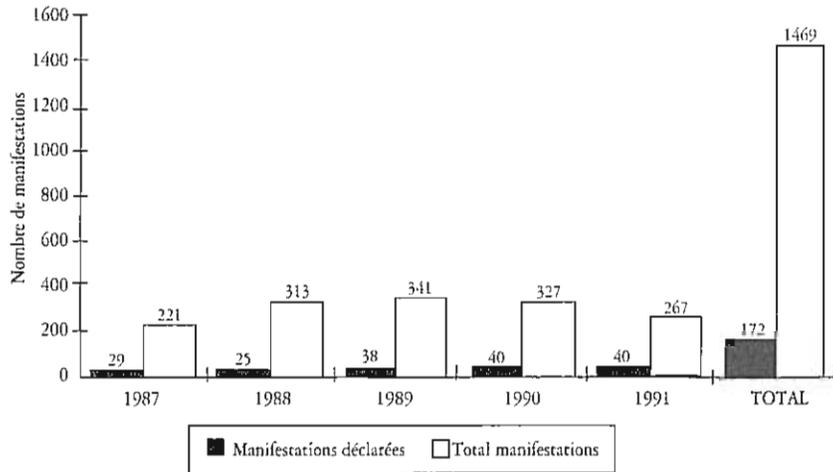
Par ailleurs, et tout simplement, le respect des formes légales de la manifestation, tant du côté des manifestants que des forces de l'ordre, est des plus rares. De ce point de vue, nos observations de terrain, confirmées par les entretiens menés avec divers responsables du maintien de l'ordre, nous ont confirmé que la situation parisienne doit être distinguée de celle de la province. Ainsi, à Paris, les manifestations sont presque toujours déclarées, soit à l'initiative des organisations qui appellent à manifester, soit sur intervention de la direction de la Sécurité publique. En province, les manifestations déclarées sont en revanche plus rares et concernent essentiellement les actions impliquant les organisations les moins « légitimes ». On l'illustrera ici à partir de l'exemple de la deuxième ville de France, Marseille (graphiques 10 et 11).

Le graphique 10 montre que la déclaration est plutôt exceptionnelle sur la période. Les entretiens que nous avons eus avec les responsables du maintien de l'ordre dans d'autres départements nous confirment dans l'idée que cette situation est générale pour l'ensemble des manifestations de province. Par ailleurs, les groupes qui ont le plus déclaré de manifestations entre 1987 et 1991 sont les associations d'étrangers et/ou de Français issus de l'immigration, mobilisées pour des revendications internationales et les associations locales de défense de problèmes très spécifiques, ces deux catégories regroupant généralement fort peu de manifestants. À l'inverse, les syndicats et les partis politiques ne déclarent pratiquement jamais leurs actions à venir, ni en se déplaçant à la préfecture ou au commissariat central, ni même en prévenant tout simplement par téléphone¹.

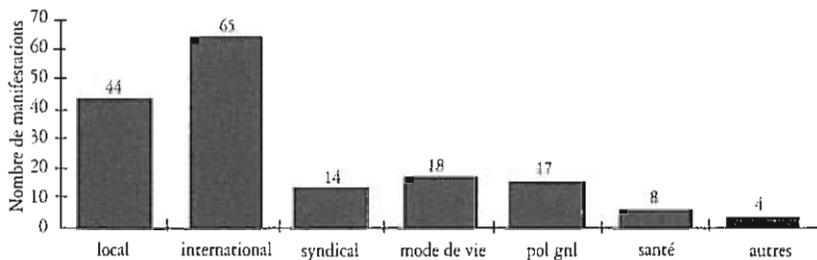
participation politique, thèse pour le doctorat d'État en science politique, université des sciences sociales de Grenoble, dactyl, 1986, p. 189. On observera également que la qualification juridique d'une manifestation peut varier en fonction de son déroulement : l'action est légale tant que l'itinéraire est respecté et les manifestations calmes, mais la démonstration de rue devient attroupement (ou du moins est considérée comme tel par les forces de l'ordre) lorsque l'itinéraire n'est plus respecté ou que l'ordre de dispersion n'est pas immédiatement suivi d'effets.

1. Ce qui ne signifie évidemment pas que toutes ces manifestations demeurent inconnues des services de police avant leur tenue. La plupart d'entre elles sont annoncées par voie de presse, d'affiche ou de tracts et les Renseignements généraux ont justement pour mission de s'informer sur ces actions de rue à venir.

Graphique 10. *Manifestations ayant fait l'objet d'une déclaration à Marseille entre 1987 et 1991*



Graphique 11. *Nombre de manifestations déclarées de 1987 à 1991 à Marseille selon le type de revendication*



On ne saurait trop souligner la singularité de cette situation que les manuels de libertés publiques oublient trop souvent de mentionner. La vie manifestante provinciale se trouve être en marge de la légalité. Si les pouvoirs publics s'en tenaient à la lettre du droit, les organisateurs de manifestations en province devraient régulièrement être condamnés aux sanctions correctionnelles d'emprisonnement et d'amendes prévues par le

décret-loi du 23 octobre 1935¹ et maintenant par le nouveau Code pénal. Toute manifestation non déclarée devrait être dispersée, ou du moins elle se transformerait en attroupement dès lors que les personnes réunies sur la voie publique n'obéiraient pas à l'injonction de se disperser. Ce n'est évidemment pas ce qui se produit, l'autorité préfectorale et la police acceptant de fait que les textes soient mis entre parenthèses, arguant de l'inopportunité de mesures susceptibles de provoquer des difficultés, voire des incidents. Du côté des forces de l'ordre, il est remarquable que les dispositions légales concernant l'emploi de la force publique (« cérémonial chinois » des sommations) soient également malmenées, en tout état de cause en province, soit que – c'est la plupart du temps le cas – l'intervention se fasse dans le cadre de la légitime défense (les sommations sont dès lors inutiles), soit que les commissaires les estiment superflues parce que désuètes². Il semble donc bien difficile de distinguer dans un même événement ce qui ressort de la participation politique légale de ce qui s'en écarte, d'autant que le tracé d'une frontière entre l'un et l'autre dépend évidemment du sens que l'on donne à cette frontière³.

1. Sur ce point, les années quatre-vingt ne semblent pas marquer une différence de pratique d'avec les périodes antérieures. D'après Danielle Tartakowsky, les déclarations de manifestations sont également très rares après 1935, surtout de 1935 à 1939, puis à nouveau à partir des grandes grèves de 1947. D'autre part, dans une interview qu'elle a menée avec Henri Krzucki, le leader syndical suggère qu'à la CGT la règle est depuis fort longtemps d'annoncer les manifestations par voie de presse et d'affichage sans en référer à l'autorité civile (D. Tartakowsky, *Les manifestations de rue...*, *op. cit.*, note 20, p. 1004).

2. Voir aussi les notations des rapports Aubert (Assemblée nationale, n° 850, 1987) et Masson (Sénat, n° 270, 1987) faisant état, à la suite de la manifestation étudiante du 4 décembre 1986, de l'incompréhension des manifestants lorsque les sommations réglementaires furent faites au moyen de fusées rouges – les manifestants les auraient prises pour des feux d'artifice. Pourtant, la récente réforme du Code pénal ne s'est pas attachée à réformer, en le modernisant, le régime des sommations.

3. En effet, la manifestation devenue attroupement pour l'autorité civile peut garder toute sa légitimité aux yeux des manifestants présents, soit que le pouvoir soit globalement contesté (comme dans le cas des pays de l'Est au début des années quatre-vingt-dix), soit que l'ordre de dispersion ne soit pas tenu comme acceptable par les participants (qui par exemple « débordent » les organisateurs). Que l'on songe par exemple aux défilés CGT se heurtant systématiquement aux groupes autonomes dans les années soixante-dix, ou

Le continuum entre actions illégales et légales se lit encore au niveau de l'individu si l'on considère la succession des engagements le long du cycle de vie. Anne Muxel a montré que les années de jeunesse se caractérisent par un certain retard dans la mise en place des marqueurs de l'identité politique, employant pour décrire ce temps d'attente l'expression de « moratoire ». L'auteur observe également que la disponibilité pour participer à des associations humanitaires diminue au fur et à mesure que les jeunes avancent en âge, révélant un déplacement des formes de mobilisation politique vers des formes plus traditionnelles de rapport à la politique comme l'acte de voter. De son enquête, Anne Muxel déduit surtout que les manifestations lycéennes et étudiantes de novembre-décembre 1986 ont marqué les choix politiques des jeunes qui y ont participé, ce qui autorise à parler d'effet de génération¹. Ici, contrairement aux résultats des enquêtes de *Political Action*, les engagements soi-disant éloignés de la norme démocratique précèdent dans le comportement individuel les engagements plus coutumiers et contribuent à assurer le passage de l'indifférence au politique à la participation la plus conventionnelle : le vote.

Une série d'enquêtes par questionnaires administrées dans le cours de manifestations nous permet encore de préciser les caractéristiques des populations manifestantes. Trois enquêtes ont été conduites au premier semestre 1994, dans la manifestation antiraciste du 5 février 1994, le défilé organisé par la CGT sur le thème de l'emploi le 12 mars 1994 et la manifestation parisienne qui a mis fin à la marche des chômeurs à l'appel des comités *Agir ensemble contre le chômage et l'exclusion*, le 28 mai 1994².

encore à la provocation politique et/ou policière, toujours possible. Nous reviendrons plus en détail sur les mécanismes de la provocation politique et/ou policière par la suite, à partir notamment de l'analyse de la manifestation des sidérurgistes à Paris, le 23 mars 1979.

1. A. Muxel, « Le moratoire des années de jeunesse », dans A. Percheron, R. Rémond (dir.), *Âge, attitudes et comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 224-225.

2. Il faut souligner ici le caractère novateur et paradoxal de l'utilisation des enquêtes par sondage dans les manifestations. Paradoxal d'abord, dans la mesure où l'on a recours à une technique par définition individualiste pour aborder un phénomène collectif ; novateur ensuite, étant donné qu'il s'agit là d'une des premières expériences du genre. En effet, à notre connaissance,

Le questionnaire s'articule autour de trois axes. En premier lieu, nous avons fait l'hypothèse que les sondages dans les manifestations permettent de déterminer le rapport entre les caractéristiques de ceux qui manifestent effectivement, de ceux qui se déclarent « prêts à manifester » (telles qu'on les saisit par la mesure de potentiels protestataires) et de la population globale. En second lieu, en interrogeant des manifestants, on se met en position de reconstruire le processus par lequel des individus en viennent à participer. On peut chercher à comprendre les modalités du passage de l'accord formel avec les revendications à l'action, en fonction notamment de l'étendue des barrières à la participation subjectivement perçues et des réseaux d'information et/ou de recrutement par lesquels l'individu se trouve sollicité. Sur ce point, il apparaît particulièrement intéressant de savoir si les manifestants se sont rendus seuls ou en groupe à la manifestation, si des points de rendez-vous sont fixés à l'avance, etc. On peut encore explorer les logiques groupales à l'œuvre au sein d'un défilé de rue en cherchant à savoir comment les individus justifient leur présence (en fonction d'appartenances organisationnelles, par souci de défendre une cause, etc.). En troisième lieu, nos enquêtes permettent d'apporter une réponse à la question périodiquement agitée selon laquelle la participation aux mouvements de protestation serait marquée par une extrême fluidité, les individus s'engageant et se désengageant en fonction des contextes sociaux et politiques. On s'en tiendra dans ce chapitre aux résultats qui concernent directement la question du continuum de la participation politique.

D'abord, il apparaît que le profil sociodémographique et politique des manifestants se distingue de celui du reste de la population par sa plus grande jeunesse, la plus grande affiliation des

seulement trois autres tentatives ont été menées à ce jour dans des conditions un peu différentes : la première lors d'une manifestation anti-nucléaire à Washington DC le 6 mai 1979 (A. Ladd, T. Hood, K. D. Van Liere, « Ideological Themes in the Antinuclear Movement : Consensus and Diversity », *Sociological Inquiry*, 1983, 53 (2-3), p. 252-272) ; la seconde lors d'une manifestation d'opposition à Margaret Thatcher à Sheffield, en avril 1983 (D. Waddington et al., *Flashpoints of Public Disorder*, 1988, Londres, Methuen) ; la troisième, simultanément à nos enquêtes, lors de la manifestation pour la défense de l'école laïque le 16 janvier 1994 (sondage IFOP/*Libération*, publié dans *Libération* du 1^{er} janvier 1994).

Tableau 12. *Fréquence du recours à la manifestation*

« Est-ce la première fois que vous manifestez ? »

(en %)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Oui	7	12	12
Non	92	88	88
Ne se prononce pas	1	—	—
	100	100	100

Source : Sondage Louis Harris/IEP/CEVIPOF/IHESI.

Tableau 13. *Décision de manifester*

« Quand avez-vous décidé de venir à la manifestation ? »

(en %)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Dès qu'elle a été annoncée ...	77	84	80
Vous avez pris le temps de vous décider	11	8	10
Vous vous êtes décidé au dernier moment	12	8	10
	100	100	100

Source : Sondage Louis Harris/IEP/CEVIPOF/IHESI.

manifestants aux organisations (partis, syndicats, associations), son niveau de diplôme plutôt élevé et son ancrage à gauche (ce dernier point s'expliquant par le type de manifestation sur lequel les sondages ont porté), comme l'illustre le tableau 40, annexe 3. Ensuite, tout indique dans les réponses des personnes interrogées qu'elles ont un recours à la manifestation qui se caractérise par une habitude régulière, pratiquée dans le cadre de réseaux d'interconnaissance et d'affiliations multiples. Bref, l'image du manifestant et de l'activisme individuel que nous livrent nos trois enquêtes est exactement à l'opposé de celle qui fonde la distinction usuelle entre action conventionnelle et non conventionnelle. Examinons-en brièvement les principaux aspects.

En premier lieu, la quasi-totalité des manifestants présents les 5 février, 12 mars et 28 mai 1994 ne manifestaient pas pour

Tableau 14. *Les réseaux de relations*

« À ceux qui sont venus à la manifestation avec d'autres personnes, lesquelles ? »

(Base : 73 % de l'échantillon le 5 février ; 90 % de l'échantillon le 12 mars ; 80 % de l'échantillon le 28 mai)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Des amis, relations, copains ..	55	49	44
Des militants d'organisations, des membres d'associations ..	35	45	61
De la famille	13	21	7
Autres	1	—	—
Ne se prononcent pas	1	3	—
	(*)	(*)	(*)

(*) Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

Source : Sondages Louis Harris/IEP/CEVIPOF/IHESI.

Tableau 15. *Participation et activisme*

« Avez-vous essayé de convaincre d'autres gens de venir à la manifestation ? »

(en %)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Oui	74	82	72
Non	26	18	28
	100	100	100

Source : Sondage Louis Harris/IEP/CEVIPOF/IHESI.

la première fois, ce qui traduit une pratique récurrente du recours à la rue (tableau 12). Parmi ceux qui ne sont pas des primo-manifestants, c'est près de 70 % qui descendent régulièrement (plus de trois fois par an) dans la rue. La propension à manifester régulièrement croît avec l'âge et a plus de chance que la moyenne de toucher les personnes adhérentes à des partis politiques, des syndicats et des associations. L'enquête IFOP/*Libération*, conduite par Jean-Luc Parodi dans la manifestation du 16 janvier 1994 pour l'école laïque, montre que même dans les immenses défilés de rue (800 000 personnes à Paris ce jour-là) où l'on pourrait s'attendre à trouver de nombreux primo-

manifestants, plus de 80 % des personnes interrogées avaient déjà eu recours à la rue.

En second lieu, les personnes interrogées ne sont pas décidées à se rendre à leur manifestation au dernier moment, sous le coup d'une impulsion irrationnelle ou d'un quelconque phénomène de « contagion », pour reprendre la terminologie lebonnienne. Tout au contraire, ils ont été aux alentours de 80 %, lors des trois événements, à avoir choisi de s'y rendre dès l'annonce de la manifestation et seulement une dizaine de pourcent se sont décidés au dernier moment (tableau 13). De surcroît, ils ne s'y sont pas rendus seuls et l'immense majorité d'entre eux se déplace accompagnée d'amis, de membres de leur famille ou de militants associatifs ou syndicaux. Il semble donc bien que c'est par des réseaux de relations, et des appartenances multiples, que les individus en viennent à descendre dans la rue (tableau 14). Enfin, plus des deux tiers d'entre eux ont une attitude active vis-à-vis de la manifestation puisqu'ils ont cherché à convaincre d'autres personnes de venir à la manifestation, et ce d'autant plus qu'ils appartiennent à des organisations (tableau 15). De ces résultats, on ne peut que conclure à une indistinction entre action institutionnelle-conventionnelle et action non institutionnelle-collective du point de vue des déterminants et des formes de l'activisme individuel. Ceux qui manifestent le plus sont aussi ceux qui votent le plus, ceux qui adhèrent le plus aux syndicats et aux partis.

En troisième lieu, deux des questions dans les enquêtes permettent de bien montrer à quel point il est difficile d'opérer une coupure nette entre les actions légales et illégales, violentes et non violentes lorsqu'on cherche à qualifier telle ou telle pratique de participation. Interrogés sur ce qu'ils pensent du recours à l'action illégale et violente, les manifestants se déclarent prêts à plus de 80 % à participer à une manifestation interdite (94 % lors de la manifestation antiraciste, 87 % des manifestations CGT et de *Agir ensemble contre le chômage*). Plus encore, comme l'illustre le tableau 16, environ 80 % des personnes interrogées estiment normal que des individus, au cours d'une manifestation, occupent des bâtiments, la majorité que ces mêmes individus refusent de se disperser. En revanche, ils sont beaucoup moins nombreux à trouver normal que les manifestants s'en prennent aux forces de l'ordre ou, pis encore, provoquent des dégâts matériels. De ce point de vue, les manifes-

Tableau 16. *Propension à l'illégalisme*

« Au cours d'une manifestation, vous paraît-il tout à fait normal, plutôt normal, plutôt pas normal ou par normal du tout de »

	(en %)			
	Occuper un bâtiment	Refuser de se disperser	Affronter la police	Provoquer des dégâts matériels
<i>Manifestation du 5 février 1994</i>				
Normal	82	58	39	12
Pas normal	11	30	45	81
Ça dépend	7	12	16	7
<i>Manifestation du 12 mars 1994</i>				
Normal	71	45	19	4
Pas normal	21	47	66	93
Ça dépend	8	8	15	3
<i>Manifestation du 28 mai 1994</i>				
Normal	80	45	28	5
Pas normal	15	48	58	88
Ça dépend	5	7	14	7

NB : Pour chaque manifestation, les pourcentages se lisent en ligne.
Source : Sondage Louis Harris/IEP/CEVIPOF.

tants du 12 mars – pour la plupart sympathisants du Parti communiste et/ou de la CGT – sont les plus hostiles à toute forme de violence (19 % sont favorables à l'affrontement avec les forces de l'ordre), alors que 39 % des manifestants antiracistes trouvent cela normal (contre 45 % qui pensent le contraire).

Ces données indiquent que – au niveau des perceptions des activistes comme des comportements réels – les actes de participation sont bien un composé mixte et instable d'activités légales et illégales, pacifiques et violentes, à la différence près que l'action illégale est jugée normale par tous, alors que les jugements positifs sur l'action violente se concentrent sur une portion plus restreinte des manifestants. Ce dernier constat invite à ne pas pousser trop loin l'idée du continuum, ce qui pourrait nous amener à partager une illusion fréquente de la

théorie des mobilisations. En effet, au nom de l'hypothèse centrale de la rationalité, celle-ci a eu tendance à normaliser toutes les formes de la protestation, comme si les jeux et les effets de la participation conventionnelle et non conventionnelle, légale et violente, devaient revêtir les mêmes significations. Qu'il puisse exister une identité de nature entre les participants à ces différentes formes d'action politique et que la qualification de ces formes soit éminemment fluctuante ne veut pas dire que *les motivations et les déterminants* du recours à telle ou telle modalité d'action soient toujours de même nature¹. La question mérite que l'on s'y arrête et nous montrerons dans la section suivante quelles sont les spécificités du recours à l'action violente dans les années quatre-vingt en France.

VIOLENCE ET PARTICIPATION POLITIQUE

Les manifestations violentes qui ont eu lieu à Marseille et à Nantes dans les années quatre-vingt ne concernent qu'un petit nombre de groupes sociaux, relativement identiques d'une ville à l'autre. Les tableaux 17 et 18 indiquent que la violence apparaît essentiellement dans les manifestations d'étudiants et de lycéens, d'ouvriers (et tout particulièrement des ouvriers licenciés de la réparation navale), d'agriculteurs et d'artisans². Le

1. Comme le suggèrent Piven et Cloward, « la protestation se situe évidemment " en dehors de la politique normale " et se définit même " contre la politique normale ", au sens où les gens transgressent les règles définissant les modes autorisés de l'action politique. Bien entendu, la frontière entre action normative et non normative n'est pas toujours facile à tracer dans la mesure où les normes elles-mêmes sont souvent ambiguës, et jamais autant que lorsqu'elles deviennent l'objet de conflits et de négociations. Pourtant, une émeute n'est pas une élection et les participants comme les autorités connaissent bien la différence » (F. Piven, R. Cloward, « Collective Protest : A Critique of Resource Mobilization Theory », *International Journal of Politics, Culture and Society*, 4, 1991, p. 437).

2. Ces tableaux ne portent pas sur l'ensemble des manifestations violentes. Nous avons en effet retranché des échantillons les événements dans lesquels la violence apparaît comme purement accidentelle (une chute involontaire) et les cas où la violence est imputable à une personne ou à un groupe de

poinds de ces groupes dans les manifestations violentes apparaîtra d'autant plus important que leur part respective dans l'ensemble des manifestations de la période est moindre. Par exemple, les étudiants et lycéens se retrouvent dans 31 % des manifestations violentes à Marseille et seulement dans 7 % de l'ensemble des manifestations ; à Nantes, les étudiants et lycéens sont proportionnellement deux fois plus nombreux dans les événements violents que dans l'ensemble des manifestations (18 % contre 9 %). *A contrario*, les fonctionnaires et employés des grandes entreprises publiques, qui sont, à Marseille comme à Nantes, présents dans plus de 25 % des manifestations, ne se retrouvent que dans 6 et 3 % des manifestations violentes. Ainsi, et malgré des disparités de niveau entre les deux villes, on peut conclure des tableaux 17 et 18 à une grande homogénéité des groupes dont les manifestations sont les plus susceptibles de déboucher sur des violences.

Il reste que les agriculteurs, qui sont pour 28 % des manifestations violentes à Nantes, sont absents à Marseille. Par ailleurs, dans cette dernière ville, les artisans (essentiellement les artisans-taxi) sont présents dans 12 % des manifestations violentes contre seulement 4 % d'entre eux à Nantes. Tout cela suggère qu'il est difficile, à partir de quelques mains courantes, d'opérer une généralisation sur le recours des groupes sociaux à la violence, étant donné le poids des déterminants locaux : importance du secteur agricole en Loire-Atlantique, puissance des syndicats d'artisans-taxi à Marseille. Les archives des CRS permettent d'éviter cet écueil.

Le tableau 19 indique pour la France la répartition des 152 manifestations violentes recensées dans les rapports CRS de 1982 à 1990 en fonction des groupes présents. Si les quatre premières catégories correspondent à un classement en fonction des occupations professionnelles, les cinq autres opèrent un classement en fonction des revendications pour les cas où la manifestation concernée regroupe plusieurs catégories.

Le groupe faisant le plus souvent l'objet de comptes rendus pour emploi de la force est à l'évidence celui des agriculteurs

personnes n'appartenant ni à la manifestation, ni aux forces de l'ordre, ni à une éventuelle contre-manifestation. Il s'agit, pour l'essentiel, des manifestations dans lesquelles des automobilistes essaient de forcer le passage. En effet, dans ces deux cas, la violence ne dépend pas du type de groupe engagé.

Tableau 17. Répartition des manifestations violentes selon les groupes impliqués (Marseille, 1980-1989)

Lycéens et étudiants	28	31 %
Ouvriers	22	24 %
dont :		
<i>chantiers navals, métallurgistes</i>	17	19 %
Artisans	11	12 %
Fonctionnaires et assimilés	5	6 %
Antiracistes	6	7 %
Parents d'élèves	5	6 %
Étrangers	1	1 %
Divers	12	13 %
Total	90	100 %

Source : Main courante du commissariat central de Marseille.

Tableau 18. Répartition des manifestations violentes selon les groupes impliqués (Nantes, 1979-1989)

Agriculteurs	19	28 %
Ouvriers	18	27 %
dont :		
<i>Chantiers navals, métallurgistes</i>	14	21 %
Lycéens et étudiants	12	18 %
Artisans	3	4 %
Employés secondaire et tertiaire	3	4 %
Fonctionnaires et assimilés	2	3 %
Antiracistes	1	1 %
Divers	9	15 %
Total	67	100 %

Source : Main courante du commissariat central de Nantes.

(39 %), avec une légère prédominance des agriculteurs de l'Ouest de la France, producteurs de lait ou de viande, mobilisés contre les prix ou les quotas laitiers. Viennent ensuite les salariés d'entreprises en difficulté, mobilisés soit contre un plan de licenciement, soit contre la cessation des activités de l'entreprise (19 %). Dans cette catégorie, on retrouve surtout les salariés des chantiers navals (NORMED, Dubigeon, etc.), des aciéries de Lorraine et des mines (potasse, charbon). Si l'on ajoute les mani-

Tableau 19. Répartition des manifestations violentes indépendantes selon les groupes impliqués ou le type de revendication

Agriculteurs	59	39 %
dont :		
<i>producteurs de viande</i>	15	10 %
<i>producteurs de lait</i>	12	8 %
<i>viticulteurs</i>	9	6 %
<i>autres</i>	5	3 %
<i>interprofessionnelles</i>	18	12 %
Salariés d'entreprises en difficulté	29	19 %
dont :		
<i>aciéries, mineurs</i>	8	5 %
<i>chantiers navals</i>	14	9 %
Lycéens et étudiants	21	14 %
Artisans et commerçants	5	3 %
Nationalistes corses	8	5 %
Écologistes	8	5 %
Nationalistes basques	7	5 %
Étrangers	4	3 %
Manifestations de politique intérieure	2	1 %
Divers	9	6 %
Total	152	100 %

Source : Archives du Service central des CRS.

festations violentes d'artisans et petits commerçants, il est clair que, dans notre corpus tout au moins, les manifestations violentes sont le fait des secteurs sinistrés de l'économie française.

Quant aux étudiants et lycéens, ils représentent 14 % des manifestations violentes, ce qui tient en partie au mouvement de mobilisation de l'année 1983 contre la réforme des études et des professions médicales. Viennent enfin les manifestations organisées par les groupes nationalistes corses ou basques (10 %) pour la reconnaissance de l'indépendance de leur région ou d'un droit spécifique (enseignement dans la langue régionale, etc.).

Il est frappant que les manifestations à caractère politique (qu'il s'agisse de revendications de politique intérieure ou internationale) soient quasiment absentes de notre corpus. De même, les manifestations d'étrangers sont très rares. La violence semble donc survenir plus certainement dans les manifestations dont les revendications sont de caractère économique, du moins hors de Paris où la situation semble exactement *inverse* : à Paris en

1990, par exemple, 26 % des manifestations violentes recensées sont apparues dans des manifestations d'étrangers¹.

Encore faut-il savoir si les groupes les plus violents sont aussi les plus manifestants avant de pouvoir parler d'une spécificité de tel ou tel groupe. Si ceux qui manifestent le plus sont également les plus violents, la cause des violences peut aussi bien résider dans la forme protestatrice elle-même plutôt que dans la nature des groupes. Le tableau 20 indique la répartition des manifestations recensées dans les télégrammes en neuf points (NONOS) de 1989 et 1990 selon le groupe impliqué ou le type de revendications².

Il apparaît d'emblée que les groupes les plus violents dans le tableau 19 sont proportionnellement moins représentés dans le tableau 20, ce qui tendrait à prouver, sous réserve de comparaisons plus fines, que leurs manifestations sont susceptibles d'être plus violentes que la moyenne. Par exemple, si 39 % des manifestations violentes sont dues aux agriculteurs, seulement 6 % des manifestations recensées dans les télégrammes en neuf points en 1989 et 19 % en 1990 leur sont dus³. Il en va de même, bien que moins nettement, pour les salariés d'entreprises en difficulté et les artisans et petits commerçants. Aussi bien, si les manifestations étudiantes représentent 14 % des manifestations violentes, elles constituent 2 % des manifestations recensées dans les télégrammes en neuf points en 1989 et 8 % en 1990 (et ce malgré la mobilisation lycéenne). Là encore, le groupe des étudiants apparaît comme marqué par une présence plus fréquente que la moyenne dans les manifestations violentes. La même remarque vaut pour les groupes autonomistes corses ou basques.

Une autre constatation *a contrario* confirme l'idée que les manifestations de ces groupes sont nettement plus violentes que

1. Pour une remarque similaire, voir P. Favre, « Nature et statut de la violence... », art. cité.

2. Sur ces documents d'origine CRS, voir l'annexe II en fin de volume.

3. La différence de taille entre 1989 et 1990 s'explique largement par la recrudescence des manifestations paysannes en 1990. Sur le rapport particulier des agriculteurs au politique, on consultera par exemple « Les attitudes politiques des agriculteurs », rapport d'une enquête SOFRES effectuée pour le CEVIPOF, mars 1992, et N. Duclos, *La fin des violences paysannes. Les transformations à l'œuvre dans les mobilisations d'agriculteurs sous la V^e République*, thèse de science politique, Université Paris I, 1996.

Tableau 20. Répartition des manifestations recensées dans les NONOS en 1989 et en 1990 selon le groupe impliqué ou le type de revendication

	NONOS 1989		NONOS 1990	
	Secteur public	263	45 %	132
Salariés d'entreprises en difficulté	91	16 %	43	8 %
dont :				
<i>aciéries, mineurs</i>	8	1 %	12	2 %
<i>chantiers navals</i>	38	7 %	8	1 %
Agriculteurs	33	6 %	109	19 %
Lycéens et étudiants	11	2 %	44	8 %
Artisans et commerçants	10	2 %	9	2 %
Étrangers	48	8 %	44	8 %
Manifestations de politique intérieure	42	7 %	98	17 %
Manifestations de politique internationale	19	3 %	23	4 %
Écologistes	16	3 %	13	2 %
Nationalistes basques	10	2 %	3	1 %
Nationalistes corses	4	1 %	1	0 %
Divers	32	6 %	48	8 %
Total	579	100 %	567	100 %

Source : Archives du Service central des CRS.

la moyenne. En effet, les manifestations émanant du secteur public ou des entreprises publiques (essentiellement porteuses de revendications salariales) sont très nombreuses sur les deux années 1989 et 1990, alors même qu'elles ne concernent aucune des manifestations violentes recensées dans les rapports CRS. Du coup, la violence tiendrait moins au caractère économique des revendications qu'à la position des groupes dans leur environnement. On constate le même phénomène à propos des manifestations à caractère politique et les manifestations d'étrangers, nombreuses et plutôt moins violentes que la moyenne (toujours à la différence, semble-t-il, de Paris).

Il est possible de tirer les enseignements suivants de la comparaison de nos deux tableaux (en termes de fréquence et non d'intensité des violences).

1. Les agriculteurs, les salariés d'entreprise en difficulté, les artisans et petits commerçants, les étudiants et les groupes autonomistes sont engagés dans des pratiques manifestantes qui débouchent plus souvent que la moyenne sur des violences.

Cette constatation va dans le sens des interprétations des tenants du paradigme de la mobilisation des ressources : les groupes disposant de peu de moyens d'accès à l'agenda politique et/ou en position de déclin social ne disposeraient que d'un répertoire d'action limité et auraient plus souvent recours que la moyenne à l'action collective. Pourtant, il faut rester prudent car il est bien difficile de dire si le facteur déterminant du recours à la violence ressort du niveau de ressource plutôt que des chances de succès. Par ailleurs, si on prend le cas des agriculteurs français, il va de soi que les syndicats (c'est-à-dire essentiellement la FNSEA) disposent d'un répertoire d'action au moins aussi étendu que les autres catégories sociales (pression sur le pouvoir national et sur Bruxelles à travers notamment un système néo-corporatiste de coopération avec le ministère de l'Agriculture et de lobbying à Bruxelles).

2. Les employés du secteur public (salariés de l'État ou d'entreprises publiques) ont une pratique manifestante très fréquente mais beaucoup plus pacifique que la moyenne.

3. Les manifestations politiques (politique intérieure ou politique internationale) sont, la plupart du temps, non violentes. Il en va de même pour les manifestations d'étrangers. Ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse de Hibbs¹ selon laquelle l'exclusion effective des positions politiques valorisantes en raison des appartenances ethniques, religieuses ou linguistiques conduirait généralement à adopter des formes adoucies de protestation.

L'identification des groupes les plus souvent impliqués dans les manifestations violentes montre bien que l'hypothèse d'un continuum de la participation politique trouve ses limites dans ce type d'action auquel seules certaines catégories ont généralement recours. En première analyse, l'explication de cette spécificité semble renvoyer à plusieurs facteurs interdépendants dont le statut du groupe dans son environnement, la nature des objectifs recherchés et l'existence de répertoires d'action spécifiques.

Les catégories les plus violentes regroupent les activités professionnelles les plus menacées par la crise économique. Qu'il

1. D. Hibbs, *Mass Political Violence: A Cross-National Causal Analysis*, New York, Wiley, Interscience, 1973.

s'agisse des agriculteurs, des mineurs, des sidérurgistes, des ouvriers des chantiers navals ou des petits artisans et commerçants, tous ont en commun une diminution considérable de leurs effectifs, une marginalisation économique grandissante du fait de l'internationalisation des échanges et/ou des modifications structurelles du marché. On serait donc tenté d'analyser les réactions violentes de ces groupes en termes de réponse désespérée à une marginalisation croissante, c'est-à-dire en termes de privation relative, la conduite agressive des groupes en déclin s'expliquant comme la réponse à un état de frustration et au sentiment d'un déclassement irréversible (on reconnaît là le modèle 1 de la frustration relative chez Ted Gurr). On peut supposer également que plus les groupes manifestants sont minoritaires et circonscrits à un groupe restreint (en termes de puissance sociale), plus il y a de chances que surviennent des incidents car ces groupes ne craindraient pas de se couper d'une « base » déjà inexistante ou unanimement d'accord sur la stratégie à mettre en œuvre (par exemple les autonomistes corses et basques). En revanche, un groupe à large audience interclassiste (un mouvement politique par exemple) aurait toujours intérêt à entretenir une image suffisamment consensuelle pour ne pas perdre une partie de ses soutiens.

Par ailleurs, si le caractère économique (revendications professionnelle ou de statut) ou extra-économique des revendications (commémoration, soutien à une cause étrangère, réclamation d'un droit nouveau, affirmations idéologiques diverses) permet d'établir des relations avec la survenance des violences, il n'est cependant pas possible de dire si le facteur déterminant est la nature de la revendication ou la position du groupe dans son environnement. J. A. Franck¹ opère une distinction entre les objectifs « ordinaires », c'est-à-dire « acceptables » et réalisables et les objectifs « excentriques », « inacceptables », c'est-à-dire remettant globalement en cause les valeurs fondamentales de la société ou le pouvoir existant. Par rapport à la distinction économique/extra-économique, sa typologie a le mérite de tenir compte aussi du statut du groupe dans son environnement. Or, dans les rapports CRS, 76 % des incidents s'accompagnent de

1. J. A. Franck, « La dynamique des manifestations violentes », *Revue canadienne de science politique*, 17 (2), juin, p. 325-349.

revendications dont les protagonistes ne sont pas sûrs du tout qu'elles seront entendues, soit qu'elles soient inacceptables pour le pouvoir (dans le cas des autonomistes par exemple), soit qu'elles soient « irréalistes ». C'est le cas notamment des manifestations d'employés licenciés, des travailleurs des chantiers navals de La Seyne et de La Ciorat, des mineurs du Nord, des agriculteurs qui s'opposent aux décisions de Bruxelles. Il ne fait donc pas de doute, à considérer les dossiers CRS, que la nature des revendications est un facteur déterminant dans l'apparition des violences collectives¹.

Reste à interpréter ce lien entre certains types de revendications et l'occurrence des violences. On serait tenté de dire que l'absence de solution négociée avec concessions mutuelles, l'impression que l'on a plus rien à perdre et un sentiment exacerbé d'injustice contribueraient largement au déclenchement des violences. Aussi est-il peut-être nécessaire d'isoler, dans certains cas, un type de violence ne ressortissant pas de l'utilisation stratégique. La violence ne s'inscrirait plus alors dans le cadre d'une riposte graduée et viendrait clore, d'une certaine façon, la lutte².

En même temps qu'une fonction de « réassurance, de réarmement moral » de groupes touchés dans leur existence même, dans leur légitimité à être, la violence remplit aussi une fonction idéologique. Selon Wilson³, une idéologie comprend un *diagnosis* (une détermination des causes du mécontentement et une imputation de responsabilité à un acteur donné), un *prognosis* (une indication de ce qui doit être fait) et un *rationalité* (détermination de qui doit agir, quels arguments utiliser pour convaincre, etc.). Un mouvement doit agir sur ces trois aspects de l'idéologie afin de redéfinir les situations et de marquer une rupture avec les discours justifiant le statu quo. Or l'usage de

1. À Marseille et à Nantes, ce sont respectivement 24 % et 56 % des manifestations violentes qui sont porteuses de revendications dont les manifestants savent qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir. Les écarts de niveau s'expliquent là essentiellement par les différences de source (voir annexes 1 et 2).

2. Ce qui n'empêche qu'il y ait toujours instrumentalisation de la violence, mais moins dans le but de négocier que dans celui d'affirmer l'identité du groupe.

3. J. Q. Wilson, *Introduction to Social Movements*, New York, Basic Books, 1973.

la violence a justement pour effet de contribuer à la définition d'une situation comme injuste, puisqu'elle constitue « un langage qui dramatise la situation et unifie les perceptions. En rendant réel l'affrontement, elle conteste les représentations dominantes en termes de fatalité¹ ».

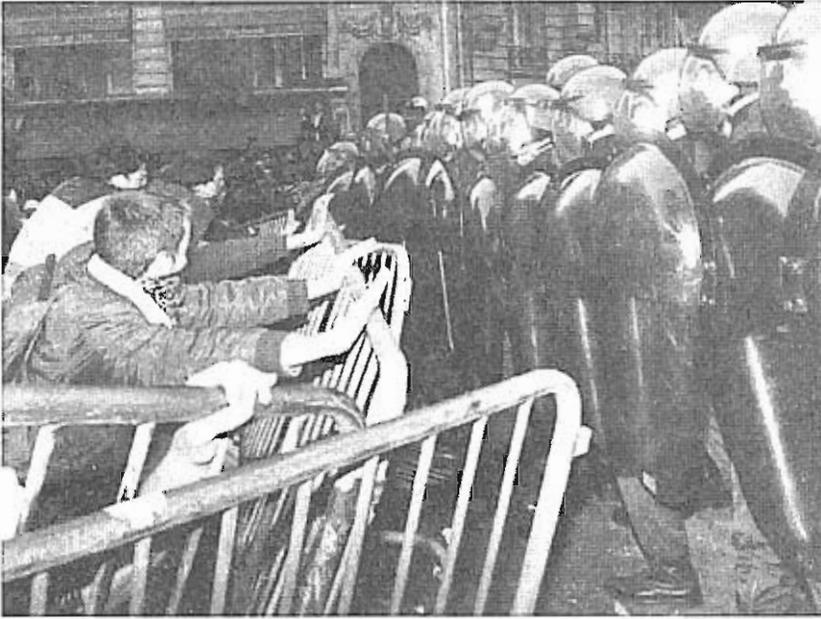
De fait, l'usage de la violence participe de la construction et de la gestion du sens par les groupes mobilisés. D'une part, s'il est vrai que les groupes les plus menacés dans leur existence sont aussi les plus violents, cela ne veut pas dire pour autant que leur violence est erratique et sans utilité tactique prévue à l'avance. Lors d'une manifestation d'agriculteurs par exemple, la violence permet aussi au groupe de rompre avec les représentations dominantes qui voudraient que la disparition de l'agriculture soit obligatoirement le produit d'une logique économique non maîtrisable ; d'abord en résistant à ladite logique de façon « manifeste », mais aussi en désignant des responsables par le choix des cibles de la violence².

D'autre part, les identités collectives propres à certains groupes contestataires peuvent être quelquefois fondées sur le recours à la violence. Nous pensons ici à ce que certains appellent les « mouvements contre-culturels³ » pour lesquels l'action violente, qu'elle soit dirigée contre l'autorité ou contre

1. C. de Montlibert, *Crise économique et conflit sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, Paris, L'Harmattan, 1989.

2. Pour les agriculteurs, et particulièrement les jeunes agriculteurs, le recours à la violence est analysé comme un moyen plus efficace d'« arracher » des concessions. D. Tartakowsky l'illustre par la citation des propos des fondateurs des CAV, lesquels, dans les années soixante, s'opposèrent au syndicalisme des notables et à ses formes d'action [« Nous nous étions aperçus qu'une grande manifestation de masse dans le calme ne sert à rien, les gens sont déçus, on les parque dans des cars, ils écoutent deux ou trois personnes dire ce qu'ils savent déjà et puis ils rentrent. C'est fini, ça n'a rien rapporté. » (M. Le Bris, *La révolte du Midi*, 1976, p. 31.) Et un autre : « Les manifs, c'est d'abord un sermon, puis la procession, puis on dépose une motion à la préfecture, on fait une promenade dans la ville puis un dernier discours-bénédiction [...]. Ce que nous voulons, c'est agir, nous battre sur notre terrain et aller jusqu'au bout » (*ibid.*, p. 68)] opposant ainsi l'action directe en vue d'immédiates satisfactions aux démarches de longue haleine fondées sur une hypothétique capitalisation du fruit des mobilisations. Voir D. Tartakowsky, *Les manifestations en France...*, *op. cit.*, p. 1242 (c'est nous qui soulignons, O.F.).

3. R. Koopmans, « Bridging the Gap... », art. cité ; J.W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, *op. cit.*



5 novembre 1990. Manifestation parisienne des lycéens. *En haut* : Des jeunes manifestants bousculent les barrières. *En bas* : Un tireur à la fronde vise les forces de l'ordre (photos AFP/Joël Robine).



Collection de l'auteur

1^{er} mai 1979. Affrontements entre Autonomes et force de l'ordre à Paris.

d'autres groupes, est consubstantielle à toute action politique : le but premier de ces mouvements est de « provoquer une interaction avec l'adversaire [...]. Ce type de mouvement ne peut survivre – à long terme – sans une confrontation brutale avec l'ennemi. Dans un environnement contre-culturel, on rencontre très rarement une identité « originale » liée à des caractéristiques personnelles telles que la couleur, le sexe ou la préférence sexuelle [...]. C'est pourquoi l'identité collective des mouvements contre-culturels disparaîtra dès que l'adversaire n'existera plus ou dès que l'interaction conflictuelle diminuera¹ ». D'autre part, il est des cas dans lesquels l'affrontement violent avec la police constitue la seule motivation de certains manifestants, soit par désir de vengeance (par haine des « flics »), soit par simple goût du combat de rue, comme le suggèrent

1. J. W. Duyvendak, *Le poids du politique...*, op. cit., p. 67.

Mauger et Fossé-Poliack à partir d'entretiens menés avec des jeunes ayant fait partie de bandes dans les années soixante et soixante-dix :

« Les activités "politiques" en général et les manifestations sont décrites comme autant d'opportunités de "se taper du flic" (Jean), de "se castagner avec les autres zouaves" (Jean-Paul), de "se foutre sur la gueule" (Gaston), de "bouffer du poulet" (Charly), de "cogner, brûler, casser tout" (Gilles). Dans cette perspective, la police est décrite comme une bande rivale avec laquelle on se mesure dans des combats d'homme à homme et Gaston interprète les conflits habituels pour les emplacements de diffusion militante entre organisations politiques concurrentes dans les mêmes termes que "les conflits territoriaux", prétextes à affrontements entre bandes rivales : "c'était histoire de se foutre sur la gueule". [...] S'ils s'agrègent à un groupe politique, c'est seulement, disent-ils, en fonction des possibilités d'affrontements physiques qu'il procure – "on est allés dans les groupes révolutionnaires parce qu'il y avait de la cogne" (Charly) ; "je cherchais le groupe le plus dur" (Jean). Par ailleurs, aucun n'évoque ces échauffourées sans dire le plaisir qu'ils y prenaient. Du registre de la jubilation : – "c'est marrant les manifs" (Charly) ; "c'était chouette !" (Gilles) [...] ; "c'est question de se défouler" (Charly) ; "j'étais déchaîné" (Gilles) ; "la folie un peu..." (Henri) ¹. »

Il existe encore des situations dans lesquelles le désir d'en découdre avec la police – notamment pour régler des comptes – explique largement le recours systématique à la violence. Pigenet le montre bien à propos de la manifestation contre la venue de « Ridgway la peste » à Paris, le 28 mai 1952. En effet, écrit-il :

« La perspective de braver la police n'est pas étrangère à la bonne mobilisation du 28. Beaucoup l'avouent sans honte : il ne s'agissait pas seulement de "marquer le coup" mais aussi d'en donner, de "régler des comptes" [...]. En ces temps de "vigilance révolutionnaire exacerbée", il n'est pas de pire ennemi, en effet, que la police. La haine entretenue envers l'institution s'étend aux hommes qui l'incarnent. "L'affrontement avec les flics était considéré comme la forme normale de la lutte des classes", résume sans ambages un ancien de Renault-Billancourt. [...] (p. 88-93). » À ces dispositions s'ajoute

1. C. Fossé-Poliack, G. Mauger, « La politique des bandes », *Politix*, 14, 1991, p. 32.

le flou des directives données par la direction à propos de la préparation de la manifestation : « Les circonstances, l'attente, l'inégale finesse des uns, la prudence, le machiavélisme supposé des autres, débouchent sur des interprétations hasardeuses. Ainsi, lorsque Jacques Duclos annonce aux élèves de l'École centrale du Parti que "le problème de l'organisation des combats de masse se pose avec une vigueur particulière", les auditeurs ne sont-ils pas en droit d'envisager la question sous son angle le plus concret et brutal ? " Pour beaucoup de camarades de la région parisienne", reconnaîtra un membre du Comité central, "élever le niveau de la lutte (voulait) dire passer à la lutte physique avec les flics, et c'est tout" (p. 105) ¹. »

Enfin, on peut se demander si le recours privilégié de certains groupes à la violence ne s'explique pas, en partie au moins, par un usage plus ou moins habituel de la manifestation ou par des répertoires d'action spécifiques. On peut en effet supposer que moins le groupe manifestant a un recours usuel à la manifestation et plus souvent celle-ci peut « dégénérer ». Les groupes sociaux auraient en quelque sorte une « mémoire manifestante » : les catégories qui manifestent de longue date (ouvriers, fonctionnaires) le feraient généralement dans le calme, alors que les groupes qui se mobilisent depuis peu de temps ne sauraient pas encore manifester dans les règles, d'où la probabilité d'incidents. C'est que la pratique manifestante s'assortit d'un certain nombre de techniques et de règles implicites élaborées au cours du temps dont tous les agents sociaux n'ont pas immédiatement la maîtrise. Que l'on songe notamment à l'organisation d'un service d'ordre capable d'éviter les provocations ou les accidents, au travail de négociation permanent qu'il faut mener sur le terrain avec le représentant des forces de l'ordre pour gérer le bon déroulement de la manifestation (négociation de l'itinéraire, modalités de réception des délégations, etc.) ².

1. M. Pigenet, *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide. « La manifestation Ridgway »*, Paris, L'Harmattan, 1992.

2. Les forces de l'ordre et les représentants de l'autorité civile sont pénétrés de cette idée selon laquelle les nouveaux groupes manifestants constituent un danger supplémentaire. C'est le cas notamment des manifestations de jeunes et, plus particulièrement, de lycéens dont Maurice Grimaud avait constaté avec inquiétude l'apparition dans les manifestations le 10 mai 1968 et souligné que « si nous devons les retrouver chaque fois devant nous combien plus délicates encore allaient devenir nos interventions » (M. Grimaud, *En mai, fais ce qu'il te plaît*, Paris, Stock, 1977, p. 162). Aussi bien, la commission d'enquête

On peut également faire l'hypothèse, avérée par de nombreux travaux historiques, qu'il existe des traditions de recours à la violence politique chez certains groupes sociaux. Plusieurs travaux portant sur les révolutions en Europe au XVIII^e et au XIX^e siècle ont souligné la fréquence avec laquelle les ouvriers et les boutiquiers parisiens descendirent dans la rue pendant la révolution de 1789 et après, jusqu'en 1795, en 1830, 1848 et 1871¹. Les traditions de violence sont encore plus aisément décelables dans les milieux ruraux. Par exemple, les émeutes de la faim furent un trait caractéristique des campagnes anglaises au XVIII^e siècle et il y en eut près de 275 entre 1735 et 1800, en étroite relation avec les mauvaises récoltes ou la chute du prix du grain², il en va de même en France à la même époque selon Charles Tilly³. Tout cela suggère de prendre au sérieux

sénatoriale sur les manifestations de décembre 1986 insistait-elle également sur les risques dus à la présence dans le mouvement étudiant d'une forte proportion de lycéens inexpérimentés (plus des deux tiers), rapport Masson (Sénat, n° 270, 1987).

1. Voir, par exemple, G. Rudé, *The Crowd in History, 1730-1848*, New York, Wiley, 1964, chap. 6 et 11 ; C. Tilly, « Reflections on the Revolution of Paris : a Review of Recent Historical Writings », *Social Problems*, 12, 1964, p. 99-212, et D. A. Pinkney, « The Crowd in the French Revolution of 1830 », *American Historical Review*, 70, octobre 1964, p. 196. Dans sa thèse, Tartakowsky explique le faible niveau de violence dans les manifestations des départements du Nord de la France par une pratique plus usuelle de la manifestation : le primat des départements du Nord et du Pas-de-Palais dans les années 1919-1934 « renvoie d'abord à des données ethnologiques [...]. L'insertion de ces départements dans l'aire culturelle de l'Europe du Nord-Ouest détermine une propension à défilier supérieure à ce qu'elle est d'ailleurs et certains traits spécifiques à ces cortèges, ouvriers ou non. [...] Les exemples allemands ou belges, s'agissant des socialistes, maintes fois évoqués, répondent du rapport spécifique que les cortèges entretiennent avec la fête en général et les kermesses flamandes en particulier, de l'importance sans pareille des fanfares, harmonies, drapeaux, des cérémonies liées à leur remise, des formes carnavalesques empruntées à la tradition flamande [...], de la fréquente association des syndicats, partis, coopératives. La pratique manifestante répond, là, à un ancrage culturel profond. Ce qui contribue sans doute à expliquer l'absence de victimes dans ces deux départements quand le nombre de démonstrations y est pourtant considérablement plus élevé qu'ailleurs ». D. Tartakowsky, *Les manifestations en France...*, *op. cit.*, p. 659-660.

2. G. Rudé, *The Crowd in History*, *op. cit.*, chap. 2 ; E. Hobsbawm décrit de la même façon le développement d'une tradition de violence millénariste au sein de la paysannerie du Sud de l'Europe comme réponse stéréotypée aux privations endémiques (*Social Bandits*, *op. cit.*, chap. 4 et 5).

3. C. Tilly, *La France conteste...*, *op. cit.*

ce que l'on appellera ici, provisoirement, la « tradition manifestante » de certains groupes sociaux, tradition qu'il faut mettre évidemment en rapport avec l'ethos propre à chaque groupe : nombre de travaux ont par exemple montré que l'ethos ouvrier reposait en partie sur la valorisation des valeurs viriles et de la forte physique : on peut donc s'attendre légitimement à ce que le passage à l'action physique et particulièrement violente rencontre moins de réticences de la part d'ouvriers mobilisés que d'autres catégories socioprofessionnelles¹.

Nous reviendrons sur la question de la violence et de ses déterminants par la suite. Il suffit pour l'heure de souligner combien les données recueillies ici permettent de valider l'idée selon laquelle il existe bien un continuum de la participation politique sur lequel s'inscrit la manifestation, quand bien même ce continuum demeure relativement problématique au niveau de l'action violente. Plus encore, il semble bien que les chances qu'un individu a de recourir à la participation institutionnelle-conventionnelle augmentent avec le recours à l'action de rue. Ce constat oblige à reconsidérer les définitions usuelles de la participation politique aussi bien que les moyens d'analyse par lesquels on l'étudie généralement.

L'un des problèmes des analyses classiques de la participation politique réside en effet dans la dimension purement micro-sociologique des indicateurs retenus, l'individu étant considéré comme la seule unité d'analyse pertinente². Il nous semble au contraire nécessaire de porter le regard sur les comportements protestataires eux-mêmes, qu'ils soient légaux ou illégaux. Dans un texte récent, Max Kaase³ reconnaît d'ailleurs la nécessité

1. Sur l'ethos ouvrier, voir O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 1990 ; R. Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970 ; M. Verret, *La culture ouvrière*, Saint-Sébastien, éditions ACL, 1988, réédité en 1996 sous le même titre chez L'Harmattan ; I. Sommier, *La foreclusion de la violence politique : ouvriers/intellectuels en France et en Italie depuis 1968*, thèse, Université Paris I, 1993.

2. Ce qui, on le rappellera, tient d'abord au poids de la théorie classique de la démocratie libérale selon laquelle la participation est, et ne peut être, qu'individuelle, les médiations étant assurées par les groupes institutionnels (partis, syndicats).

3. M. Kaase, « Direct Political Participation in the EC Countries... », art. cité.

d'intégrer à sa perspective théorique l'idée que les mouvements sociaux et politiques ne sont pas tant le fruit de la privation (donc de la situation de l'individu) que des circonstances et des organisations prenant en charge les problèmes¹. Mais il se refuse à aller jusqu'au bout de ce recentrage théorique qui l'amènerait logiquement à rejeter ses indicateurs : dans la théorie de la mobilisation des ressources, en effet, travail organisationnel et structure des opportunités déterminent en dernière instance la participation individuelle. La mesure par sondage des prédispositions n'a, dans ce contexte, qu'un sens résiduel.

1. Par exemple les communautés préexistantes d'Oberschall, les entrepreneurs de mouvements sociaux (J. D. McCarthy, M. Zald, « Ressource Mobilization and Social Movements... », art. cité, p. 1215 et suiv.) ou les espaces d'agrégation, selon la terminologie de A. Melucci (« Mouvements sociaux, mouvements postpolitiques », art. cité, p. 14).

CHAPITRE 4

CHANGEMENT D'ÈRE OU ILLUSION D'OPTIQUE ?

Contrairement à l'opinion recueillie par sondage, la manifestation est à la fois une action et une expression. Or l'expression en acte d'une opinion a nécessairement plus de force que son expression dans le cadre abstrait, routinisé et peu coûteux d'une enquête. Aussi est-il intéressant de chercher à mieux connaître quelles sont les caractéristiques des individus qui s'engagent dans l'action manifestante. Il est vrai que les données portées à la main courante ne rendent pas compte de l'hétérogénéité des manifestants (en termes de statut professionnel, d'âge, etc.) et ne permettent pas une ventilation aussi complexe que celle offerte par l'enquête d'opinion. Les renseignements issus des mains courantes sont également rares et imprécis. Pourtant, si l'on croise les données sur les organisations appelant à manifester, celles sur les manifestants et celles sur les revendications, on peut espérer une approximation valable des groupes sociaux ayant le plus souvent recours à tel ou tel mode d'action. À titre complémentaire, nous nous appuierons également sur les données recueillies lors des sondages dans les manifestations.

Cela nous permettra de tester l'idée commune suggérée par les enquêtes d'opinion selon laquelle l'action protestataire connaît depuis une dizaine d'années une mutation profonde avec la disparition des mobilisations traditionnelles au profit de nouveaux acteurs, de « nouveaux mouvements sociaux ».

C'est ce que suggéraient naguère Nonna Mayer et Pascal Per-

rineau à partir des résultats de l'enquête CEVIPOF 1988. Selon ces deux auteurs, l'action protestataire serait dorénavant une modalité privilégiée des couches moyennes du salariat et plutôt urbaines, en même temps que les médiations partisanes et syndicales seraient de plus en plus écartées. « Dans ces nouvelles formes d'action (ressurgirait) une société civile avec ses capacités propres d'auto-organisation¹. » Enfin, depuis une vingtaine d'années, la nature des revendications serait fortement marquée par la défense de valeurs postmatérialistes².

Nous nous attacherons ici à montrer à quel point les années quatre-vingt en France sont marquées par une grande stabilité des acteurs de la manifestation, qu'il s'agisse des participants, des organisateurs ou de leurs revendications.

QUI DESCEND DANS LA RUE ?

Les fonctionnaires chargés de rédiger la main courante remplissent les mentions « participants à la manifestation » et « groupes organisateurs » à partir du croisement de plusieurs types d'information : banderoles déployées, avec l'indication d'appartenances professionnelles — « CGT-Métaux-Bouches-du-Rhône », « FO-Trésor »³ ; tracts collectés sur le parcours, avec l'exposé de revendications propres à telle ou telle activité. Pour

1. N. Mayer, P. Perrineau, *op. cit.* Voir aussi M. K. Jennings, J. Van Deth (eds), *op. cit.*, p. 37.

2. R. Inglehart, *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1977, et *Cultural Shifts in Advanced Industrial Societies*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1990. Pour une présentation critique des théories des nouveaux mouvements sociaux, voir O. Fillieule et C. Péchu, *op. cit.*

3. À Marseille, pratiquement toutes les grandes manifestations donnent lieu à un relevé le plus systématique possible des intitulés de banderoles et des slogans. Ce type de document constitue une archive précieuse pour entrevoir la multiplicité des groupes présents. Il serait bien évidemment illusoire de croire que ces relevés puissent être exhaustifs. Nous nous en sommes rendu compte lorsque — dans le cadre d'un séminaire de 3^e cycle à l'Institut d'études politiques — nous avons demandé aux étudiants de faire ce même travail de recension sur la manifestation anticraciste du 5 février 1994. Si les résultats recueillis par les différents groupes étaient très proches, ils n'en différaient pas moins par certains traits.

les petites manifestations, en revanche, la simple prise de contact suffit, les fonctionnaires connaissant personnellement les leaders de la manifestation dans la plupart des cas. Toujours est-il que les mentions portées à la main courante sur les participants, comme d'ailleurs sur les organisateurs et les revendications, ne sont pas le fruit de classifications propres aux services de police, mais correspondent toujours aux autodéfinitions des groupes présents dans la rue. Nous sommes bien conscients des limites inhérentes à tout effort classificatoire et typologique dans la mesure où les individus, comme les personnes collectives, jouent sur une multiplicité de positions institutionnelles et/ou sociales et s'en servent dans leurs stratégies de présentation d'eux-mêmes, notamment par des « mises en scène » spécifiques, par la construction de « façades¹ ». Cette analyse se vérifie d'autant plus dans le cas de la manifestation dont nous avons dit plus haut qu'elle était l'expression *en acte* d'une opinion politique. Les individus et les personnes collectives s'y donnent à voir comme représentants de groupes de référence plus larges, procédé syncrétique bien connu sur lequel il n'est pas nécessaire d'insister ici.

Les traitements qui vont suivre portent donc sur les identités mises en avant par les acteurs eux-mêmes, identités revendiquées et qui font sens à leurs yeux. Cela impliquait de ne pas avoir recours à la méthode la plus usuelle et la plus simple, celle qui consiste à faire entrer les données dans un cadre préformé, par exemple les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE. En effet, les appartenances sociales revendiquées par les groupes manifestants, même si elles sont le plus souvent formulées en termes de statut professionnel et/ou de profession, sont quelquefois exprimées en fonction d'autres critères, par exemple liés au genre ou à la structure de la famille.

Pour construire nos tableaux, nous avons donc choisi d'établir les classements à partir des seules catégories effectivement mani-

1. Voir L. Boltanski, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 14, 1973, p. 3-46, à propos de la multiplicité des positions institutionnelles, et A. Collovald, « Identités stratégique(s) », *Actes de la recherche en science sociale*, 73, juin 1988, p. 29-44, à propos des identités stratégiques. Les termes de mise en scène et de façade sont bien sûr empruntés au vocabulaire d'Erving Goffman, au sens où il les emploie, mais appliqués aussi bien aux individus qu'aux personnes collectives.

festantes, l'avantage étant alors de n'être pas tenté de faire entrer à tout prix les indications portées à la main courante dans un cadre préalable. Les tableaux 21 à 23 dressent donc des listes *a posteriori* des groupes qui ont effectivement manifesté sur la période. Dans ces tableaux, nous avons regroupé en une catégorie « divers » les cas dans lesquels l'appartenance revendiquée par les manifestants est totalement inconnue et ne peut se déduire des groupes qui appellent à manifester ou des revendications exprimées. Dans cette même catégorie sont rassemblés les groupes dont la présence sur le terrain est extrêmement rare. On remarquera sans doute la forte similarité, à un ou deux détails près, de nos typologies marseillaises et nantaises. Cela ne signifie évidemment pas que les manifestations de la période ont toutes été organisées par des groupes similaires. Ce serait oublier notre catégorie « divers ». En revanche, on peut dire, et c'est en soi un premier résultat fort intéressant, que dans l'échantillon des manifestations dont les participants revendiquent une identité spécifique, on note une très forte similarité entre Marseille et Nantes, ce qui tendrait à prouver, sous réserve du dépouillement d'autres mains courantes, que nos tableaux sont moins le reflet de caractéristiques régionales que nationales. Le cas de Paris est évidemment différent, et ce à double titre. D'abord, il faut tenir compte de la spécificité de la capitale et, surtout, se rappeler que le dépouillement ne porte que sur une année. La conjoncture de 1991 introduit ici des biais qui interdisent d'aller trop loin dans la comparaison. De la même façon, les occurrences sont beaucoup plus diversifiées sur une année et la ligne « divers » atteint 43 % de l'ensemble. Enfin, nous avons fait le choix, lorsque la main courante signale la présence simultanée de plusieurs groupes (par exemple, des agents des PTT, de la SNCF et des employés du privé), de prendre en compte chacun de ces groupes, si bien que le nombre total d'« apparitions » de ceux-ci est supérieur au nombre total de manifestations prises en compte. Le tableau 21 recense ainsi 2 178 occurrences sur un total de 2 080 manifestations (le nombre élevé d'occurrences classées en divers s'explique d'ailleurs en partie du fait que, pour de nombreuses manifestations, la main courante, en même temps qu'elle identifie certains groupes, signale que la protestation n'est pas seulement menée par eux. Une occurrence ne correspond donc pas à un événement). En revanche, les pourcentages sont calculés par rapport

au nombre total de manifestations. Par exemple, on relève, toujours dans le tableau 21, la présence de lycéens à 75 reprises dans les manifestations de la période, soit dans 3 % de l'ensemble des 2 080 événements pris en compte. Précisons encore que ce mode de calcul ne permet pas de faire des cumuls de pourcentages. Il serait faux, par exemple, de dire que l'on trouve des fonctionnaires dans 32 % des manifestations du fichier nantais, au nom d'un cumul du nombre d'occurrences de la fonction publique : ces diverses catégories d'agents se retrouvent quelquefois simultanément lors des mêmes événements (par exemple, une journée nationale d'action de la fonction publique).

Nos tableaux appellent deux remarques. D'abord, dans la quasi-totalité des cas, les identités mises en avant par les manifestants sont des identités déclinées en termes de statut professionnel et/ou de profession. Seules s'en dégagent les catégories « parents d'élèves », « antiracistes », « femmes » et « étrangers/travailleurs immigrés ». On peut en déduire que l'action protestataire fait essentiellement référence aux occupations professionnelles, au travail. D'autre part, on remarquera que les catégories manifestantes couvrent à peu près l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de l'INSEE. Nous l'avons vérifié plus avant à Nantes en recherchant à partir de la nomenclature en 42 postes quelles cases ne correspondaient à aucune manifestation, de 1979 à 1989. Or, on constate que, sur les 42 postes, seuls manquent à l'appel les militaires¹ et les personnels des services directs aux particuliers. Il est clair que la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles est loin d'être assez détaillée pour nous autoriser à affirmer que toutes les catégories de Français ont recours à la manifestation. On sait par exemple que les pilotes de ligne, les aiguilleurs du ciel, les gardiens de prison, les professeurs d'université, les douaniers, les notaires, les sportifs professionnels de haut niveau – la liste n'est pas exhaustive – n'ont que très rarement – voire jamais – recours à la manifestation de rue pour défendre leur statut professionnel². Les raisons en sont multiples – ressources sociales et politiques plus efficaces, ethos de classe, etc. Pour-

1. Dont on se souviendra ici qu'ils n'ont pas le droit de manifester.

2. Ce qui ne veut pas dire que ces mêmes personnes ne manifestent pas en tant que parents d'élèves, ou militants de telle ou telle cause généraliste.

Tableau 21. Identification des types de manifestants
présents dans les manifestations marseillaises (1980-1989)

Groupes manifestants	Total des occurrences	% sur total échantillon
<i>Primaire</i>		
Agriculteurs	13	1
Marins, pêcheurs	8	—
<i>Secondaire hors fonction publique</i>		
Ouvriers	219	10
dont :		
<i>chantiers navals</i>	154	7
<i>métallurgistes</i>	18	1
<i>mineurs</i>	26	1
<i>dockers</i>	21	1
Employés	43	2
<i>Tertiaire hors fonction publique</i>		
Artisans, commerçants	83	4
Employés	60	3
Professions libérales de santé	39	2
Santé	11	—
Spectacle	10	—
Routiers	8	—
Professions libérales	7	—
<i>Fonction publique</i>		
Enseignants	215	9
Agents PTT	75	3
Agents SNCF	65	3
Agents des Finances	57	2
Travailleurs sociaux	54	2
Santé	51	2
Divers	43	2
Employés municipaux	32	1
Agents EDF	20	1
Divers	496	22
<i>Divers</i>		
Parents d'élèves	163	7
Étrangers/travailleurs immigrés	120	5
Étudiants	88	4
Lycéens	75	3
Divers antiracistes	72	3
Chômeurs	22	1
Retraités fonction publique et privé	20	1
Femmes	9	—
Nombre d'occurrences	2 178	
Nombre de manifestations	2 080	

Tableau 22. Identification des types de manifestants
présents dans les manifestations nantaises (1979-1989)

Groupes manifestants	Total des occurrences	% sur total échantillon
<i>Primaire</i>		
Agriculteurs	66	5
Marins, pêcheurs	15	1
<i>Secondaire hors fonction publique</i>		
Ouvriers	205	15
dont :		
<i>ouvriers navale/métallos</i>	99	7
Employés	16	1
<i>Tertiaire hors fonction publique</i>		
Employés	60	4
Artisans, commerçants	36	3
Santé	20	1
Professions libérales de santé	11	1
Routiers	9	1
Spectacle	1	—
<i>Fonction publique</i>		
Enseignants	164	12
Agents SNCF	55	4
Employés municipaux	55	4
Santé	38	3
Agents EDF	26	2
Agents PTT	26	2
Travailleurs sociaux	17	1
Agents des Finances	14	1
Agents de la Sécurité sociale	2	—
Divers	36	3
<i>Divers</i>		
Parents d'élèves	69	5
Étudiants	67	5
Lycéens	54	4
Divers antiracistes	32	2
Retraités fonction publique et privé	24	2
Chômeurs	13	1
Femmes	13	1
Divers	300	22
Nombre d'occurrences	1 444	
Nombre de manifestations	1 353	

Tableau 23. Identification des types de manifestants présents dans les manifestations parisiennes (1991)

Groupes manifestants	Total des occurrences	% sur total échantillon
<i>Primaire</i>		
Marins, pêcheurs	4	—
Agriculteurs	7	1
<i>Secondaire hors fonction publique</i>		
Employés	15	2
Ouvriers	29	3
<i>Tertiaire hors fonction publique</i>		
Employés	60	6
Spectacle	20	2
Artisans, commerçants	12	1
Santé	6	1
Professions libérales de santé	4	—
<i>Fonction publique</i>		
Santé	80	9
Divers	46	5
Enseignants	36	4
Travailleurs sociaux	33	4
Employés municipaux	13	1
Agents EDF	9	1
Agents PTT	9	1
Agents RATP	6	1
Agents des Finances	6	1
<i>Divers</i>		
Étrangers/travailleurs immigrés	51	5
Divers anticracistes	28	3
Parents d'élèves	21	2
Étudiants	20	2
Lycéens	7	1
Personnes handicapées	6	1
Femmes	6	1
Retraités fonction publique et privé	3	—
Divers	403	43
Nombre d'occurrences	940	
Nombre de manifestations	934	

tant, on peut légitimement conclure de nos tableaux que l'on est désormais arrivé au bout d'un long processus de naturalisation de la manifestation de rue, même si certaines formes d'action demeurant fort peu employées par la plupart des

groupes (l'occupation de locaux, l'occupation de la voie publique, et, surtout, la séquestration), comme nous l'avons déjà entraperçu à propos du recours à la violence ¹.

Les tableaux 21 et 23 permettent de dresser le « palmarès » des groupes qui sont le plus souvent descendus dans la rue. Parmi eux, les ouvriers viennent largement en tête, puisqu'ils sont présents dans 10 % des manifestations marseillaises et 15 % des manifestations nantaises ². À Nantes, ces forts pourcentages s'expliquent pour moitié (7 %) par le seul secteur des chantiers navals, en raison de la proximité du port de Saint-Nazaire et de la fermeture de la plupart des entreprises liées à la réparation navale dans les années quatre-vingt. Même constat pour Marseille, avec le déclin spectaculaire des activités portuaires et des chantiers navals ces quinze dernières années (chantiers de La Ciotat, de La Seyne, etc.) Il est donc fort probable qu'il y ait là une spécificité propre à l'activité économique

1. Nous ne voulons pas signifier par là que les manifestations se sont « naturalisées » selon un processus continu. Danielle Tartakowsky le montre bien dans sa thèse pour la période 1918-1968. Celle-ci explique bien que, jusqu'en 1934, la plupart des groupes sociaux manifestent, mais avec une inégale propension. En effet, la manifestation est fortement liée alors à la pratique de la grève, laquelle reste l'apanage des ouvriers. Ce n'est qu'après la guerre que l'extension de l'usage de la manifestation à de nouveaux milieux semble se fixer : « La fédération de la police défile en bonne place en 1945-1946 et s'autorise de sa préalable participation à des cortèges de souveraineté pour manifester à des fins catégorielles. La chambre syndicale des médecins de la Seine était descendue dans la rue en novembre 1945 pour obtenir de l'essence. Elle s'apprête à réitérer début 1947 en raison des difficultés éprouvées par les médecins à obtenir, cette fois, les voitures nécessaires à leur pratique. " Ils ne feront pas grève, afin de ne pas gêner leurs malades mais organiseront comme tout le monde une petite manifestation dans la rue ", prévient-elle. » (D. Tartakowsky, *Les manifestations en France...*, op. cit., p. 1013.) Dans les années cinquante ensuite, la manifestation devient « l'occasionnelle et possible expression de toutes les composantes sociales et politiques du pays » (*ibid.*, p. 1123). En même temps, dans ces années, « le rôle autonome des jeunes et tout particulièrement des étudiants devient une constante dans les manifestations liées à l'Algérie mais également dans nombre de manifestations paysannes, lors des grèves de la métallurgie de 1955 et de novembre 1956 » (*ibid.*, p. 1124). Enfin, le phénomène le plus marquant des années soixante du point de vue de l'extension du recours des groupes à la manifestation est l'entrée fracassante des agriculteurs sur la scène protestataire.

2. Le regroupement entre les catégories ouvriers, navale/métallurgistes, mineurs et dockers est ici possible car elles ne se recoupent pas.

dominante de nos deux régions. Cependant, seule la comparaison avec d'autres mains courantes permettrait de l'affirmer avec certitude.

Viennent ensuite les enseignants (avec 9 % des manifestations marseillaises et 12 % des nantaises), suivis par les parents d'élèves (5 % à Nantes, 7 % à Marseille), les étudiants et les lycéens (7 % à Marseille, 9 % à Nantes). Il en va de même à Paris, alors que l'année 1991 n'est pas particulièrement « chaude » au sujet des problèmes de l'Éducation nationale. Les enseignants, les parents d'élèves, les lycéens et étudiants sont pour 9 % des manifestations. Ces résultats indiquent nettement que la communauté éducative a une pratique manifestante très développée qui ne s'exprime pas seulement en situation de crise, mais aussi dans les conjonctures les plus routinières. En effet, leur niveau de mobilisation reste toujours élevé sur la période et leur place dans nos fichiers ne tient pas, pour l'essentiel, aux pics contestataires de 1983 et de 1986. En revanche, pour tous les autres groupes, on ne note pas de forts écarts de participation : les agriculteurs, les employés du secondaire et du tertiaire, les agents des grandes administrations ou des entreprises publiques, les artisans et commerçants, les professions libérales, les retraités sont à peu près également présents dans les manifestations.

Pour compléter la mesure de la part prise par chaque groupe, il faut encore pondérer le nombre d'occurrences par la taille des manifestations afin de mesurer l'ampleur des mobilisations propres à chaque groupe et d'isoler ainsi ceux qui ont le plus facilement à leur disposition la ressource du nombre (du moins dans l'un de ses modes d'appropriation, le plus direct : être effectivement nombreux)¹.

On peut ainsi distinguer trois grandes catégories. Ceux d'abord qui participent également à des manifestations de moins de 50 personnes, de 50 à 100 personnes et de plus de 100 personnes. Par exemple à Nantes, l'ensemble du tertiaire hors fonction publique et du secteur primaire, les employés

1. Le tri n'a pas été fait pour Paris, étant donné le nombre de données disponibles. Précisons que nous n'avons pas cherché ici à rapporter le nombre de personnes mobilisées à la taille du groupe (par exemple quelle proportion des agents EDF des BDR sont dans la rue ce jour-là), étant donné l'impossibilité de définir une population de référence géographique pertinente.

municipaux à Marseille. Ceux ensuite qui sont proportionnellement moins présents au fur et à mesure que les manifestations prennent de l'ampleur. Il s'agit à Nantes des agriculteurs (qui sont présents dans 7 % des manifestations de 50 personnes et moins et dans seulement 1 % de celles de plus de 100 personnes), des enseignants, des chômeurs, des parents d'élèves, des travailleurs sociaux, des ouvriers et des employés du secteur tertiaire. À Marseille, on recense les employés du tertiaire, les artisans et commerçants, les parents d'élèves, les chômeurs et les étrangers/travailleurs immigrés. Cette seconde catégorie touche *a priori* les groupes qui bénéficient le moins de la ressource du nombre (les chômeurs), ou qui n'en n'ont pas forcément besoin, en raison du mode d'action utilisé (agriculteurs, artisans), nous y reviendrons. Ceux enfin qui sont proportionnellement plus présents au fur et à mesure que les manifestations s'accroissent en nombre. Il s'agit à Nantes comme à Marseille des étudiants, des lycéens, des militants antiracistes, des agents de la SNCF, et pour Nantes seulement, des agents des Finances, des retraités et des employés municipaux.

Il faut compléter ces résultats sur le recours différencié des groupes sociaux aux micro-mobilisations – dont on voit d'ailleurs qu'il varie pour une part, mais pour une part seulement, en fonction des contextes locaux – par une répartition des manifestations de chaque groupe en fonction de leur taille. Autrement dit, tel ou tel groupe a-t-il plus souvent que tel autre recours à des manifestations importantes ? Les tableaux 24 et 25 répondent à cette question.

Ces tableaux permettent d'établir quels groupes n'ont jamais réussi, sur l'ensemble de la période, à réunir de gros bataillons de manifestants, à Nantes comme à Marseille. Le meilleur exemple est celui des chômeurs dont la quasi-totalité des manifestations, sur plus de dix ans, n'a pas dépassé les 100 personnes (78 % à Marseille et 92 % à Nantes)¹. La dimension réduite

1. Précisons que si 22 % des manifestations de chômeurs marseillaises dépassent les 100 personnes, cela s'explique par le poids de la CGT dans l'organisation d'un comité des chômeurs, composé essentiellement de personnes d'origine comorienne, auquel il faut ajouter le comité des chômeurs des chantiers navals de La Ciotat. La présence des militants CGT dans les manifestations organisées par ces comités renforce les effectifs, mais ne traduit pas une mobilisation plus forte des chômeurs eux-mêmes.

Tableau 24. *Mobilisation des groupes manifestants à Marseille*

	% 0-50	% 51-100	% plus de 1 000	Nombre de manifes- tations
Chômeurs	69	9	22	22
Étrangers/travailleurs immigrés	67	14	19	120
Employés tertiaire hors secteur public	57	8	35	60
Artisans, commerçants	54	17	29	83
Parents d'élèves	40	23	37	163
Enseignants	34	22	44	215
Agents EDF	15	15	70	20
Lycéens	8	24	68	75
Antiracistes	19	14	67	72
Agents SNCF	15	20	65	65
Ouvriers	16	20	64	219
Étudiants	23	13	64	88
Agriculteurs	15	23	62	13
Agents des Finances	18	21	61	57
Professions libérales de santé	20	31	49	39

NB : Les pourcentages se lisent en ligne.

Tableau 25. *Mobilisation des groupes manifestants à Nantes*

	% 0-50	% 51-100	% plus de 1 000	Nombre de manifes- tations
Chômeurs	77	15	8	13
Agents PTT	65	16	19	26
Parents d'élèves	61	13	26	69
Travailleurs sociaux	59	35	6	17
Agriculteurs	47	18	35	66
Employés tertiaire hors secteur public	47	29	24	60
Enseignants	43	21	36	164
Ouvriers (non métallurgistes)	38	37	25	106
Agents SNCF	22	24	54	55
Employés municipaux	20	25	55	55
Étudiants	21	22	57	67
Métallurgistes	22	20	58	99
Antiracistes	24	13	63	32
Retraités	16	17	67	24
Lycéens	6	13	81	54

NB : Les pourcentages se lisent en ligne.

des mobilisations ne doit pas recevoir, pour chaque cas, le même type d'explication. Par exemple, les caractéristiques de la population des sans-emploi, les modes de gestion et de prise en charge du chômage sont au principe de l'échec des mobilisations de chômeurs¹. À Nantes, la faiblesse numérique des protestations ouvrières tient d'abord au type de revendication : dans la plupart des cas, il s'agit pour les ouvriers d'une entreprise menacée de fermeture ou s'apprêtant à licencier, de réclamer le maintien de leur emploi. La population de référence mobilisable est alors réduite aux militants syndicaux et aux ouvriers de l'entreprise, voire aux seuls ouvriers licenciés. À Marseille, l'emprise de la CGT et sa puissance de mobilisation (que l'on mesure notamment à la solidarité de nombreux secteurs professionnels lors des manifestations CGT propres à une entreprise) font que les manifestations ouvrières dépassent proportionnellement beaucoup plus souvent les 100 personnes. Quant aux enseignants et aux parents d'élèves, rappelons qu'ils se mobilisent le plus souvent dans le cadre d'un établissement pour obtenir l'ouverture de nouvelles classes, la multiplication du nombre de postes, régler un problème spécifique. Là encore, la population de référence mobilisable est des plus réduite.

La seconde partie des tableaux rassemble les groupes qui ont proportionnellement plus souvent recours à des mobilisations de plus de 100 personnes. À Marseille comme à Nantes, on retrouve les lycéens, les étudiants, les antiracistes, certaines catégories de la fonction publique comme les agents de la SNCF. Là encore, les explications sont à rechercher à deux niveaux : celui des opportunités politiques disponibles pour les groupes et celui des revendications exprimées (sectorielles/généralistes).

On conclura donc que les couches moyennes salariées constituent effectivement les gros bataillons manifestants dans les années quatre-vingt, ce qui s'explique sans doute d'abord par un effet de taille, étant donné leur importance numérique. Pourtant, deux constats viennent battre en brèche les hypothèses des nouveaux mouvements sociaux : les ouvriers sont ceux qui ont le plus souvent recours à la rue et les identités

1. O. Fillieule, « Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983-1989 », dans O. Fillieule (dir.), *op. cit.*, p. 123-155.



En haut : 4 mars 1984, Versailles. Manifestation pour la défense de l'école privée (photo *Martine Franck/Magnum*). En bas : Marche des mineurs de Lorraine sur Paris, 1984 (photo *Jean Gaumy/Magnum*).



En haut : manifestation de pompiers à Paris, 1979 (photo *Magnum*). En bas : manifestation parisienne des agents de la SNCF, 1996 (photo *CRIC*).



En haut : manifestation parisienne pour la laïcité, 1984. En bas : manifestation des jeunes communistes à Paris, rue de Sèvres, mai 1990 (photos Guy Michelat).

En haut : manifestation des intermittents du spectacle, 1996. En bas : 1^{er} décembre 1996, manifestation d'Act-Up à Paris (photos CRIC).

revendiquées par les manifestants sont quasiment toujours professionnelles, corporatistes, et donc liées au revenu, à l'emploi.

LE MYTHE DU SPONTANÉ ET DE L'INORGANISÉ IDENTITÉ ET CONCENTRATION DES ENTREPRENEURS DE MOBILISATION

Selon les tenants de l'hypothèse d'une modification des modes d'engagement politique, la participation à l'activité protestataire se caractériserait de plus en plus par une extrême fluidité, les individus s'engageant et se désengageant en fonction des circonstances et, surtout, en dehors des entrepreneurs traditionnels de mouvements. Nos données, tout comme les résultats des sondages dans les manifestations, contredisent nettement cette vision.

Les tableaux 26 à 28 présentent une répartition des organisations ayant appelé à manifester à Marseille et à Nantes dans les années quatre-vingt, à Paris en 1991. La colonne « total des occurrences » indique le nombre de fois où tel ou tel groupe est présent dans un événement protestataire en tant qu'organisateur¹. Là encore, il n'est donc pas possible de cumuler les pourcentages des différentes catégories, étant donné la multiplicité des étiquettes présentes. Cependant, les organisations syndicales font exception dans la mesure où les différents cas de figure envisagés ne se recoupent pas. La colonne « pourcentages », enfin, est calculée sur le nombre total de manifestations.

La lecture des trois tableaux ne laisse aucun doute sur la domination de la rue, dans les années quatre-vingt, par les entrepreneurs traditionnels de mouvements sociaux : plus de 90 % des manifestations ont été appelées par une ou plusieurs organisations, contre toujours moins de 7 % de manifestations spontanées. Encore faut-il préciser que l'expression « spontanée » ne renvoie pas seulement à des événements inorganisés,

1. Nous avons retenu à la fois les organisations qui appellent à manifester mais ne viennent pas et celles qui n'appellent pas à manifester mais sont présentes, avec bien sûr l'accord – au moins tacite – des autres organisations.

sans aucune direction, mais aussi à des événements dont aucune organisation ne revendique le déclenchement.

Les organisations ayant le plus souvent recours à la stratégie de la rue sont d'abord les syndicats. Ceux-ci sont présents dans 77 % des manifestations nantaises, 70 % des marseillaises et 43 % des parisiennes en 1991. Plus précisément, la CGT apparaît comme la centrale de loin la plus active en matière d'appel à manifester, puisqu'elle est partie prenante de près de la moitié des appels syndicaux à Nantes et à Marseille, d'un quart à Paris. La comparaison entre les deux villes de province permet encore d'apprécier – même grossièrement – selon quelles stratégies d'alliance se font les appels syndicaux. Si à Marseille la CGT est suffisamment puissante pour ne s'allier que rarement à la CFDT ou à d'autres centrales (dans à peu près 3 % des événements), ce n'est pas le cas à Nantes où les appels intersyndicaux CGT-CFDT sont trois fois plus nombreux.

À l'inverse des syndicats, les partis politiques appellent fort rarement à manifester, à l'exception notable de Marseille avec le poids du Parti communiste (6 % des appels, 8 % si l'on tient compte des satellites). De ce point de vue, on note donc un changement d'avec les décennies antérieures, et notamment la période d'après-guerre qui voit la rue dominée par les partis de gauche (Parti communiste essentiellement¹). Quant aux partis de droite – qu'ils soient classiques ou extrêmes –, ils ont beaucoup moins recours à la rue que les partis de gauche. On ne recense qu'une dizaine de manifestations « de droite » à Marseille, une quinzaine à Nantes et quatre à Paris (exclusivement du Front national) en 1991. Encore faudrait-il préciser, mais nous y reviendrons, combien les mobilisations de droite sont le fait de clientèles très spécifiques. Parmi les partis de gauche, la nébuleuse communiste devance largement les autres formations,

1. Danielle Tartakowsky date le reflux des partis politiques comme organisateurs de manifestations des années 1953-1958, notamment du fait de l'autonomisation croissante des pratiques manifestantes des jeunes, tant dans les milieux étudiants qu'agricoles et ouvriers, en partie sous l'effet de la lutte contre la guerre en Algérie : « Les partis ne sont plus alors en position d'exprimer à eux seuls les aspirations politiques et leurs difficultés répondent du premier plan joué par les organisations syndicales, l'UNEF et la FEN en particulier » (*Les manifestations en France...*, *op. cit.*, p. 1124). Voir aussi M. Pigenet, *op. cit.*

Tableau 26. Les groupes organisateurs présents dans les manifestations marseillaises (1980-1989)

	Total des occurrences	% sur total échantillon
Événements « spontanés »	115	6
Syndicaux	1 454	70
CGT	541	26
Intersyndicales autres que CGT-CFDT	251	12
Syndicats d'enseignants	165	8
Syndicats lycéens/étudiants	128	6
Syndicats sans précisions	83	4
Syndicats d'artisans	61	3
Intersyndicale CGT-CFDT	61	3
Intersyndicales santé	52	3
CFDT	34	2
Coordinations	32	2
Syndicats agricoles/pêche	18	1
FO	16	1
Syndicats patronaux	12	1
<i>Partis politiques</i>		
Front national	8	—
Droite classique (UDF/RPR)	9	—
Autres organisations politiques de droite	2	—
Parti socialiste / MRG	30	1
Parti communiste	135	6
Mouvement des jeunesses communistes	23	1
Parti humaniste	10	—
Ligue communiste révolutionnaire	56	3
Parti socialiste unifié	12	1
Jeunesses communistes révolutionnaires	16	1
Parti communiste marxiste-léniniste	16	1
Autres extrêmes gauches (PCI-7, LO-4, PCR-5, Anars-5, MPTT-2)	28	1
Les verts	5	—
<i>Associations</i>		
Soutien à des causes internationales	162	8
Parents d'élèves	141	7
Antiracistes	131	6
Humanitaires	59	3
Voisinage	47	2
Étrangers / immigrés	44	2
Liées aux mœurs (féministes, homosexuelles, etc.)	20	1
Motards	20	1
Logement	18	1
Chômeurs	14	1
Pour la paix	14	1
Religieuses	12	1
Anciens combattants	11	1
Environnement	11	1
Diverses	58	3
Autonomistes	7	—
Nombre d'occurrences	2 688	
Nombre de manifestations	2 080	

Tableau 27. Les groupes organisateurs présents dans les manifestations nantaises (1979-1989)

	Total des occurrences	% sur total échantillon
Événements « spontanés »	97	7
Syndicaux	1 046	77
CGT	264	20
Syndicats sans précisions	154	11
Syndicats d'enseignants	137	10
Intersyndicale CGT-CFDT	129	10
CFDT	122	9
Syndicats agricoles/pêche	73	5
Intersyndicales autres que CGT-CFDT	67	5
Syndicats lycéens/étudiants	61	5
Coordinations	27	2
FO	7	1
Syndicats patronaux	5	—
<i>Partis politiques</i>		
Front national	8	1
Droite classique (UDF/RPR)	13	1
Parti socialiste	20	1
Parti communiste	28	2
LCR	33	2
Communistes libertaires	8	1
Anarchistes	10	1
Autres	8	1
<i>Associations</i>		
Associations antiracistes	67	5
Parents d'élèves	63	5
Humanitaires	18	1
Pour la paix	18	1
Autonomistes	16	1
Motards	16	1
Environnement	15	1
Antimilitaristes	14	1
Anciens combattants	13	1
Voisinage	10	1
Chômeurs	9	1
Religieuses	6	—
Laïques	3	—
Associations diverses	81	6
Nombre d'occurrences	1 620	
Nombre de manifestations	1 353	

Tableau 28. Les groupes organisateurs présents dans les manifestations parisiennes en 1991

	Total des occurrences	% sur total échantillon
Événements « spontanés »	48	5
<i>Syndicats</i>	398	43
CGT	94	10
Intersyndicales autres que CGT-CFDT	81	9
Syndicats sans précisions	68	7
Coordination infirmière	47	5
Intersyndicale assistantes sociales	34	4
Syndicats d'enseignants	23	2
CFDT	13	1
Syndicats lycéens/étudiants	12	1
Syndicats agricoles/pêche	8	1
Intersyndicale CGT-CFDT	7	1
Syndicats d'artisans	7	1
FO	4	—
<i>Partis politiques</i>		
Front national	4	—
Droite classique (UDF/RPR)	0	—
Autres organisations politiques droite	5	1
Parti socialiste / MRG	0	—
Les Verts	4	—
Parti communiste	6	1
Mouvement des jeunesses communistes	2	—
Ligue communiste révolutionnaire	7	1
Jeunesses communistes révolutionnaires	3	—
MPTT	3	—
Autres extrême gauche (PCI-2, LO-1, Anars-5)	8	1
<i>Associations</i>		
Soutien à des causes internationales	135	14
Étrangers / immigrés	62	7
Motards	40	4
Antiracistes	37	4
Pour la paix, et appels contre la guerre dans le Golfe	35	4
Humanitaires	26	3
Logement	25	3
Parents d'élèves	20	2
À caractère politique	19	2
Liées aux mœurs (féministes, homosexuelles, etc.)	18	2
Environnement	11	1
Familiales et anti-avortement	9	1
Religieuses	6	1
Handicapés	6	1
Défense des animaux	5	1
Usagers	4	—
Autonomistes	3	—
Voisinage	3	—
Antimilitaristes	3	—
Chômeurs	2	—
Diverses	39	4
Nombre d'occurrences	996	
Nombre de manifestations	934	

et surtout le Parti socialiste qui n'a été présent que dans 1 % des manifestations depuis dix ans... Enfin, dernier détail, la grande diversité des routes petites formations de l'extrême gauche (une dizaine à Marseille) que nous retrouverons dans les données de sondages.

L'espace associatif est également très présent dans les appels à manifester des années quatre-vingt. Pourtant, seuls certains secteurs ont un recours privilégié à l'action protestataire. Il s'agit d'abord, et selon une hiérarchie un peu différente en fonction des villes considérées, des associations de parents d'élèves, de la mouvance antiraciste, des associations de soutien à des causes internationales (collectifs contre tel ou tel problème à l'étranger : reconnaissance du génocide arménien, soutien à l'OLP, aux étudiants de Tien An Men, etc.). À propos de cette dernière catégorie, on notera que Nantes connaît fort peu de mobilisations à l'appel de ce type d'associations, à l'inverse de Paris et de Marseille.

En définitive, la distribution des organisations les plus manifestantes correspond assez largement à leur poids respectif dans l'espace associatif, comme le suggère F. Héran : « Les scores atteints par les associations de parents d'élèves, d'une part, les syndicats et associations professionnelles de l'autre, restent particulièrement élevés. C'est qu'il s'agit dans les deux cas de défendre des intérêts liés à sa situation personnelle, ou à celle de ses proches, et non d'épouser une cause générale (humanitaire, consumériste, politique, etc.), qui, étant celle de tous, risque aussi de n'être celle de personne. Sur le plan quantitatif du moins, les formes d'associationnisme réputées nouvelles sont loin de porter ombrage aux organisations traditionnelles¹. »

Nos données infirment clairement l'idée selon laquelle les citoyens ayant recours à l'action manifestante auraient délaissé les formes traditionnelles d'encadrement. Ceux qui descendent dans la rue descendent « accompagnés ». Pourtant, une question reste pendante. Que des organisations appellent à manifester, qu'elles soient présentes lors de l'événement, qu'elles s'instituent représentantes et porte-parole des foules ne signifie

1. F. Héran, « Un monde sélectif, les associations », *Économie et statistique*, 208, 1988, p. 21.

pas pour autant que les manifestants se sentent et/ou se veulent représentés. Il n'est pas question d'entrer ici dans un exposé sur la représentation. Disons seulement que la représentativité d'une organisation peut se mesurer à la fois en fonction de l'assentiment des représentés et de la reconnaissance des instances de consécration que peuvent être notamment le pouvoir politique et les médias.

Si l'on veut définitivement conclure à la prépondérance des entreprises classiques de mobilisation dans l'action protestataire, il faut donc s'assurer de la représentativité des organisateurs, c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, de leur capacité à susciter l'adhésion des personnes présentes, de la « base », tant au regard de leur présence physique (carré de tête, prises de parole, sonos, banderoles, tracts, etc.) que de leur légitimité à diriger le sens de l'action (itinéraires et changements d'itinéraires, délégations, dispersions, résistance, etc.). Pour y répondre, nous disposons des données recueillies par questionnaire dans trois manifestations : le défilé antiraciste du 5 février 1994, le double défilé (parisien et provincial) de la CGT sur l'emploi le 12 février 1994 et la clôture de la marche des chômeurs à Paris, le 28 mai 1994. Dans ces enquêtes, plusieurs questions traitent du rapport aux organisations. Les résultats confirment nos hypothèses.

Premièrement, ceux qui descendent dans la rue le font-ils plutôt pour apporter leur soutien aux organisateurs – par fidélité militante – ou plutôt pour défendre une cause, s'opposer au gouvernement, se plaindre de leur situation personnelle ? On touche là à la question rebattue mais peu explorée de l'hétérogénéité des revendications et de la consonance idéologique entre les griefs mis en avant par les entreprises de mobilisation et ceux pour lesquels la base se rassemble. Pour les trois manifestations considérées, nous avons posé la question suivante ¹.

Si dans les trois manifestations l'opposition au gouvernement est citée en premier, la volonté d'apporter un soutien aux orga-

1. Une des questions d'un sondage IFOP/*Libération* réalisé lors de la manifestation pour l'école publique le 16 janvier 1994 posait une question similaire. Pourtant, la mauvaise formulation de la question en rend les résultats inutilisables : un des items proposés était « défendre l'école publique », si bien que 88 % des réponses s'y sont concentrées, et seulement 3 % ont choisi l'item « pour répondre à l'appel d'un syndicat ou d'une organisation ».

nisations appelantes rassemble un tiers des manifestants interrogés lors de la manifestation antiraciste et celle des chômeurs, contre seulement 17 % du défilé de la CGT. On peut alors se demander si le souci du succès des entreprises de mobilisation ne va pas croissant avec leur moindre légitimité sociale et politique. On dira encore que, parmi les plus attachés à soutenir les organisations, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes, les bacheliers que les sans-diplôme, les adhérents du Parti communiste que les sympathisants de l'extrême gauche.

Tableau 29. *Les motivations à la participation*

« En participant à cette manifestation, avez-vous voulu avant tout... »

	(en %)		
	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Soutenir l'action des organisations qui y appellent	28	17	28
Vous opposer à la politique du gouvernement	47	49	20
Vous solidariser de proches ou d'amis	11	11	11
Obtenir la satisfaction de vos revendications	9	16	15
Exprimer un mécontentement touchant à votre situation personnelle	7	24	16
Ne se prononce pas	1	—	—
	(*)	(*)	(*)

(*) Total supérieur à 100, en raison des réponses multiples.
Source : Sondages Louis Harris/IEP/IHESI.

Deuxièmement, les manifestants sont-ils membres des organisations appelantes, ou bien apportent-ils un soutien *ad hoc*, limité à une conjoncture donnée ? Les résultats ne laissent là aucun doute (tableau 30).

Une forte majorité des manifestants antiracistes du 5 février et plus des deux tiers des autres manifestants sont membres d'organisations appelantes. Le critère le plus discriminant ici est l'âge. Plus celui-ci augmente, plus l'appartenance à une des organisations appelantes est élevée : le 5 février, seulement 42 % des 24 ans et moins sont affiliés, contre 84 % des

Tableau 30. *Appartenance aux organisations*

« Est-ce que vous appartenez à une (ou plusieurs) des organisations qui appellent à manifester ? »

(en %)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Oui	56	82	71
Non	44	18	29
	100	100	100

Source : Sondages Louis Harris/IEP/IHESI.

plus de 40 ans, 56 % contre 98 % le 12 mars et 51 % contre 86 % le 28 mai. Nos données ne permettent pas d'expliquer avec certitude cet effet progressif de l'âge. On peut cependant faire quelques hypothèses. Celle d'un effet de génération d'abord : les jeunes étant les plus sensibles aux modifications du rapport au politique, on pourrait déceler ici le signe d'un délitement progressif de la confiance dans les organisations, confirmant ainsi les thèses postmatérialistes. Pourtant, toujours selon ces thèses, les plus de 40 ans – c'est-à-dire la génération de 1968 – devraient être les premiers à marquer une distance critique vis-à-vis des organisations. Il n'en est rien ici. Hypothèse d'un effet cycle de vie, ensuite. Plusieurs auteurs l'ont montré, les jeunes ne font leur entrée dans le monde politique que tardivement (c'est l'idée du « moratoire » développée par Anne Muxel et présentée plus haut) selon un parcours qui irait généralement des pratiques les moins conventionnelles aux plus conventionnelles. On en trouverait là une nouvelle confirmation. Enfin, on peut tout aussi bien imaginer que les deux effets se conjuguent.

Troisièmement, les membres d'organisations appelantes revendiquent-ils concrètement leur appartenance en défilant sous les banderoles de leur(s) organisation(s). Nous faisons en effet l'hypothèse que la place choisie dans le cortège et les modalités de défilé adoptées par les individus nous renseignent sur le degré revendiqué d'adhésion aux organisations, nous l'avons constaté à partir d'un exemple extrême : les manifestations de chômeurs (tableau 31)¹.

1. O. Fillieule, « Conscience politique... », art. cité.

Tableau 31. *Identification aux associations d'appartenance*

« À ceux qui déclarent appartenir à une (ou plusieurs) des organisations qui appellent à manifester, défilez-vous avec elles ? »

(Base : 56 % de l'échantillon le 5 février ; 82 % de l'échantillon le 12 mars ; 71 % de l'échantillon le 28 mai)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Oui	81	91	86
Non	19	8	13
Ne se prononce pas	—	1	1
	100	100	100

Source : Sondages Louis Harris/IEP/IHESI.

Tableaux 32 et 33. *Les réseaux de relation dans les manifestations*

« Êtes-vous venu(e) à la manifestation... »

(en %)

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Seul(e)	27	10	20
Avec d'autres personnes	73	90	80
	100	100	100

Source : Sondages Louis Harris/IEP/IHESI.

« À ceux qui sont venus à la manifestation avec d'autres personnes, lesquelles ? »

(Base : 73 % de l'échantillon le 5 février ; 90 % de l'échantillon le 12 mars ; 80 % de l'échantillon le 28 mai).

	5 février 1994	12 mars 1994	28 mai 1994
Des amis, relations, copains ..	55	49	44
Des militants d'organisations, des membres d'associations ..	35	45	61
De la famille	13	21	7
Autre	1	—	—
Ne se prononcent pas	1	3	—
	(*)	(*)	(*)

(*) Total supérieur à 100, en raison des réponses multiples.

Source : Sondages Louis Harris/IEP/IHESI.

Or, c'est massivement que les membres d'organisations appelantes ont choisi de défilé sous la bannière de leur(s) organisation(s). Cela ne laisse aucun doute sur le poids des entreprises de mobilisation dans la définition par la plupart des participants de leur identité manifestante — c'est-à-dire l'identité qu'ils revendiquent et mettent en scène le temps de l'action par tout un ensemble de technologies plus ou moins élaborées : choix de défilé sous la banderole, port de pancarte, badges, pin's, déguisement, etc.

Quatrièmement, on peut aller encore plus loin dans la détermination du poids des organisations en cherchant à reconstruire les voies par lesquelles l'individu potentiellement manifestant — c'est-à-dire en accord avec les buts de l'action — en vient effectivement à participer (tableaux 32 et 33).

Presque toujours, c'est accompagné que l'on se rend à une manifestation et parmi ceux qui ne se rendent pas seuls sur le lieu de l'action, plus du tiers sont accompagnés de militants d'organisations, de membres d'associations : 35 % des anti-racistes le 5 février, 45 % des manifestants pour l'emploi le 12 février et 61 % des marcheurs contre le chômage. Bien entendu, ces pourcentages sont à pondérer par le caractère parisien des trois démonstrations. En effet, une part des manifestants vient de province et là l'infrastructure mise en place par les organisations est déterminante. C'est tout particulièrement le cas pour la manifestation CGT du 12 février, dont nous avons dit qu'elle se scindait en deux cortèges, un groupe « région parisienne » et un groupe « province », et bien sûr celle du 28 mai qui constitue l'aboutissement de marches commencées plusieurs semaines auparavant, à partir de nombreux points du territoire. Pour affiner les résultats, il faudrait ici se livrer au même type d'enquête sur des manifestations provinciales, de moindre ampleur.

LES LITANIES DU MALHEUR. RÉCLAMER, S'OPPOSER, POUR SOI ET POUR LES AUTRES

Si l'on en croit les auteurs du courant des nouveaux mouvements sociaux, les « anciens » mouvements se mobilisaient sur des objectifs existant depuis longtemps (lutte des classes, clivages religieux, clivage centre-périphérie, etc.), alors que les « nouveaux » mouvements seraient porteurs de causes fondées sur de nouveaux clivages. Nous nous attacherons ici à tester cette idée reçue. Les fonctionnaires chargés de la rédaction de la main courante remplissent la rubrique « revendications » à partir de matériaux divers, comme les déclarations de manifestations — lorsqu'il y en a, celles-ci font figurer les objectifs de la manifestation —, les banderoles, pancartes, tracts, prises de parole. Un matériau plutôt riche, si bien que dans nos trois fichiers le nombre d'événements dont les revendications ne sont pas connues est très faible.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les revendications exprimées dans l'action ne résument pas à elles seules l'ensemble des objectifs que se fixent les organisations (souvent nombreuses) et les participants¹. Les significations investies dans l'action revêtent ainsi des formes multiples, qu'il serait impossible de faire figurer dans une série statistique et qui, de toute manière, obligerait à une analyse approfondie — monographique — de chaque événement. Recourir à l'action manifestante, ce peut être un moyen d'interpeller l'« État » afin d'obtenir une reconnaissance et/ou une mesure favorable (nous avons vu l'importance de cet objectif à propos des délégations) ; un moyen d'offrir aux représentés l'image d'un groupe unifié, d'accroître la légitimité des représentants (d'où la nécessité de faire nombre et de faire corps) ; une façon d'en appeler aux publics, spectateurs directs, médias, commentateurs et, pourquoi pas, sociologues. Faire une manifestation, enfin, c'est jouer un coup dans une chaîne d'interactions où s'affrontent à la fois des systèmes d'alliance et de conflit en présence d'arbitres et de spectateurs.

Ces remarques pourtant ne doivent pas nous empêcher de

1. Nous avons tous aperçu dans une manifestation un individu isolé cherchant à attirer l'attention sur son propre cas à l'aide d'une pancarte. On se rappellera, de Sempé, le beau dessin d'un manifestant brandissant la pancarte suivante dans un défilé : « Échange beau 3 pièces cuis. S.D.B. contre 5 pièces tout cfi. Tél. 127.41.23. » (Sempé, *Quelques manifestants*, Paris, Denoël, 1983.)



Photo Pierre Favre

1^{er} mai 1988. Défilé CGT

mener un travail d'analyse sur les revendications relevées à la main courante. En effet, il ne s'agit pas ici de reconstruire dans leur diversité les objectifs portés par les quelque 4 500 événements pris en compte. Nous nous en tiendrons à mesurer, à partir des revendications mises en avant par les organisations elles-mêmes (telles qu'elles sont objectivées dans les signes de la manifestation : tracts, banderoles, appels, etc.), si oui ou non l'action protestataire des années quatre-vingt est porteuse de valeurs postmatérialistes¹.

Premier constat, les manifestations recensées se rassemblent sur un très faible nombre de revendications puisque les deux tiers des événements marseillais et nantais se concentrent sur neuf items, et 55 des événements parisiens sur seulement cinq d'entre eux. Par ailleurs, force est de constater qu'il existe une étonnante homogénéité des revendications les plus récurrentes d'une ville à l'autre. À Marseille comme à Nantes, l'opposition aux licenciements a suscité respectivement 13 et 15 % des manifestations. Plus généralement, c'est entre 18 et 19 % des événements qui se sont donné pour cible le problème de l'emploi (si l'on cumule les actions contre le chômage, pour l'emploi et l'opposition aux licenciements). À Paris, en revanche, la politique de l'emploi n'aura suscité que 8 % des manifestations, ce qui peut soit indiquer une spécificité parisienne, soit être l'effet d'une baisse d'intérêt pour cette question dans les motivations à protester. Nous y reviendrons plus bas lorsque nous examinerons les revendications provinciales dans une perspective diachronique. On notera également l'importance considérable des revendications liées au revenu, qui suscitent 23 % des revendications à Nantes, 19 % à Paris et 16 % à Marseille (si l'on ajoute les revendications liées au pouvoir d'achat, à la revalorisation des salaires, à la hausse des prix, aux pensions et retraites et les questions agricoles dont la quasi-totalité porte directement sur le revenu agricole, par le biais de la contestation des prix ou de la politique de Bruxelles). Parmi les revendications les plus souvent mises en avant, on notera

1. Pour l'élaboration de ces tableaux, nous n'avons retenu qu'une seule revendication par événement. La ligne « diverses et inconnues » regroupe les événements pour lesquels la main courante ne fournit aucune indication quant à la nature des revendications et ceux qui expriment des demandes que l'on ne retrouve pas plus de deux fois dans le fichier.

Tableau 34. *Revendications à Marseille (1980-1989)*

	0-50	% ligne	% colonne	51-100	% ligne	% colonne	101 et +	% ligne	% colonne	Total
Antimilitaristes	2	67	-	0	-	-	1	33	-	3
Pour la paix dans le monde	4	57	1	2	29	-	1	14	-	7
Régionalisme	6	75	1	1	13	-	1	13	-	8
Problèmes agricoles/pêche	1	13	-	2	25	-	5	63	1	8
Aménagement du temps de travail	2	18	-	2	18	-	7	64	1	11
Contre la hausse des prix	3	27	-	3	27	-	5	45	1	11
Contre la répression policière	2	14	-	3	21	-	9	64	1	14
Revendications liées aux mœurs	4	25	1	3	19	-	9	56	1	16
Soutien lors d'un procès	9	53	1	4	24	-	4	24	-	17
Défense du service public	1	6	-	6	33	-	11	61	1	18
Retraites et pensions	0	-	-	3	17	-	15	83	2	18
Environnement	11	52	2	8	38	-	2	10	-	21
Commemoration	0	-	-	1	4	-	22	96	2	23
Conditions de travail	12	50	2	4	17	-	8	33	1	25
Contre le chômage	17	68	2	5	20	-	3	12	-	24
Problèmes de voisinage	17	59	2	8	28	-	4	14	-	29
Contre les grèves	8	27	1	8	27	-	14	47	2	30
Contre les impôts	12	35	2	6	18	-	16	47	2	34
Soutien à une grève	11	32	2	8	24	-	15	44	2	34
Logement	20	53	3	10	26	-	8	21	1	38
Droit à la santé	8	20	1	5	13	-	27	68	3	40
Droits syndicaux	17	40	2	10	24	-	15	36	2	42
Défense du pouvoir d'achat	10	20	1	5	10	-	35	70	4	50
Politique	14	25	2	16	29	-	26	46	3	56
Pour l'emploi	20	29	3	15	22	-	34	49	4	69
Antiracistes/antifascistes	16	21	2	11	14	-	50	65	6	77
Corporatistes	87	42	12	54	26	-	32	32	7	208
Revalorisation salaires	64	27	9	66	28	-	110	46	12	240
International	127	50	18	45	18	-	83	33	9	255
Contre les licenciements	82	30	11	60	22	-	129	48	14	271
Problèmes liés à l'école	112	32	16	77	22	-	156	45	17	345
Diverses et inconnues	15	39	2	7	18	-	16	42	2	38
Total	714	34	100	458	22	100	908	44	100	2 080

Tableau 35. *Revendications à Nantes (1979-1989)*

	0-50	% ligne	% colonne	51-100	% ligne	% colonne	101 et +	% ligne	% colonne	Total
Régionalisme	3	50	1	-	17	-	3	50	1	6
Violences faites aux femmes	3	50	1	1	1	-	2	33	-	6
Droit à l'avortement	3	38	1	2	25	1	3	38	1	8
Contre le chômage	4	50	1	2	25	1	2	25	-	8
Revendications liées aux mœurs	7	88	1	1	13	-	-	-	-	8
Contre les impôts	2	18	-	2	18	-	7	64	1	11
Contre la répression policière	3	21	1	3	21	-	8	57	1	14
Soutien lors d'un procès	8	57	2	2	14	-	4	29	1	14
Droit à la santé	3	20	1	4	27	1	8	53	1	15
Retraites et pensions	3	18	1	1	6	-	13	76	2	17
Commemoration	3	16	1	1	11	-	14	74	2	19
Aménagement du temps de travail	4	20	1	8	40	3	8	40	1	20
Politique	5	24	1	6	29	2	10	48	2	21
Antimilitaristes	15	68	3	3	14	1	4	18	1	22
Soutien à une grève	10	42	2	4	17	-	10	42	2	24
Défense du service public	4	17	1	5	21	-	15	63	3	24
Environnement	11	42	2	8	31	3	7	27	1	26
Droits syndicaux	10	34	2	7	24	2	12	41	2	29
Contre la hausse des prix	10	32	2	5	16	2	16	52	3	31
Antiracistes/antifascistes	8	25	2	4	13	1	20	63	3	32
Conditions de travail	12	24	2	15	29	5	24	47	4	51
Pour l'emploi	25	58	5	18	28	6	46	34	4	65
Défense du pouvoir d'achat	11	17	2	9	14	3	19	25	8	66
International	49	64	10	8	11	3	27	35	5	76
Problèmes agricoles/pêche	36	44	7	19	23	6	27	33	5	82
Corporatistes	34	40	7	28	33	9	22	26	4	84
Revalorisation salaires	26	25	5	34	32	11	46	43	8	106
Problèmes liés à l'école	74	39	15	31	16	10	84	44	15	189
Contre les licenciements	69	35	14	58	29	20	73	37	13	200
Diverses et inconnues	30	38	6	6	8	2	43	54	8	79
Total	485		100	296		100	572		100	1 353

Tableau 36. *Revendications à Paris (1991)*

	0-50	% ligne	% colonne	51-100	% ligne	% colonne	101 et +	% ligne	% colonne	Total
Droits des animaux	2	40	1	1	20	1	2	40	—	5
Problèmes agricoles/pêche	4	50	1	2	25	1	2	25	—	8
Contre le chômage	6	75	2	1	13	3	1	13	—	8
Soutien lors d'un procès	9	100	3	—	—	2	—	—	—	9
Défense du service public	5	50	2	—	—	4	5	50	1	10
Soutien à une grève	4	40	1	4	40	1	2	20	—	10
Droits syndicaux	4	36	1	6	55	1	11	9	—	11
Politique	3	21	1	—	—	1	11	79	3	14
Environnement	11	69	3	2	13	3	3	19	1	16
Droit à la santé	7	44	2	7	44	2	2	13	—	16
Pour l'emploi	5	26	2	2	11	2	12	63	3	19
Revendications liées aux mœurs	14	70	4	3	15	4	1	15	1	20
Défense du pouvoir d'achat	—	—	—	11	46	5	13	54	3	24
Antimilitaristes	6	21	2	8	29	4	14	50	3	28
Antiracistes/antifascistes	8	26	3	7	23	3	16	52	4	31
Comémoration	7	21	2	7	21	3	19	58	5	33
Contre les licenciements	15	32	5	13	28	6	19	40	5	47
Problèmes liés à l'école	22	41	7	16	30	8	16	30	4	54
Conditions de travail	18	33	6	11	20	5	26	47	6	55
Revalorisation salaires	32	22	10	31	22	15	80	56	20	143
International	85	39	27	41	19	19	91	42	22	217
Diverses et inconnues	49	32	16	38	25	18	69	45	17	155
Total	316	34	100	211	23	100	407	36	100	934

également l'importance considérable des problèmes liés à l'école (17 % des actions à Marseille, 14 % à Nantes et 6 % à Paris) et des questions internationales qui arrivent en première position à Paris (23 %), en troisième à Marseille (12 %) et en sixième à Nantes (6 %). Les places respectives prises par les revendications à caractère international peuvent s'expliquer ici à la fois par la présence de représentants des cibles visées – ambassades, consulats – et par la structure de la population de l'agglomération (implantation de communautés d'origine étrangère¹).

La répartition des revendications dans nos trois fichiers ne vient donc pas corroborer l'hypothèse d'une modification des valeurs défendues à travers l'activité manifestante. Les mobilisations « matérialistes » restent en effet très largement dominantes avec l'emploi, le revenu et le niveau de vie, les problèmes liés à l'école (lesquels se déclinent essentiellement dans les années quatre-vingt en termes de manque de moyens – locaux et postes d'enseignants – et de sélection à l'université). Quant aux mobilisations dites postmatérialistes, elles ne font pas vraiment recette, qu'il s'agisse des actions liées aux mœurs, à l'environnement, au droit à l'avortement, antimilitaristes ou même de politique générale. Seules parmi les revendications au label plus ou moins postmatérialiste surnagent les mobilisations internationales (dont une partie peut se rattacher au postmatérialisme) et surtout les antiracistes/antifascistes. Ces dernières sont pour 4 % des manifestations marseillaises, 3 % des parisiennes et 2 % des nantaises.

Si les manifestations « postmatérialistes » sont à l'évidence fort peu nombreuses, peut-être regroupent-elles proportionnellement plus de monde que les manifestations dites classiques. Or, si l'on observe la répartition des revendications selon la taille dans les trois tableaux (colonnes pourcentages en lignes), on constate que les revendications postmatérialistes sont essentiellement portées par ce que nous avons appelé plus haut des micro-mobilisations. En revanche, les plus importantes mobilisations sont celles défendues par les syn-

1. Pour ne citer qu'un exemple, le nombre de manifestations liées à la reconnaissance du génocide arménien est beaucoup plus important à Marseille que dans les deux autres villes, en raison essentiellement de la présence d'une forte communauté arménienne.

dicats de salariés, notamment à travers les journées nationales d'action, intersyndicales ou non. À cela s'ajoute encore le secteur de l'antiracisme dont plus de la moitié des actions rassemble plus de cent personnes dans nos trois fichiers, ce qui pointe encore le dynamisme de ce secteur depuis une quinzaine d'années.

Force est donc de relativiser fortement les thèses développées par Ronald Inglehart quant à la radicale nouveauté des mouvements de contestation ces vingt dernières années¹. Rappelons que, selon lui, l'évolution de nos sociétés développées depuis le début des années soixante-dix se marquerait par un changement dans la hiérarchie des valeurs :

« Les populations de l'Ouest sont passées des valeurs exclusivement matérialistes de bien-être et de sécurité physique à la qualité de la vie. Les causes et les implications de ce développement sont complexes, mais le principe de base peut se résumer très simplement : [...] de nos jours, une portion désormais très large des habitants de l'Ouest a été élevée dans des conditions exceptionnelles de sécurité. Certes, la sécurité physique et la sécurité économique continuent à être positivement appréciées mais leur place relative dans les priorités de chacun est plus faible que par le passé². »

Concernant l'action protestataire en France, nos résultats infirment nettement, pour les années 1979-1989, ces conclusions. On peut y voir plusieurs raisons. D'abord, les enquêtes de l'Eurobaromètre mesurent des propensions à se mobiliser et non pas des actions effectives. Il est inutile de revenir sur ce point qui a été largement développé dans le chapitre 3. Disons seulement que nos résultats confirment les hypothèses de départ, à savoir que la mesure de propensions à participer à l'action collective ne produit pas les mêmes résultats que celle de la participation effective. Cette dernière est la seule qui permette d'identifier les groupes protestataires à un moment donné ainsi que leurs motivations.

Reste cependant que les travaux d'Inglehart portent à la fois sur les années soixante-dix et quatre-vingt, alors que nos

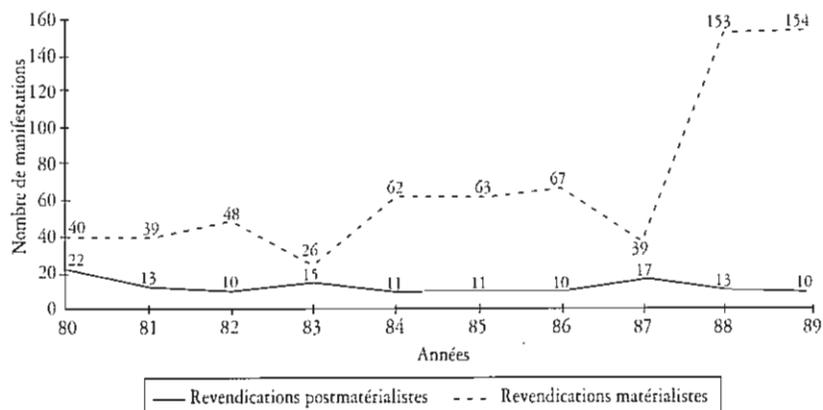
1. En effet, si la première enquête d'Inglehart est publiée en 1977, une seconde enquête menée dans les années quatre-vingt a été publiée en 1990 et porte donc sur la même période que la nôtre.

2. R. Inglehart, *The Silent Revolution*, *op. cit.*, p. 3.

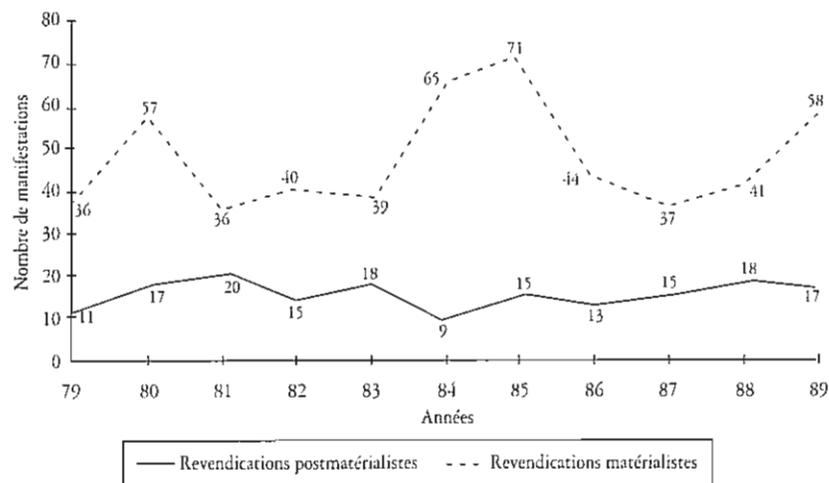
dépouillements ne portent que sur la dernière décennie. On pourrait donc supposer que l'aggravation de la crise économique, avec la montée du chômage, la baisse des revenus salariaux et la déflation, aurait eu pour effet de freiner durablement la montée des valeurs postmatérialistes dans notre société au profit d'une rétraction sur les problèmes de l'emploi et des revenus. Pourtant, les derniers résultats établis par Inglehart suggèrent que le contrecoup de la crise aurait été certes sensible mais éphémère. À partir d'un regroupement des enquêtes de l'Eurobaromètre effectuées dans six pays d'Europe entre 1970 et 1988, l'auteur montre que l'indice de postmatérialisme augmente régulièrement quand on passe des cohortes les plus âgées aux plus jeunes, chaque nouvelle cohorte étant légèrement plus postmatérialiste que les précédentes. Selon Inglehart, les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 s'accompagnent d'une baisse de l'indice de postmatérialisme, mais, dès le début des années quatre-vingt, la croissance de l'indice reprend régulièrement dans toutes les cohortes. Cette évolution se vérifie-t-elle à travers les modifications de la part respective des grands types de revendication portés par les manifestations des années quatre-vingt ? Pour répondre à cette question, nous avons regroupé les revendications de Marseille et de Nantes en quelques grandes catégories : celles liées au chômage (contre les licenciements, pour l'emploi en général, contre le chômage en général) et au revenu (revalorisation des salaires, pouvoir d'achat, retraites et pensions, hausse des prix, baisse du revenu agricole) pour les revendications matérialistes ; celles liées au secteur de l'antiracisme/antifascisme, au régionalisme, aux mœurs (avortement, violences faites aux femmes et mœurs en général), à certaines questions de politique internationale (la paix dans le monde, le désarmement, l'aide au Tiers Monde, etc.) et à l'antimilitarisme pour les valeurs postmatérialistes.

Dans les graphiques 12 et 13, la similitude d'évolution des deux courbes est étonnante. Là encore, il semble bien que nos données ne se réduisent pas à une spécificité régionale. Si l'on examine l'évolution des mobilisations matérialistes, on constate dans l'un et l'autre cas trois stades : leur relative faiblesse d'abord jusqu'en 1983, leur hausse jusqu'en 1986 à Marseille et 1985 à Nantes, puis leur remontée à partir de 1988 dans les deux villes. On constatera que les deux périodes d'accroissement des manifestations à revendications matérialistes correspondent

Graphique 12. *Évolution en nombre de manifestations des revendications entre 1980 et 1989 à Marseille*



Graphique 13. *Évolution en nombre de manifestations des revendications entre 1979 et 1989 à Nantes*



aux deux grands changements d'orientation politique de la décennie : la radicale conversion au libéralisme du gouvernement socialiste en 1983, avec le renvoi des ministres communistes et le regain des activités protestataires de la CGT à partir de la fin 1984¹ ; l'alternance politique de 1986 ensuite, avec le retour de la droite à la faveur d'élections législatives. Si la cohabitation ne marque aucun changement en matière de politique économique (autre que symbolique, avec le débat sur les dénationalisations), on constate cependant une forte remobilisation des syndicats, avec notamment l'insistante présence de la FEN dans la rue. De même, et ce n'est pas anodin, FO tient sa première démonstration inter-professionnelle depuis sa création le 3 octobre 1987 à Paris². Si l'on considère maintenant les revendications postmatérialistes, on est d'emblée frappé par leur grande stabilité sur la période. Tout au plus pourrait-on avancer, mais nos données ne remontent pas assez loin dans le temps, que l'on constate une certaine baisse après les élections de 1981 et l'arrivée de la gauche au pouvoir (cf. Nantes de 1979 à 1982). Afin de compléter le manque de données plus anciennes, on se tournera à nouveau vers les résultats établis par Duyvendak sur la période 1975-1989 (graphique 14).

D'après ce graphique, les mobilisations « postmatérialistes » auraient effectivement connu une forte baisse à partir de 1980 pour ne plus jamais retrouver ensuite leur niveau des années soixante-dix. Ensuite, il semble que les mobilisations matérialistes sont nettement plus sensibles aux alternances politiques – c'est-à-dire aux cycles électoraux – que ne le sont les

1. À ce propos, René Mouriaux écrit « qu'à partir de 1984, on assiste à la relance des manifestations nationales interprofessionnelles. Le départ des communistes avec la nomination du gouvernement Fabius arrête les ardeurs de la droite syndicale et relance celles de la CGT qui cherche à reconquérir sa capacité de mobilisation. Elle s'appuie d'abord sur la fonction publique qui n'avait signé aucun accord salarial négocié par Anicet Le Pors. Le 25 octobre 1984, elle propose un arrêt de travail aux fonctionnaires et aux salariés du secteur public, PTT, EDF, SNCF, RATP. Le mouvement, de surcroît, est unitaire. [...] Le 24 octobre 1985, la CGT organise sa première journée nationale interprofessionnelle d'action depuis 1980. » Voir R. Mouriaux, « Stratégies syndicales et manifestations de rue », dans P. Favre (dir.), *op. cit.*, p. 325.

2. R. Mouriaux, « Stratégies syndicales... », art. cité, p. 327.

mobilisations postmatérialistes. On le voit bien aux années 1981 et 1986.

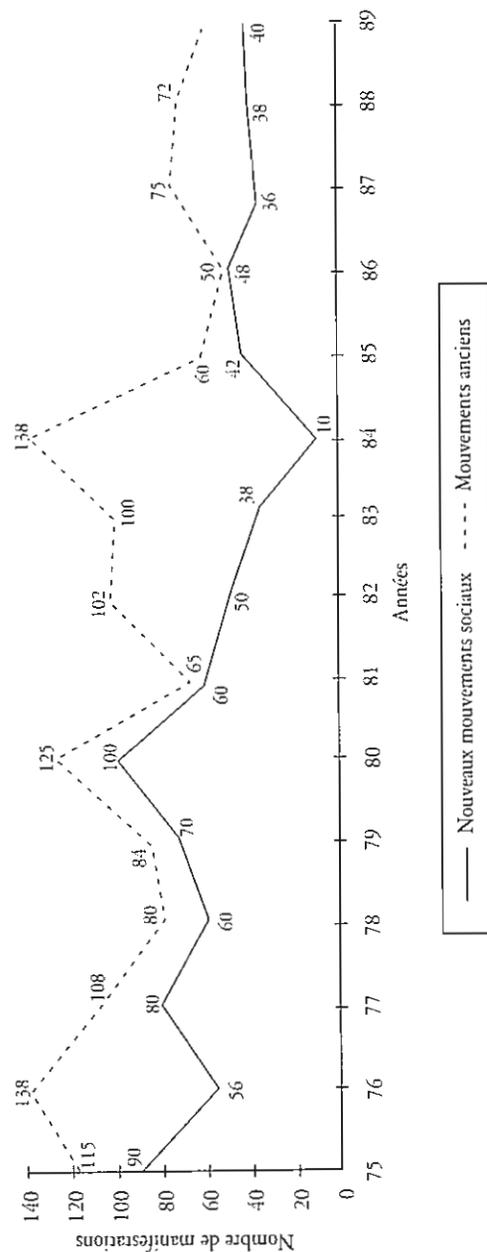
Au terme de cette évaluation des hypothèses postmatérialistes appliquées au cas français, on peut affirmer sans crainte que, contrairement à une idée reçue, les canaux traditionnels de la représentation ne sont pas de plus en plus boudés par les citoyens lorsqu'il s'agit de mettre en place des actions manifestantes. On a trop vite inféré du déclin du militantisme syndical et partisan l'idée que ces organisations ne jouaient plus leur rôle d'entrepreneurs de mouvement social. On a eu tort et cela vient confirmer le rôle crucial de la préexistence d'une ou de plusieurs organisations structurées à toute entreprise de mobilisation.

Certes, de nos données il n'est possible de conclure qu'à propos d'une des nombreuses formes de l'engagement politique, l'action manifestante. Les résultats établis ici ne viennent donc pas remettre en cause les études portant sur les évolutions du militantisme partisan, syndical et associatif. Ces dernières notent, on le sait, une baisse considérable de l'activisme politique, syndical et associatif. Dans ce dernier domaine, pour s'en tenir à un exemple, le début des années quatre-vingt-dix aura été marqué par une chute de participation (notamment les élections des locataires d'HLM et de parents d'élèves). Encore ne faut-il pas oublier que le monde associatif a connu dans le même temps quelques « belles réussites », notamment dans le secteur de l'écologie, du caritatif ou avec l'essor d'Amnesty international. D'autre part, si l'on en croit par exemple les travaux de Jacques Ion¹, ce serait un type de groupement bien particulier qui aujourd'hui s'imposerait, avec deux traits distinctifs : il réunirait des adhérents en vue d'objectifs clairement désignés ; il s'organiserait fonctionnellement comme entité autonome, deux caractéristiques principales des « nouveaux mouvements sociaux ».

Même si les résultats établis ici ne s'appliquent qu'à l'action manifestante, pour laquelle il n'est pas possible d'analyser l'émergence d'un nouveau rapport au politique, il resterait à s'interroger sur le décalage entre cette constatation et les résultats obtenus dans d'autres champs. Mais cela excéderait de

1. J. Ion, « L'évolution des formes de l'engagement public », dans Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994.

Graphique 14. Évolution de la mobilisation « ancienne » et « nouvelle » en France, 1975-1989, en nombre d'événements



Source : D'après Duyvendak, *op. cit.*, p. 86-94.

beaucoup l'objet de ce livre. Plus généralement, nos conclusions invitent à réfléchir plus avant à la manière dont il est généralement rendu compte de la désaffection croissante de l'engagement individuel dans les associations volontaires. Peut-être s'est-on trop souvent contenté de réponses « littéraires » : « la montée de l'individualisme ¹ », « l'ère du vide ² », « la montée du tribalisme ³ », « la peur du vide ⁴ », « la privatisation croissante ⁵ » et tant d'autres encore. Nous espérons avoir montré ici la nécessité d'en revenir à des investigations certes moins élégantes mais plus sociologiques.

CHAPITRE 5

ACTION MANIFESTANTE ET VIE POLITIQUE

On voudrait montrer ici que les formes prises par l'action contestataire pour chaque groupe, chaque organisation, varient en fonction des traditions manifestantes propres à chacun et de l'environnement politique. La première section illustre à quel point les stratégies d'action sont contraintes par le répertoire disponible et, au sein de ce répertoire, par la perception qu'ont les acteurs de leurs ressources. La section suivante établit un lien entre la dynamique des entreprises de mouvement et l'évolution de la conjoncture politique, telle qu'on peut la mesurer à travers les cycles électoraux et les alternances politiques.

LES STRATÉGIES DES GROUPES CONTESTATAIRES

La mise en place de l'action manifestante par les entreprises de mobilisation s'apparente à une *gestion de ressources rares*. À cette affirmation, on pourrait répondre par l'énumération apparemment sans limite des modes d'action auxquels les contestataires ont recours pour se faire entendre. Pourtant, l'observa-

1. R. Sennett, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil, 1979.

2. G. Lipovetsky, *L'ère du vide*, Paris, Gallimard, 1983.

3. M. Maffesoli, *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens/Klinsieck, 1988.

4. O. Mongin, *La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques*, Paris, Le Seuil, 1992.

5. C. Castoriadis, *Le monde morcelé*, Paris, Le Seuil, 1990.

tion diachronique de l'action collective ne fait pas de doute : celle-ci emprunte, selon les époques, des formes contraintes par un répertoire relativement stable dans le temps. Plus encore, parmi les possibilités offertes par un répertoire d'action à un moment donné du temps, les entreprises de mobilisation n'en choisissent qu'un faible nombre, en raison, d'une part, de l'expérience accumulée par chacun — les agriculteurs ne jouent qu'une partie du répertoire, à laquelle les postiers n'ont pas recours — et, d'autre part, des ressources dont ils disposent — potentiels mobilisables, argent, etc. La focalisation de l'analyse sur l'action manifestante ne doit cependant pas faire oublier que la palette des autres moyens disponibles pour se faire entendre est très vaste, du moins pour les groupes disposant de ressources sociales suffisantes. Il ne faut donc pas s'attendre ici à ce que nous dressions un inventaire de toutes les formes d'action protestataires mobilisables par les groupes dans les années quatre-vingt. L'immensité même de la tâche la rendrait vaine et seule l'analyse monographique peut espérer rendre compte de l'épaisseur des moyens disponibles et effectivement utilisés par les agents mobilisés¹. Aussi s'en tiendra-t-on à analyser, pour l'action manifestante, comment se décline le répertoire des années quatre-vingt en France. Avant d'y venir, cependant, une mise au point s'impose. La fortune du concept l'ayant doré d'une étonnante multiplicité de sens, les usages plus ou moins contrôlés qui en sont faits dans la littérature obligent à ce détour.

Les répertoires d'action

C'est à Charles Tilly qu'il revient d'avoir mis en lumière la notion de répertoire d'action. À travers une large revue historique et comparative, qui couvre les pays européens et les États-Unis entre le XVI^e et le XX^e siècle, celui-ci s'attache en effet à rendre compte de l'évolution du caractère de l'action collec-

1. Soit qu'elle s'attache aux stratégies d'un mouvement particulier, soit qu'elle retrace l'histoire d'un mode d'action, comme naguère Pierre Favre avec le défilé de rue (*La manifestation...*, *op. cit.*, et particulièrement les pages 69-206).

tive¹. Il montre que la modernisation, à travers les changements structuraux majeurs qu'elle a produits, a profondément affecté l'action collective. Tout d'abord, le déplacement des lieux de pouvoir, avec l'avènement du capitalisme moderne et la construction des États-nations, a eu pour conséquence une évolution des formes organisationnelles à la base de l'action collective : les solidarités communautaires furent peu à peu détruites et remplacées par des associations volontaires. Dans le même temps, les buts de l'action collective évoluaient, et de « compétitifs » (exprimant des demandes de ressources réclamées par d'autres groupes) aux XV^e et XVI^e siècles, devenaient progressivement « réactifs » ou « défensifs » (réclamant des droits contestés ou violés) au XVII^e et XVIII^e siècles, sous l'effet des processus de modernisation. Ensuite, au XIX^e et au XX^e siècle, les mouvements prennent une allure « proactive » ou « offensive » (demande de droits n'ayant pas été exercés auparavant). Dans les deux premières périodes — au moment de la lutte entre groupes pour le contrôle des ressources puis de la réaction à la mainmise de l'État sur les ressources du groupe —, l'action collective est menée par des communautés solidaires préexistantes². Au contraire, les revendications de contrôle des structures nationales — et non plus de résistance à ces mêmes structures — sont le fait des grandes associations modernes³.

Ces deux évolutions symétriques sont dues à la nationalisation du champ politique, dont l'effet est de remettre entre les mains de vastes structures des ressources auparavant localisées dans de petits groupes. Mais la construction d'organisations formelles a également bénéficié du mouvement d'urbanisation et du développement des mass-media, qui ont permis de réduire les coûts de la mobilisation par l'impact qu'ils ont eu sur la vie quotidienne de la population. Enfin, l'institutionnalisation de la démocratie libérale et la participation électorale de masse ont créé un environnement favorable aux associations volontaires⁴.

1. C. Tilly, *From Mobilization...*, *op. cit.*, p. 143-171 ; « Revolution and Collective Violence », dans F. I. Greenstein, N. W. Polsby (eds), *Handbook of Political Science*, vol. III, Reading (Mass.), Addison Wesley, 1975, et *La France conteste...*, *op. cit.*

2. A. Oberschall, *Social Conflict...*, *op. cit.*

3. C. Tilly, *From Mobilization...*, *op. cit.*, p. 143-151 ; C. Tilly, « Revolution and Collective Violence... » art. cité, p. 48-55.

4. C. Tilly, *From Mobilization...*, *op. cit.*, p. 167.

Parallèlement, on assiste à l'évolution des formes d'action collective. Le charivari du XVI^e siècle disparaît pour laisser la place, aux XVII^e et XVIII^e siècles, aux émeutes du grain, aux révoltes contre les taxes et la conscription et aux appels dirigés vers les autorités paternalistes. Puis, à partir du XIX^e siècle, la grève et la manifestation deviennent les modes dominants d'expression collective, sous l'effet des processus de nationalisation et d'autonomisation¹.

L'idée défendue ici par Tilly est que les individus n'utilisent pas indifféremment une forme d'action collective plutôt qu'une autre mais choisissent au sein de « répertoires » existants, lesquels varient selon les époques et les lieux, la population concernée, les avantages que présente l'habitude, mais aussi en fonction de l'attitude adoptée par les autorités et les organisations visées vis-à-vis des formes consacrées de l'action collective.

« Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. [...] Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plus à celui de la commedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi. Chaque représentation se joue entre deux parties au moins – l'initiateur et l'objet de l'action –, auxquelles s'en ajoute souvent une troisième ; même lorsqu'ils ne sont pas directement en cause, les agents de l'État, par exemple, passent une bonne partie de leur temps à contrôler, régler, faciliter et réprimer diverses sortes d'actions collectives². »

Si l'évolution des répertoires est bien à mettre en relation avec des évolutions structurelles majeures, c'est que ces dernières ne sont pas sans effet sur l'organisation interne des groupes et sur l'opportunité qu'ils ont d'agir efficacement en

1. Même si Tilly dément une stricte correspondance entre buts de l'action – compétitive, réactive ou proactive – et formes de l'action – la manifestation pouvant être aussi bien défensive qu'offensive –, il met en avant le lien existant entre les deux phénomènes : « En moyenne, les manifestations et les grèves sont proactives, les émeutes de la faim et les révoltes contre les taxes réactives. » (C. Tilly, *From Mobilization...*, *op. cit.*, p. 148.)

2. C. Tilly, *La France conteste...*, *op. cit.*, p. 541-542.

fonction de la répression¹. Mais cette évolution n'est que très progressive, et les innovations proviennent, la plupart du temps, de « l'extension des limites des formes d'action qui appartiennent déjà au répertoire² ». Tilly repère ainsi une évolution des répertoires dans le temps qui, de patronnés, c'est-à-dire dépendant des pouvoirs existants et comptant sur eux pour transmettre les demandes, ont tendance à devenir autonomes et qui, de locaux, deviennent nationaux³.

La notion de répertoire d'action permet, nous l'avons déjà suggéré dans le chapitre 1, de battre en brèche la vision selon laquelle l'action serait guidée par le calcul des agents. Cette vision repose en fait sur une analyse coupée des contextes de l'action, parce que focalisée sur les actes. Mais les individus, ni les groupes, ne peuvent construire une séquence d'action pièce par pièce, cherchant à maximiser un profit dans chaque acte – ou coup. L'action est nécessairement intégrée à un plus large assemblage que l'on pourrait nommer une stratégie d'action. Et ces stratégies d'action sont, chez Tilly, bornées par une série de contraintes structurelles délimitant un champ des possibles politiques. Il reste que celui-ci demeure assez peu explicite sur les processus par lesquels les individus, contraints par un univers de ressources rares, en viennent à choisir telle ou telle stratégie d'action. Dans le modèle de Tilly, en effet, tout se passe comme si, une fois établies les contraintes structurelles, les acteurs utilisaient tels ou tels modes d'action en fonction de dilemmes pratiques pensés sur le mode du calcul rationnel. Autrement dit, un schéma d'explication causal successivement déterminé par : l'évaluation de ce qu'il est généralement possible de faire et l'évaluation de ce que les ressources effectivement à la disposition du groupe permettent de faire. On montrera ici sans peine un risque d'objectivisme si l'on ne tient pas compte – au-delà des opportunités objectivement disponibles – de la *culture*⁴ propre à chaque individu ou groupe de conflit,

1. « Les opportunités et l'organisation interagissent pour produire un répertoire d'action disponible qui contraint les actions des parties en conflit. » (C. Tilly, *La France conteste...*, *op. cit.*, p. 151 et p. 549.)

2. C. Tilly, *From Mobilization...*, *op. cit.*, p. 155.

3. C. Tilly, *La France conteste...*, *op. cit.*, schéma, p. 548.

4. Par l'emploi du mot culture, on entend ici l'univers des significations, ce qui inclut tout à la fois les croyances, les pratiques rituelles, les schémas

culture qui constitue un filtre au travers duquel ces opportunités objectives sont perçues, de manière variable selon les agents. De ce point de vue, la notion de répertoire d'action n'acquiert vraiment toute sa richesse que si, à l'existence d'un univers de rareté, l'on ajoute la multiplicité des perceptions de cet univers¹.

Cette conception des répertoires d'action est d'ailleurs, empiriquement, la seule à même de rendre compte, d'une part, de ce que les individus et les groupes, dans une situation donnée et à niveau égal de ressources, ne font pas forcément usage des mêmes stratégies d'action, comme nous l'avons amplement montré au chapitre 3 à propos du recours à la violence et, d'autre part, qu'il existe des décalages, des jeux – au sens

narratifs et les visions du monde ; autant de formes symboliques qui servent à informer les stratégies d'action disponibles et peuvent se concevoir métaphoriquement comme une « boîte à outils ». Cette définition est enfin, faut-il le rappeler, étrangère à toute vision unifiée qui, dans une certaine tradition, définit la culture en fonction de valeurs, celles-ci devant – par la désignation de fins – expliquer le choix de telle ou telle stratégie d'action. Sur cette conception de la culture, voir C. Geertz, *The Interpretations of Cultures*, New York, Basic Books, 1973. Sur la définition de la culture comme « boîte à outils », voir A. Swidler, « Culture in Action: Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 273-286. La place centrale que nous donnons à la culture ainsi définie reste fidèle à l'intuition fondatrice de la notion de répertoire d'action puisqu'elle insiste sur la nécessité de penser les répertoires dans la diachronie, ce qui revient à les entendre comme des « objectivations des expériences passées des groupes, des mouvements sociaux et des sociétés, objectivations dotées d'une inertie particulière et, surtout, objectivations contraignant les calculs, définitions de situations, anticipations des protagonistes des actions collectives » (dans M. Dobry, « Calcul, concurrence... », art. cité, p. 363).

1. Le lecteur n'entendra pas les remarques avancées ici comme une critique formellement adressée à Tilly qui, s'il ne souligne pas cette dimension des répertoires dans ses travaux antérieurs aux années quatre-vingt-dix, ne la conteste pas non plus. On entend seulement relever l'absence d'intérêt pour cette dimension. Absence qui s'explique dans le cadre d'un modèle ne prenant pas en compte les différences pouvant exister entre individus/groupes dans la perception des ressources disponibles et de leur valeur changeante au cours de l'action. Récemment, cependant, Tilly a introduit une partie de ces éléments dans ses réflexions sur les répertoires. On consultera notamment : C. Tilly, « How to Detect, Describe, and Explain Repertoires of Action », *Working Paper Series* de la New School for Social Research, New York, octobre 1992, dactyl., et « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », dans M. Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et Londres, Duke University Press, 1995, p. 15-42.

d'espace laissé libre – entre évolutions des contraintes structurelles et modifications des répertoires. Nombreux en effet sont les cas où le répertoire de tel groupe se modifie sans qu'il soit possible de discerner de changements dans sa situation objective, mais plutôt à la suite d'une modification des perceptions provoquant des phénomènes d'imitation et/ou de diffusion. Aussi bien, les répertoires de certains groupes peuvent fort bien rester longtemps insensibles à l'évolution des conditions structurelles, suggérant ainsi que pour chaque groupe existent des temporalités propres et des degrés variables de plasticité/perméabilité au changement¹.

Faire de la culture des groupes et des individus la variable intermédiaire entre déterminations structurelles et calculs des agents comporte enfin l'avantage d'éviter d'un côté une vision déterministe qui a bien du mal à rendre compte des modifications des répertoires et, de l'autre, une conception dans laquelle les agents calculeraient toujours. En cela, on se rapproche d'une des intuitions les plus fertiles de Michel Dobry qui attire l'attention sur les situations où, justement, les agents ne calculent pas².

Les formes de l'action manifestante

La brièveté de la période sur laquelle portent nos dépouillements rend illusoire d'espérer mettre au jour d'éventuelles évolutions du répertoire tel que s'y est employé Tilly. Les chapitres précédents dessinent pourtant une série de tendances : la probable croissance du nombre de manifestations, le nombre élevé de micro-mobilisations et l'intensité des interpellations directes du politique constituent, par exemple, un faisceau d'indices suggérant une évolution de fond quant à la place prise

1. L'étude de ces temporalités différentes représente d'ailleurs un des intérêts majeurs de l'anthropologie historique. Ainsi par exemple, dans *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, Flammarion, 1990, Alain Corbin part-il du massacre d'un hobereau par la foule d'une foire de Dordogne à la fin des années 1870 pour analyser les distances, les écarts, entre la sensibilité dominante à l'époque et les comportements de ces paysans, restés insensibles à la modification des seuils du tolérable.

2. M. Dobry, « Calcul, concurrence... », art. cité p. 358, et *Sociologie des crises politiques...*, op. cit.

par la manifestation dans l'ensemble des modes d'action protestataires. Aussi bien, on notera, en vrac, la croissance du recours à l'opinion publique, par le canal des médias, et l'importance grandissante de la « manifestation de papier¹ », avec une série d'effets sur l'organisation et la forme prises par les démonstrations ; la croissance du recours à l'expertise, parfaitement visible si l'on considère la nébuleuse des associations liées à l'environnement ou encore à la lutte contre le Sida ; la croissance enfin des processus de diffusion et d'imitation des stratégies d'action, du fait de la mondialisation de l'information. Ce dernier point se nourrit notamment des enseignements de la vague de mobilisation qu'ont successivement connue les pays de l'Est, jusqu'à l'effondrement total du bloc soviétique.

« Le cycle de 1989, écrit Tarrow, peut nous aider à comprendre certaines des modifications qu'ont connues les mouvements sociaux depuis deux cents ans. [...] La connaissance des moyens les plus propres à monter un mouvement social était devenue si générale en 1989 que la libération du socialisme d'État prit des formes remarquablement similaires au travers de tout un continent. Par exemple, la chaîne humaine que les protestataires firent au-dessus de la Baltique en 1989 était reprise d'une tactique utilisée quelques années auparavant par le mouvement européen pour la paix. La « table ronde » utilisée pour délimiter la future division du pouvoir en Pologne fut adoptée dans plusieurs autres pays de la région. [...] La généralisation de la télévision partout dans le monde a également eu une influence considérable dans la diffusion des mouvements, et pas seulement en Europe de l'Est en 1989. Au XVIII^e siècle, les mouvements ne se diffusaient que par la parole, l'écrit imprimé et l'association. Mais en 1989, l'extension du mouvement démocratique en Europe de l'Est — pour ne rien dire de son tragique écho en Chine — ne laisse pas de doute sur le pouvoir de diffusion des instruments de communication.

Les contestataires apprirent quelles opportunités ils pouvaient tirer des médias. Lorsqu'ils virent des gens dont ils se sentaient peu différents défier le pouvoir et réussir, il fut aisé pour eux de s'imaginer faisant la même chose². »

1. P. Champagne, « La manifestation, la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, 52-53, p. 18-41.

2. S. Tarrow, *Power in Movement...*, *op. cit.*, p. 193-194. On consultera également du même auteur, « The Europeanisation of Conflict : Reflections from a Social Movement Perspective », *West European Politics*, 18 (2), 1995, et « Fishnets, Internets and Catnets : Globalization and Transnational Collective

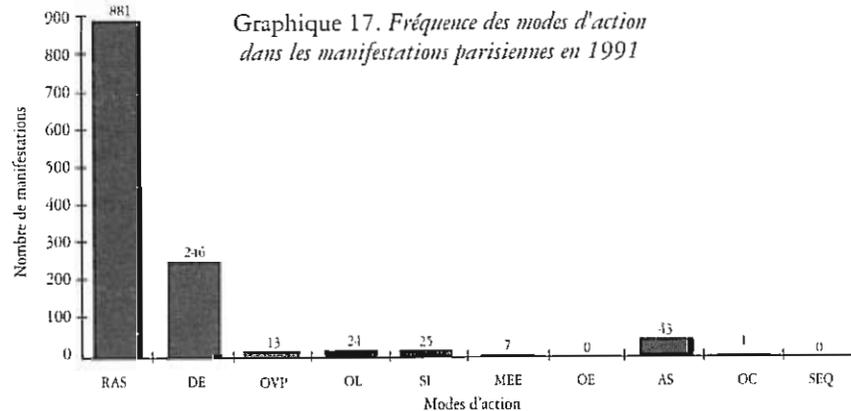
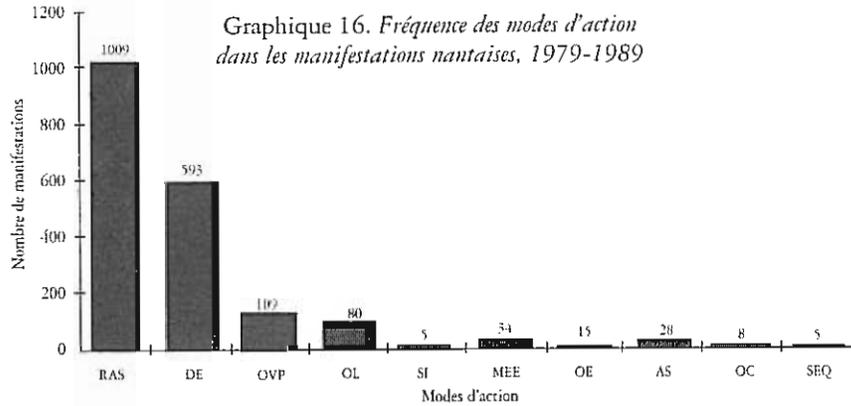
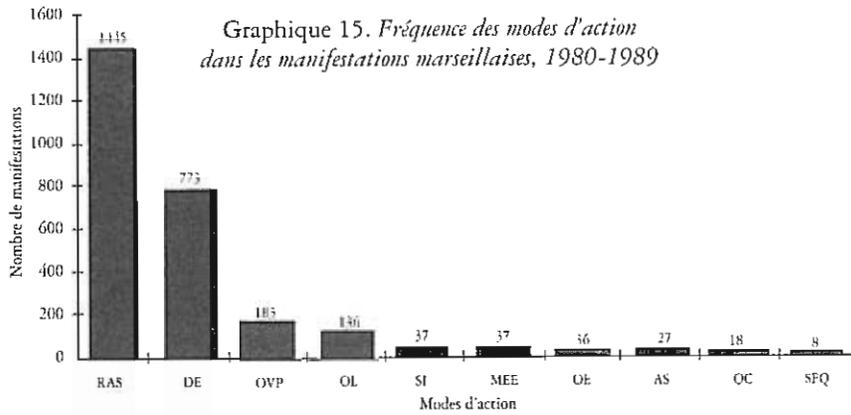
De nationaux, les modes de diffusion des innovations tactiques et des opportunités politiques deviendraient donc internationaux, par le biais du développement de la communication de masse. Il est sans doute encore trop tôt pour dire quelles implications cela pourrait avoir pour l'avenir des entreprises de mouvement. En outre, il faudrait aussi tenir compte de l'exceptionnelle homogénéité du bloc de l'Est avant son délitement et d'un obstacle majeur à surmonter pour tous les pays concernés, le régime soviétique ; deux facteurs assurément favorables à une diffusion similaire des opportunités et de leurs perceptions. Il n'apparaît pas, d'ailleurs, que la construction européenne ait à ce jour provoqué une « européanisation des conflits » et une harmonisation des répertoires. De ce point de vue, les réserves émises par Tarrow sur la théorie de la globalisation des conflits avancée par Rosenau appellent justement à la prudence¹.

Aussi adopterons-nous une position des plus modestes dans notre essai de délimitation du répertoire contemporain de l'action manifestante en cherchant seulement à répondre aux questions suivantes : Quels sont les éléments contemporains du répertoire ? Les différents éléments du répertoire sont-ils utilisés également par tous les groupes et, plus particulièrement, les « nouveaux mouvements sociaux » ont-ils bien le répertoire spécifique qu'on leur prête ?

Sur la période étudiée, le répertoire se compose des moyens d'action suivants : le rassemblement statique, le défilé, l'occupation de la voie publique, l'occupation de locaux, le meeting en plein air, l'opération escargot, l'opération commando, le sit-

Action », *Estudios/Working Paper* du Centro de Estudios Avanzados en Ciencia Sociales, mars 1996.

1. J. Rosenau, *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990, et S. Tarrow, *Power in Movement...*, *op. cit.*, p. 17-18. À ce jour, la littérature sur les processus d'imitation et de diffusion n'a pas suscité beaucoup de travaux et se contente le plus souvent de décrire la diffusion de telle ou telle stratégie d'action sans chercher à comprendre systématiquement les conditions dans lesquelles les individus et/ou les groupes perçoivent une stratégie employée ailleurs et quelquefois dans d'autres circonstances, comme bonnes pour eux. Pour un état de la question, on consultera D. McAdam, D. Rucht, « The Cross-National Diffusion of Movements Ideas », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 528, juillet 1993, et D. Della Porta, H. Kriesi (eds), *Social Movements in a Globalizing World* (à paraître).



in, la séquestration et les actions symboliques, ces dernières regroupant un ensemble de pratiques orientées vers la mise en œuvre d'une énonciation/dénonciation seulement symbolique¹. Par exemple, le fait de rebaptiser l'avenue de Pretoria en avenue Nelson-Mandela pour protester contre la politique du gouvernement d'Afrique du Sud, de promener une maquette géante de bateau dans les rues pour protester contre la fermeture des chantiers navals, etc. À ces modes d'action s'en ajoutent d'autres mais qui, pour n'avoir été que très rarement utilisés (de une à deux fois), sont regroupés dans une catégorie « divers ». Celle-ci ne concerne au demeurant que 1 % des événements à Marseille et à Paris, 8 % à Nantes.

Les graphiques 15 à 17 indiquent la répartition des modes d'action selon leur fréquence. On y voit clairement que le rassemblement est la modalité la plus souvent utilisée, que ce soit à Marseille ou à Nantes, à Paris comme en province. Viennent ensuite les défilés de rue. Les autres formes de la protestation arrivent loin derrière avec en province une certaine prédilection pour les occupations de la voie publique (barrages, barricades, blocages de la circulation) et les occupations de locaux. En revanche, Paris se distingue par le nombre plus élevé qu'en province d'actions symboliques et de sit-in. Là encore se dégage une spécificité de la capitale.

Ces différents modes d'action ne réclament pas, on s'en doute, le même recours au nombre. L'action commando, par exemple, dont une des clés de la réussite est le secret de la préparation, ne s'accommoderait pas de milliers de personnes. Le tableau 37 permet de se faire une idée plus précise du rapport entre mode d'action et nombre de participants, rapport qui, pour une part, détermine les niveaux de ressources nécessaires à l'action.

Logiquement, le défilé est le type d'action qui regroupe le plus de monde à Paris comme en province, alors que la séquestration et l'opération commando sont les modes d'action qui réclament le moins la ressource du nombre. On notera égale-

1. Pour des raisons de commodité, les différentes modalités du répertoire seront désignées de la manière suivante : rassemblement statique = RAS ; défilé = DE ; occupation de la voie publique = OVP ; occupation de locaux = OL ; meeting en plein air = MEE ; opération escargot = OE ; opération commando = OC ; sit-in = SI ; séquestration = SEQ ; action symbolique = AS.

Tableau 37. Nombre moyen de manifestants par mode d'action

	Marseille 1980-1989	Nantes 1979-1989	Paris 1991
Défilé	742	736	2 191
Sit-in	560	546	401
Meeting en plein air	525	414	945
Action symbolique	184	298	215
Occupation de la voie publique	144	329	777
Rassemblement	124	112	747
Opération escargot	106	149	—
Occupation de locaux	92	128	145
Opération commando	67	96	28
Séquestration	39	56	—

ment que, de manière générale, les actions parisiennes rassemblent relativement plus de monde qu'en province, lorsqu'elles prennent les formes du défilé, du rassemblement, du meeting en plein air et de l'occupation de la voie publique.

En termes d'évolutions temporelles, il semble qu'il y ait une grande stabilité de la part prise par chacune des formes envisagées ici, à une ou deux nuances près : la séquestration¹ et le meeting de plein air sont moins utilisés ces dernières années qu'au début de la décennie, alors que les actions symboliques se développeraient plutôt. Toutefois, aucune de ces évolutions n'est suffisamment nette pour permettre d'affirmer la moindre tendance.

Même s'il n'existe qu'une dizaine de modalités de l'action manifestante, il ne faut pas trop vite en conclure à la pauvreté du répertoire. En effet, ces différentes modalités ne sont pas toujours utilisées de manière isolée et se combinent souvent pour dessiner des séquences qui, ensemble, forment une manifestation. Premier constat, les événements ne mettant en œuvre qu'une modalité d'action sont de loin les plus nombreux puisqu'ils représentent 74 % des manifestations marseillaises, 63 % des nantaises et 78 % des parisiennes. Aussi les événements les

1. La séquestration est une pratique revendicative dont on peut assez précisément situer l'apparition et le développement. Voir, à ce propos, P. Dubois, « La séquestration », *Sociologie du travail*, 15, 1971, p. 394-409, et « Nouvelles pratiques de mobilisation dans la classe ouvrière », *Sociologie du travail*, 12, 1971, p. 338-344.

plus complexes sont-ils finalement assez rares (moins de 10 % en province et 5 % à Paris). Malgré tout, de 20 à 30 % des manifestations combinent deux ou trois modalités d'action, ce qui vient confirmer empiriquement le parti pris de départ de ne pas considérer celles-ci en fonction d'une seule modalité, en l'occurrence le défilé de rue.

Enfin, derrière la diversité apparente des combinaisons, trois types morphologiques concentrent environ 75 % des manifestations à Nantes et à Marseille et 86 % à Paris : le rassemblement statique simple, le rassemblement statique précédé d'un défilé et le défilé simple. On en conclura donc une forte « identité » de la forme manifestante contemporaine et à ce que certaines modalités sont plus « autosuffisantes » (appréciées/efficaces) que d'autres : les opérations commando ou escargot, les sit-in, les meetings, les actions symboliques et la séquestration sont en effet rarement utilisés seuls et s'inscrivent presque toujours dans un événement multi-séquentiel.

Il faut encore se demander si les groupes manifestants ont un recours préférentiel à telle ou telle séquence d'action ou si, au contraire, il existe une grande homogénéité morphologique quel que soit le groupe concerné. Or, comme on pouvait s'y attendre, le répertoire n'est pas utilisé de manière identique par tous les groupes protestataires, en fonction à la fois de cultures spécifiques et de ressources inégales. La construction de barricades, par exemple, n'est actuellement utilisée que par les étudiants (à quelques rares exceptions près), à la fois sans doute en référence aux journées révolutionnaires traditionnelles et à 1968¹ mais aussi parce que les étudiants se regroupent souvent dans les bâtiments de leurs universités, soit pour les occuper, soit pour s'y réfugier. Le sentiment de disposer d'un « territoire » devant rester libre de toute intervention policière explique alors la construction de barricades pour empêcher le passage des forces de l'ordre². À Paris, le Quartier latin est

1. D'après Danielle Tartakowsky, disparues de la capitale depuis août 1944, les barricades apparaissent à nouveau, à trois reprises, en mai 1968. Le journal des Comités d'actions lycéens (CAL) s'intitule d'ailleurs *Les Barricades*.

2. Sur la barricade, voir M. Traugott, « Barricades as Repertoires : Continuities and Discontinuities in the History of French Contention », dans M. Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et



En haut : Mai 68. La barricade de la rue des Saints-Pères à Paris. En bas : octobre 1981, gare Montparnasse. Manifestation de paysans. Distribution gratuite de primeurs (photos Guy Michelat).

considéré par les étudiants comme « leur quartier » depuis plus de cent cinquante ans, comme le suggérait déjà le préfet Lépine dans ses Mémoires lorsqu'il écrivait : « [...] une autre fois, je poursuivais une bande débridée jusqu'à la rive droite pour leur rappeler qu'ils sortaient de leur domaine : alors ils me ramenaient en chantant jusqu'au Quartier¹. » Plus récemment, en 1986, à la fin de la manifestation du 4 décembre aux Invalides, les derniers participants se regroupent et se rendent naturellement dans le Quartier latin pour se réfugier et faire le point. Puis, le 6 décembre, à l'issue de la manifestation en hommage à Malik Oussekinine, c'est dans le quartier Saint-Michel que plusieurs barricades sont dressées et les manifestants tiennent la rue de 22 h 30 à 2 heures du matin². Cette spécificité des manifestations étudiantes n'est pas proprement parisienne comme en témoigne une manifestation « exemplaire » d'étudiants en médecine, le 19 mai 1983 à Montpellier.

Mobilisés contre le projet de réforme des études médicales, 500 à 600 étudiants dressent tôt le matin autour du bâtiment de leur

Londres, Duke University Press, 1995. En 1968, d'après D. Tartakowsky, « certains conçoivent cette barricade comme l'expression d'une rupture initiatique d'ordre existentiel. Elle devient pour d'autres la forme même du refus social, la définition d'un espace de liberté, au sens donné au terme par l'existentialisme. Et les Comités d'action étudiants-écrivains au service du mouvement d'évoquer, la transgression et « l'efficacité symbolique » des « actions exemplaires », qualifiées ainsi par Claude Lévi-Strauss « parce qu'elles vont au-delà d'elles-mêmes, tout en venant de très loin, se dépassant et faisant en un instant, par une soudaineté éclatante, sauter les limites ». Et le même de poursuivre : « Les barricades étaient exemplaires parce qu'elles signifiaient : nous restons là, nous avons libéré un espace qui est celui de la hors-loi. C'est dorénavant la guerre : nous sommes des combattants et non plus des manifestants. Nous sommes passés de l'autre côté de la peur. Nous élevons des barricades par un travail commun où s'affirme la communauté nouvelle, la Commune II. » (CRH MSS, 1968, VII, 12, Comité, n° 1.) Voir D. Tartakowsky, *Les manifestations en France...*, *op. cit.*, 1994, p. 1278-1279.

1. L. Lépine, *Mes souvenirs*, Paris, Payot, 1929, p. 198. Voir également le préfet Grimaud qui, le 10 mai 1968, ordonne de laisser ouvert le pont Saint-Michel, estimant préférable de contenir les étudiants sur la rive gauche de la Seine, et écrivant dans ses Mémoires qu'il « n'y avait pas de sérieux inconvénient à ce que (les étudiants) se répandent dans le Quartier qui est leur domaine » (M. Grimaud, *op. cit.*)

2. Voir aussi, le 24 mai 1983, l'importante manifestation des étudiants contre le projet de loi Savary.

faculté, située en pleine ville, *trois grosses barricades* destinées à empêcher l'accès aux bâtiments et à bloquer la circulation sur un carrefour. Les barricades se composent d'épaves de véhicules accidentés, de barrières, de fils de fer barbelés, de pneus, le tout étant copieusement arrosé d'essence pour être enflammé au cas où la police interviendrait. Derrière les barricades, les manifestants s'organisent militairement et stockent des munitions pour résister à l'assaut. Galets, bouteilles d'essence, ampoules pleines de peinture et cocktails molotov sont préparés. *Une rue est dévastée comme au temps de 1968*, relate la presse. À partir de 17 heures, un haut-parleur avertit les manifestants que les forces de l'ordre vont intervenir. Les étudiants reçoivent l'assurance préalable que *la faculté sera considérée comme zone neutre* à condition que l'on ne lance pas de projectiles des toits. Après un bref assaut, les étudiants se réfugient dans les bâtiments et tout rentre dans l'ordre. On compte quelques blessés du côté des manifestants et des forces de l'ordre.

Ce récit illustre bien un certain type de manifestation propre aux étudiants, revendiqué d'ailleurs comme tel par les étudiants eux-mêmes, analysé par la presse comme troubles typiquement estudiantins (avec, dans chaque compte rendu, le rappel de 1968) et gérés de façon spécifique par les forces de l'ordre (comme par exemple l'accord préalable sur la désignation de la faculté comme zone neutre). Tout concourt ici à entretenir et à marquer une tradition caractéristique, à tel point que l'on peut dans ce cas parler de ritualisation des comportements. Dans l'exemple cité, les étudiants n'ont pas l'intention d'avoir recours aux éléments de défense mis en place (comme par exemple l'incendie des barricades)¹. Mais la réalisation d'un dispositif sophistiqué contribue à la dramatisation de la situation, à entretenir l'« identité étudiante »², et joue un rôle non

1. Ce qui n'empêche évidemment pas que puisse survenir un élément aléatoire ou inconnu des manifestants dont l'effet serait le recours effectif aux éléments de défense et d'attaque préparés (que l'on songe, par exemple, à la présence d'un individu ou de groupes particulièrement excités, à l'action d'un agent provocateur).

2. Nous entendons par là le souci de demeurer en conformité avec les traditions avérées de la contestation étudiante, c'est-à-dire, d'une certaine façon, de « garder la face » : « Un individu garde la face lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venues des autres participants, et confirmées par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation. » Voir E. Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974, p. 10.

négligeable auprès des médias qui sont complaisamment invités à « visiter » les lignes de défense. Enfin, le déclenchement de l'action policière est précédé d'une négociation sur les limites du jeu, offrant aux étudiants le plaisir d'une résistance et aux forces de l'ordre l'assurance d'un retour à l'ordre sans véritable affrontement¹.

Plus généralement, si l'on revient aux fichiers, un simple tri croisé permet de distinguer ceux qui, plus souvent que la moyenne, ont recours aux modalités d'action « les plus dures » (occupations de locaux, opérations commandos, séquestrations). Ce groupe se compose des agriculteurs, des marins-pêcheurs, des employés du secteur secondaire, des artisans et des ouvriers. À Nantes par exemple, c'est dans 27 % de leurs actions de rue que les agriculteurs ont procédé à une occupation de locaux, et dans 5 % à une opération commando (soit dix fois plus que la moyenne nantaise). On retrouve là les groupes les plus violents identifiés au chapitre 3.

Par exemple, les opérations commandos cherchent, dans l'immense majorité des cas, à provoquer des troubles afin soit de punir une ou un ensemble de personnes privées ou publiques (mise à sac d'une perception, arrachage de vignes, etc.), soit d'interpeller les pouvoirs publics par des actions obligeant les forces de l'ordre à intervenir (déprédations sur les voies de circulation notamment). Dans ce type d'opérations, les exactions sont commises dans la mesure du possible avec la plus grande rapidité afin d'éviter tout contact avec les forces de l'ordre. D'ailleurs, les innovations techniques dont disposent depuis quelques années les manifestants (notamment en termes de liaison radio) ont permis un accroissement en nombre et une amélioration de l'efficacité de ce type d'action. Confrontés à l'innovation tactique que constitue l'opération commando « moderne », les moyens de maintien de l'ordre apparaissent comme relativement inadaptés, malgré l'introduction de tech-

1. On voit d'ailleurs ici combien la forme prise par la violence dépend étroitement des relations qui s'instaurent à l'avance ou dans l'action entre les protagonistes. C'est pourquoi toute compréhension des phénomènes de violence dans les manifestations doit dépasser la simple analyse statistique pour se porter sur l'observation des événements eux-mêmes, dans leur richesse phénoménale et tout en tenant compte des interactions entre manifestants, autorité civile et forces de l'ordre.

niques nouvelles comme la surveillance de la zone d'intervention par un avion de la police de l'air et des frontières ou un hélicoptère de la gendarmerie. Le récit qui suit d'une manifestation de viticulteurs dans la région de Lézignan l'illustre parfaitement.

Le 24 mars 1984, les comités d'action viticole de l'Aude organisent une manifestation départementale. Deux CRS et un escadron de gendarmes mobiles (EGM) sont mobilisés, un hélicoptère de la gendarmerie devant prêter son concours dans la recherche du renseignement. Sachant que les manifestants se déplaceraient rapidement et la plupart du temps en rase campagne, le commandant de la force publique obtient du préfet la signature préalable d'une réquisition d'emploi de la force « avec usage des armes limité aux GLI¹ ». Un officier de police judiciaire (OPJ) de la gendarmerie est prévu pour les sommations en zone non étatisée et un OPJ de la police nationale pour l'intervention en zone urbaine. Les consignes du préfet sont de maintenir la circulation dans l'ordre prioritaire suivant : voie ferrée, autoroute et route nationale 113. La chronologie de la journée, établie à partir des procès-verbaux d'interventions radio, montre avec éloquence à quel point les manifestants parviennent à « se jouer » des forces de l'ordre grâce à une organisation et une tactique éprouvée :

1^{re} phase : poursuite des manifestants sur plusieurs barrages avec dispersion immédiate.

— Entre 7 heures et 8 heures, la CRS A se met en place à la gare de Lézignan, la CRS B dans son casernement et l'escadron de gendarmerie mobile (EGM) devant la gare de Narbonne.

— 9 h 30 : la CRS A intervient sans usage de la force sur un barrage de pneus enflammés à 2 km de Lézignan, sur la RN 113 et sur les voies de chemin de fer. Le barrage s'est ouvert à l'arrivée de la CRS. Le capitaine constate que la voie ferrée a été endommagée (destruction à l'explosif sur une trentaine de mètres). Les pompiers interviennent sur les feux allumés sur la nationale et la voie ferrée.

La CRS B est en approche de Lézignan par l'autoroute.

— 10 h 06 : la CRS B a rejoint la CRS A sur le premier barrage. La CRS B progresse sur un autre barrage signalé à l'entrée de Villedaigne. La CRS A reste en protection des pompiers.

1. Les GLI sont des grenades lacrymogènes à faible dosage de gaz.

— 10 h 13 : la CRS B est à l'entrée de Villedaigne. Les manifestants sont partis à son arrivée. On signale que des arbres ont été coupés vers Canet.

— 10 h 20 : un regroupement est signalé à Montredon.

— 10 h 29 : ordre est donné à la CRS A de progresser vers l'entrée de Villedaigne.

2^e phase : Montredon : l'affrontement.

— 10 h 40 : la CRS B progresse vers Montredon, suivie par la CRS A. L'autorisation d'utiliser les GLI sur Montredon est transmise aux commandants de compagnie.

— 10 h 45 : ordre est donné d'intervenir si les manifestants ne sont pas dispersés à l'arrivée des deux unités.

— 10 h 47 : les agents des Renseignements généraux ont reçu des pierres à Montredon.

— 10 h 53 : la CRS B arrivée sur les lieux signale une épaisse fumée sur le pont et les manifestants sont toujours groupés. Il est procédé aux sommations.

— 10 h 55 : la CRS B intervient avec un tir de grenades tandis que la CRS A se déploie sur ses ailes pour prendre position sur les collines et couvrir avec ses tireurs.

La progression de la CRS B est difficile, étant donné le barrage enflammé et le manque de visibilité. Les manifestants résistent avec lance-pierres et fusées.

— 10 h 59 : la CRS B a enfin pris position sur le pont. Il reste encore 150 à 200 manifestants. Il est question d'envoyer l'EGM de Narbonne sur les lieux.

— 11 h 06 : la CRS B réussit à franchir le pont.

— 11 h 10 : les manifestants s'éloignent de Montredon et l'intervention des pompiers est demandée.

— 11 h 45 : les manifestants sont regroupés sur le parking de la grande surface Mammouth, à l'entrée de Narbonne.

3^e phase : reprise des actions commandos et poursuites infructueuses.

— 12 h 09 : les manifestants pénètrent dans Narbonne. L'EGM intervient au passage à niveau de Cuxa.

— 12 h 15 : la CRS A fait mouvement sur la gare de Narbonne, tandis que la CRS B reste à Montredon.

— 12 h 20 : la CRS B fait mouvement sur la caserne Montmorency à Narbonne.

— 12 h 31 : un moment détournée sur la gare SNCF en raison d'une information signalant un mouvement de viticulteurs sur ce point, la CRS B arrive à la caserne.

– 12 h 57 : un renseignement désignant le tunnel SNCF de Berriac entre Trèbes et Carcassonne comme étant l'objectif de l'après-midi, ordre est donné à la CRS B de prendre la place de la CRS A à la gare de Narbonne, tandis que cette dernière fera mouvement et prendra position jusqu'en fin de service de part et d'autre du tunnel.

– 14 h 25 : la CRS B est en position au tunnel.

– 14 h 45 : la CRS A est en position à la gare de Narbonne.

– 15 h 26 : les gendarmes signalent des manifestants sur l'autoroute entre Narbonne et Vinassan, et la CRS A fait mouvement vers le point indiqué, tandis que l'EGM le remplace à la gare.

– 15 h 40 : la CRS A est sur l'autoroute mais ne voit pas de manifestants. Ordre lui est donné de sortir de l'autoroute et le peloton autoroute est chargé d'apporter la clé de la porte de service de l'aire de Vinassan.

– 16 heures : la porte est enfin ouverte. Ordre est donné à la CRS A de rejoindre la gare. Pendant ce temps l'EGM a fait mouvement vers le passage à niveau de Lunes où les manifestants ont fait une action commando.

– 16 h 40 : les manifestants ont quitté Lunes et rejoint le parking de Mammouth, où ils cherchent à s'approvisionner en pneumatiques. Le préfet de l'Aude rencontre le porte-parole des Comités d'action viticole sur le parking.

4^e phase : nouvelles opérations commandos et nouvelles poursuites.

– 16 h 50 : les viticulteurs bloquent en barrage une pelle mécanique puis un semi-remorque avant de repartir vers l'aire des chevaliers Cathares sur l'autoroute, où ils pénètrent à 17 h 03 en forçant la porte de service de l'aire de repos.

– 17 h 57 : la CRS A quitte la gare de Narbonne et fait mouvement sur Carcassonne par la RN 113, tandis que l'EGM prend l'autoroute pour disperser le barrage établi sur l'A 61 à hauteur de Bizanet.

– 18 h 23 : la CRS A est arrêtée à la gare de Lézignan pour éventuellement appuyer l'EGM s'il devait disperser les manifestants qui sont sortis de l'autoroute et se trouvent dans les environs de Bizanet.

– À partir de 18 h 30, les compagnies réintègrent leurs casernes, la journée est finie.

Le bilan de cette journée est le suivant, selon le rapport des CRS : les dégâts occasionnés aux installations SNCF, PTT et EDF sont très importants. Le trafic ferroviaire a été interrompu une grande partie de la journée et des déviations ont dû être mises en place sur les axes routiers barrés. Par ailleurs, la chaussée de la RN 113 a été détériorée à l'aide d'une pelle mécanique

à hauteur de Coursan et des arbres ont été abattus en plusieurs endroits. La réussite des manifestants ne fait pas de doute ; ils ont constamment gardé la maîtrise du terrain, le choix de l'affrontement et la possibilité d'interrompre la circulation à leur guise, de commettre les déprédations prévues. Pour y parvenir, ils disposent d'un certain nombre de moyens tactiques très au point :

– les manifestants se déplacent à bord de leurs véhicules personnels, ce qui leur donne une grande mobilité. Les véhicules portent soit des fausses plaques d'immatriculation, soit des caches ;

– des camionnettes contenant des tronçonneuses, des pneumatiques, des explosifs et des fusées étaient préparées à l'avance et placées à différents endroits, prêtes à intervenir en plusieurs points ;

– un véritable réseau de renseignements avait été mis en place, notamment grâce à l'utilisation de la CB. On peut supposer par ailleurs que les manifestants ont réussi à capter les fréquences des forces de l'ordre, ce qui leur a permis de prévenir l'arrivée des CRS sur les lieux de barrage et de changer d'objectif au dernier moment ;

– un « QG » est mis en place sur le parking du magasin Mammouth à l'entrée de Narbonne qui sert de point de ralliement et de point de départ pour les opérations de chaque phase. Face à cette sophistication des moyens, les forces de l'ordre ne peuvent qu'être désarmées. Le rapport CRS s'en fait l'écho et en souligne les dangers :

« Nous nous acheminons vers un second Montredon¹, car j'estime, sans vouloir être alarmiste, que les limites du maintien et du rétablissement de l'ordre sont quasiment atteintes. " *Courir* " après les manifestants est épuisant et l'autorité de l'État peut s'en ressentir à la longue. Faire garder tous les édifices publics et les points sensibles ne me paraît pas non plus être de nature à assurer la paix sociale dans cette

1. Le jeudi 4 mars 1976, à 14 h 15, une fusillade éclate entre les forces de l'ordre et les agriculteurs, qui occupent le pont de Montredon, près de Narbonne. On relève une quarantaine de blessés et deux morts : un viticulteur et un commandant des CRS. Voir A. Guillemain, « Montredon : intolérables violences ou violence de l'intolérable », dans P. Coulomb, H. Delorme, B. Hervieu, M. Jollivet, P. Lacombe (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 535.

zone car contre les " commandos " *il faut adopter une riposte " très mobile "*. Cette riposte ne peut être mise en œuvre que si les renseignements sont fiables et objectifs. Pour cela *il me semble nécessaire de pouvoir utiliser l'hélicoptère* et de placer dans l'appareil un officier de la gendarmerie et un des CRS afin de renseigner et de donner des indications tactiques, les RG et la gendarmerie départementale assurant la couverture au sol, mais n'intervenant pas au niveau des éléments essentiels à la manœuvre tactique. » (C'est nous [O.F.] qui mettons les italiques.)

Si l'on revient à la chronologie des événements, on voit comme l'opération est savamment orchestrée à l'avance par les manifestants. La première phase comporte des actions éclatées destinées à faire « courir » les forces de l'ordre. On évite soigneusement l'affrontement et la dispersion est immédiate à l'arrivée des forces de l'ordre. Puis, dans la seconde phase, les viticulteurs provoquent l'affrontement intentionnellement : le barrage édifié est beaucoup plus important, les manifestants sont presque deux cents, ils refusent la dispersion et agressent les forces de l'ordre. Mais surtout, le choix du terrain n'est pas laissé au hasard. Le pont de Montredon reste un symbole de la violence des manifestations viticoles, à la fois dans l'esprit des manifestants et dans celui des CRS. Le choix de ce pont comme lieu de contact a pour effet de galvaniser les énergies manifestantes et de placer les CRS dans une situation délicate ¹.

Après l'affrontement sur le pont, qui ne dure qu'une trentaine de minutes, les manifestants retournent à leur « quartier général », sur le parking du magasin Mammouth. Là, la stra-

1. Ce que souligne le rapport CRS : « Pour eux (les viticulteurs) le pont de Montredon est un symbole et qu'il n'est pas impossible que l'affrontement ait dégénéré dans le cas où la CRS B, appuyée et protégée sur ses flancs par la CRS A, n'aurait pu intervenir rapidement et fermement. » Et plus loin : « Bien encadré par les officiers, le personnel a bien réagi à la situation en particulier à Montredon, le 4 mars 1976 étant présent dans tous les esprits. Le sang-froid et la maîtrise des deux commandants d'unité ont permis de dégager le pont de façon très satisfaisante malgré l'opposition des manifestants. Il faut également souligner que ces deux compagnies sont habituées à manœuvrer dans cette région et que certains automatismes sont maintenant bien au point. Il n'empêche que la présence de la CRS A éprouvée à cet endroit en 1976 m'a posé quelques problèmes de conscience. (...) Les CRS, par leur intervention en ces lieux symboliques, ont permis de faire connaître si besoin était qu'elles faisaient leur métier sans haine et avec sérénité. »

tégie pour le reste de la journée est mise au point et les opérations commandos reprennent alors de plus belle jusqu'à 16 heures. Dans cette troisième phase, on remarquera que les forces de l'ordre sont à plusieurs reprises victimes de faux renseignements, ce qui laisse à penser que les manifestants fournissent eux-mêmes aux gendarmes et aux RG de fausses pistes et captent la fréquence des forces de l'ordre, ce qui permet de changer d'objectif au dernier moment. Cette pratique peut avoir des répercussions importantes comme le montre encore notre exemple : vers 15 h 30, un renseignement émanant de la gendarmerie signale des manifestants sur l'autoroute Narbonne-Béziers. La CRS B s'y rend immédiatement mais l'information s'avère erronée. Il faudra vingt minutes pour que l'on vienne ouvrir une porte de service aux policiers bloqués sur l'autoroute. Dans la quatrième phase, les manifestants se regroupent à nouveau sur le parking du magasin Mammouth et font le point, avant de lancer une dernière opération commando sur l'autoroute. Ils y pénètrent par une porte de service qu'ils forcent, ce qui leur laisse une large avance sur les forces de l'ordre. Au total, cet exemple illustre bien la spécificité de la stratégie de l'opération commando, les ressources qu'elle nécessite et son efficacité tactique.

Autres particularités intéressantes de l'usage différencié des modes d'action selon les groupes : la pratique de l'opération escargot semble surtout être l'apanage des artisans à Nantes comme à Marseille, ce qui s'explique bien évidemment par la disposition plus fréquente que la moyenne dans cette profession de véhicules lourds permettant de créer des actions imposantes et fort gênantes sans grand investissement numérique. À l'inverse, les mobilisations de chômeurs – toujours dans nos deux villes de province – prennent nettement plus souvent que la moyenne la forme d'occupations de la voie publique et surtout d'actions symboliques, au détriment des défilés de rue et même des rassemblements. La ressource du nombre faisant défaut, on recourt là à des modalités moins contraignantes et susceptibles malgré tout d'attirer l'attention des médias comme des pouvoirs publics. Enfin, d'autres groupes privilégient les rassemblements et les défilés de rue. Il s'agit pour l'essentiel des salariés de la fonction publique, des enseignants, des lycéens et des étudiants, dont nous avons vu plus haut qu'ils disposaient le plus de la ressource du nombre. Quant à une supposée spécificité du réper-

toire d'action des « nouveaux mouvements sociaux », rien dans nos fichiers ne permet de l'établir, apportant ainsi un autre argument en faveur des conclusions du chapitre 4.

L'analyse du répertoire d'action des différents groupes manifestants permet d'illustrer à quel point les stratégies d'action sont doublement contraintes pour les contestataires, d'abord par l'existence d'un champ des possibles restreint et, au sein même de ce répertoire, par la culture et les ressources dont chacun dispose. Plus que jamais, l'action protestataire apparaît ici comme une *gestion de ressources rares* dont l'économie trouve son *explicandum* dans la perception de leur environnement politique par les mouvements.

INTERDÉPENDANCE DES MOUVEMENTS ET DU POLITIQUE

La place centrale de l'environnement politique dans la détermination des formes que prend l'activité protestataire nous amène à nous poser la question des liens qui existent entre manifestations et élections : d'une part, les consultations électorales ont-elles pour effet de diminuer le recours aux canaux non institutionnels de représentation et d'expression politique ? D'autre part, peut-on observer des corrélations entre cycles électoraux et manifestations et, si oui, comment l'expliquer : s'agit-il simplement de la substitution d'une forme d'expression à une autre (les citoyens appelés à voter n'auraient momentanément plus recours à l'interpellation directe du politique) ou doit-on plutôt y voir l'effet des alternances politiques au pouvoir (changement de majorité en 1981, cohabitation de 1986) ? Ces interrogations débouchent plus généralement sur un questionnement en termes de *vagues de mobilisation*.

Élections à enjeux, enjeu des élections

Raisonné en termes de cycles politiques signifie que l'on pense les phénomènes sociaux comme éminemment changeants, à l'inverse de la conception longtemps dominante en sciences

sociales de l'équilibre général des systèmes. En effet, si l'on avance l'hypothèse d'une stabilité structurelle des phénomènes sociaux, toute modification doit s'analyser comme un écart de la norme, une déviation temporaire et marginale dont l'étude ne fait pas sens. Pour l'objet qui nous occupe, il semble d'autant plus nécessaire d'abandonner ce raisonnement en termes de stabilité structurelle que les formes et les résultats de l'action manifestante varient en fonction des situations sociales et politiques. Encore faut-il cependant bien préciser ce que l'on entend par cycle de mobilisation et les moyens dont on dispose pour les déterminer empiriquement.

Dans son introduction à une livraison de l'*European Journal of Political Research* consacrée à la question des cycles, W. Buerklin propose la définition suivante : « On peut définir un cycle comme un modèle régulier de fluctuation d'une série temporelle autour d'une tendance donnée. Cela implique que l'on puisse déterminer des variations similaires en termes de durée, d'amplitude et des séquences régulières d'états récurrents de la série temporelle considérée ¹. »

Concernant plus précisément les cycles d'action collective, Sidney Tarrow en a donné une définition à partir de son étude sur l'Italie de la fin des années soixante : « On définira un cycle comme une vague croissante puis décroissante d'actions collectives entremêlées et de réactions à ces actions dont l'agrégation, en termes de fréquence, d'intensité et de forme prise marque une ascendance puis une décade dans un laps de temps assez rapproché ². » Toujours selon Tarrow, les éléments permettant de déterminer un cycle de protestation sont à la fois l'intensification des conflits, leur diffusion sociale et géographique, l'apparition de nouvelles entreprises de mouvement social, la création de nouveaux référents idéologiques et l'invention de nouvelles formes d'action collective.

Nous avons suggéré déjà à quel point les années quatre-vingt en France sont marquées par une conjoncture que l'on pourrait qualifier de routinière, comparées à la période analysée par Tar-

1. W. Buerklin, « Why Study Political Cycles ? An Introduction », *European Journal of Political Research*, 1987, p. 133.

2. S. Tarrow, « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », *Social Science History*, 17 (2), 1993, p. 287.

row en Italie. Par ailleurs, quand bien même aurions-nous été en présence d'un cycle de mobilisation dans notre corpus, le choix de ne retenir comme objet d'analyse que les manifestations nous interdit de rien dire sur les évolutions de la conflictualité globale sur la période ; ensuite, la limitation du corpus à deux villes de province posait la question de l'imputation des évolutions aux contextes national ou locaux, enfin, et encore une fois, les déterminants du recours à la manifestation sont tellement nombreux qu'il eût été impossible d'isoler les variables clés.

Ce dernier point renvoie à la question de la multi-causalité, comme le suggère Buerklin lorsqu'il évoque « la difficulté de séparer les effets et les causes surimposées. Cette difficulté renvoie à des situations où : *a*) une dynamique cyclique existante ne se traduit pas par un cycle parce que des facteurs contraires neutralisent l'allure de l'évolution ; et *b*) il se peut que des processus cycliques existants soient masqués par la surimposition d'autres cycles d'allures différentes ¹ ».

On se contentera donc ici de rapporter l'évolution des manifestations de notre corpus aux changements électoraux afin de vérifier si, oui ou non, il existe un lien entre ces deux formes d'expression politique et dans quelles proportions selon les groupes sociaux et/ou les diverses entreprises de mouvement social. L'enjeu est ici de fonder empiriquement notre hypothèse d'une interdépendance de l'action protestataire et de l'environnement politique. Les graphiques 18 à 30 apportent les premiers éléments de réponse ².

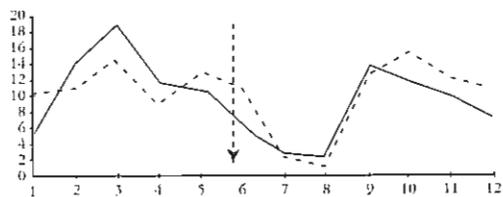
La lecture de ces graphiques appelle plusieurs commentaires. D'abord, si l'on s'en tient aux élections à fort enjeu politique (présidentielles de 1981 et de 1988 ; législatives de 1981, 1986 et 1988), il semble que l'arrivée de la gauche au pouvoir ait eu pour effet de faire chuter considérablement l'activité manifestante par rapport à la moyenne, l'équilibre ne se rétablissant à

1. W. Buerklin, art. cité, p. 136.

2. Comme les dates d'élection correspondent souvent à la saison manifestante la plus basse (voir le chapitre 2), ces graphiques mettent en regard, pour chaque année électorale, l'évolution des manifestations dans l'année et celle de l'ensemble des manifestations sur la période considérée. On peut ainsi isoler les effets propres aux élections des variations saisonnières.

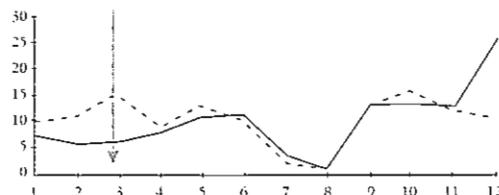
peu près qu'à la fin de l'année, soit six mois plus tard. De même, mais selon une amplitude moindre et pour une plus courte durée, l'élection de mars 1986 et le retour de la droite au pouvoir sont corrélées avec une baisse du nombre de manifestations qui va s'accroissant de janvier à mars pour remonter lentement jusqu'au niveau saisonnier moyen à partir de juin, tant à Nantes qu'à Marseille. En revanche, les élections présidentielle et législatives de 1988 semblent n'avoir eu aucun effet sur la pratique manifestante. S'il est impossible d'en déterminer avec certitude les raisons, on peut cependant faire l'hypothèse que le brouillage de la distinction entre politique « de droite » et politique « de gauche » – étant donné notamment l'identité de politique économique et sociale mise en œuvre – pendant la cohabitation, aussi bien que le désenchantement dû à la persistance de la crise économique, a peut être eu pour effet de réduire considérablement les espoirs des citoyens fondés sur un possible changement d'équipe dirigeante, auquel cas on pourrait comprendre que la participation électorale n'ait pas effacé, même momentanément, le recours à la rue. Cette hypothèse d'un brouillage des référents politiques peut encore s'appuyer sur les élections municipales et européennes de 1989 qui n'ont visiblement eu aucun effet sur les manifestations nantaises, le volume des actions à Marseille s'établissant même largement au-dessus de la moyenne saisonnière. Pour les autres élections, il est plus difficile de conclure. Les élections municipales de 1983, par exemple, correspondent effectivement à un ralentissement de l'activité manifestante de janvier à mars, mois de l'élection. Dès le mois d'avril cependant, l'activité manifestante connaît une brusque poussée, à Nantes comme à Marseille, du fait du mouvement de protestation des étudiants en médecine contre le projet Savary. Pour les européennes enfin (1979, 1984 et 1989), les résultats ne permettent pas de se prononcer.

Nos données permettent donc d'établir les faits suivants : d'une part, les élections critiques, c'est-à-dire susceptibles d'entraîner un changement politique national, auraient pour effet de faire chuter l'activité protestataire ; corollairement, les élections à enjeu local ou européen ne semblent pas exercer une telle influence. D'autre part, il semblerait que les enjeux électoraux aient, depuis l'expérience de la première cohabitation, perdu – au moins pour un temps – leur pouvoir de mettre entre parenthèses le recours à la rue, comme si les attentes vis-



Graphique 18.
Les élections européennes
à Nantes

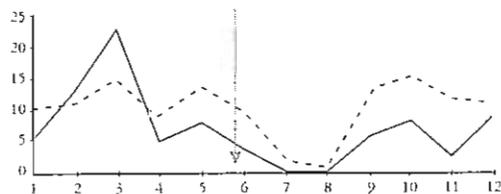
.. 1979-1989 (moyenne) — 1979



Graphique 22.
Les élections législatives
à Nantes

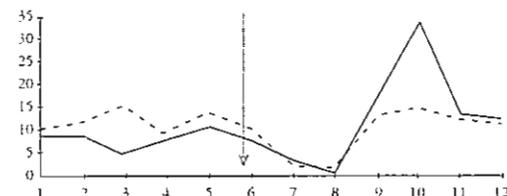
.. 1979-1989 (moyenne) — 1986

Graphique 19.
Les élections présidentielle
et législatives à Nantes

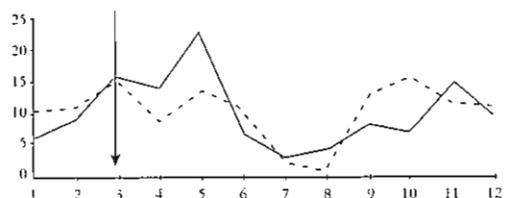


.. 1979-1989 (moyenne) — 1981

Graphique 23.
Les élections présidentielle
et législatives à Nantes

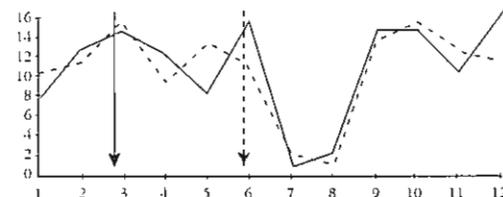


.. 1979-1989 (moyenne) — 1988



Graphique 20.
Les élections municipales
à Nantes

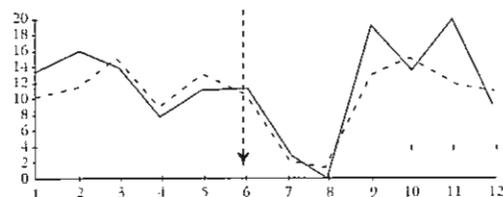
.. 1979-1989 (moyenne) — 1983



Graphique 24.
Les élections municipales
et européennes à Nantes

.. 1979-1989 (moyenne) — 1989

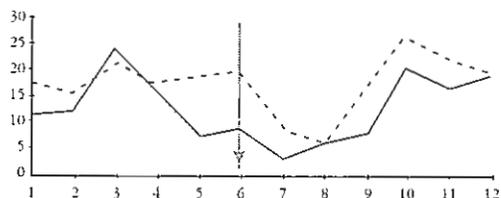
Graphique 21.
Les élections européennes
à Nantes



.. 1979-1989 (moyenne) — 1984

—> Élections présidentielles - - - -> Élections européennes
 —> Élections législatives —> Élections municipales

—> Élections présidentielles - - - -> Élections européennes
 —> Élections législatives —> Élections municipales

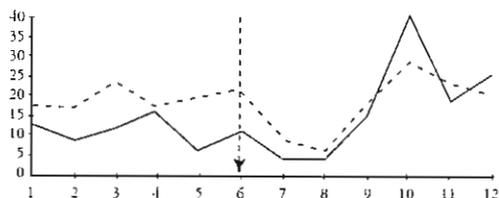
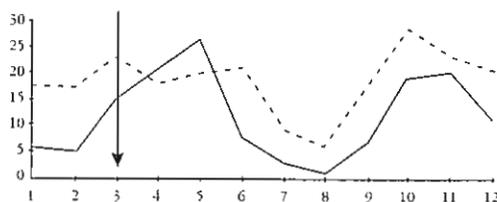


Graphique 25.
Les élections présidentielle
et législatives à Marseille

·· 1980-1991 — 1981

Graphique 26.
Les élections municipales
à Marseille

·· 1980-1991 — 1983

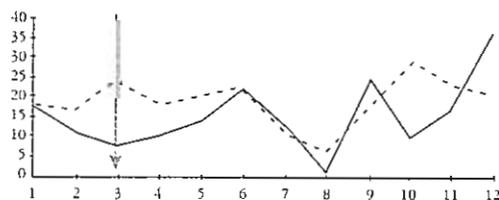


Graphique 27.
Les élections européennes
à Marseille

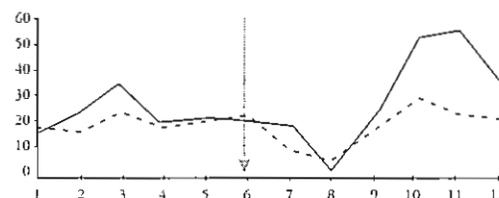
·· 1980-1991 — 1984

Graphique 28.
Les élections législatives
à Marseille

·· 1980-1991 — 1986



Élections présidentielles
→ Élections législatives
-----→ Élections européennes
————→ Élections municipales

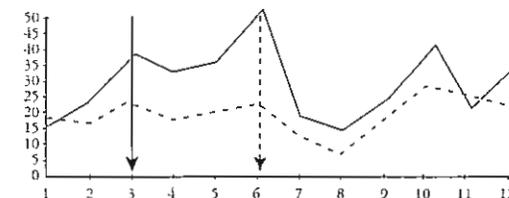


Graphique 29.
Les élections présidentielle
et législatives à Marseille

·· 1980-1991 — 1988

Graphique 30.
Les élections municipales
et européennes à Marseille

·· 1980-1991 — 1989

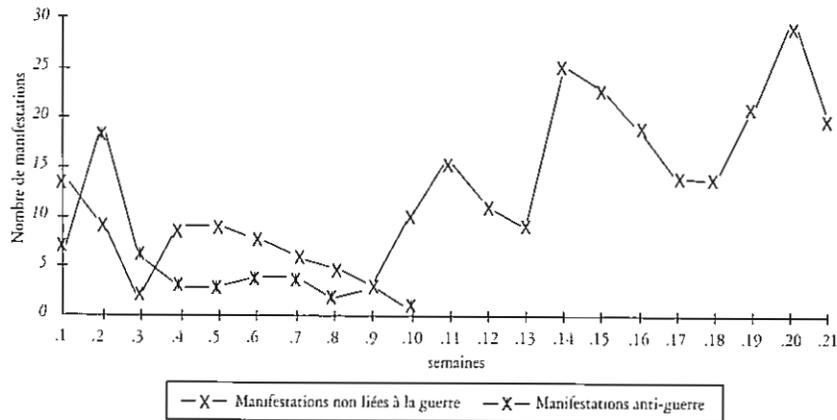


Élections présidentielles
→ Élections législatives
-----→ Élections européennes
————→ Élections municipales

à-vis du jeu électoral avaient faibli. Cette deuxième constatation reste bien entendu tout à fait hypothétique.

On fera remarquer encore que l'existence d'un événement à fort impact social – qu'il soit national ou international – et suscitant des mobilisations spécifiques fait également chuter le niveau d'activité de toutes les autres entreprises de mobilisation, comme si l'événement en question monopolisait tout le travail politique et faisait percevoir les interpellations du politique qui auraient d'autres objets comme inefficaces en raison de la « saturation » de l'agenda médiatique et politique. Ce fut notamment le cas à Nantes et à Marseille lors des mouvements étudiants de 1983 et de 1986, à Paris et à Marseille lorsque est apparue la mobilisation contre l'engagement de la France dans le Golfe en 1991. Le graphique 30 illustre ce point pour Paris. Au moment où la mobilisation anti-guerre se développe, les manifestations liées à d'autres thèmes connaissent une chute importante, pour ne reprendre leur niveau annuel normal que lorsque la mobilisation pacifiste s'atténue.

Graphique 31. *Les manifestations à Paris du 7 janvier au 2 juin 1991*
« relevé hebdomadaire »



Ce phénomène est à mettre directement en relation avec la recherche d'une couverture médiatique par les organisateurs de manifestation. Ceux-ci savent bien que lorsque l'agenda médiatique est saturé ou monopolisé, leurs chances d'accès à un compte rendu deviennent minimales. C'est donc au nom de considérations tactiques que l'activité manifestante se met en sommeil. Nous avons montré ailleurs que cette perception des logiques médiatiques trouve sa traduction dans des variations statistiques¹. L'agenda politique détermine en effet fortement les chances pour un événement d'être couvert par la presse. Il faut ici distinguer deux cas de figure. Premièrement, lorsqu'un événement se rapporte à un thème qui fait l'objet de toute l'attention des médias, celui-ci a toujours plus de chances d'être couvert. On le voit par exemple à propos du mouvement de Tien An Men qui, du 18 avril à la mi-juin 1989, occupe une place prépondérante dans les pages internationales du *Monde* et de *Libération*. Or les manifestations parisiennes de soutien aux étudiants chinois, même lorsqu'elles regroupent très peu de monde, font souvent l'objet d'une mention, même brève.

1. O. Fillieule, « Methodological Issues in the Collection of Data... », art. cité. Les données portent sur la comparaison systématique de sources de presse (*Libération* et *Le Monde*) avec les sources policières de janvier à juin 1989.

Deuxièmement, lorsque l'agenda politique est saturé par un événement politique de première importance (élections, événement international), on constate une diminution de la proportion de manifestations couvertes par la presse. C'est le cas dans les six premiers mois de 1989, à l'occasion des élections municipales (fin mars) et des élections européennes (mi-juin). L'agenda médiatique se calque donc sur l'agenda politique et les manifestations ont toutes les chances de n'être plus aussi bien couvertes lorsqu'un événement intérieur ou international occupe le devant de la scène politique¹.

Mobilisation, démobilisation et vie politique nationale

Les deux graphiques qui mettent en regard l'évolution des manifestations à Nantes et à Marseille avec les élections de 1981 laissent supposer que le bouleversement politique provoqué par l'arrivée de la gauche au pouvoir a eu des effets considérables sur les opportunités politiques disponibles pour les entreprises de mouvement social. Nous en avons déjà donné un aperçu dans le chapitre précédent à propos de l'évolution des revendications : les graphiques 11 et 12 établissent une corrélation entre niveau des revendications matérialistes et alternance politique et le graphique 13, tiré des travaux de Duyvendak, montre que l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir s'est traduite par la chute des revendications postmatérialistes, et donc des « nouveaux mouvements sociaux ». Duyvendak s'in-

1. Ceci, soit dit en passant, signifie que l'évolution des courbes de manifestation telles qu'on peut les établir à partir de sources de presse n'est pas d'abord déterminée par l'évolution effective du nombre de manifestations mais essentiellement par la focalisation des médias sur telle ou telle campagne de protestation. Or ce type de biais n'est pas systématique dans la mesure où son importance varie en fonction de l'évolution de l'actualité politique du moment. Les trends de moyenne ou de longue durée que l'on établit généralement à partir des sources de presse ne sont donc pas fiables puisque leur allure dépend de caractéristiques qui ne sont propres ni aux événements eux-mêmes ni aux logiques médiatiques (*media sensitivity*). Cette limite se fait encore plus sentir dans le cadre des comparaisons internationales, dans la mesure où l'agenda politique de chaque pays est dans la majeure partie des cas différent (par exemple les cycles électoraux).

terroge longuement dans son livre sur les raisons qui ont conduit les entreprises de mouvement social de gauche à péricliter, alors que les mobilisations de même nature continuaient à exister dans le reste de l'Europe. Il l'explique de manière convaincante en montrant comment le Parti socialiste une fois au pouvoir retire son appui à presque tous les groupes qu'il avait soutenus dans les années soixante-dix, après avoir cependant fait quelques concessions : arrêt de la centrale de Plogoff et de l'extension du camp du Larzac, satisfaction de l'essentiel des revendications liées aux mœurs ¹.

En revanche, les socialistes au pouvoir ont largement encouragé le développement de certaines organisations antiracistes et notamment de SOS-Racisme. Cette différence de traitement, dont la stratégie politicienne est au principe ², explique en partie que le mouvement antiraciste soit l'un des seuls à connaître une certaine faveur parmi les mouvements non directement tournés vers la défense de valeurs matérialistes ³. Les succès de ce secteur ne s'expliquent cependant pas seulement par l'appui des socialistes à certaines de ses composantes. La dynamique des mobilisations dépend également – et peut-être surtout – du développement des mouvements auxquels elles s'opposent : actes racistes, lois répressives, et succès électoraux du Front national sont étroitement corrélés à la courbe des manifestations antiracistes ⁴. Enfin, le succès de l'antiracisme doit aussi beau-

1. Pour une analyse des évolutions du mouvement homosexuel français depuis le début des années cinquante, voir O. Fillieule, J. W. Duyvendak, « Gay Activism in France : Between Integration and Community-Orientated Movements », dans B. Adam, J. W. Duyvendak, A. Krouwel (dir.), *Gay and Lesbian Movements since the 1960s*, Minneapolis, University of Minnesota Press (à paraître).

2. Favoriser d'un côté la montée du Front national (notamment par la modification de la loi électorale et l'introduction de la proportionnelle aux législatives de 1986) pour diviser la droite classique, en même temps que l'on suscite l'inquiétude de la jeunesse et plus généralement de la gauche avec l'épouvantail d'un Front national en pleine ascension. Division de l'adversaire et remobilisation de la base sont les deux principes de cette stratégie de soutien au mouvement antiraciste.

3. Sur l'histoire du mouvement antiraciste, on se reportera au travail très complet de D. Blatt, *Immigration, Politics and Immigrant Collective Action in France, 1968-1993*, thèse, Université de Cornell, 1996.

4. Sur ce point, voir N. Mayer, « Les étapes de la mobilisation anti-Front national », dans Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique...*, *op. cit.*,

coup à l'investissement massif dans la lutte des petits partis et groupes d'extrême gauche qui, outre un intérêt idéologique, ont ainsi pu y trouver un second souffle après leur perte de vitesse de la fin des années soixante-dix, notamment dans les milieux étudiants ¹. Pour s'en tenir à l'exemple de Marseille, alors que les groupes d'extrême gauche périclitaient au début des années quatre-vingt, on assiste à une remontée en puissance (en termes d'adhérents et d'actions) à partir de 1984-1986, lorsque la Ligue communiste révolutionnaire, appuyée par Lutte ouvrière et la mouvance anarchiste, se lance dans le combat contre le Front national ². Lors des venues de Jean-Marie Le Pen dans les Bouches-du-Rhône, la LCR rassemble 500 manifestants le 7 juin 1984, puis 750 le 4 avril 1987 ³. De même, la veille de la fête « Bleu, Blanc, Rouge » de la fédération départementale du Front, Alain Krivine anime, le 12 mai 1987, un meeting de 150 personnes avant de participer, le lendemain, au rassemblement organisé sur la Canebière par le collectif Marseille-Fraternité. Pour cette manifestation, c'est la LCR qui assure le service d'ordre. Enfin, en

p. 335-358, et « The Dynamics of the Anti-National Front Counter Movement », *French Politics and Society*, 13 (4) 1995.

1. Si, dès le début des années soixante, les groupes gauchistes ont essayé de susciter et d'encadrer les mobilisations immigrées avec dans l'idée que l'immigré représentait idéalement la figure du sous-prolétaire révolutionnaire, on constate à la fin des années soixante-dix un désamour croissant sous l'effet de la méfiance grandissante des organisations immigrées et du réaligement de nombreuses organisations de gauche vers une politique électoraliste.

2. Si, en 1975, la LCR comptait à Marseille plus de 2 000 militants mobilisables très rapidement, ce chiffre tombe à moins de 350 six ans plus tard et ne commence à remonter doucement qu'à partir de 1984, avec l'arrivée du Front national sur la scène politique nationale et locale (19,49 % des voix aux européennes de 1984 dans les Bouches-du-Rhône). Cette évolution des effectifs ne se retrouve pas pour les autres groupes de l'extrême gauche marseillaise (LO, mouvance anarchiste – CCL, ACEPPOS, Utopia et Culture et liberté –, PCI, MPPT et FER). La relative montée en puissance des effectifs de la LCR dans ces années suit la même évolution que celle des encartés au Front national qui, de 50 adhérents avant 1981, passe de 300 à 500 en 1984, 3 600 environ en 1986, avant de connaître une baisse régulière à partir de 1988.

3. Lors de la manifestation du 7 juin 1984, les troupes de la LCR subissent une véritable déroute face au service d'ordre musclé du Front. À partir de cette date, le parti reprend l'habitude des « camps d'entraînement » abandonnée plusieurs années auparavant.

termes d'organisation, la LCR est aussi à l'origine de la section locale de la CNAF (Coordination nationale antifasciste), constituée au niveau national en 1986 et d'une publication lancée en 1990 (*Contre-attaque*).

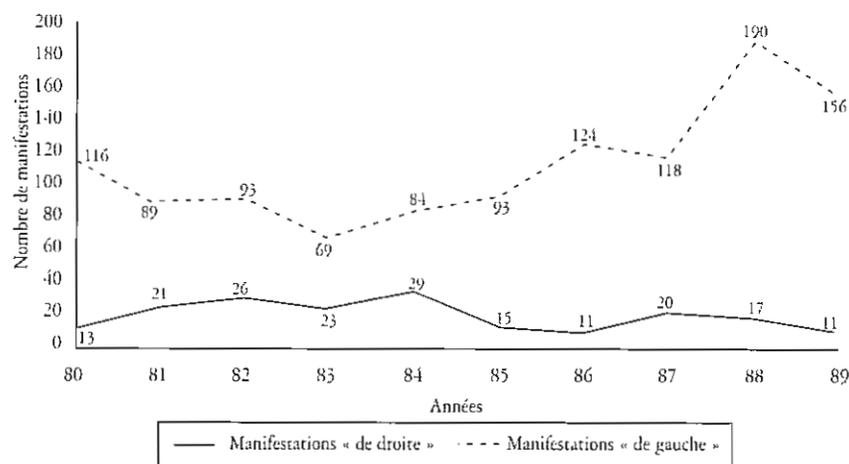
Au-delà de ces exemples, on peut se demander si généralement la tendance politique du gouvernement a pour effet de favoriser tel ou tel type de mobilisation ? Autrement dit, la gauche se mobilise-t-elle plus lorsque la droite est au pouvoir et vice versa ?

Si l'on en croit les travaux de Duyvendak, qui se pose la même question sur la période 1975-1989, c'est bien ainsi que les choses se passent : « Il semble que certaines situations, qui fournissent à une partie du secteur de mouvement social les conditions idéales de leur développement, soient dans le même temps synonymes de crise pour d'autres segments. En France, l'effondrement de la mobilisation des nouveaux mouvements sociaux et d'autres franges de la gauche à la suite de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, a été accompagné d'un accroissement du nombre d'actions entreprises par d'autres mouvements sociaux, de droite en particulier » (1994, p. 198). Nos propres sources nous conduisent aux mêmes conclusions sur les évolutions croisées des mobilisations de droite et de gauche, comme l'illustrent les graphiques 32 et 33¹.

À Marseille comme à Nantes, les manifestations de gauche connaissent une chute relativement continue entre 1981 et 1983, pour ne remonter que faiblement après cette date, dont on se rappellera qu'elle correspond au renvoi des ministres communistes et au retour à l'action syndicale. Mais ce regain d'activité n'est jamais aussi fort que lorsque la direction du gouvernement échappe aux socialistes, entre 1986 et 1988. De manière symétrique, les mobilisations de droite se développent à partir de l'arrivée de la gauche au pouvoir et jusqu'en 1985, avec une pointe en 1984 qui correspond à la très forte mobi-

1. Nous entendons par « mobilisations de droite et de gauche » les manifestations organisées à l'appel de syndicats, de partis politiques, d'associations, dont l'appartenance à la gauche ou à la droite est avérée. Nous n'avons pas distingué les manifestations de la droite et de l'extrême droite ni celles de la gauche et de l'extrême gauche dans la mesure où les uns et les autres manifestent souvent ensemble dans nos corpus.

Graphique 32. Évolution comparée des manifestations « de droite » et « de gauche » de 1980 à 1989 à Marseille

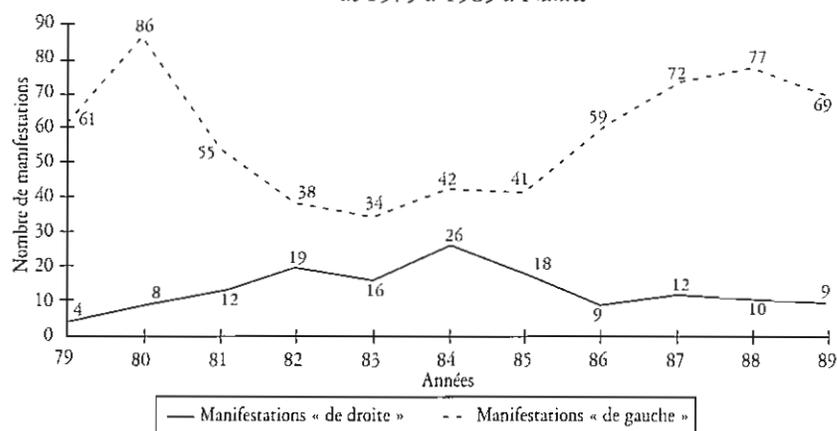


lisation pour l'école privée. La cohabitation marque ensuite un certain ralentissement de l'activité. Il y a donc bien interdépendance entre tendance politique des dirigeants nationaux et orientation du niveau d'activité protestataire, même si, de manière générale, les mobilisations de gauche sont toujours plus importantes en valeur absolue que les mobilisations de droite.

Les deux graphiques suggèrent encore que, parmi les différents groupes sociaux, on puisse opérer des distinctions permettant de définir les « clientèles » de la gauche et de la droite. Dans notre corpus, ceux qui suivent au plus près les évolutions des mobilisations de droite, à Nantes comme à Marseille, sont d'abord les artisans et petits commerçants, avec une forte augmentation des mobilisations entre 1981 et 1983, une stabilisation jusqu'en 1986 et une légère décline après cette date. Cette proximité n'a évidemment pas de quoi étonner, étant donné l'orientation politique traditionnelle de ces catégories socioprofessionnelles¹. D'autre part, on précisera que les partis de droite (droite classique et/ou Front national) sont présents dans 11 % de leurs manifestations à Nantes et 14 % à Marseille.

1. N. Mayer, *La boutique contre la gauche...*, op. cit.

Graphique 33. *Évolution comparée des manifestations « de droite » et « de gauche » de 1979 à 1989 à Nantes*



Quant aux groupes qui suivent au plus près l'évolution des manifestations de gauche, il s'agit d'abord des ouvriers et du corps enseignant (composé essentiellement dans notre corpus, faut-il le rappeler, d'enseignants du primaire et du secondaire, du secteur public). Avant l'élection présidentielle de 1981, les manifestations ouvrières sont fort nombreuses à Nantes comme à Marseille, alors que l'année de l'élection marque le début d'une forte démobilitation qui ne s'arrête qu'à partir de 1983, moment auquel les manifestations se multiplient à nouveau pour culminer en 1985. En revanche, contrairement à l'ensemble des mobilisations de gauche, la protestation ouvrière stagne plutôt entre 1986 et 1989. De son côté, la mobilisation des enseignants du secteur public connaît deux types de situation : celle de forte mobilisation où, en 1980 (1979-1980 pour Nantes), puis de 1986 à 1988, la droite est à la tête des affaires et celle où les socialistes sont au pouvoir. Dans cette dernière éventualité, les manifestations s'établissent à un niveau plus faible qui ne varie pas de façon significative de 1981 à 1986 (sinon une légère pointe en 1983 du fait de la participation ponctuelle du corps professoral à la contestation des étudiants en médecine). Enfin, on fera remarquer que les manifestations des employés des entreprises publiques paraissent peu sensibles aux cycles électoraux et à la conjoncture globale. Pour ces catégories de salariés, la manifestation apparaît bien plus liée à la

pratique de la grève. Or celles-ci ne suivent pas forcément le rythme des mobilisations de gauche ou de droite. Ainsi, à Nantes, le fort niveau de protestation en 1979 s'explique par la grève des fonctionnaires CGT, CFDT et FEN du mois de mai et aux grèves d'août et septembre à la SNCF. D'une manière générale, c'est pour les cheminots que le phénomène est le plus visible, avec l'importance de la grève qui dure de décembre 1986 à la mi-janvier 1987.

Ces analyses confirment que le potentiel de mobilisation des entreprises de mouvement social dépend des positions que leur offre la structure politique en même temps qu'elle rappelle que les configurations de pouvoir ne sont jamais données et se développent selon des processus itératifs entre les mouvements et leur environnement. Enfin, nos conclusions suggèrent qu'il serait sans doute souhaitable que l'on donne toute son importance à un problème encore peu traité en sociologie de la mobilisation : celui des relations entre partis politiques et entreprises de mouvement social.

CHAPITRE 6

TENIR LA RUE

« J'estime quant à moi que, pour une troupe formée et commandée, le droit de légitime défense individuelle ne doit pas exister [...]. C'est le risque, mais c'est aussi la grandeur et la noblesse que la mission implique. Dans les troubles publics, un moment peut advenir où, soit le devoir de préserver l'ordre, soit le souci de préserver les vies humaines qui leur sont confiées, imposent le recours aux armes à ceux qui commandent une troupe. Mais il n'y a pas là de cas de conscience individuelle. L'appréciation et la décision n'appartiennent pas à l'homme. Ils ne peuvent appartenir qu'au commandement et à l'autorité. »

Léon Blum, président du Conseil, *débat au Palais-Bourbon*, le 23 mars 1937.

« Si nous ne nous expliquons pas très clairement et très franchement sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille dans la rue, mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi : c'est notre réputation [...]. Je comprends que, lorsque des hommes ainsi assaillis pendant de longs moments reçoivent l'ordre de dégager la rue, leur action soit souvent violente. Mais là où nous devons bien être d'accord, c'est que, passé le choc inévitable du contact avec des manifestants agressifs qu'il s'agit de repousser, les hommes d'ordre que vous êtes doivent aussitôt reprendre toute leur maîtrise [...]. Frapper un homme à terre, c'est se frapper soi-même... »

Maurice Grimaud, préfet de police. *Lettre adressée le 29 mai 1968 à tous les fonctionnaires de la préfecture.*

La forme prise par les manifestations dépend étroitement des relations qui s'instaurent à l'avance ou dans l'action entre les protagonistes. C'est pourquoi toute compréhension du phénomène doit dépasser l'analyse statistique, pour se porter sur l'observation des événements eux-mêmes, dans leur richesse phénoménale, et tout en tenant compte des interactions entre manifestants, autorités civiles et forces de l'ordre.

Nous avons souligné dans le premier chapitre à quel point le concept de structure des opportunités politiques pouvait constituer le ventre mou des orientations théoriques récentes dans la mesure où il est toujours possible de déterminer au gré des circonstances et des mouvements étudiés des facteurs favorisant ou défavorisant l'apparition, le développement et l'issue d'une action protestataire. Dans cette perspective, l'analyse des mains courantes a permis, dans un premier temps, de rapporter les évolutions observables de l'action protestataire aux modifications des configurations de pouvoir et à la position différentielle dans ces configurations des minorités actives. Nous en avons conclu au rôle central des réponses apportées par l'État dans la détermination du cours des mouvements. C'est à l'approfondissement de cette relation que nous consacrerons les chapitres qui suivent, par l'analyse de la gestion pratique des conflits telle qu'elle se donne à voir dans les politiques de maintien de l'ordre. En effet, comme le suggère Lipsky, « l'étude de la manière dont la police interagit avec les autres citoyens est de première importance pour quiconque s'intéresse à la gestion publique et à la juste résolution des conflits urbains. La police peut se concevoir comme le niveau des "bureaucrates de la rue" (*street-level bureaucrats*) qui représente le pouvoir aux yeux des gens. Et en même temps qu'elles représentent les politiques gouvernementales, les forces de police concourent à définir les termes du conflit urbain par leurs actions¹ ».

Pourtant, la recherche s'est encore peu intéressée à la place de l'appareil policier dans la régulation des conflits sociaux. Les travaux disponibles se penchent soit sur l'influence des conflits passés sur les modifications des appareils policiers (par exemple à propos de la transformation de la police britannique sous

1. M. Lipsky, *Protest in City Politics...*, *op. cit.*, p. 1.

l'influence de la guerre civile en Irlande et des émeutes raciales), soit sur le mouvement croissant d'euphémisation de la violence mise en œuvre par les forces de police¹. Mais, rarement, les auteurs ont cherché à penser les appareils policiers comme des acteurs à part entière. Les interactions entre police et contestataires sur le terrain sont peu explorées, de même que leurs effets sur les chances de succès ou d'échec des mouvements².

Quel que soit le modèle théorique auquel on se réfère (le comportement collectif, la mobilisation des ressources ou le modèle du processus politique), l'unique acteur auquel se heurtent les groupes contestataires est donc le titulaire du pouvoir politique. C'est lui qui décide d'accroître la répression ou de faciliter la satisfaction des revendications. Dans une perspective juridique héritée de Max Weber, la police n'apparaît là que comme le bras armé, purement instrumental, du pouvoir politique. En opposition à cette vision réifiante, nous avons défini la notion d'opportunités politiques comme une série continue de relations actualisées dans les rapports des groupes aux contextes d'action, ce qui signifie aussi que le déroulement et l'issue des conflits, que la manifestation de rue donc, consistent en *un jeu à trois* dont les règles — bien qu'établies par avance — sont toujours susceptibles de changer au cours de l'événement. Toute la question se ramène dès lors à l'évaluation et à la mesure des marges d'autonomie dont le pouvoir politique, la police et les manifestants disposent dans la constitution préalable des règles du jeu, puis dans l'échange de coups lui-même. C'est l'existence de ces marges d'autonomie qui rendent nécessaire de penser le déroulement des événements contestataires comme le résultat de multiples processus interactifs d'adaptation tactique qui mettent en jeu à la fois les entreprises de

1. G. Carrot, *Le maintien de l'ordre en France au XX^e siècle*, Paris, Veyrier, 1990, et P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, *op. cit.*

2. On mentionnera cependant les travaux pionniers de Gary Marx sur la provocation policière et les informateurs, dans « Thoughts on a Neglected Category... », art. cité, et « External Efforts to Damage... », art. cité ; les recherches de Peter Waddington, présentées dans *The Strong Arm of the Law*, *op. cit.*, puis *Liberty and Order, Public Order in a Capital City*, Londres, UCL Press, 1994. Enfin, les recherches de Della Porta sur l'Italie : « Social Movements and the State: Thoughts on the Policing of Protest », dans D. McAdam, J. McCarthy, M. Zald (eds), *Comparative Perspectives on Social Movements*, New York, Cambridge University Press, 1995, p. 62-92.

mouvement social, les forces de police sur le terrain et les autorités politiques.

Ce faisant, nous montrerons que, dans la pratique, à l'indétermination des situations conflictuelles correspond bien souvent celle des forces de police sur le terrain : l'idée selon laquelle les polices de l'ordre sont soumises à une forte hiérarchisation des procédures et des directives, l'idée selon laquelle le déroulement de l'action policière répondrait toujours à un plan prévu à l'avance, déterminé par l'autorité politique et mis en œuvre mécaniquement, renvoient à une vision fautive de la réalité du travail policier dans les opérations de maintien de l'ordre¹. Plus encore, on fera remarquer que l'idée, apparemment « naturelle », d'un contrôle des forces de maintien de l'ordre par l'autorité politique n'est rien moins qu'évidente si l'on se place dans une perspective de temps moyen. En effet, en France tout au moins, les gouvernants se sont longtemps contentés d'établir des directives vagues (les plans de protection) dont la mise en œuvre sur le terrain appartenait à l'autorité militaire. Ce n'est qu'à partir des années trente, et plus particulièrement après le 6 février 1934, que l'on note une emprise croissante du ministère de l'Intérieur sur les maintiens de l'ordre².

1. Si les travaux classiques sur la police se contentaient de penser le travail policier comme un ensemble de prescriptions, les travaux plus récents menés par des sociologues du travail ont permis, à travers l'analyse des pratiques, de démontrer l'existence d'une forte marge d'autonomie dans le travail policier (D. Monjardet, « Le maintien de l'ordre : technique et idéologies professionnelles des CRS », *Déviance et société*, 12 (2), 1988, p. 101-126). Voir aussi J.-M. Berlière, *Le préfet Lépine. Vers la naissance de la police moderne*, Paris, Denoël, 1993, à propos de l'extraordinaire autonomie dont pouvait disposer le préfet Lépine au tournant du siècle dernier. Enfin, à propos du travail policier en général, on consultera avec profit D. Monjardet, *Que fait la police ?*, Paris, La Découverte, 1996.

2. « Outre l'emprise croissante du ministère de l'Intérieur sur des services de maintien de l'ordre eux-mêmes renforcés, les événements de février 1934 ont sans doute apporté une transformation bien plus fondamentale du point de vue de la gestion politique des foules protestataires. » Le 6 février, « le laissez-faire est si libéral que des parlementaires peuvent sans difficulté s'immiscer dans le service d'ordre pour donner leurs propres ordres ! [...] Par ailleurs, les élus vont se rendre compte du fait que leurs "professionnels" ne sont pas infaillibles lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes : les défaillances des plus hauts responsables de la police sont mises en valeur. Les parlementaires constatent alors que la faute vient d'une absence de direction centrale. C'est la première fois dans l'histoire de la Troisième République que la

Centrer l'attention sur la gestion de l'activité manifestante par les autorités comporte plusieurs avantages méthodologiques. D'abord, l'analyse approfondie d'une série circonscrite de variables offre une alternative à la tendance qui consiste à multiplier à foison les éléments déterminants dans l'environnement des mouvements, au risque de ne plus pouvoir rien expliquer. Ensuite, comme le suggère Della Porta, la gestion de l'activité manifestante est sans doute la variable qui a *l'impact le plus direct sur la protestation*. Or « on sait que la distance entre les variables retenues dans la structure des opportunités politiques et leurs effets sur les mouvements sociaux est tellement grande qu'il est souvent difficile de montrer ne serait-ce que les connexions logiques entre les valeurs de la variable indépendante et ses effets (présumés) sur les mouvements¹ ». Les mouvements ne réagissent pas à des catégories abstraites comme « la pacification du conflit de classe », le « degré d'ouverture du système politique », etc., mais plutôt à une série restreinte de phénomènes produits par ces variables abstraites et dont l'impact sur les motivations des participants est direct.

Par ailleurs, la nature de la réponse apportée par l'État à l'activité des protestataires est le plus souvent considérée par les activistes eux-mêmes comme l'un des indicateurs les plus pertinents et les plus visibles des réactions institutionnelles à leur action et les tactiques des protagonistes (minorités actives et police) se forment et se modifient selon des processus d'influence réciproque, impliquant innovation et adaptation². Là encore, les mouvements apparaissent contraints autant par une structure stable des opportunités que par des configurations changeantes de pouvoir.

Enfin, on rappellera que, dans notre perspective, l'action manifestante est à la fois une expression et une action. Nous avons souligné déjà que les identités propres à tels ou tels groupes génèrent des perceptions différenciées des coûts et des avantages de l'action, du degré d'ouverture ou de fermeture des

constatation de la responsabilité de "l'autorité civile" dans la répression d'un mouvement est déterminante ». Voir P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, *op. cit.*, p. 369-373.

1. D. Della Porta, « Social Movements and the State... », art. cité, p. 63.

2. D. McAdam, « Tactical Innovation and the Pace of Insurgency », *American Sociological Review*, 48, 1983, p. 735-754.

opportunités politiques. De la même façon, les identités revendiquées par ces groupes déterminent en partie la nature de la réponse apportée par l'État aux demandes mises en avant, d'où l'existence d'influences contradictoires sur les perceptions par les entreprises de mouvement social de la violence et donc sur leur recours effectif à ce mode d'expression politique.

Plus précisément encore, nous avons choisi ici de centrer l'analyse sur les seuls événements marqués par la violence. Plusieurs raisons ont présidé à cette restriction supplémentaire. En premier lieu, c'est dans les situations où l'opposition entre l'État et les protestataires prend les traits les plus marqués que se lisent le mieux les déterminants et les logiques à l'œuvre dans la gestion de l'activité manifestante. En second lieu, les événements violents sont toujours plus documentés que les pacifiques. L'action violente apparaît dès lors comme un moyen « biaisé mais très utile pour retracer l'action collective en général¹ ». En troisième lieu, l'une de nos préoccupations est aussi de fonder empiriquement l'existence d'un continuum des différentes formes de la participation politique. Or, quoi de plus éloigné dans le sens commun des logiques de la participation dite conventionnelle que l'action directe s'accompagnant de violence ?

Tout dans les chapitres précédents semble indiquer que le recours à la manifestation constitue une pratique de plus en plus courante. La légitimité en semble dorénavant parfaitement établie et le dispositif législatif qui l'encadre a constamment évolué au point que, depuis peu, la manifestation se voit rangée parmi les libertés publiques, sous la forme d'un droit constitutionnel. Aussi l'image d'Épinal de la police s'affrontant aux manifestants fausse-t-elle la perspective. Les désordres publics sont de nos jours relativement rares et, de manière générale, les manifestants coopèrent avec la police, s'assemblent sur le lieu prévu à l'avance, défilent le long d'un itinéraire négocié et se dispersent pacifiquement quelle que soit l'issue de leur action. Aussi ce qu'il faut expliquer lorsqu'on se penche sur les modes de gestion de l'ordre public par l'État, c'est moins l'arsenal des moyens répressifs que les procédés par lesquels celle-ci est parvenue à un tel degré de coopération avec les manifestants. Sur

1. C. Tilly, *From Mobilization...* op. cit., p. 245.

quels moyens organisationnels la gestion des manifestations repose-t-elle en France ? Sur quels principes et quelle culture professionnelle ces moyens sont-ils fondés ? Autant de questions dont on traitera ici.

LES FORCES DE MAINTIEN DE L'ORDRE

Les forces qui ont en charge le maintien de l'ordre public en France sont diverses et nombreuses, pour des raisons historiques sur lesquelles nous ne pouvons ici nous arrêter¹. En effet, on trouve à la fois des militaires (les gendarmes mobiles) et la police nationale, des forces spécialisées et des forces à vocation généraliste². Derrière cette diversité se cache pourtant une organisation hautement centralisée et uniformisée tant au niveau de la mise en œuvre, du commandement et des moyens disponibles. Nous le verrons ici par une brève évocation de l'organisation des forces spécialisées et de la police urbaine, à Paris comme en province.

Les forces spécialisées

Les forces spécialisées de maintien de l'ordre regroupent les gendarmes mobiles, qui dépendent du ministère de la Défense mais sont mis à la disposition du ministre de l'Intérieur lorsqu'ils sont utilisés en opérations de maintien de l'ordre et les Compagnies républicaines de sécurité (CRS), composées de fonctionnaires de police.

Ces forces sont des unités mobiles qui interviennent sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, une compagnie de

1. Sur ces questions, voir P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, op. cit., à propos des gendarmes et des CRS.

2. À ces forces d'intervention directe, il convient encore d'ajouter les Renseignements généraux, dont la mission est de fournir aux autorités en charge des maintiens de l'ordre tous renseignements propres à prévoir le déroulement des opérations. On mentionnera également le travail de renseignement réalisé par la gendarmerie départementale.

CRS ou un escadron de gendarmerie interviennent rarement sur les lieux de leur implantation¹. L'exigence de mobilité s'accompagne d'une disponibilité entière, d'où l'organisation autonome et autosuffisante des compagnies (pour les CRS) et des escadrons (pour les gendarmes). Avec des effectifs variant entre 120 et 150 hommes, elles sont organisées sur le même modèle. Par exemple, une compagnie de CRS s'articule en six sections dont quatre sont dites d'intervention (de 45 hommes chacune) et divisées en quatre brigades. L'une de ces quatre unités est une section de protection et d'intervention (SPI) qui est censée réaliser des interventions rapides et ponctuelles.

Le second trait caractéristique de ces fonctionnaires est leur formation spécifique au maintien de l'ordre. Les gendarmes mobiles comme les CRS sont soumis à des entraînements réguliers sous forme de simulations d'opérations de maintien de l'ordre. La gendarmerie dispose même d'un espace de manœuvre qui reproduit à l'aide de décors en grandeur réelle un espace urbain (Cigaville, à Saint-Astier). Les escadrons de gendarmerie mobile y sont envoyés en stage très régulièrement et sont confrontés à des séries d'exercices pratiques et théoriques qui sont censés les préparer à toutes les situations de désordres potentiels². Malgré les différences observables dans la mise en œuvre pratique de ces exercices et la supériorité de moyens techniques dont dispose la gendarmerie mobile, la formation dispensée est assez similaire. Le corps de doctrine sur lequel s'appuient les formateurs, autant que l'on puisse en juger par les manuels de maintien de l'ordre sur lesquels travaillent les stagiaires, est sensiblement identique.

1. Pour des raisons qui tiennent notamment à la nécessité de ne pas engager dans les opérations de maintien de l'ordre des fonctionnaires qui, en raison de proximité géographique, pourraient se trouver pris dans le conflit. Cette exigence de déplacement des forces trouve son origine dans les cas de fraternisation de la troupe avec les grévistes/manifestants au tournant du siècle. Comme le souligne Michel Dobry, « ce qui est en jeu, dans le recours (aux dispositifs de "clôture"), c'est la gestion, pas toujours très aisée, de la multiplicité d'appartenances des agents formant les organisations militarisées, base possible de mobilisations multi-sectorielles pouvant les atteindre. L'une des formes primitives d'institutionnalisation de la clôture consiste dans le recrutement de corps militaires parfaitement *étrangers* à la société dans laquelle ils doivent opérer et dont le janissaire ottoman constitue une variante intéressante » (*Sociologie des crises... op. cit.*, p. 148).

2. Sur Saint-Astier, voir P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, *op. cit.*

L'essentiel de l'apprentissage du maintien de l'ordre est concentré sur un petit nombre de règles simples. Quelles que soient les situations auxquelles elles s'appliquent (déplacements des unités, charges et grenadages, évacuation de locaux, etc.), ces règles reposent toutes sur la nécessité d'une discipline collective, le respect absolu des consignes hiérarchiques. Les CRS et les gendarmes mobiles doivent en effet agir toujours en « unités constituées », c'est-à-dire en section, sous l'autorité d'un gradé. Il en découle que la formation des hommes du rang est relativement négligée au profit des seuls gradés, à qui est inculquée la doctrine du maintien de l'ordre, laquelle comprend à la fois des éléments de stratégie et de tactiques assortis de notions de droit public. Comme le souligne Dominique Monjardet à propos des CRS : « Toute la qualification d'une compagnie est liée à sa capacité, acquise, à agir comme unité constituée, éventuellement fractionnable, mais dont l'ensemble et les différents éléments vont manœuvrer au doigt et à l'œil¹. [...] Leur principale, voire unique ressource ne réside ni dans les armes, ni dans l'équipement, ni dans l'entraînement ou les aptitudes physiques, mais dans l'unité du collectif, garantie par un encadrement serré et une discipline absolue dans l'action. [...] Mais c'est aussi dire que cette technique, ou ressource, n'est jamais définitivement acquise et qu'elle est très sensible à deux "variables" essentielles : la qualité de l'encadrement et la nature des interventions "prescrites"². » Aussi la valeur pratique des forces spécialisées passe-t-elle par le fonctionnement collectif. L'examen de centaines de comptes rendus de manifestations dans les archives CRS laisse d'ailleurs apparaître que le fractionnement des unités entraîne presque toujours un relâchement de l'encadrement, une autonomie plus grande des fonctionnaires livrés à eux-mêmes et le recours fréquent – justifié ou non – à la légitime défense. Le fonctionnement collectif sert d'abord à retenir les hommes, à éviter toute réaction individuelle aux exactions manifestantes (jets de projectiles, insultes, etc.). Par cette solidarité active, les fonctionnaires sont censés neutraliser leur propre violence. De la même façon,

1. D. Monjardet, « La manifestation du côté du maintien de l'ordre », dans P. Favre (dir.), *La manifestation*, *op. cit.*, p. 109.

2. *Ibid.*, p. 216.

Patrick Bruneteaux a montré que la formation des escadrons de gendarmerie à Cigaville consiste notamment en des pratiques collectives d'insensibilisation à la violence. Il parle à ce propos de « la sociabilité de résistance collective propre à l'escadron ¹ ». En termes d'emploi, on notera qu'il est fait appel de manière indifférente aux CRS ou aux gendarmes par l'autorité civile. L'arbitrage est le plus souvent déterminé par un souci de répartir équitablement, au niveau national, la charge de travail entre les deux corps. Ce point vient battre en brèche un lieu commun tenace selon lequel les escadrons de gendarmerie seraient plus lents à réagir mais plus solides en barrages fixes, alors que les CRS seraient plus mobiles mais moins résistants.² En réalité, tant les interviews menées auprès des commissaires de police que l'observation de plusieurs centaines de dispositifs de maintien de l'ordre à Paris et en province n'offrent aucune validation de ces préjugés.

La mise en œuvre des forces spécialisées se fait par réquisition ou à la demande du représentant direct du ministre de l'Intérieur dans les départements, le préfet. Il n'existe pas en droit de limitation à la réquisition mais, en pratique, les préfets n'ont le plus souvent recours à ces forces que lorsque les renseignements dont ils disposent indiquent une mobilisation à venir numériquement intense et/ou susceptible de donner lieu à des violences. Dans tous les autres cas, qui sont l'immense majorité en province, les forces de police urbaines locales, sous l'autorité du chef de la police locale, ont seules en charge le maintien de l'ordre ³.

1. P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, *op. cit.*

2. Cette idée reçue est bien évidemment entretenue par les CRS et les gendarmes, avec des aménagements destinés à bien montrer que l'une ou l'autre force est plus compétente que l'autre. P. Bruneteaux parle lui aussi « d'espaces de spécialisation parmi les forces de l'ordre » (*La violence d'État...*, *op. cit.*, p. 403-407).

3. Ce constat s'inscrit en faux avec la thèse centrale sur laquelle repose le travail de P. Bruneteaux et selon laquelle le maintien de l'ordre ne serait plus, en France, qu'une affaire de « spécialistes », c'est-à-dire réservée aux gendarmes et aux CRS, oubliant du même coup les forces de la préfecture de police de Paris et les polices urbaines en général. L'auteur fait là trop confiance à ses sources, oubliant la promptitude des gendarmes à dénoncer systématiquement leur emploi trop fréquent, quitte à avancer des statistiques parfois farfelues.

C'est l'autorité civile, c'est-à-dire le préfet ou le sous-préfet, le maire ou l'un de ses adjoints, le commissaire de police ¹, qui détient la responsabilité des opérations de maintien de l'ordre et de la décision d'emploi de la force ². Mais la mise en œuvre de la force publique dépend, en droit, de la hiérarchie des unités mises à leur disposition. Une fois la décision d'emploi de la force prise, l'ordre donné, les objectifs fixés par l'autorité civile, ce sont les commandants d'unité qui doivent ordonner et contrôler l'action de leurs hommes sur le terrain ³.

Cette partition rationnelle des tâches cache pourtant une certaine indétermination structurelle quant à la nature exacte du rapport entre les ordres donnés par l'autorité civile depuis le PC opérationnel ou sur le terrain et la mise en œuvre de ces ordres par les commandants d'unité. Cette indétermination peut quelquefois prendre des proportions considérables dans le cas des maintiens de l'ordre importants, étant donné la lourdeur des dispositifs mis en place et l'intervention plus fréquente du pouvoir politique. Le 23 mars 1979, pour prendre un exemple paradigmatique ⁴, le service d'ordre comportait 7 000 fonctionnaires dont seulement 1 400 appartenant à la police parisienne (700 des compagnies d'intervention ⁵ et 700 des polices urbaines). Le reste se composait de gendarmes mobiles (18 escadrons), de CRS (10 compagnies 1/2)

1. Le terme commissaire de police fait référence ici à un responsable de l'ordre, représentant civil du préfet, et non à un grade de la hiérarchie policière.

2. À Paris, la situation est particulière dans la mesure où l'organisation de la police répond à un modèle original, étroitement centralisé et hiérarchisé, sous l'autorité d'un préfet de police. Le préfet concentre l'ensemble des pouvoirs de police au sens large : police générale, police du renseignement, police judiciaire, police d'ordre et de sécurité, circulation, hygiène publique et lutte contre l'incendie (les 7 000 pompiers de Paris sont cependant des militaires). C'est donc le préfet de police (qui n'est pas fonctionnaire de police) qui ordonne et qui dispose d'une direction de la sécurité publique.

3. Voir les circulaires 78-560 du 21 décembre 1978 et 80-281 du 5 août 1980 du ministère de l'Intérieur.

4. Il s'agit d'une manifestation de sidérurgistes contre les licenciements, à l'appel de la CGT. Cette manifestation à laquelle se mêlèrent des groupes d'autonomes donna lieu à de très nombreux désordres et, comme nous le démontrerons plus bas, à une manipulation de grande envergure.

5. Il s'agit d'unités de police urbaine qui, à la préfecture de police de Paris, sont spécifiquement formées au maintien de l'ordre. Nous y reviendrons.

et de gardiens de la paix en civil (430). Or, dans ces cas-là, seules les compagnies parisiennes sont sous leur encadrement permanent. Dans le cas des autres forces, il existe un mécanisme de double communication (et donc parfois de double commande)¹ dont le fonctionnement pratique peut entraîner des perturbations par un manque de coordination au niveau de l'encadrement, par des conflits de pouvoir et de personnes qui rendent d'autant plus aléatoire et risquée l'issue de l'interaction manifestante². L'existence d'une double hiérarchie autorise en effet, on le vérifie souvent, le commandant d'une compagnie à ne pas exécuter un ordre de l'autorité civile qui n'aurait pas été relayé par sa propre hiérarchie. Dominique Monjardet ne dit pas autre chose lorsqu'il fait remarquer que la diversité des couples constitués (entre commissaires techniciens et commandants d'unités de renfort) au hasard des roulements a des conséquences également diverses. Les plus notables ont défrayé la chronique policière, et l'on connaît au moins un exemple précis où non seulement le responsable de l'unité CRS a refusé l'ordre répété de charge donné par son technicien d'intervention mais a interposé son unité entre les manifestants et la compagnie de district qui exécutait le même ordre. À l'inverse, les « bandes » radio publiées dans le rapport Masson³ portent trace d'un grenadage effectué par une unité CRS *contre les instructions de la*

1. L'article 311 du règlement d'emploi des CRS stipule en effet que « le commandant opérationnel des CRS doit se tenir à l'état-major mixte opérationnel et, en tout cas, auprès du responsable désigné par l'autorité d'emploi. Les instructions particulières de ce dernier aux CRS sont transmises par les soins du commandant opérationnel par le canal de la hiérarchie du corps. À cet effet, le dispositif de liaisons sera aussi démultiplié que nécessaire pour garantir à chacun des niveaux opérationnels subordonnés une coordination constante entre les chefs des CRS, ceux des polices urbaines et, éventuellement, ceux de la gendarmerie ». *Textes relatifs à la sécurité publique*, DFEP, École nationale supérieure de la police, 1985, p. 27 (c'est nous qui soulignons, O.F.).

2. D. Monjardet (« La manifestation du côté du maintien de l'ordre », art. cité, p. 212) fait la même remarque à propos de la manifestation étudiante du 27 novembre 1986.

3. P. Masson, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 17 décembre 1986, chargé de recueillir des éléments d'information sur la préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986*, 270, Sénat, juin 1987.

salle de commandement et du technicien d'intervention mais sur l'initiative de sa hiérarchie (Masson, *op. cit.*, p. 500-501)¹.

On se souviendra également de l'étonnante audition de Yves Lejeune, commandant de CRS, devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale en 1986 à propos de ses rapports hiérarchiques :

« A. Billardon. — Je suis frappé par le problème du commandement. Dans cette opération, sous les ordres de qui êtes-vous ?

Y. Lejeune. — Sous les ordres du commissaire et, éventuellement, de la salle de commandement. [...] En principe cela concorde, puisque le commissaire a des instructions de la salle de commandement sur son canal propre. Et mon patron, qui est dans la salle de commandement, me donne les ordres sur notre canal propre [...].

G. Bonnemaïson. — S'il arrive que, pour une raison ou une autre, vous ayez une consigne donnée par le commissaire de police qui ne soit pas exactement la même que celle qui vous vient de la salle de commandement, laquelle devez-vous suivre ?

Y.L. — Vous me posez une question délicate, *cela ne m'est jamais arrivé*.

G.B. — On peut se trouver face à cette éventualité.

Y.L. — Il n'y a pas beaucoup de divergences dans les points de vue... Je pense qu'à ce moment-là je trancherais de moi-même, comme je l'ai fait d'ailleurs pour les cars : lors de la mise en place du dispositif, le commissaire du 16^e avait demandé, contre mon avis, que nous renforcions le barrage d'arrêt avec nos véhicules ; lorsque je me suis aperçu que les manifestants tentaient d'y mettre le feu, d'initiative, je les ai fait placer au milieu du pont. Mes cars ont reculé. Les autres véhicules de la police parisienne qui n'ont pas reculé ont brûlé. »

(Masson, *op. cit.*, p. 784, c'est nous qui soulignons, O.F.)

Le conflit entre les commissaires techniciens d'intervention et les commandants d'unités supplétives s'est renforcé considérablement après la réforme statutaire de la police, en août 1977. Celle-ci eut pour effet de placer les commandants et officiers de la police sous l'autorité des commissaires de police ès qualités et non plus en tant que délégués de l'autorité préfectorale. Depuis, le dualisme des fonctions entre les deux corps peut constituer une source de frictions et d'obstructions. Ces difficultés dans le fonctionnement de la ligne hiérarchique appa-

1. D. Monjardet, « La manifestation du côté du maintien de l'ordre », art. cité, p. 219.

raissent de façon particulièrement visible dans la manifestation sidérurgiste du 23 mars 1979, qui voit pour la première fois la récente réforme mise en pratique dans un maintien de l'ordre important (ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, quelques jours après la manifestation, le syndicat des commandants et officiers rend la réforme explicitement responsable des « bavures » du 23 mars).

Il semble bien que cette manifestation ait été l'occasion pour les officiers CRS, animés d'un fort sentiment de défense corporatiste, de dénoncer systématiquement les directives et l'action des techniciens d'intervention. Tous les rapports CRS rédigés à l'issue du service d'ordre font explicitement mention de difficultés de cet ordre. La dénonciation s'organise essentiellement autour de deux critiques : les commissaires n'ont pas d'expérience et commettent des erreurs tactiques (qui bien sûr ont pour effet d'accroître les violences manifestantes et de diminuer l'efficacité des interventions) ; les commissaires outrepassent les fonctions qui leur sont imparties en cherchant à prendre directement le commandement des troupes.

Les extraits suivants tirés de certains rapports permettront de mieux saisir comment, sur le terrain, les rivalités peuvent générer de dangereux dysfonctionnements ¹.

1. À propos d'une opération de râteau sur un boulevard : « TI 78 ² nous avait confié comme mission de maintenir la pression sur les manifestants, nous les suivions en marchant vite ou en courant. Cependant, par endroits, il fallait débarrasser la chaussée des barrières, matériaux, tubes, véhicules qui l'obstruaient afin de permettre le passage de notre colonne qui nous suivait. Il était donc nécessaire de marquer des temps d'arrêt. [...] La cohésion nous paraissait un élément d'efficacité et de sécurité indispensable. TI 78 qui n'avait pas ces préoccupations insistait pour progresser constamment et parfois repartait, se faisant suivre par une partie de nos fonctionnaires sollicités par sa voix sans qu'on puisse dire s'il s'agissait d'ordres au sens strict. C'est ainsi que

1. Bien entendu, dans ce cas précis, il ne nous est pas possible de dire si oui ou non les techniciens d'intervention ont effectivement failli à leur tâche ou si, au contraire, les officiers CRS ont « traîné les pieds » afin de dénoncer une réforme qui les désavantageait.

2. TI signifie technicien d'intervention en langage policier, c'est-à-dire commissaire de police chargé du commandement d'unités supplétives ou de compagnies d'intervention de la préfecture de Police.

j'ai dû à trois reprises me fâcher et stopper net toute progression en précisant que les ordres ne pouvaient être donnés que par la hiérarchie CRS. Ceci s'adressant à nos fonctionnaires en présence du TI qui à aucun moment n'a réagi à mes affirmations [...]. »

2. « Dans les différentes phases de l'action, j'ai relevé l'action du TI, courageuse certes, mais gênante surtout. *Se mettant volontiers en avant, il tente souvent, réussit parfois, à entraîner les personnels qui perçoivent là une occasion supplémentaire d'en découdre. Il faut alors que le commandant ait une énorme voix et un bon sifflet à roulette pour arrêter un élan qu'il n'a pas voulu [...]. »*

3. « Le commissaire A (CRS) a été amené à intervenir auprès du commissaire de la préfecture de police " adapté " à la CRS n° X au sujet de la *non-orthodoxie de son comportement et d'un empiétement sur les prérogatives de la CRS n° X.* »

4. « De nombreux curieux occupent les trottoirs et le carrefour. Le TI me demande d'effectuer un brassage de la foule pour inviter les badauds à circuler. Je lui déconseille cette manœuvre, il persiste et me demande d'y mettre une section. Mon insistance est vaine. [...] (La première vague) s'effectue dans le calme mais sans aucun effet. Au retour, le second groupe est pratiquement encerclé par les badauds au milieu desquels se trouvent des autonomes. Je décide d'intervenir avant qu'il ne soit submergé. Les autonomes prennent la fuite et, pour la plupart, s'engouffrent dans la station de métro. Le TI, voyant le résultat peu probant de l'opération, me dit : " Nous ne nous sommes pas compris. " Je lui rappelle que je l'avais prévenu de l'inutilité de la manœuvre. [...] Je lui fais remarquer que seule notre présence provoque la curiosité des badauds et que notre repli entraînera automatiquement le retrait des curieux [...]. »

5. « Vers 19 h 07, la CRS A met pied à terre. Le commissaire principal X (TI 01) ordonne (à la voix) de charger les manifestants qui refluait de la place du 11-Novembre-1918. Sans que le commandement ait pu organiser l'opération, une partie du personnel déjà débarqué effectue la charge. Le commandant regroupe rapidement sa compagnie en rappelant aux cadres et aux personnels que lui seul commande la CRS A. Peu après, boulevard Magenta, j'assistais à une " intervention " de TI 01 exigeant du commandant Z que soit remis au car de ramassage – sur-le-champ – les quatre personnes appréhendées, sans attendre l'établissement des fiches de mise à disposition. J'intervenais pour préciser à TI 01 que le commandant faisait exécuter ce qui était prescrit par sa hiérarchie (à savoir remise des

personnes appréhendées à l'officier de police judiciaire compétent avec fiches de mise à disposition) et que, s'il considérait l'opération trop longue, il pourrait toujours faire revenir le véhicule en temps voulu. Le commissaire X me précisait qu'il était " le patron " et que je devais me contenter de commander une unité. Je lui faisais remarquer que j'étais commissaire comme lui-même et que je coordonnais sur le terrain l'action des CRS en tant que commandant de groupe de compagnies, et qu'il devait laisser le commandant de compagnie faire ce qui était exigé de lui par sa hiérarchie. TI 01 s'est retiré sans plus récriminer. »

6. « Entre autres enseignements à tirer des incidents survenus, il apparaît une nouvelle fois que les réactions et comportements des TI varient d'un individu à l'autre et que l'action s'en trouve parfois modifiée, et souvent malencontreusement. D'après les observations du capitaine adjoint et de gradés, le TI était très impatient avant l'intervention de la demi-compagnie et se plaignait vertement du manque de rapidité, selon lui, du personnel à se rassembler pour disperser et appréhender. J'ignore quelles étaient les instructions qu'il avait reçues. Or cette action s'étant avérée être particulièrement négative, j'ai pu constater, lorsque la CRS n° X fut regroupée, que le TI était, semble-t-il, contrit et ne faisait plus preuve de la même fougue. [...] Il fallut encore freiner son ardeur lorsqu'il voulut faire pénétrer du personnel dans un café pour procéder à des interpellations. »

7. « Dès son arrivée, le TI a cru devoir me donner l'ordre de ne pas lancer de grenades lacrymogènes sans son accord. Comme je lui ai rétorqué que je me passerais de lui si cela était nécessaire, il a ajouté qu'il demanderait alors une sanction à mon endroit. »

8. D'un commandant de groupement CRS : « Au plan technique, j'ai eu personnellement à conseiller, utilement je crois, les différents TI qui, bien que " techniciens d'intervention ", n'ont pas toujours une vue objective du terrain car ils se trouvent dans le rang, ne possédant pas la liberté d'esprit et la vue d'ensemble parfois indispensable, aux prises parfois avec une hiérarchie obsédante. [...] Les commandants de groupement, par délégation, pourraient suppléer un commissaire " adapté " mis hors service au moment d'une action sévère. Il me paraît alors normal qu'il puisse prendre les décisions propres à la situation. C'est un point à étudier, la topographie parisienne n'ayant plus guère de secrets pour la plupart d'entre eux, l'essentiel consistant alors, pour le détail, en un guidage effectué par la police locale, à l'instar des services mis en œuvre en province. »

Ces difficultés dans le fonctionnement de la ligne hiérarchique sont actuellement relativement rares, surtout à Paris, de l'aveu aussi bien des officiers CRS que des responsables de la préfecture de Police. Dans la capitale, en effet, le caractère politiquement sensible du maintien de l'ordre et la fréquence des manifestations (en moyenne trois par jour, sans compter les nombreux services d'ordre ¹) font que CRS et gendarmes, même s'ils restent soumis à leur propre hiérarchie, sont sous l'étroite dépendance de la sous-direction de la sécurité publique. Une compagnie de CRS ou un escadron de gendarmes sont impérativement commandés sur le terrain par un commissaire de police qui prend directement ses ordres du chef de district. Dans ces conditions, les marges d'autonomie des forces spécialisées sont particulièrement réduites, comme l'exprime en termes crus un chef de district, ancien commissaire d'état-major :

« En forme de boutade, chez nous, il n'y a pas de hiérarchie CRS ni gendarmique. Ici on ne discute pas. On ne cherche pas à savoir si dans le manuel intérieur d'emploi c'est le commissaire qui doit dire : " Bouchez cette rue " ou bien si le commandant de CRS doit retransmettre à sa hiérarchie ; ça prend un quart d'heure, et la rue n'est toujours pas bouchée. Ici c'est simple, il n'y a qu'un patron, un seul, c'est le commissaire de police. S'il dit : " Mettez une section là ", la section est mise là et pas à côté. C'est clair. Celui qui discute, on le relève de son commandement, il remonte dans son bus, il rentre chez lui. Voilà. Pour faciliter les choses et ménager les susceptibilités, il y a à la sous-direction une petite antenne CRS et gendarmique et rien ne s'oppose à ce qu'un colonel de gendarmerie ou l'équivalent CRS viennent voir de temps en temps ce qui se passe lorsqu'il y a des grands événements. Mais en fait ils viennent plus pour se promener qu'autre chose. »

Ou encore, ce commissaire d'arrondissement :

« Avec les gendarmes, ça se passe beaucoup mieux qu'avant. Il y a une bonne évolution de ce côté-là. Plus de souplesse. Il m'est arrivé par nécessité de demander à un commandant de peloton de prendre un dispositif, qu'il a pris, en rendant compte seulement après coup

1. C'est-à-dire tout ce qui n'est pas protestation de nature politique mais se traduit par un grand rassemblement de foule : les fêtes du 14 Juillet, les matchs de football, etc.



En haut : deux agents affectés à la circulation lors d'une manifestation, Paris, 1996.
En bas : deux agents motorisés affectés à la surveillance de la phase de rassemblement d'une manifestation, Paris, 1996 (photos CRIC).

En haut : mise en place d'un service d'ordre, Paris, 1996. *En bas* : Un fonctionnaire de la préfecture de Police en tenue de maintien de l'ordre, Paris, 1996 (photos CRIC).

de ce que je lui demandais. C'est peut-être pas encore complètement généralisé, mais je sens quand même qu'il y a plus de souplesse. Alors qu'effectivement, il y a plusieurs années, cela aurait été complètement impossible. Dans le meilleur des cas, il aurait rendu compte à sa propre hiérarchie de ma demande. Dans le plus mauvais des cas, il m'aurait envoyé prendre contact avec son capitaine. Donc, faillite totale de la mission. C'est vrai que le commandant d'unité est là pour mettre en œuvre nos directives. Mais parfois, ce qui peut apparaître comme du détail est fondamental pour le maintien de l'ordre, comme l'apparence de l'unité. Dans ce cas-là, je commande en direct l'unité et je dis : " Voilà la tenue que je vous demande de porter ". »

Quoi qu'il en soit des possibles évolutions récentes des relations entre les différentes forces de police, il faut garder à l'esprit la nécessité de ne pas réduire l'interaction manifestante à un conflit simple opposant forces de l'ordre et manifestants. De même que ceux-ci peuvent s'opposer entre eux, les forces de l'ordre ne marchent pas comme un seul homme. Il y a bien une certaine indétermination dans les rapports de commandement sur le terrain, parfois productrice de désordre. Nous l'illustrerons dans les sections suivantes.

Les services de sécurité publique en province et à Paris

Pour l'immense majorité des manifestations routinières, la sécurité publique est seule engagée dans le maintien de l'ordre¹. En province, celle-ci se caractérise par deux traits : elle ne dispose d'aucune formation au maintien de l'ordre (ni initiale, ni continue) autre que celle acquise par l'expérience ; elle remplit une vocation généraliste de police de proximité dont le maintien de l'ordre n'est qu'un des aspects, parfois tout à fait subalterne. Il reste que, dans quelques grandes villes, il existe une brigade départementale d'information de voie publique (BDIVP) au sein de laquelle quelques fonctionnaires se consacrent plus particulièrement aux questions d'ordre public.

Les gardiens de la paix qui composent la sécurité publique

1. La sécurité publique (anciennement police urbaine) est compétente dans les zones de police étatisées, c'est-à-dire pour les zones urbaines. En zone rurale, la gendarmerie est compétente.

reçoivent une formation initiale de neuf mois en école, avant d'être affectés comme stagiaires. Cette formation est des plus restreinte : l'élève-gardien reçoit des rudiments de droit constitutionnel et pénal ainsi que de police administrative, spécialement en matière de circulation, des leçons de topographie (à Paris). Il apprend à rédiger un rapport et à établir un plan des lieux, des notions assez sérieuses de secourisme, pratique des exercices en groupe et divers sports. Mais aucun enseignement de police technique n'est réellement dispensé et le maintien de l'ordre ne fait l'objet d'aucune formation¹. C'est que l'apprentissage vise explicitement à former les futurs gardiens à un métier de généraliste. Le maintien de l'ordre est une technique de police spécialisée apprise plus tard au sein du corps des CRS ou des compagnies d'intervention à Paris, pour ceux qui auront cette affectation. Cette absence de technicité des polices urbaines fait d'ailleurs l'objet de fortes critiques de la part des organisateurs habituels de manifestation qui les considèrent comme dangereuses :

« Le problème, c'est la police urbaine, aussi bien à Paris qu'en province. C'est avec eux qu'on a des problèmes. Parce que ce ne sont pas des gens formés pour le maintien de l'ordre. C'est des volontaires que l'on prend dans les commissariats, comme ça, qu'on fait moisir dans les cars. Cela a été le cas à Amiens où on a eu un mec de tué². C'est toujours ces gars-là, quand ils chargent, ils ne savent pas charger. Ils s'acharnent. C'est pas le cas des CRS, c'est pas le cas des gardes mobiles. En plus, la police urbaine, c'est une manifestation locale. Prenons le commissariat d'Amiens. Bon, là, c'est la police qui a chargé, elle connaît la population de la ville. Elle connaît les dirigeants et les militants de la CGT. C'est-à-dire que pour un militant qui habite à Amiens, on ne peut pas ne pas être connu de la police. Ce n'est pas possible. Le gars a été piqué un jour à coller des affiches à un endroit où il ne fallait pas, ou un jour il s'est engueulé avec un

1. Les élèves gardiens eux-mêmes déplorent cet état de fait : « Alors qu'à l'entrée de l'école 12 % des recrues pensaient apprendre le maintien de l'ordre, elles ne sont plus que 1 % à la fin de la scolarité à trouver qu'elles y sont bien préparées. » Voir D. Monjardet, C. Gorgeon, « La socialisation professionnelle des policiers. Deuxième étude longitudinale de la 121^e promotion des élèves gardiens de la paix », Paris, IHESI, Études et recherche, dactyl., 1993.

2. Il s'agit d'un militant CGT qui, en 1988, décède à Amiens des suites d'un coup de matraque reçu lors d'une charge.

flic parce que celui-ci ne voulait pas laisser passer la délégation. Forcément il y a un contentieux entre la police et les militants. Alors que les CRS ou les gardes mobiles, ils n'interviennent pas dans la région où ils ont leur foyer. Donc, quand ils sont sur le terrain, ils ne peuvent pas reconnaître quelqu'un. [...] Donc forcément, tout est faussé dans le comportement ¹. »

À Paris, cependant, les jeunes recrues se voient pour une part intégrées à des compagnies d'intervention. Ces compagnies bénéficient d'un entraînement au maintien de l'ordre mais assurent également de nombreuses tâches de police de proximité et de lutte anticriminalité.

En juillet 1953, le préfet Jean Baylot rattache à chaque district (unités administratives regroupant plusieurs arrondissements) des effectifs plus particulièrement sélectionnés et préparés au maintien de l'ordre. Regroupant d'abord peu d'hommes, ces compagnies seront élargies à onze unités en 1969. Durant les années soixante-dix, ces compagnies ont bénéficié d'un entraînement régulier et très similaire à celui des CRS de l'époque. Puis, à partir de 1978, leur utilisation a été étendue à la lutte anticriminalité et au renfort du service général. Il s'en est suivi un relâchement, puis une disparition de tout entraînement spécifique. À la fin des années soixante-dix, leur nombre fut réduit à six en même temps qu'elles étaient de moins en moins employées en unités constituées. Cette évolution se renforce encore en 1983 avec l'éclatement des compagnies et leur affectation dans les différents commissariats d'arrondissement. Il en est logiquement résulté une perte de technicité et une incompétence notoirement dangereuse, comme le souligne un officier supérieur :

« À partir de la fin des années soixante-dix, on a commencé à utiliser les compagnies pour toutes sortes de tâches et elles ont commencé à travailler par section, de manière un peu dispersée et la plupart du temps hors de leur commandement naturel. Vous aviez un commandant de compagnie qui était de permanence, on constituait une demi-compagnie ou une compagnie à partir de trois sections issues de compagnies différentes et on partait sur le terrain. Bien

1. Entretien réalisé par P. Bruneteaux en mai 1990 avec L. Maurice, responsable du service d'ordre de la CGT depuis 1978 (P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, op. cit., p. 457).

souvent, le commandant avait sous ses ordres une compagnie dont aucune section ne venait de sa propre compagnie. Cela en a fait un instrument très souple et relativement performant pendant un certain temps, au niveau de l'appoint au service général, mais une catastrophe au niveau de l'ordre public. La formation se faisait sur le tas, et il n'y avait ni suivi ni debriefing, les fonctionnaires n'étant plus commandés par leur propre hiérarchie. »

Une série de déboires dans l'emploi des compagnies parisiennes, en 1986 et en 1990 notamment, ajoutés à l'arrivée d'un nouveau directeur de la sécurité publique en 1993, ont permis une réforme de fond de ces unités qui font de nouveau l'objet d'une organisation et d'une formation plus strictes. Les nouvelles missions sont de deux sortes : le maintien de l'ordre d'abord et en priorité, puis la lutte contre la délinquance et la criminalité de voie publique, lorsque des opérations de maintien de l'ordre ne sont pas prévues. Les six compagnies ne doivent agir qu'en unités constituées, avec un encadrement propre et permanent et leur formation a été repensée entièrement dans le sens d'une re-professionnalisation. Enfin, une compagnie spécialement affectée à la surveillance de nuit a été créée. Équipée d'une quarantaine de véhicules légers, elle patrouille en temps normal dans les rues de Paris et doit pouvoir se regrouper en n'importe quel point de la cité en moins de quinze minutes, sous un commandement unifié, en tenue de maintien de l'ordre. Cette unité de nuit n'a encore jamais été utilisée en maintien de l'ordre au moment où nous écrivons.

Pour la formation des compagnies, le modèle suivi est celui des forces spécialisées de la gendarmerie et des CRS ¹. L'entraînement se fait périodiquement sur un terrain militaire à proximité de Paris, et d'ici fin 1996 un centre d'entraînement perfectionné du même type que le village fictif de Cigaville devrait être mis en place et utilisé en collaboration avec les CRS ².

1. Comme en témoigne le nouveau manuel de maintien de l'ordre distribué aux gradés. Ce nouveau manuel remplace un ouvrage qui n'avait pas été modifié véritablement depuis 1969.

2. La collaboration directe entre la préfecture de Police, les gendarmes et les CRS n'est pas quelque chose de nouveau du point de vue de la formation. Par exemple, tous les commissaires de police parisiens font un stage à Cigaville chez les gendarmes et ce sont les formateurs des CRS qui ont initié les policiers parisiens à l'utilisation d'un nouveau bâton de défense, le Ton-fa.

Autre similitude avec les forces spécialisées, la création dans chaque compagnie d'une unité légère d'intervention (ULI), semblable en tous points à la section de protection et d'intervention des CRS (SPI) ou aux équipes légères d'intervention des gendarmes (ELI). Il s'agit d'équipes en tenue légère, se déplaçant par petits groupes de cinq, et plus particulièrement entraînées à des actions de type commando. Elles agissent soit en appui de leur compagnie, notamment pour intercepter les casseurs, soit sont regroupées pour constituer une force de frappe contre des groupes violents plus nombreux. Ces unités sont censées être extrêmement mobiles. Un soin tout particulier a été mis au recrutement de ces sections parmi les fonctionnaires des compagnies. Tous les responsables soulignent en effet à quel point leur légèreté, leur mobilité et le fait qu'ils travaillent en petit groupes sur les missions les plus délicates, les exposent plus que les autres au dérapage, à l'action incontrôlée. Les critères du recrutement sont essentiellement la forme physique et la pondération, comme l'explique le chef du bureau formation de la préfecture de Police :

« Qu'ils aient d'abord une certaine ancienneté (au moins trois ans). Les tout fous ont été écartés. Il n'était pas difficile de les repérer dans les exercices. Leur entraînement a été très dur. Ceux qui craquaient, ceux qui la ramenaient trop ou ceux qui n'avaient pas l'esprit de groupe, on les a aussi écartés. On a détecté les individualistes forcés qui n'ont pas leur place dans une petite unité où chacun doit s'épauler. Idem pour ceux dont les réactions étaient trop violentes. Le stage a été progressif, avec une montée en puissance, avec des exercices sportifs d'endurance, des exercices d'interpellation ensuite puis des simulations pour tester leurs réactions. Cela a duré une bonne semaine. »

Il reste malgré tout que la réforme des compagnies d'intervention est sans doute trop récente pour que l'on puisse observer véritablement un changement dans les pratiques sur le terrain. Par ailleurs, les gradés qui ont en charge ces compagnies sont moins optimistes que les officiers supérieurs quant à la professionnalité de leurs hommes :

« Nos gardiens sont sortis de la scolarité en ayant appris deux ou trois textes importants et puis c'est tout. Ils ne sont pas formés au maintien de l'ordre. Nous, en compagnie, on a eu deux entraînements

depuis le mois de septembre¹. Objectivement, 76 jeunes sont arrivés chez nous sur 170. Ils ne sont pas formés. Et la difficulté qu'on rencontre c'est que quand on est seul à intervenir, parce qu'on est sur un truc imprévu, on rassemble les quatre sections qui sont sur Paris et on nous dit : " Il faut intervenir ". Mais en fait, on a du mal parce qu'on le fait avec des gens pas formés, qui ne sont pas aguerris au maintien de l'ordre et qui n'ont pas l'habitude du contact. »

La brève description des différentes forces de maintien de l'ordre actuellement employées illustre bien à quel point, en France, l'unification du cadre national est prégnante. Hormis la situation particulière de Paris, il semble que le maintien de l'ordre s'exerce de manière similaire sur l'ensemble du territoire, en dehors de route spécificité régionale². Les procédures de recrutement des fonctionnaires dans les différents corps, la nature et la qualité de la formation dispensée aux unités spécialisées ou quasi spécialisées, la doctrine d'emploi sur laquelle reposent les enseignements, l'organisation du commandement enfin, tout concourt à cette uniformisation. On mentionnera encore la centralisation du commandement sous l'autorité des commissaires de police qui, tous, sont issus de l'école de Saint-Cyr au Mont-d'Or où ils reçoivent une formation identique à l'ordre public³ et le fait que le renseignement préalable aux

1. C'est-à-dire en dix mois.

2. Il reste qu'une étude du maintien de l'ordre en Corse révélerait peut-être une particularité régionale. De la même façon, dans les DOM-TOM, le maintien de l'ordre n'est pas exactement de même nature. Nous l'avons vérifié lors d'enquêtes de terrain dans l'île de la Réunion (DOM) et à Mayotte (TOM).

3. Voir, à ce sujet, les propos explicites d'un commissaire chargé d'enseigner le maintien de l'ordre à l'école : « Le passage à l'école a pour but de laminer les différences. Je crois que la vertu cardinale d'une école doit être son esprit de creuser. Pas tant d'enseigner les choses qui se perçoivent le plus et s'apprennent de toute façon à l'apprentissage des responsabilités, mais plutôt de fondre un esprit commun. C'est très important. Que le produit fini soit le même. Qu'il y ait une appréhension du métier qui soit un peu standardisée. Pour nous, bien sûr, mais aussi pour la population. Le commissaire de X doit correspondre à un certain standard. Ça n'empêchera pas que certains exprimeront leur culture, leur sensibilité très différemment. Il suffit de savoir dans quelle situation. En maintien de l'ordre, on doit tous avoir un comportement identique, tant vis-à-vis de la direction qui doit savoir comment on va réagir au feu, que vis-à-vis du manifestant qui doit savoir quel type de contact il aura avec le commissaire sur le terrain. C'est surtout

manifestations, à Paris comme en province, est collecté par les mêmes services des Renseignements généraux dont l'esprit de corps n'est plus à démontrer. De tout cela, il résulte que s'est mise en place en France une « philosophie » relativement unifiée du maintien de l'ordre, dont on retrouve traces dans l'ensemble des corps, et sur l'ensemble du territoire.

FONDEMENTS DE LA DOCTRINE DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Comme le fait très justement remarquer Peter Waddington dans sa critique des travaux dénonçant un glissement de l'État britannique vers un modèle autoritaire de gestion des conflits (*authoritarian state thesis*), il serait faux de construire une analyse du maintien de l'ordre à partir d'une étude des seuls moyens légaux et techniques dont disposent les autorités¹. Dans le cas français, la pratique du maintien de l'ordre se caractérise par les deux traits suivants : d'une part, la recherche permanente, par la négociation et le compromis, d'un accord avec l'adversaire momentané, cet accord ne reposant pas forcément sur la panoplie des moyens légaux ; d'autre part, le sous-emploi systématique des moyens coercitifs disponibles. Sur cette question, une totale unanimité se dégage à travers les propos des fonctionnaires interviewés, unanimité confirmée, dans l'immense majorité des cas, par nos observations sur le terrain. Interrogé sur ce qu'est un maintien de l'ordre réussi, le chef d'état-major de la sous-direction de l'ordre public de Paris déclare :

« Un maintien de l'ordre réussi, c'est celui où on n'a pas eu d'incidents, pas de blessés, où on a pu engager avec les manifestants un dialogue dès le départ et assurer la bonne fin de la manifestation. Les manifestants sont en général beaucoup plus fatigués que les forces de police. On a toujours des relèves possibles. Il faut donc prendre son temps pour terminer une manifestation, et pas comme je l'ai vu faire quelquefois à coups de botte dans les fesses. Il faut attendre tran-

vrai en maintien de l'ordre. Il faut que l'école travaille cette idée de creuser. Casser les idées toutes faites de ceux qui en auraient. »

1. P. Waddington, *Liberty and Order...*, *op. cit.*, p. 40.

quillement que ça se dissolve. Ce n'est pas toujours facile. [...] La bonne manifestation c'est celle où ni la police ni les manifestants ne se sont trouvés en situation d'infériorité. »

La « philosophie » du maintien de l'ordre français peut se résumer en trois points : *a*) le maintien de l'ordre a pour premier objet de prévenir les troubles afin de n'avoir pas à les réprimer. Il a donc pour base essentielle le renseignement et consiste en mesures préventives (travail des Renseignements généraux et/ou des BIVP, négociation) ; *b*) lorsque l'intervention des forces de police est nécessaire pour rétablir l'ordre, cette intervention ne doit pas être génératrice de désordres encore plus grands ; *c*) le maintien de l'ordre doit toujours viser à assurer aux forces de police le contrôle de la situation, quel qu'en soit le coût.

Prévision des événements, *négociation* constante avec l'adversaire, *contrôle* de la situation par le retardement et la gradation des interventions coercitives sont les maîtres mots de la doctrine en vigueur. Nous examinerons successivement le sens de ces trois principes ainsi que leur mise en œuvre. Nous verrons d'abord ce qu'il faut entendre par *prévision* et mise en place des services d'ordre, par *négociation* et recherche du compromis puis par *contrôle* de la situation.

Prévision et mise en place des services

En amont de l'événement, la *prévision* est un élément essentiel du maintien de l'ordre, dans un souci de réduction des incertitudes. De l'aveu de la plupart des policiers interrogés, un maintien de l'ordre raté, c'est d'abord « quand on se fait surprendre. La plus mauvaise chose qui puisse survenir, c'est de se faire surprendre ». Aussi la *prévision* occupe-t-elle une place centrale dans la mise en place des services.

Le décret-loi de 1935 soumet la tolérance d'une manifestation à l'obligation d'une déclaration préalable dans un délai minimal de trois jours. Cette notification doit être adressée à la préfecture ou à la mairie. Même, si nous l'avons montré au chapitre 3, cette procédure légale est fort peu respectée par les organisateurs de manifestation, la police s'arrange dans la mesure du possible pour prendre contact avec les organisateurs

afin de connaître leurs intentions et de négocier les modalités du défilé. Simultanément, les Renseignements généraux fournissent un rapport circonstancié dans lequel ils indiquent leurs prévisions quant au nombre de manifestants attendus, aux cibles visées et à l'état d'esprit des troupes. À partir de ces éléments, le chef de la police locale (ou le sous-directeur de l'ordre public à Paris) élabore en fonction des consignes du préfet un plan d'intervention. L'organisation du service dépend donc de deux paramètres : les intentions supposées et/ou déclarées des manifestants et la volonté exprimée par le pouvoir politique.

À partir de là, l'autorité policière estime le nombre de forces nécessaires au suivi de l'opération. Le préfet signe la réquisition ou la décision d'emploi de ces forces, qui se composent de la sécurité publique locale (les compagnies de district à Paris) et, dans les cas où la marche doit être importante ou comporte des risques, de gendarmes et/ou de CRS. Une fois que la direction générale de la police nationale a attribué les forces spéciales en fonction des effectifs disponibles ce jour-là sur le territoire national, l'autorité policière locale bâtit un plan d'action qui consiste à disposer les forces, à désigner les commissaires qui dirigeront ces forces et à réquisitionner une série de moyens matériels (chevaux de frise, canons à eau, tracteurs anti-barrages, etc.). Ce plan d'action fait, selon les situations, l'objet de une ou de plusieurs réunions préparatoires. Le jour de la manifestation, les unités sont réquisitionnées pour la mise en place une heure avant le début de l'action. Dans la majeure partie des cas, lorsque des unités de CRS ou de gendarmes mobiles sont réquisitionnées, elles ne prennent connaissance du plan d'action et des objectifs fixés par le préfet qu'à ce moment-là, de la bouche des commissaires de police chargés de les commander¹.

Enfin, à Paris comme en province, la police s'appuie sur les expériences passées pour la conception de l'événement à venir. Nous avons par exemple observé qu'à Marseille, à Nantes, et à Paris, en plus du rapport remis par les Renseignements géné-

1. Cela est surtout vrai pour Paris et les grandes métropoles régionales. Dans les petites villes, les officiers des troupes supplétives sont consultés plus souvent et, quelquefois même, en fonction de la personnalité du directeur départemental de la police nationale et/ou du préfet, l'initiative de l'organisation du service leur est plus ou moins déléguée.

raux, les concepteurs du service font souvent rechercher dans les archives les événements passés de même nature afin de s'en inspirer à la fois pour prévoir les comportements des manifestants et pour améliorer le dispositif policier. Ce recours à la mémoire des événements est un élément majeur de la culture professionnelle des forces de maintien de l'ordre et explique que tous les corps de police spécialisés dans la gestion des foules (les gendarmes mobiles, les CRS et la préfecture de police de Paris) s'attachent à produire systématiquement des comptes rendus écrits les plus précis possibles des situations qu'ils ont à gérer. Ces comptes rendus fournissent ensuite des matériaux pour les analyses proposées aux fonctionnaires en formation, à l'école des commissaires de police de Saint-Cyr au Mont-d'Or, dans les centres de formation CRS et au centre de Cigaville, pour les gendarmes. De la même façon, les documents cinématographiques sont largement utilisés à Saint-Cyr au Mont-d'Or.

L'accumulation de cette mémoire des événements et son utilisation, tant à froid pour la formation qu'à chaud pour la mise en place des services, sont des éléments essentiels pour comprendre à quel point la perception policière des situations et des caractéristiques propres aux différents groupes manifestants (les gauchistes, les agriculteurs, les cégétistes, etc.) renvoie à des modèles typifiés. L'apprentissage et la constitution des savoirs techniques se font donc bien aussi par adaptation réactive aux changements de répertoire des manifestants eux-mêmes.

Négociation et compromis

Le travail de prévision qui s'effectue en amont de la manifestation se fonde en partie sur la recherche d'un contact avec les groupes de manifestants. Contrairement à un lieu commun bien établi, la police ne découvre pas les manifestants au moment où la marche démarre et, la plupart du temps, c'est dans un esprit de connivence ou tout au moins de reconnaissance mutuelle que se déroule l'événement. Dans les opérations de maintien de l'ordre, la méthode principalement utilisée par les forces de l'ordre pour s'assurer du bon déroulement des événements repose sur la négociation avec les organisateurs de la

manifestation, que ce soit préalablement à la manifestation ou dans le cours de l'action. Ces processus de négociation reposent plus souvent sur des moyens informels que sur les dispositions légales.

L'exemple le plus éclairant de cette pratique de la négociation informelle est encore celui du régime de la déclaration préalable contenu dans le décret-loi de 1935. En même temps qu'une déclaration, la loi exige également que cette notification contienne la date et le lieu de la manifestation, l'itinéraire prévu, le lieu de rassemblement et les noms et adresses des déclarants. Si le préfet est informé selon ces règles, il n'est pas en mesure d'interdire la manifestation, à moins qu'il puisse arguer de troubles graves à l'ordre public. Toutefois, l'arrêté d'interdiction d'une manifestation doit être motivé. En conséquence, une manifestation qui n'aurait pas été proprement notifiée tombe dans la catégorie des rassemblements illégaux et peut être dispersée par la force, les manifestants arrêtés et poursuivis en justice. En réalité, les graphiques 10 et 11 (chap. 3) montrent qu'il existe un fossé entre ce que dit la loi et la pratique usuelle. De la même façon, pour donner un autre exemple, il serait erroné de chercher à lire les évolutions de la manière dont l'État gère les manifestations à travers la seule lecture des changements législatifs dans le sens d'une plus ou moins grande sévérité. La réforme du livre 4 du Code pénal en offre une claire illustration. Sans entrer dans les détails de ces changements, on soulignera deux traits : d'une part, l'interdiction stricte des manifestations non déclarées ou non autorisées est renforcée. D'autre part, les peines encourues par les manifestants s'étant livrés à des violences sur les biens ou les personnes ou ayant tout simplement participé à une manifestation non autorisée sont considérablement alourdies (jusqu'à quinze ans de prison et 1 500 000 F d'amende). Le chercheur qui s'en tiendrait à la seule analyse prescriptive de ces dispositions en conclurait logiquement à un durcissement dans la répression des manifestations. Or il n'en est rien et les logiques politiques qui ont présidé à l'élaboration de ce nouvel arsenal législatif sont complètement déconnectées de la pratique concrète du maintien de l'ordre. Les entretiens menés avec les responsables de la police parisienne le confirment nettement. D'abord, ces fonctionnaires n'ont qu'une connaissance, disons approximative, des nouvelles dispositions légales ; ensuite, ils sont tous d'accord

pour insister sur le caractère fictif de ces dispositions qui ne pourraient trouver une application qu'en cas de crise très grave :

« Je n'en pense rien (du nouveau Code pénal). On n'a jamais véritablement mis en application le Code pénal. On accepte les manifestations non déclarées (sans poursuivre les gens parce qu'on est dans une société où on ne poursuit pas les gens pour ça). Cela paraîtrait complètement dément. C'est peut-être bien d'avoir cet arsenal de textes pour des utilisations ponctuelles si finalement il y en avait besoin. Mais peut-être que l'arsenal existant était suffisant. Il suffisait déjà de l'appliquer. »

« Les nouvelles dispositions sont inadaptées. Les peines n'étaient déjà pas appliquées avant, alors quand on voit les nouvelles peines, ça paraît inutile. Avec ces nouvelles dispositions, on peut mettre au trou deux cinquièmes, voire trois cinquièmes des manifestations non déclarées. Et là, on va à l'émeute. Cependant, ces textes, il faut les voir à long terme... en cas de crise grave. Si demain il y a des attentats graves et que des groupes d'étrangers veulent manifester, bon, là, on peut les mettre au trou. Mais ça ne s'appliquera jamais à la CGT ou à l'étudiant de Paris VII qui vient faire son Denfert-Rochereau-Nation. »

Cet écart entre le droit positif et les pratiques, que l'on retrouve aussi bien dans l'emploi des sommations, tombées en relative désuétude, constitue un intéressant exemple de la manière dont le droit évolue de manière autonome en dehors de toute évaluation des phénomènes sociaux¹.

La manière dont le maintien de l'ordre s'effectue en pratique ne saurait donc s'analyser à travers l'arsenal législatif. De manière systématique, la police n'utilise pas toujours les moyens légaux dont elle dispose pour maintenir l'ordre et c'est essentiellement sur des moyens de négociation informels qu'elle

1. Ce constat n'a pas lieu de surprendre. On se reportera à l'analyse de Pierre Bourdieu décrivant le champ juridique comme « un univers social autonome, capable de produire par la logique de son fonctionnement spécifique un corpus juridique relativement indépendant des contraintes externes » (P. Bourdieu, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986, p. 3). Voir également B. Lacroix (« Ordre politique et ordre social... », art. cité, p. 539-540), à propos de la constitution de cette capacité des juristes à se représenter la règle de droit « comme indépendante de sa valeur d'usage dans une circonstance concrète ».

s'appuie¹. Là encore, l'usage de la déclaration préalable à Paris constitue un exemple tout à fait révélateur.

À Paris, où la déclaration des manifestations est nettement plus fréquente qu'en province, on constate qu'au-delà de l'obligation juridique les officiers supérieurs recherchent avant tout l'établissement d'une négociation. Celle-ci doit déboucher sur des compromis propres à éviter tout dérapage. L'état-major considère cette étape comme un élément majeur de la mise en place des dispositifs et c'est le chef d'état-major de la sous-direction de l'ordre public qui reçoit personnellement, dans son bureau, les responsables de la manifestation, soit que ceux-ci aient initié eux-mêmes la démarche, soit que la police les ait convoqués :

« Souvent, c'est l'état-major qui fait la démarche, qui contacte les gens pour qu'ils viennent faire la déclaration. D'une part, parce que c'est la loi et ça devrait être une raison suffisante. D'autre part, pour discuter du déroulement de la manifestation. On ne peut pas manifester comme ça à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit. Il y a d'autres événements à Paris. Donc, ne serait-ce que pour cela, il faut un minimum d'organisation. Ceci dit, si une manif n'est pas déclarée, on ne va pas poursuivre pour autant. Mais si elle est déclarée, c'est mieux. Ça nous permet d'avoir en face un interlocuteur. D'ailleurs, en général, quand c'est déclaré, *a priori*, c'est un bon présage. C'est que les gars ne sont pas de mauvaise volonté et que ça devrait bien se passer. »

La négociation avec les manifestants s'appuie sur les quatre principes suivants.

1. Les impératifs d'ordre public (qui font que la police préfère tel itinéraire à tel autre par exemple) et politiques (c'est-à-dire les consignes du préfet) ne doivent jamais être présentés aux interlocuteurs sous la forme d'impératifs catégoriques s'appuyant sur la loi. Tout au contraire, le but de la négociation est de les amener à admettre que ces restrictions sont dans leur intérêt, à les prendre comme « des conseils d'amis ».

1. À la restriction près que, dans l'éventualité d'une situation de crise, le retour à une interprétation stricte de la loi permettrait une répression tout à fait considérable.

« S'il y a un petit problème, par exemple sur l'itinéraire, j'essaie de leur faire savoir avant qu'ils n'arrivent, pour pas qu'ils se sentent en terrain conquis, pour qu'ils pensent à des situations de rechange. Ils viennent ici et on discute des modalités de la manif. S'ils veulent aller sur les Champs-Élysées, par exemple, ce n'est pas possible¹. Alors plutôt que de leur dire que ce n'est pas possible, on va leur expliquer qu'il faut stationner 1 500 cars et que c'est énorme. Un car, ça fait 20 mètres. Donc il faut des dizaines de kilomètres de voies. Ils n'y avaient pas pensé. Alors on leur dit Saint-Augustin, parce que là ils peuvent parquer boulevard Malesherbes, et là ils sont d'accord et contents. »

2. Les organisateurs doivent toujours avoir l'impression en repartant que la négociation leur a facilité leur propre travail d'organisation. C'est pourquoi le chef d'état-major présente comme des faveurs les facilités mises à leur disposition. Par exemple, face à des manifestants inexpérimentés, il est fréquent que les officiers se livrent à une petite leçon sur la manière de constituer un service d'ordre et de le faire manœuvrer. À vrai dire, la police bénéficie ici d'un avantage, celui de détenir le monopole de l'expertise. Cette ressource permet de s'assurer dans la négociation la domination des manifestants inexpérimentés et de les mener ainsi sans trop de difficultés à coopérer dans le sens souhaité.

3. Il faut toujours faire sentir aux organisateurs qu'ils sont les premiers responsables de leur manifestation. On les questionne sur leur service d'ordre, on leur représente tous les dangers potentiels de ce type d'événement (quitte à les exagérer un peu). Le but poursuivi est ici d'amener les organisateurs à être les plus coopératifs possibles et à reconnaître l'importance de l'officier de liaison qui, le jour de la manifestation, servira de contact entre les organisateurs et la police sur le terrain. Mais également, dans les cas où les organisateurs craignent des débordements de leur base ou l'infiltration de groupes violents (par exemple les « casseurs » dans les manifestations étudiantes), cela permet de souligner un intérêt commun entre police et manifestants en même temps qu'une appréciation commune des

1. Il est de tradition à Paris, pour des raisons symboliques autant que pour des raisons de circulation, de ne pas autoriser les manifestations sur les Champs-Élysées.

groupes considérés comme susceptibles de troubler l'ordre de la manifestation.

4. Enfin, le but de la négociation est d'établir un climat de confiance mutuelle, les organisateurs étant persuadés que la police respectera ses engagements. Dans ce but, le chef d'état-major peut même dévoiler une partie de son dispositif, dans un souci de transparence mais aussi pour éviter toute ambiguïté et toute surprise le jour de l'événement.

« L'objectif ici, quand je reçois les manifestants, c'est que les gens repartent contents, même s'ils n'ont pas eu ce qu'ils voulaient. Je ne me suis jamais fâché avec un déclarant. Et puis il faut qu'ils aient totale confiance dans ce qui se passe. Si je leur dis quelque chose, il faut que ce soit appliqué. Je ne leur dis pas " oui, vous pourrez ", et puis après, sur le terrain, ils trouvent autre chose. Dans la mesure où on a pris un engagement ici et que ce sont des gens qui reviennent, on est réglos. Ils ont leurs motifs, peu importe. Ils ont le droit d'être reçus comme tout le monde dans un service public. Si on commence à avoir des incidents ici avec eux, il y aura forcément des incidents sur le terrain. »

Bien évidemment, ces principes sont plus ou moins appliqués selon la nature des groupes concernés. Par exemple, à l'occasion de la manifestation parisienne pour la défense de l'école laïque (et qui a réuni plus de 800 000 personnes), les négociations avec les organisateurs ont duré plusieurs semaines, des fonctionnaires de police ont directement assisté les organisateurs, lors de leurs réunions internes, pour la mise en place des services d'ordre, l'ordonnancement du cortège, etc. *A contrario*, lorsque les manifestants sont peu coopératifs et refusent même de se déplacer, il arrive que le chef d'état-major se contente d'une négociation téléphonique, l'itinéraire et les conditions étant seulement faxés. Enfin, un des facteurs déterminants de l'issue de la négociation réside dans la plus ou moins grande familiarité des organisateurs à la manifestation, comme le souligne un officier d'état-major à propos du début des années quatre-vingt :

« Là où on a été très embêtés, c'est après 1981, car toutes les catégories qui n'avaient jamais manifesté sont descendues dans la rue, comme par exemple les commerçants, les bouchers, les infirmières, les professions médicales et ils nous assimilaient au pouvoir en place. Ils refusaient les itinéraires, ils allaient systématiquement au contact. Ils

nous cherchaient. Ils n'étaient plus dans une logique du jeu. Même chose avec les coordinations ces dernières années. Elles n'avaient pas l'expérience des syndicats. Cependant, après un certain temps, elles sont rentrées dans le moule et on finit par trouver des interlocuteurs valables. »

La recherche du compromis ne s'illustre pas seulement dans la négociation préalable mais également pendant l'événement. C'est dans ce but que, dans chaque opération d'une certaine envergure, est prévu un agent de liaison qui, en tête de cortège, doit rester en contact permanent avec les organisateurs. Dans les grands maintiens de l'ordre, il s'agit toujours d'un officier d'état-major¹. D'autre part, des fonctionnaires en civil sont spécialement chargés d'établir le contact entre les organisateurs et les autorités visées par la manifestation. C'est eux qui négocient avec, par exemple, un ministère la réception d'une délégation et sont chargés, s'il y a délégation, de la conduire et de la reconduire à l'issue de la manifestation. Ces fonctionnaires sont affectés dans les arrondissements de Paris, si bien qu'ils connaissent parfaitement les responsables de chaque administration susceptibles de recevoir une délégation. La négociation avec les manifestants, à chaud, en est grandement facilitée. Ces procédures de négociation permanente sur le terrain débouchent très souvent sur une collaboration étroite entre forces de police et services d'ordre manifestants, lorsque leurs intérêts sont communs :

« S'il y a un cortège de 800 mètres, il faut pouvoir isoler les perturbateurs de la manifestation et amener ceux qui ont fait la déclaration à bon port. Ça, on arrive très bien à le faire avec la CGT et les autres organisations professionnelles. Ils ont des services d'ordre constitués qui savent nous isoler ceux qui ne sont pas de chez eux.

1. D'après Isabelle Sommier, cette pratique remonte sans doute à la fin des années soixante-dix, lorsque la préfecture de police de Paris prit l'habitude d'ouvrir les cortèges importants avec des cars de police, quelques centaines de mètres en avant. C'est plus précisément lors de la manifestation des sidérurgistes du 23 mars 1979 que, pour la première fois, un fonctionnaire de police est chargé de la liaison. Par ailleurs, c'est depuis les manifestations étudiantes de décembre 1986 à Paris, que le recours à cette technique est devenu systématique, jusqu'à devenir parfois très visible. Voir I. Sommier, « Analyse des services d'ordre CGT ET CFDT », mémoire de DEA, dactyl., Paris, EHESS, 1990.

Ils font des barrages, soit ils arrêtent la manif, soit ils accélèrent, soit ils la coupent. Et des fois ils viennent nous voir pour nous dire qu'ils vont repousser les casseurs dans telle rue. Et nous on les recueille au bout de la rue. Mais ça, aucun service d'ordre étudiant ne veut le faire parce que cela fait collusion avec les forces de police. C'est une forme de collaboration. Certains services d'ordre étudiants jouent même quelquefois un double jeu [...]. »

« J'ai à mon actif, et à l'actif de la CGT aussi, d'avoir chargé à la tête de leur service d'ordre. C'est assez rigolo. C'était une des manifestations de 1987 à la mémoire de Malik Oussékine avec beaucoup de jeunes. La CGT faisait le service d'ordre. J'étais chargé de la coordination. Arrivés à la Bastille, les organisateurs me disent : " Voilà, notre contrat est terminé, on a appelé à dispersion, au revoir ". Je leur dis au revoir et juste à ce moment-là, une voiture banalisée de la police est renversée, et les anarchistes commencent à tout casser sur la place. Une cinquantaine, pas plus. Alors je retourne voir le type de la CGT et il me dit : " Oui, mais nous on a appelé à dispersion ". Je lui dis : " Écoutez, il faudrait faire quelque chose ", parce qu'il y avait bien quelques unités, mais la manifestation continuait à arriver, il y avait plein de jeunes. Le type de la CGT a bien compris qu'on ne pouvait rien faire. C'est délicat, c'était pire que le mal. Le gars de la CGT s'est alors concerté avec ses hommes, il a demandé à qui de droit et il est revenu me dire : " OK, on y va ". Alors, avec vingt gros bras, on a tous ensemble cassé du casseur. Et je vous raconte pas. Eux, ils se servent de moyens que nous avons abandonnés depuis longtemps. Et on a très vite rétabli le calme. En fin de compte, la CGT, c'est une armée ¹. »

On perçoit encore dans ces propos un des éléments d'appréciation qui tient le plus à cœur aux officiers supérieurs de la police : la professionnalité de l'adversaire. Plus les organisateurs sont rompus à la pratique de la manifestation, plus les policiers ont de « plaisir à travailler avec eux », pour reprendre une expression qui revient souvent dans les interviews ².

Au total, l'une des armes principales dont dispose la police n'est pas l'arsenal juridique ou répressif mais plutôt l'art de

1. Voir également I. Sommier, « Analyse des services d'ordre... », mémoire cité, p. 50.

2. Isabelle Sommier fait la même remarque à partir d'interviews auprès des responsables des services d'ordre de la CGT et de la CFDT, ceux-ci reconnaissant dans les policiers un « modèle de technicité » (« Analyse des services d'ordre »), mémoire cité, p. 19.

négocier avec les organisateurs, en les amenant sur un terrain qui leur est propre et où ils conservent la capacité d'expertise et d'initiative. Toutefois, cette arme ne serait suffisante que si les manifestations n'opposaient que les officiers supérieurs aux organisateurs. Autrement dit, lorsque l'événement est lancé, le problème central devient celui du contrôle des troupes, aussi bien du côté des manifestants que des forces de police.

L'aspiration panoptique

« Le problème en maintien de l'ordre, c'est qu'on bute sur deux logiques. On a ceux qui ont organisé et qui ont signé la déclaration. Mais les organisations ont autant de mal à expliquer ça à leurs manifestants que nous à nos troupes. Le manifestant de base ne sait pas que les gens viennent signer ici, qu'il y a des itinéraires négociés, des manœuvres prévues à l'avance : " Lorsque vous arriverez là, on déplacera telle force, derrière vous, il y aura telle force, devant vous il y aura une CRS qui avancera. " Ça, les organisateurs le savent. Je leur répète tout cela lorsque je prends contact avec eux. Je leur dis : " Voilà, on souhaite cela, on met une autre équipe de liaison en queue avec eux. " Mais le reste de la manifestation ne voit que des flics casqués et prêts à bouger. Et nos gardiens ne voient que des gars qui défilent et qui braillent. On a souvent du mal, des deux côtés, à expliquer qu'il y a un jeu de rôle dans la manifestation. Cela, nos deux bases ne le comprennent pas forcément. »

Ce propos d'un officier de la préfecture de police de Paris illustre parfaitement ce que nous voudrions montrer ici : la question essentielle qui se pose aux responsables du maintien de l'ordre est celle du contrôle de leurs subordonnés tout autant que des manifestants. Cette méfiance relative vis-à-vis des hommes du rang explique que la doctrine soit en grande partie fondée sur la volonté d'éviter le plus possible la confrontation – voire le contact – entre manifestants et policiers. C'est que le maintien de l'ordre en France est enfermé dans une contradiction forte : d'une part, s'exprime de la part des gouvernants et de l'opinion un désir de maîtrise des manifestations de plus en plus grand ; d'autre part, ce qui continue à caractériser les dispositifs de police, c'est que, quoi que l'on fasse, le maintien de l'ordre est toujours à la merci du maillon humain le plus faible.

Dans le cas de la sécurité publique, la question se pose avec

d'autant plus d'acuité que le métier de gardien de la paix attire une population de jeunes peu motivés. D'autre part, les officiers supérieurs comme les gradés insistent sur le fait que les recrues supportent mal les servitudes routinières, celles-ci étant en décalage complet avec l'image parfois romanesque qu'elles s'étaient faites :

« Le problème de la police, c'est que les jeunes qui ne sont pas motivés par leur travail parce que ce qu'ils voudraient c'est prendre du plaisir en attrapant un voleur. Par contre, si on leur demande de patrouiller dans un quartier, de faire la sécurisation, pour se montrer, pour occuper le terrain, c'est moins bien ressenti, c'est toute la difficulté. »

« La plupart de nos hommes ne retiendront jamais le nom du préfet de police mais peuvent vous citer les noms de tous les joueurs de l'équipe de France de football. Cela tient aussi au recrutement et à la motivation professionnelle des hommes. De ce point de vue, les choses ont beaucoup changé. Avant, les gardiens étaient gardien de père en fils ou bien par relation. C'était la plupart du temps un paysan ou un fils de paysan pour qui le statut de fonctionnaire était une promotion sociale considérable. Ils étaient déjà socialisés lorsqu'ils arrivaient dans cette maison et, surtout, ils savaient très bien ce qui les attendait : nature des tâches à accomplir, déroulement de carrière. Maintenant, les jeunes recrues sont d'une autre nature. Ils ne sont pas particulièrement motivés par un métier qu'ils exercent à défaut d'autre chose. La plupart risquaient le chômage, ils viennent de province et ne cherchent qu'à y retourner le plus vite possible. Mais surtout ils ne connaissent pas le métier qu'ils s'approprient à exercer et ils ont une image complètement faussée, en fait celle véhiculée par les émissions TV du type Starsky et Hutch. Le jeune gardien s'imagine patrouillant toute la journée sans mission précise, au volant d'une grosse bagnole avec girophare, en civil, ramenant chaque jour sa grosse affaire... Lorsqu'ils se retrouvent à la circulation, ils déchantent très vite¹. »

L'enquête par questionnaires menée par Dominique Monjardet auprès des élèves-gardiens de la paix (dont environ 95 %

1. Il ne faudrait pas croire pour autant, loin s'en faut, que la qualité du recrutement est en baisse depuis une quinzaine d'années. À d'autres époques, le recrutement posait d'autres problèmes, contrairement à ce que semblent suggérer ces extraits d'interviews dans lesquels les officiers supérieurs regrettent un âge d'or de la préfecture de Police qui, inutile d'y insister, a jamais existé.

sont ensuite affectés à la préfecture de police de Paris) confirme ces propos pessimistes en soulignant qu'une forte minorité des élèves-gardiens est d'abord attirée par les dimensions physiques et répressive du métier, se déclare déçue des tâches qu'elle aura à accomplir (administratives notamment) et se plaint d'avance du manque d'autonomie dont elle aura à souffrir. Enfin, ces élèves-gardiens ont un rapport au respect de la légalité républicaine relativement distendu (notamment pour ce qui concerne l'usage de l'arme)¹.

On comprend mieux dans ces conditions pourquoi, à Paris surtout, mais aussi au sein des forces spécialisées, la hiérarchie se méfie d'abord des hommes du rang. Une véritable fracture existe en effet entre les buts que se fixent les organisateurs policiers et la manière dont les hommes du rang apprécient la réussite d'un maintien de l'ordre. Alors que l'absence de toute intervention et une vision dépassionnée sont des critères d'excellence, les gardiens ne conçoivent pas un bon maintien de l'ordre sans affrontement physique et sans « règlement de compte » avec les manifestants. Les extraits suivants d'interviews de gradés suffiront à l'illustrer.

« Vous savez, la plupart du temps, on est en maintien de l'ordre, mais on ne va pas au contact des manifestants. Tant qu'il n'y a pas de violence, je crois que le personnel le ressent de façon — on peut dire les choses comme elles sont — décevante. Parce qu'il aimerait aller au contact. Maintien de l'ordre ne veut pas toujours dire charge, lancers de grenades, matraquages. C'est ce qu'on essaye d'inculquer à nos jeunes. Beaucoup se sentent forts parce qu'ils sont nombreux, en formation constituée, et là, ils aimeraient... être un peu plus violents. Mais nous, on y veille. On met le holà. »

« Pour nos hommes, ce n'est pas une bonne manif quand il n'y a pas eu de contact. Et ils auront tendance à juger un commissaire sur la façon dont on rentre dans la manifestation plutôt que sur la façon dont on n'y rentre pas. Nous, on essaie d'inverser totalement la logique dans la formation qu'on dispense. »

« Les hommes ont tendance à personnaliser le débat. On entend souvent dans le barrage, avant la charge : " Tiens, celui-là en blanc je

1. D. Monjardet, C. Gorgeon, « La socialisation professionnelle des policiers... », art. cité.

vais me le faire parce qu'il nous a lancé dix cocktails molotov ". Qu'on dise : " celui-là on l'interpelle ", d'accord, mais : " celui-là on se l'épale au bout du pont et on le ramène pas ", c'est un autre débat. C'est donc le rôle de l'encadrement d'écouter ce qui se dit et, pour préparer le mouvement, d'écarter ceux qui ont commencé à tenir ce genre de raisonnement qui peut conduire à des blessés graves, même parmi eux, parce qu'ils vont partir faire une courette tout seuls pour régler leur problème. Disons qu'ils se sont fait un cinéma tout seul, en fin de compte. Et l'inverse est vrai. Le manifestant qui se fait une fixation sur un agent parce qu'il est un peu plus grand dans la ligne. Il se fait une fixation sur ce pauvre flicard et il va aussi se prendre une tête parce qu'il va se retrouver tout seul par rapport aux autres. »

« Moi, quand je commande une compagnie de CRS dans des circonstances difficiles, je mets personnellement le commandant avec les tireurs : " C'est votre adjoint qui va tenir la compagnie à côté de moi et vous êtes le patron du tir. Vous tirerez quand je vous le dirai, mais la technique de tir c'est pour vous. S'il y en a une qui part tout droit, je ne veux pas le savoir, c'est pour vous ". Sinon, c'était n'importe quoi. Le maintien de l'ordre en France, ce n'est pas de mettre des types à l'horizontale. »

Dans la même logique, les officiers font souvent remarquer que les hommes du rang acceptent d'autant mieux le refus d'intervention et le non-usage de la dispersion violente que le commissaire qui les commande a une réputation d'homme décidé, n'ayant pas peur d'user de la force. Cela suggère que le refus d'intervenir et de frapper est le plus souvent perçu par les gardiens comme une lâcheté, une insulte à l'uniforme et à la fonction de policier. On retrouve là les analyses, maintenant classiques, sur l'ethos fortement masculin dominant les représentations du monde policier, lequel passe par la valorisation de l'action, l'insistance sur la performance physique et la force virile, l'évocation des prouesses guerrières¹ :

« Moi j'ai eu la chance de faire les Iraniens à la cité universitaire », déclare le responsable de la formation à l'État-Major. « Ça m'a servi parce que là c'était très violent. Donc, on m'a collé une image de commissaire qui allait au contact. Il fallait séparer de vraies brutes qui se massacraient. Du coup, j'étais considéré comme un bon par les

1. Sur ce point, voir notamment R. Reiner, *The Politics of the Police*, Brighton, Wheatsheaf, 1985.

compagnies parce que j'allais au contact. Après, quand je disais : " On ne bouge pas ", les hommes disaient : " Bon, lui, il sait ce qu'il fait, il connaît la violence. " Mais le pauvre commissaire qui n'a jamais fait de trucs violents et qui dit : " On ne bouge pas ", ils disent que c'est un dégonflé, ce gars-là. Et c'est une logique qu'il faut arrêter... Les anciens, du coup, ceux qui ont connu des périodes violentes, on est bien considérés par les hommes. Quand on leur dit : " Je vais marcher avec vous ", ils disent : " Ah ! c'est bien, on va taper ! " Je dis : " Non, pas forcément. " On a cette aura. C'est la même chose pour X et Y, au hit parade des commissaires, pour les gardiens, on tape tout le temps. Et ça sert, en fin de compte. Sur les manifs étudiantes, si on dit : " On ne bouge pas, on reste comme ça ", ils écoutent. Les gars disent : " C'est pas un dégonflé, taisez-vous, on a déjà fait une manif avec lui, il s'est pris une tête au carré. " Pour peu que vous ayez été blessé, alors là : " Lui c'est un bon, il s'est pris une pêche. " Le petit jeune qui arrive en période calme puis qui a une période délicate, on lui dit : " voilà votre mission, vous allez y aller mollo car c'est politiquement risqué. " Il arrive sur le terrain, il tient le même discours et les réactions c'est : " qu'est-ce que c'est que ce gars-là, c'est une vraie gonzesse. Et ça fait le tour de toutes les compagnies ". Ça c'est propre à toutes les unités constituées. Il y a le même problème avec les CRS et les escadrons de gendarmerie qui se refilent les noms des commissaires et qui disent : " celui-là ça va, celui-là, il va nous emmerder et on va aller changer pour rien ", ou : " il ne va pas nous parler ", etc. »

Pour toutes ces raisons, comme le suggère Monjardet à propos des CRS : « la difficulté essentielle pour l'encadrement dans le maintien de l'ordre n'est pas de pousser les hommes qui subissent pendant des heures l'attente, les injures, et le cas échéant, les projectiles et les coups, mais de les retenir. Tâche structurellement inégale selon les corps : elle est facilitée dans les escadrons de gendarmerie mobile par leur caractère et leurs traditions militaires, à un moindre degré chez les CRS par les contraintes de la vie collective et par un entraînement spécialisé. Dépourvues de ces traits, les unités de la police urbaine sont notoirement plus difficiles à discipliner » (1990, p. 223)¹.

1. On fera cependant remarquer que l'absence d'interviews approfondies avec des hommes du rang ou même des officiers intermédiaires interdit de prendre pour argent comptant cette dichotomie entre officiers supérieurs responsables et tactiques et hommes du rang animés d'un besoin quasi irrésistible de s'affronter aux manifestants. On voit bien aussi comment ce

Le souci de réduire les marges d'autonomie du personnel exécutant n'a fait que se renforcer ces dernières années, notamment après les manifestations étudiantes de novembre-décembre 1986 à l'occasion desquelles une unité spéciale de motocyclistes (le Peloton voltigeur motocycliste) s'est comportée de manière particulièrement violente, un équipage allant même jusqu'à tuer à force de coups un manifestant. Cet épisode particulièrement dramatique dans lequel la liberté de mouvement laissée aux hommes sur le terrain a provoqué la mort d'un homme revient en permanence dans le discours des officiers supérieurs comme un exemple particulièrement traumatique de la manifestation ratée type, largement avant les manifestations dans lesquelles les manifestants débordent les forces de l'ordre ou se livrent à des exactions particulièrement graves.

« Il aurait fallu que cette unité ait continué à suivre son entraînement, toutes les semaines, c'était un instrument extraordinaire qui était d'ailleurs beaucoup plus dissuasif que répressif dans sa forme initiale. Elle était faite pour être impressionnante, aller sur les épiphénomènes. Elle avait une mobilité extraordinaire. Tant que les types ont été bien entraînés, tant que cela a été sérieux. Les gardiens venaient de deux unités distinctes : les compagnies d'intervention d'une part et les moniteurs d'autre part, tant que ces gens-là s'entraînaient ensemble et que l'on suivait les choses au niveau de la hiérarchie, cela se passait très bien. À partir du moment où les moniteurs ont commencé à trouver que c'était une contrainte inutile, que ça servait à rien, parce qu'on ne leur faisait plus passer ni entraînement ni message utile, hé bien, ils ont fait leur petite guerre dans leur coin, et puis comme ça, un jour, on a cette affaire alors que la manifestation s'était passée de façon très dure, très très dure. Mais les choses avaient été très bien menées jusque-là ; dans d'excellentes conditions, y compris au niveau de la symbolique. Les articles de journaux étaient bons, alors qu'on était sur un sujet très difficile — les étudiants, etc. Et là, en l'espace de quelques minutes, ils nous ont foutu en l'air tout le travail de la semaine. Parce qu'il n'y avait pas un seul officier des

discours, dans la bouche des officiers supérieurs, peut aussi avoir pour fonction de rejeter les dysfonctionnements du maintien de l'ordre sur d'autres qu'eux-mêmes, les ramenant aussi bien à des interprétations en termes de défaillances individuelles ne devant pas remettre en cause le fonctionnement même de l'institution. Seule une enquête approfondie auprès des hommes du rang, enquête que nous n'avons pu encore mener, permettrait d'être affirmatif sur ces questions.

moniteurs, le commissaire des motos a été obligé de confier le dernier peloton à je ne sais plus quel gradé qui, lui, sans rendre compte de rien, est parti tout seul faire sa guerre dans son coin. Donc ça ne va pas. Le problème n'est pas le peloton voltigeur motocycliste. Il y a des instruments qui correspondent à divers degrés, à diverses préoccupations et diverses efficacités. Mais si ces instruments-là ne sont pas revus en permanence et sous une surveillance extrêmement forte et un encadrement très rigide, ce n'est pas bon du tout¹. »

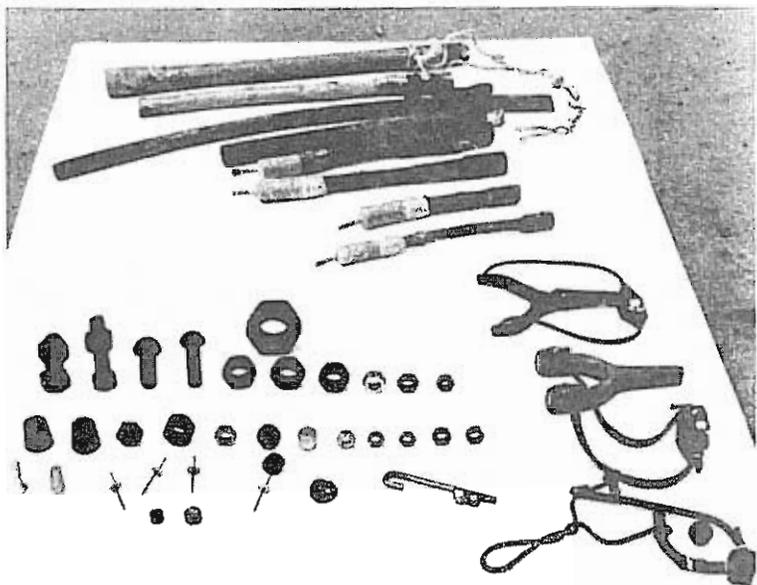
Pour toutes ces raisons, le contrôle des hommes au rang constitue le défi essentiel dans la doctrine du maintien de l'ordre. C'est par la combinaison de moyens *organisationnels* et *techniques* que la hiérarchie a cherché à s'assurer ce contrôle.

Moyens organisationnels

En raison de la sensibilité politique des événements qui s'y déroulent, l'obsession d'un contrôle panoptique n'est jamais aussi visible qu'à Paris, où existe un commandement unique centralisé, reposant sur un système de surveillance et de transmission sophistiqué. C'est donc là que se donnent à voir le plus manifestement les moyens organisationnels mis en place pour s'assurer un contrôle global du déroulement des manifestations. Il reste qu'en province, du moins pour les grandes villes, la tendance est actuellement à une imitation du système parisien.

À Paris, les dispositifs de maintien de l'ordre suivent toujours la même organisation. Celle-ci vise deux objectifs relativement contradictoires : conserver une totale maîtrise sur l'événement tout en assurant une suffisante plasticité des dispositifs. La recherche d'un contrôle permanent des opérations se traduit par une très forte hiérarchisation de la chaîne de commandement et l'emploi de moyens multiples d'observation. Au sommet de

1. Dans cette analyse des causes de la mort de Malik Oussekin le 4 novembre 1986, on trouve un bon exemple de la tendance systématique des officiers supérieurs, et de la police en général, à rejeter la responsabilité des écarts de conduite et/ou des bavures sur la responsabilité individuelle de tels ou tels fonctionnaires. Ce faisant, on évite et la remise en cause de l'encadrement et la réflexion sur la réelle adaptation des moyens employés. L'argumentation couvre ici l'institution par l'interprétation en termes individuels de dysfonctionnements qui, pourtant, dans le cas du peloton voltigeur motocycliste, sont très clairement structurels.



CREYS-Malville, 1977 (photo du Service central des CRS).

La valorisation du caractère viril et guerrier du métier passe également par la mise en avant, la mise en scène des trophées pris à l'ennemi. Ici, le photographe d'une compagnie CRS immortalise un tableau de chasse. Parfois, les écrous, baguettes de soudure, etc., servent de presse-papier dans le bureau des commissaires.

cette hiérarchie, on trouve l'état-major, avec le sous-directeur de l'ordre public qui mène généralement les opérations¹. Avec les commissaires d'état-major qui l'assistent, un représentant de la hiérarchie CRS et de la hiérarchie gendarmique, le sous-directeur mène le jeu depuis la salle d'information et de commandement.

Le contrôle à distance s'exerce par un triple système de communication radio et par un système de vidéo surveillance

1. Bien évidemment, en fonction de l'importance du service, le directeur de l'ordre public, le directeur de cabinet du préfet ou le préfet lui-même vont prendre en main la direction des opérations. De la même façon, lors des maintiens de l'ordre importants, la liaison avec le cabinet du Premier ministre ou du ministre de l'Intérieur peut être permanente.



Photo Guy Michelat

10 décembre 1986. Manifestation après la mort de Malik Oussekiné, entre Austerlitz et Nation.

des rues de Paris¹. À un échelon intermédiaire, le territoire urbain est découpé en divisions, lesquelles sont mises sous l'autorité de chefs de division qui ne sont autres que les chefs de district². Une division ne correspond pas forcément au découpage d'un district. Un chef de district peut donc être responsable d'une division chevauchant plusieurs districts. Les chefs de district disposent également d'une salle de commandement dans leur propre salle de commandement (PC opérationnel). Ce PC est soit un PC fixe, soit un PC mobile avec un car de commandement³. Le chef de division est responsable de toutes les forces de police qui agissent sur son territoire et c'est lui qui en dirige les manœuvres depuis son PC.

Enfin, sur le terrain, on trouve les trois types de forces : compagnies d'intervention dépendant directement de la préfecture, compagnies de CRS et escadrons de gendarmerie. Chaque unité engagée est obligatoirement mise sous les ordres d'un commissaire de police (généralement un commissaire d'arron-

1. La première salle de commandement de la préfecture de Paris date du début des années cinquante. Elle s'inspirait dans sa conception des PC d'aviation. Une deuxième salle, plus sophistiquée du point de vue des moyens techniques, fut installée après 1968. C'est aussi à ce moment-là que l'on installe les premières caméras de circulation. Une troisième salle est mise sur pied dans les années soixante-dix et demeure active jusqu'en 1995. Actuellement, une nouvelle salle vient d'être inaugurée. La première caméra de circulation fut installée au sommet de l'Assemblée nationale, en surveillance de la Concorde, puis deux autres sont placées place Edmond-Rostand (au cœur du Quartier latin) et à un autre angle de la place de la Concorde. Dans les années soixante-dix, il n'existe encore pour tout Paris qu'une dizaine de caméras. Leur développement actuel date du début des années quatre-vingt. En province, il n'existe pas de salle de commandement aussi sophistiquée, notamment du point de vue des moyens visuels. Toutefois, le système est en principe le même avec des moyens de communication radio identiques. La salle de commandement peut s'installer aussi bien dans les locaux de la préfecture (ou de la sous-préfecture) que dans les bâtiments du commissariat central.

2. Paris est découpée en six districts regroupant chacun plusieurs arrondissements. Ils constituent un échelon intermédiaire de commandement entre les commissariats d'arrondissement et l'état-major à la préfecture de Police.

3. Les salles de commandement des chefs de district sont beaucoup plus sommaires que la salle de la préfecture. Elles ne disposent que d'une liaison radio et d'un plan mural de la ville sur lequel on fait progresser les forces manuellement. Il n'est pas prévu pour l'instant d'équiper ces salles d'écrans vidéo recevant les images des caméras de circulation.

dissement). Les commandants de compagnies d'intervention et de CRS, les capitaines d'escadrons doivent lui obéir directement.

La conduite des activités sur le terrain se fait au moyen de communications radios. Plusieurs fréquences sont utilisées. D'une part, la fréquence de commandement (FM1) qui relie les différents chefs de division à la salle d'information et de commandement. D'autre part, la fréquence dite divisionnaire qui relie les chefs de division aux commissaires placés sous leur juridiction et qui agissent sur le terrain. Normalement, les commissaires sur le terrain ne peuvent intervenir sur la fréquence de commandement en court-circuitant leur chef de division. De la même façon, la salle de commandement ne doit pas passer outre l'intermédiation du chef de division. Cependant, tout le monde peut écouter et écoute en permanence les deux fréquences.

« On a au minimum deux fréquences. Il y a ce qu'on appelle la fréquence divisionnaire, avec les commissaires sur le terrain et la fréquence de commandement, entre la salle et les chefs de district. Le chef de district doit rendre compte en permanence sur FM1 de l'ensemble du déroulement et on est habilité à dire oui à chaque fois, même *a posteriori*, ou bien on lui donne des instructions, soit que l'on en a reçu nous-mêmes du préfet, soit que ce qu'il fait nous semble un peu aberrant. Ça arrive de temps en temps. Quelquefois, ça se traite par téléphone avec le chef de district pour pas qu'il y ait de polémique sur les ondes, puis ça se redit sur les ondes simplement pour confirmation¹. »

« (À la salle de commandement), on écoute en permanence les fréquences divisionnaires, pour savoir avant le compte rendu sur FM1, ce qui se passe et pouvoir réagir rapidement dès que le chef de district nous contacte. Et puis on peut connaître la réaction des commissaires sur le terrain pour connaître à l'avance les incidents, sentir le climat

1. En effet, les communications radios sont systématiquement enregistrées et conservées un certain temps sous forme de procès-verbal. C'est à partir de ces bandes que les commissions d'enquêtes parlementaires sur les manifestations de 1986 ont travaillé. On imagine donc sans difficulté que certains ordres ou commentaires ne sont pas transmis sur ce canal mais par téléphone. À un souci possible de dissimulation dans certaines occasions s'ajoute également une volonté, plus louable, de ne pas faire passer d'informations propres à alarmer les troupes sur le terrain et à faire ainsi monter la tension (notamment en ce qui concerne les blessés parmi les forces de l'ordre. On verra plus loin qu'à l'inverse la diffusion de ce type d'information sur les ondes peut avoir pour but, en tout cas pour effet, de provoquer une violente réaction de la part des hommes du rang vis-à-vis des manifestants).



Photo AFP/Staff

12 novembre 1990. Manifestation lycéenne à Paris
Arrestation d'un manifestant

et donner des instructions, provoquer un compte rendu qui n'est pas fait sur FM1. Aussi parce que le préfet est à l'écoute et qu'ils sont toujours très fatigués au téléphone quand ils n'entendent pas suffisamment de choses. Lors du 14 juillet, par exemple, le chef de division X ne rendait compte de rien sur FM1. Moi ça ne me dérangeait pas trop parce que j'écoutais la fréquence divisionnaire, mais le directeur de cabinet du préfet se plaignait car il devait rendre compte au préfet, au directeur de la Sûreté générale, au ministère. Il y a toute une chaîne au-dessus qui s'inquiète. »

Ces deux extraits d'interviews sont, à de nombreux égards, révélateurs. D'abord, on constate que la salle de commandement écoute en permanence la fréquence divisionnaire, ce qui revient en pratique à exercer une surveillance directe des commissaires sur le terrain, sans attendre le retour du chef de district. À tel point que dans certains cas, peu fréquents cependant, il arrive



Photo AFP/Ceyrac

Trois policiers en civil évacuent un manifestant
vers un car de police pendant le sit-in des lycéens au Champ-de-Mars
(novembre 1990)

« On prépare une opération avec le plus grand soin. [...] On leur fixe les objectifs et la manière dont, en gros, les choses devront se passer. Là s'arrête notre intervention. [...] Alors tout repose sur les réflexes de ces dizaines, de ces centaines d'hommes. [...] De votre poste de commandement, vous ne recevrez désormais que des informations ponctuelles. » (Préfet Grimaud, 1977.)

que la salle de commandement donne directement des ordres aux unités sur le terrain. Ce court-circuitage interdit en théorie vise à remédier à une certaine lenteur. En effet, un ordre donné par la salle doit être reçu par le chef de division, renvoyé sur les commissaires qui, à leur tour, ordonnent la mise en œuvre aux commandants d'unités opérationnelles. Il faut ajouter encore que les caméras de circulation (et quelquefois les hélicoptères de surveillance ou les aérostats) offrent à la salle une vision en temps réel des événements se déroulant dans la rue, vision dont le chef de district ne dispose pas...

Ensuite, ces extraits ne mentionnent pas l'existence de deux autres fréquences qui permettent, l'une pour les CRS (Lutèce) et l'autre pour les gendarmes (Alpha 4), aux représentants de ces deux armes présents dans la salle de commandement de communiquer directement avec les commandants d'unité sur le terrain. Il en résulte que les représentants CRS et gendarmes peuvent, en pratique, court-circuiter chefs de district et commissaires sur le terrain en donnant directement des ordres à leurs troupes.

La complexité de ces communications audiovisuelles est clairement génératrice d'une certaine indétermination structurelle quant à l'ordre à suivre dans la prise de décision et l'exécution des ordres. Les chefs de district sont-ils réellement maîtres d'œuvre de leur action sur le terrain (auquel cas ils ne feraient que rendre compte *a posteriori* à l'état-major) ou bien au contraire attendent-ils les ordres à exécuter de la salle ? Quelle est la marge de manœuvre des commandants d'unités par rapport à leurs techniciens d'intervention et leur propre hiérarchie présente dans la salle de commandement ? Là encore se pose la question de savoir jusqu'où va le contrôle dans un maintien de l'ordre classique.

Dans son analyse du problème, Dominique Monjardet met en évidence un point fondamental : il serait faux de croire, explique-t-il, qu'un service est toujours dans la pratique l'application exacte et fidèle des directives données par le PC, ce que soulignait déjà Maurice Grimaud, préfet de police en 1968 :

« À partir du moment où une opération est déclenchée [...] il n'est pratiquement plus possible d'agir sur les événements. C'est un point que les observateurs ont du mal à admettre, mais il est dans la nature des choses. On prépare une opération avec le plus grand soin, on en choisit les unités et les "patrons", on lui fixe les objectifs et la manière dont, en gros, les choses devront se passer. Là s'arrête notre intervention [...]. Alors tout repose sur les réflexes de ces dizaines et de ces centaines d'hommes [...]. De votre poste de commandement, vous ne recevez désormais que les indications ponctuelles¹. »

1. M. Grimaud, *op. cit.*, p. 115. Voir également la déposition du préfet J. Paolini devant la commission d'enquête, suite aux manifestations étudiantes de 1986 : « Comment la manifestation se déroule ensuite, c'est une autre affaire. [...] Les gens qui sont sur le terrain n'ont qu'une vue partielle des événements ; la nécessaire synthèse qui se fait en salle de commandement souffre de ces informations incomplètes et de l'évolution rapide de la situation. » (E. Aubert, *op. cit.*, p. 533.)

Les personnels sur le terrain conserveraient donc une marge d'autonomie plutôt étendue, la salle de commandement ne jouant plus, une fois les opérations engagées, qu'un rôle assez lointain faute d'information. Cette analyse recouvre sans doute une part de vérité, l'information remontant souvent assez mal et souvent trop tard du terrain vers les PC. Nous l'avons à plusieurs reprises constaté et les interviews des commissaires d'arrondissement, qui sont les techniciens d'intervention sur le terrain, semblent également aller dans ce sens :

« Quand je suis en maintien de l'ordre, je vis avec la radio à la main. J'essaie de me mettre à la place de l'état-major. C'est vrai qu'il m'est arrivé de prendre des décisions qui étaient contraires à ce qu'on nous avait demandé. Tout le jeu, c'est de faire comprendre ensuite à la salle que l'on a bien fait, que c'est cohérent, que l'on a une analyse fine. On entend sur la fréquence radio des propos alarmistes et pourtant on sait que sur le terrain cela ne va pas si mal et que l'on peut gérer la chose beaucoup plus sagement. Ou encore : " Il y aurait des éléments porteurs de sacs. " " Oui, j'ai vu les porteurs de sacs, il y a une bouteille d'eau à l'intérieur. " [...] Ou inversement, on sait que ça ne va plus du tout. Ils sont en train de nous bombarder, donc je me mets en barrage. On ne m'a pas dit de me mettre en barrage, je me mets en barrage, parce que c'est comme ça que je vois la situation. »

« En réalité, il n'y a que le commissaire sur le terrain qui puisse gérer la manifestation. Le dispositif dans sa finesse ne peut pas être déterminé par l'état-major. D'ailleurs, il ne nous en demande pas tant. Quand ça se passe bien, vous le sentez extrêmement présent. Quand ça se passe moins bien, il essaie de... de faire confiance. Il gère toujours la répartition des forces, l'équilibre, les grandes consignes : " On ne grenade pas, pas de charges. " Mais vous savez d'avance, de toute façon, si vous allez être autorisé à charger, si vous allez pouvoir faire telle ou telle action musclée. Pour le reste, c'est de la rigolade. »

Pourtant, l'analyse des rapports entre le PC et les cadres engagés ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas également les problèmes posés par l'imposition de directives strictes, tout au long du service, par un PC soucieux de ses prérogatives ou contraint par l'autorité politique. Les rapports des CRS mettent l'accent sur les effets parfois néfastes des consignes données à chaud par une hiérarchie peu avertie de la situation (notamment en ce qui concerne l'interdiction formelle d'utiliser les lacrymogènes, l'ordre de procéder à des interpellations) et sur les

conséquences d'une utilisation au coup par coup des effectifs, ce qui favoriserait le manque d'initiative et les manœuvres risquées. Dans cette perspective, les propos du préfet Grimaud constituent peut-être aussi une rationalisation *a posteriori* permettant aux responsables hiérarchiques de se dédouaner des dérapages éventuels qu'une description fidèle des rapports entretenus entre la salle de commandement et les forces engagées.

Le 23 mars 1979, pour reprendre cet exemple, les forces de l'ordre furent unanimes à dénoncer l'insuffisante plasticité de la chaîne de commandement. En effet, il semble que le PC de la préfecture ait en partie perdu le contrôle de certains éléments de la situation, alors même qu'il continuait à imposer des consignes strictes contre l'avis des techniciens d'intervention et des commandants d'unité. En effet, selon la doctrine d'emploi, les dispositifs particuliers sont fixés depuis l'échelon de direction du service (lieu des barrages, disposition du parc automobile, etc.) et les modifications qu'impose l'évolution rapide de la situation ne sont décidées qu'après intervention de la salle de commandement. Cela se traduit par une grave insuffisance dans la marge d'initiative. Le souci de maîtriser toutes les actions de toutes les forces engagées prive le plus souvent les responsables de l'initiative opportune (d'action ou d'inaction)¹, augmente les délais d'intervention et engendre ainsi des décalages entre l'évolution de la situation et la réaction commandée aux forces de police, ce qui a pour effet d'accroître les risques d'échec dans l'accomplissement des missions. La quasi-totalité des rapports techniques CRS se plaignent ainsi d'une insuffisante coordination des actions entreprises : place de la République, d'abord, où plusieurs unités ont été engagées ou avancées dans des conditions qui ont rendu impossible l'accomplissement de leur mission ; place de l'Opéra, ensuite, où des unités ont été engagées de façon non coordonnée, provoquant des flottements, des retards, et aboutissant à des résultats très peu probants ; boulevard Mont-

1. Le manque d'initiative peut aller très loin comme en témoigne anecdotiquement cette réflexion un peu étonnée d'un officier CRS dans son compte rendu : « Discutant avec le TI de l'opportunité de faire mettre le casque au personnel, j'ai été surpris de le voir demander l'accord de la division. J'en arrive à déduire que sa marge d'initiative est pratiquement nulle et au moins aussi réduite que celle du commandant de l'unité à laquelle il est adapté. »

martre et boulevard Poissonnière enfin, où les différents éléments engagés sans qu'il y ait eu manœuvre aboutissent à un échec dans l'action, dont la presse rend d'ailleurs largement compte.

Par ailleurs, dans ce cas précis, mais aussi dans beaucoup d'autres, la responsabilité des officiers en matière de choix des moyens les plus appropriés n'a pas été respectée : « À l'inverse du traditionnel principe de séparation des responsabilités entre le représentant de l'autorité civile qui fixe la mission et décide de l'emploi de la force et du chef des unités qui met en action la force publique et demeure " seul juge des moyens à mettre en œuvre " », l'interdiction formelle d'utiliser les moyens lacrymogènes a été décidée *a priori*² », constate le service central des CRS dans une fiche du Bureau des études techniques relative à la manifestation³. Il est certain que ce type de décision prise préalablement au service (quelques en soient le bien-fondé ou l'opportunité politique⁴) a pour effet de priver les chefs d'unité des

1. Le texte fait référence ici à l'instruction interministérielle n° 500 SGDN/AC/REG du 20 juillet 1970. Cette instruction a été remplacée en 1995 par un nouveau texte qui ne remet pas en cause le premier (n° 500 SGDM/MPS/OTP du 9 mai 1995).

2. L'ordre retransmis par le groupement opérationnel figure sans équivoque sur le procès-verbal d'exploitation de poste : « interdiction formelle d'employer des grenades lacrymogènes sauf ordre de la salle de commandement ».

3. Les rapports des escadrons de gendarmerie mobile, généralement peu enclins aux épanchements critiques, se font également l'écho de cette prise de position. L'un des chefs d'escadron écrit par exemple : « La mesure d'interdiction des grenades lacrymogènes par l'autorité civile, en un temps où précisément les casseurs font preuve d'une agressivité et d'une cruauté croissantes, semble bien paradoxale. Elle nous ramène plus de dix ans en arrière, en mai 1968, où les escadrons de gendarmerie mobile avaient subi de graves dommages parce qu'ils n'avaient pas les moyens de tenir les manifestants à distance (pas de tromblons en dotation). À présent que notre direction d'arme nous a dotés d'une gamme très complète de grenades lacrymogènes – à main et à fusil – ne peut-on pas estimer qu'il n'est pas utile – dès lors que l'on se trouve en face de centaines de manifestants bien décidés et armés – d'exposer notre personnel aux tirs ajustés à bout portant de billes de flipper lancées avec des frondes, de pavés, de bouteilles d'acide et autres cocktails Molotov. »

4. Il n'est pas possible de savoir en effet pour cette manifestation si l'interdiction de procéder au lancer de grenades participait d'une stratégie de la provocation (laisser casser au maximum avant d'intervenir) ou bien s'il s'agissait plutôt d'exprimer une suspicion à l'égard de certaines formations insuffisamment disciplinées et encadrées. Le fait est que certains lancers

moyens les plus efficaces d'intervention et de protection des personnels.

Enfin, d'un point de vue purement technique, l'organisation complexe des transmissions à l'échelon de l'état-major ne permet pas toujours une information précise des unités sur le terrain. À vrai dire, et cela est des plus fréquents, les unités sont souvent déplacées sans connaître la situation exacte du point de destination ni « l'idée de manœuvre ». Toujours le 23 mars 1979, un officier rapporte :

« Mises à part les informations initiales sur l'implantation des forces de l'ordre que nous connaissions grâce au plan de notre TI, nous n'avons eu que des informations fragmentaires sur l'évolution de la situation. Ceci ne nous a pas gênés tant que nous n'avons pas eu à agir isolément, c'est-à-dire à partir de la porte Saint-Martin. Mais ensuite, pendant toute notre progression et notamment dans le secteur des gares du Nord et de l'Est, où il y avait énormément d'affluence, cette insuffisance de renseignements nous a gênés car nous ignorions où se trouvaient les groupes de manifestants — autres que le nôtre — et où se trouvaient des forces qui auraient pu nous épauler en cas de difficultés. Malgré mes demandes au TI, je n'ai pu obtenir aucun renseignement exploitable sur ce sujet malgré sa bonne volonté pour en obtenir à l'aide de son poste radio portatif. Pendant toute notre progression, j'ai eu constamment le souci de ne pas être pris à revers et de voir la colonne automobile agressée et lapidée. Ce souci aurait été évité avec une information digne de ce nom ¹. »

Le phénomène n'est pas propre à Paris. On trouve, par exemple, la même indétermination lors d'une manifestation

intempestifs sur la place de l'Opéra pendant cette journée ont eu pour effet d'entraver l'action d'autres forces et que, plus généralement, la propension de certaines compagnies à abuser de ce moyen est connue. Un officier CRS le reconnaît lui-même dans son rapport : « Il faut bien reconnaître qu'une fois la première grenade lancée ; les commandants d'unité, dont je suis, utilisent volontiers beaucoup plus de grenades qu'il ne serait nécessaire. Une autolimitation est souhaitable. Cependant, il ne faut pas non plus d'interdiction absolue. »

1. Et aussi cette remarque d'un commandant de CRS posté rue de la Paix : « Le dispositif général de la place de l'Opéra était pour moi inconnu. Je connaissais le dispositif de base, exposé au cours de la réunion de groupement opérationnel, mais il avait tellement évolué, ce qui est tout à fait normal, que j'ignorais par exemple qu'une unité de la préfecture de Police était en barrage rue Auber ; je ne l'ai appris que lorsque j'ai reçu ses grenades. »

écologiste contre le projet nucléaire de Plogoff à Brest le 23 septembre 1978 marquée par de nombreux incidents. Le rédacteur du rapport CRS signale :

« Le déroulement du service n'a pas été satisfaisant au niveau de la mission d'intervention confiée à l'unité. Les renseignements concernant l'action des deux escadrons de gendarmes mobiles pour dégager le siège de l'EDF ont été nettement insuffisants. Le PC ignorait que les gendarmes avaient dû employer la force et lancer de nombreuses grenades pour refouler les manifestants. De même, il n'avait pas été signalé que les manifestants se montraient très agressifs et qu'ils attaquaient les forces de l'ordre avec des pierres. En conséquence la CRS a été envoyée rue de Glasgow pour un simple dégagement, alors qu'elle s'est trouvée dans la zone où les gendarmes avaient refoulé les manifestants. De ce fait, elle a été agressée de tous les côtés et elle est devenue l'objectif de la plus grande partie des manifestants. Mieux renseigné, le PC aurait pu monter une opération coordonnée avec les escadrons, ce qui aurait permis de nettoyer la place de la Liberté et la rue de Glasgow d'est en ouest en assurant la sécurité des arrières des unités engagées. »

À cela s'ajoute que la circulation de l'information ne fonctionne pas toujours mieux de la base vers la salle de commandement. L'analyse des procès-verbaux des transmissions du groupement opérationnel (GOP) et de certaines unités fait apparaître que les chefs d'unité ne renseignent pas suffisamment le poste directeur. L'explication de cette situation quelque peu étonnante tient, en partie du moins, au manque de fiabilité des réseaux de transmission généralement utilisés dans les maintiens de l'ordre (le dépouillement de dix années de rapports techniques des CRS nous aura appris de ce point de vue que les progrès techniques en la matière n'auront pas été très nets). Là encore, le procès-verbal des transmissions du GOP fait apparaître des difficultés de liaison lorsque les unités sont pied à terre et utilisent les moyennes fréquences ¹.

Ce dernier point ne laisse aucun doute sur le caractère parfois

1. Par exemple : « Les moyens radio MF n'ont pas permis d'assurer une liaison suffisante entre l'unité sur le terrain et la salle de commandement ou la colonne de véhicules » ; « le trafic important ne nous a pas permis de rester en contact permanent avec le poste directeur » ; « difficultés de liaison avec la salle de commandement, notamment lors de notre incursion à Saint-Denis », etc.

désordonné, voire anarchique, de l'évolution des forces de maintien de l'ordre sur le terrain, et nous invite à ranger définitivement au magasin des idées reçues l'idée d'un maintien de l'ordre placé sous un contrôle strict et omniprésent, comme tendraient à le faire penser certaines interviews menées auprès des officiers supérieurs.

Moyens technologiques de distanciation

Pour parvenir à contrôler les hommes du rang, toute une panoplie de moyens techniques fondés sur *la mise à distance des manifestants* a progressivement été élaborée. Ces moyens constituent en quelque sorte le répertoire d'action des interventions. Leur invention est le résultat d'un long processus d'adaptation ¹.

Sous la Troisième République, la préfecture de Police disposait à Paris de trois grandes tactiques ². La première consistait à appliquer les dispositions légales fixées par la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements : après les trois sommations réglementaires précédées d'un roulement de tambour, on procède à l'arrestation en masse des manifestants restés sur le terrain par une manœuvre d'encercllement. Cette méthode ne fut, semble-t-il, jamais utilisée. La seconde méthode, dite technique de la « louvoyante », consistait à laisser progresser la manifestation en l'encadrant de loin et à n'intervenir qu'une fois constatés des dommages aux biens ou aux personnes. La police procède alors par petits pelotons, faisant la chasse aux manifestants et procédant à de nombreuses arrestations individuelles. Malgré son inefficacité et sa brutalité, cette méthode était la plus utilisée. La troisième méthode d'intervention consistait à concentrer préventivement une troupe importante sur le lieu prévu de la manifestation afin d'occuper le terrain, à pied ou à cheval, et de décourager les manifestants de s'approcher du lieu de rassemblement. Coûteuse en hommes et en moyens, cette tactique fut fort peu utilisée jusqu'à l'arrivée de Louis Lépine à la tête de la préfecture de police de Paris en 1893. Celui-ci y aura fréquemment recours, avec de surcroît l'utilisation systématique des troupes à cheval, tactique bientôt surnommée le « manège

1. P. Bruneteaux, *Le maintien de l'ordre*, *op. cit.*

2. L. Lépine, *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1929.

Mouquin » et dont on peut dire qu'elle constitue une des premières inventions destinées à opérer une *distanciation* entre manifestants et forces de l'ordre ¹. À partir de cette période, les innovations techniques iront constamment vers une recherche de l'amélioration de cette mise à distance.

Actuellement, l'essentiel du répertoire repose sur l'emploi de moyens d'action différenciés en fonction des situations. Ces moyens doivent permettre idéalement, dans toutes les occasions, de causer le moins de dommages physiques possibles aux manifestants en même temps que protéger et rassurer les forces de l'ordre ². Pour réaliser ces deux objectifs, les moyens employés se concentrent sur la recherche d'une *agression des sens* des manifestants, sur leur *mise à distance* et sur une *symbolisation de l'agression* ³.

L'agression des sens et la mise à distance peuvent reposer sur de nombreux moyens. En France, cependant, le répertoire repose essentiellement sur l'usage des gaz lacrymogènes et, de manière moins systématique, sur les canons à eau. Comme le précise Bruneteaux, les gaz lacrymogènes, employés pour la première fois en 1947, puis de manière banalisée dans les années soixante, « font tousser et gênent la respiration, ils piquent les yeux. Tous ces outils ne marquent pas le corps, ils saturent la capacité de réception d'un sens et de fait, le rendent inopérant : ce qui affecte nécessairement l'intensité du comportement pro-

1. Louis Lépine décrit ainsi cette technique de mise à distance dans ses Mémoires : « Sur la place de la République, les gens arrivaient comme au spectacle et c'était en effet une représentation que je leur offrais, pour qu'ils n'aient pas l'idée de s'égailler ailleurs. Les deux plateaux de la place étaient occupés par la troupe. Sur les chaussées, tout autour, je faisais défiler au galop de chasse, par rangs de dix et à courts intervalles, des pelotons de chasseurs à cheval, de hussards, de dragons, toute la cavalerie légère qui tient mieux que l'autre le pavé, d'ailleurs sablé. Il ne venait à l'idée de personne de prendre à partie les chevaux. La foule s'entassait sur les trottoirs et cela durait jusqu'à la nuit. Les gens disaient : " Allons voir le manège Mouquin. " C'était le nom du sous-directeur de la police municipale qui présidait à la manœuvre. Les barrages étaient refoulés dans les rues adjacentes où les gens de désordre trouvaient à qui parler. » (L. Lépine, *op. cit.*)

2. En effet, lorsque la peur s'installe dans les rangs policiers – et tous nos interviewés l'évoquent comme une menace permanente face à des manifestants la plupart du temps très nombreux – les risques de réactions incontrôlées s'accroissent.

3. Pour une analyse détaillée et très convaincante de ces procédés que nous ne ferons que mentionner ici, voir P. Bruneteaux, *La violence d'État...*, *op. cit.*

testataire. [...] Ils rendent les lieux qui séparent les manifestants des forces de l'ordre impraticables¹ ». Au sein même des moyens lacrymogènes, une gradation a été introduite dans l'échelle de la répression, avec, à partir de 1955, l'invention de la grenade offensive, engin militaire provoquant une détonation traumatisante. Quant à l'usage de l'eau, c'est sans doute un des moyens les plus anciennement utilisés, sous la forme de réquisition des pompiers. Ce n'est qu'après Mai 68 qu'est mis au point un premier modèle de fourgon-pompe qui, par la provocation d'une gêne momentanée et le « nettoyage » d'un no man's land entre forces de l'ordre et manifestants, doit permettre d'éviter tout contact².

Enfin, il faudrait ajouter à cela tout ce qui vise à maîtriser l'espace dans lequel doit se dérouler le conflit, par son occupation préalable à l'arrivée des manifestants (mise en place des barrages, avec chevaux de frises, barrières, etc.), mais également par sa transformation : détournements de circulation, fermeture des chantiers, « nettoyage » des rues, fermeture des commerces sur le passage de la manifestation, etc. Tous ces procédés de maîtrise de l'espace dont les manifestants sont rarement conscients permettent aux forces de police d'occuper le terrain. Autrement dit de choisir à l'avance les positions qu'elle tiendra. Les concepteurs des services peuvent ainsi éviter au maximum les contacts entre policiers et manifestants.

La symbolisation de l'agression se traduit, quant à elle, par la mise en œuvre de certaines façons de se présenter, de se mouvoir dans l'espace, par certains gestes que les policiers interrogés nomment « rituels ».

« La façon dont nous allons intervenir, la façon dont nous allons nous positionner, la façon dont on va faire, disons, notre cinéma, est fondamentale. Parce que l'affaire bien montée techniquement mais mal présentée, qui ne va pas impressionner tout de suite et exprimer par des signes extérieurs notre détermination ou notre volonté très affichée de mener la manœuvre comme ci ou comme ça, ça va pouvoir faire tout basculer très rapidement. Il faut qu'on affiche de façon

1. P. Bruneteaux, *La violence d'État*, op. cit., p. 409.

2. À la suite d'une manifestation d'infirmières lors de laquelle le canon à eau a été employé sans grands dommages d'ailleurs, une campagne de dénonciation a débouché sur la « mise en réserve » de cet instrument de gestion des conflits.

visuelle soit notre intention, soit notre détermination. Il est des moments où il est préférable de savoir temporiser un petit peu, de se repositionner, de se reconforter avec nos unités, même si c'est en train de voler dans tous les coins. Il vaut mieux que ça vole pendant trois à quatre minutes puis que, de manière très très nette, dès que l'on affiche la volonté de dégager le terrain, on se mette en place de manière à montrer que l'on va passer à l'action. Souvent ça évite l'agression. Quand on se met en place de manière forte, visuellement, vous voyez toute une partie des gens qui avait commencée à basculer dans la violence qui partent et, en général, on ne les revoit plus. »

« Le but de l'entraînement est de faire des manœuvres bien compactes et uniformes afin de donner l'impression du nombre avec la seule manœuvre. C'est ce que les gendarmes ont très bien compris depuis longtemps, comme aussi de taper sur les boucliers, un rituel, une gesticulation presque animale. Je compare souvent cela aux travaux de Lorenz. Les manifestants, c'est pareil. Les cris, les banderoles, les couleurs, les slogans. C'est comme les peintures de guerre des sioux. Et nous on répond par une autre forme de gestuelle. Mettre les casques, baisser les visières des casques, taper sur les boucliers, faire avancer les hommes en ligne ou en colonne. L'encadrement et les officiers le comprennent. Mais on a du mal à le faire passer auprès des hommes. »

Lorsque la recherche d'effets d'intimidation ne suffit plus, lorsqu'il n'est plus possible de tenir un barrage, on a recours à la charge. Dans l'esprit du commandement, celle-ci est le moyen ultime dans la mesure où le contact avec le manifestant est cette fois-ci recherché. Encore faudrait-il préciser que, dans la plupart des cas, les charges sont d'abord pensées comme des courses d'intimidation dont la fonction est de ne pas atteindre le manifestant mais plutôt de reformer un no man's land évitant les corps à corps¹. La charge proprement dite avec bâton de

1. Comme l'illustre ce récit d'un commissaire d'arrondissement : « [Dans cette manifestation] j'étais en barrage dans une des artères en étoile de la place de la Nation. J'étais donc susceptible de faire l'objet d'une agression. Quand j'ai vu la détermination de certains groupes à agresser les forces de l'ordre, j'ai vu avec le commandant d'unité quel dispositif j'avais à mettre en place pour ne pas se laisser agresser. Un dispositif offensif en fonction de la typologie des agresseurs. On voyait bien : Ils arrivent à deux ou trois, ils commencent à balancer des pierres pour nous tester. L'idée est de ne pas se laisser tester, justement. Je laissais une partie de l'unité en barrage et dès qu'on voyait deux trois gars qui s'avançaient, on ne se laissait pas bombarder à 3 mètres. À chaque fois une charge, pour leur faire peur. Et on n'a pas été

défense et emploi de la contrainte physique sur les manifestants est considérée par la doctrine comme le dernier recours.

La relative indétermination dans les rapports de commandement, l'existence de marges d'autonomie entre les consignes du politique et la doctrine policière d'une part, entre les directives de la hiérarchie et leurs mise en œuvre pratique d'autre part, suggèrent de ne pas s'en tenir à l'étude de la « philosophie » du maintien de l'ordre telle qu'elle s'exprime dans les textes de la doctrine et les propos des officiers. L'observation du déroulement d'un grand nombre d'événements autorise seule à dire si, oui ou non, les choses se passent sur le terrain comme dans le scénario que nous venons de décrire.

CHAPITRE 7

PERCEPTIONS ET GESTION DE L'ORDRE PUBLIC

Au-delà d'une philosophie générale du maintien de l'ordre théoriquement applicable dans toutes les situations, l'observation de terrain tout comme l'analyse des archives policières laissent clairement apparaître que les styles de maintien de l'ordre sont très nettement déterminés à la fois par une perception policière différenciée des groupes manifestants, par l'intervention de l'autorité politique et par les stratégies des groupes manifestants. Nous montrerons ici que l'analyse des situations violentes doit aussi tenir compte, pour chaque événement, d'un jeu à trois regroupant autorité politique, forces de l'ordre et manifestants. Ce faisant, nous voulons souligner l'importance des processus de communication dans l'interaction manifestante. Cette communication peut s'analyser comme un « jeu d'assurance¹ », c'est-à-dire comme un échange dans lequel

1. Le concept de jeu d'assurance, illustré notamment par J. Elster (*Ulysses and the Sirens*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979), s'applique traditionnellement aux relations entre acteurs d'un même groupe potentiel pour expliquer la participation. Nous préférons utiliser ici ce concept de manière détournée et de préférence à « interaction stratégique », afin de souligner la coopération qui, le plus souvent, est au principe du jeu entre manifestants et forces de maintien de l'ordre. Pour une utilisation récente en sociologie

agressés. Ils seraient arrivés à deux cents avec la foule derrière, on ne l'aurait pas fait. C'étaient de petits groupes qui testaient les unités en étoile. On ne s'est pas laissé tester. Donc ils restaient à 200 mètres, ça allait, on ne les a pas laissés approcher. »

l'action dépend de l'anticipation des coups de l'adversaire : les manifestants modulent leurs actes en fonction de ce qu'ils croient pouvoir être accepté par les forces de l'ordre en même temps que l'autorité civile fixe, implicitement ou explicitement, des seuils de tolérance en fonction de la nature des protagonistes¹. Le tableau 38 l'illustre sommairement en dégagant quatre idéaux types des styles de gestion manifestante.

Le cas B regroupe les situations dans lesquelles les forces de l'ordre, sur instruction de l'autorité politique ou de leur propre chef, ont une attitude nettement répressive et/ou provocatrice vis-à-vis de manifestants non violents. On retrouve ici la plupart des démonstrations interdites et non tolérées². Le cas C considère les situations dans lesquelles l'illégalisme manifestant fait l'objet d'une « gestion douce » de la part des autorités. Les forces de l'ordre restent attentistes face aux déprédations sur les biens publics et privés. Le cas D prend en compte les manifestations dans lesquelles la volonté des manifestants comme celle des responsables du maintien de l'ordre s'inscrivent dans une logique d'affrontement ouvert. Les manifestations des auto-

de la mobilisation, voir D. Chong, *Collective Action and the Civil Rights Movement*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.

1. Sur l'interdépendance entre police et manifestants, voir W. Helmreich, *The Black Crusaders*, New York, Harper and Row, 1973. Gary Marx suggère également que le traitement réservé par les autorités à un mouvement peut être déterminant de l'orientation violente ou non violente dudit mouvement : « Les Panthères, par exemple, ont débuté comme un mouvement réformiste local qui est devenu de plus en plus révolutionnaire et violent (dans un souci d'autodéfense et de vengeance). Leur développement ultérieur doit s'expliquer à la fois par les effets de leur idéologie et par les caractères des membres. Mais il faut surtout prendre en compte l'assassinat de Panthères par la police ; le saccage illégal de leurs bureaux ; leur surveillance de tous les instants et l'usage d'agents infiltrés ; le déni de toutes libertés civiles – comme le droit de prononcer des discours publics et de faire circuler leurs textes ; [...] et leur stigmatisation par les leaders nationaux. Tout cela eut un effet majeur sur leur idéologie et leurs comportements et aida, dans une certaine mesure, à faire de l'image de groupe révolutionnaire dont les autorités les affublaient une réalité. C'est seulement en étudiant les interactions entre les Panthères et les agences de contrôle social que le développement du mouvement peut se comprendre. » (« Thoughts on a Neglected Category... », art. cité, p. 429.)

2. On sait que l'interdiction d'une manifestation n'est plus une raison suffisante pour provoquer une dispersion systématique. Il y faut en plus une volonté politique. Cela ne fait que renforcer les différences de traitement entre manifestations autorisées et manifestations non tolérées.

Tableau 38. *Idéaux types des styles de gestion manifestante*

Maintien de l'ordre (avec ou sans pression politique)			
Action manifestante	<i>pacifique</i>	<i>pacifique</i> manifestation	A manifestation B non tolérée
	<i>violente</i>	<i>pacifique</i> gestion patrimonialiste	C affrontement D ouvert

nomes dans les années soixante-dix en constituent de bons exemples. Enfin, le cas A correspond aux manifestations routinières dans lesquelles, suivant le schéma décrit au précédent chapitre, tout se passe dans un climat de collaboration mutuelle.

hormis quelques cas exemplaires, il va de soi que la gestion des conflits ne saurait être analysée simplement à l'aide de cette grille. En effet, les attitudes sont constamment mouvantes au cours d'une manifestation et, par exemple, une démonstration faisant l'objet d'une gestion douce, tant que les violences manifestantes restent circonscrites, peut déboucher sur un affrontement ouvert et la dispersion des manifestants, à partir du moment où les forces de l'ordre mettent en œuvre une stratégie répressive. Une participante à l'occupation du site militaire de Greenham Common en Grande-Bretagne l'illustre parfaitement, lorsqu'elle déclare que « si la police est très remontée contre nous, alors nous ferons tout pour ne lui laisser aucune justification à une intervention musclée, et nous accepterons de bouger ou de partir. S'ils sont insoucians et protecteurs, on cherchera sans doute plus à les affronter. Quelquefois, il peut sembler approprié de renforcer notre présence physique en faisant du bruit – fredonner, chanter, ou lancer des lazzis. Dans d'autres circonstances, le silence peut s'avérer plus utile pour maintenir le calme et une atmosphère de dignité¹ ». Cette

1. A. Cook, G. Kirk, *Greenham Women Everywhere*, Londres, Pluto Press, 1983, p. 76. Cela implique que l'on rejette les analyses liant une fois pour toutes telle caractéristique d'un groupe à tel mode d'action, comme le suggère Kitschelt pour qui les mouvements confrontés à un système politique favorable utiliseraient plus volontiers des stratégies assimilatives, comme le lobbying, la pétition, les campagnes électorales, etc. ; les mouvements sans espoir d'influencer les politiques publiques de l'intérieur ayant plutôt recours à la manifestation et à la violence, dans « Political Opportunity Structures... », art. cité.

grille n'est donc là que pour insister sur le fait que le « traitement » des groupes manifestants par les autorités n'est à l'évidence pas homogène, qu'il s'agisse des autorités politiques ou des forces de l'ordre sur le terrain. Il est donc pertinent de mettre en rapport le degré de répression policière avec les caractéristiques des manifestants et les consignes des politiques.

Malheureusement, une investigation de ce type pose un certain nombre de problèmes que nos sources ne nous permettent pas de résoudre. D'abord, que faut-il retenir comme indicateur de la répression ? Nous avons montré au chapitre 2 que le nombre de blessés déclarés dans les dossiers CRS ou dans la presse n'est pas fiable et que le nombre de grenades utilisées mentionné dans ces mêmes rapports ne rend compte ni de l'ensemble des tirs ni du niveau de répression qui peut tout aussi bien se traduire par des charges, des arrestations, etc. Ensuite, il apparaît bien vite à l'examen que la notion de niveau de répression est en grande partie affaire de perception par les acteurs engagés sur le terrain ou par les observateurs (les médias notamment), ce qui rend aléatoire toute quantification plausible.

Donnons-en un bref exemple. Le 3 mars 1982, une manifestation des employés de l'usine Poupées Bella menacée de fermeture se tient devant la préfecture de Perpignan. Le préfet refusant de recevoir une délégation, quatre ouvrières pénètrent dans les locaux et refusent d'en sortir tant que satisfaction ne leur sera pas donnée. Elles sont expulsées peu après par les CRS en protection devant les portes. Cet incident est suivi d'un concert de protestations mais d'aucune violence de part et d'autre. Or, dans la presse du lendemain, tous les titres insistent sur « la provocation policière » et les violences gratuites. À y regarder de plus près, on s'aperçoit que la dénonciation de la répression se situe à un niveau très symbolique, les organisateurs s'estimant choqués de la disproportion des forces affrontées (300 CRS opposés à une cinquantaine d'employées) et de la présence même des CRS, considérée comme aggravante. D'ailleurs, le responsable du maintien de l'ordre en est tout à fait conscient et, pour faire baisser la tension après l'expulsion des quatre ouvrières, il fait évacuer les CRS pour les remplacer par une trentaine de fonctionnaires de la police urbaine. « On pouvait redouter un affrontement sérieux quand les CRS furent remplacés contre toute attente par un groupe de la police

urbaine qui se présenta les mains nues sous les insultes et les quolibets des manifestants, chauffés à blanc par un face-à-face de plusieurs heures avec des représentants des forces de l'ordre casqués et armés », écrit à ce propos *L'Indépendant* du 4 mars 1982¹.

On a constaté ensuite à la lecture de nombreux comptes rendus de manifestations que le même type d'action violente, selon qu'il est le fait d'un manifestant ou d'un policier, n'appelle généralement pas le même type de traitement par les observateurs. Si dans une manifestation pacifique un seul élément provoque la police (par le jet de projectiles par exemple), alors c'est tout le groupe qui est jugé violent et l'intervention est justifiée en droit. En revanche, si un policier commet des violences, sans qu'il y ait riposte globale (par exemple un tir tendu, un matraquage insistant), le groupe n'est pas pour autant condamné dans son ensemble et l'on explique l'événement par la défaillance humaine d'un élément incontrôlé. Ces différences de jugements tiennent largement à ce que les groupes manifestants sont généralement perçus, et par les autorités et par le sens commun, comme une entité indivise ou comme un ensemble de groupes plus ou moins bien identifiés ; alors que la police sur le terrain est constituée d'un ensemble de fonctionnaires identifiables. Il est dès lors plus facile, après coup, d'interpréter les événements en termes de responsabilité individuelle et non collective².

En raison de ces limites, nous nous en tiendrons ici à une approche moins systématique que nous l'aurions souhaité, en cherchant moins à déterminer et à interpréter les niveaux de

1. C'est encore ce que suggère le directeur de la police nationale de X : « On préfère gérer les problèmes avec les polices urbaines locales et on ne fait montrer les CRS que si la pression monte, et ce pour des raisons psychologiques : l'arrivée des CRS a pour effet immédiat de dramatiser le conflit. » Voir également, après la manifestation du 4 décembre, les divergences d'interprétations sur la réaction policière. Les étudiants sont persuadés d'avoir été victimes d'une brutale répression, d'une provocation, tandis qu'on soutient à la préfecture que l'intervention n'a eu lieu que fort tard, après plusieurs heures d'attente passive (thèse que défend et présente E. Aubert, *op. cit.*, p. 128).

2. Pierre Favre ne dit pas autre chose lorsqu'il s'étonne de ce que les débats à la cour d'assises de Paris, à l'occasion du procès des policiers responsables de la mort de Malik Oussékine, se soient cantonnés à envisager la seule responsabilité individuelle de ces individus (« Nature et statut de la violence... », art. cité).

violence ou de répression dans les manifestations qu'à mettre en lumière l'existence d'interactions complexes entre policiers, autorités politiques et manifestants.

Ce faisant, nous garderons à l'esprit l'un des débats centraux qui oppose les théoriciens du comportement collectif à ceux de la mobilisation des ressources : dans quelle mesure le niveau de coercition exercé sur les groupes constitue-t-il un facteur déterminant de l'apparition des violences ? Selon Ted Gurr, il existerait une relation curvilinéaire entre le niveau de répression et l'ampleur des violences protestataires ; mais, surtout, le niveau de coercition ne constituerait qu'un facteur additionnel, en réalité fort peu déterminant¹ ; Charles Tilly, quant à lui, s'attache particulièrement, dans son modèle de la *politie* à l'influence des relations que la partie en lutte entretient avec le gouvernement et les autres parties prenantes au conflit. Le pouvoir, la répression ou la tolérance dont le groupe fait l'objet, ainsi que les chances ou menaces auxquelles il est soumis, agissent sur la structure des coûts et avantages de la mobilisation comme de l'action collective. Ainsi Tilly montre que la répression, loin de provoquer une explosion collective due à l'accumulation de ressentiments, peut rendre toute action impossible² en affectant le pouvoir du groupe. À ce jour, il est difficile de trouver dans la littérature une réponse définitive à ce débat³. Cela tient sans doute, nous le suggérons au chapitre 6, à un problème de méthode. En effet, dans toutes les études empiriques, c'est moins le niveau de répression effectivement exercé que la capacité de coercition qui est mesurée. Par ailleurs, à l'étude d'un épisode de violence, on préfère le plus souvent une analyse multivariée sur plusieurs pays et/ou plusieurs décennies, laquelle débouche inévitablement sur des résultats difficilement vérifiables. Voilà pourquoi, en se situant à un niveau beaucoup plus

modeste – celui de l'analyse des interactions mises en jeu dans l'événement violent –, nous espérons pouvoir apporter des éléments de réponse à cette question centrale des rapports entre coercition et niveau de violence protestataire.

Comme l'écrit Dominique Monjardet : « Si le maintien de l'ordre est une *politique* au sens de " choix effectué dans le cadre d'une stratégie de gouvernement ", c'est aussi une *technique* (plus ou moins orientée par une doctrine) concrétisée par un ensemble de *pratiques* que cette technique est censée engendrer et encadrer. Tout le problème du maintien de l'ordre réside dans le fait que les termes soulignés ici ne s'ordonnent pas nécessairement selon la séquence de dépendance logique attendue, où la politique commanderait à la technique et où celle-ci dicterait les pratiques¹. »

Nous montrerons dans ce chapitre que les différentes forces de police partagent une vision différenciée de ce qu'est un manifestant, vision qui débouche sur un classement explicite des événements protestataires en « bonnes » et « mauvaises » manifestations. Nous verrons ensuite comment, dans la pratique, la manière dont sont effectivement traités les manifestants dépend en partie, mais en partie seulement, de ces perceptions.

LA PERCEPTION DES MANIFESTANTS PAR LES FORCES DE POLICE ET L'AUTORITÉ POLITIQUE

La doctrine de maintien de l'ordre telle qu'elle est enseignée ne se contente pas de prévoir les modalités tactiques et stratégiques du travail policier. Elle s'accompagne inévitablement d'une élaboration idéologique. Dans la mesure où le maintien de l'ordre implique le recours à la force, consiste à frapper des citoyens dont on prend bien soin d'affirmer qu'ils ne sont pas des ennemis, il est difficile d'éviter l'élaboration d'un discours normatif de leur pratique privilégiée.

Ce discours normatif instrumentalisé aux fins de justifier le

1. D. Monjardet, « La manifestation du côté du maintien de l'ordre », art. cité, p. 208.

1. T. Gurr, *Why Men Rebel ?*, op. cit., p. 232.

2. « Il n'est pas vrai [...] que les gens maintenus longtemps sous un régime répressif accumulent graduellement un tel ressentiment qu'il finit par exploser contre le régime. [...] Les modifications du schéma répressif et de facilitation devraient avoir deux effets connexes : diminuer ou augmenter le niveau d'action collective, changer l'attrait relatif des différentes formes d'action collective. » (C. Tilly, *From Mobilization...*, op. cit., p. 114.)

3. H. Eckstein (« Theoretical Approaches... », art. cité, p. 154) fait cependant remarquer que les études montrant que la coercition favorise la violence sont sans doute plus nombreuses et plus fiables.

recours à la force repose essentiellement sur une affirmation *d'impartialité* qu'exprime bien l'extrait suivant tiré d'une notice à usage interne, dans lequel le bureau formation du Service central définit les missions des CRS :

« Les CRS se veulent non seulement une force d'intervention mais aussi une force d'interposition (médiane et médiatrice) jouant un rôle tampon, participant ainsi à la régulation de la vie sociale. Cette déontologie, en évitant qu'un conflit ne dégénère ou ne soit la cause de dégâts matériels trop importants, voire de pertes humaines, permet aux différents partenaires de la vie économique et sociale ainsi qu'aux gouvernants dans le domaine de l'intervention de l'État, d'avoir le temps d'arbitrer, de trouver une solution aux multiples tensions engendrées par la complexité des sociétés modernes ¹. »

Pourtant, au-delà de la revendication de la « légalité républicaine » des interventions et de la légitimité des actions protestataires, les manifestants et leurs actions sont perçus de manière différenciée par les officiers interrogés en fonction de plusieurs critères combinés. Ces critères d'appréciation reposent sur une double distinction qui fonctionne comme un instrument de classement des situations auxquelles les policiers sont confrontés : l'une oppose les manifestants rationnels, stratégiques et les irrationnels, soumis à l'influence des premiers ; l'autre distingue entre les individus/manifestations pacifiques exprimant démocratiquement une opinion et ceux/celles qui par la violence recherchent l'affrontement ouvert avec les autorités politiques et/ou policières. C'est la combinaison de ces deux axes qui détermine la perception des groupes ou des situations. Il faut dire encore que ces distinctions peuvent s'appliquer aussi bien à tel ou tel événement qu'à telle ou telle fraction d'événement, c'est-à-dire à tel ou tel groupe présent (les « casseurs », les « provocateurs ») soit à telle ou telle phase/forme d'action (dispersion, action commando, etc.).

Que la distinction entre manifestants pacifiques et manifestants recherchant l'affrontement soit au centre des classifications policières n'étonnera pas. En revanche, le recours aux schèmes de la psychologie des foules (foules rationnelles/irrationnelles)

1. Notice pratique sur les conditions d'emploi des Compagnies républicaines de sécurité, Bureau formation, Service central des CRS, octobre 1990, p. 2.

peut surprendre, étant donné le discrédit intellectuel de ces théories unanimement rejetées par les sciences sociales. Aussi nous arrêterons-nous un instant sur l'explication de cette utilisation de la psychologie des foules afin d'en préciser et l'étendue et les motivations.

Dans l'approche psychosociologique de la foule ¹, une distinction très nette est établie entre la foule et le meneur, « la pensée dirigeante » ou les « cristaux de masse » pour reprendre la terminologie poétique de Canetti. On constate, dans les archives CRS, que les comptes rendus de manifestation utilisent des catégories d'analyse très typifiées pour désigner les manifestants. On y retrouve très fréquemment une dichotomisation du groupe avec d'un côté les meneurs/agitateurs/provocateurs, et de l'autre les manifestants calmes. Il est souvent précisé que la première catégorie est composée de « jeunes agressifs et déterminés ». Un rapport sur les premières émeutes de Vaux-en-Velin, par exemple, déclare que « les mécontentements latents ont été perçus par des leaders au passé judiciaire confortable », alors même qu'il n'y avait eu encore aucune interpellation permettant d'en juger.

De manière générale, l'utilisation quasi systématique de la distinction meneur/suiveur est, selon nous, le signe d'un travail de légitimation du maintien de l'ordre cherchant à justifier les interventions et à dominer une réticence possible à user de la contrainte. Ce type de qualification permet l'imputation des violences à un groupe marginal, situé en quelque sorte à côté de la manifestation ². Sont ainsi dédouanés à la fois les forces de l'ordre et les manifestants eux-mêmes, dont on reconnaît le droit à exprimer pacifiquement des revendications.

Associée à cette vision dichotomique, on trouve l'idée selon laquelle les comportements en foule sont irrationnels. Par exemple, un manuel de formation émanant de la Direction du

1. Pour une présentation synthétique, on pourra se référer à O. Fillieule, C. Péchu, *op. cit.*, p. 27-45. Pour l'histoire de la psychologie des foules, l'ouvrage de référence reste celui de S. Barrows, *Miroirs déformants, réflexions sur la foule en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1990 (1^{re} édition anglaise en 1981, Yale University Press).

2. Voir la remarque identique de M. Dobry (art. cité) sur la manière dont on a pu dire en 1986 que les « casseurs » de la rue Esnault-Pelterie étaient étrangers au monde lycéen et étudiant.

personnel et de la formation de la police¹ caractérise classiquement les foules en termes psychologiques par « la prédominance de l'affectivité », « une activité intellectuelle réduite », « la perte du sens de la réalité, l'inconscience ». S'y ajoutent de longs développements sur la régression de l'homme en foule telle que décrite par Freud. Loin d'être cantonnées aux manuels de formation ou à quelques dirigeants policiers, ces analyses sont systématiquement véhiculées par l'ensemble de l'encadrement, à la fois au sein des forces spécialisées de maintien de l'ordre et de la police urbaine. Les rapports d'enquête parlementaires réalisés après les manifestations étudiantes de 1986 fourmillent d'illustrations de cette perception du manifestant. On citera par exemple les propos du lieutenant Authier lors de son audition par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, propos qui reprennent à la fois la théorie de la « pensée dirigeante » et celle de la foule irrationnelle :

« Les complices objectifs des agresseurs ont été " psychologiquement recrutés sur place ", déclare celui-ci à propos des affrontements qu'il avait eu à essayer rue Esnault-Pelterie ; " c'est quelque chose qui se fait sur le tas ". Dans la psychologie des foules, quand vous prenez un meneur, que vous mettez 10 à 15 personnes autour, dans un contexte particulier où ça sent la poudre, où ça sent le sang, où il y a des slogans, où il y a une ambiance particulière qui est susceptible de déranger toute compréhension, quand vous dites à des gens : " Tu vas faire ça ! Va-y ! Va au contact ! " alors ces gens-là viennent au contact². »

Du point de vue de la formation des agents, la conception du manifestant qui découle de cette utilisation des théories de la contagion devrait avoir pour fonction de justifier dans un premier temps la patience dont il est demandé aux gardiens de faire preuve en cas d'agression par la foule ou de déprédation, puis de légitimer dans un second temps l'intervention musclée, lorsque l'autorité civile en a pris la décision ou dans des situations de légitime défense. C'est au nom de cette conception que l'attente, les jets de projectiles et les insultes doivent d'abord être tolérés par des hommes à qui l'on a inculqué l'idée qu'ils

1. J. Giraud-Héraud, *Les phénomènes de foule, dossier documentaire*, Direction du personnel et de la formation de la police, juin, dactyl., 1985.

2. E. Aubert, *op. cit.*, p. 153.

ont affaire à des « enfants » ou du moins à des « êtres ayant perdu la maîtrise de leur volonté ». Mais en même temps, et il n'y a pas là contradiction, cette vision des choses est au principe de la légitimation de l'intervention à la fois parce que la foule irresponsable est devenue dangereuse et parce que derrière elle agissent des meneurs qu'il faut circonvenir. Le commissaire Berlioz exprime fort bien cette conception lorsqu'il écrit que le rassemblement d'une foule excitée « est évidemment dangereux, car l'individu se sent libéré. Le moindre mot d'ordre, même le plus déraisonnable, est aussitôt accepté comme vérité première, et exécuté sans réserves. L'intransigeance et l'intolérance de cette masse interdisent toute discussion ou négociation ; aussi la seule solution pour un responsable de l'ordre public est-elle de briser la montée en puissance de cette foule avant qu'il ne soit trop tard¹ ». On retrouve une vision similaire de la foule dans la déposition du même commissaire Berlioz devant la commission Aubert à la suite des manifestations étudiantes de 1986 :

« J.-M. Berlioz. — [...] À 20 heures, les délégations reviennent avec un message totalement négatif. La foule est mécontente et les organisateurs demandent très prudemment la dispersion. " Provocation policière " plus appel à la dispersion, plus résultats négatifs : la fièvre prend et la tension monte. C'est la conjonction de tout cela qui a fait monter la pression.

Le rapporteur. — Cela se traduit par quoi ?

J.-M. Berlioz. — Par une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes qui hurlent, qui est mécontente. Je m'intéresse personnellement aux problèmes de psychologie des foules. C'est là qu'on voit qu'une foule commence à régresser. Elle entame les phénomènes de régression. Elle était au niveau de la raison, on pouvait encore la raisonner, on pouvait la calmer. Là, elle passait au niveau des sens et des sentiments. Elle était intuitive.

Le rapporteur. — C'est-à-dire ?

J.-M. Berlioz. — Elle devient dangereuse.

Le rapporteur. — Oui, mais cela se traduit comment du point de vue des mouvements ? [...]

J.-M. Berlioz. — [...] C'est une foule mécontente qui commence à tourner, qui commence à hurler, qui fixe des objectifs — " tous à l'Assemblée nationale " —, des mots d'ordre. Et ça, c'est dangereux². »

1. J.-M. Berlioz, art. cité, p. 13.

2. E. Aubert, *op. cit.*, p. 645-646.

Que les officiers aient recours à la psychologie des foules lorsqu'on leur demande de rendre compte de leur action — dans des rapports ou devant des commissions parlementaires —, qu'ils l'utilisent systématiquement pour nourrir leurs enseignements théoriques dans les écoles de formation ne suffit pas cependant à conclure que c'est bien à travers ce prisme que les manifestations sont perçues dans la pratique. Par exemple, il n'est pas sûr — et pourquoi ne pas le dire dès maintenant —, il n'est pas vrai, que les policiers du rang sur le terrain contiennent leurs réactions vis-à-vis d'une foule hostile par son assimilation à un ensemble de « personnes égarées » qu'il faut traiter comme on traiterait des enfants. Il y a loin de ce vœu pieu à la pratique quotidienne du maintien de l'ordre. En réalité, de la théorie des foules, les officiers ne semblent retenir que la dichotomie entre la foule et les meneurs et donc la notion de contagion (une bonne part de la tactique de maintien de l'ordre est d'ailleurs fondée sur des techniques d'isolations des meneurs/provocateurs), la question de l'irrationalité de la foule se ramenant plutôt à une dichotomie entre manifestations organisées (tenues par un service d'ordre et obéissant à des représentants) et inorganisées/« spontanées ». La figure 1, qui reprend les deux dimensions définies *supra*, offre une figuration de ces procédures de classement explicites telles qu'elles s'appliquent aux différents groupes et situations potentielles¹.

Ce schéma n'exprime pas un jugement sur les groupes et les situations en fonction d'un système de préférences mais un simple classement qui révèle la manière dont les cadres de la police appréhendent techniquement un maintien de l'ordre, notamment dans la phase de prévision et de mise en place des services. Par exemple, une manifestation syndicale d'enseignants, parce qu'elle est perçue comme devant être organisée et pacifique, n'appellera pas le même service qu'une manifes-

1. Ce schéma, tout comme celui qui suit, est construit sur la base des interviews. La disposition des éléments à l'intérieur de chacun des quadrants a été faite de manière intuitive et en dehors de toute quantification, malgré sa ressemblance avec une analyse multivariée, il ne s'agit donc que d'une illustration graphique sans autre prétention que d'éclaircir le propos. Par ailleurs, on rappellera que les interviews utilisées ne concernent que des gradés. Sans doute l'interview d'hommes du rang n'aurait-elle pas donné les mêmes résultats. Les deux schémas regroupent à la fois des types de groupes (en lettre minuscules) et des types de situation (en lettres majuscules).

tation de petits commerçants. On n'est donc pas seulement là au niveau des perceptions mais également de la mise en œuvre pratique du service. En fonction de ce schéma, on peut grossièrement distinguer quatre types de services d'ordres idéaux-typiques.

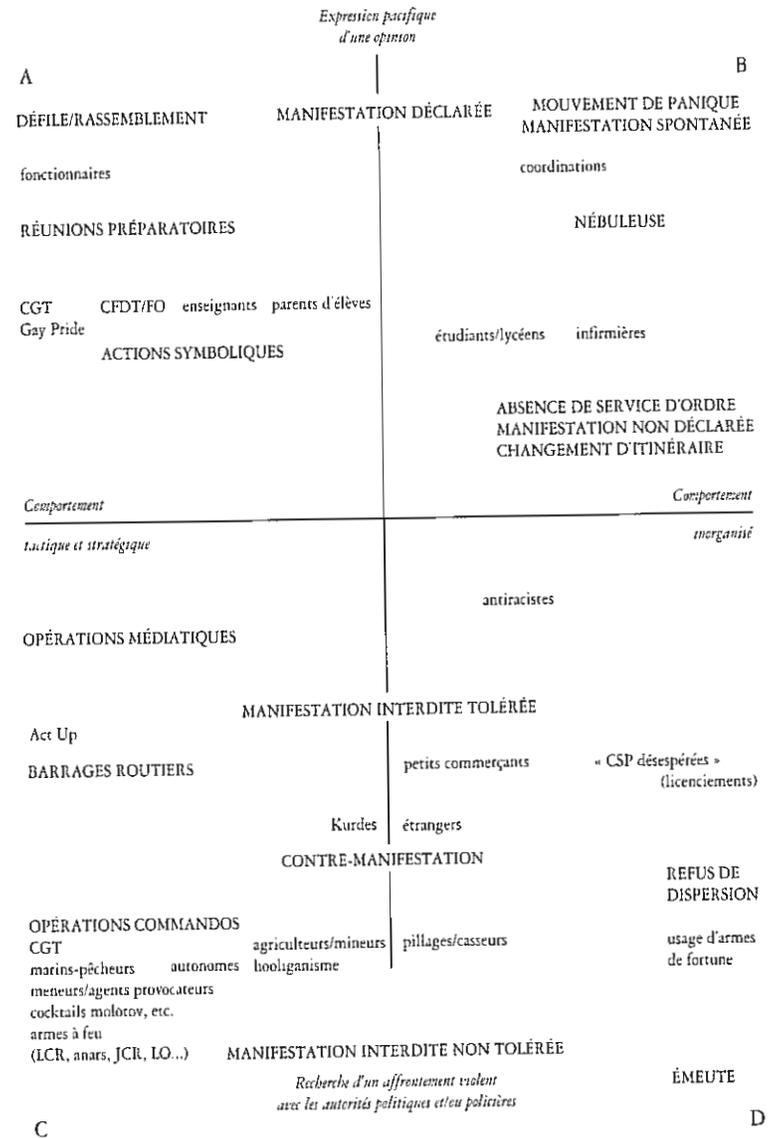
Les situations et les groupes situés dans le quadrant A sont ceux qui sont perçus comme les plus aisés à gérer et, en fonction du nombre de manifestants prévus, la préoccupation essentielle du service d'ordre est la question de la circulation. Le quadrant B concerne groupes et situations pour lesquels le manque d'organisation des manifestants fait constamment planer le double risque d'infiltration d'éléments étrangers au cortège (cas-seurs/provocateurs) et de mouvements de panique. La préoccupation essentielle lors de la mise en œuvre du service est de pallier les déficiences organisationnelles des manifestants en se substituant au service d'ordre manifestant (cordons de sécurité, isolement de la nébuleuse, etc.) et en tâchant de prévoir tous les événements susceptibles de faire basculer l'événement dans la violence (changements d'itinéraires, incompréhension vis-à-vis d'une présence policière trop voyante, etc.). Le quadrant C regroupe les situations dans lesquelles on s'attend de la part des manifestations à des actions violentes, mais selon un schéma extrêmement contrôlé, stratégique. Pour une part, lorsque la violence attendue ici entre dans un cadre ritualisé, le service d'ordre repose essentiellement sur la prévision des objectifs et des limites que se sont donnés au préalable les manifestants (le meilleur exemple ici étant l'opération commando, quelquefois très violente, mais ayant peu de chance de déboucher sur une violence généralisée et incontrôlée); pour une autre part, on trouve encore dans ce secteur des situations où la violence, loin d'être ritualisée, se rapproche plutôt d'une situation de guerre, situation dans laquelle les adversaires cherchent sciemment à provoquer des dommages, notamment sur les forces de l'ordre. Dans ces cas-là, la mise en place du service d'ordre est directement conditionnée par un impératif de réduction et de dispersion de l'adversaire/ennemi. Le quadrant D renvoie à une série de situations et de groupes problématiques en ce qu'ils cumuleraient la recherche d'un affrontement avec un comportement inorganisé. Ce secteur correspond aux situations les plus fluides, dans lesquelles il apparaît impossible de prévoir le déroulement de l'événement, la situation extrême étant ici l'émeute.

Les fins de manifestations entrent également dans cette catégorie, d'où l'attention généralement portée par les fonctionnaires de police aux lieux de dispersion, aux possibilités et aux modalités de réception de délégation ainsi qu'à la disposition des forces à l'arrivée du cortège.

Il reste, et c'est là un point essentiel, que ces opérations de classement ne sont pas définitives et le même groupe peut être perçu différemment selon les intentions qu'on lui prête. Le meilleur exemple est ici celui de la CGT, dont tous les policiers s'accordent à vanter les qualités d'organisation, la parfaite maîtrise de l'action et la nature pacifique de la plupart de ses actions. Pourtant, la centrale ouvrière est également perçue comme dangereuse lorsqu'elle décide de recourir à la violence, notamment par des actions commandos. Elle se retrouve alors « rangée » aux côtés des syndicats agricoles et autres organisations recherchant la plupart du temps la violence. À l'exception de certaines catégories ou type d'action dont la perception ne varie pas, cette remarque vaut pour de nombreux autres groupes comme le souligne un commissaire d'arrondissement :

« Peu ou prou, tous les policiers qui ont fait du maintien de l'ordre, d'expérience, ont une typologie. Après, il faut la faire varier absolument, selon l'importance du moment et ce que l'on peut attendre. Si demain on a une manifestation de jeunes. Bon. La police n'est pas anti-jeunes. Mais il est vrai que, c'est l'expérience qui nous l'a appris, si on mettait 100 000 jeunes dans la rue, on a plus de chance de les voir s'amuser (mais chercher à s'amuser, c'est déjà une cause de désordres) et ça s'analyse très différemment. Je prends mon cas personnel. Demain on a une manifestation de cafetiers, par exemple. Petite manifestation. On m'annonce la nouvelle. Comment j'analyse ? C'est une profession avec des gens qui sont sinon mûrs, en tout cas bien établis, *a priori*. De ce côté-là pas de risques. En même temps, on ne peut pas exclure des réflexes poujadistes. Ce sont des catégories socioprofessionnelles qui nous ont parfois donné du fil à retordre. On a eu quelques manifestations comme ça. On sait que s'il faut en découdre, ils sont durs à prendre, ils sont persuadés de leur bon droit. Et puis ils représentent les forces vives de la nation, ils travaillent et ils nous perçoivent assez mal : " Qu'est-ce que vous faites là ? Vous feriez mieux d'aller bosser ailleurs, moi, je crée des emplois, j'ai le droit, etc. " Et en même temps, on sait que si on arrive à les accrocher bien, avec une bonne approche relationnelle, ça passera très bien. Parce qu'il n'y a aucune raison, finalement, d'entrer en conflit. »

Figure 1. Les schémas de l'entendement policier : classement en fonction des problèmes techniques que peuvent poser groupes et situations manifestants



Les classements explicites auxquels se livrent les officiers de police dans leur appréciation des situations et des groupes manifestants préalablement à l'événement ne suffisent pas à expliquer comment, sur le terrain, se construisent effectivement les stratégies de réponse. La perception de la légitimité des groupes à être présents dans la rue et à avoir recours à tel ou tel mode d'action jouent également un rôle central, tant au niveau des responsables du service d'ordre que des hommes du rang, ce qui suggère que les policiers opèrent ainsi une distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants¹.

L'analyse des interviews permet d'avancer que cette distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants dépend essentiellement de deux critères : d'une part, un critère de légitimité et, d'autre part, un critère plus technique : celui de la capacité à négocier des manifestants (autrement dit de la « professionnalité » de l'adversaire). Parce que nous avons déjà développé le sens de ce second critère dans le chapitre précédent, nous n'y reviendrons pas pour nous en tenir à expliciter les déterminants de la légitimité. Nous montrerons ensuite comment, selon ces critères, les éléments du schéma précédent se redistribuent pour déterminer un classement des « bons » et des « mauvais » manifestants.

Au-delà du discours officiel de la légalité républicaine selon lequel tout manifestant, à situation égale, a droit à un traite-

1. Lipsky fait justement remarquer à ce propos que « l'une des raisons pour lesquelles l'action de la police peut se traduire par la création du désordre qu'elle est justement censée éviter est la tendance des forces de l'ordre à identifier ce que Skolnick appelle des " assaillants potentiels ". La police développe communément des pratiques par lesquelles elle cherche à identifier facilement les individus dont on peut s'attendre à ce qu'ils occasionnent des difficultés. Ces pratiques se traduisent notamment par des généralisations à propos des gens de couleur, de la longueur des cheveux ou du style de vêtements » (*op. cit.*, p. 4). Voir aussi cette remarque de McClintock et al. : « L'action de la police, comme force de contrôle social, dépend certes des ordres reçus (manifestations autorisées ou non) mais aussi de l'image que se font les policiers des groupes eux-mêmes. Il y a une perception, par ricochet, des manifestants et des policiers. L'image de la police chez les manifestants agit d'une certaine façon sur celle que la police a des manifestants. Les contrôles et les dispersions seront plus ou moins brutaux en fonction de cette image. » (R. McClintock et al., « Police et violence collective », dans M. Szabo (dir.), *Police, culture et société*. Montréal, Les Presses de l'université de Montréal 1974, p. 102.)

ment égal, on constate, tant dans les rapports de manifestation que dans les interviews, que les policiers portent toujours un jugement explicite sur la légitimité des manifestants.

« Il y a des cas où les gens sont désespérés. J'en voyais qui venaient de petites villes de province, comme ça. Là il y a le désespoir, quand l'entreprise va fermer. C'est le cas quand il n'y a qu'une entreprise, quasiment, qui fait vivre la ville. Ou alors, carrément, il y a les deux époux qui travaillent dans la même société et pour ces gens-là, c'est la catastrophe, parce qu'ils ne retrouveront pas de boulot. Eux, ils n'ont plus grand-chose à perdre et on comprend qu'ils aient recours à la violence. Il faut comprendre. »

« C'est difficile pour nous, même si on dit que les policiers n'ont pas d'états d'âme. Ça dépend des conflits. Dans notre contexte social, le maintien de l'ordre est différent quand ce sont des gens de chez Chausson qui manifestent, parce que, à la fin de l'année, ils n'auront plus de travail. C'est vrai que là on est plus une force d'interposition entre les gens qui licencient et ceux qui les ont licenciés. Quand il s'agit d'un... On pourrait prendre l'exemple des supporters de football au Parc des princes, alors là, on n'a pas la même approche. Et moi je suis enclin à beaucoup moins de tolérance avec les jeunes du Parc des princes. »

« Le policier se sent toujours plus près des adultes du monde du travail que des " jeunes étudiants ", parce que ce sont des gens qui ne payent pas d'impôts, qui " emmerdent " le monde, qui cassent tout. En revanche, quelqu'un qui revendique pour l'emploi, ils comprennent, ça fait partie de la contestation sociale. Les jeunes, ils ne comprennent pas. Nos gars, ils font comme avec leurs fils. Quand tu paieras tes impôts, tu pourras l'ouvrir. »

De la même manière, les comptes rendus de manifestations rédigés par les CRS portent un jugement sur la légitimité des mobilisations. À travers la relation du contexte, on trouve des notations sur les raisons du désespoir de telle ou telle catégorie (éleveurs de porcs, mineurs, etc.), lesquelles constituent en même temps une justification des violences commises. En revanche, l'hostilité à certains groupes se marque par la dénonciation des visées gratuitement provocatrices de certains meneurs, déclinée sur le mode de la conspiration et de la manipulation. C'est le cas par exemple des groupes d'extrême gauche et des séparatistes (corses et basques).

Le 3 mai 1990, une opération d'évacuation des squatters de la rue de Vignolles, Paris 20^e, se heurte à environ 200 militants du comité des mal-logés, qui reviennent d'un défilé place de la Réunion. Des affrontements ont lieu lorsque les CRS empêchent le déchargement de camions d'Emmaüs et neuf fonctionnaires sont blessés légèrement. Le rapport dénonce explicitement l'association des mal-logés comme « manipulatoire » et déclare à propos de la journée : « Il est à noter que des membres virulents de la LCR et de la LICRA essayaient de faire de la récupération. Ils se montraient provocants à l'égard d'une partie des forces de l'ordre et d'autre part des déménageurs ou maçons chargés d'effectuer les travaux de l'immeuble. » À ces commentaires s'ajoute une notation révélatrice d'une attitude pour le moins « distanciée » à l'égard des manifestants : « Les seuls troubles de l'après-midi se limitent à des scènes de ménage chez les squatters. » Dans un registre un peu différent, lors des troubles de Vaulx-en-Velin en octobre 1990 (déclenchés après la mort d'un jeune homme en moto poursuivi par une voiture de patrouille), les rapports CRS reprennent mot pour mot le récit fourni par la police urbaine de cette banlieue : « Deux jeunes circulant à moto, *sans casque*, aperçoivent une voiture de police ; *sans doute pour éviter de se faire interpeller*, le conducteur de la moto tente de faire un demi-tour, mais *perd le contrôle* de sa machine, qui *heurte légèrement* le véhicule de police, et chute. Le passager est tué » (c'est nous qui soulignons [O.F.], les choses ne s'étant à l'évidence pas passées comme cela). Un commentaire manuscrit porté par un fonctionnaire du Service central remarque que « *cela laisse mal augurer de la véracité de la suite du rapport...* ».

On retrouve ici les analyses de D. Monjardet sur l'idéologie professionnelle des CRS. Selon lui, l'attitude des CRS « dépend du comportement des manifestants et très directement de la tension qu'eux-mêmes manifestent. Elle dépend aussi de façon particulière pour chaque CRS, de la nature des manifestants : caractéristiques sociales, types de revendication. Mais l'éventail des opinions dans ce domaine est rétréci par le caractère assez homogène du recrutement, massivement populaire et d'origine ouvrière et paysanne (petite) ». Il en découlerait « une sympathie certaine pour

les revendications ouvrières et une hargne certaine vis-à-vis des étudiants-jeunes-privilegiés-casseurs sans raisons ¹ ».

La figure 2 est une illustration de ces jugements de valeurs qui semblent s'organiser autour des deux axes de la légitimité et de la volonté de coopération des manifestants. On y remarquera d'abord que le classement entre « bons » et « mauvais » manifestants ne recoupe pas le classement précédent, lequel reposait sur une appréciation technique ². Ici, on remarque notamment que certains groupes violents (les agriculteurs, les mineurs, etc.) se trouvent parmi les « bons » manifestants, alors que d'autres — par exemple les étudiants et lycéens — se trouvent parmi les « mauvais manifestants », même si leurs manifestations sont généralement moins violentes que la moyenne des manifestations paysannes ou des secteurs industriels en déclin.

Par ailleurs, la qualification de « bon » ou « mauvais » s'explique autant par la nature des groupes (en fonction essentiellement de leur statut professionnel) que par leurs modes d'organisation et d'action. Cela implique que la distinction entre bons et mauvais, loin d'être intangible, se construit aussi, dans la pratique, en fonction de l'attitude passée des groupes. Le meilleur exemple est celui des groupes de lutte contre le Sida et/ou homosexuels ³ : la manifestation annuelle de la Gay Pride à Paris est considérée par les officiers à la fois comme relativement légitime et ne posant pas de problèmes dans la mesure où elle est bien organisée. En revanche, les actions d'Act Up sont beaucoup moins bien perçues du fait des modes d'action utilisés, lesquels rendent imprévisible le déroulement de l'événement ⁴.

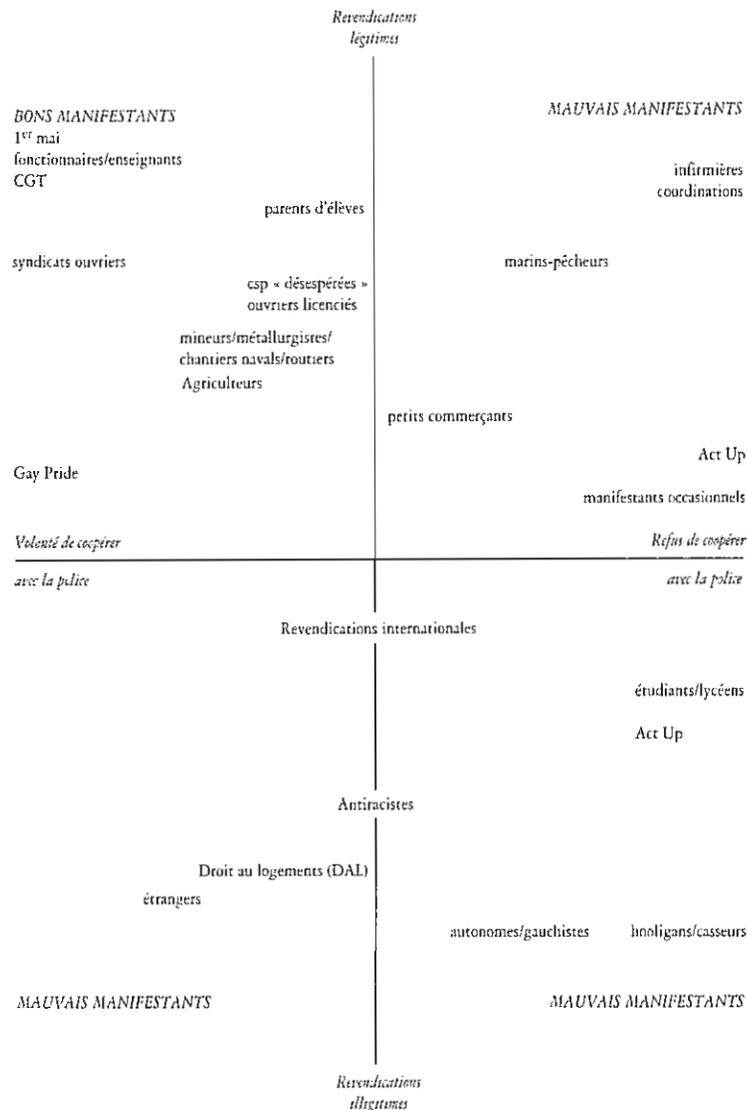
1. D. Monjardet, « Le maintien de l'ordre : technique et idéologies... », art. cité, p. 101-126.

2. Encore une fois, précisons qu'il s'agit là des perceptions des officiers et non des hommes du rang.

3. Pour une comparaison avec le cas de la Grande-Bretagne sur la perception des groupes homosexuels par la police, voir Peter Waddington, *Liberty and Order...*, *op. cit.*

4. « Les premières manifestations du mouvement Gay Pride étaient des trucs plutôt difficiles à gérer alors que maintenant c'est devenu un classique annuel. Ils ont été 15 000 à 20 000 cette année et c'est devenu un fait de société. C'est la manif annuelle des homosexuels et puis voilà. Act Up, c'est autre chose. Ils ont des motifs de vie ou de mort, alors que leur combat soit

Figure 2. Les schémas de l'entendement policier :
« bons » et « mauvais » manifestants



Dans tous les cas, il semble bien que les forces de police modulent leur action en fonction de leur propre perception de la nature des groupes, les « mauvais » manifestants étant la plupart du temps exposés à une gestion plus ferme. Nous n'en donnerons ici qu'un exemple tiré des archives CRS.

Manifestation de séparatistes basques espagnols à Bayonne, le 30 août 1986

N'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de la part des organisateurs, la manifestation n'avait pas été interdite par l'autorité préfectorale. Elle était donc assimilable à un attroupement et pouvait être dispersée par la force sous réserve du respect des sommations¹. Lors de la réunion préparatoire organisée dans la matinée par le commandant du groupement opérationnel à la sous-préfecture, le plan d'action suivant est adopté : la manifestation sera tolérée mais un itinéraire strict est imposé aux manifestants par un blocage de tous les accès non autorisés. Le rapport CRS spécifie qu'il s'agissait d'encager les manifestants à partir de leur lieu de rassemblement et de les obliger à progresser par un itinéraire choisi jusqu'au Petit Bayonne sans leur donner la possibilité d'accéder au secteur commerçant du Grand Bayonne ni au secteur de l'hôtel de ville, du palais de justice et de la sous-préfecture. La manifestation devait être étroitement contrôlée et canalisée, sans possibilité de dispersion spontanée avant le Petit Bayonne. À cet effet, toutes les voies d'accès étaient coupées par un dispositif statique de fonctionnaires CRS. Un élément prélevé sur les effectifs CRS de l'ordre d'une section devait progresser « en

bon ou pas, je n'en sais rien moi. Mais ils ont des motifs de pester et de réclamer une solution rapide à leur maladie. En termes de maintien de l'ordre, c'est très difficile à gérer. Ça ne nous plaît pas. D'abord parce qu'on ne sait pas trop quoi en faire ni trop quelle attitude avoir vis-à-vis d'eux parce que beaucoup sont malades. Et puis ça pose des problèmes d'intervention parce que les gardiens n'aiment pas trop les toucher. Là aussi on a un problème délicat », déclare un officier d'état-major à la préfecture de police de Paris.

1. D'après le rapport CRS, des commissaires étaient sur les lieux, mais tous étaient en tenue de maintien de l'ordre, porteurs de grenades et non de leur écharpe tricolore, ils perdaient ainsi leur qualité d'officiers de police judiciaire.

râteau » à l'arrière du cortège pour obliger les manifestants à avancer dans la direction choisie. Les consignes étaient de ne tolérer aucun débordement. La plus grande fermeté était recommandée en cas d'intervention. Il avait été rappelé par le commandant du groupement opérationnel CRS à chaque commandant d'unité d'éviter toute violence injustifiée et de s'en tenir au cadre légal pour toute intervention. Complétant le dispositif, la section d'intervention de district des polices urbaines (SID) devait rester en réserve, en cas de débordement ou d'action ponctuelle menée en dehors du dispositif statique.

La manifestation démarre à 16 h 45, suivie par le « râteau ». 250 manifestants sont présents. Ils ne sont porteurs d'aucune arme apparente ni de casques. « Quelques injures sont adressées aux forces de l'ordre, mais le climat reste acceptable malgré quelques ralentissements ». À 17 h 09, « la tête de la manifestation arrive à hauteur du quai Dubourdiou et marque un temps d'arrêt. [...] Quelques projectiles sont lancés sur les forces de l'ordre progressant à l'arrière de la manifestation ». C'est alors que sans raison apparente (sinon le ralentissement du cortège), la section d'intervention des polices urbaines va intervenir brutalement. Le rapport indique que :

« Le commissaire X débouche alors à la tête de la SID par le quai, il traverse le léger barrage formé par la brigade de la CRS et charge les manifestants, tandis que le commissaire Y donne l'ordre à la CRS de charger par-derrière pour pousser les manifestants sur le pont Marengo. La section d'intervention charge sur le pont, tandis que les CRS restent sur place après avoir chargé sur quelques mètres. »

Bilan de l'opération, quelques blessés parmi les polices urbaines et une dizaine parmi les manifestants (dont un ayant reçu des soins à l'hôpital). Le journal *Sud-Ouest* du 1^{er} septembre rend compte de la façon suivante de la fin troublée de la manifestation :

« Ce qui n'avait alors été qu'une manifestation pacifique se transforma dans cette rue, au milieu des cris, en une bousculade continue, la police matraquant régulièrement l'arrière du groupe pour le faire avancer plus vite. On entendit certains policiers dire : " On va se venger. " Il y eut quelques coups de crosse assénés par des hommes que devait aller calmer en permanence un gradé des CRS. [...] Au débouché du pont, il y eut, contre toute attente, une brève et violente

étreinte. Sous la forme d'une charge à la matraque et à la crosse de fusil. Elle n'épargna personne, ni les manifestants, ni les photographes, ni certains touristes. »

Le récit journalistique rend ici explicitement responsables les forces de l'ordre (sans les distinguer comme c'est la plupart du temps le cas) d'une attitude partielle et excessivement répressive. La même analyse se retrouve dans *Libération* du même jour. On peut en effet s'étonner de l'initiative des policiers urbains, alors que les moyens de maintien de l'ordre mis en œuvre permettaient l'écoulement progressif de la manifestation, d'autant qu'il en est résulté plusieurs charges, un corps à corps entre manifestants et policiers et donc plusieurs blessés. La conclusion du rapport technique en fournit une explication en faisant remarquer que les forces de l'ordre locales font preuve d'une certaine hostilité et « nervosité » à l'égard des autonomistes :

« La fréquence des démonstrations hostiles au pouvoir et à la politique française à l'égard des réfugiés semble exaspérer de plus en plus les autorités ainsi que la population locale et les estivants. On constate des réactions de plus en plus exacerbées à l'encontre de cette minorité qui menace la sécurité et compromet l'image d'une région à laquelle les autochtones sont traditionnellement très attachés. [...] Dans ce climat, la police locale ne peut travailler en toute sérénité, et il est naturel que des passions prennent le pas. Parfaitement pénétrés du problème, les responsables CRS ont à charge, en opération de maintien de l'ordre notamment, tout en apportant leur concours normalement, d'éviter les dérapages dans nos rangs et les phénomènes d'entraînement. »

Derrière ces propos diplomatiques, on lit une critique explicite de l'intervention injustifiée de la SID dont l'absence de neutralité ne fait pas de doute pour le rédacteur du rapport. L'exemple de cette manifestation témoigne donc bien de ce que l'attitude des forces de l'ordre sur le terrain peut être quelquefois à l'origine de violences non souhaitées par l'autorité politique. Dans l'analyse du maintien de l'ordre, il est donc nécessaire de prendre en compte la perception des manifestants par les forces de l'ordre en même temps que d'apprécier à leur juste valeur les marges d'autonomie laissées à l'encadrement, voire aux troupes, sur le terrain.

UN MAINTIEN DE L'ORDRE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

La perception de la légitimité des manifestants par les policiers eux-mêmes ne suffit pas à déterminer leur traitement sur le terrain. Il faut encore tenir compte des consignes de l'autorité politique qui, elle aussi, fait preuve de perceptions différenciées et agit en fonction de ses intérêts du moment. Le meilleur exemple est celui des manifestations porteuses de revendications internationales. Si ces revendications sont considérées comme contraires aux intérêts de la France, les autorités invoqueront l'illégitimité de la protestation (par exemple des manifestations organisées à l'occasion du voyage officiel d'une personnalité étrangère). Dans d'autres cas, par exemple les manifestations contre le massacre de Tien An Men, la légitimité de la protestation est reconnue et les manifestants bénéficieront *a priori* d'un autre type de traitement. C'est ce que suggère par exemple ce commissaire d'arrondissement :

« La manière dont on gère les manifestations de Kurdes, c'est un bon exemple. Là on est en plein dans la politique internationale et c'est elle qui influe le plus, plus que la politique intérieure. On fluctue plus lorsqu'il y a des intérêts internationaux. Comment traiter les différents groupes par rapport à ce qu'ils représentent, par rapport à la politique étrangère de la France. Et c'est vrai que, vis-à-vis des Kurdes, on a des façons de faire... de défaire plutôt... on a eu des suites à nos actions, très fluctuantes. On travaille selon la politique du moment, les intérêts en jeu, on va déférer ou ne pas déférer la réquisition de l'ambassadeur, il y a des positions parfois délicates. Et puis dans l'intervention... Là, on a vraiment l'impression d'être le bras armé de la politique étrangère. On est les casques bleus à l'intérieur de notre propre pays. C'est très net. »

Ainsi, au-delà des perceptions policières, l'intervention du pouvoir politique joue aussi un rôle important dans la définition du critère de légitimité. C'est à cela que nous nous arrêterons maintenant en analysant le poids et les effets des interventions politiques dans le maintien de l'ordre.

Nous avons dit déjà que la mise en œuvre des forces de l'ordre, quelles qu'elles soient, est toujours soumise à la décision des autorités administratives (préfet). Cet état de subordination

légale suggère de prendre en considération à la fois les consignes de l'autorité civile et les modalités de leur exécution sur le terrain. Nous verrons d'abord que l'intransigeance manifestée quelquefois par l'autorité politique rend hautement probable l'apparition de violences¹. À l'inverse, les représentants de l'État pratiquent parfois une gestion patrimonialiste des conflits, gestion dont il faut explorer les modalités et les justifications.

Refus de négocier de l'autorité politique

Le cas le moins douteux dans lequel les forces de l'ordre, sur ordre de l'autorité civile, ont une attitude nettement répressive vis-à-vis des manifestants est celui des manifestations interdites non tolérées par le pouvoir politique. La manifestation des Algériens organisée par le FLN à Paris le 17 octobre 1961 en constitue un bon exemple².

La manifestation est interdite, et le préfet d'alors, Maurice Papon, reçoit carte blanche de Matignon pour interdire toute tentative de rassemblement. Constantin Melnick, chargé des questions de police et de renseignements auprès de Michel Debré, estime d'ailleurs que les actions prévues sont « un acte de guerre » et doivent donc être gérées comme telles³. Quant aux forces de police, elles ont accumulé depuis de longs mois un sentiment très fort d'insécurité dû aux attentats du FLN, et chacun semble considérer la manifestation comme l'occasion de venger les camarades morts ou blessés⁴. Si l'on ajoute à cela

1. Ce que suggère déjà R. Skolnick : « Lorsque la police se voit encouragée par les hommes politiques à considérer un rassemblement libre comme subversif, alors, elle n'a pas besoin de provocation pour attaquer même les plus innocents des spectateurs. » (*The Politics of Protest*, New York, Simon and Schuster, 1969, p. 47.)

2. On s'appuie ici sur les sources suivantes : M. Lévine, *Les ratonnades d'octobre. Un meurtre collectif à Paris en 1961*, Paris, Ramsay, 1985 ; J.-L. Einaudi, *La bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Paris, Le Seuil, 1991, et sur l'émission télévisée « Une journée portée disparue », diffusée par FR3 le 2 mars 1993, et réalisée à partir du livre d'Einaudi.

3. C. Melnik, *1 000 jours à Matignon*, Paris, Grasset, 1988.

4. « Ce soir, de bouche à oreille, le mot d'ordre circule parmi les policiers : " On a eu des collègues de tués, il faut bouffer du bougnoule ! Pas de cadeau,

l'attitude majoritairement hostile au FLN des policiers et le racisme anti-arabe, on perçoit tout ce que le maintien de l'ordre pouvait laisser augurer de dérapages. Le 17 octobre au soir, conformément aux instructions de la préfecture, les bouches de métro, les terminus d'autocar et les abords des places (place de l'Étoile, de la Concorde, de Clichy) sont cernés par des policiers. Les personnes de type nord-africain sont interpellées et conduites dans des cars de police. Malgré la passivité des manifestants (le FLN a donné pour consigne stricte de ne porter aucune arme et de n'opposer aucune résistance, d'où la présence nombreuse de femmes et d'enfants), les policiers s'acharnent et les interpellations sont extrêmement violentes¹. Les conditions de détention ultérieures sont dramatiques : passages à tabac et meurtres se poursuivent pendant plusieurs jours après la manifestation. Le bilan est très lourd : environ 200 manifestants tués à chaud comme à froid². Dans cet exemple, on voit bien dans quelle mesure les consignes de sévérité données par l'autorité

il faut y aller ! " Les policiers de base qui sont là, en réserve, se le répètent. Quelques brigadiers le disent aussi », écrit Einaudi (*op. cit.*, p. 123). Cf. aussi les propos d'un des dirigeants du Syndicat général de la police (SGP), Gérard Monate : « Il ne faut pas oublier le contexte de ces événements ; on enterrait un collègue pratiquement toutes les semaines, les gars étaient excédés et nombre d'entre eux rêvaient de se faire justice eux-mêmes. » (Propos rapportés par *Libération* du 12-13 octobre 1991.) Lors des débats parlementaires du 18 octobre 1961, Roger Frey déclare qu'il y aurait eu 102 attentats commis par le FLN du 29 août au 6 octobre 1961, ayant fait 96 morts dont 11 parmi les forces de l'ordre. Le même évalue à 47 le nombre de policiers tués à Paris depuis 1958 (et à 19 dans le reste de la France), dans *Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, 18 octobre 1961, p. 2614-2617, et Sénat, 31 octobre, p. 1352.

1. Par exemple ce témoignage, rapporté par Einaudi : « D'un commun accord, tout notre groupe, encadré par un responsable, s'est dirigé vers la bouche de métro, la tête haute et silencieusement. Les forces de répression sont accourues à notre rencontre, nous ont encerclés et nous ont poussés vers les cars de police en stationnement sur la place. Nous marchions en file indienne entre deux haies de policiers armés de gourdins, quelques-uns tenant leur pistolet-mitrailleur par le canon et nous assénant des coups sur toutes les parties du corps. [...] C'en a été ainsi également pendant tout le temps qu'a duré le trajet pour le poste de police le plus proche. Là, nous avons trouvé des supplétifs harkis qui ont relayé les policiers. » J.-L. Einaudi, *op. cit.*, p. 111-112.

2. Voir M. Lévine, *op. cit.*, p. 153 ; J.-L. Einaudi, *op. cit.* (annexes) ; débats parlementaires publiés au *Journal officiel*, intervention de Gaston Defferre le 31 octobre 1961, p. 1339.

civile peuvent, lorsqu'elles sont relayées par les forces de l'ordre sur le terrain, déboucher sur des violences considérables. Bien qu'ils fussent conscients de l'état d'esprit des agents, l'encadrement et l'autorité civile ne firent aucune recommandation de modération, laissant en fait à la base le soin d'agir « en conscience », reniant les principes élémentaires de tout maintien de l'ordre pour passer à une logique de guerre¹. Cette manifestation, dans laquelle la coercition fait place à une véritable politique de la terreur, doit évidemment être resituée dans le contexte de la guerre de libération de l'Algérie. On aurait tort cependant d'en faire un événement tout à fait extraordinaire. D'une part, les exemples de ce type de répression ne sont pas si rares dans l'histoire des mobilisations² et, d'autre part, on trouve dans le 17 octobre 1961, certes à l'état paroxystique, un ensemble de logiques potentiellement à l'œuvre dans tout rapport de subordination de l'autorité policière à l'autorité civile et dans tout rapport de force entre policiers et manifestants³. Par exemple, à l'occasion de la manifestation du 28 mai

1. « Lors de la cérémonie organisée en hommage à un collègue », déclare Gérard Monate, « le préfet avait promis de rendre dix coups pour un coup reçu. Autant dire aux gars que pour un seul policier tué il fallait descendre dix Arabes... » (*Libération*, 12-13 octobre 1991).

2. Que l'on songe par exemple au saccage des locaux des Panthères noires par la police dans plusieurs villes des États-Unis d'avril à décembre 1969, à la manifestation contre la guerre du Viêt-nam à Kent State (Ohio) le 4 mai 1970, au cours de laquelle la garde nationale ouvre le feu sur des étudiants désarmés, faisant quatre morts et neuf blessés graves.

3. Les policiers sont d'ailleurs les premiers, dans certaines circonstances, à se plaindre des ambiguïtés de l'autorité civile dans les consignes données aux forces de l'ordre, comme en témoigne par exemple cette déclaration à la presse de B. Delaplace le 6 décembre 1986, en réaction au mauvais comportement des forces de l'ordre dans la gestion des manifestations étudiantes : « Certains ont joué avec la police. Quand on est responsable, on ne dit pas " Allez-y, foncez, je vous couvre " pour s'étonner ensuite des dégâts, s'étonner que certains collègues aient pris des encouragements intempestifs au mot. Notre métier est suffisamment difficile, dangereux, pour que les hommes politiques n'y rajoutent pas leurs petites phrases démagogiques. On ne gouverne pas la police comme une campagne électorale, on ne politise pas un service public si nécessaire à la population, on n'encourage pas la présence dans nos rangs d'une minorité d'extrémistes qui déshonorent la police. Or, ces derniers mois, ces erreurs ont été commises. Notre profession a besoin de calme et de compétence. Que les responsables du gouvernement donnent l'exemple. » (B. Deleplace est, à cette date, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police.)

1952 contre la venue du général Ridgway à Paris, les consignes données par la préfecture aux forces de l'ordre sur le terrain relèvent également d'une logique de règlement de comptes, au nom d'un anticommunisme militant nourri par la présence à la préfecture d'une forte minorité d'anciens collaborateurs éloignés à la Libération :

« Côté maintien de l'ordre, la journée du 28 mai 1952 marque une étape importante. Mis en œuvre par des personnalités totalement engagées dans la guerre froide intérieure, le dispositif policier, les mesures prises ou envisagées au cours des semaines et des mois suivants traduisent une dérive hors des normes républicaines. [...] Ajoutons que si les activistes du parti, galvanisés par les mots d'ordre de la " ligne de mai " s'enthousiasment à l'idée de prendre leur revanche sur les hommes de Baylot, une large fraction de ces derniers ne paraît pas redouter la rude bagarre annoncée. Appuyé par la hiérarchie, un syndicat " indépendant ", né d'une scission de la CFTC, a vu le jour en décembre 1951 et se renforce de l'adhésion d'éléments révoqués à la Libération, mais réintégrés par Baylot. Ses dirigeants tiennent la comptabilité des " violences communistes " ¹. »

On nous rétorquera que, là encore, malgré une évidente différence d'intensité, la manifestation du 28 mai 1952 se déroule dans un climat de guerre civile. Aussi donnerons-nous ici deux exemples de manifestations récentes pour montrer que les logiques à l'œuvre peuvent relever d'un même processus.

Manifestation des opposants au régime turc le 30 novembre 1988

Le 30 novembre 1988, les opposants au régime turc prévoient une manifestation en signe de protestation contre la venue à Paris de Turgut Ozal. Malgré l'interdit préfectoral, un rassemblement est prévu place de la Concorde, devant l'hôtel Crillon, pour conspuer l'invité officiel de la France. Les instructions de l'autorité civile sont fermes : les forces de l'ordre ont pour consigne d'empêcher tout rassemblement sur la place et de procéder à des arrestations. Dès 10 heures, les manifestants commencent à sortir par petits paquets du métro. Bientôt une trentaine de personnes se rassemblent près de l'obélisque. Le

commandant de la CRS reçoit alors l'ordre de procéder à des interpellations, ce qu'il refuse de faire faute de moyens (absence de cars). Une demi-heure plus tard, les opposants sont environ 200 ; les forces de l'ordre font mouvement pour les disperser et les premiers affrontements commencent (les manifestants sont porteurs d'armes par destination). Il est procédé à une cinquantaine d'arrestations. À 10 h 25, les sommations sont effectuées pour disperser le reste des manifestants qui s'accroupissent pour éviter d'être délogés. L'intervention des forces de l'ordre bloque les manifestants contre les grilles de l'obélisque ce qui permet de procéder à un grand nombre d'interpellations. Pendant cette opération, des conteneurs lacrymogènes sont utilisés (jusque dans les cars) pour neutraliser les plus virulents. Puis une manœuvre de dégagement à l'initiative des forces CRS permet aux manifestants de se disperser vers le quai des Tuileries. À 10 h 45, tout est terminé. 14 blessés sont recensés parmi les forces de l'ordre, un manifestant, « indisposé par le gaz lacrymogène s'est affaissé et a été conduit par les civils de la préfecture de Police au pied des grilles de l'obélisque, grilles auxquelles ils l'ont menotté par un poignet, jusqu'à l'arrivée d'un fourgon de premiers soins », signale le rapport. Les interpellations sont très nombreuses, puisque plusieurs cars de la préfecture de Police sont acheminés. Cet exemple illustre parfaitement les différences de traitement dont les manifestants font l'objet en fonction des instructions données par l'autorité civile. D'ailleurs le rédacteur du rapport apprécie le comportement des personnels à l'aune de ces consignes de sévérité :

« Les deux opérations se sont déroulées dans un climat d'excitation et de violence de la part des manifestants, climat tel qu'il a dû être fait usage de la plus grande fermeté pour éviter que le contact ne dégénère. Notre pression a été mesurée dans l'optique de la mission initialement définie. »

On remarquera plusieurs détails caractéristiques dans cet exemple : l'intervention des forces de l'ordre a précédé toute violence manifestante, étant donné les consignes de dispersion immédiate ; contrairement à la plupart des opérations de maintien de l'ordre, le but des manœuvres était moins de disperser les manifestants que de procéder à des arrestations. D'où le blocage des opposants contre les grilles de l'obélisque, procédé

1. Michel Pigenet, *op. cit.*, p. 8-9.

sur lequel le rapport des CRS émet d'ailleurs quelques réserves étant donné les violences qui en ont résulté ; les sommations n'ont été effectuées qu'après une première vague de refoulement et une cinquantaine d'arrestations ; enfin, des fonctionnaires en civil de la préfecture de Police sont sur place pour « filtrer la presse », afin d'éviter une trop grande publicité.

Manifestations suite à l'homicide d'un jeune homme
au commissariat des Grandes-Carrières, Paris 18^e,
6-12 avril 1993

Le 6 avril 1993, au cours d'un interrogatoire au commissariat des Grandes-Carrières, un policier sort son arme de service et tire à bout touchant dans la tête du jeune Makomé (de nationalité zaïroise). Cet homicide intervient dans un contexte politique particulier : le gouvernement vient de changer et Charles Pasqua est, depuis une semaine à peine, ministre de l'Intérieur du gouvernement Balladur. Par ailleurs, peu de jours auparavant, un jeune a été abattu sans motif par un gardien de la paix à Chambéry et, le matin même du 6 avril, un jeune Français d'origine maghrébine a été grièvement blessé à la tête par un policier à Watreloo, dans le Nord de la France.

Dans l'après-midi du 6 avril, informés par d'autres jeunes interpellés en même temps que Makomé puis relâchés après l'homicide, de nombreux habitants du quartier se rassemblent vers 6 heures devant le commissariat pour une manifestation de protestation. La dispersion intervient vers 21 heures sans affrontements notables. Cependant, à partir du lendemain, la tension monte et le quartier va être le théâtre d'une série d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants, avec de nombreux pillages et une intervention extrêmement brutale de la police.

Le 7 avril, à l'appel des associations Ras l'Front et SOS-Racisme, une manifestation est organisée devant le commissariat. CRS et gendarmes sont présents. La confrontation tourne très vite à l'affrontement lorsque les manifestants se rendent sur la place de la mairie du 18^e arrondissement et les gaz lacrymogènes répondent aux jets de pierres, œufs, boulons, etc. Le lendemain, à l'appel de SOS-Racisme, du Parti communiste français et de diverses organisations antiracistes, une nouvelle manifestation se forme devant le commissariat. Le père de la victime dépose une gerbe, puis, très rapidement,

les affrontements reprennent entre jeunes et forces de l'ordre. La casse du mobilier urbain et des voitures, le pillage de nombreux commerces prennent une ampleur sans précédent, en même temps que la répression policière se durcit encore. Aussi, le lendemain, le ministre de l'Intérieur interdit-il toute manifestation dans le quartier. Cette interdiction n'est pas suivie d'effets et le même scénario que les deux jours précédents se reproduit. À l'issue de la manifestation interdite, 70 personnes sont interpellées, 50 sont mises à disposition de l'autorité judiciaire et 6 déférées au parquet. Elles seront très lourdement condamnées.

Cette série de manifestations violentes est remarquable pour trois raisons : 1) d'une part, en raison de la responsabilité de l'autorité politique dans le déclenchement des événements ; 2) d'autre part, en raison de la manière dont les opérations de maintien de l'ordre ont été organisées puis conduites sur le terrain ; 3) enfin, parce que le comportement des policiers s'est révélé arbitraire, notamment dans la suite donnée aux interpellations.

1. L'arrivée au ministère de l'Intérieur de Charles Pasqua coïncide avec une montée en flèche des bavures policières qui ne s'arrêtera pas avec la mort de Makomé. Pour en comprendre les raisons, il faut remonter à mars 1986 lorsque Charles Pasqua prend pour la première fois les commandes du ministère de l'Intérieur pour deux ans. À son arrivée place Beauveau, le nouveau ministre fait une série de déclarations fermes sur la nécessité de renforcer les pouvoirs de la police. Par exemple, il déclare au journal *Paris-Match* que « en moins de huit jours, les policiers sont réapparus dans les rues, les fouilles de voitures ont recommencé, l'ordre revient. Il faut que l'insécurité change de camp. Il faut que les honnêtes gens se sentent protégés et les crapules pourchassées ! » Ces déclarations, associées à la promesse par le Premier ministre Jacques Chirac qu'il s'engageait à « couvrir la police, même si, par malheur, un accident arrivait », coïncidèrent avec une cascade d'incidents qui culminèrent avec l'affaire du CRS Burgos, meurtrier d'un automobiliste en fuite, et la mort de Malik Oussebine lors des manifestations étudiantes de 1986. Cinq ans après, lorsque Charles Pasqua reprend la tête de l'Intérieur, sa réputation demeure celle d'un ministre volontaire, voulant « terroriser les terroristes » et prêt

pour cela à « couvrir » ses hommes. Par ailleurs, le ministre rédige, début avril 1993, un télégramme-circulaire destiné aux responsables de la police nationale, à charge pour eux de le transmettre à tous fonctionnaires des différentes brigades et divisions de la police. Le texte est le suivant :

« J'ai l'honneur de vous faire parvenir le texte du message suivant que vous voudrez bien diffuser à tous les personnels de la police nationale placés sous votre autorité.

En retrouvant ce ministère que j'ai déjà eu l'honneur de diriger pendant plus de deux ans, je veux dire à l'ensemble des fonctionnaires de la police nationale ma fierté d'être de nouveau à leur tête. Je vous connais bien. Je sais les difficultés et les risques de votre métier. Je sais aussi votre compétence, votre volonté de servir, votre capacité de dévouement.

Les Français veulent plus de sécurité. Ils n'en peuvent plus des multiples atteintes à la paix et à la tranquillité publiques qui empoisonnent leur vie quotidienne.

Nous avons ensemble un formidable défi à relever.

Je compte sur votre total engagement au service de cet objectif prioritaire. Vous pouvez être, de votre côté, assurés que vous trouverez en moi un chef déterminé à répondre à l'attente des Français et à vous soutenir dans votre action, en même temps qu'un responsable résolu à vous donner les moyens juridiques et matériels de travailler efficacement. »

Il ne s'agit évidemment pas ici d'établir un lien de responsabilité entre la réputation, les déclarations de Charles Pasqua et les bavures policières qui, à chaque fois qu'il est arrivé au ministère de l'Intérieur, ont connu un fort développement. Il suffira de remarquer que, pour certains policiers, la seule présence de cette personnalité à la tête du ministère de l'Intérieur a eu pour effet de leur faire penser – ou comprendre – qu'ils bénéficiaient d'une autonomie plus grande et d'une protection sans limite¹. Si l'on revient aux manifestations qui ont suivi la mort de Makomé, on trouve une claire illustration de ce point.

1. C'est ce que déclare par exemple Gérard Boyer (secrétaire général adjoint de l'Union des syndicats catégoriels de police) au *Quotidien de Paris* au sujet de la mort de Makomé :

« *Le Quotidien*. – Y a-t-il un lien entre le retour de Charles Pasqua à l'Intérieur et ces événements ?

G.B. – Incontestablement. Ce qui ne veut pas dire que la faute en

2. Confrontés à la violente manifestation du 7 avril devant le commissariat des Grandes-Carrières, la préfecture de Police a eu recours à une tactique de maintien de l'ordre tout à fait particulière, génératrice de très nombreuses violences. Cette tactique repose sur l'utilisation de « déshabillés », autrement dit de gardiens de la paix prélevés sur les compagnies de districts et qui troquent l'uniforme pour une tenue civile de type « loubard » (jeans, bombers, rangers, etc.)¹. Ces hommes en civil doivent, en théorie, porter un brassard de couleur indiquant « police ». En réalité, dans leurs interventions, les déshabillés soit dissimulent, soit enlèvent tout simplement leurs brassards. Enfin, si leur armement doit se limiter réglementairement à une matraque de caoutchouc, la plupart d'entre eux se constituent leur propre arsenal. Dans les manifestations d'avril 1993, de sources journalistiques, on relève notamment des casse-tête télescopiques, des battes de base-ball, des bidules², des barres de fer et des menottes utilisées comme coups-de-poing américains. On précisera enfin que les déshabillés ne reçoivent pas de formation spécifique et sont recrutés principalement sur la base du volontariat et de leur capacité à « courir vite », selon le secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP).

L'utilisation des déshabillés en avril 1993 s'est faite selon le

incombe au ministre de l'Intérieur. Attention. Ce qui se passe, c'est que certains policiers ont gardé un bon souvenir du passage à l'Intérieur entre 1986 et 1988 de Pasqua. Ils se sont sentis regonflés. Avec Philippe Marchand et Paul Quilès, les hommes se sentaient abandonnés. Ils n'avaient plus aucune directive et attendaient finalement que ça passe.

Le Quotidien. – C'est grave ce que vous dites. Ça laisse entendre qu'on pourrait assister à d'autres bavures parce que les policiers se croient désormais tout permis...

G.B. – C'est vrai que maintenant que les hommes savent qu'ils ne vont plus faire du tout de préventive, il y a des risques de dérapage [...] »

1. Les officiers supérieurs que nous avons interviewés sont fort peu prolixes sur ce sujet et la plupart du temps ne tiennent pas à l'aborder. Il semblerait que l'utilisation de déshabillés ait surtout visé à remplacer le Peloron voltigeur motocycliste supprimé en décembre 1986 (voir *supra*). La création récente des unités légères d'intervention au sein des compagnies de district devrait logiquement déboucher sur une mise en sommeil de ce type de formation.

2. Modèle ancien de la matraque, consistant en un long manche de bois. L'utilisation du bidule est bien entendu interdite.

modèle suivant. Après le dégagement d'une zone par les unités CRS et/ou les gardes mobiles, les forces de l'ordre se replient en barrage, laissant libre le terrain ainsi dégagé. Lorsque la place est à nouveau réinvestie par des grappes de manifestants, les déshabillés, rangés derrière les cars, traversent les barrages policiers et se dirigent lentement vers les manifestants, puis de plus en plus vite, jusqu'à charger, individuellement, les personnes présentes. Dans ces opérations de « course à l'échalote » (c'est-à-dire, dans le vocabulaire policier, de chasse à l'homme), le fonctionnaire est entièrement laissé à lui-même, n'étant plus placé sous le contrôle de sa hiérarchie. Cette tactique s'est soldée en avril 1993, de l'aveu de tous les observateurs, par une violence extrême, l'acharnement des fonctionnaires sur les manifestants à terre et une intervention sans discrimination sur toutes les personnes présentes dans le périmètre de la manifestation : casseurs, manifestants pacifiques, badauds, journalistes ¹.

3. Enfin, les suites données aux interpellations durant les manifestations d'avril 1993 se sont révélées d'une extrême brutalité, les policiers se livrant à de véritables passages à tabac dans les différents postes de police où les individus étaient acheminés. Le phénomène prit d'ailleurs une telle ampleur que la presse s'en fit largement l'écho avec la publication de plusieurs témoignages. Le 16 avril, un comité des victimes des violences policières se constitue. Plusieurs d'entre elles portent plainte de même que la Ligue des droits de l'homme, et la LICRA. Le ministère de l'Intérieur réagit en diligentant une enquête de l'Inspection générale des services sur ces violences et le comportement des policiers déshabillés. Nous n'avons pas eu accès aux résultats de cette enquête. Les témoignages que nous avons nous-mêmes recueillis et ceux rassemblés dans le Livre blanc publié par les associations sont cependant suffisamment éloquents quant à la nature des violences verbales et physiques subies par les interpellés.

« On a participé à la manifestation avec un ami, qui habite à côté de là où ça s'est passé, et puis, bon, après, le quartier était vraiment truffé de policiers partout et puis mon copain il a crié

1. Le 9 avril, une équipe de *Franco 2* est ainsi violentée et l'un des journalistes mené au poste de police.

un peu, gentiment, sans agresser personne. Il s'adressait aux policiers en disant : " Qu'est-ce qui se passe, où est-ce qu'on en arrive, ça devient n'importe quoi. " Et puis on a continué à marcher et 50 mètres plus loin on s'est fait tirer comme ça contre le mur par des policiers, et puis on a essayé de s'expliquer avec eux, ils nous ont demandé qui on était. Évidemment, contrôle d'identité, et puis on a eu des remarques assez, enfin, ils étaient plutôt agressifs alors que nous on était très calmes. On s'est entendu dire : « Vous êtes des gauchistes, vous êtes pas du bon côté en ce moment. Si vous avez envie de gueuler vous vous mettez la tête dans les chiottes, et vous gueulez dans les chiottes, chez vous. » Et puis, au bout d'un moment, c'était : " Maintenant, tu fermes ta gueule autrement je t'en colle une ". Là, on se tait quoi. » (Mathieu, récit d'une manifestation de mars 1993 autour du commissariat du 18^e arrondissement. Entretien de groupe avec des manifestants réalisé par Louis-Harris dans le cadre des sondages dans les manifestations, février 1994.)

« J'avais depuis le début perdu de vue mes camarades, tout le monde avait fui sous la violence de la charge. [...] Un groupe de policiers en civil est alors accouru, armé de matraques en bois. J'ai fui mais j'ai été rattrapé et je suis tombé à la suite de coups de bâton. [...] Les policiers m'ont à nouveau frappé malgré mes cris puis ils m'ont passé les menottes. J'ai été conduit au commissariat central de la mairie où les policiers m'ont jeté à terre et frappé à nouveau avec leurs matraques en bois, à coups de pied, aidés par leurs collègues en uniforme. Je les suppliais d'arrêter [...]. » (Alexis Rouvière, 20 ans, étudiant, extrait du Livre blanc.)

« Jeudi 8 avril, une des fameuses brigades anticriminalité m'a saisi, jeté à terre et roué de coups alors que j'étais juste dans la rue comme simple badaud. Je ne faisais rien. Ils me sont tombés dessus à une dizaine, il ne s'agissait pas d'un contrôle d'identité, ils ne m'ont rien demandé. C'est à ce moment-là que j'ai eu l'arcade sourcilière ouverte. [...] Ils m'ont porté jusqu'au commissariat de la rue du Mont-Cenis. Lorsque je leur expliquais que j'étais capable de marcher, ils me laissaient tomber par terre puis me portaient à nouveau. Au commissariat, j'ai été giflé à plusieurs reprises, insulté et intimidé. Ils m'ont, entre autres, traité de " collabo ", de " lèche-cul des nègres ", ont également dit qu'ils allaient m'égorger et me passer à la " gégène ". Ils voulaient me forcer à rire de ces plaisanteries ou, au contraire, à arrêter de sourire en me menaçant de nouvelles gifles. Mon visage était ensanglanté. Un des policiers en civil me barbouillait le visage de mon sang avec mon écharpe [...]. Ensuite j'ai été transféré au commissariat de la Goutte-d'Or. Dans le car, un policier m'a donné un coup de

poing dans les testicules [...] » (Thomas Darnal, 29 ans, musicien, extrait du Livre blanc.)

Pour conclure sur cet exemple récent de gestion « ferme » d'un conflit par l'autorité civile, on redira à quel point les consignes données par l'autorité politique, leur relais par la hiérarchie policière et leur congruence avec les dispositions des hommes sur le terrain sont intimement liés, ce qui oblige à faire porter les observations sur ces trois niveaux dans l'analyse d'un maintien de l'ordre.

Provocation politique et/ou policière

Un autre moyen classique mais peu étudié de l'intervention directe du pouvoir politique dans la gestion policière des manifestations est celui de la provocation. L'existence supposée d'agents provocateurs fut au centre de multiples débats en France, faisant l'objet, selon les cas, d'une instrumentalisation à des fins de propagande ou de dénonciation cherchant à établir la vérité des faits¹. Plus encore, même lorsque la présence de provocateurs est notoire, il est quasiment impossible de déterminer leurs intentions, et donc la responsabilité de tel ou tel commanditaire. C'est clairement le cas en novembre/décembre 1986 comme l'illustrent les réponses du préfet Jean Paolini à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale². Enfin, il

1. Par exemple R. Castelnaud et al., *La provocation*, Paris, Éditions sociales, 1980 ; C. Picant, *Le 23 mars 1979 : une provocation politique*, Paris, Jean Picollet, 1981, et J.-P. Brunet, *La police de l'ombre. Indicateurs et provocateurs dans la France contemporaine*, Paris, Seuil, 1990, pour la manifestation du 23 mars 1979.

2. « J. Paolini. — Le rôle des provocateurs est précisément de tendre un piège à la police. Quand celle-ci avance, ils entrent dans la foule des manifestants pacifiques [...] et cherchent à ce que la police matraque des non-manifestants.

[...]

G. Duchloné. — S'agissant de " l'homme à l'écharpe jaune ", n'aurait-on pu dégager un, deux ou trois hommes pour l'arrêter ?

J.P. — Peut-être aurait-on pu tenter de le faire devant le commissariat du 13^e mais c'était le lendemain de la mort de M. Oussékine, et l'on avait demandé qu'il n'y ait pas de forces de police sur le parcours.

Le président. — Ce jeune homme a pourtant lancé des pavés sur les forces

est souvent plus exact de parler de provocation politique que de provocation policière et, dans certains cas, la police elle-même fait les frais de l'attitude délibérément provocatrice de l'autorité politique et manifeste d'ailleurs son hostilité aux consignes données.

Dans une des seules réflexions existantes consacrées à la question, Gary Marx souligne à quel point la sociologie des mobilisations ou du maintien de l'ordre ne s'est pratiquement pas intéressée à la question de la provocation, malgré l'existence avérée du phénomène¹. Les exemples historiques ne manquent pas² et Marx étudie une vingtaine de cas pour les États-Unis.

de l'ordre. Elles étaient donc en face. Il aurait suffi que deux hommes se détachent pour l'arrêter.

J.P. — Mais entre les forces de l'ordre et ces manifestants, il y avait des barrières : il fallait les sauter, entrer dans la foule... Peut-être est-ce parfois faisable ; mais ce jour-là mes hommes, qui avaient reçu pour instruction d'arrêter les provocateurs, ne l'ont pas fait ; ils m'ont donné leurs explications que j'ai fait miennes. » (E. Aubert, *op. cit.*, p. 541.)

1. G. Marx, « Thoughts on a Neglected Category... », art. cité, et « External Efforts... », art. cité.

2. Pour une revue historique, voir J.-P. Brunet, *op. cit.*, et les Mémoires de Canler, chef de la sûreté de Louis-Philippe. La première édition de 1861 fut censurée d'un volume ; la première édition complète date de 1882 et comporte un exposé impressionnant et peu démodé des techniques de la provocation. On sait également qu'au ministère de l'Intérieur Clemenceau avait tissé un réseau de personnes « à sa main » dans les rangs des ouvriers révolutionnaires. Lors des affrontements de Draveil, il emploie notamment un certain Métivier, secrétaire du syndicat de la biscuiterie, qui parvient à se faire arrêter de manière spectaculaire alors même que le comité de grève du bâtiment menaçait d'élargir le mouvement si la répression s'accroissait... La preuve des agissements de Métivier fut apportée peu de temps après, dans les colonnes de *La Guerre sociale* où le provocateur avouait son rôle dans les violences de Villeneuve-Saint-Georges. À plusieurs reprises, des historiens sont également parvenus à découvrir l'existence d'indicateurs par recoupement d'information ; cf. par exemple R. Brécy, *La grève générale en France*, Paris, EDI, 1969, p. 67-69, à propos du militant Henri Girard, gérant du journal syndical *La Voix du peuple* à la fin du XIX^e siècle. Pour la période immédiatement contemporaine, il est évidemment plus difficile de multiplier les preuves, étant donné l'absence de traces écrites accessibles sur ce type de pratiques. Voir cependant l'étonnante interview au *Nouvel Observateur* d'un inspecteur infiltré dans les milieux autonomes (*Le Nouvel Observateur*, 23 janvier 1982). Voir aussi l'ouvrage de Victor Serge, *Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression*, Paris, Maspero, 1977 (1^{re} édit. en 1925), p. 9-32, qui sur ce sujet constitue un des grands classiques pour les militants de l'extrême gauche.

En France, la question de l'agent provocateur resurgit périodiquement, les cas les plus marquants de ces dernières années étant ceux de la manifestation des sidérurgistes le 23 mars 1979, des manifestations étudiantes de décembre 1986 et lycéennes de 1990.

Le 23 mars 1979, étant donné le contexte politique de l'époque, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'existence de manœuvres politiques destinées à déconsidérer la protestation des sidérurgistes et le Parti communiste, par l'intermédiaire de la CGT. Nous sommes entre les deux tours des cantonales et le pouvoir craint que le Parti communiste ne capitalise tous les bénéfices d'une mobilisation (Robert Boulin parle dans la presse d'alors de « marche des cantonales »). Par ailleurs, le débat est ouvert depuis quelque temps déjà sur l'opportunité de la fameuse loi « anticasseurs »... Sans faire le récit détaillé de cette journée¹, on peut, à partir de cet exemple et quelques autres cas plus récents, illustrer la gamme étendue des modalités pratiques de la provocation.

1. *Retardement des interventions.* En situation de maintien de l'ordre, le degré le plus léger de provocation, si l'on peut dire, consiste à laisser se dérouler les violences (exactions sur les biens ou les personnes), pour n'intervenir que tardivement². Cette

1. Le choix de cette manifestation pour démonter les mécanismes de la provocation tient à plusieurs raisons. D'une part, il se trouve que les sources dont nous avons pu disposer sont nombreuses : l'ensemble des rapports CRS, ceux des gendarmes mobiles et plusieurs notes émanant de la préfecture de Police. Ajoutons à cela le rapport de l'Inspection générale de l'administration rédigé à la suite d'une enquête demandée par Gaston Defferre après l'arrivée de la gauche au pouvoir dans le but de déterminer les responsabilités dans les dérapages de la manifestation. Ce rapport, remis en 1981, a été rédigé par Michel David et Jean Clerc (designé ci-après comme rapport David). Ce texte (pourtant très complaisant) ne fut jamais rendu public. D'autre part, cette manifestation de 1979 nous semble suffisamment oubliée dorénavant pour que l'on puisse chercher à en démêler les logiques sans risquer trop la polémique.

2. En dehors des situations de maintien de l'ordre, le premier degré de la provocation policière est à relier à la pratique de l'infiltration d'indicateurs. L'informateur qui ne veut pas être démasqué doit agir à l'instar de ceux qu'il espionne et commettre ainsi des délits. Le problème s'est clairement posé en mai 1968 puis dans les années soixante-dix avec l'infiltration des milieux autonomes. Sur ces points, voir M. Manceaux, *Les policiers parlent*, Paris, Seuil, 1969, p. 106-109¹, et J.-P. Brunet, *op. cit.*, p. 213.

pratique est avérée par de nombreux exemples historiques, comme le suggère Jean-Paul Brunet :

« Le 14 février 1831, se tint à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois le service religieux à la mémoire du duc de Berry, assassiné le même jour onze ans plus tôt. [...] Une manifestation populaire entendit faire obstacle à la cérémonie, l'église fut envahie et mise à sac. Après l'église, la cure fut pillée à son tour. Nouvelle manifestation, nouveaux pillages, le lendemain, à l'archevêché de Paris, qui fut totalement mis à sac ; une partie de la toiture en fut même détruite. [...] Or, qu'avait fait la police ? Le temps ne lui avait pas manqué, car les pillages du 14 et du 15 avaient duré plusieurs heures, et la préfecture se trouvait à deux pas. Il semble que Thiers, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, avait donné ordre de laisser faire les émeutiers : peut-être pour détourner sur le clergé et les légitimistes les passions révolutionnaires qui pouvaient atteindre le roi et le nouveau régime, et dans le but de ne pas donner l'impression que ce dernier protégeait les hommes de la monarchie déchue ; sans doute aussi dans l'idée que, devant ces excès, il lui serait plus facile de réprimer efficacement une agitation qui semblait ne pas devoir cesser. [...] Quelque cent ans plus tard, ce que certains journalistes ont appelé le « système Marcellin » — du nom de Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur de juin 1968 à mai 1974 — reposerait-il de la même façon sur l'abstention, ou plutôt sur l'intervention toujours retardataire de la police ? On décrit en effet la politique de maintien de l'ordre de R. Marcellin comme un système de répression musclée qui aurait consisté à laisser se développer le désordre aux seules fins de mieux le réprimer et donc, dans beaucoup d'opérations de police, de faire intervenir les forces de l'ordre avec un retard délibéré. Tantôt la police, bien que présente, aurait réagi à retardement, tantôt elle serait arrivée comme les carabiniers¹. »

1. J.-P. Brunet, *op. cit.*, p. 237. L'auteur rappelle également la « bataille de Nanterre les 3 et 4 mars 1970 qui opposa forces de police et groupes gauchistes sur le campus de l'université : « Selon Claude Angeli, dans *Le Nouvel Observateur*, le 3 mars au matin, la préfecture de Police a refusé aux responsables de police présents sur le campus l'autorisation d'interpeller des étudiants casqués qui transportaient à l'intérieur des bâtiments universitaires des sacs lourdement chargés. Quelques heures plus tard, à la suite des rondes curieusement ordonnées le long des bâtiments, les forces de police ont été inévitablement bombardées de projectiles et, se voyant refuser le droit de suite, les policiers n'ont pu qu'emporter leurs blessés. On peut croire, écrit Claude Angeli, que les autorités de police avaient le dessein d'amener les CRS au degré le plus extrême de l'exaspération. De fait, dès que l'intervention active fut ordonnée, ils se déchaînèrent, saccageant les voitures, molestant

L'examen des dossiers CRS rédigés à la suite de la manifestation du 23 mars 1979 laisse peu de doutes sur le recours à cette tactique éprouvée par l'autorité civile. On constate en effet que la salle de commandement a freiné systématiquement la plupart des interventions demandées par les forces de l'ordre sur les casseurs. Lorsque place de l'Opéra des autonomes commencent à saccager le magasin Lancel, puis le Café de la Paix, la salle de commandement intime l'ordre aux techniciens d'intervention d'attendre, comme le souligne un commandant de CRS :

« Lorsque les bris de vitrine et les pillages ont commencé, le commissaire a sollicité des instructions mais n'a reçu l'ordre d'intervenir qu'assez tardivement, ce qui a permis une mise à sac totale du magasin Lancel, laquelle aurait pu être évitée avec une intervention immédiate et énergique. »

La question s'est posée dans les mêmes termes pour l'interprétation de l'intervention très tardive des forces de l'ordre dans le Quartier latin le 5 décembre 1986, alors que les déprédations de toutes sortes se multipliaient, sans qu'il soit possible de déterminer la part de calcul politique et de nécessité tactique dans cette attitude passive (le peloton des voltigeurs-motocyclistes n'entre en action qu'à 0 h 20, alors que les violences ont débuté dès après 20 heures)¹.

2. *Facilitations tactiques offertes aux « casseurs »*. Autre moyen : laisser les « casseurs » évoluer comme ils l'entendent à travers les barrages mis en place, comme ce fut le cas encore une fois pour l'attaque du Café de la Paix : les autonomes arrivent place de l'Opéra par le métro, lequel est intentionnellement non gardé... Plus généralement, selon le dispositif tactique adopté au départ, il est possible d'offrir aux manifestants certaines faci-

des étudiants qui ne les attaquaient pas, tirant un peu partout des grenades lacrymogènes à tir tendu. On releva de nombreux blessés dont certains grièvement atteints. Répercutés par les médias, les événements renforcèrent l'opinion dans sa sévérité à l'égard de " l'anarchie étudiante " et permirent au gouvernement d'accentuer sa politique et de faire adopter au pas de charge la loi " anti-casseurs " (8 juin). » (J.-P. Brunet, *op. cit.*, p. 238.)

1. Voir sur ce point la défense du préfet J. Paolini dans E. Aubert, *op. cit.*, p. 546, et p. 132-134 à propos de la même question le 6 décembre.

litations tactiques propres à les encourager à la violence, notamment par une organisation appropriée du service d'ordre.

Pour la manifestation du 12 novembre 1990, par exemple, le préfet autorise les jeunes manifestants à traverser la Seine et à venir se disperser sur les Champs-Élysées. Il impose également une forte concentration des troupes sur la rive droite, laissant la rive gauche relativement peu couverte. L'état-major unanime marque sa désapprobation au nom d'impératifs techniques. Mais rien n'y fait. Le résultat est conforme aux prévisions des policiers : les premiers pillages justifient la décision du préfet de finalement empêcher le cortège de traverser la Seine, provoquant l'incompréhension et la colère de la masse des manifestants. Par ailleurs, le dispositif est fait de telle façon que les policiers ont toutes les peines du monde à tenir les ponts. La manifestation se solda par plusieurs heures d'affrontements violents, de nombreuses déprédations et une centaine de blessés.

« Le 12 novembre, on savait qu'il ne fallait pas les laisser aller sur les Champs-Élysées. On avait d'ailleurs mis un service d'ordre monstrueux sur les Champs. Le préfet savait-il qu'il les arrêterait avant ? Je n'en sais rien. Il ne me l'a pas dit, je ne peux pas le savoir. Ça, c'est dans les secrets du préfet. Mais toujours est-il que cette manifestation-là ne nous plaisait pas, à nous, parce que les Champs, c'est pas possible ! Et puis après la casse du magasin C & A, le préfet nous a donné l'ordre d'interrompre... Ce qui n'a pas été évident parce que nous n'étions pas du tout préparés à cette éventualité. On a été obligés de réagir très brutalement au niveau des instructions de la salle de commandement, parce que le pont de l'Alma était ouvert. Toutes les forces mises en barriérage des Champs, on les a fait venir en catastrophe pour bloquer les ponts. Cette opération, on n'avait pas pu l'envisager à l'avance, même si le préfet, lui, l'avait prévu. »

« Le 12 novembre, jamais on aurait dû accepter qu'ils aillent sur les Champs-Élysées. Jamais les laisser rêver qu'ils allaient y arriver. C'était une vaste erreur. Il a fallu après que je me débrouille comme un grand pour récupérer des unités et pour prendre de façon précise le pont de l'Alma. Cette manifestation a été organisée à l'issue d'une négociation purement politique qui a échappé à toute contrainte technique, malgré nos avis. On savait bien comment ça allait tourner. Les unités étaient complètement engluées au niveau des Champs-Élysées. Vaste erreur ! J'étais à l'état-major à ce moment-là. Comme on a dû balancer les unités des Champs-Élysées sur le pont de l'Alma, là où ça a chauffé, on s'est retrouvé avec des commandants de groupement

que nous avions prévus sur la périphérie. Ce n'était pas ceux-là qu'il nous fallait. Ils ont d'ailleurs accumulé les erreurs. »

L'autorité politique peut même aller jusqu'à sacrifier une unité de police en la plaçant sciemment dans une situation difficile. Ensuite, les pertes essuyées par ladite unité justifient une intervention musclée et motivent les fonctionnaires soucieux de venger leurs camarades. Ce fut à l'évidence le cas le 23 mars 1979, lorsque le préfet, en toute connaissance de cause, demande vers 15 heures l'intervention d'une section CRS et d'un escadron de gendarmerie mobile sur une camionnette menée par les autonomes. L'intervention était totalement irréalisable et en fait provocatrice, puisque la camionnette était noyée dans la manifestation et entourée d'une centaine d'autonomes, comme l'illustre le plan de la figure 3. Le récit de l'intervention qu'en fait le commandant de la CRS ainsi « sacrifiée » est éloquent et mérite d'être rapporté tel quel :

« À 14 h 59, sur instruction de la salle de commandement, l'unité rejoint l'escadron de gardes mobiles, rue Meslay. L'opération consiste à contrôler un véhicule gardé, précieusement semble-t-il, par des autonomes. Ce véhicule se trouve au début du boulevard Saint-Martin, place de la République, au milieu du cortège qui se forme. L'escadron puis la compagnie font mouvement, à pied, par le passage du Pont-aux-Biches qui débouche boulevard Saint-Martin à une centaine de mètres de notre but. Le cortège de manifestants occupe toute la largeur du boulevard et nous sommes obligés de progresser le long des murs en colonne par un. Les gardes mobiles arrivaient sur les lieux alors qu'une partie de la CRS était encore dans le passage. Déjà, lors de la progression, des insultes et des menaces nous sont adressées, puis quelques projectiles. Le cortège à cet endroit n'est formé semble-t-il que d'éléments CGT, assez bien encadrés par le service d'ordre de la manifestation.

C'est lorsque les premiers fonctionnaires de l'unité arrivent sur les lieux, rejoignant les gendarmes regroupés, que les premiers cocktails Molotov nous sont lancés. Immédiatement, les manifestants, vraisemblablement les gauchistes signalés, nous chargent avec barres de fer et manches de pioche. Le fragment d'unité charge alors à leur rencontre pour se dégager puis revient sur le trottoir attendre le reste de la compagnie. Le service d'ordre CGT tente alors de calmer les manifestants, sans grand succès, car pendant un quart d'heure ce ne fut que cocktails Molotov, bouteilles d'acides, canettes vides, boulons de toutes tailles lancés à la fronde ou à la main, et toutes sortes de

projectiles plus ou moins meurtriers. Les charges de manifestants succèdent aux charges de l'unité. Le véhicule signalé semble être un car à impériale bariolé, que nous n'avons d'ailleurs pas cherché à atteindre...

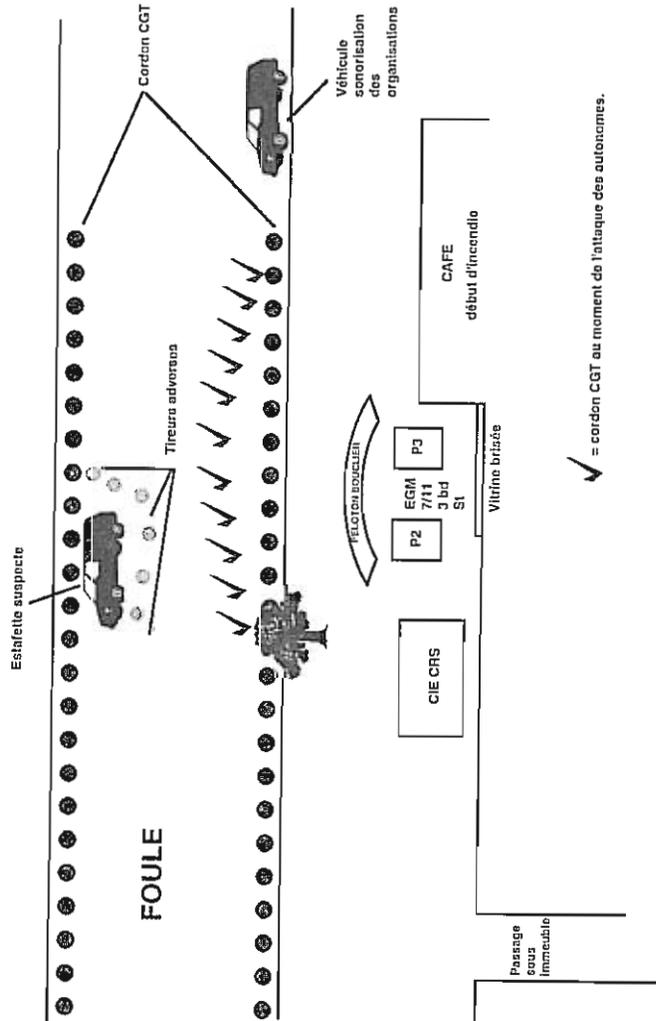
TI 13 ayant enfin obtenu l'autorisation de se replier, le service d'ordre CGT a ouvert un passage vers la place de la République et la rue Meslay. L'intervention appelle quelques remarques au plan des instructions données : avec une telle affluence place de la République et boulevard Saint-Martin, la mission confiée à l'unité était totalement irréalisable ; au sein de la manifestation, les éléments incontrôlés lorsqu'ils ont agressé nos fonctionnaires n'ont pas manqué d'exciter les participants pacifiques qui, pris dans l'engrenage de la violence, ont participé activement à l'accrochage.

Toutefois, il est à noter que, dans sa grande majorité, le service d'ordre a cherché à calmer les esprits des manifestants, ce qui lui a valu de recevoir les coups des gauchistes. Lorsque l'ordre tardif de décrochage est intervenu, le repli n'a pu être réalisé en grande partie grâce au service d'ordre CGT qui a réussi à calmer quelques éléments de leur syndicat et nous a créé le passage nécessaire dans la masse compacte. [...] Les renseignements fournis au TI par la salle de commandement ne correspondaient pas à la réalité puisqu'elle donnait " quelques autonomes autour d'un véhicule suspect " alors qu'il s'agissait de tout le cortège autonome et sidérurgiste qui entourait un seul véhicule à cet endroit : un bus à impériale. L'itinéraire d'accès choisi a obligé l'ensemble des effectifs participants à apparaître, face à un nombre important de manifestants, en colonne par un et a nécessité une progression dans cette formation, coincé entre la manifestation et les immeubles ; aucun procédé classique de maintien de l'ordre n'a pu être employé. Dès le début de l'agression par les manifestants, la salle de commandement informée aurait dû se rendre compte de l'erreur tactique commise et donner au TI toute instruction pour permettre le repli au lieu d'attendre une dizaine de longues minutes¹. »

3. *Utilisation d'agents provocateurs.* Enfin, dernier stade de la provocation, l'utilisation de forces de police en civil afin d'entraîner les manifestants à des déprédations, par l'exemple. Là encore, il semble bien que la préfecture ait usé de ce moyen le

1. La dénonciation est reprise par le commandant de groupement de compagnies qui parle explicitement de provocation dans son rapport : « Dans cette action, il est regrettable de constater que la CRS n° X ait été engagée dans ces conditions et pour un motif très relatif, action qui était une provocation, puisqu'elle devait s'effectuer sur les lieux mêmes du rassemblement de milliers de manifestants. »

Figure 3. Provocation policière (schéma)



Source : archives du Service central des CRS.

23 mars avec le recrutement de vigiles et l'emploi très ambigu de nombreux policiers en civils¹. La CGT en fit la preuve en neutralisant un gardien en civil qu'elle avait pris pour un autonome...². Par ailleurs, le 2 février 1980, Claude Picant et Renaud de Castelnaud, tous deux journalistes à *l'Humanité*, déclarent avoir enregistré les déclarations de Gérard Saïd Abdallah, lequel aurait été recruté par une société de gardiennage (Les Vigiles et La Vigilante réunis) pour « provoquer et casser », à commencer par le magasin Lancel³. Dans le chapitre qu'il consacre à la manifestation du 23 mars, Jean-Paul Brunet dément avec véhémence l'hypothèse selon laquelle la préfecture aurait pu avoir recours aux services d'agences de gardiennage, allant jusqu'à écrire que « la palme de l'in vraisemblance, qui rejoint en l'occurrence la désinformation pure et simple, revient aux journalistes de *l'Humanité* qui mettent en scène, place de

1. Le service d'ordre prévoyait que les policiers en civil seraient disposés le long du cortège pour faire du renseignement. Il s'agissait de 390 gardiens prélevés dans les commissariats et de 36 gardiens de la sécurité du métro. Pour la majorité d'entre eux, ils ne faisaient pas partie du personnel hors rang (PHR) qui assure en temps ordinaire un service actif de voie publique en tenue civile. Le rapport David précise à ce propos que « ces gardiens, convoqués la veille, ignoraient absolument tout de leur mission en arrivant en début d'après-midi aux différents points de rassemblement situés à proximité des grands boulevards. Curieusement, certains groupes avaient reçu des directives pour être bien habillés et en cravate, d'autres pour être vêtus de façon plus simple et confortable. Les instructions qui leur ont alors été données à la hâte sur le terrain ont été, compte tenu de leur inexpérience, dérisoires de sobriété : " Procéder au plus grand nombre possible d'arrestations de casseurs, en évitant toutefois de trop s'exposer. " Des promesses de récompense ont été faites. Chacun d'entre eux a reçu la traditionnelle épingle de reconnaissance (épingle à bout coloré qui se fiche au col de la veste ou du blouson) évidemment difficile à discerner, sans qu'en soient d'ailleurs prévenus les gendarmes mobiles appelés à travailler à leurs côtés. Postés ensuite un par un avec plus ou moins de précision ou de bonheur, soit sur le parcours, soit en retrait par l'officier de paix qu'ils découvraient, ils ont été alors laissés à eux-mêmes » (M. David, *op. cit.*, p. 21). Dans ce cas précis, il est clair que l'absence d'encadrement et l'éparpillement des fonctionnaires *un par un* ne pouvaient que donner lieu à des dérapages...

2. Il s'agit du gardien en civil Le Xuan, que des membres du service d'ordre CGT neutralisent et désarment alors qu'il lançait des cailloux sur les CRS, boulevard Poissonnière. La préfecture a démenti la version des faits donnée par la CGT. Le rapport David également.

3. Voir *l'Humanité* du 18 février 1980, et *Le Monde* du 9 septembre 1980. Saïd Abdallah s'est par la suite rétracté.

l'Opéra, un groupe de casseurs de mèche avec la police¹ ». À vrai dire, l'auteur fonde son démenti sur la seule lecture du rapport de l'Inspection générale de l'administration, sans prendre la moindre distance critique avec ce document. Or, une récente interview du préfet honoraire Jean Vaujour publiée dans les *Cahiers de la Sécurité intérieure* établit, cette fois sans conteste, que la préfecture a effectivement eu recours à une société de gardiennage à des fins de provocation :

« Dans cette manifestation, une ou deux sociétés privées de sécurité avaient été, excusez-moi du terme, mais je peux le dire puisque j'ai commandé des policiers, sollicitées par la police pour des tâches qui n'avaient pas été clairement définies. J'ai appris ces faits grâce au chef d'une des entreprises concernées qui se défendait de n'avoir fait qu'exécuter les ordres. [...] Ne parlons point, si vous le voulez bien, de provocation mais disons que la police a demandé à une ou deux sociétés privées de gardiennage de mener un certain nombre d'actions qui étaient gênantes pour un service public². »

Précisons ici que les trois modes de provocation évoqués ici ne recourent sans doute pas toutes les possibilités, vraisemblablement infinies, ouvertes à un pouvoir politique animé de mauvaises intentions. D'autre part, il est clair que, dans certains cas, il est difficile de faire la part dans une décision politique, entre le mauvais calcul politique, la bêtise et la provocation. Un bon exemple de cette indétermination est le refus, lors du mouvement étudiant de 1986, opposé par le ministre de l'Éducation nationale de recevoir une délégation à l'issue de la manifestation du 27 novembre, comme le fait remarquer un commissaire d'arrondissement parisien :

« Il y a certaines décisions qui mettent le feu aux poudres. C'est évident. Il est normal qu'un gouvernement fasse des actes éventuellement impopulaires pour le bien de la nation, mais lorsqu'on a à traiter à chaud une grosse manifestation, il y a certains comportements qu'il faut absolument bannir. L'exemple peut-être le plus marquant est la première manifestation, le 27 novembre 1986. 800 000 jeunes sur l'esplanade des Invalides, la délégation part en direction du minis-

1. J.-P. Brunet, *op. cit.*, p. 313.

2. Jean Vaujour, interview aux *Cahiers de la Sécurité intérieure*, 3, novembre 1990-janvier 1991, p. 35.

rière de l'Éducation nationale. 800 000 personnes dehors, déjà bien animées, puisque ça castagnait déjà depuis 16 h 30 dehors. J'ai des souvenirs bien précis de la chose. Mais le gros de la manifestation était calme et joyeux. Il y avait un podium, il y avait le commissaire Berlioz qui à l'époque était le contact avec les organisateurs, et ça se passait bien, ses messages étaient calmes. Néanmoins, il faisait part du nombre impressionnant de jeunes, de la pression que ça représentait et des attentes que laissaient espérer les organisateurs au micro. Et lorsque Assouline a dit : " Nous allons demander à être reçus au ministère de l'Éducation nationale ", il était porteur d'un certain espoir. Et quand le ministre a dit : " Je ne reçois pas de délégation ", c'est lui qui a mis le feu au poudres. Exemple type d'une décision provocante. Enfin, je suis persuadé que la soirée se serait peut-être terminée dans l'eau de rose, mais ce qu'il a fait là, lorsque la délégation est revenue et lorsque Assouline a annoncé à une foule de jeunes entre 14 et 20 ans qu'ils ne seraient pas reçus, ils étaient étonnés. C'est peut-être à ce moment-là que les choses ont basculé, c'est-à-dire que les quelques casseurs qu'on avait sur le poil se sont retrouvés soutenus. En tout cas, ils faisaient partie du groupe. Il était normal à ce moment-là d'exprimer la violence. D'ailleurs les comptes rendus de la presse en sont un bon reflet. Pas le reflet de la réalité, mais le reflet de cette perception-là, puisque partout on a dit que c'est à partir de 18 h 30 que les troubles ont commencé. Alors que ça faisait déjà trois heures que l'on se bagarrait à un certain point. Mais à ce moment-là, c'était un peu hors jeu. Les casseurs étaient hors jeu, ils n'étaient pas reconnus. Si la délégation avait été reçue, s'il y avait eu une avancée de la négociation, ils auraient sans doute été rejetés. Or, là, ils ont été englobés. On a dit : " Ils sont l'expression du ras-le-bol des jeunes et du refus de les comprendre. La manifestation a récupéré ses casseurs ". »

Quoi qu'il en soit de ce dernier cas, les différents exemples que nous venons de développer démontrent, s'il en était besoin, l'existence potentielle de la provocation policière à l'horizon de certaines manifestations. Il n'en demeure pas moins qu'il est fort difficile de déterminer avec certitude ce qui ressort ou non de la provocation, de l'incompétence ou du hasard. À vrai dire, si nous avons tenu ici à mentionner les problèmes que pose la provocation c'est moins pour en faire l'analyse systématique (faute de sources contemporaines suffisantes) que pour insister à nouveau sur deux points : d'abord, le traitement des manifestants par les forces de l'ordre et l'autorité civile n'est à l'évidence pas homogène. « Ensuite, pour citer Gary Marx, la tendance

des chercheurs à étudier les mouvements sociaux depuis leurs bureaux tranquilles – en se reposant sur la littérature imprimée du groupe et les comptes rendus des médias – peut conduire à manquer certains aspects de la richesse des interactions entre les mouvements et leur environnement, voire provoquer des erreurs d'interprétation¹. »

Gestion patrimonialiste des conflits

« Dans le maintien de l'ordre, il y a un espace. Ils font leurs désordres dans un espace défini et les forces de police sont implantées autour, et tant qu'un seuil de désordre n'est pas atteint, on ne bouge pas. Par exemple, les grilles de la préfecture. On les laisse approcher des grilles, mais s'ils commencent à les secouer et qu'elles vont tomber, on grenade. C'est l'autorité qui définit jusqu'où on peut aller. Il y a une limite. On ne peut pas laisser les gens entrer, faire tomber les grilles. Mais il y a des préfets qui interdisent aux manifestants d'aborder les grilles et on les maintient au-delà de la rue. D'autres, on les laisse arriver contre les grilles. Tout dépend de l'autorité préfectorale, de sa conception du maintien de l'ordre. Mais, de toute façon, il y a une tolérance du désordre, comme disait Clemenceau. C'est vrai : s'il y a une manifestation, on ne peut que les laisser faire un type de désordre. On peut dire, même si ce n'est pas tout à fait ça, qu'on passe un contrat. On prend un risque considérable à intervenir par la force pour faire cesser un petit désordre. Dix cabines téléphoniques un peu dégradées, c'est pas très grave. Il vaut mieux ça que d'intervenir par la force et là, il y aura encore plus de choses cassées parce qu'en se sauvant ils vont casser des vitrines. Donc, il y a un calcul, mais ce n'est pas une science exacte. C'est une évaluation des risques, c'est gérer les événements en pesant les conséquences d'une décision. Sans arrêt on prend des décisions et on en pèse les conséquences. Donc, on laisse faire jusqu'à un seuil qu'on ne tolère pas. Et puis là, on réagit. » (Commissaire de police – Angers.)

Si certains groupes sociaux ou certaines revendications font sans doute l'objet d'un traitement plus sévère qu'à l'accoutumée, l'État fait preuve également dans certaines circonstances d'une grande tolérance face à l'illégalisme des actions entreprises par les manifestants. Dans la plupart des cas, il s'agit de

1. G. Marx, « Thoughts on a Neglected Category... », art. cité, p. 403.

manifestations d'agriculteurs puis, dans une moindre mesure, d'étudiants.

Dans certaines situations, notamment, l'autorité politique donne pour consigne de ne pas procéder à des arrestations pour éviter un effet de relance sur la dynamique des manifestations, quand bien même des individus peuvent être identifiés comme les auteurs de violences. Peu convaincues de l'efficacité de cette méthode, les forces de l'ordre se plaignent fréquemment du « laxisme » de l'État qui, selon elles, aurait plutôt pour effet de confirmer les groupes manifestants dans l'utilité, voire la nécessité, d'user de l'action violente. Un rapport du groupement de gendarmerie de l'Aude exprime parfaitement ce malaise policier :

« Les manifestants du 16 mars 1967, à Carcassonne, dont quelques-uns avaient été appréhendés, dont certains autres avaient été identifiés avec certitude, alors qu'ils se rendaient coupables d'excès parfois graves [...] sont restés impunis. L'information à peine ouverte semble bien avoir été aussitôt close [...]. Ce n'est évidemment pas le rôle de la gendarmerie de se substituer aux magistrats. Elle doit leur fournir les éléments nécessaires. C'est ce qui a été fait. Chaque intervention depuis janvier 1967 a donné lieu à un procès-verbal. Des coupables par dizaines sont connus dont les noms figurent sur les procès-verbaux. [...] (Les développements du mouvement viticole dépendront de la position qui sera prise par l'autorité administrative et le judiciaire sur la façon de traiter les manifestants [...]). Contre cette catégorie de viticulteurs, nostalgiques de l'action directe, les seuls arguments efficaces semblent bien être dans une répression pénale rigoureuse mettant fin aux atavismes actuels. Mais pour cela, et au point où en sont les choses, il convient d'attendre afin d'être certain que la masse, rassurée par le maintien des cours, ne réagira pas¹. » (Groupement de gendarmerie de l'Aude, 23 novembre 1967.)

Quelquefois, la dénonciation du laxisme de l'État dépasse le cadre des revendications policières et gendarmiques. Ce fut le cas pendant les troubles liés au monde agricole d'octobre 1991, lorsque plusieurs membres du gouvernement (J.-M. Baylet, P. Bérégovoy, M. Sapin) furent empêchés par des manifestations de se déplacer librement sur le territoire. Pour répondre à l'inquiétude manifestée dans les médias, François Mitterrand

1. Cité dans P. Mann, *L'activité tactique des manifestants...*, op. cit., p. 36.

convoque alors le Premier ministre, le ministre de la Justice et celui de l'Intérieur afin d'exprimer ses inquiétudes quant au respect de l'autorité de l'État. Pourtant, au-delà de l'effet d'annonce de cette réunion « de crise », la gestion des manifestations agricoles n'en fut pas changée. C'est que la fermeté exercée par l'autorité civile peut aussi avoir pour conséquence de provoquer une montée en puissance des mobilisations en même temps, quelquefois, qu'un regain de popularité auprès du public. Patrice Mann l'illustre à partir de l'exemple des mobilisations viticoles du Midi de la France. Il rappelle que le drame de Montredon fait suite à l'arrestation en mars 1976 de deux viticulteurs et il signale qu'après 1971, « les arrestations auront chaque fois pour effet de relancer la dynamique manifestante, au point qu'en 1975 certains leaders vont essayer d'en faire une composante de leur répertoire tactique en allant – en vain par deux fois – se constituer “ prisonniers ” auprès des autorités¹ ». À partir de 1971, dans plus d'un cas sur deux, les arrestations sont suivies de manifestations de soutien.

Si les arrestations et les procès ont pour effet de relancer la dynamique des manifestations, les verdicts et les condamnations auxquels sont soumis les inculpés sont encore bien souvent à l'origine de pressions, de représailles, si bien que les juges cèdent quelquefois sous la menace de la rue. Par exemple, le 29 février 1984, quatre viticulteurs, interpellés le 2 février 1984 lors d'une opération de maintien de l'ordre, comparaissent devant le tribunal correctionnel de Carcassonne². Dès l'annonce de la date du jugement, les responsables des comités d'action viticole de l'Aude et de l'Hérault, ainsi que plusieurs associations de vigneron de la région Languedoc-Roussillon, font connaître leur intention d'organiser un grand rassemblement régional devant le palais de justice, afin de soutenir les inculpés.

Les viticulteurs commencent à se rassembler vers 13 h 45. Une centaine d'entre eux assistent à l'audience, tandis que 400 autres restent à l'extérieur. À 15 heures, le rassemblement atteint un millier de personnes. Un représentant du transporteur dont la citerne avait été vidée par les inculpés se constitue

1. Patrice Mann, *L'activité tactique des manifestants...*, *op. cit.*, p. 37.

2. Les viticulteurs, fait unique jusqu'alors, sont poursuivis pour avoir déversé le contenu d'une citerne de vin sur la chaussée lors d'une opération commando.

partie civile à l'audience. Du coup, la salle comme le rassemblement commencent à s'agiter, quelques pétards sont lancés à l'extérieur. Devant l'agitation, le président menace de faire évacuer la salle. À 18 heures, le véhicule du représentant des transporteurs est renversé derrière le palais de justice. Une demi-heure plus tard, estimant ne pas devoir rendre son jugement sous la pression de la rue, le magistrat décide de lever la séance et de renvoyer le jugement sous huitaine. Mais les agriculteurs refusent de quitter la salle et les manifestants bloquent le bâtiment. Le président de séance revient alors sur sa décision et déclare qu'il rendra son verdict dans la soirée. Celui-ci, rendu à 19 h 20, est sévère : 2 000 F d'amende et 117 000 F de réparations. Dès l'annonce du verdict, les viticulteurs tentent d'arracher les grilles du palais de justice, les CRS grenadent, chargent, et les déprédations commencent dans tout le quartier pour ne plus s'arrêter que le lendemain matin. La préfecture évalue les dégâts à 35 millions de francs.

On a là un bon exemple des moyens dont disposent les organisations pour relancer un mouvement en arguant de la sévérité de la répression afin de provoquer un regain d'intérêt des médias et de galvaniser leurs troupes. L'installation d'une sonorisation devant le palais a permis, tout l'après-midi, de retransmettre et de « commenter à chaud » les débats, mais aussi d'influer sur les décisions du président de séance, lequel doit finalement renoncer à renvoyer le jugement. Ensuite, le jugement rendu, les viticulteurs passent immédiatement à l'attaque, se séparant en plusieurs groupes pour prendre d'assaut la gare SNCF, la trésorerie, le mobilier urbain. Le matériel offensif (explosifs, bâtons, essence) est bien vite récupéré dans les véhicules garés à proximité. Tout indique, dans la rapidité d'exécution de la manœuvre, dans la répartition des cibles et la quantité de matériel, que les organisateurs avaient prévus à l'avance, en cas de verdict défavorable, d'intervenir brutalement. Ce qui d'ailleurs ne provoqua pas la surprise des forces de l'ordre prêtes à toute éventualité.

La plus ou moins grande tolérance de l'autorité civile se manifeste encore lorsque, au moment des négociations entre groupes organisateurs et autorités avant une manifestation, sont définies des « zones de tolérance » dont la fonction est de délimiter à l'avance les types de violences qui ne donneront pas lieu à une intervention des forces de l'ordre. Cette délimitation

de degrés d'acceptabilité dans l'illégalisme remplit une double fonction. Elle permet d'abord à l'autorité politique de définir les cibles acceptables de la violence et d'en écarter d'autres jugées plus sensibles ou plus coûteuses¹. Elle permet en même temps aux organisateurs de ne pas se couper d'une base quelquefois décidée à en découdre coûte que coûte, et donc d'en garder le contrôle.

Nombreux sont les exemples de gestion prévisionnelle. Lors d'une manifestation de viticulteurs des comités d'action viticole et du CDJA de l'Aude contre l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, le préfet autorise explicitement les 300 manifestants à recouvrir de slogans à la peinture les installations d'une autoroute, à condition qu'il ne soit procédé à aucune entrave à la circulation ni à aucune déprédation aux abords de la sous-préfecture. Le déroulement effectif des opérations suivra à peu près ce plan, avec une opération « peinture » au péage de Lézignan, suivie un peu plus tard du déversement de 116 hectolitres de vin et d'un camion d'oignons sur les voies, de la peinture de slogans sur les trains en gare de Narbonne. Ce n'est que lorsque certains éléments essaient de bomber les murs de la sous-préfecture en fin d'après-midi que les CRS interviennent enfin, ce qui provoque la dispersion immédiate des manifestants.

Dans certains cas, un accord est trouvé sur le terrain, sans qu'il y ait eu négociation préalable. Par exemple, lorsque le 19 mai 1983, 250 aviculteurs libèrent 17 000 poules pondeuses dans les rues de Morlaix avant de s'attaquer à la mairie, dont ils brisent les portes et envahissent les locaux, les autorités proposent de mettre à la disposition d'une délégation (accompagnée de poules) un wagon dans l'express Brest-Paris pour aller demander à Paris un entretien avec un membre du gouverne-

1. Ce type de négociation s'explique par la responsabilité financière de l'État en matière d'atteinte aux biens publics ou privés dans le cadre des manifestations. L'article 92 de la loi du 7 janvier 1983 stipule en effet que « l'État est légalement responsable des dégâts et dommages résultant des crimes et délits commis, à force ouverte ou par violence, par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit sur les personnes soit sur les biens ». Cette responsabilité ouvre la possibilité aux préfets de choisir, selon divers critères, le type de violence acceptable à la fois en termes symboliques et financiers.

ment. L'acceptation par les agriculteurs de ce compromis permet d'éviter tout heurt avec les forces de l'ordre.

La gestion du patrimoine des conflits permet encore à l'autorité civile, dans une perspective stratégique, de déterminer à l'avance les cibles visées par les manifestants, notamment pour éviter la destruction de biens privés. Lors de la journée « Agriculture morte » organisée dans les Pyrénées-Orientales le 25 janvier 1982 par la FNSEA et le CDJA pour protester contre les importations en provenance d'Espagne, les manifestants ont l'intention d'interdire toute circulation ainsi que toute vente de produits agricoles. L'objectif principal de la journée est d'intercepter tous les camions étrangers et d'en déverser le contenu sur la chaussée. Aussi, lors de la réunion préparatoire à la préfecture, un certain nombre de mesures préventives sont-elles prises : en accord avec les autorités espagnoles, la frontière est fermée à plusieurs endroits et les camions étrangers sont retenus aux villes frontalières. Par ailleurs, aucun train de marchandises ne doit circuler ce jour-là. Prévoyant la colère des agriculteurs devant l'absence de camions à arraisonner, les forces de l'ordre ont pour consigne d'« observer » les dégradations qui seront commises et de n'intervenir qu'en cas d'urgence.

Le 25, dès 9 heures, des barrages filtrants sont mis en place sur les autoroutes par les agriculteurs. La situation reste calme jusqu'à 12 heures. À partir de ce moment, les manifestants comprennent que des mesures de prévention ont été prises et qu'ils n'intercepteraient pas de camions espagnols. Un véhicule lourd transportant du gravier émulsionné est alors arrêté et son chargement déversé sur la voie ferrée. Une demi-heure plus tard, c'est un chargement de béton liquide qui est renversé sur la même voie. Les forces de l'ordre restent en retrait et n'interviennent pas (un hélicoptère de la gendarmerie est chargé de la surveillance).

De 13 heures à 14 heures, 600 mètres de rails sont arrachés à l'aide de tracteurs, ce qui provoque une intervention des CRS. Les manifestants se dispersent immédiatement et le préfet donne l'instruction de ne pas poursuivre les manifestants et de ne procéder à aucune interpellation. Un peu plus tard, des arbres sont coupés à la tronçonneuse et la chaussée est arrachée sur 5 mètres à Saint-Genis-des-Fontaines.

Enfin, vers 16 heures, les manifestants se regroupent devant la préfecture et exigent de pouvoir défilier devant le bâtiment et d'y

déposer un tronçon de voie ferrée. Le préfet demande alors à recevoir une délégation, et, sur l'engagement solennel du responsable qu'il n'y aura pas de dégradation, le préfet autorise les manifestants à défiler. Le barrage est ouvert et une partie du personnel CRS embarque dans les cars, la présence des forces de l'ordre étant perçue comme une « provocation ». Le tronçon de voie est projeté contre la guérite de verre du gardien qui se brise, puis la dislocation commence. À la fin de l'opération, une voiture de la police urbaine avec cinq personnes à bord est renversée par les derniers manifestants. En fin de journée, le préfet réunit les différents chefs de service concernés et se félicite du bon déroulement de la manifestation, « en ne cachant pas que pour lui les 1 200 000 F de dégâts au préjudice de la SNCF étaient un moindre mal, car des incendies de camions, à 500 000 F par camion, auraient pu coûter infiniment plus cher ».

Ce récit est révélateur de la tolérance dont peut faire preuve l'autorité politique vis-à-vis de manifestants très violents et prêts à se livrer à d'importantes déprédations. Malgré le déversement de plusieurs chargements d'origine non agricole, l'endommagement de routes et la destruction d'une partie de la voie ferrée, le préfet demande à recevoir une délégation, l'autorise à défiler devant la préfecture et accepte même de retirer les forces de l'ordre. Ce type d'attitude n'est pas ici le fruit d'une sympathie marquée de l'autorité civile pour les agriculteurs mais bien plutôt le résultat d'un calcul d'utilité destiné à minimiser le plus possible les débordements et les violences. Et ce calcul se fait plus ou moins en concertation avec les organisateurs, toujours inquiets des possibilités de débordements de la base. Dans le cas de cette manifestation, par exemple, les responsables syndicaux avaient prévenu l'autorité de la présence dans leurs rangs d'éléments jeunes difficilement maîtrisables (dans un but peut-être tactique...). Ce dernier point indique bien que l'« équilibre » recherché au cours d'un conflit est extrêmement fragile et que tout peut basculer rapidement sous l'effet d'un geste malheureux, d'une intervention « prématurée ». Le rapport CRS sur cette manifestation l'illustre bien, qui conclut ainsi :

« Dans ce genre de manifestation, compte tenu de l'origine catalane et terrienne des manifestants, et du caractère incontrôlable des réactions des éléments les plus jeunes et les plus durs de cette catégorie socioprofessionnelle, on peut s'attendre, si des circonstances défavo-

rables viennent entraver le bon déroulement des opérations prévues, à des réactions extrêmement violentes. C'est ainsi que l'autorisation accordée par le préfet aux manifestants de défiler devant la préfecture et devant les sections de la CRS n'a pas été sans entraîner certaines craintes du commandant opérationnel ; il suffisait peut-être d'une parole déplacée, d'un regard un peu trop insistant, pour mettre le feu aux poudres et déclencher un déchaînement de violence, car les manifestants étaient très déterminés à passer coûte que coûte. »

Quelquefois, enfin, les forces de l'ordre font les frais de la tolérance de l'autorité civile, plus soucieuse d'ajuster sa stratégie de réponse à une ligne politique qu'aux nécessités du maintien de l'ordre. À l'issue de la manifestation lycéenne du 12 novembre 1990, par exemple, une lettre du syndicat indépendant de la police nationale datée du 13 novembre 1990 fait remarquer que le refus d'intervenir assez tôt au pont de l'Alma pour disperser les manifestants et intercepter les « casseurs » aura été la cause du grand nombre de blessés parmi les forces de l'ordre. La lettre rappelle que les « casseurs » avaient été repérés dès leur sortie du métro mais que des ordres stricts furent donnés pour ne pas intervenir. Ensuite, le port du casque et l'usage des grenades n'ont pas été autorisés bien que les manifestants fussent au contact « alors que le risque de "paniquer" les jeunes lycéens n'existait plus et que la sauvegarde des personnes et des biens était alors devenue évidente ». « Au total, conclut la lettre, il est regrettable que (les fonctionnaires) aient été considérés comme de la vulgaire chair à canon. »

On voit avec cet exemple comme les contradictions possibles entre les logiques politiques de gestion des conflits sociaux et les nécessités tactiques peuvent être à l'origine de dysfonctionnements. Attentive avant tout à ne pas donner une image répressive d'elle-même face au sympathique mouvement des lycéens, l'autorité politique a laissé dégénérer l'affrontement, se souvenant des événements tragiques de décembre 1986 et de leurs effets politiques. La gestion du patrimoine peut donc répondre autant à des motivations d'ordre tactique que d'ordre politique.

Nous avons voulu montrer dans ce chapitre que la puissance étatique, telle qu'elle se manifeste dans la gestion des maintiens de l'ordre, est mise en œuvre par une multiplicité d'acteurs dont les intérêts, les subcultures et les attitudes varient considéra-

blement. Le maintien de l'ordre ne peut donc se penser seulement en fonction d'une logique de pure instrumentalité des forces de l'ordre au service d'une volonté politique, étant donné les marges d'autonomie dont les agents, à tous les niveaux, peuvent disposer. On en conclura logiquement à la nécessité de penser les appareils policiers comme des acteurs à part entière sans pour autant concentrer l'attention sur le seul travail policier à l'exclusion du rôle des autorités politiques ou des groupes manifestants. Pour peu qu'on les combine, ces angles d'attaque permettent de déterminer des séries de facteurs dont on peut dire qu'ils ont le plus souvent pour effet de jouer un rôle dans la survenance de violence dans les manifestations, sans chercher pour autant à établir un schéma *prédictif*, puisque rien ne nous autorise à donner plus de poids à certains facteurs par rapport à d'autres qui, selon les situations, peuvent jouer à la marge ou ne pas jouer du tout.

Cependant, sans prétendre déboucher sur un modèle, on peut ici, à la suite d'autres auteurs¹, dresser la liste des facteurs de violence les plus souvent responsables des incidents dans nos corpus. Dans cette perspective, nous distinguerons analytiquement trois niveaux : celui des déterminants structurels ; celui des interactions entre manifestants, autorité politique et forces de police, telles qu'elles sont déterminées par des variables culturelles, contextuelles et conjoncturelles ; celui des déterminants morphologiques enfin.

1. *Au niveau structurel*, les conditions d'apparition des violences sont liées à quatre facteurs : l'existence ou non de moyens d'expression autres que le conflit (degré d'ouverture

1. Voir Anthony Oberschall, *Social Conflict...*, *op. cit.*, qui distingue la partialité et le faible degré de responsabilité des agents du contrôle social, la faiblesse des organisations protestataires ou leur rivalité, la nature des enjeux, la reconnaissance du droit de manifester. Etzioni, quant à lui, détermine les facteurs suivants : les restrictions excessives imposées aux manifestants, les provocations des spectateurs, ou des manifestants, la politisation des revendications, le rôle des médias, l'absence d'autres moyens d'expression politique que la violence (*op. cit.*). Enfin, Pierre Favre, dans une analyse portant sur les facteurs propres aux groupes manifestants, propose de retenir le nombre de manifestants, la présence de groupuscules extrémistes, de groupes d'étrangers, l'absence de mémoire manifestante, la banalisation du conflit en cours, les traditions culturelles des manifestants, la succession des manifestations et, enfin, la part des effets émergents non voulus (P. Favre, « Nature et statut... », art. cité).

ou de fermeture du système institutionnel, exclusion des positions dominantes des minorités actives, inégalités matérielles) ; l'état du droit et de la pratique en ce qui concerne la qualification et la gestion usuelle de l'action contestataire (délimitation des interdits, tolérance passée, etc.) ; le système d'alliance disponible pour les contestataires (appui de certains secteurs, ressources en termes de soutien) et enfin le degré de légitimité, tel qu'il est reconnu par les différents secteurs de la société – notamment les médias, et donc le public – de la « mise en scène » des revendications par l'action manifestante. Ce niveau structurel détermine largement les répertoires d'action disponibles pour les minorités actives et le type de réponse apportée par l'État.

2. *Au niveau des interactions*, on distinguera trois séries de variables.

a) *Un niveau culturel* en premier lieu, c'est-à-dire la manière dont les groupes perçoivent la société et la place qu'ils y occupent, les règles qui doivent gouverner les comportements. Nous avons vu tout au long de ce livre que les identités propres à chaque groupe – policiers et manifestants – et la perception que chacun a de la culture des autres protagonistes déterminent des voies spécifiques par lesquelles les situations et les comportements adaptés à ces situations sont définis. De ces perceptions découlent une vision de la légitimité et une prévision des comportements attendus des adversaires. Aussi, plus les groupes ont-ils des perceptions différenciées de la légitimité des situations, plus les chances d'apparition d'incidents s'accroissent-elles. Il reste que les subcultures, les identités ont toutes les chances de s'exprimer plus ou moins librement en fonction de l'organisation et de la composition des groupes. Par exemple, la subculture policière, fondée sur le goût de l'action, la résolution des conflits par la force, le respect exigé de la fonction policière, aura d'autant plus de chance de s'exprimer librement en chacun que les dispositifs policiers sur le terrain seront marqués par une structure diffuse de commandement, l'hétérogénéité et la multiplication des échelons de responsabilité, l'étendue des marges d'autonomie et/ou les encouragements donnés par l'autorité politique. Il en va de même pour les contestataires dont les perceptions sont également déterminées par l'état des forces, en termes d'homogénéité/hétérogénéité de

la composition sociologique et politique, des buts¹ et des moyens mis en œuvre (répertoires d'action) ;

b) *Un niveau contextuel* en second lieu, se référant à l'état passé des relations entre les groupes affrontés. On songe ici aux résultats des manifestations précédentes, à ce qui s'y est passé, aux violences essuyées. Du côté policier, la recherche du renseignement, la mise en place des services d'ordre, « l'idée de manœuvre » mise au point préalablement à l'événement, la nature des interventions enfin dépendent largement de ce que l'on sait, ou croit savoir, des manifestants : efficacité du service d'ordre, respect de la base pour les consignes des représentants, volonté avérée de négociation de la part de ces représentants, condamnations par des prises de position publiques passées ou présentes du recours à la violence et, enfin, « nature » des manifestants, en fonction de leurs appartenances professionnelles et ethniques, leur âge et leur genre. Du côté manifestant, l'histoire de chacun (défaite à effacer, vengeance à prendre), l'idéologie et les mythes entretenus par chaque organisation font que la confiance dans l'impartialité du travail policier ou au contraire la certitude que l'ennemi c'est aussi, sinon surtout, la police, déterminent encore l'apparition des violences.

c) *Un niveau conjoncturel*, enfin, auquel les groupes adaptent leurs stratégies et leurs tactiques aux impératifs du moment. À ce niveau, le plus fluide, le calcul politique est déterminant du recours à la violence. Ainsi la proximité d'élections a-t-elle généralement pour effet de provoquer un adoucissement des consignes de l'autorité politique à l'égard des interventions

1. Par exemple, les cas où certains manifestants comprennent leur présence dans la rue comme une action symbolique destinée à simplement exprimer un mécontentement et dont le principe de la réussite réside seulement dans la possibilité de s'être fait entendre alors que, pour d'autres, le motif réel de la présence dans la rue est effectivement d'empêcher ou d'altérer le cours d'un événement, de se venger d'un individu ou d'un groupe d'individus. Un bon exemple de ce type de situation est celui des manifestations d'opposition aux meetings du Front national et dont le schéma est le suivant : un défilé de protestation avec organisations syndicales, partis politiques et associations pour exprimer une protestation morale contre la présence de Jean-Marie Le Pen, suivi plus tard, au moment où se tient le meeting, d'un rassemblement de groupes antifascistes plus radicaux dont le but est d'empêcher le public d'accéder à la salle du meeting, de s'affronter au service d'ordre du Front national, à la police jugée complice et, pourquoi pas, avec l'espoir de conspuer directement Jean-Marie Le Pen.

policieres, dans le souci de ne pas s'aliéner une partie de l'opinion ; à l'inverse, l'affermissement de la gestion du maintien de l'ordre, voire la provocation, peuvent également répondre à des nécessités politiques. De ce point de vue, nous avons vu que la tournure prise par la manifestation du 23 mars 1979 était sans doute à mettre en rapport avec les élections cantonales des mois suivants et, surtout, la loi « anticasseurs » alors en discussion au Parlement. D'une manière générale, la gestion patrimonialiste des conflits, ou la plus grande sévérité, sont le produit d'impératifs tactiques dont le principe est ailleurs que dans la culture propre à chaque groupe ou dans le souvenir des expériences passées. Enfin, on fera remarquer que la variation dans les interprétations du contexte légal des interventions joue à la fois au niveau des missions assignées aux forces de l'ordre par l'autorité politique et au niveau de la mise en œuvre des moyens adéquats pour y parvenir, dont, en théorie tout au moins, l'appréciation est laissée à l'autorité policière. Ainsi, nous avons montré que les forces de police pouvaient aussi, en fonction d'impératifs propres, moduler leurs stratégies de réponse à la présence de protestataires dans la rue, notamment en fonction de l'évolution des situations au cours de l'événement. Par exemple, les blessures infligées à des policiers peuvent avoir pour effet, pour peu que l'information soit suffisamment relayée, de générer des conduites illégales dans un souci de vengeance (tirs tendus, matraquages insistants, etc.). Là encore, les marges d'autonomie que s'arrogent ou que l'autorité politique laisse aux forces de police peuvent être déterminantes.

3. Les conditions d'apparition des violences varient encore en fonction de *facteurs morphologiques*, c'est-à-dire de la situation dans l'espace et le temps de l'événement. De la configuration des lieux (lieux de rassemblement, itinéraire des défilés, modalités de dispersion) dépend l'existence ou non d'issue pour les manifestants, comme pour les forces de l'ordre au cas où elles doivent se retirer, mais aussi la possibilité de créer un no man's land (barrières, grilles de bâtiments, etc.) afin d'éviter tout contact physique. Surtout, la qualité du renseignement policier importe ici dans la mesure où les conduites policières ont d'autant plus de chance d'être respectueuses des manifestants que, par leur nombre et leurs positions tactiques, les forces de l'ordre sont assurées de tenir la situation en main. Aussi bien, une faiblesse apparente du dispositif policier peut avoir pour effet d'encourager les mani-

festants à pousser leur avantage en passant outre les interdictions fixées à l'avance (débordement de barrages fixes, agressions de policiers isolés, etc.). Enfin, pour reprendre une expression de Pierre Favre, il faut encore faire une part aux « effets émergents non prévus à l'avance », qui, dans les situations les plus calmes, peuvent déboucher sur l'occurrence de violences. Plus précisément, les formes prises par les interactions au cours d'un événement constituent des signaux qui contribuent à informer la perception de la situation par les adversaires. Le jet d'une canette de bière sur un barrage par un individu isolé, une courtè charge d'intimidation destinée à éviter tout contact physique avec les manifestants, sont des signaux qui peuvent faire penser que la situation vient de changer, de basculer et de justifier une modification des comportements : dispersion brutale, agression généralisée des forces de l'ordre. Nous en avons donné un exemple avec le déclenchement des premiers affrontements au pont de l'Alma le 12 novembre 1990.

La liste dressée ici des facteurs déterminants du recours à la violence n'est évidemment pas complète. Encore une fois, notre démarche n'est pas ici d'établir un modèle prédictif mais plutôt de souligner à quel point la tournure des événements, la dynamique d'une manifestation et, partant, les chances de succès ou d'échec d'un mouvement dépendent autant d'un état donné des opportunités politiques, d'un système d'alliance et de conflit, que de la construction sociale du monde propre à chacun des protagonistes, chacun des groupes de conflit, en fonction de la formation et de la transformation des identités, et de la communication persuasive mise en œuvre par les acteurs¹.

1. Par exemple, ce n'est pas seulement la légitimité d'un groupe organisateur ou même sa volonté de négocier qui sont cruciaux dans la probabilité qu'une manifestation reste pacifique, mais aussi la perception que la police a de cette direction comme responsable et légitime. De la même façon, il n'est pas suffisant de dire que la composition sociologique d'une foule manifestante est déterminante du caractère pacifique d'une manifestation (par exemple, présence de femmes et d'enfants). Toutes les catégories d'une population manifestante peuvent, potentiellement, se trouver impliquées dans une interaction violente. Encore une fois, tout dépend de la définition de la situation partagée par les manifestants comme par les forces de l'ordre, dans la mesure où ce sont ces perceptions qui délimitent le comportement jugé le plus approprié à la situation. Et c'est sans doute lorsque les perceptions des uns et des autres sont les plus éloignées que la violence a toutes les chances d'être la plus meurtrière.

CONCLUSION

Dans *Demonstration Democracy*, Amitai Etzioni constatait, au début des années soixante-dix, que le recours à l'expression directe des opinions devenait une pratique de plus en plus courante dans les pays démocratiques, perceptible à la fois à l'augmentation en nombre des manifestations et à leur diffusion dans toutes les couches de la société¹. Dix ans plus tard, dans le dernier chapitre de *Political Action*, Barnes et Kaase font la même remarque pour se féliciter de ce que les manifestations s'inscrivent désormais dans les usages normaux de la participation².

Ces constats d'une institutionnalisation croissante du recours à la rue semblent plus que jamais d'actualité pour les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. L'analyse menée ici a en effet révélé, dans le cas de la France, l'ampleur de la participation directe et invite à ne plus retenir seulement du phénomène ses traductions les plus visibles, celles qui induisent ou accompagnent des crises politiques. En deçà de ces rares moments qui font « événement », le recours à la manifestation paraît s'inscrire, en France mais aussi en Europe³, dans les pratiques les plus quotidiennes.

1. A. Etzioni, *op. cit.*

2. S. Barnes, M. Kaase et al., *op. cit.*

3. H. Kriesi et al., *The Politics of New Social Movements...*, *op. cit.*

Plus de dix mille manifestations se déroulent chaque année en France métropolitaine. À elle seule, Paris en compte un millier par an. En moyenne, on en recense une tous les deux jours à Marseille et une tous les trois jours à Nantes. Si l'on ajoute à cela la part prise par les micro-mobilisations et l'interpellation directe du politique qu'elles suscitent, l'existence de régularités saisonnières et, surtout, la rareté du recours à la violence par les manifestants comme par les forces de l'ordre, tout semble indiquer un processus déjà bien engagé, sinon achevé, d'institutionnalisation.

L'ampleur actuelle de l'activité manifestante et sa diffusion dans quasiment toutes les catégories sociales semblent donc bien indiquer une certaine naturalité de la manifestation, au sens où y recourir est devenu naturel. Ainsi avons-nous montré qu'au-delà de la plus forte mobilisation des ouvriers et de la « communauté éducative » (enseignants, étudiants, lycéens et leurs parents) le recours à la manifestation touche l'ensemble des catégories sociales. De la même façon, l'analyse de la doctrine et de la pratique du maintien de l'ordre laisse supposer que la coopération, ou du moins la tolérance, l'emporte aujourd'hui sur l'affrontement direct. Deux remarques viennent pourtant nuancer cette conclusion.

D'abord si, en nombre de manifestations, on note effectivement un recours égal de nombreux groupes socioprofessionnels à cette forme d'action, ce n'est plus tout à fait le cas en nombre cumulé de personnes descendues dans la rue, surtout si l'on rapporte ces derniers chiffres à la place de chacun des groupes dans la société. Ensuite, un certain nombre de catégories n'ont jamais, ou que très rarement, recours à la manifestation, soit qu'elles disposent de ressources spécifiques, soit qu'elles n'en aient aucune. L'échec constant des tentatives de mobilisation de chômeurs est à cet égard frappant. Aussi bien, les chapitres 6 et 7 ont montré que la pacification des rapports entre les contestataires et l'État trouve ses limites dans le traitement différencié des groupes par la police et le pouvoir politique, certains types de mobilisations continuant à faire l'objet d'une sévère répression.

Enfin, cette naturalisation de la manifestation n'est peut-être pas un phénomène si récent que cela. Il est vrai que, depuis la seconde guerre mondiale et jusqu'à la fin des années soixante, le fait de descendre dans la rue était resté l'apanage de la « classe

ouvrière », notamment sous la houlette du Parti communiste¹. Cependant, les conflits du début du siècle — période d'intense activité manifestante s'il en fût — jettent dans la rue des hommes et des femmes de tous les milieux et de toutes les professions selon qu'ils se mobilisent le 1^{er} Mai pour la loi des huit heures, pour porter le général Boulanger au pouvoir, pour soutenir ou conspuer le capitaine Dreyfus, pour défendre enfin les congrégations religieuses ou s'opposer aux inventaires...

Au-delà de ces nuances, l'institutionnalisation relative de la manifestation semble avérée dans les démocraties contemporaines. Celle-ci est d'ailleurs porteuse d'un paradoxe que l'on rencontre également dans l'histoire d'autres éléments des répertoires d'action protestataires : à mesure que la manifestation s'est généralisée tout en devenant acceptable et plus prévisible, elle semble avoir perdu de son efficacité politique. De ce point de vue, Frances Piven et Richard Cloward ont sans doute raison de préférer le terme de *normalisation* à celui d'*institutionnalisation* pour décrire ce type d'évolution². En France, et dans la période que nous étudions, cette tendance à la normalisation comporte au moins deux effets.

D'une part, elle fait passer la plupart des mouvements contestataires de la nécessité de « faire mal » à la nécessité de « faire nombre », ce qui signifie en clair que les ressources utiles à la réussite de l'action manifestante ont changé de nature et sont surtout disponibles pour les groupes dotés d'une organisation puissante et de soutiens importants. Tout se passerait donc de la même façon que pour la grève dont le potentiel révolutionnaire s'est affaibli au fur et à mesure qu'elle s'institutionnalisait³. D'autre part, et les deux points sont évidemment liés, le fait que la manifestation soit de plus en plus perçue comme un mode pacifique et légitime d'expression des opinions a pour effet de renforcer l'exclusion effective de certains groupes de la scène manifestante, groupes pour lesquels la violence est peut-

1. M. Pigenet, *op. cit.* ; D. Tartakowsky, *Les manifestations en France...*, *op. cit.*

2. F. Piven, R. Cloward, « Collective Protest... », art. cité.

3. H. J. McCammon, « Legal Limits on Labor Militancy : Labor Law and the Right to Strike since the New Deal », *Social Problems*, 37 (2), 1990, p. 206-229 ; F. Piven, R. Cloward, *Poor People Movements...*, *op. cit.*, p. 155-175 ; C. Tilly, *From Mobilization...*, *op. cit.*

être le dernier recours mais que la sensibilité dominante trouve de moins en moins tolérable, justifiant du même coup le retour ponctuel, mais bien réel, à une répression qui n'a nul besoin de se cacher. Dans cette perspective, l'occurrence de manifestations particulièrement violentes, le surgissement de formes de contestation politique nouvelles – par exemple cette vaste nébuleuse que le langage courant désigne sous le nom générique d'« émeutes de banlieues » – sont peut-être à mettre en relation avec la perte d'efficacité de la manifestation.

Cette dernière remarque invite à ne pas accorder un trop grand crédit à l'idée d'un processus continu de pacification de la participation non conventionnelle qui viendrait s'inscrire dans un *processus d'euphémisation de la violence* inspiré – souvent sans grande rigueur – de la sociologie éliásienne et dont on trouve l'exact pendant dans l'idée d'un *processus de civilisation* des exécutants de la violence d'État sous l'effet d'une professionnalisation constante¹. Mieux vaut en effet éviter la facilité d'une vision eschatologique qui tendrait à donner un sens à l'histoire des conflits de rue et des mouvements sociaux, et donc une fin. Tout dans les pages qui précèdent indique que la manifestation, de la décision d'y recourir jusqu'aux formes qu'elle peut prendre dans l'action, est le produit de variables dont il est fort difficile de dire si elles ont suivi, suivent et suivront, même tendanciellement, un processus continu d'institutionnalisation et de routinisation. La légitimité de la protestation est toujours soumise à des processus historiques contingents et rien ne permet d'exclure le retour à une vision délégitimée qui entraînerait un mouvement de radicalisation de la pratique de la rue et/ou de la répression². Le « constat » d'une professionnalisation conti-

1. N. Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976. Voir également P. Bruneteaux, *op. cit.*, à propos du maintien de l'ordre en France.

2. Ce que soulignait déjà Chris Rootes dans sa critique de *Political Action* en 1981 : « In their prediction that protest in the advanced societies will continue to be both legitimate and benign, Barnes, Kaase et al. have underestimated the extent to which the pattern of attitudes which existed in the early and mid-1970s was the contingent product of the novel configuration of political activity in the late 1960s (...). The further development of a participatory political culture in the West is, like the movement by which it gained so much momentum, contingent upon a range of social, economic and political conditions. » C. A. Rootes, « On the Future of Protest Politics

nue du maintien de l'ordre suscite encore plus de réserves. L'idée d'une recherche de technicité (du point de vue des matériels, de la formation des hommes et de l'organisation) qui conduirait les systèmes policiers à finalement « inventer » les moyens les plus adéquats au maintien de l'ordre public est loin d'aller de soi. Dans ce schéma, l'évolution de la police vers une relative *militarisation* serait le signe d'une meilleure technicité, d'une plus grande maîtrise des exigences du métier, tout se passant comme si les évolutions des organisations policières ne devaient/pouvaient trouver leur principe que dans les missions assignées. Or tout dans ce qui précède tend à montrer que le maintien de l'ordre ne se définit pas par une fonction (on serait bien en peine d'ailleurs de dire laquelle elle est...), obéissant de ce fait à une rationalisation croissante qui le rendrait toujours plus asymptotique au résultat escompté¹.

in Western Democracies. » A Critique of Barnes, Kaase et al., *Political Action, European Journal of Political Research*, 9, 1981, p. 429.

1. Patrick Bruneteaux lui-même, dont l'hypothèse centrale est celle d'une professionnalisation du maintien de l'ordre et d'euphémisation de la violence, exprime un repentir à ce sujet dans le dernier chapitre de *Maintenir l'ordre*, reconnaissant à la page 246 que « le polissage des comportements n'est pas aussi performant que l'ensemble du propos le laissait entendre ». Pourtant, ces remords s'accompagnent d'une analyse qu'il est difficile de suivre. Le retour possible à la répression s'expliquerait par trois facteurs : « les réactions individuelles épidermiques » d'agents de la répression comme « ripostes aux atteintes corporelles dont ils sont l'objet » (p. 247) ; le fait que des non-professionnels soient encore trop souvent chargés du maintien de l'ordre (p. 251 et suiv.) ; « le durcissement politique », enfin, qui met les forces de l'ordre dans l'obligation d'obéir à des consignes de violences auxquelles, par nature, elles répugneraient (p. 257 et suiv.). Sur le premier point, nous avons suffisamment montré dans les pages qui précèdent à quel point la violence policière ne se ramenait pas au terrain incertain des « micro-dramaturgies individuelles » pour ne pas y revenir. On notera cependant que cette logique explicative amène l'auteur à écrire une phrase dont il ne semble pas mesurer la portée : lors des massacres du 17 octobre 1961, « les manifestants algériens paient les conséquences des attentats terroristes qui ont fait de nombreux morts dans les rangs policiers » (p. 251). Quant à l'explication de la répression par l'amateurisme de certaines forces, elle ne tient pas compte du fait que, d'une part, l'immense majorité des maintiens de l'ordre est effectuée par ces « amateurs » que sont les polices urbaines en province et les compagnies d'intervention de la préfecture de Police et que, d'autre part, gendarmes et CRS sont toujours placés sous le commandement d'un commissaire de police, ce qui relativise d'emblée l'hypothèse de la professionnalisation. On notera, encore en passant, que cet argument constitue la deuxième « explication »

Il est vrai, dira-t-on, que les résultats exposés dans ce livre ont fait état d'un recours exceptionnel à la violence tant de la part des protestataires que des forces policières. Cependant, pour au moins deux raisons, la prudence impose de n'en pas tirer de conclusion hâtive. D'une part, il faut être attentif au fait que les évolutions mises en lumière ici sont en partie induites par notre corpus. Être en mesure aujourd'hui — ce qui n'avait jamais pu être fait auparavant — de dresser un état quasi exhaustif des manifestations dans certaines villes de France amène mécaniquement à révéler une image nouvelle de l'action manifestante, puisqu'on est en situation de prendre en compte des centaines d'événements qui n'étaient auparavant connus que de quelques personnes (en dehors des manifestants, d'ailleurs souvent peu nombreux, et de quelques badauds). D'autre part, il faut tenir compte de l'échelle des temps retenue ici. En effet, un objet prend des caractéristiques temporelles particulières suivant l'étendue sur laquelle on l'étudie. Pour reprendre l'exemple parlant d'un géologue, « [...] observée pendant une minute, la cire à cacheter obéit aux lois de déformation des solides brisants avec un *seuil* de rupture, ou de cisaillement très facile à mesurer numériquement. Mais, vue à l'échelle du mois ou de l'année, cette même cire est un fluide visqueux qui se déforme plastiquement sous la seule action de son poids. [...] Nous cherchions sans succès à expliquer les plissements et les charriages, en nous basant sur les expériences et les mesures de "résistance des

avancée par l'auteur du 17 octobre 1961 : « Les forces mobilisées comprennent des policiers non formés qui profitent de l'autonomie ainsi concédée. Sollicités sur le terrain du maintien de l'ordre, les policiers de sécurité publique commettent beaucoup plus souvent que les unités professionnelles des actes graves de brutalités. » (p. 251.) Étant donné que l'on ne dispose pas à ce jour d'un état différencié des exactions commises par les différentes unités engagées ce jour-là, il est difficile d'accorder du crédit à une telle remarque. Le dernier facteur possible de renforcement de la répression — les injonctions de l'autorité politique — développe l'idée que parfois, contraintes et forcées, les forces de police répriment. Là encore, le propos est ambigu du fait du flou entretenu sur la nature des liens de subordination liant police et pouvoir politique, si bien que l'argumentation finit par se renverser, et l'auteur de reconnaître qu'un relâchement de la contrainte politique peut également donner un « blanc-seing aux subordonnés. La plupart du temps, cette liberté a pour conséquence d'autoriser une sorte de défoulement sur des troupes ordinairement sous tutelle » (p. 258). Constat cette fois-ci juste mais qui relativise fortement les deux premiers arguments.

matériaux" faites par les ingénieurs à une échelle des temps qui est forcément celle de la vie ordinaire ; [...] tandis que [...] observées à l'échelle du million d'années, les roches les plus dures se comportent comme des matières plastiques fluides, pouvant couler même sous des contraintes très faibles ; alors leur seuil de rupture, s'il existe encore, devient infinitésimal et négligeable¹ ». L'échelle est donc décisive pour conclure sur l'allure d'un changement, ou sur l'absence de changement : sur la longue durée, il n'existe aucune nécessité démontrable pour qu'une forte croissance ou une forte dépression observées ne soient pas un simple accident. Point aberrant d'une éventuelle courbe plus plate, ou bien moment d'un cycle dont le statisticien se débarrasse par un lissage.

C'est également à la lumière de ces précautions qu'il faut considérer la question périodiquement débattue du changement de nature de la participation politique, telle qu'on pourrait la mesurer notamment à travers le remplacement des valeurs matérialistes par des valeurs postmatérialistes et par la modification de la sociologie des groupes organisateurs d'actions manifestantes (disparition des partis et des syndicats au profit d'associations *ad hoc*).

Faut-il donc déduire de nos résultats le rejet des travaux d'Inglehart ? On peut en effet émettre l'hypothèse que les valeurs matérialistes ont été en forte croissance pendant les années soixante-dix (par rapport aux années cinquante à soixante, notamment) pour diminuer ensuite à nouveau sous l'effet de la crise, et, dans ce cas, rien ne permet dans notre série décennale de conclure à un abandon durable des valeurs postmatérialistes ou au contraire à un simple « accident » sur le « trend » de longue durée². Cependant, étant donné qu'il

1. M. Meyer, *Problématique de l'évolution*, Paris, PUF, 1954, cité dans A. Gras, *op. cit.*, p. 24.

2. On trouve un bon exemple de ce problème dans *Civilisation matérielle et capitalisme* de Fernand Braudel. Celui-ci constate en effet une progression à long terme des rendements céréaliers en Europe (de 60 à 65 %) dans les années 1200-1820. Mais, fait-il remarquer, « ces progrès n'excluent pas des reculs d'assez large durée de 1300 à 1350, de 1400 à 1500 et de 1600 à 1700 ». Alain Gras, qui cite cet exemple dans son livre, ajoute alors que « si l'on compte bien, il y a eu une baisse sur deux cent cinquante ans, soit la moitié de la période, et la proposition précédente pourrait tout aussi bien

n'existe pas à ce jour de séries homogènes et continues sur la longue durée, cette limite ne remet pas en cause l'intérêt de nos résultats, d'autant que, dans les années à venir, il sera désormais possible de continuer, à partir des mêmes sources, l'établissement des séries.

L'analyse des groupes organisateurs, en revanche, ne pose pas les mêmes problèmes, dans la mesure où l'on sait mieux à quel point les organisations politiques et syndicales ont été impliquées dans les décennies précédentes dans la mise en place d'actions manifestantes. Ces dernières années, l'idée s'est diffusée dans les médias et le discours savant que les partis politiques et les syndicats ne jouaient plus autant qu'avant leur rôle de médiateurs des intérêts. Nos résultats infirment largement cette analyse pour ce qui concerne la présence syndicale surtout et, dans une moindre mesure, pour les partis politiques. Dans l'état actuel de nos connaissances, donc, l'encadrement des manifestations n'a pas changé de nature et la protestation spontanée, même lorsqu'elle est très limitée en nombre, demeure fortement minoritaire.

Ces remarques finales ne devraient susciter ni plaisir ni amertume. Elles ne sont là que pour rappeler au lecteur, une fois encore, à quel point les phénomènes dont nous avons essayé de rendre compte ici s'inscrivent dans des processus étonnamment mouvants et dynamiques et qu'il est vain de vouloir leur attribuer un sens pré-existant. C'est cette fluidité qui fait la richesse de l'objet, le mouvement de la vie même.

être inversée (baisse avec des progrès limités), ne serait l'histoire récente qui permet de trancher, définitivement mais arbitrairement, sur le sens du trend de longue durée ».

ANNEXE 1

ARCHIVES POLICIÈRES ET SÉRIES D'ÉVÉNEMENTS

LE CHOIX DES SOURCES

Les manifestations donnent lieu en France à la production d'un nombre considérable de documents policiers (télégrammes, plans d'intervention, notes de service, rapports, statistiques, dossiers de synthèse). On peut répartir ces sources en six catégories, selon la responsabilité administrative et la compétence territoriale de chaque service : 1) les archives de la Direction de la sécurité publique pour les manifestations parisiennes (conservées à la préfecture de police de Paris) ; 2) pour les manifestations ayant lieu dans les villes de plus de 10 000 habitants, les archives de la Direction centrale des polices urbaines à l'échelon national, et, à l'échelon local, des directions départementales des polices urbaines ; 3) en dehors des villes de plus de 10 000 habitants, on dispose des archives de la gendarmerie nationale ; 4) s'agissant des manifestations pour lesquelles il a été fait appel aux Compagnies républicaines de sécurité, le service central des CRS, à Paris ; 5) enfin, au niveau national, la Direction centrale des Renseignements généraux consacre une partie de son activité aux manifestations sur l'ensemble du territoire, tant du point de vue de la prévision que du suivi.

Pour décider sur quel type de documents travailler, nous avons mené une comparaison systématique des sources sur une période de six mois (janvier-mars et juin-juillet 1991), à l'exclusion des sources gendarmiques. Ce travail fut complété par un dépouillement du plus

important journal local français (*Ouest-France*), qui couvre la Bretagne et les Pays de la Loire. De ce test de validité, on retiendra deux points : d'abord, lorsque les manifestations sont recensées par la police, elles sont très exactement datées et localisées¹. Ensuite, il apparaît que les sources de loin les plus complètes sont celles des mains courantes de voie publique des commissariats centraux de province et, pour Paris, de la préfecture de Police². À Nantes, par exemple, sur 147 manifestations recensées en 1991, 50 ne se trouvent dans aucune autre source.

Dans chaque main courante et pour chaque événement, les caractéristiques retenues sont identiques, conformément aux recommandations du ministère de l'Intérieur. On y trouve : la date et le lieu de l'action ; sa durée ; les causes de l'événement ; le(s) mode(s) d'action employé(s) ; le déroulement temporel de l'action (itinéraires, cibles visées, mention de délégation et de leur possible réception sont scrupuleusement mentionnés) ; la nature des revendications, l'identification des organisateurs et des participants (essentiellement en termes de CSP) ; les caractéristiques du service, enfin du point de vue du maintien de l'ordre. Ce dernier point est particulièrement précieux dans la mesure où il permet de savoir précisément, dans la majeure partie des cas, dans quelles conditions les violences apparaissent, si elles sont le fait des manifestants eux-mêmes ou d'une réaction intransigeante de la part de la police³. Autre avantage de ces sources, le traitement réservé à l'information ne varie pas, quelle qu'en soit l'importance numérique ou politique. Cela autorise à mener un travail

1. Une centaine de démonstrations sont communes à nos diverses sources : pour aucune d'entre elles, il n'y a divergence sur la date, le lieu ni même l'identification des manifestants.

2. La main courante de voie publique est un document administratif de forme et de contenu variable d'un lieu à un autre (cela va du simple registre aux mentions manuscrites au fascicule dactylographié comme à la préfecture de police de Paris) où sont portés à mesure tous les événements qui appellent une intervention policière. Les mains courantes n'existent pas dans toutes les villes.

3. En effet, étant donné que ces documents n'ont jamais eu pour vocation d'être ouvert ni au public ni au chercheur (ils ne sont pas versés aux archives départementales ou nationales), la mention des interventions policières ne cherche pas à donner le beau rôle aux forces de police. Nous l'avons vérifié à plusieurs reprises. Il reste que la police a généralement tendance à minimiser ses erreurs et le recours à la violence, particulièrement dans les situations illégitimes. Fort heureusement, une certaine « concurrence » oppose les différentes forces (police urbaine, CRS, gendarmes), si bien que les mains courantes sont pleines de notations critiques à l'égard des gendarmes et des CRS. À l'inverse, les sources CRS, que nous avons également dépouillées (cf. *infra*) sont quelquefois peu amènes à l'égard du travail des polices urbaines.

de qualité sur les micro-mobilisations et de ne pas exclure une partie des événements au prétexte que les données les concernant seraient trop rares¹. Il a donc été décidé de concentrer l'effort sur les archives des commissariats centraux disposant d'une main courante de voie publique. Ce choix comportait plusieurs implications.

D'une part, la mise à l'écart des événements ayant eu lieu dans les circonscriptions du ressort de la gendarmerie, ce qui évidemment a pour effet de minorer les manifestations d'agriculteurs, et, plus généralement, tout événement spécifique aux circonscriptions rurales.

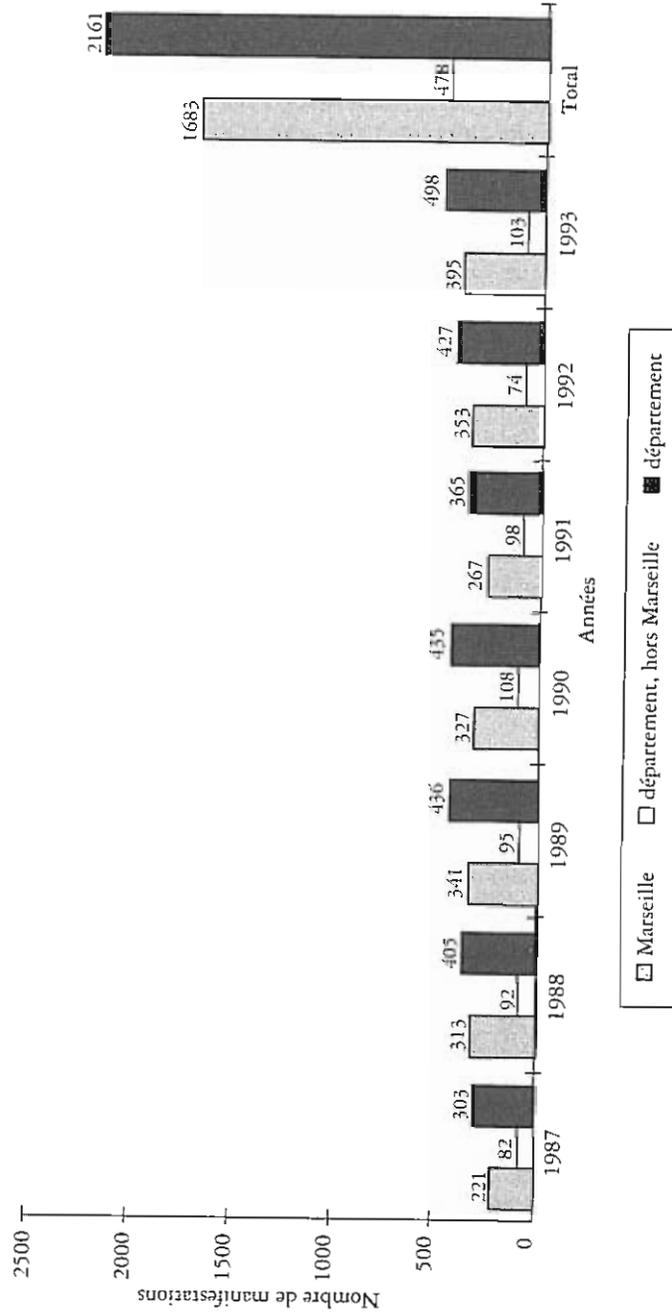
D'autre part, les mains courantes ne couvrent pas les événements au niveau départemental mais seulement le territoire municipal. À Marseille, par exemple, et selon les années, les dossiers comprennent soit les seuls événements de la conurbation marseillaise, soit les événements survenus dans tout le département. Aussi avons-nous fait le choix, étant donné la discontinuité des séries pour les données départementales, de ne pas faire figurer au fichier les manifestations ayant eu lieu dans le reste du département. Pour donner une idée du rapport entre les manifestations marseillaises et celles se déroulant ailleurs dans le département, nous avons effectué un comptage sur les années 1987-1993 (graphique 34).

On le voit, les manifestations se déroulent surtout sur la commune de Marseille². Si l'on ajoute que la taille de ces manifestations (en nombre de participants) est généralement très faible (par exemple, 45 % des manifestations de 1992 dans le département, hors Marseille, ont réuni moins de 50 personnes), on admettra que l'essentiel ne nous

1. On ajoutera que l'observation de la vie de la brigade d'information de voie publique de Marseille, quatre semaines durant, a permis — nous étions en effet installé dans le bureau où s'élabore la main courante — de saisir les conditions dans lesquelles les fiches de renseignements sont rédigées, avec successivement : la notation de toutes les communications radios et téléphoniques sur un brouillon (qu'elles émanent de l'autorité civile, des CRS, des gendarmes ou des fonctionnaires de police présents sur les lieux), la mise au propre du film des événements et la saisie selon la codification imposée. J'ai ainsi pu, à plusieurs reprises, relever parallèlement l'ensemble des informations radios pour ensuite rédiger une fiche de manifestation, aux fins de comparer cet état final à celui réalisé simultanément par le fonctionnaire en charge de ce travail.

2. Les travaux de Danielle Tartakowsky montrent que la concentration géographique des manifestations apparaît aux débuts de la Quatrième République. Sur la période 1946-1953, 946 manifestations de son échantillon, soit 87 % du total, se déroulent dans des préfectures ou des sous-préfectures. Le solde est majoritairement concentré dans la région parisienne et dans les deux départements du Nord. Cette concentration départementale va de pair avec la place croissante prise par la capitale (D. Tartakowsky, *op. cit.*, note 105, p. 1025).

Graphique 34. Les manifestations dans les Bouches-du-Rhône de 1987 à 1993



aura pas échappé. Il suffira de garder en mémoire que la taille moyenne des manifestations de notre fichier est légèrement supérieure à la taille moyenne de l'ensemble des manifestations dans le département¹.

Enfin, il a fallu renoncer à couvrir l'ensemble du territoire national pour des raisons pratiques évidentes. Certes, une carte des manifestations aurait été des plus utiles, à la fois en elle-même et comparée à des cartes prenant en compte des données à vocation explicative, comme l'orientation électorale, le niveau de vie, la nature de l'activité économique dominante. Une solution aurait pu consister à ne dépouiller que quelques années, par sondage, sur un grand nombre de mains courantes. Mais, étant donné qu'un de nos soucis principaux était de mesurer l'évolution des pratiques d'engagement direct dans les années quatre-vingt, nous avons renoncé à cette solution pour nous en tenir au dépouillement complet des mains courantes de la ville de Nantes (1979-1989) et de Marseille (1980-1989), ce qui nous a permis de constituer un fichier de près de 3 500 manifestations. À cela, il faut ajouter une année de manifestations parisiennes (1991) à titre de comparaison, soit un millier d'événements, ce qui porte le fichier à un total d'environ 4 500 fiches, chiffre, il faut y insister, considérable et inédit à ce jour pour la France².

Le choix des villes de Marseille et de Nantes se justifie par plusieurs raisons. La taille des deux agglomérations d'abord, Marseille étant la seconde ville de France après Paris (avec près d'un million d'habitants), alors que Nantes compte environ 500 000 habitants. Cette importante différence permet de poser la question des effets de taille sur la nature et l'ampleur du recours à la manifestation.

Ensuite, dans les deux cités, les activités industrielles ont longtemps prédominé, notamment avec les activités portuaires et les chantiers navals. Les crises économiques de 1974 et de 1979 ont frappé de plein fouet ces secteurs, provoquant une restructuration du marché local de l'emploi. Cette relative identité d'évolution économique devait pouvoir assurer un certain degré de comparabilité entre les deux fichiers. Ce type de situation économique paraissait, par ailleurs, plutôt significatif de l'évolution globale de la vie économique fran-

1. Le département est découpé en sept circonscriptions de police, hors Marseille. En 1992, le nombre de manifestations a été dans chacune de ces circonscriptions de : Aix-en-Provence : 25 ; Arles : 23 ; Châteaurenard : 5 ; Istres-Miramas : 8, La Ciotat : 4 ; Martigues, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc : 6 ; Aubagne, Port-Saint-Louis-du-Rhône : 3. Les manifestations départementales ont lieu, la plupart du temps, dans les villes les plus grandes : Aix-en-Provence et Arles.

2. En effet, le fichier de Duyvendak se compose de 2 136 fiches sur la période 1975-1989. Voir J. W. Duyvendak, *op. cit.*

gaise. Une ville comme Nice, par exemple, dont les activités économiques sont essentiellement liées au tourisme, aurait sans doute produit des spécificités interdisant toute généralisation.

Enfin, nous avons l'intuition, entretenue par une multitude de signes, que Marseille et Nantes étaient toutes deux des villes à vieille tradition manifestante, si bien que l'on pouvait s'attendre à trouver là des événements sans doute plus nombreux et peut-être plus riches de significations que dans d'autres régions françaises. Les travaux de Danielle Tartakowsky sur les manifestations françaises de 1918 à 1968 permettent fort heureusement de répondre avec plus de précision à cette question des fondements — ou plutôt des justifications — historiques de nos choix¹. Dans sa thèse, l'auteur dresse une série de cartes départementales indiquant la répartition des démonstrations de rue et qui permettent de déterminer les spécificités des deux départements choisis. Il importe en effet de savoir si oui ou non, comme on le supposait intuitivement, nous avons effectivement affaire à des zones géographiques à forte tradition manifestante.

D'après l'auteur, dans les années 1919-1934, « la totalité des départements français sont concernés par le phénomène manifestant. Non sans de très fortes disparités. La moyenne départementale est de 53 démonstrations [...]. Seuls 18 départements sont au-dessus de la moyenne² », dont la Loire-Inférieure (actuelle Loire-Atlantique) et les Bouches-du-Rhône. Ces deux départements connaissent en moyenne une centaine de manifestations par an, se classant au septième rang des unités les plus manifestantes. Par ailleurs, la dispersion des manifestations sur les différentes villes est, en Loire-Inférieure, plus élevée qu'en moyenne puisqu'elle touche de huit à quinze villes. On constate également que l'activité manifestante dans ces départements s'explique par la forte proportion des manifestations catégorielles et revendicatives, alors que les manifestations politiques restent à un niveau comparable à la moyenne nationale³. Ce dernier point s'explique largement par la forte industrialisation de la Loire-Inférieure⁴ comme des Bouches-du-Rhône, avec notamment le poids des activités portuaires et de la métallurgie. De 1946 à 1953, la place prépondérante de la Loire-Inférieure et surtout des Bouches-du-Rhône se

1. D. Tartakowsky, *op. cit.*

2. *Ibid.*, p. 655-656.

3. Danielle Tartakowsky montre par ailleurs que, sur la période, les manifestations catégorielles dominent largement les manifestations politiques puisqu'elles concernent 64 % de l'ensemble des manifestations et pèsent plus lourd dans 32 départements (qu'il s'agisse de zone fortement industrialisées ou de faible expression du politique).

4. À quoi il faut ajouter, pour ce département, une forte tradition anarcho-syndicaliste forgée justement dans les années vingt.

confirme, ce dernier département se situant au troisième rang des zones les plus manifestantes, derrière Paris (qui conquiert alors une hégémonie plus jamais démentie) et le Nord-Pas-de-Calais. Là encore, le poids des manifestations ouvrières, et plus précisément des métallurgistes des chantiers navals, s'avère déterminant (chantiers de l'Atlantique, de la Seyne). Par la suite, alors même que se nationalise la manifestation (il faut désormais 20 départements pour totaliser 50 % des cortèges, contre 7 et 14 dans les deux premières périodes), la région de Nantes totalise le plus grand nombre de manifestations catégorielles et syndicales, alors que dans la cité phocéenne les manifestations à caractère politique commencent à prendre une certaine importance, sous l'effet d'abord des problèmes de politique étrangère (guerre d'Algérie). Ces évolutions contrastées se confirment dans la période 1962 à 1968, les Bouches-du-Rhône passant au troisième rang pour les manifestations politiques, alors que la région nantaise demeure au premier rang des démonstrations de rue catégorielles et syndicales. C'est aussi dans cette période que pointe encore une particularité nouvelle de la scène manifestante avec le développement considérable des mouvements d'agriculteurs dans l'Ouest de la France et notamment dans la région de Nantes¹. À partir de cette période, et sans plus discontinuer notablement, Nantes connaîtra à intermitences régulières les effets de la colère paysanne. Enfin, les deux zones font partie des départements touchés par le développement des manifestations étudiantes des années soixante, ce qui explique notamment que le nombre de manifestations en mai-juin 1968 dépasse à Nantes comme à Marseille la moyenne nationale.

On conclura sur trois points de ce bref commentaire des évolutions temporelles de la pratique manifestante dans les deux départements. D'abord, Marseille et Nantes sont, à l'évidence, des villes² qui s'inscrivent dans une vieille tradition de recours à la pratique manifestante. Ensuite, on constate que les deux zones se sont forgées au cours du temps une spécificité : autant la Loire-Atlantique reste essentiellement marquée par la manifestation ouvrière, catégorielle et syndicale, à laquelle il faut ajouter la protestation paysanne à partir des années soixante, autant les Bouches-du-Rhône voient le développement des manifestations politiques, sur le modèle de Paris ou de Lyon. Ces similitudes et ces différences rendent compte de nos choix géogra-

1. Voir également H. Mendras, Y. Tavernier, « Les manifestations de juin 1961 », *Revue française de science politique*, 1962, 12, p. 647-671.

2. Nous nous autorisons ici à passer d'un raisonnement au niveau départemental à un raisonnement au niveau des agglomérations dans la mesure où, dès après 1934, s'amorce une forte concentration des manifestations dans les chefs-lieux de département, évolution qui ne s'est pas démentie dans les années quatre-vingt (voir le graphique 34 *supra*).

phiques. Hormis le département du Rhône (avec Lyon), et bien sûr Paris, peu de départements offraient une histoire manifestante aussi riche et diversifiée. Il fallait en effet éviter les départements où, traditionnellement, la revendication syndicale et catégorielle l'emportait toujours sur la revendication politique et/ou paysanne, où enfin les milieux étudiants et lycéens avaient toutes les chances d'être disposés à recourir à la rue pour défendre leurs intérêts¹. Nos choix de terrain nous le permettent, par l'analyse des évolutions comparées de Nantes et de Marseille. Enfin, l'un de nos objectifs est de mettre à l'épreuve l'idée défendue par les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux selon laquelle le développement des valeurs postmatérialistes dans les années soixante-dix aurait bouleversé les modalités classiques du recours à l'action manifestante, notamment par la disparition des revendications catégorielles et syndicales au profit de revendications généralistes. Étant donné leurs traditions manifestantes respectives, les deux départements choisis ici paraissent tout indiqués pour tester cette hypothèse.

CODAGE ET TRAITEMENTS DES ÉVÉNEMENTS

Nous définissons l'événement manifestant comme : « Toute occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert public ou privé et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques². » Cette définition limitative aussi bien que le codage informatique des données produisent des biais et des simplifications qu'il faut exposer. Le dépouillement des mains courantes nous a permis de constituer trois fichiers regroupant 1 353 événements pour Nantes, de 1979 à 1989, 2 080 pour Marseille de 1980 à 1989 et 933 pour Paris en 1991. Si, pour la plupart des mentions portées à la main courante, il ne fut pas difficile de décider si nous avions affaire à une manifestation, certains cas posèrent problème. Nous allons les examiner maintenant, afin de préciser les critères pratiques ayant présidé à la constitution du fichier.

1. Nous avons défini comme unité événementielle une action distincte menée durant une période de temps continue, c'est-à-dire sans interruption excédant six heures. Une occupation de locaux qui dure-

1. On remarquera, à ce propos, que les mouvements étudiants et lycéens de 1986 et 1990, le mouvement anti-CIP (Contrat d'insertion professionnelle) en 1994 sont tous trois « partis » de Nantes.

2. On se reportera au premier chapitre du livre pour l'explication des critères qui ont présidé à l'élaboration de cette définition.

rait plusieurs jours sans interruption est codée comme *un* événement alors que si des manifestants ont pour habitude de se rassembler devant une ambassade pendant deux heures chaque jour, chaque rassemblement sera codé comme un événement singulier. Une des justifications de ce choix évidemment arbitraire est que, dans le second cas, il n'est pas sûr que les participants soient identiques d'un jour à l'autre, même si les différentes actions ressortissent d'une même campagne.

2. Il arrive fréquemment que plusieurs manifestations aient lieu le même jour. Dans ce cas, même si la cible, voire les revendications, sont identiques, nous avons créé autant de fiches qu'il y avait de manifestations, le critère étant ici purement morphologique (situation dans l'espace et dans le temps). Pourtant, lorsque plusieurs actions concomitantes se développent en des points séparés et finalement convergent et fusionnent en un même lieu, pour une dernière action commune, une fiche seulement a été créée.

3. Les actions de grève ont été exclues de l'objet d'étude. Pourtant, lorsqu'une grève donne lieu à manifestation (selon nos critères), celle-ci est prise en compte. On en donnera deux exemples tirés du conflit de l'entreprise Dodin à Nantes, en 1981.

1^{er} exemple — non pris en compte : 2 avril 1981 : de 8 heures à 16 heures.

À l'appel de la CGT, une centaine d'ouvriers de l'entreprise Dodin, qui entament leur cinquième semaine de grève sur le chantier de Donges, ont formé un rassemblement devant le siège de l'entreprise pour obtenir une revalorisation des salaires et des indemnités de déplacement. Les manifestants ont bloqué les issues et empêché l'entrée du personnel administratif. À 10 h 30, malgré l'intervention du commissaire de police, le personnel administratif n'a pu accéder à l'entreprise. À 14 heures, un constat d'huissier a été établi et le personnel administratif a regagné son domicile avec l'autorisation de la direction. Dispersion effective à 16 h 30 sur le lieu de rassemblement sans autre incident.

2^e exemple — pris en compte : 3 avril 1981, de 7 h 30 à 18 h 30.

À l'appel de la CGT-construction et à l'occasion d'une demi-journée de grève, environ 80 ouvriers de l'entreprise Dodin et des délégations de diverses entreprises du bâtiment ont formé un rassemblement devant le siège de l'entreprise pour obtenir une revalorisation des salaires et des indemnités de déplacement. Les ouvriers ont organisé un pique-nique devant le siège de l'entreprise et une brève échauffourée s'est produite entre les manifestants et le chauffeur d'un car Citroën, qui a été légèrement blessé à un doigt. À l'issue du pique-nique, les manifestants ont parcouru en cortège les artères du centre-ville et se sont rendus à la direction départementale du travail et de l'emploi où une délégation a été reçue et une réunion tripartite s'est tenue. Dispersion sans incident à la sortie de la délégation.

Dans le premier cas, les grévistes ne s'adressent qu'à la direction de l'entreprise et se contentent d'occuper l'entrée d'un lieu privé. Deux des critères de notre définition manquent donc. Le second cas, en revanche, a donné lieu à la constitution d'une fiche qui ne prend en compte que les séquences du défilé puis du rassemblement, pendant le temps où la délégation est reçue. De même, l'incident survenu lors du pique-nique n'est pas non plus pris en compte. Ces deux exemples illustrent bien les limites du travail mené ici. Le parti pris de retenir comme unité d'analyse un type particulier d'événement (de séquences temporelles) comme objet d'étude ne permet pas d'analyser la nature et l'ampleur de la conflictualité globale en un endroit donné sur une période donnée. De la même façon, les éléments retenus dans le cadre d'un conflit du travail le sont indépendamment de leur contexte. Un travail à partir de notre fichier ne permettrait pas, par exemple, de reconstruire le développement du conflit Dodin en 1981. Enfin, dernière limite, certains groupes sociaux qui n'ont jamais (ou très rarement) recours à la manifestation, échappent à l'investigation. Le meilleur exemple sur la période est celui du conflit des gardiens de prison qui, à Nantes, s'est traduit par un grand nombre de piquets de grève devant les prisons.

4. Nous avons également écarté les délégations qui ne s'accompagnent pas d'une manifestation. Fort souvent, une délégation (dont le nombre peut atteindre jusqu'à une quarantaine de personnes) est reçue *sur rendez-vous*, par exemple à la préfecture, si bien que les délégués entrent immédiatement dans les locaux où ils sont attendus et se dispersent dès leur sortie. Toutefois, si la délégation déploie, avant ou après l'entrevue, une banderole, ou se tient rassemblée devant le bâtiment afin de se faire connaître du public, alors nous avons constitué une fiche. De plus, la signature de pétitions n'a pas non plus été retenue étant donné son caractère individuel, à la fois dans la forme que prend l'événement (dispersion des porteurs de pétition autour d'une place, d'une bouche de métro) et dans la relation qui s'instaure entre les pétitionnaires et ceux qu'ils sollicitent (interactions de face-à-face).

5. Le caractère public ou privé des lieux où se déroule la manifestation posait aussi problème. Si l'application de ce critère va de soi lorsqu'il s'agit de réunions publiques en salle ou d'occupation de locaux privés, certains cas sont plus délicats. Il s'agit des occupations de locaux d'entreprise ouverts au public ou de lieux publics et des meetings politiques. Il est dès lors difficile d'apprécier le caractère expressif ou non de l'événement. En règle générale, ce type de situation a été pris en compte.

6. Ont également été exclus les cas dans lesquels, à l'occasion d'un procès, un groupe de personnes assiste à la séance pour soutenir les

inculpés. Seuls ont été pris en compte les événements dans lesquels les groupes de soutien sont présents (au moins en partie) à l'extérieur du palais de justice, manifestant ainsi leur soutien de manière visible. Nous avons également retenu les cas où les personnes assistant à l'audience provoquent des incidents visant à se faire reconnaître comme soutenant les inculpés. En conséquence, l'exemple suivant n'a pas été retenu :

29 avril 1981 : de 14 heures à 17 heures. À l'appel du comité lutte « éleveurs intègres », 80 personnes ont apporté leur soutien à 5 éleveurs paysans travailleurs, au procès Wessanem, pour rupture de contrat (7^e chambre civile). Dispersion des manifestants sans incident en fin d'audience.

7. Enfin, précisons que les cérémonies commémoratives – lorsqu'elles ne sont pas organisées par les autorités et qu'elles sont l'occasion d'exprimer des revendications politiques – ont fait l'objet de fiches. Un exemple suffira à le montrer :

13 juillet 1989. Commémoration à Marseille du départ du bataillon des Marseillais du 2 juillet 1789.

L'association « Vive 89 » soutenue par la fédération PCF organisait ce jour un rassemblement politique et culturel placé sous le signe des Droits de l'homme et du citoyen. 200 personnes participaient sans apporter de gêne à la circulation, sur le cours Estienne-d'Orves, en présence des personnalités suivantes [...]. Présence sur place de la presse locale. Prise de parole de M. Hermier qui évoquait la libération de Nelson Mandela, message des 10 de Renault-Billancourt était lu aux participants, prise de parole d'un responsable MJCF afin de faire état des expulsions de Comoriens en 1988, lâchés de ballons et dispersion.

Venons-en pour finir aux modalités du traitement informatique. Les événements ont été saisis directement sur un gestionnaire de données (4^e dimension version 4.2, sous Macintosh). Un fichier indépendant a été constitué pour chacune des villes ; l'agrégation de données émanant d'entités géographiques différentes n'aurait pas eu de sens. De plus, les périodes couvertes ne sont pas exactement identiques pour Marseille et Nantes et nous n'avions qu'une année de Paris.

Pour ne pas omettre de données importantes mais non visibles *a priori*, nous avons d'abord saisi cinq mois de manifestations nantaises sur une première structure de fichier pour ensuite – après une série de tests – mettre au point la structure et les masques de saisie définitifs. À l'issue de cette première saisie test, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas possible d'établir *a priori* une codification des groupes sociaux manifestants, des groupes organisateurs, des revendications et des récits de violence. Aussi avons-nous décidé de saisir ces données dans des rubriques « texte » non codifiées, ce qui nous a

permis de conserver toute la richesse des mentions portées à la main courante. C'est seulement dans un second temps que nous avons recodé ces rubriques, en fonction non pas de listes prédéterminées mais des regroupements offerts par les données. Nous avons fait ce travail de recodage des fiches de Nantes puis nous avons appliqué la liste des codes aux fichiers de Marseille et de Paris. Hormis quelques exceptions où il a été nécessaire d'ajouter certains codes — essentiellement pour Paris —, cela n'a pas posé de problème, ce qui indiquait de fortes similarités entre nos trois fichiers.

Les travaux de Sidney Tarrow sur les cycles de mobilisation¹ nous ont alerté sur la question de l'intérêt comparé de coder les données ou de les entrer en rubriques « texte », ce qui aurait notamment permis de nous livrer à des analyses de contenu. Cependant, nous avons renoncé à cette seconde option. En effet, au contraire des travaux issus de sources de presse, l'analyse de contenu eût été superflue à partir des dossiers policiers, étant donné que la structure des mains courantes est précodée sous forme de points et que les mentions sont la plupart du temps extrêmement brèves. Du coup, saisi en rubrique « texte » les récits de manifestation (ce que la main courante désigne sous l'expression « contentieux de l'opération ») n'apportait pas plus que d'éclater l'information en plusieurs rubriques tenant compte de la succession temporelle (ainsi des réceptions de délégations ou des éléments du répertoire d'action). Pourtant, nous avons conservé, en même temps qu'une rubrique codée, une rubrique « récit de violence » afin de nous livrer à un travail plus fin sur les facteurs déterminant l'apparition de la violence.

Un dernier point mérite éclaircissement : nous n'avons pas tenté de rechercher les déterminants de la manifestation par le recours — classique — à la comparaison entre nos séries de données et d'autres données : courbes du chômage, activités économiques dominantes, effectifs de telle ou telle profession sur le département, etc. De nombreuses raisons nous en ont dissuadé. Les manifestations marseillaises et nantaises drainent la population de tout le département, mais aussi des départements voisins, lorsqu'il s'agit par exemple de journées régionales ou interrégionales d'action. Fallait-il dès lors comparer l'évolution de ces manifestations à des séries de données au niveau de la cité, du département, de la région, du pays ? Aucune des solutions envisagées ne nous a paru bonne. Ensuite, puisque nous nous sommes donné comme unité d'analyse l'événement, il nous a fallu renoncer à dresser, pour telle ou telle entreprise de mobilisation, le catalogue de l'ensemble des modalités d'actions utilisées. Nos courbes de manifestations ne peuvent en aucun cas être considérées comme des indicateurs

1. S. Tarrow, *Democracy and Disorder...* op. cit., annexes techniques.

de l'évolution de la conflictualité ou, pis, du mécontentement de tel groupe sur une période donnée. Elles indiquent seulement l'évolution du recours à la manifestation. Par exemple, la variation du niveau d'action syndicale se lit d'abord, et surtout, au nombre de jours de grève. Il était donc fort peu probable que l'on puisse trouver les raisons du recours à telle ou telle forme d'action dans les chiffres du chômage ou de l'activité économique.

VALIDITÉ ET SÉLECTIVITÉ DES SOURCES

Travailler sur des sources administratives plutôt que des sources de presse constitue un progrès majeur dans les analyses longitudinales. En effet, les archives policières sont infiniment moins sélectives que les sources de presse¹. La comparaison d'un échantillon limité des sources administratives sur Paris, Nantes et Marseille avec celles fournies par un dépouillement du journal *Le Monde* et de *Libération* sur la période janvier-juin 1989 permet de l'établir².

D'abord, sur l'ensemble des manifestations ayant eu lieu à Paris, à Marseille et à Nantes sur la période (soit 758 occurrences), seulement 9,6 % (73) se retrouvent dans l'un ou l'autre journal. Si l'on s'en tient à ces 73 événements, il apparaît que, la plupart du temps, les données factuelles (*hard news*) pour ne rien dire des données interprétatives (*soft news*) ne sont pas correctement reportées par la presse, particulièrement en ce qui concerne le nombre de participants et les violences (description des incidents, nombre de personnes arrêtées, blessés, procédures de mise à disposition). Ce qui est frappant n'est pas ici l'existence d'un décalage, mais plutôt *l'absence totale de systématisme* dans les biais introduits, à la fois d'un journal à l'autre et au sein d'un même journal. Pour s'en tenir à la question du nombre, il apparaît que, selon les manifestations (et sans qu'il soit possible d'y trouver une autre logique que celle du hasard), les comptes rendus de presse donnent soit le nombre des services de la police, soit celui des organisateurs, soit une moyenne des deux. Cette pratique, qui peut faire varier les chiffres du simple au triple, rend problématique l'utilisation

1. Nous entendons sélectivité ici au sens de chances pour un événement donné de susciter un compte rendu.

2. Voir O. Fillieule, « Longitudinal Studies... », art. cité, pour une analyse complète des résultats de cette comparaison. Pour un travail similaire sur les sources suisses, voir J. Barranco et D. Wisler, *Validity and Systematicity of Newspaper Data in Event Analysis*, communication présentée à la II^e Conférence européenne sur les mouvements sociaux, Vitoria, Espagne, octobre 1996.

Tableau 39. Événements couverts par la presse

(en nombre moyen de participants)

	Sources policières	Sources de presse
Paris	546	<i>Libération</i> : 9 985 <i>Le Monde</i> : 13 492 <i>Le Monde + Libération</i> : 11 738
Marseille et Nantes	244	<i>Libération</i> : 4 557 <i>Le Monde</i> : 2 135 <i>Le Monde + Libération</i> : 3 346

de cette donnée dont on soulignera qu'elle sert dans de nombreux travaux de mesure à l'intensité des conflits.

On peut montrer ensuite que les manifestations retenues par la presse le sont en fonction de deux caractéristiques : la localisation géographique (Paris/province) et le nombre de participants. D'une part, si à Paris *Le Monde* et *Libération* retiennent respectivement 6,2 et 11,2 % des événements, ils retiennent seulement 1 % de ceux s'étant déroulés à Marseille et 0 % à Nantes. D'autre part, et surtout, la taille moyenne des événements couverts par la presse est nettement supérieure à celle de l'ensemble des événements (tableau 39).

On constate également que l'écart entre la taille moyenne des manifestations couvertes par la presse et celles qui ont lieu en réalité est nettement plus important pour Paris que pour la province. Ceci suggère que le nombre de manifestants considéré comme suffisamment significatif pour être couvert à Paris est largement supérieur à celui que requiert une manifestation de province. La raison en est claire : la fréquence des manifestations parisiennes et leur ampleur provoquent ce que l'on pourrait appeler un effet de routinisation. Les archives policières utilisées ici semblent donc infiniment mieux remplir les critères de validité indispensables à l'établissement de séries.

Pour en terminer sur la question de la validité des sources, il faut s'arrêter un instant à la question de l'évaluation du nombre de manifestants par les forces de l'ordre, non pas que cette question nous paraisse en soi fondamentale — ce type de données prend assurément tout son sens dans la comparaison d'une série longue et continue —, mais il se trouve qu'il s'agit là d'un sujet de débats sans fin, tant du côté des manifestants, des pouvoirs publics que des médias. Selon les groupes, et selon les situations sociales, les usages du nombre varient grandement mais, toujours, le nombre, réel ou symbolique, est une des clés de la réussite des manifestations, par la mobilisation des opinions qu'il exprime. Par ailleurs, et ce point est central ici, c'est sur le nombre estimé de manifestants que l'immense majorité des

analyses longitudinales repose pour déterminer des niveaux d'intensité des mobilisations. Or les chiffres produits par la presse ne répondent pas à des biais systématiques. Il en va autrement pour les documents administratifs. Nous le montrerons à partir de l'exemple de Marseille. Le comptage des manifestants y est effectué, depuis 1978, au minimum par deux fonctionnaires de la BIVP, répartis en deux points sur l'itinéraire, après que le cortège s'est bien constitué. Les chiffres ainsi obtenus sont coordonnés et mis au point sur le terrain, avec le chef de brigade. Il est recommandé aux policiers de veiller à ce que manifestants et curieux soient tenus éloignés des véhicules « infos » au moment de la communication radio du chiffre et, bien entendu, il est expressément recommandé de ne pas communiquer les chiffres obtenus à toutes personnes étrangères au service. À partir de 1983, à la suite d'une polémique dans la presse sur les chiffres d'une manifestation pour la défense de l'école laïque (4 décembre 1983), un système codé est adopté pour la transmission des comptages sur le réseau radio, du moins lorsque la manifestation concernée est importante. Le système de comptage repose sur une mesure préalable des lieux de défilé et de rassemblement (on ne mesure que la surface utile de chaussée, calculée de façade à façade, y compris les trottoirs, mais déduction faite du mobilier urbain). Lorsque le cortège est en marche, on compte une personne au mètre carré alors qu'en position statique on en compte deux. Ce mode de recensement est bien entendu assez imprécis étant donné, pour s'en tenir au trait le plus visible, que le comptage a lieu à un moment donné du temps alors que la manifestation est un processus dynamique qui connaît, tout au long de son déroulement, des fluctuations, des déplacements, des arrivées et des défections en grand nombre. Quid par exemple de ceux qui rejoignent le point de dispersion directement en métro ou qui, lassés de stationner sur la chaussée, se réfugient dans les cafés ? Pourtant, les comptages étant depuis longtemps effectués de la même façon, et sur sans doute l'ensemble du territoire (en tout cas en province, le cas de Paris étant un peu particulier), on peut raisonnablement estimer que les chiffres figurant dans les dossiers de main courante ont suffisamment de sens pour être utilisés. De surcroît, le chiffre mentionné à la main courante n'est pas toujours celui que la préfecture divulgue ensuite dans son communiqué aux médias. Nous avons plusieurs fois constaté que le chiffre de la préfecture cité le lendemain de l'événement dans la presse ne correspondait pas à celui du dossier archivé. Cela tient tout simplement à ce qu'il appartient à l'autorité politique, à partir de l'estimation réelle, de décider de l'opportunité de minorer ou — mais cela ne s'est pas vu dans les dossiers dépouillés — de majorer le nombre de manifestants.

ANNEXE 2

LES ARCHIVES DU SERVICE CENTRAL DES CRS

Deux types de documents ont été dépouillés au Service central des Compagnies républicaines de sécurité à Paris : *les télégrammes en neuf points* (désignés dans le langage policier par le diminutif de NONO) et *les rapports techniques de service* (RTS).

Les CRS sont un élément de la force publique, composées d'unités mobiles de police et placées directement sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Il est donc possible de les utiliser sur tout le territoire, pour le maintien de l'ordre public ou pour toutes autres missions de surveillance. L'exigence de *mobilité* s'accompagne d'une *disponibilité* entière, d'où l'organisation autonome et autosuffisante des compagnies. Sous l'autorité d'un chef de service et d'un adjoint, le Service central se compose de plusieurs bureaux assurant la liaison avec les commandants de groupements régionaux, au nombre de dix¹. L'unité de base est la compagnie. La mise en œuvre des CRS répond à deux procédures ; la procédure normale et la procédure d'urgence. Dans le premier cas, le préfet peut, en prévision d'un événement, adresser une demande de concours au ministère de l'Intérieur. Le second cas répond à des événements graves et fortuits nécessitant une intervention immédiate (décret du 28 décembre 1977). Le préfet prend alors directement la décision d'emploi des compagnies stationnées sur son ter-

1. Le groupement régional constitue un échelon intermédiaire hiérarchique et technique entre le Service central, les compagnies et les autorités d'emploi. Le chef de groupement est commissaire divisionnaire ou principal et a autorité sur toutes les compagnies implantées ou en déplacement dans son ressort.

ritoire. Il n'existe pas en droit de limitation à l'emploi des CRS pour une opération de maintien de l'ordre limitée dans le temps. En réalité, les préfets n'ont recours à ces unités que lorsque les renseignements dont ils disposent indiquent une mobilisation à venir numériquement intense et/ou susceptible de donner lieu à des violences (déprédation de biens publics ou privés, heurts avec les forces de l'ordre). Hormis ces cas, il est fait appel d'abord aux unités de police du ressort concerné (polices urbaines). On peut donc raisonnablement faire l'hypothèse d'une sous-représentation des manifestations de faible ampleur à caractère pacifique et/ou routinisé dans les archives CRS.

Les télégrammes en neuf points sont adressés par les commandants de compagnie au Service central à l'occasion de chaque emploi de leur unité sur n'importe quel point du territoire. Le document est destiné à déterminer le type d'événement et les modalités d'emploi de la compagnie, les conséquences éventuelles de l'action. Il se présente sous la forme de neuf points invariants. Les télégrammes permettent donc en principe de dresser un inventaire exhaustif de toutes les interventions CRS. Ils sont classés par année, par groupement et par date. Il ne nous a malheureusement pas été possible de mener un dépouillement au-delà des deux années 1989 et 1990, les télégrammes des années antérieures ayant été détruits¹. Si l'on ajoute à cela que les données mentionnées dans ces documents sont terriblement laconiques, on comprendra pourquoi nous n'en avons fait qu'une utilisation très limitée.

Les rapports techniques de service sont des documents rédigés par des commandants de compagnie lorsqu'une opération de maintien de l'ordre le justifie (qu'il y ait eu emploi de la force, présence de personnalités éminentes, incidents particuliers ou affluence inhabituelle). Ils ont pour but de renseigner le Service central sur le déroulement des opérations et de permettre une amélioration des services ultérieurs.

Après une « analyse succincte », qui reprend sur une page l'essentiel des données contenues dans un télégramme, le RTS comprend de nombreux renseignements :

1) *les caractéristiques de l'événement* ; présentation brève du contexte (tensions sociales précédentes dans la région, mobilisations antérieures et description de l'initiative revendicatrice concernée, en fonction de

1. À vrai dire, nous avons entamé nos dépouillements, alors même que le Service central changeait de locaux, ce qui a entraîné la suppression de nombreux documents. Une visite dans les caves de la rue Cambacérés nous a définitivement confortés dans l'idée qu'il ne subsistait plus rien des télégrammes antérieurs à 1989. C'est pour cette raison que nous n'avons pas utilisé autant que nous l'aurions souhaité au départ ce type de sources, un de nos intérêts étant d'établir des séries homogènes.

ce que l'on sait du comportement antérieur des groupes mobilisés), instructions de l'autorité civile et organisation prévue du maintien de l'ordre ; 2) *les conséquences* matérielles de la manifestation, tant pour les forces de l'ordre que pour les manifestants et les biens publics ; 3) *des observations et enseignements*, avec une chronologie plus ou moins détaillée de l'événement, quelquefois heure par heure, et un récit des problèmes particuliers qui se sont éventuellement posés (notamment quant à l'emploi des forces de l'ordre par l'autorité civile) ; 4) une *conclusion*, laquelle relate la publicité donnée à l'événement, les difficultés rencontrées par la ou les compagnies et une appréciation générale éventuelle ; 5) *des annexes* enfin, avec les procès-verbaux d'exploitation, le dossier de presse, quelquefois un reportage photographique.

Étant donné les conditions de leur rédaction, les RTS ne concernent évidemment qu'une faible partie des manifestations couvertes par les CRS : sur 589 événements consignés dans les télégrammes en 1989, 59 ont fait l'objet d'un rapport, soit très exactement 10 %. Ils appellent donc un traitement particulier, de nature plutôt qualitative, et limité à un certain type de questions. Le dépouillement mené sur la période janvier 1982-décembre 1990 a permis la réalisation d'un fichier de 443 manifestations. Parce qu'ils répondent à des motifs de rédaction spécifiques, les RTS ne constituent pas non plus un échantillon représentatif du nombre et de la nature réels des manifestations. En revanche, s'y trouvent consignées normalement toutes les manifestations ayant fait l'objet de violences ou ayant posé un problème particulier de maintien de l'ordre, à la condition qu'il y ait eu présence de CRS. En même temps, certains événements comme la visite d'officiels ou la tenue de meetings provoquent couramment des manifestations et plusieurs RTS rédigés à propos de ces événements exceptionnels rendent compte, en même temps, de manifestations diverses. Dès lors, un nouveau tri s'imposait sur les dossiers faisant mention de manifestations, en fonction du motif de leur rédaction. Nous avons donc rangé d'un côté les manifestations organisées à l'occasion de la visite d'une personnalité ou d'un événement donné (*les manifestations dépendantes*) et de l'autre celles dont la consignation dans les RTS ne tient qu'à leurs propres caractéristiques (*manifestations indépendantes*).

À la différence des mains courantes sollicitées seulement pour un traitement quantitatif, il faut se poser à la fois la question de la sélectivité des rapports techniques aussi bien que celle des biais propres à leur nature policière des sources (dans la qualité des comptes rendus). Sous les dehors d'objectivité que leur confère une forme administrative et codifiée, les Rapports techniques de service sont en effet empreints d'une certaine partialité correspondant à la fois à une logique corporatiste de défense des intérêts du corps au sein de la

profession policière et à une idéologie professionnelle traditionnellement tournée vers la défense du pouvoir. Cela n'est évidemment pas sans effet sur les modes de présentation des événements, surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi « sensible » que la violence collective¹. Ensuite, les dossiers considérés sont *des récits de manifestations vues du côté policier*. On ne dispose donc pas d'analyse en amont de la manifestation (données sur les organisations impliquées, sur leur histoire, sur l'inscription de l'événement dans une stratégie d'ensemble ou dans un contexte donné). Par ailleurs, les renseignements sur les effets de la manifestation en termes de gain ou de perte sont limités aux effets immédiats. La seule unité d'analyse possible dans ces conditions est *l'événement* dont il est rendu compte. Au-delà de ces problèmes d'ordre général, les rapports techniques posent un problème de représentativité :

— ils ne constituent pas un recensement exhaustif des manifestations, mais un échantillon limité ;

— cet échantillon n'est sans doute pas représentatif de l'ensemble car : 1) les grandes manifestations y sont sur-représentées ; 2) les micro-mobilisations y sont sous-représentées ; 3) les manifestations parisiennes ont plus de chance d'y figurer que les manifestations provinciales ; 4) les manifestations très routinisées sont quasiment absentes de l'échantillon (le 1^{er} Mai est très rarement mentionné, par exemple) ; 5) enfin, certains groupes sociaux jugés sensibles (par leurs pratiques manifestantes, leur situation sociale) sont sans doute sur-représentés : par exemple, les autonomistes basques et corses, les agriculteurs. Toutefois, on fait l'hypothèse qu'ils sont assez représentatifs des manifestations dites violentes. D'une part, la violence apparaît fréquemment dans des mobilisations de grande ampleur et souvent lorsque certains groupes sociaux sont impliqués (autonomistes, etc.). Or ce type de protestation est sur-représenté dans les dossiers CRS. Par ailleurs, il semble que la procédure d'urgence soit très peu utilisée, du fait d'une politique de « gestion prudente » de la part des préfets,

1. Charles Tilly souligne ces difficultés dans ses travaux sur la violence, difficultés d'autant plus fortes que les dossiers policiers sont la seule source d'information sur les phénomènes collectifs jusqu'à une date récente : « Les documents historiques les plus détaillés et les plus volumineux, souligne-t-il, viennent des délibérations des tribunaux, des commissariats de police, des unités militaires ou d'autres bureaux gouvernementaux qui travaillent à arrêter et à punir leurs adversaires. Les documents, par là même, défendent les opinions de ceux qui ont le pouvoir. De plus, tout protestataire qui échappe à l'arrestation échappe aussi à l'histoire. » (C. Tilly, « Collective Violence in European Perspective », dans H. D. Graham, T. Gurr (eds), *Violence in America : Historical and Comparative Perspectives*, Washington DC, US Government Printing Office, 1969, p. 9.)

ce qui vient encore renforcer l'impression que les CRS interviennent sur une grande partie des manifestations considérées comme « à risques¹ ».

Plus que dans les télégrammes, se pose la question des biais propres à la nature administrative des documents. D'une part, les rapports techniques ne s'en tiennent pas à des renseignements laconiques. Ils se veulent une analyse de l'événement. Le RTS a quelquefois pour but de justifier aux yeux du Service central tel ou tel emploi de la force, dérapage, incident technique, etc. Le commandant de compagnie rédacteur du rapport ne cherche donc pas forcément à donner un récit fidèle de la réalité dans la mesure où il cherche tout naturellement à justifier son action et à se placer, lui et ses hommes, dans une situation irréprochable. Pour déceler ces distorsions, le croisement des données du rapport avec celles de la presse est très utile et nous y avons eu recours chaque fois que cela était possible.

Il a, d'autre part, fallu multiplier les observations de terrain et confronter en permanence les données relevées dans les archives aux interviews menées à la fois auprès des CRS et des polices urbaines (profitant ainsi d'un « esprit de concurrence » entre les différents corps) afin d'apprendre à lire, derrière les typifications et la langue de bois administrative, la réalité des enjeux et des questions posées par les officiers à leur hiérarchie.

1. S'il arrive quelquefois que les forces de l'ordre convoquées par le préfet soient beaucoup trop nombreuses par rapport au nombre de manifestants, il est plus rare que le contraire se produise. Les préfets, mais aussi les Renseignements généraux, ont généralement tendance, semble-t-il, à surestimer les manifestations prévues.

ANNEXE 3

LES DONNÉES DE SONDAGE DANS LES MANIFESTATIONS

L'analyse événementielle ne peut jamais répondre que partiellement à la question de l'identification des manifestants et de leurs motivations. L'abandon des indicateurs psychosociologiques a aussi un coût, l'individu manifestant disparaissant derrière l'identification de collectifs, ce qui interdit de véritablement savoir *pourquoi* les individus participent à une action collective. Autrement dit, si la méthode de l'analyse événementielle permet d'établir les premiers éléments d'une sociologie du manifestant, elle reste muette sur la question de savoir pourquoi tel ou tel se décide à manifester plutôt que tel autre. La raison pour laquelle il est difficile de connaître les motivations des individus à participer à une action collective tient tout entière dans la difficulté qu'il y a à relier l'existence d'une situation structurelle avec les dynamiques psychologiques par lesquelles les individus prennent la décision d'y remédier. Répondre à cette question impose que l'on cherche à explorer le lien entre conditions structurelles, demandes articulées et participation personnelle, à partir de la distinction entre décision de participer et participation effective. Notre hypothèse est qu'en interrogeant des manifestants on se met justement en position de reconstruire ces itinéraires, en même temps que l'on se donne les moyens de déterminer mieux qu'avec les méthodes précédentes les traits socio-démographiques des populations qui manifestent.

MÉTHODES D'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

Avec la précieuse collaboration de l'Institut Louis-Harris, trois enquêtes ont été conduites au premier semestre 1994 dans la mani-

festation antiraciste du 5 février 1994, le défilé organisé par la CGT sur le thème de l'emploi le 12 mars 1994 et la manifestation parisienne qui a mis fin à la marche des chômeurs à l'appel des comités *Agir ensemble contre le chômage et l'exclusion*, le 28 mai 1994¹.

Dans la mesure où tout sondage suppose que l'on procède selon une méthode qui garantisse la représentativité finale de l'échantillon étudié par rapport à la population de référence, la conception même d'un sondage en cours de manifestation a rencontré suffisamment d'obstacles techniques pour avoir longtemps découragé ce type d'étude quantitative : imprévisibilité de l'événement sur l'ensemble de son déroulement, difficulté à concevoir un questionnaire adapté à la situation du manifestant, caractère irrégulier du flux des manifestants tout au long du cortège, pour n'en citer que les principaux².

Tout d'abord, il fallait renoncer à la méthode habituelle des échantillons par quotas, puisque nul ne dispose de données précises sur la composition des défilés. La technique retenue ne pouvait donc qu'emprunter aux procédés probabilistes, mais devait tenir compte en même temps de ce que la distribution spatiale et temporelle des personnes dans une manifestation n'est pas aléatoire : la plupart des individus manifestent sous une banderole, en fonction d'appartenances diverses, selon un ordre prédéterminé par les organisateurs, alors que d'autres « nomadisent », passant d'un groupe à l'autre, du corps du défilé à ses marges. L'importance des distributions spatiales nous a conduit logiquement à considérer que la méthode d'administration devait s'appliquer de manière différente selon que l'on prenait les manifestants *sur les lieux de rassemblement* ou bien *dans le cours du défilé*. Dans tous les cas, l'objectif technique que nous nous étions fixé se résumait à ce que chacun des participants à la manifestation étudiée ait une chance égale de faire partie de l'échantillon interrogé.

Dans la première phase, celle du rassemblement, les participants se regroupent sur un ou plusieurs points de rendez-vous fixés par les organisateurs et qu'il est généralement possible de connaître quelques

1. Ces enquêtes ont été élaborées et menées en collaboration avec Pierre Favre et Nonna Mayer dans le cadre d'un séminaire de DEA de l'Institut d'études politiques de Paris que nous animions conjointement. L'enquête a été cofinancée par l'école doctorale de l'Institut d'études politiques, le CEVIPOF et l'IHESI. L'Institut Louis-Harris a bien voulu facturer la réalisation à prix coûtant. Philippe Méchet et Jérôme Sainte-Marie ont fait preuve à cette occasion d'une disponibilité et d'un enthousiasme remarquables dont nous les remercions ici.

2. On ne développera pas ici extensivement la méthode d'administration retenue ni les tâtonnements successifs qui y ont conduit. Sur ce point, cf. P. Favre, O. Fillieule, N. Mayer, art. cité.

jours à l'avance¹. Dans le laps de temps borné par l'heure fixée par les organisateurs pour le début de la manifestation et le démarrage effectif du cortège, la disponibilité relative des manifestants facilite l'administration du questionnaire.

Dans la perspective de certains travaux réalisés sur les rassemblements de foule², la méthode retenue a consisté en la division du lieu de rassemblement en zones, puis, à l'intérieur de ces zones, en la fixation d'un itinéraire et d'un « pas ». Grâce à un repérage préalable du périmètre du rassemblement initial, qui peut correspondre à une place, mais aussi à des sections de rues environnantes, des points de repère (coins de rue, matériel urbain, etc.) ont été sélectionnés afin d'établir des secteurs identifiables sans équivoques par les enquêteurs. À l'intérieur de chacune de ces zones, ces derniers progressent selon un système de « pas », permettant d'éviter tout effet de grappe et de couvrir de façon homogène l'ensemble de la population étudiée. Par cette méthode, une centaine de questionnaires, dont la durée d'administration n'excédait pas dix minutes, ont pu être correctement remplis par une vingtaine d'enquêteurs lors de chaque enquête. La prise en note systématique de l'emplacement de l'interview et de son environnement manifestant (intitulé de la banderole la plus proche) a permis de valider la bonne dispersion des interviews réalisées. Si dans la première phase, statique, la technique retenue emprunte beaucoup à la méthode « aréolaire » fréquemment utilisée aux États-Unis pour la réalisation des sondages aléatoires, le dispositif mis en place pour les interviews devant être réalisé en cours de cortège consiste plus classiquement en la sélection strictement aléatoire des manifestants, à partir de deux points, statiques ou mobiles, placés le long du cortège, et correspondant approximativement au premier et au second tiers du trajet prévu pour la manifestation. La sélection des manifestants enquêtés se fait au moyen d'un système de « pas » géré directement par deux chefs d'équipe qui désignent aux enquêteurs les manifestants à interroger au fur et à mesure de leur passage. Les personnes circulant sur les trottoirs et les membres des services d'ordre ont été exclus de l'échantillon, composé uniquement de personnes circulant sur la chaussée. Pour que l'enquête porte de manière homogène sur tout le cortège, un système de « pas » complémentaire a assuré que les interviews soient réalisées sur toute la largeur du défilé. L'application et le respect de cette méthode — qu'il

1. Pour nos trois enquêtes, la préfecture de police de Paris avait bien voulu nous renseigner préalablement à l'enquête sur les points de rendez-vous en même temps que sur les itinéraires prévus et le nombre de manifestants attendus.

2. J. Seidler et al., « Collecting Data on Crowds and Rallies: A New Method of Stationary Sampling », *Social Forces*, 55 (2), décembre 1976.

a fallu cependant adapter en fonction des caractéristiques de chaque manifestation enquêtée – ont permis de réaliser dans de bonnes conditions les trois sondages¹.

FICHE TECHNIQUE DES TROIS ENQUÊTES

1. Manifestation antivaciste du 5 février 1994 à Paris

Interviews en face à face auprès de 236 manifestants, sur le lieu de rassemblement et sur le parcours (de la place de la Bastille à la gare de l'Est).

2. Manifestation CGT pour l'emploi le 12 mars 1994 à Paris. Cortège provincial et région parisienne

Interviews en face à face auprès de 180 manifestants se répartissant comme suit :

- 52 sur le point de rassemblement du cortège provincial (boulevard Magenta) ;
- 30 sur le lieu de rassemblement du cortège région parisienne (place Diaghilev et place de la République) ;
- 48 dans le défilé provincial (boulevard Voltaire) ;
- 50 dans le défilé région parisienne (rue du Faubourg-Saint-Antoine).

3. Manifestation contre le chômage à l'appel de « Agir ensemble contre le chômage » (AC) le 28 mai 1994 à Paris

Interviews en face à face auprès de 211 manifestants se répartissant comme suit :

- 81 sur le lieu de rassemblement (place de la Bastille) ;
- 130 dans le défilé (de la place de la Bastille à la place Saint-Ambroise).

1. Si l'expérience de ces trois vagues d'enquêtes confirme la faisabilité globale de ce type de sondages dans de bonnes conditions de représentativité de l'échantillon interrogé, elle signale également quelques limites. Tout d'abord, la qualité de l'accueil des questionnaires par les interviewés, très élevée lors de nos trois enquêtes, le serait sans doute moins pour une manifestation plus conflictuelle. En outre, ce type de sondage suppose un dispositif assez important, qui ne peut être déployé que si certaines données (heure de rassemblement, itinéraire, nombre de personnes attendues) sont connues quelques jours à l'avance. Enfin, la réalisation d'une étude quantitative rigoureuse au sein d'une manifestation de très grande ampleur poserait des problèmes d'encadrement des enquêteurs et de gestion de l'ensemble des dispositifs qui en limiteraient singulièrement la validité scientifique.

Tableau 40. Ventilation sociodémographique des interviewés

	Manifestation du 5 février 1994	Manifestation du 12 mars 1994	Manifestation du 28 mai 1994
(en %)			
<i>Points d'interview</i>			
Au lieu de rassemblement	50	46	40
En cours de manifestation	50	54	60
<i>Sexe</i>			
Homme	65	69	63
Femme	35	31	37
<i>Âge</i>			
24 ans et moins	29	19	11
25 à 29 ans	23	9	10
30 à 39 ans	25	26	30
40 ans et plus	23	46	49
<i>Profession de l'interviewé(e)</i>			
Cadre, artisan	19	26	37
Profession intermédiaire	24	21	14
Ouvrier, employé	20	32	16
Inactif	32	21	29
<i>Âge de fin d'études</i>			
En cours	29	13	12
18 ans ou moins	17	53	38
19 à 22 ans	23	26	24
23 et plus	26	8	26
<i>Diplôme le plus élevé</i>			
Aucun, BEPC, CAP	20	61	38
BAC	22	17	13
DEUG	21	7	19
Licence	21	5	18
3 ^e cycle	14	5	12
<i>Préférence partisane</i>			
Extrême gauche	34	5	17
PC	20	67	13
PS-MDC	24	8	28
Autres	22	20	42
<i>Appartenance*</i>			
Parti politique	33	38	20
Syndicat	37	72	48
Association	48	46	66

* Total supérieur à 100, étant donné la possibilité de réponses multiples.

BIBLIOGRAPHIE

- Adell (R.), *La transición política en la calle. Manifestaciones de grupos y masas en Madrid (1976-1987)*, Colación Tesís Doctorales Universita Complutense, n° 283, Madrid, 1989.
- Allport (F. H.), *Social Psychology*, Boston, Houghton Mifflin, 1924.
- Aubert (E.), *Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative aux événements de novembre et décembre 1986*, Assemblée nationale, 8^e législature (n° 850), trois volumes, 1987.
- Aya (R.), « Theories of Revolution Reconsidered : Contrasting Models of Collective Violence », *Theory and Society*, 8, 1979, p. 39-99.
- Barnes (S.), Kaase (M.) et al., *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Beverley Hills (Cal.), Sage Publication, 1979.
- Barranco (J.), Wisler (D.), « Validity and Systematicity of Newspaper Data in Event Analysis », contribution présentée à la II^e conférence européenne sur les mouvements sociaux, Vitoria-Gasteiz, Espagne, octobre 1996.
- Barrow (S.), *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1990 (1^{re} édition anglaise en 1981, Yale University Press).
- Barthélémy (M.), *Les associations dans la société française : un état des lieux*, Paris, Cahiers du CEVIPOF, 10, 1994.
- Bercé (Y.-M.), *Fête et révolte*, Paris, Hachette, 1976.
- Bercé (Y.-M.), *Histoire des croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, 2 vol., Genève, Droz, 1974.
- Berger (S.), « Politics and Anti-Politics in Western Europe in the Seventies », *Daedalus*, 108, 1979, p. 17-50.

- Berk (R.), « A Gaming Approach to Crowd Behavior », *American Sociological Review*, 39, 1974, p. 355-373.
- Berk (R.), « The Controversy Surrounding Analyses of Collective Violence, Some Methodological Notes », dans Short (J.), Wolfgang (M.), eds, *Collective Violence*, Chicago, Aldine Atherton, 1972, p. 113-114.
- Berkowitz (L.), *Aggression : A Social Psychological Analysis*, New York, MacGraw Hill, 1962.
- Berlière (J.-M.), *L'institution policière en France sous la Troisième République*, thèse de doctorat de l'Université de Bourgogne, 1990.
- Berlière (J.-M.), *Le préfet Lépine. Vers la naissance de la police moderne*, Paris, Denoël, 1993.
- Besnard (P.), *Mœurs et humeurs des Français en fonction des saisons*, Paris, Balland, 1989.
- Blatt (D.), *Immigration, Politics and Immigrant Collective Action in France, 1968-1993*, thèse, université de Cornell (USA), 1996.
- Blumer (H.), « Collective Behavior », dans Gittler (J.B.), ed., *Review of Sociology. Analysis of a Decade*, New York, John Wiley and Sons, 1957, p. 127-158.
- Blumer (H.), « Collective Behavior », dans MacLung Lee (A.), ed., *Principles of Sociology*, Barnes and Noble, 1951 (1^{re} édition 1939), p. 166-222.
- Boltanski (L.), *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Anne-Marie Métailié, 1990.
- Boltanski (L.), « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 14, 1973, p. 3-46.
- Bourdieu (P.), *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Droz, 1972.
- Bourdieu (P.), « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986.
- Brand (K. W.), *Neue Soziale Bewegungen in Westeuropa und den USA*, Francfort et New York, Campus, 1985.
- Braud (P.), dir., « La violence politique dans les démocraties occidentales », Numéro spécial de *Cultures et conflits*, 7-8, 1993.
- Brécy (Y.), *La grève générale en France*, Paris, EDI, 1969.
- Briët (M.), Klandermands (B.), Kroon (F.), « How Women Become Involved in the Women's Movement », dans Katzenstein (M.), Mueller (C.), eds, *The Women's Movement in the U.S. and Western Europe : Consciousness, Political Opportunity and Public Policy*, Philadelphia (PA), Temple University Press, 1987.
- Brunet (J.-P.), *La police de l'ombre. Indicateurs et provocateurs dans la France contemporaine*, Paris, Seuil, 1990.
- Bruneteaux (P.), *La violence d'État dans un régime démocratique : les forces*

- de maintien de l'ordre en France. 1880-1980*, thèse, université Paris I, 1993.
- Bruneteaux (P.), « Le désordre de la répression en France 1871-1921. Des conscrits aux gendarmes mobiles », *Genèses*, 12, 1993, p. 30-46.
- Bruneteaux (P.), *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- Buerklin (W.), « Why Study Political Cycles ? An Introduction », *European Journal of Political Research*, 1987.
- Cahiers de la Sécurité intérieure*, « Genèse et développement de la sécurité privée. Le point de vue de Jean Vaujour », 3, novembre 1990-janvier 1991, p. 31-60.
- Cahiers de la Sécurité intérieure*, « Football, ombres au spectacle », 26, novembre-décembre 1996.
- Cahiers de la Sécurité intérieure*, « Maintenir l'ordre. Vers l'institutionnalisation de la police des foules ? », 27, janvier-mars 1997.
- Cardon (D.), Heurtin (J.-P.), « "Tenir les rangs". Les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1906-1936) », dans Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 123-155.
- Caroux (J.), « Les associations : essai de typologie », *Esprit*, 6, 1978.
- Carrot (G.), *Le maintien de l'ordre en France au XX^e siècle*, Paris, Veyrier, 1990.
- Castelnaud (R.), et al., *La provocation*, Paris, Éditions sociales, 1980.
- Castoriadis (C.), *Le monde morcelé*, Paris, Le Seuil, 1990.
- CEVIPOF, *L'électeur français en questions*, Paris, Presses de Sciences Po, 1988.
- Champagne (P.), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990.
- Champagne (P.), « La manifestation, la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 1984, p. 18-41.
- Chatfield (C.), Pagnucco (R.), Smith (J.) eds, *Solidarity Beyond the State : The Dynamics of Transnational Movements*, Syracuse, Syracuse University Press, 1996.
- Chazel (F.), « Individualisme, mobilisation et action collective », dans Birnbaum (P.), Leca (J.), dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 244-268.
- Chazel (F.), « La mobilisation politique. Problèmes et dimensions », *Revue française de science politique*, 25 (3), 1975, p. 502-516.
- Chazel (F.), « Les mouvements sociaux », dans Boudon (R.), dir., *Traité de sociologie*, chap. 7, Paris, PUF, 1992, p. 263-312.
- Chong (D.), *Collective Action and the Civil Rights Movement*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.
- Cohen (A.), « The Sociology of the Deviant Act », *American Sociological Review*, 30, 1965.

- Cohn (N.), *Les fanatiques de l'Apocalypse*, Paris, Payot, 1983 (édition originale : *The Pursuit of Millenium*, New York, Fairlawn, 1957).
- Collovald (A.), « Identités stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 73, juin 1988, p. 29-44.
- Cook (A.), Kirk (G.), *Greenham Women Everywhere*, Londres, Pluto Press, 1983.
- Corbin (A.), *Le village des cannibales*, Paris, Aubier/Flammarion, 1990.
- Couch (R.), « Dimensions of Association in Collective Behavior Episodes », *Sociometry*, 33, 1970, p. 457-471.
- Coulomb (P.), Delorme (H.), Hervieu (B.), Jollivet (M.), Lacombe (P.), dir., *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.
- Crist (J.), McCarthy (J.), « If I Had a Hammer : The Changing Methodological Repertoire of Collective Behavior and Social Movement Research, *Mobilization*, 1 (1), 1996, p. 87-102.
- Crozier (M.), Friedberg (E.), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- Dahl (R.), *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971.
- Dalton (R.), Kuechler (M.) eds, *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Oxford University Press, Polity Press, 1990.
- David-Jougneau (M.), *Le dissident et l'institution ou Alice au pays des normes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989.
- David (M.), Clerc (J.), « Rapport de l'Inspection générale de l'administration sur le déroulement de la manifestation du 23 mars 1979 », dactyl., 1982.
- Davies (J.), « Toward a Theory of Revolution », *American Sociological Review*, 27, 1962, p. 5-19.
- Delale (A.), Ragache (G.), *La France de 68*, Paris, Seuil, 1978.
- Della Porta (D.), Fillieule (O.), Reiter (H.), « Policing Protest in France and in Italy : From Intimidation to Cooperation ? », dans Tarrow (S.), Meyer (D. A.), *Movement Society ? Contentious Politics for a New Century*, Boulder (Col.), Rowland and Littlefield (à paraître).
- Della Porta (D.), Kriesi (H.), eds, *Social Movements in a Globalizing World* (à paraître).
- Della Porta (D.), Reiter (H.), eds, *The Policing of Mass Demonstrations in Contemporary Democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press (à paraître).
- Della Porta (D.), *Movimenti Còllettivi e sistema politico*, Rome-Bari, Laterza, 1996.
- Della Porta (D.), « Social Movements and the State : Thoughts on the Policing of Protest », dans McAdam (D.), McCarthy (J.), Zald (M.), eds, *Comparative Perspectives on Social Movements*, New York, Cambridge University Press, 1995, p. 62-92.
- Della Porta (D.), *Social Movements, Political Violence and the State. A*

- Comparative Analysis of Italy and Germany*, New York, Cambridge University Press, 1995.
- Denni (B.), *Participation politique et démocratie. Définition et facteurs de la participation politique*, thèse pour le doctorat d'État en science politique, université des sciences sociales de Grenoble, dactyl., 1986.
- Diani (M.), Eyerman (R.), eds, *Studying Collective Action*, Londres, Sage, 1992.
- Dobry (M.), « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations de novembre-décembre 1986 » dans Favre (P.), dir., *La manifestation*, Presses de Sciences Po, 1990, p. 357-386.
- Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.
- Dollard (J.) et al., *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939.
- Dubois (P.), « La séquestration », *Sociologie du travail*, 15, 1971, p. 394-409.
- Dubois (P.), « Nouvelles pratiques de mobilisation dans la classe ouvrière », *Sociologie du travail*, 12, 1971, p. 338-344.
- Duclos (N.), *La fin des violences paysannes. Les transformations à l'œuvre dans les mobilisations d'agriculteurs sous la cinquième République*, thèse de 3^e cycle, Université Paris-I.
- Duyvendak (J.-W.), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, coll. « Logiques sociales », Paris, L'Harmattan, 1994.
- Eckstein (H.), « On the Etiology of Internal Wars », *History and Theory*, 4 (2), 1965, p. 150-151.
- Eckstein (H.), « Theoretical Approaches to Explaining Collective Political Violence », dans Gurr (T.), eds, *Handbook of Political Conflict. Theory and Research*, New York, Free Press, 1980.
- Einaudi (J.-L.), *La bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Paris, Le Seuil, 1991.
- Eisinger (P. K.), « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67, 1973, p. 11-28.
- Elias (N.), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- Elster (J.), *Ulysses and the Sirens*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
- Etzioni (A.), *Demonstration Democracy*, New York, Gordon and Breach, 1970.
- Farge (A.), Revel (J.), *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants, Paris 1750*, Paris, Hachette, 1988.
- Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.
- Favre (P.), Fillieule (O.), « La manifestation comme indicateur de l'engagement politique », dans Perrineau (P.), dir., *L'engagement*

- politique, déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994, p. 115-139.
- Favre (P.), Fillieule (O.), « Manifestations pacifiques et manifestations violentes dans la France contemporaine (1982-1990) », rapport à l'IHESI, dactyl., 1992.
- Favre (P.), Fillieule (O.), Mayer (N.), « La fin d'une étrange lacune de la sociologie des mobilisations. L'étude par sondage des manifestants : fondements théoriques et solutions techniques », *Revue française de science politique*, 1, 1997.
- Favre (P.), « Gabriel Tarde et la mauvaise fortune d'un baptême sociologique de la science politique », *Revue française de sociologie*, 24, 1983, p. 3-30.
- Favre (P.), « La manifestation entre droit et politique », Paris, *Cahiers du CURAP*, 1993, p. 283-292.
- Favre (P.), *Naissance de la science politique en France*, Paris, Fayard, 1989.
- Favre (P.), « Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines », *Cahiers de la Sécurité intérieure*, 1, 1990, p. 149-169.
- Feierabend (I.), Feierabend (R.), Nesvold (G.), « Social Change and Political Violence : Cross National Patterns », dans Gurr (T.), ed., *Violence in America*, New York, Signet, 1969, p. 497-595.
- Fillieule (O.), Duyvendak (J. W.), « Gay Activism in France. Between Integration and Community-Orientated Movements », dans Adam (B.), Duyvendak (J. W.), Krouwel (A.), eds, *Gay and Lesbian Movements since the 1960'*, Minneapolis, University of Minnesota Press (à paraître).
- Fillieule (O.), Jobard (F.), « The Maintenance of Order in France. Towards a Model of Protest Policing », dans Della Porta (D.), Reiter (H.), eds, *The Policing of Mass Demonstrations in Contemporary Democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press (à paraître).
- Fillieule (O.), « " Plus ça change, moins ça change ". Demonstrations in France During the Nineteen-Eighties », dans Rucht (D.), Koopmans (R.), eds, *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems* (à paraître).
- Fillieule (O.), « Political Opportunities and the State in France. Some Methodological Reflexions for A Dynamic Account of Public Order Policing in Social Movement Theory », contribution présentée à la II^e Conférence européenne sur les mouvements sociaux, Vitoria-Gasteiz, Espagne, octobre 1996.
- Fillieule (O.), « Contestation sociale et ordre public à Paris 1^{er} juillet 1968-31 janvier 1996, Documentation sur la constitution de la banque de donnée " Parismanifs ". Manuel de codage », rapport de recherche pour l'IHESI, mai 1996.
- Fillieule (O.), « Le maintien de l'ordre en France. Éléments d'un

- modèle de gestion des conflits manifestants par l'État », rapport de recherche, Institut universitaire européen de Florence, dactyl., 1996.
- Fillieule (O.), « Longitudinal Studies in the Analysis of Social Movements. Issues in the Methodology of Data-Collection from Newspapers. The case for France », publication des *Working Paper Series of the Schuman Center*, Istituto Universitario Europeo, RSC, 96-25, 27 p., juin 1996.
- Fillieule (O.), Sainte-Marie (J.), « La manifestation de rue, nouvel objet d'études d'opinion », dans *Enquêtes Louis-Harris 1995*, Paris, Denoël, coll. « Documents », 1995, p. 101-106.
- Fillieule (O.), « Les déterminants du recours à la manifestation dans la France des années quatre-vingt (le cas des manifestations nantaises) », rapport à l'IHESI, dactyl., 1994.
- Fillieule (O.), dir., *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, coll. « Logiques politiques », Paris, L'Harmattan, 1993.
- Fillieule (O.), « L'émergence de la violence dans les manifestations de rue. Éléments pour une analyse étiologique », dans Braud (P.), dir., « La violence dans les démocraties occidentales », *Cultures et conflits*, 7-8, 1993, p. 267-291.
- Fillieule (O.), « Consciousness Raising, Persuasion and Mobilization : A Study of the Union of the Unemployed in France, 1983-1989 », rapport au colloque international du comité de recherche sur les mouvements sociaux (n° 47) de l' AIS, Paris, 27-29 octobre 1993.
- Flam (H.), dir., *States and Anti-Nuclear Movements*, Edimburgh, Edimburgh University Press, 1994.
- Fossé-Poliack (C.), Mauger (G.), « La politique des bandes », *Politix*, 14, 1991, p. 27-43.
- Franck (J. A.), « La dynamique des manifestations violentes », *Revue canadienne de science politique*, 17 (2), juin 1984, p. 325-349.
- Franzosi (R.), « The Press as a Source of Socio-Historical Data : Issues in the Methodology of Data Collection from Newspapers », *Historical Methods*, 20 (1), hiver 1987, p. 5-16.
- Gamson (W.), *The Strategy of Social Protest*, Homewood, The Dorsey Press, 1975.
- Gaxie (D.), *Le cens caché*, Paris, Le Seuil, 1978.
- Geertz (C.), *The Interpretations of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.
- Genèses*, « Maintenir l'ordre », numéro thématique, *Genèses*, 12.
- Geschvender (J.), « Exploration in the Theory of Social Movements and Revolution », *Social Forces*, 47, 1968, p. 127-135.
- Giraud-Héraud (J.), « Les phénomènes de foule. Dossier documen-

- taire », Direction du personnel et de la formation de la police, juin, dactyl., 1985.
- Goffman (E.), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
- Goldstein (H.), *Political Repression in the 19th Century*, Londres, Croom Helm, 1983.
- Gras (A.), *Sociologie des ruptures*, coll. « Le sociologue », Paris, PUF, 1979.
- Grimaud (M.), *En mai, fais ce qu'il te plaît*, Paris, Stock, 1977.
- Guillemin (A.), « Montredon : intolérables violences ou violence de l'intolérable », dans Coulomb (P.), Delorme (H.), Hervieu (B.), Jolivet (M.), Lacombe (P.), dir., *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.
- Gurney (J. N.), Tierney (K. J.), « Relative Deprivation and Social Movements : A Critical Look at Twenty Years of Theory and Research », *The Sociological Quarterly*, 23, p. 33-47, 1982.
- Gurr (T.), « A Comparative Study of Civil Strife », dans Graham (D. H.), Gurr (T.), eds, *Violence in America : Historical and Comparative Perspectives*, Washington DC, US Government Printing Office, 1969, p. 443-491.
- Gurr (T.), *The Conditions of Civil Violence : First Tests of a Causal Model*, Center of International Studies, Princeton University, 1967.
- Gurr (T.), *Why Men Rebel ?*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1970.
- Helmreich (W.), *The Black Crusaders*, New York, Harper and Row, 1973.
- Héran (F.), « Un monde sélectif, les associations », *Économie et statistique*, 208, 1988.
- Hibbs (D.), *Mass Political Violence : A Cross-National Causal Analysis*, New York, Wiley, Interscience, 1973.
- Hobsbawm (E. J.), *Social Bandits and Primitive Rebels*, New York, The Free Press, 1959. Traduction française en 1966 sous le titre : *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard.
- Hocke (P.), « Determining the Selection Bias in Local and National Newspaper Reports on Protest Events », contribution présentée au colloque *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Wissenschaftszentrum-Berlin, 12-14 juin 1995.
- Hoggart (R.), *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970.
- Hubrecht (H.), « Le droit français de la manifestation », dans Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 181-206.
- Hue (R.), *Temps et ordre social*, coll. « Le sociologue », Paris, PUF, 1994.
- Huntington (S.), « Post-Industrial Politics : How Benign Will it Be ? » *Comparative Politics*, 1974, p. 174-177.

- Inglehart (R.), *Cultural Shifts in Advanced Industrial Societies*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1990.
- Inglehart (R.), *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1977.
- Ion (J.), dir., *Le militantisme en questions. Enquête sur l'évolution des formes de groupements intervenant dans l'espace public*, dactyl., Saint-Étienne, CRESAL, 1992.
- Ion (J.), « L'évolution des formes de l'engagement public », p. 23-40, dans Perrineau (P.), dir., *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994.
- Jenkins (J. C.), Klandermans (B.), eds, *The Politics of Social Protest. Comparative Perspectives on States and Social Movements*, vol. 3, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.
- Jenkins (J. C.), Perrow (C.), « Insurgency of the Powerless : Farm Worker Movement (1946-1972) », *American Sociological Review*, 42, 1977, p. 249-268.
- Jenkins (J. C.), *The Politics of Insurgency : The Farm Worker Movement in the 1960s*, New York, Columbia University Press, 1985.
- Jennings (M. K.), Van Deth (J.), eds, *Continuities in Political Action : A Longitudinal Study of Political Orientations in Three Western Democracies*, Berlin, De Gruyter, 1990.
- Kaase (M.), Neidhart (F.), « Politische Gewalt und Repression – Ergebnisse von Bevölkerungsumfragen », vol. IV, dans Schwind (H. D.), Bauman (J.), eds, *Ursachen, Prävention und Kontrolle von Gewalt. Analysen und Vorschläge der Unabhängigen Regierungskommission zur Verhinderung und Bekämpfung von Gewalt* (Gewaltkommission), Berlin, Dunker et Humblot, 1990.
- Kaase (M.), « Direct Political Participation in the EC Countries in the Late Eighties », dans Gundelach (P.), Siune (K.), eds, *From Voters to Participants, essays in Honour of Ole Borre*, Politica, University of Aarhus, 1990.
- Katzenstein (M.), Mueller (C.), eds, *The Women's Movements of the United States and Western Europe : Consciousness, Political Opportunity, and Public Policy*, Philadelphie, Temple University Press, 1987.
- Kitschelt (H.), « New Social Movements in Western Germany and the United States », *Political Power and Social Theory*, 5, 1985, p. 273-324.
- Kitschelt (H.), « Political Opportunity Structures and Political Protest : Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p. 57-85.
- Kitschelt (H.), « Resource Mobilization Theory : A Critique », dans Rucht (D.), ed., *Research on Social Movements. The State of the Art in*

- Western Europe and the USA*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, Boulder, Westview Press, 1991, p. 333-334.
- Klandermans (B.), Tarrow (S.), « Mobilization into Social Movements : Synthesizing European and American Approaches », *International Social Movement Research*, vol. 1, supplément de *Research in Social Movements, Conflict and Change*, 1988, p. 1-38.
- Klandermans (B.), Kriesi (H.), Tarrow (S.), eds, *From Structure to Action : Comparing Social Movement Research Across Cultures*, Greenwich (Conn.), JAI, 1988.
- Klandermans (B.), « Linking the " Old " and the " New " Movement Networks in the Netherlands », dans Dalton (R.), Kuechler (M.), eds, *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Oxford University Press, Polity Press, 1990, p. 122-136.
- Klandermans (B.), « Transient Identities ? Membership Patterns in the Dutch Peace Movement », dans Larana (E.), Johnston (H.), Gusfield (J.), eds, *New Social Movements : From Ideology to Identity*, Philadelphia, Temple University Press, 1995, p. 168-184.
- Klineberg (O.), *Tensions Affecting International Understanding : A Survey Research*, New York, Social Science Research Council, 1950.
- Koopmans (R.), *Bridging the Gap : The Missing Link Between Political Opportunity Structure and Movement Action*, communication présentée au congrès de l'IPSA, Madrid, 1990.
- Kornhauser (W.), *The Politics of Mass Society*, Glencoe, The Free Press, 1959.
- Kriesi (H.) et al., *Politische Aktivierung in der Schweiz 1945-1978*, Diesenhofen, Verlag Rüegger, 1981.
- Kriesi (H.), Koopmans (R.), Duyvendack (J. W.) Giugni (M.), *The Politics of New Social Movements in Western Europe*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.
- Kriesi (H.), « New Social Movements and the New Class in the Netherlands », *American Journal of Sociology*, 94 (5), 1989.
- Kriesi (H.), « The Political Opportunity Structure of New Social Movements : Its impact on Their Mobilization », dans Jenkins (J. C.), Klandermans (B.), eds, *The Politics of Social Protest. Comparative Perspectives on States and Social Movements*, vol. 3, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, p. 167-198.
- Lacroix (B.), « À contre-courant. Le parti pris du réalisme », *Pouvoirs*, 39, 1986, p. 117-127.
- Lacroix (B.), « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », dans Grawitz (M.), Leca (J.), dir., *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, tome 1, p. 469-565.
- Ladd (A.), Hood (T.), Van Liere (K. D.), « Ideological Themes in the

- Antinuclear Movement : Consensus and Diversity », *Sociological Inquiry*, 53 (2-3), 1983, p. 252-272.
- Lafargue (J.), *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Paris, Karthala/IFRA, 1996.
- Lanier (L.), *Rapport de la commission sénatoriale de contrôle chargée d'examiner les services placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur* (président : Louis Boyer ; rapporteur : Lucien Lanier), Rapport Sénat n° 347, 1991.
- Larana (E.), Johnston (H.), Gusfield (J. R.), eds, *New Social Movements. From Ideology to Identity*, Philadelphia, Temple University Press, 1994.
- Lavau (G.), « La démocratie », dans M. Grawitz, J. Leca, *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, p. 29-113.
- Le Bon (G.), *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1988 (1^{re} éd., 1895).
- Lépine (L.), *Mes souvenirs*, Paris, Payot, 1929.
- Lévine (M.), *Les ratonnades d'octobre. Un meurtre collectif à Paris en 1961*, Paris, Ramsay, 1985.
- Lieberson (S.), Silverman (A.), « The Precipitants and Underlying Conditions of Race Riots », *American Sociological Review* (30), 1965, p. 887-898.
- Lipovetsky (G.), *L'ère du vide*, Paris, Gallimard, 1983.
- Lipsky (M.), *Protest in City Politics. Rent Strikes, Housing, and the Power of the Poor*, Chicago, Rand MacNally and Company (American Politics Research Series), 1970.
- Lorenz (K.), *On Aggression*, New York, Harcourt Brace et World, 1968.
- Maffesoli (M.), *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988.
- Manceaux (M.), *Les policiers parlent*, Paris, Le Seuil, 1969.
- Manin (B.), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- Mann (P.), *L'action collective, Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- Mann (P.), « L'activité tactique des manifestants et des forces mobiles lors des crises viticoles du Midi (1950-1990). Contribution à l'étude de la dynamique des répertoires d'action collective », rapport dactyl., IHESI, 1991.
- Mann (P.), « Les manifestations dans la dynamique des conflits », dans Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 271-303.
- March (J. G.), Simon (H. A.), *Les organisations*, Paris, Dunod, 1974.
- Marks (G.), McAdam (D.), « Social Movements and the Changing Structure of Political Opportunity in the European Community », *Journal of West European Politics* (à paraître).

- Marx (G. T.), « Civil Disorder and the Agent of Social Control », *Journal of Social Issues*, 26, 1970, p. 19-58.
- Marx (G. T.), « External Efforts to Damage or Facilitate Social Movements : Some Patterns, Explanations, Outcomes and Complications », dans McCarthy (J.), Zald (M.), eds, *The Dynamics of Social Movements*, Cambridge (Mass.), Winthrop Pub, 1979, p. 94-125.
- Marx (G. T.), « Thoughts on a Neglected Category of Social Movement Participant : the Agent Provocateur and the Informant », *American Journal of Sociology*, 80, 1974, p. 402-429.
- Masson (P.), *Rapport fait au nom de la commission d'enquête créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 17 décembre 1986, chargée de recueillir des éléments d'information sur la préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986*, 270, Sénat, juin 1987.
- Mayer (N.), Perrineau (P.), *Les comportements politiques*, coll. « Cursus », Paris, Armand Colin, 1992.
- Mayer (N.), *La boutique contre la gauche*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.
- Mayer (N.), « The Dynamics of the Anti-National Front Counter Movement », *French Politics and Society*, 13 (4), 1995.
- McAdam (D.), Rucht (D.), « The Cross-National Diffusion of Movements Ideas », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 528, juillet 1993.
- McAdam (D.), « "Initiator" and "Spin-off" Movements : Diffusion Processes in Protest Cycles », dans Traugott (M.), ed., *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et Londres, Duke University Press, 1995, p. 217-239.
- McAdam (D.), McCarthy (J.), Zald (M.), eds, *Comparative Perspectives on Social Movements*, New York, Cambridge University Press, 1995, p. 62-92.
- McAdam (D.), McCarthy (J. D.), Zald (M. N.), « Social Movements », dans N. Smelser, ed., *Handbook of Sociology*, Newbury Park, Sage, 1988, p. 695-737.
- McAdam (D.), *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, The University of Chicago Press, 1982.
- McAdam (D.), « Recruitment to High Risk Activism : The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, 92, 1986, p. 64-90.
- McAdam (D.), « Tactical Innovation and the Pace of Insurgency », *American Sociological Review*, 48, 1983, p. 735-754.
- McAdam (D.), Tarrow (S.), Tilly (C.), « To Map Contentious Politics », *Mobilization*, 1 (1), 1996, p. 17-34.
- McCammon (H. J.), « Legal Limits on Labor Militancy : Labor Law

- and the Right to Strike since the New Deal », *Social Problems*, 37 (2), 1990, p. 206-229.
- McCarthy (J. D.), Zald (M.), eds, *The Trend of Social Movements in America : Professionalization and Resource Mobilization*, Morristown, General Learning Press, 1973.
- McCarthy (J. D.), Zald (M.), « Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82 (7), 1977, p. 1212-1241.
- McCarthy (J. D.), McPhail (C.), Smith (J.), Crishock (L.), « Elements of Description Bias : Electronic and Print Media Representations of Washington DC. Demonstrations », communication présentée à la conférence *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Berlin, WZB, dactyl., juin 1995.
- McCarthy (J. D.), McPhail (C.), Smith (J.), « Images of Protest : Dimensions of Selection Bias in Media Coverage of Washington Demonstrations, 1982-1991 », communication présentée à la conférence *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Berlin, WZB, dactyl., juin 1995.
- McClintock (I.) et al., « Police et violence collective », dans Szabo (M.), dir., *Police, culture et société*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 1974.
- McPhail (C.), Miller (N.), « The Assembling Process : A Theoretical and Empirical Examination », *American Sociological Review*, 38, 1973, p. 721-735.
- McPhail (C.), Wohlstein (R.), « Individual and Collective Behaviors within Gatherings, Demonstrations and Riots », *Annual Review of Sociology*, 9, 1983, p. 579-600.
- McPhail (C.), Wohlstein (R.), « Using Film to Analyse Pedestrian Behavior », *Sociological Methods and research*, 10, 1982, p. 347-375.
- McPhail (C.), « Civil Disorder Participation : A Critical Examination of Recent Research », *American Sociological Review*, 36, 1971, p. 1058-1073.
- McPhail (C.), « The Dark Side of Purpose : Individual and Collective Violence in Riots », *The Sociological Quarterly*, 35 (1), 1994, p. 1-32.
- McPhail (C.), *The Myth of the Madding Crowd*, New York, Aldine De Gruyter, 1991.
- McPhail (C.), « Toward a Theory of Collective Behavior », dans Faberman (H.), ed., *Symbolic Interaction : An Introduction to Social Psychology*, New York, Harper and Row, 1984.
- Meister (A.), *Vers une sociologie des associations*, Paris, Éditions ouvrières, 1972.
- Melnik (C.), *1 000 jours à Matignon*, Paris, Grasset, 1988.

- Melucci (A.), « Mouvements sociaux, mouvements postpolitiques », *Revue internationale d'action communautaire*, 10, 1983, p. 11-44.
- Melucci (A.), *Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Philadelphia, Temple University Press, 1989.
- Melucci (A.), « Sociétés, changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et société*, 10 (2), 1978.
- Melucci (A.), « Ten Hypothesis for the Analysis of New Movements », dans Pinto (D.), ed., *Contemporary Italian Sociology, a Reader*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 173-194.
- Melucci (A.), « The New Social Movements: A Theoretical Approach », *Social Science Information*, 19, 1980, p. 199-226.
- Mendras (H.), Tavernier (Y.), « Les manifestations de juin 1961 », *Revue française de science politique*, 1962, 12, p. 647-671.
- Michaud (Y.), *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978.
- Milbrath (L.), *Political Participation*, New York, Rand MacNally, 1965 (2^e éd. avec M. L. Goel, 1977).
- Moe (T.), *The Organization of Interests*, Chicago, The University of Chicago Press, 1980.
- Mongin (O.), *La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques*, Paris, Le Seuil, 1992.
- Monjardet (D.), Gorgeon (C.), « La socialisation professionnelle des policiers. Deuxième étude longitudinale de la 121^e promotion des élèves gardiens de la paix », Paris, IHESI, Études et recherche, dactyl., 1993.
- Monjardet (D.), « La manifestation du côté du maintien de l'ordre », dans Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.
- Monjardet (D.), « Le maintien de l'ordre : technique et idéologies professionnelles des CRS », *Déviance et société*, 12 (2), 1988, p. 101-126.
- Monjardet (D.), *Que fait la police ?*, Paris, La Découverte, 1996.
- Montlibert (C.), *Crise économique et conflits sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, coll. « Logiques sociales », Paris, L'Harmattan, 1989.
- Morris (A.), Herring (C.), « Theory and Research in Social Movements: A Critical Review », dans Long (S.), ed., *Annual Review of Political Science*, 2, 1987, p. 138-198.
- Morris (A. D.), McClurg Mueller (C.), eds, *Frontiers in Social Movements*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1992.
- Mouriaux (R.), « Stratégies syndicales et manifestations de rue », dans Favre (Pierre), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 271-328.
- Müller-Rommel (F.), « The Greens in Europe », *International Political Science Review*, 6 (4), 1985, p. 483-499.

- Mushaben (J.), « The Struggle Within », dans Klandermans (B.), ed., *Organizing for Change*, Greenwich (Comm.), JAI Press, 1989.
- Muxel (A.), « Le moratoire des années de jeunesse », dans Percheron (A.), Rémond (R.), dir., *Âge, attitudes et comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 203-232.
- Namenwirth (Z. J.), Weber (R. P.), *Dynamics of Culture*, Boston (Mass.) Allen and Unwin, 1987.
- Neidhart (F.), Rucht (D. D.), « The Analysis of Social Movements The State of the Art and Some Perspectives for Further Research », dans Rucht (D.), ed., *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, Boulder, Westview Press, 1991, p. 421-460.
- Nieburg (H. L.), *Political Violence*, New York, The Behavioral Press, St Martin's Press, 1969.
- Oberschall (A.), *Social Conflict and Social Movements*, Prentice Hall (N. J.), Englewood Cliffs, 1973.
- Oberschall (A.), *Social Movements. Ideologies, Interests and Identities*, New Jersey Transaction, 1993.
- Offe (C.), « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, 52, 1985, p. 817-868.
- Offe (C.), « Reflections on the Institutional Self-Transformation of Movements Politics: A Tentative Stage Model », dans Dalton (R.), Kuechler (M.), dir., *Challenging the Political Order*, Cambridge, Polity Press, 1990, p. 232-250.
- Offerlé (M.), « Descendre dans la rue : de la journée à la manif », dans Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 90-122.
- Offerlé (M.), « Le nombre de voix, électeurs, partis et usages d'une technique de vote », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 71-72, mars 1988, p. 12-14.
- Offerlé (M.), *Sociologie des groupes d'intérêts*, coll. « Clés », Paris, Montchrestien, 1994.
- Olson (M.), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF 1987 (1^{re} éd., 1965).
- Olzak (S.), « Analysis of Events in the Study of Collective Action », *Annual Review of Sociology*, 15, 1989, p. 119-141.
- Orum (A.), « On Participation in Political Protest Movements », *Journal of Applied Behavioral Science*, 1974, 10, p. 181-207.
- Perrineau (P.), dir., *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994.
- Perron (M.), *Les ouvriers en grève, France, 1871-1890*, Paris, La Haye, Mouton, 1973 (réédition partielle en 1984 sous le titre *Jeunesse de la grève*, Paris, Le Seuil).

- Picant (C.), *Le 23 mars 1979 : une provocation politique*, Paris, Jean Piccollet, 1981.
- Pigenet (M.), *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide. « La manifestation Ridgway »*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Pinkney (D. A.), « The Crowd in the French Revolution of 1830 », *American Historical Review*, 70, octobre 1964.
- Piven (F.), Cloward (R.), « Collective Protest : A Critique of Resource Mobilization Theory », *International Journal of Politics, Culture and Society*, 4, 1991, p. 435-458.
- Piven (F.), Cloward (R.), *Poor People Movements. Why they Succeed, How they Fail*, New York, Vintage, Pantheon Books, 1977.
- Pizzorno (A.), « Considérations sur les théories des mouvements sociaux », *Politix*, 9, 1990, p. 74-80.
- Pizzorno (A.), « Political Exchange and Collective Identity in Industrial Conflict », dans Crouch (C.), Pizzorno (A.), eds, *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe Since 1968*, vol. II, Londres, Macmillan, 1978, p. 277-298.
- Polac (C.), « Protestation et crédibilité des agents des Finances : analyse de la grève de mai à novembre 1989 », dans O. Fillieule, dir., *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, coll. « Dossiers », Paris, L'Harmattan, 1993, p. 67-92.
- Reiner (R.), *The Politics of the Police*, Brighton, Wheatsheaf, 1985.
- Roché (S.), *La manifestation et son public*, documents de la BDSF, série « analyse et commentaire », Éditions du centre d'informatisation des données sociopolitiques, 5, juin, Grenoble, 1989.
- Rochon (T.), *Mobilizing for Peace. The Antinuclear Movements in Western Europe*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1990.
- Rootes (C. A.), « On the Future of Protest Politics in Western Democracies. A Critique of Barnes », Kaase et al., *Political Action, European Journal of Political Research* 9, 1981, p. 421-432.
- Rootes (C. A.), « Shaping Collective Action : Structure, Contingency and Knowledge », dans Edmondson (R.), dir., *The Political Context of Collective Action*, Londres, New York, Routledge, 1997.
- Rosenau (J.), *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*. Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1990.
- Rucht (D.), Ohlemacher (T.), « Protest Event Data : Collection, Uses and Perspectives », dans M. Diani, Eyerman (R.), eds, *Studying Collective Action*. Londres, Sage, 1992, p. 76-105.
- Rucht (D.), ed., *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*. Frankfurt am Main, Campus Verlag, Boulder, Westview Press, 1991.
- Rucht (D.), « The Strategies and Action Repertoires of New Movements », dans Dalton (R.), Kuechler (M.), eds, *Challenging the Poli-*

- tical Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Oxford University Press, Polity Press, 1990, p. 156-178.
- Rucht (D.), « Themes, Logics and Arenas of Social Movements : A Structural Approach », dans Klandermans (B.), Kriesi (H.), Tarrow (S.), eds, *From Structure to Action : Comparing Social Movement Research Across Cultures*, Greenwich (Conn.), JAI, 1988, p. 305-328.
- Rudé (G.), *The Crowd in History, 1730-1848*, New York, Wiley, 1964 (trad. française : *La foule dans la Révolution française*, Paris, Maspero, 1982).
- Rule (J.), Tilly (C.), « 1830 and the Un-Natural History of Revolution », *Journal of Sociological Issues*, 28, 1972, p. 49-76.
- Salert (B.), *Revolution and Revolutionaries*, Amsterdam, Elsevier, 1976.
- Salisbury (R.), « Interests Groups », dans Polsby (N.), Greenstein (F.), eds, *Handbook of Political Science*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1975.
- Sartori (G.), *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham, Chatham House, 1987.
- Sassoon (J.), « Ideology, Symbolic Action and Ritual in Social Movements : The Effects on Organizational Forms », *Social Science Information*, 23, 4/5, 1984, p. 861-873.
- Schwartz (O.), *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 1990.
- Sennett (R.), *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil, 1979.
- Serge (V.), *Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression*, Paris, Maspero, 1977 (1^{re} édit., 1925).
- Sewel (W.H.), « A Theory of Structure : Duality, Agency, and Transformation », *American Journal of Sociology*, 98, 1994, p. 1-29.
- Sèzes (M. G.), « La mise en œuvre de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. Mouvements de création et utilisation du nouveau statut en région parisienne, 1884-1984 », dactyl., 1985.
- Siméant (J.), « La cause des "sans-papiers". Mobilisations et répertoires d'action des étrangers en situation irrégulière en France et de leurs soutiens, 1970-1992 », thèse de doctorat, dactyl., Institut d'études politiques de Paris, sous la direction de Jean Leca, 1995.
- Simiand (F.), *Méthode historique et sciences sociales*, Paris, Éditions des archives contemporaines, Gordon and Breach, 1987.
- Skolnick (R.), *The Politics of Protest*, New York, Simon and Schuster, 1969.
- Smelser (N. J.), *Theory of Collective Behavior*, Londres, Routledge, 1962.
- Snyder (D.), Tilly (C.), « Hardship and Collective Violence in France : 1830-1960 », *American Sociological Review*, 37, 1972, p. 520-532.
- Snyder (D.), « Collective Violence : A Research Agenda and some Strategic Considerations », *Journal of Conflict Resolution*, 22 (3), 1978.

- Synder (D.), « Theoretical and Methodological Problems in the Analysis of Governmental Coercition and Collective Violence », *Journal of Political and Military Sociology*, 4, 1976.
- Sommier (I.), « Analyse des services d'ordre CGT et CFDT », mémoire de DEA, Paris, École des hautes études en sciences sociales, dactyl., 1990.
- Sommier (I.), *La forclusion de la violence politique : ouvriers/intellectuels en France et en Italie depuis 1968*, thèse, Université Paris I, 1993.
- Sommier (I.), « La résistance comme référence légitimatrice de la violence. Le cas de l'extrême gauche italienne », *Politix*, 19, 1992, p. 69-74.
- Spilerman (S.), « Structural Characteristics of Cities and the Severity of Racial Disorders », *American Sociological Review*, 41 (5), 1976, p. 771-793.
- Stark (R.) et al., « Some Empirical Patterns in a Riot Process », *American Sociological Review*, 39, 1974, p. 865-876.
- Swidler (A.), « Culture in Action : Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 273-286.
- Taine (H.), *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1990 (1^{re} édit. chez Hachette, en 1887 et 1888 pour les premier et second volumes).
- Tarde (G.), *Études pénales et sociales*, Paris, Masson, 1892.
- Tarde (G.), *Les lois de l'imitation*, Paris, Alcan, 1890.
- Tarrow (S.), « Contentious Event Analysis : Event-ful History, Events Histories and Events-in-history », communication présentée à la conférence *Protest Event Analysis : Methodology, Applications, Problems*, Berlin WZB, dactyl., juin 1995.
- Tarrow (S.), « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », *Social Science History*, 17 (2), 1993.
- Tarrow (S.), *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford, New York, Oxford University Press, 1989.
- Tarrow (S.), « Fishnets, Internets, Catnets : Globalization and Transnational Collective Action », *Estudios/Working Paper*, Centro de Estudios Avanzados en Ciencias Sociales, mars 1996.
- Tarrow (S.), *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- Tarrow (S.), « The Europeanisation of Conflict : Reflections from a Social Movement Perspective », *West European Politics*, 18 (2), avril 1995.
- Tarrow (S.), « The Phantom at the Opera : Political Parties and Social Movements of the 1960 " and 1970 " in Italy », dans Dalton (R.), Kuechler (M.), eds, *Challenging the Political Order : New Social and*

- Political Movements in Western Democracies*, Oxford University Press, Polity Press, 1990.
- Tartakowsky (D.), « La manifestation comme mort de la révolte ? », communication présentée au colloque *Révolte et société*, dactyl., Paris, 1988.
- Tartakowsky (D.), « Le mythe originel de la Commune dans les manifestations ouvrières violentes de 1920 à 1988 », *Ethnologie française*, 21 (3), 1991, p. 310 et suiv.
- Tartakowsky (D.), *Les manifestations de rue en France. 1918-1968*, thèse de doctorat d'État, Université Paris I, 1994.
- Taylor (D. G.), *Public Opinion and Collective Action. The Boston School Disgregation Conflict*, Chicago, The University of Chicago Press, 1986.
- Thompson (E. P.), *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Galimard/Le Seuil, 1988.
- Tilly (C.), « Action collective et mobilisation individuelle », dans Birnbaum (P.), Leca (J.), dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 213-243.
- Tilly (C.), *As Sociology Meets History*, New York, Academic Press, 1981.
- Tilly (C.), « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », dans Traugott (M.), dir., *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et Londres, Duke University Press, 1995, p. 15-42.
- Tilly (C.), *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison Wesley, 1978.
- Tilly (C.), « How to detect, Describe, and Explain Repertoires of Action », *Working Paper Series* de la New School for Social Research, New York, octobre 1992, dactyl.
- Tilly (C.), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- Tilly (C.), *La Vendée*, Paris, Fayard (1^{re} éd., 1964).
- Tilly (C.), « Reflections on the Revolution of Paris : a Review of Recent Historical Writing », *Social Problems*, 12, 1964.
- Tilly (C.), « Revolution and Collective Violence », dans Greenstein (F. I.), Polsby (N. W.), dir., *Handbook of Political Science*, volume III, Reading (Mass.), Addison Wesley, 1975.
- Tilly (C.), « Social Movements and National Politics », dans Bright (C.), Harding (S.), eds, *Statemaking and Social Movements*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1984, p. 297-317.
- Tilly (C.), Tilly (L.), Tilly (R.), *The Rebellious Century. 1830-1930*, Cambridge, Harvard University Press, 1975.
- Tumber (H.), *Television and the Riot*, Londres, British Film Institute, 1982.
- Turner (R.T.), Killian (L.M.), *Collective Behavior*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972 (1^{re} édit., 1957).

- Vennesson (P.), « Idées, institutions et relations internationales », *Revue française de science politique*, 45 (5), octobre 1995, p. 857-866.
- Verba (S.), Nye (N.), *Participation in America : Political Democracy and Social Equality*, New York, Harper and Row, 1972.
- Verba (S.), Nye (N.), *Participation and Political Equality : A Seven-Nation Comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.
- Verret (M.), *La culture ouvrière*, Saint-Sébastien, éditions ACL, 1988 ; réédition sous le même titre chez L'Harmattan, Paris, 1996.
- Waddington (D.) et al., *Flashpoints of Public Disorder*, London, Methuen, 1988.
- Waddington (D.), Chritcher (C.), eds, *Policing Public Disorder*, Aldershot, Avebury (à paraître).
- Waddington (D.), *Contemporary Issues in Public Disorder : A Comparative and Historical Approach*, Londres, New York, Routledge, 1992.
- Waddington (P.), *Liberty and Order, Public Order in a Capital City*, Londres, UCL Press, 1994.
- Waddington (P.), *The Law. Armed and Public Order Policing*, Oxford, Clarendon Press, 1991.
- Walsh (E.), « On the Interaction Between a Movement and its Environment (Comment on Jenkins and Perrow, 1977) », *American Sociological Review*, 1978, 43 (1), février, juin.
- Wanderer (J.J.), « An Index of Riot Severity and some Correlates », *American Journal of Sociology*, 74, 1969, p. 500-505.
- Weiner (M.), « Political Participation : Crisis of the Political Process », dans Binder, dir., *Crisis and Sequences in Political Development*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1971.
- Wilson (J.Q.), *Introduction to Social Movements*, New York, Basic Books, 1973.
- Wisler (D.), *Violence politique et mouvements sociaux. Étude sur les radicalisations sociales en Suisse durant la période 1969-1990*, Genève, Georg, 1994.
- Worsley (P.), *The Trumpet Shall Sound : A Study of « Cargo Cult » in Melanesia*, Londres, Mac Gibbon and Kee, 1957.
- Zald (M.), Ash (R.), « Social Movements Organizations : Growth, Decay and Change », *Social Forces*, 44, 1966, p. 327-340.
- Zimbaro (P.J.), « The Human Choice : Individuation, Reason and Order Versus Deindividuation Impulse and Chaos », dans A. Levine, ed., *Nebraska Symposium on Motivation 17*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1969.
- Zimmerman (E.), *Political Violence, Crises and Revolutions. Theories and Research*, Cambridge, Schenkman, 1983.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AC	: Agir ensemble contre le chômage et les exclusions
ACEPOS	: Association pour la conservation et l'étude de la presse politique, ouvrière et syndicale
AFLS	: Agence française de lutte contre le Sida
AFP	: Agence France-Presse
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
APEIS	: Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires
BDR	: Bouches-du-Rhône
BIT	: Bureau international du travail
BIVP	: Brigade d'information de voie publique
CAF	: Caisse d'allocations familiales
CAL	: Comité d'action laïque
CAV	: Comité d'action viticole
CCL	: Comité culturel libertaire
CCSC	: Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs
CDCA	: Comité de défense des artisans et petits commerçants
CECPE	: Cercle d'étudiants contre la purification ethnique
CERES	: Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste
CEVIPOF	: Centre d'étude de la vie politique française
CFDT	: Confédération française du travail
CGC	: Confédération générale des cadres
CGT	: Confédération générale du travail
CGTU	: Confédération générale du travail unifiée
CID-UNATI	: Union nationale des artisans et des travailleurs indépendants

CIMADE	: Comité intermouvements auprès des évacués
CIP	: Contrat d'insertion professionnelle
CNAF	: Coordination nationale anti-fasciste
CNEF	: Centre national d'études et de formation de la police nationale
CNJA	: Centre national des jeunes agriculteurs
CNPF	: Confédération nationale du patronat français
CPAM	: Caisse primaire d'assurance maladie
CRS	: Compagnie républicaine de sécurité
CSF	: Confédération syndicale des familles
CUARH	: Comité d'urgence anti-répression homosexuelle
DCPU	: Directeur ou Direction central(e) de la police urbaine
DCRG	: Direction ou Directeur central(e) des Renseignements généraux
DDASS	: Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales
DDPN	: Direction ou directeur départemental(e) de la police nationale
DDPU	: Direction ou directeur départemental(e) de la police urbaine
DDRG	: Direction ou directeur départemental(e) des Renseignements généraux
DDSP	: Direction ou directeur départemental(e) de la Sécurité publique
DIV	: Délégation interministérielle à la ville
DRASS	: Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales
EDF	: Électricité de France
ELI	: Équipe légère d'intervention
FASP	: Fédération autonome des syndicats de police
FEN	: Fédération de l'Éducation nationale
FER	: Fédération des étudiants révolutionnaires
FLN	: Front de libération national algérien
FN	: Front national
FNSEA	: Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FO	: Force ouvrière
FR3	: France Région 3
FSM	: Free Speech Movement
GM	: Gendarmes mobiles
GOP	: Groupement opérationnel
HLM	: Habitation à loyer modéré
IEP	: Institut d'études politiques
IGA	: Inspection générale de l'administration
IHESI	: Institut des hautes études de la sécurité intérieure

INSEE	: Institut national de la statistique et des études économiques
ITT	: Interruption temporaire de travail
JCR	: Jeunesses communistes révolutionnaires
LCR	: Ligue communiste révolutionnaire
LDH	: Ligue des droits de l'homme
LEP	: Lycée d'enseignement professionnel
LICRA	: Ligue contre le racisme et l'antisémitisme
LO	: Lutte ouvrière
MJCF	: Mouvement des Jeunesses communistes françaises
MJS	: Mouvement des Jeunesses socialistes
MODEF	: Mouvement de défense des exploitants familiaux
MPPT	: Mouvement pour un parti des travailleurs
MRAP	: Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
MRP	: Mouvement républicain populaire
NONO	: Télégramme en neuf points des CRS
OFPRA	: Office français des réfugiés apatrides
OLP	: Organisation pour la libération de la Palestine
OPJ	: Officier de police judiciaire
OS	: Ouvrier spécialisé
PCF	: Parti communiste français
PCI	: Parti communiste internationaliste
PCR	: Parti communiste révolutionnaire
PS	: Parti socialiste
PSU	: Parti socialiste unifié
PTT	: Poste-télégraphe-téléphone
PU	: Police urbaine
RATP	: Régie autonome des transports parisiens
RFO	: Radio France outre-mer
RG	: Renseignements généraux
RMI	: Revenu minimum d'insertion
RPR	: Rassemblement pour la République
RTS	: Rapport technique de service des CRS
SID	: Section d'intervention de district
SMIC	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNCF	: Société nationale des chemins de fer français
SNES	: Syndicat national des enseignants du supérieur
SPI	: Section de protection et d'intervention
TGI	: Tribunal de grande instance
TI	: Technicien d'intervention (commissaire responsable d'une unité de maintien de l'ordre)
TUC	: Travaux d'utilité collective
UDF	: Union pour la démocratie française

ULI : Unité légère d'intervention
UNEF-ID : Union nationale des étudiants de France – indépendante et démocratique
WZB : Centre de recherches en sciences sociales (Berlin)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Abdallah (G. S.) : 349.
Adam (B.) : 238.
Adorno (T. W.) : 47.
Angeli (C.) : 343.
Arafat (Y.) : 92.
Aubert (E.) : 294, 309, 314, 315, 344.
Authier : 314.

Barbier (L.) : 105.
Barnes (S.) : 130, 133, 135, 365.
Barranco (J.) : 385.
Barrows (S.) : 313.
Barthélémy (M.) : 32.
Baylet (J.-M.) : 353.
Baylor (J.) : 266.
Bercé (Y.-M.) : 80.
Bérégovoy (P.) : 353.
Berlière (J.-M.) : 104, 122, 123, 248.
Berlioz (J.-M.) : 315.
Besnard (P.) : 77, 80.
Birnbaum (P.) : 23, 38.
Blatt (D.) : 238.
Blumer (H.) : 24, 29, 30, 32.
Blum (L.) : 15.
Boltanski (L.) : 39, 165.
Boudon (R.) : 29.
Boulanger (général) : 367.

Boulin (R.) : 342.
Bourdieu (P.) : 57, 275.
Boyer (G.) : 336.
Braudel (F.) : 371.
Braud (P.) : 95, 96.
Brécy (R.) : 341.
Briët (M.) : 81.
Bright (C.) : 32.
Bris (M. Le) : 155.
Bruneteaux (P.) : 54, 104, 247, 248, 251, 252, 254, 266, 300, 301, 302, 368, 369.
Brunet (J.-P.) : 340, 341, 342, 343, 349, 350.
Buerklin (W.) : 229, 230.

Canetti (E.) : 313.
Canler : 341.
Cardon (D.) : 101.
Caroux (J.) : 35.
Carrot (G.) : 247.
Castelnaud (R. de) : 340, 349.
Castoriadis (C.) : 204.
Champagne (P.) : 17, 41, 212.
Chazel (F.) : 29, 31, 38.
Chirac (J.) : 128, 335.
Chong (D.) : 305.
Clemenceau (G.) : 341.
Clerc (J.) : 342.

Cloward (R.) : 46, 47, 146, 367.
 Cohn (N.) : 31.
 Collovald (A.) : 165.
 Cook (A.) : 307.
 Corbin (A.) : 211.
 Coulomb (P.) : 225.
 Crozier (M.) : 32.

 Dahl (R.) : 16, 129.
 Dalton (J.) : 19.
 David-Jougneau (M.) : 40.
 David (M.) : 342.
 Debré (M.) : 329.
 Defferre (G.) : 330, 342.
 De Grazia : 95.
 Delale (A.) : 105.
 Deleplace (B.) : 331.
 Della Porta (D.) : 48, 65, 213, 247, 249.
 Delorme (H.) : 225.
 Denni (B.) : 136.
 Diani (M.) : 61.
 Dobry (M.) : 23, 47, 210, 211, 252, 313.
 Dreyfus (A.) : 367.
 Dubois (P.) : 216.
 Duclos (N.) : 150.
 Duyvendak (J. W.) : 48, 51, 52, 71, 73, 83, 90, 91, 105, 106, 155, 157, 237, 238, 240, 377.

 Eckstein (H.) : 310.
 Einaudi (J.-J.) : 105, 329, 330.
 Eisinger (P. K.) : 46, 47, 62.
 Elias (N.) : 368.
 Elster (J.) : 305.
 Erzioni (A.) : 16, 59, 360, 365.
 Eyerman (R.) : 61.

 Faberman (H.) : 38.
 Farge (A.) : 27.
 Favre (P.) : 28, 41, 100, 101, 109, 122, 136, 150, 201, 206, 253, 309, 360, 364, 396.
 Ferrer (F.) : 101.
 Fillieule (O.) : 19, 54, 64, 65, 109, 125, 129, 134, 164, 175, 188, 236, 238, 313, 385, 396.
 Fossé-Poliack (C.) : 158.

 Franck (J. A.) : 153.
 Freud (S.) : 314.
 Frey (R.) : 329.
 Friedberg (E.) : 32.

 Gamson (W.) : 46, 47, 58, 59.
 Gaulle (C. de) : 15.
 Gaxie (D.) : 132.
 Geertz (C.) : 210.
 Giddens (A.) : 57.
 Girard (H.) : 341.
 Giraud-Héraud (J.) : 314.
 Gittler (J. B.) : 29.
 Goffman (E.) : 165, 220.
 Gorgeon (C.) : 265, 283.
 Graham (D. H.) : 96, 392.
 Gras (A.) : 371.
 Grawitz (M.) : 15, 53.
 Greenstein (F. I.) : 34, 207.
 Grimaud (M.) : 159, 219, 294, 296.
 Guillemin (A.) : 225.
 Guizot (F.) : 15.
 Gundelach (P.) : 133.
 Gurr (T.) : 46, 96, 97, 153, 310, 392.
 Gusfield (J.) : 24.

 Harding (S.) : 32.
 Hegel (J.-F.) : 95.
 Helmreich (W.) : 306.
 Hérain (F.) : 32, 185.
 Herring (C.) : 19.
 Hervieu (B.) : 225.
 Heurtin (J.-P.) : 101.
 Hibbs (D.) : 152.
 Hobbes (T.) : 95.
 Hobsbawm (E. J.) : 31, 160.
 Hocke (P.) : 65.
 Hoggart (R.) : 161.
 Hood (T.) : 140.
 Hook : 95.
 Hubrecht (H.) : 136.
 Hue (R.) : 71.

 Inglehart (R.) : 164, 198, 199, 371.
 Ion (J.) : 35, 202.

 Jenkins (J. C.) : 46, 47, 48, 55.
 Jennings (M. K.) : 131, 133, 164.
 Jobard (F.) : 68.

Johnston (H.) : 24.
 Jollivet (M.) : 225.

 Kaase (M.) : 130, 131, 132, 133, 135, 161, 365.
 Katzenstein (M.) : 81.
 Killian (L.) : 24.
 Kirk (G.) : 307.
 Kitschelt (H.) : 22, 47, 49, 54, 307.
 Klandermands (B.) : 19, 24, 48, 81.
 Koopmans (R.) : 48, 49, 51, 52, 56, 106, 155.
 Kornhauser (W.) : 129.
 Krazucki (H.) : 139.
 Kriesi (H.) : 47, 48, 49, 52, 53, 54, 60, 105, 106, 107, 213, 365.
 Krivine (A.) : 239.
 Kroon (F.) : 81.
 Krouwel (A.) : 238.
 Kuechler (M.) : 19.

 Lacombe (P.) : 225.
 Lacroix (B.) : 23, 275.
 Ladd (A.) : 140.
 Lanier (L.) : 100.
 Larana (E.) : 24.
 Lavau (G.) : 15.
 Leca (J.) : 15, 23, 38, 53.
 Lejeune (Y.) : 257.
 Lénine (M.) : 330.
 Le Pen (J.-M.) : 42, 239, 362.
 Lépine (L.) : 101, 219, 248, 300, 301.
 Lévine (M.) : 329.
 Lévi-Strauss (C.) : 219.
 Le Xuan : 349.
 Lieberson (S.) : 62.
 Lipovetsky (G.) : 204.
 Lipsky (M.) : 46, 246, 320.
 Locke (J.) : 95.
 Long (S.) : 19.
 Louis-Philippe : 341.

 MacLung Lee (A.) : 29.
 Maffesoli (M.) : 204.
 Makomé : 334, 335, 336.
 Manceaux (M.) : 342.
 Manin (B.) : 15, 17.
 Mann (P.) : 19, 36, 80, 353, 354.

 March (J. G.) : 32.
 Marx (G.) : 247, 306, 341, 351, 352.
 Masson (P.) : 256.
 Mauger (G.) : 158.
 Mayer (N.) : 93, 94, 135, 163, 164, 238, 241, 396.
 McAdam (D.) : 19, 21, 24, 46, 56, 213, 247, 249.
 McCammon (H. J.) : 367.
 McCarthy (J. D.) : 32, 33, 34, 65, 162, 247.
 McClintock (R.) : 320.
 McPhail (C.) : 38, 62, 65.
 Méchet (P.) : 396.
 Meister (A.) : 35.
 Melnick (C.) : 329.
 Melucci (A.) : 93, 162.
 Mendras (H.) : 379.
 Mécivier : 341.
 Meyer (M.) : 371.
 Michalon (V.) : 119.
 Michaud (Y.) : 96, 97.
 Milbrath (L.) : 130.
 Miller (N.) : 38.
 Mitterrand (F.) : 240, 353.
 Moe (T.) : 34.
 Monate (G.) : 329, 331.
 Mongin (O.) : 204.
 Monjardet (D.) : 248, 253, 256, 257, 265, 282, 283, 294, 311, 322, 323.
 Montlibert (C. de) : 155.
 Morris (A.) : 19.
 Mouriaux (R.) : 201, 202.
 Mueller (C.) : 81.
 Muxel (Anne) : 140, 188.

 Neidhart (F.) : 48, 55, 58, 65, 132.
 Nieburg (H. L.) : 97.
 Nixon (R.) : 56.
 Nye (N. H.) : 130.

 Oberschall (A.) : 32, 37, 207, 360.
 Offerlé (M.) : 39.
 Ohlemacher (T.) : 61.
 Olzak (S.) : 58, 62.
 Oussekiné (M.) : 105, 219, 285, 309, 335.

Overney (P.) : 42.
Ozal (T.) : 91, 332.

Paolini (J.) : 294, 340, 344.
Papon (M.) : 329.
Park (R.) : 30.
Parodi (J.-L.) : 143.
Pasqua (C.) : 100, 334, 335, 336.
Péchu (C.) : 19, 129, 164, 313.
Percheron (A.) : 140.
Perrineau (P.) : 93, 94, 135, 163,
164, 202, 238.
Perrot (M.) : 75.
Perrow (C.) : 47, 55.
Picant (C.) : 340, 349.
Pigener (M.) : 158, 159, 181, 332,
367.
Pinkney (D. A.) : 160.
Piven (F.) : 45, 46, 47, 146, 367.
Polac (C.) : 134.
Polsby (N. W.) : 34, 207.
Poniatowski (M.) : 100.
Popper (K.) : 47.

Ragache (G.) : 105.
Reiner (R.) : 284.
Reiter (H.) : 65.
Rémond (R.) : 140.
Revel (J.) : 27.
Ridgway : 332.
Rocard (M.) : 17.
Roché (S.) : 135.
Rootes (C.) : 368.
Rosanvallon (P.) : 15.
Rosenau (J.) : 213.
Royer-Collard : 15.
Rucht (D.) : 22, 48, 55, 58, 61, 65,
213.
Rudé (G.) : 160.
Rule (J.) : 62.

Sainte-Marie (J.) : 396.
Salisbury (R.) : 34.
Sapin (M.) : 353.
Sartori (G.) : 16, 132.
Savary (A.) : 75.
Schwartz (O.) : 161.
Seidler (J.) : 397.
Sempé : 191.

Sennett (R.) : 204.
Serge (V.) : 341.
Sewel (W. H.) : 63.
Sèzes (M. G.) : 35.
Silverman (A. R.) : 62.
Siméant (J.) : 40.
Simon (H. A.) : 32.
Siune (K.) : 133.
Skolnick (R.) : 319, 329.
Smelser (N.) : 19, 30.
Smith (J.) : 65.
Snyder (D.) : 62, 104.
Sommier (I.) : 96, 101, 161, 279,
280.
Spilermann (S.) : 42, 62.
Swidler (A.) : 210.
Szabo (M.) : 320.

Tarde (G.) : 30.
Tarrow (S.) : 19, 24, 42, 46, 49, 55,
56, 58, 60, 61, 63, 212, 213, 229,
384.
Tartakowsky (D.) : 59, 60, 66, 81,
82, 83, 89, 90, 110, 139, 155,
160, 171, 181, 217, 219, 375,
378.
Tavernier (Y.) : 379.
Taylor (D.G.) : 24.
Thatcher (M.) : 140.
Thompson (E.P.) : 25, 31.
Tilly (C.) : 23, 24, 32, 33, 34, 36,
37, 38, 43, 46, 58, 59, 62, 64,
104, 160, 206, 207, 208, 209,
210, 211, 250, 310, 367, 392.
Traugott (M.) : 56, 77, 210, 217.
Turner (R.) : 24.

Van Deth (J.) : 131, 164.
Van Liere (K. D.) : 140.
Vaujour (J.) : 350.
Vennesson (P.) : 19.
Verba (S.) : 130.
Verret (M.) : 161.

Waddington (D.) : 140.
Waddington (P.) : 117, 118, 247,
270, 323.
Wanderer (J. J.) : 62.
Weber (M.) : 57, 247.

Weiner (M.) : 132.
Wilson (J. Q.) : 154.
Wisler (D.) : 65, 385.
Wohlstein (R.) : 38, 62.

Worsley (P.) : 31.
Zald (M.) : 32, 33, 34, 162, 247.
Zimmerman (E.) : 95, 97.

INDEX THÉMATIQUE

- action commando : 39, 215, 312, 318.
- action manifestante : 29, 36, 37, 40, 44, 45, 58, 202, 249, 361, 367, 380.
- action protestataire : 25, 29, 36, 37, 39, 40, 51.
- action symbolique : 215-217, 227.
- activisme : 22-25, 142, 144.
- Acc-Up Paris : 44, 323.
- agenda médiatique : 235, 236.
- agenda politique : 152, 236, 237.
- Agir ensemble contre le chômage : 44, 90, 140, 144, 396.
- agriculteurs : 39, 44, 60, 80, 92, 125, 134, 146, 147, 150-155, 172, 173, 206, 221, 273, 323, 353, 356, 357, 375, 379, 392.
- alternance politique : 55, 201, 205, 228, 230, 231.
- analyse événementielle : 23-25, 58, 59, 62, 63, 81, 99.
- antimilitarisme : 194, 199.
- antiraciste / antifasciste (mobilisation) : 35, 85, 140, 167, 173, 175, 185, 187, 190, 194, 197-199, 238, 240, 334, 362, 396.
- artisans et petits commerçants : 119, 125, 146, 147, 149-151, 153, 172, 173, 221, 241, 278, 317.
- autonome (mouvement) : 255, 306, 336, 341, 344, 346, 347.
- autonomistes (mouvements) : 92, 149-151, 194, 199, 321, 325, 392.
- banderoles, tracts : 164, 186, 188, 190, 191, 193, 282, 302, 396, 397.
- barrage routier : 43, 98, 226, 296.
- barricade : 43, 77, 98, 215, 217, 219, 220.
- blesés manifestants et/ou policiers : 119, 120, 123, 124, 284, 326, 327, 363, 385.
- caméras de circulation : 293.
- canon à eau : 97, 272, 301, 302.
- CGT : 139, 144, 145, 164, 175, 181, 187, 190, 201, 243, 255, 265, 273, 275, 279, 280, 318, 342, 346, 349, 381.
- chantiers navals : 89, 110, 123, 148, 153, 154, 171, 215, 377, 379.
- charges : 99, 115, 116-119, 125, 253, 259, 283, 295, 303, 308, 347, 364.

chef de district : 261, 290, 292, 294.
 chef de division : 290, 291.
 7. chômage/chômeurs : 79, 80, 90, 111, 140, 173, 175, 187, 188, 193, 194, 199, 227, 366, 384, 385, 396.
 Cigaville : 252, 254, 267, 273.
 code pénal : 139, 274, 275.
 commandant d'unité : 291, 294, 296.
 commissaire de police : 254, 255, 257-259, 269, 272, 284, 288, 290, 293, 294, 303.
 commissions d'enquêtes parlementaires : 291, 314, 340.
 communauté éducative : 79, 172, 194, 197, 366.
 compagnies d'intervention de la préfecture de police de Paris : 255, 256, 258, 265, 268, 272, 290, 369.
 comportement collectif (école du) : 20, 21, 28, 29, 30.
 comptage des manifestants : 386.
 comptage des manifestations : 39, 69, 71, 172, 215, 227, 367.
 Conseil constitutionnel, 100, 136.
 contagion (théories de la) : 144, 314, 316.
 contextes d'action : 20, 45, 47, 56.
 contraintes structurelles : 23, 25, 47, 209, 211.
 coordinations : 128, 134, 278, 279, 302.
 Corse : 66, 110, 114, 117, 269.
 Creys-Malville : 68, 100, 119.
 crises politiques : 17, 79, 105, 365.
 CRS : 14, 66, 68, 91, 92, 109, 110, 115, 117, 118, 123, 125, 127, 147, 153, 251, 253, 254, 256, 261, 265, 266, 272, 284, 290, 295, 308, 312, 322, 325, 331, 338, 344, 346, 356, 358, 373, 389, 393.
 culture manifestante : 209, 211, 217, 378.
 cycles électoraux : 201, 205, 228, 237, 242.
 cycles/vagues de mobilisation : 24, 55, 56, 58, 59, 61-64, 71, 75, 79, 81, 228-230, 366, 384.
 défilé de rue : 39, 41, 43, 44, 213, 215, 217.
 délégations : 70, 86, 87, 159, 186, 279, 350, 356, 358, 374, 382, 384.
 démocratie représentative : 14, 15, 129, 207.
 déshabillés : 337.
 dispersion : 136, 144, 284, 307, 312, 320, 333, 334, 363, 364.
 doctrine du maintien de l'ordre : 269, 271, 304, 311.
 droit de la manifestation : 136, 137, 139, 255, 271, 274, 276, 329, 335, 361, 363.
 élections : 16, 73, 128, 135, 201, 228, 230, 231, 237, 307.
 élites : 16, 28, 33, 35, 48, 129.
 émeutes : 56, 68, 80, 160, 208, 247, 275, 313, 317, 343, 368.
 emploi : 79, 80, 175, 180, 193, 194, 199, 377, 396.
 emploi de la force : 115, 117, 139.
 enseignants : 172, 173, 175, 181, 201, 227, 242, 243, 316, 366.
 entreprises de mouvement social : 33-39, 44, 58.
 environnement/écologie : 28, 35, 68, 100, 109, 110, 119, 194, 202, 212.
 État : 18, 33-35, 39, 45, 51, 54, 59, 66, 67, 88, 98, 191, 246, 249, 250, 274, 352, 354, 359, 361.
 éthos : 161, 167, 284.
 étudiants : 60, 75, 107, 146, 149, 151, 172, 173, 175, 217, 219, 220, 227, 275, 285, 321, 323, 353, 366.
 euphémisation de la violence : 104, 367, 368, 369.
 Eurobaromètre : 132, 198, 199.
 européanisation des conflits : 213.
 extrême gauche : 185, 187, 239, 240, 273, 321, 322.

fonctionnaires : 92, 147, 159, 173.
 formation des forces de police : 252, 265, 267-269, 282, 314.
 foule : 29, 30, 313, 314, 316.
 Front national : 181, 238, 239, 241, 362.
 frustration (théorie de la) : 28, 153, 162.
 Gay pride : 323.
 gendarmerie : 14, 251-255, 261, 268, 272, 290, 297, 338, 346, 353, 373, 375.
 géographie de la pratique manifestante : 110, 375.
 gestion patrimonialiste des conflits : 329, 355, 357, 359, 363.
 grenades lacrymogènes : 97, 99, 115, 116, 119, 125, 127, 253, 255, 260, 283, 295, 297, 301, 302, 308, 333, 334.
 grève : 42-44, 46, 64, 75, 77, 81, 82, 139, 194, 208, 243, 367, 381, 385.
 grève de la faim : 39-40.
 groupes d'intérêts : 15, 33, 35.
 guerre d'Algérie : 44, 181, 329-331, 379.
 hétérogénéité des significations : 38, 163.
 homosexuel (mouvement) : 56, 238, 323.
 hooliganisme : 41, 43, 321.
 identités : 47, 52, 155, 157, 165, 167, 175, 190, 220, 250, 361.
 institutionnalisation : 366-368.
 interactionnisme symbolique : 24, 47.
 interactions : 46, 53, 56, 67, 99, 119, 247, 256, 264, 305, 310.
 interpellation du politique : 70, 86, 127, 211, 221, 235, 366.
 interpellations : 99, 100, 119, 120, 124, 125, 268, 295, 300, 308, 313, 330, 332-335, 338, 354.
 itinéraire des défilés : 159, 278, 281, 317, 363, 374.
 liaison police organisateurs : 277, 279.
 licenciements : 79, 80, 111, 148, 175, 193, 194, 199.
 lobbying : 152, 307.
 loi « anticasseur » : 100, 342, 363.
 lutte contre le sida : 212, 323.
 lycéens (mobilisations de) : 146, 149, 172, 173, 175, 227, 359, 366.
 Mai 1968 : 17, 23, 105, 159, 188, 217, 220, 297, 342, 379.
 main courante : 64, 87, 164-166, 191, 374, 384.
 manège Mouquin : 300.
 manifestation du 6 février 1934 : 105, 248.
 manifestation du 17 octobre 1961 : 105, 329, 369, 370.
 manifestation du 23 mars 1979 : 68, 100, 139, 255, 258, 279, 294, 296, 298, 342, 346, 363.
 manifestation Ferrer : 101.
 manifestation lycéenne du 12 novembre 1990 : 342, 345, 364.
 manifestation Ridgway : 158.
 manifestations anti-CIP : 128, 380.
 manifestations de novembre-décembre 1986 : 55, 100, 123, 128, 135, 140, 160, 219, 235, 243, 256, 279, 285, 294, 309, 313, 314, 331, 337, 340, 342, 344, 350, 359, 379, 380.
 manifestations de novembre-décembre 1995 : 18, 128.
 manifestations dépendantes : 70, 86, 91, 92, 391.
 manifestations du 1^{er} mai : 41, 68, 392.
 marges d'autonomie des forces de l'ordre : 247, 248, 261, 281, 295, 304, 327, 360, 361, 363.
 marins-pêcheurs : 100, 128, 221.
 Marseille : 14, 66, 69, 71, 73, 75, 79.
 matraquage : 115, 119, 283, 309, 363.
 médias : 14, 59, 60, 64, 66, 84, 92,

100, 123, 151, 186, 207, 212, 220, 221, 227, 236, 237, 308, 334, 338, 343, 360, 361, 372, 393.
meneurs : 124, 313, 315, 316.
micro-mobilisations : 70, 73, 86, 91, 94, 127, 173, 197, 211, 366, 375, 392.
mineurs (mobilisations de) 148, 153, 154, 321, 323.
mobilisation des ressources : 20, 21, 31, 45, 47, 58, 62, 152, 162.
monographie : 23, 24, 58, 59, 62, 81, 191, 206.
Montredon : 68, 225, 226, 354.
mouvement des droits civiques : 16, 46, 56, 90, 306, 330.
multi-causalité : 230.

Nantes : 14, 66, 69, 71, 73, 75, 79.
nationalisation du champ politique : 207, 208.
naturalisation de la manifestation : 170, 366.
négociation manifestants, autorités : 159, 221, 270, 271, 273, 276, 277, 279, 281, 362.
nouveaux mouvements sociaux : 21, 28, 45, 62, 85, 213, 240.

objectivisme : 53, 55-57, 209.
occupation de la voie publique : 43, 98, 106, 171, 213, 215, 216.
occupation de locaux : 43, 98, 106, 171, 213, 215, 221, 253, 380, 382.
opération commando : 43, 44, 119, 125, 213, 217, 221, 227, 265, 317.
opération escargot : 213, 217, 227.
opportunités politiques : 24, 44, 48, 57, 237, 247, 364.
ouvriers : 60, 79, 146, 159, 171, 173, 175, 221, 242, 266, 379.

parents d'élèves : 167, 172, 173, 175, 185, 203.
Paris : 18, 65, 66, 84, 270.
Parti socialiste : 92, 391.
participation politique : 16, 17, 37, 93, 127, 128, 141, 152, 161, 204, 207.
partis politiques : 35, 84, 85, 137, 142-145, 181, 185, 187, 238, 241, 243, 334, 362, 367, 371, 372.
peloton voltigeur motocycliste : 285, 337, 344.
perceptions : 21, 145, 155, 210, 211, 249, 284, 305, 361, 364.
personnel pénitentiaire : 167, 382.
pétition : 61, 86, 106, 307, 382.
prise de parole : 87, 186, 191.
police urbaine : 14, 68, 115, 117, 118, 254, 255, 314, 358, 369, 373, 393.
post-matérialisme : 188, 193, 197, 201, 371.
potentiel de mobilisation : 20, 55, 141, 162, 198.
professionalisation : 104, 267, 268, 280, 320, 368, 369.
provocation politique et/ou policière : 139, 220, 268, 280, 312, 313, 316, 317, 338, 342, 344, 347, 350, 351.
psychologie des foules : 30, 312, 314, 316.

rassemblement : 43, 86, 213, 215, 217.
rationalité : 22, 24, 146, 209, 312, 313, 316.
religieux (mouvements) : 31, 38, 85.
Renseignements généraux : 251, 255, 270-272, 363, 393.
répertoire d'action : 21-23, 28, 36, 37, 43, 44, 55, 58, 62-64, 152, 159, 206, 273, 300, 362, 367, 384.
représentation : 16, 93, 186.
répression : 52, 68, 104, 194, 209, 247, 271, 274, 302, 306-308, 310, 331, 335, 366, 368-370.
revendications : 43, 66, 134, 141, 153, 154, 157, 163, 175, 186, 191, 193, 197, 237, 361, 380.

revendications internationales : 84, 137, 185, 194, 197, 199, 236, 328, 363.

salle de commandement : 288, 290-292, 294-296, 347.
séquestration : 171, 215-217, 221.
services d'ordre : 101, 159, 277, 280, 346, 347, 362.
sit-in : 43, 213, 215, 217.
slogans : 164, 303.
socialisation : 55.
sommations : 139, 300, 325, 334.
sondages : 17, 133, 134, 140, 162-164.
sondages dans les manifestations : 97, 141, 163, 180, 186, 395.
sources de presse : 58, 65, 237, 384, 385.

stratégies d'action : 23, 38, 209, 210, 212, 228, 362.
structure des opportunités politiques : 22, 36, 45-49, 51, 53-56, 67, 246, 358, 364.

théories pluralistes : 16, 28, 129.
tirs tendus : 309, 363.
transmissions : 291, 298, 299.

ULI : 268, 335.

violence (dans les manifestations) : 43, 44, 64, 67, 70, 95-97, 99, 118, 119, 123, 124, 146, 250, 301, 360, 362, 364, 369, 370, 374, 385, 390-392.
viticulteurs : 92, 105, 125, 222, 226, 353, 354, 356.
vote : 15, 16, 127, 140, 144.

*Composé et achevé d'imprimer
par l'Imprimerie Floch
à Mayenne, en avril 1997.
Dépôt légal : avril 1997.
Numéro d'imprimeur : 41076.
Imprimé en France.*